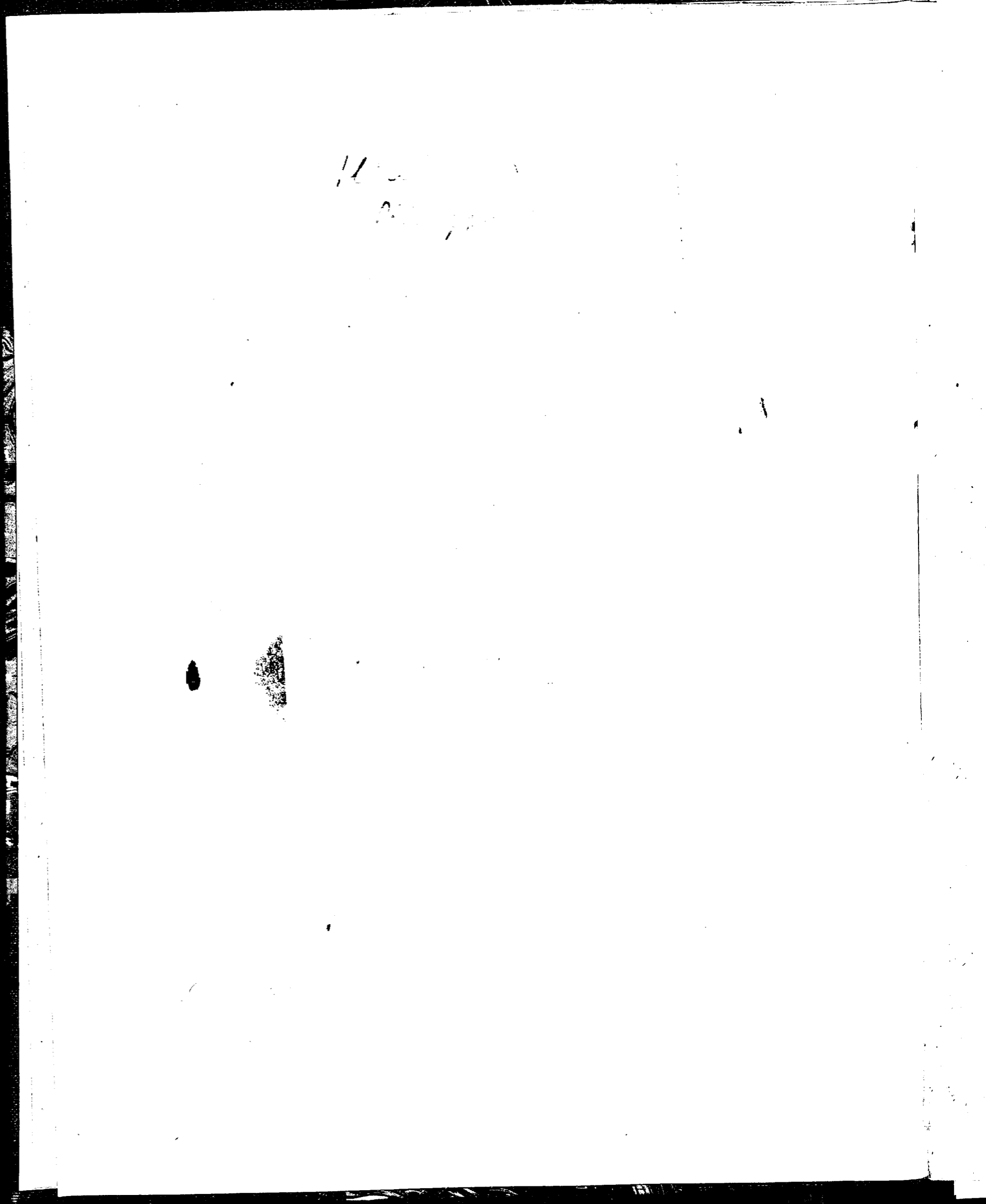


Po



COLLECTION
DES
VOYAGES DES SOUVERAINS
DES PAYS-BAS

PUBLIÉE PAR

M. GACHARD

DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, DES ACADÉMIES DE VIENNE,
DE MADRID, D'AMSTERDAM, ETC.

TOME PREMIER.

ITINÉRAIRES DE PHILIPPE LE HARDI, JEAN SANS PEUR,
PHILIPPE LE BON, MAXIMILIEN ET PHILIPPE LE BEAU.
RELATION DU PREMIER VOYAGE DE PHILIPPE LE BEAU EN ESPAGNE,
EN 1501, PAR ANTOINE DE LALAING, S^r DE MONTIGNY.
RELATION DU DEUXIÈME VOYAGE DE PHILIPPE LE BEAU,
EN 1506, PAR UN ANONYME.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1876

Dans les comptes que rendait le maître de la Chambre aux deniers il consignait, jour par jour, les lieux où le prince avait séjourné, où il avait diné et soupé; à ces indications il ajoutait ordinairement celle des personnages qui avaient été reçus et traités à la cour, des fêtes qu'on leur avait données, et d'autres particularités également curieuses.

A l'aide de ces comptes, si la collection en était parvenue jusqu'à nous dans son intégrité, on aurait pu dresser un Itinéraire authentique et complet des souverains des Pays-Bas depuis que ces provinces passèrent à la maison de Bourgogne jusqu'à l'abdication de Charles-Quint; et de quel secours un tel Itinéraire n'eût-il pas été à l'histoire et à la diplomatie? Combien de faits, comme nous l'avons dit ailleurs¹, combien de documents dont la date est incertaine et auxquels on eût été en état alors d'assigner leur véritable place? Les archives publiques fourmillent de pièces où ne se trouve pas le millésime; au XIV^e et au XV^e siècle il était d'usage de l'omettre dans les lettres closes ou missives. On conçoit l'embarras

Guyot de Bray, 1597-1599.

Robert de Bailleux, 1599-1405.

Jean de Vélery, 1406-1418.

Jean Sarrote, 1419-1420.

Mahieu Regnault, 1420-1426.

Jean Marlette, 1431-1434.

Simon le Fournier, 1434-1436.

Richard Juif, 1437-1462.

Guillaume Bourgeois, 1463-1467.

Gérard de la Roche, 1467-1482.

Louis Quarré, 1484-1488.

Hyppolite de Berthoz, 1488-1492.

Jean Naturel, 1493-1500.

Les noms des maîtres de la Chambre aux deniers de Charles-Quint de 1506 à 1551 sont en tête de l'itinéraire de ce monarque (tome II).

¹ *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent aux Archives de Dijon, 1845, in-8°, p. 184.*

qu'éprouvent l'historien qui veut se servir de ces pièces et l'archiviste qui doit les classer.

Malheureusement, à l'époque des saturnales révolutionnaires de la fin du dix-huitième siècle, les archives de Dijon et de Lille, où se gardaient les comptes de l'hôtel des ducs de Bourgogne, de Maximilien d'Autriche, de Philippe le Beau, de Charles-Quint, furent — les dernières surtout — livrées à une véritable dévastation; on envoya aux arsenaux, pour les convertir en cartouches et en gargousses, ou l'on vendit au poids, la plupart de ces comptes. Lorsque, à la fin de 1838, j'allai examiner les Archives de Dijon, les registres des maîtres de la Chambre aux deniers furent au nombre des documents que j'y recherchai avec le plus de curiosité. J'en trouvai dans ce dépôt deux séries : l'une, relative à Philippe le Hardi, allant du 1^{er} février 1395 au 31 janvier 1405; l'autre, qui concernait Jean sans Peur, commençant au 1^{er} juillet 1411 et finissant au 10 septembre 1419, jour où ce prince fut assassiné à Montereau.

Je fis le dépouillement de tous ces registres.

J'avais antérieurement exploré les Archives de Lille.

Là il ne restait plus, pour le long règne de Philippe le Bon, que quatre comptes des années 1428, 1452-1453, 1463-1464, 1465-1466, et trois pour celui de Maximilien d'Autriche, des années 1484, 1486, 1488; il n'y en avait aucun qui se rapportât à Charles le Téméraire ni à Philippe le Beau.

Ces sept comptes avaient été, de ma part, l'objet du même travail que je venais d'accomplir à Dijon.

Vers le même temps je découvris, dans la bibliothèque formée à Courtrai par M. Goethals-Vercruyse¹, deux comptes de l'hôtel de Philippe le Bon appartenant aux années 1427 et 1441, et un compte de l'hôtel de Philippe

¹ Voy. dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, 1^{re} série, t. III, pp. 292-524, ma Notice sur cette bibliothèque, qui est aujourd'hui placée à l'hôtel de ville de Courtrai, où elle est ouverte au public.

le Beau de l'année 1497. Ces comptes, provenant évidemment des Archives de Lille, avaient été acquis par le savant bibliophile courtraisien au commencement du siècle actuel.

Je les dépouillai comme j'avais fait des autres.

Enfin je soumis au même dépouillement un compte de Guilbert de Ruple, conseiller et receveur général des finances de Philippe le Bon, du 1^{er} octobre 1464 au 30 septembre 1465, qui existe aux Archives du royaume, et dans lequel les séjours du duc sont indiqués pour l'espace de temps compris entre ces deux dates.

Dès le 2 mars 1856 la Commission royale d'histoire avait décidé que la Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, laquelle devait s'ouvrir par la Relation du voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501, serait précédée de leur Itinéraire, aussi complet qu'il serait possible de le former d'après les comptes de leur maison¹ :

C'était une période à parcourir qui n'embrassait pas moins de cent quinze années. On a vu que, malgré toutes mes recherches, c'est pour trente années à peine que je suis parvenu à établir l'itinéraire.

La Commission n'en a pas moins pensé que, si incomplet qu'il fût, il serait utilement placé en tête de la Collection dont le premier volume paraît aujourd'hui².

II

Dès son installation, le 4 août 1854, la Commission royale d'histoire décida que la Relation du voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501 prendrait place dans les publications dont elle allait s'occuper, et elle

¹ *Bulletins*, 1^{re} série, t. I, p. 157.

² Quoique les Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur eussent déjà vu le jour dans mon *Rapport sur les Archives de Dijon*, publié en 1845, il a paru à propos de les réunir à ceux des princes leurs successeurs.

voulut bien me désigner pour en être l'éditeur¹. Un demi-siècle auparavant, déjà, l'évêque d'Anvers Corneille-François de Nélis s'était proposé de la faire connaître avec beaucoup d'autres monuments de l'histoire nationale² : on sait les événements qui vinrent empêcher ce savant prélat de mettre à exécution le plan qu'il avait conçu pour l'illustration des annales de la patrie.

Si quarante années et plus se sont écoulées avant que la résolution de la Commission ait eu son effet, cela a tenu à un concours de circonstances indépendantes de sa volonté et de celle de l'éditeur.

La Relation du seigneur de Montigny sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec intérêt par le public. Comme le dit Nélis, « Montigny s'est » plu à décrire l'état de la cour de son maître, les fêtes et les événements » de son voyage, ses deux entrevues avec Louis XII, la première à Blois, » l'autre à Lyon, son arrivée en Espagne et son retour dans les Pays-Bas. » Il a su incorporer à sa narration beaucoup de choses inconnues à ses » compatriotes sur l'Espagne, sur les mœurs, les places publiques, les » temples et les palais de ce pays; et ses réflexions nous doivent être » d'autant plus agréables qu'elles sont l'ouvrage d'un homme qui tenait » un rang distingué à la cour du souverain, et qui peint avec l'élégance » de son siècle les mœurs des grands ses égaux³. » Nous ajouterons qu'il n'y a peut-être pas de livre qui fasse mieux connaître les coutumes et les usages de l'Espagne au commencement du XVI^e siècle.

Nos historiens ne parlent guère d'ANTOINE DE LALAING⁴, qui cependant joua un rôle important dans les vingt-cinq premières années du règne

¹ *Bulletins*, 1^{re} série, t. I, p. 3.

² *Belgicarum rerum Prodromus, sive de Historia Belgica ejusque scriptoribus praecipuis Commentatio*, dans le tome I^{er} de la *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, publiée par REIFFENBERG.

³ *Ibid.*

⁴ Il faut en excepter M. ALEXANDRE HENNE, dans son *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, 10 vol. in-8^o, 1858-1860.

de Charles-Quint; les renseignements que fournissent sur son compte les Nobiliaires sont insignifiants; M. Brassart lui a consacré huit pages dans sa *Notice historique et généalogique de la famille de Lalaing* ¹: mais ce qu'il rapporte et qui est presque entièrement emprunté à la *Notitia marchionatus Sacri Romani Imperii* de Jacques le Roy ne nous apprend pas grand'chose. Il nous a donc fallu, voulant faire connaître au lecteur, au moins dans ses traits principaux, la vie de l'auteur de notre Relation, nous livrer à d'assez longues recherches.

ANTOINE DE LALAING était fils de Josse et de Bonnè de la Viesville, dame de Sains, petit-fils de Simon, qui s'acquit beaucoup de renom dans les guerres du règne de Philippe le Bon. Il naquit en 1480. Il fut admis de bonne heure au nombre des officiers de la maison de Philippe le Beau; son nom figure déjà dans un rôle de ces officiers du 30 avril 1496 qui est conservé aux Archives du royaume. Lorsque, le 1^{er} novembre 1501, Philippe le Beau forma sa maison pour le voyage qu'il allait faire en Espagne, il comprit ANTOINE DE LALAING parmi ses chambellans ². Le 15 octobre 1505 il le fit châtelain d'Ath ³.

Ce fut encore en qualité de chambellan que Lalaing accompagna le roi de Castille à son second voyage en Espagne ⁴.

Après la mort du roi il vint à Malines, où l'archiduchesse Marguerite, à qui l'empereur Maximilien venait de confier la régence des Pays-Bas et la tutelle de ses petits-enfants, avait établi le siège de son gouvernement. Cette princesse l'employa en plusieurs commissions ⁵. Nous le voyons, en 1507, commissaire aux revues d'abord, puis commissaire général de l'Em-

¹ *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture de Douai*, 1^{re} série, t. XII, pp. 251-577.

² Voy. p. 348.

³ Registre n° 14916 de la Chambre des comptes, aux Archives du royaume.

⁴ Voy. p. 323.

⁵ *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, publiée par LE GLAY, t. I, pp. 48, 98, 111, 302.

pereur et de l'Archiduc¹. Après la conclusion de la ligue de Cambrai (10 décembre 1508), il accompagna en Gueldre le comte de Carpy, chargé de notifier à Charles d'Egmont les dispositions de ce traité qui le concernaient et de le requérir de les observer². Le 22 avril 1510 Maximilien et Charles, voulant reconnaître les services qu'il avait rendus tant au feu roi Philippe, « en tous ses voyages d'Allemagne, d'Espagne, de Gueldre, » France, Angleterre et ailleurs, » qu'à eux-mêmes, le gratifièrent d'une pension annuelle de 400 livres³.

Les fonctions de chambellan qu'il avait remplies auprès de la personne de Philippe le Beau lui avaient été continuées auprès de l'Archiduc, dont il était même devenu, en 1514, le second chambellan. Charles, lorsqu'il eut été émancipé, le fit l'un des deux chefs principaux de ses finances⁴.

Le 6 novembre 1516, dans le chapitre tenu à Bruxelles, il fut élu chevalier de la Toison d'or⁵.

Nous le trouvons, à cette époque, au nombre des commissaires qui, de la part du prince, renouvelaient le magistrat de Gand.

En 1518 il fut fait chef et capitaine d'une compagnie d'ordonnances de cinquante lances⁶. Charles-Quint, la même année, le choisit, avec le prince de Chimay, le seigneur de Fresin, le conseiller Jonglet et l'audiencier Haneton, pour négocier un traité de confédération et d'alliance avec les états des pays de Liège, du duché de Bouillon et du comté de Looz, traité qu'ils conclurent le 12 novembre.

¹ *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservées dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, à Lille, 1844, pp. 564, 581.*

² ALEX. HENNE, t. I, p. 209.

³ Compte de la recette générale des finances de 1514, fol. 142, aux Archives du département du Nord.

⁴ Ordonnance du 26 mars 1515 (n. st.), aux Archives du département du Nord.

⁵ REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or*, p. 508.

⁶ *Liste des chefs des bandes d'ordonnances, de 1406 à 1604*, aux Archives du royaume.

ANTOINE DE LALAING avait épousé Isabelle, dame de Culembourg, de Hooghstracten, etc., veuve de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, mort en 1508. Sa femme lui ayant transporté, par donation d'entre-vifs, la baronnie, terre et seigneurie de Hooghstraeten, pour en jouir comme de son propre héritage, Charles-Quint, par des lettres données à Saragosse au mois de juin 1518, érigea cette baronnie en comté¹.

Le 25 novembre, en l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'archiduc Ferdinand investit le nouveau comte, en grande pompe, de la dignité que le roi son frère venait de lui conférer. Après que M. d'Aigny, chef du conseil privé, eut fait l'éloge des services rendus à leurs princes par Lalaing et ses prédécesseurs et qu'il eut été donné lecture des patentes royales, l'Archiduc dit à LALAING, agenouillé devant lui en face du grand autel : « Messire ANTHOINE DE LALAING, monseigneur le roy catholique, ducq de » Brabant, pour les causes qui ont esté icy récitées et déclarées des vertus » et louable conduite de vos prédécesseurs et de vous, a fait et érigé de » vostre baronnie de Hoochstrate une conté, et à ceste heure vous crée et » nomme conte de Hoochstrate, et veut que de tous et par tous soyez » d'ores en avant tenu, nommé et réputé pour tel; et en signe de ce, en » vertu des lettres de pouvoir et commission à moy sur ce données par » monseigneur le Roy, je vous baille le chapeau de conte, pour en tous » lieux et tous actes, pour vous et vos successeurs, contes et contesses de » Hoochstraete, jouyr et user des droicts, honneurs, prérogatives et préé- » minences dont contes doivent et ont accoustumé de jouyr et user². » Une des prérogatives que les patentes du mois de juin 1518 attribuaient à LALAING et à ses successeurs était d'être appelés à toutes assemblées des états de Brabant, comme « membres du duché et des états. »

Le 8 février 1522 Charles-Quint nomma le comté de Hoogstracten gouverneur et lieutenant général de Hollande, Zélande et Frise, en rempla-

¹ LE ROY, *Notitia marchionatus Sacri Romani Imperii*, p. 359.

² *Ibid.*, p. 546.

cement du comte de Nassau, qui devait l'accompagner en Espagne. LALAING prit possession de cette charge à la Haye, le 8 août ¹. Celle de

¹ Nous donnons ici ses patentes, sa prestation de serment et sa prise de possession, d'après une copie que notre honorable et savant collègue à la Haye, M. L. Ph. C. Vanden Bergh, a eu la complaisance de nous envoyer :

« CHARLES, par la divine clémence, esleu empereur des Romains, etc.

» Comme nostre très-chier et féal cousin, chevalier de nostre ordre, grand chambellan et gouverneur et lieutenant général de noz pays de Hollande, Zeelande et Frize, à nostre requeste et considérant que, obstant nostre prouchain voyage d'Espagne, ouquel nous entendons nous servir de luy, il ne pourra vacquer au gouvernement dudict Hollande, comme bien requis seroit, ait mis ledict estat en noz mains pour en faire nostre plaisir, SAVOIR FAISONS que, pour la bonne cognoissance que par expérience nous avons des sens, prudence et en effect de la souffisance de nostre amé, aussi féal chevalier de nostre ordre, second chambellan et chief de noz finances de par deçà, messire Anthoine de Lalaing, conte de Hoochstrate, nous icelluy conte de Hoochstrate, à plain confians de sa léaulté et diligence, avons retenu, commis et établi, retenons, commectons et établissons, par ces présentes, oudict estat de gouverneur et lieutenant général en nosdiets pays de Hollande, Zeelande et Frize, ou lieu de nostredict cousin de Nassau, lequel de son gré nous en avons deschergé et deschergons par ces présentes, par lesquelles nous avons donné et donnons à icelluy conte de Hoochstrate plain pouvoir, auctorité et mandement espécial dudict estat de gouverneur et lieutenant d'ores en avant tenir, exercer et desservir, d'y garder noz droitz, haulteur et seigneurie, d'y faire dresser et conduire le bien desdiets pays et de noz subgetz en iceulx, et de les garder et deffendre de toutes foules et oppressions, d'y faire et administrer droit, raison et justice à tous ceulx et celles qui l'en requerront, de faire expédier, despeschier et exécuter toutes provisions de justice, à l'advis de noz amez et féaulx les président et gens de nostre conseil en Hollande, et de au surplus faire bien et deurement toutes et singulières les choses que bon et léal gouverneur et lieutenant dessusdict peult et doit faire et que audict estat compétent et appartient : le tout en la mesme forme et manière et en telle auctorité, prérogative et prééminence que ledict conte de Nassou et autres ses prédécesseurs les ont tenuz et en ont joy et usé en leur temps, aux gaiges, honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, droitz, prouffitz et émolumens accoustumez et y appartenans, tant qu'il nous plaira. Sur quoy ledict conte de Hoochstrate sera tenu faire le sèrement à ce deu et pertinent en noz mains.

• Si donnons en mandement à nosdiets président et gens de nostredict conseil et de noz comptes en Hollande, aux prélatz, nobles, vassaulx et autres représentans les estatz et à tous noz justiciers, officiers et subgetz de nosdiets pays de Hollande, Zeelande et Frize, que, ledict sèrement fait par ledict conte de Hoochstrate, comme dit est, ilz le tiengnent et réputent pour gouverneur et lieutenant

et 1522, assure, dans sa Relation au Sénat, que les Belges en étaient mécontents et que Lalaing était l'objet de la haine publique ¹.

Faut-il admettre, avec quelques écrivains, qu'il fut l'amant de Marguerite ². Sur des points aussi délicats l'histoire ne doit se prononcer qu'avec réserve, d'autant plus que la fausseté de ce qui est rapporté par les mêmes écrivains, que le comte de Hooghtraeten eut de la princesse un fils appelé Philippe de Lalaing, tige des seigneurs de la Mouillerie-Maffle, est aujourd'hui avérée : le docteur Le Glay a prouvé que ce Philippe, légitimé en mars 1525, eut pour mère Isabeau, bâtarde d'Haubourdin ³. Sa naissance devait être de beaucoup antérieure à la nomination de LALAING comme chevalier d'honneur de Marguerite, puisque, déjà en 1521, nous le voyons figurer parmi les pages de l'Archiduchesse ⁴.

ANTOINE DE LALAING, dans les années qui suivirent sa nomination au gouvernement de Hollande, dirigea plusieurs expéditions contre les Gueldrois, qui faisaient des incursions fréquentes dans cette province et dans le pays d'Utrecht. En 1527 et 1528 il fut envoyé à l'évêque d'Utrecht, Henri de Bavière, pour se concerter avec lui sur les moyens de leur résister ⁵. Après la révolte des Utrechtois contre l'évêque, révolte que le duc de Gueldre, Charles d'Egmont, avait fomentée, il entra dans leur ville (juillet 1528) à la tête d'un corps de troupes impériales ⁶. Il fut l'un des négociateurs du traité conclu à Gorcum, le 5 octobre 1528, par lequel Charles

¹ « Di questo governo li popoli non si contentano molto, et hanno grandemente in odio questo signor di Ostrath... » (*Les Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 64.)

² BRASSART, p. 519.

³ *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. III, p. 526.

⁴ Dans le compte, rendu par Jean de Marnix, trésorier et receveur général des finances de l'Archiduchesse, des dépenses de son hôtel pour l'année 1521 (Reg. n° 1797 de la Chambre des comptes), il y a, fol. 144, un payement fait à Bombelli, marchand à Anvers, « pour achat de velours noir destiné à » faire des robes aux six pages d'honneur de Madame, » et parmi ces pages est le *petit bastart monsieur d'Ochstrate*.

⁵ Archives du royaume : *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. I, ann. 1520-1550.

⁶ ALEX. HENNE, t. IV, p. 191.

d'Egmont abandonna le parti du roi de France et s'engagea à faire hommage à l'Empereur pour les pays de Gueldre, Zutphen, Groningue, Omme-landen, Coevorden et Drenthe. Ce fut en ses mains que, le 21 du même mois, Henri de Bavière, du consentement des chapitres de sa ville épiscopale, fit cession à l'Empereur de la souveraineté de l'église d'Utrecht ¹.

Il accompagna, en 1529, Marguerite d'Autriche à Cambrai, lorsqu'elle y alla négocier avec Louise de Savoie le traité qui reçut le nom de la *Paix des dames* (3 août); le jour même où se fit la publication de cette paix (5 août), il apposa sa signature, à côté de celles de l'Archiduchesse, du comte de Gavre et du seigneur de Berghes, à un second traité qui rétablissait les anciennes relations commerciales entre les Pays-Bas et l'Angleterre ².

Le comte de Hooghstraeten conserva la confiance et la faveur de Marguerite d'Autriche tant qu'elle vécut : plusieurs lettres de l'envoyé français la Pommeraye, qui résida à la cour de cette princesse dans les dernières années de sa vie, font voir que le comte avait plus d'autorité à lui seul que tout le conseil, et que rien ne se faisait sans lui ³. Il était auprès de l'Archiduchesse lorsqu'elle expira dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1550; il fut un de ses exécuteurs testamentaires ⁴.

Sous la régence de la reine douairière de Hongrie son influence ne fut plus aussi grande : mais il continua de remplir les charges éminentes de chef des finances et de gouverneur de Hollande, Zélande et Frise. Il devint, de plus, gouverneur de la province d'Utrecht en 1554, l'Empereur ayant réuni cette province à la Hollande sous le même stathouder ⁵.

ANTOINE DE LALAING, au mois de février 1540, accompagna Charles-Quint à Gand, où ce monarque se rendit pour punir les auteurs de la

¹ *L'Art de vérifier les dates*, article des évêques d'Utrecht.

² ALEX. HENNE, t. IV, p. 249.

³ *La Bibliothèque nationale à Paris. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, t. II, pp. 73-75.

⁴ *Analectes belgiques*, p. 580.

⁵ Par placard du mois d'avril 1554. Voy. *Utrechtsch Placaat-Boek*, D. I, p. 50.

au MS. 15856, provenant du chanoine de Tournai Jérôme de Winghe, lequel a écrit en tête : *Par mon varlet copié sur l'exemplaire qui est entre les mains de mons^r de Wieze, grand baillif d'Ypre*; nous nous sommes aidé encore de la Relation de Jean Le Maire dont le manuscrit est à la Bibliothèque nationale, à Paris. Mais le manuscrit qui nous a été le plus utile, comme le démontrent les nombreuses citations que nous en avons faites, est celui qui existe à la Bibliothèque royale, à la Haye, et que le savant directeur de ce dépôt littéraire, M. Campbell, nous a obligamment confié.

Ce codice, qui porte au dos le n^o 3091, est sur papier, in-folio; la reliure en est en bois recouvert de veau brun gaufré.

Au revers de la couverture est collée une vignette représentant un blason entouré des mots : « CLAUDE-BERNARD ROUSSEAU, auditeur des » comptes. »

Au verso du feuillet de garde on lit : « Cet ouvrage a été acheté à la » vente de la bibliothèque de M. de Servais, où il se trouve au catalogue » de cette bibliothèque sous le n^o 3091. »

Les pages sont cotées de 1 à 377 (le n^o 318 a été omis). L'écriture est du XVI^e siècle.

A la suite du texte il est écrit d'une autre main :

Finis coronat opus.

Et plus bas, d'une main différente encore :

Exitus acta probat.

N. DE CAVERSON.

Les défauts des manuscrits n'ont pas été la seule difficulté que l'éditeur ait rencontrée dans l'accomplissement de sa tâche : il en est une autre que le texte original même ne lui eût pas sauvée. La Relation

d'ANTOINE DE LALAING fourmille de noms de lieux et de personnes entre lesquels il n'en est presque pas, surtout en ce qui concerne l'Espagne, qui ne se trouvent défigurés. Il nous a fallu, pour rétablir les noms des lieux, avoir l'œil, pour ainsi dire, constamment fixé sur les cartes géographiques; la rectification des noms de famille nous a aussi coûté beaucoup de recherches. Malgré toutes les peines que nous nous sommes données, nous n'oserions nous promettre de n'avoir pas commis quelque méprise.

On nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir joint à la Relation de LALAING, entre autres pièces, l'ordonnance par laquelle Philippe le Beau régla l'organisation de sa maison pour son voyage d'Espagne, et une série de lettres que le comte de Nassau, son lieutenant général aux Pays-Bas, adressa au magistrat et au gouverneur de Béthune ¹ sur les incidents de ce voyage.

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède une copie, écrite en 1618, et qui porte, au catalogue, le n° 14517, d'une Relation du même voyage par Julien Fossetier, prêtre, natif d'Ath en Hainaut. Cette Relation n'est qu'un extrait de celle d'ANTOINE DE LALAING, arrangé à sa façon par Fossetier, qui reconnaît d'ailleurs, dans son prologue, les emprunts qu'il a faits à celle-ci : « Lequel voyage — ainsi s'exprime-t-il, mon cher maistre » et seigneur M^e Jan Molinet a indiciet, non point toutesfois si bien » adverti que ANTHOINE DE LALAING, seigneur de Montigny, depuis conte de » Hoostraten, qui, allant à ce voyage, le recoeillit chascun jour *et le me bailla* » *par escript de sa main, selon lequel escript et recoeil j'accompliray mon* » *oeuvre, car il m'at certifiét qu'il at veu et oy tout ce qu'il at mémoryet.* »

Julien Fossetier était, comme il s'intitule lui-même, « chroniqueur et » indiciaire » de Charles-Quint. Paquot, qui lui consacre un article dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* ², ne cite point

¹ Elles durent être adressées aussi aux autres villes principales des Pays-Bas.

² Tome VIII, p. 585.

sa Relation du voyage de Philippe le Beau, qui nous a fourni quelques indications utiles.

A la Bibliothèque impériale, à Vienne, est un manuscrit qui en renferme une autre¹. Celle-ci diffère notablement de l'ouvrage d'ANTOINE DE LALAING : elle n'a point de prologue; elle n'est pas divisée en chapitres; elle ne donne pas la liste des personnages qui accompagnèrent le roi de Castille dans son voyage; elle s'arrête au 9 mai 1502, jour où Philippe le Beau, étant à Tolède, apprit la mort du prince de Galles, fils de Henri VII, c'est-à-dire au seizième chapitre du premier livre de LALAING, qui en a quarante-quatre et est suivi d'un second livre où l'on en compte trente-neuf. Il est juste de reconnaître d'ailleurs que, pour la partie du voyage dont il s'occupe, l'auteur donne beaucoup plus de détails que le seigneur de Montigny sur la réception qui a été faite à l'archiduc Philippe en France et en Espagne.

La Relation de Vienne a été publiée par Chmel sans note ni éclaircissement².

III

Dans le prologue placé en tête de la Relation qui porte son nom, ANTOINE DE LALAING nous apprend qu'il a « mémoryez par escript » ce qui advint AUX DEUX VOYAGES de Philippe le Beau en Espagne; il ajoute que son œuvre sera divisée en quatre livres : le premier livre traitant du premier voyage de l'Archiduc; le deuxième de son retour aux Pays-Bas; le troisième de son second voyage et de son naufrage; le quatrième « du » résidu de sa brève vie et de son trespas. »

Les deux premiers livres sont ceux qui voient le jour dans ce volume : mais que sont devenus les deux autres?

¹ Il porte le n° 5440.

² *Die Handschriften der k. k. Hofbibliothek in Wien, im Interesse der Geschichte*, etc., tom. II, 1841, pp. 554-653.

Chose singulière! Ceux-ci ne sont cités par aucun historien, et jusqu'aujourd'hui ni dans les Bibliothèques de Belgique, ni dans celles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, on n'en a signalé l'existence.

En 1836 étant allé visiter la Bibliothèque royale, à Paris, afin d'y rechercher les manuscrits qui pouvaient être utilisés pour la Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, je trouvai dans ce grand dépôt littéraire un volume qui excita particulièrement mon attention; il appartenait au fonds Dupuy et portait le titre suivant, écrit de la main de Pierre Dupuy lui-même : *Mémoires de la vie de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, roi d'Espagne, premier du nom, et de Jeanne, sa femme, fille de Ferdinand et Isabelle; leur voyage de Flandre en Espagne en 1501; leur second voyage de Flandre en Espagne en 1505 et 1506; mort dudit Archiduc à Burgos, septembre 1506, et la suite de l'histoire jusqu'en 1508, par JEAN LE MAIRE DE BELGES, indiciaire et historiographe de l'archiduc Charles, prince d'Espagne, présent auxdits voyages.* CIO IOC XXXVII. P. DUPUY. 503.

Sur le compte que je rendis de cette découverte à la Commission royale d'histoire dans la séance du 4 février 1837, il fut résolu que la Relation du second voyage de Philippe le Beau, telle que la contenait le manuscrit Dupuy 503, prendrait place, à la suite de celle du seigneur de Montigny, dans la Collection des voyages des souverains des Pays-Bas ¹.

Lorsque plus tard — c'était en 1853 — la Commission s'en fut procuré une copie, j'eus le loisir de l'examiner. Cet examen me convainquit que Dupuy s'était trompé, et que la Relation du voyage de 1506 ne pouvait être l'ouvrage de Jean Le Maire. Je m'appliquai à le démontrer dans une notice dont je donnai lecture à la Commission, à la séance du 9 janvier 1854 ² : mes raisons étaient, en substance, que, bien que le manuscrit fût

¹ *Bulletins*, 1^{re} série, t. I, pp. 208-210.

² *Bulletins*, 2^{me} série, t. VI, pp. 15-32.

une minute, chargée de corrections et de changements, on n'y trouvait pas une seule ligne, un seul mot qui eût été tracé de la main de Le Maire; qu'il résultait de plusieurs passages de la Relation que celui qui l'avait écrite était du voyage, et que, contrairement à l'assertion de Dupuy, Le Maire ne faisait point partie de la suite de Philippe le Beau en 1506¹.

Si la Relation du voyage de 1506 n'était pas de Jean Le Maire, à qui devait-elle être attribuée?

La notice dont j'ai parlé tout à l'heure était consacrée aussi à la discussion de ce deuxième point.

Je faisais observer d'abord qu'il était constant qu'ANTOINE DE LALAING avait été du second voyage ainsi que du premier; je rappelais sa déclaration qu'il avait « mémoryez par escript » l'un et l'autre; je citais des passages où l'auteur parlait de lui-même et qui faisaient voir qu'il devait être un des officiers, et non l'un des moins considérables, de la cour du roi de Castille. Je conclusais qu'il y avait des probabilités que la Relation du voyage de 1506 eût été écrite par ANTOINE DE LALAING, mais je n'avais garde de l'affirmer, et j'engageais la Commission à appeler, sur cette question d'histoire littéraire, par le moyen de son *Bulletin*, les lumières des hommes compétents.

Il y a vingt-deux ans de cela : nulle communication, nul éclaircissement qui pût la mettre sur la voie, n'est parvenu à la Commission dans cet intervalle.

Il nous faut donc ici reprendre la discussion au point où nous l'avons laissée en 1854.

Et d'abord il convient de citer les passages où l'auteur se met en quelque sorte en scène.

Dans le récit qu'il fait de l'ambassade envoyée par Philippe le Beau à

¹ Selon PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. III, p. 2, Le Maire, en 1506, était à Rome.

Louis XII et qui fut reçue à Blois, par ce monarque, au mois d'octobre 1505, il s'exprime ainsi : « Or avoient les François plusieurs divises que » guères ne vaillent à ramentevoir,..... et entre les aultres demandoient » aux gens du roy de Castille s'ilz cuidoient avoir la fille de France pour » le duc Charles de Luxembourg, prince de Castille. A quoy MOY-MESMES » RESPONDIZ qu'ilz estoient tous deux bien jeunes, et que, quant ilz seroient » grans et en eage de maryer, que l'ung recouvreroit bien d'une femme » et l'autre d'un mary ¹. »

Après avoir cité les principales dispositions du traité que le roi d'Aragon Ferdinand conclut, à cette époque, avec Louis XII, et dit qu'il se *déporte des autres points et articles, obstant qu'ilz ne le touchent*, l'auteur ajoute : « Et N'AY INTENCION DE METTRE PAR ESCRIPT fors les bonnes ou mal- » vaises adventures que le roy don Philippe POURRA AVOIR en son diet » voiage, et les vertus des princes, seigneurs et gentilzhommes qui à luy » obéiront, comme tenus sont, et les vices et lâcheté de ceulx qui, contre » droit et raison, luy seront rebelles et désobéissans, etc. ². »

Et immédiatement après :

« Je ne vous ay ozé monstrier ne donné à cognoistre aucuns articles que » J'AVOYE ICY ESCRIPTS touchant et le gouvernement et les gouverneurs du » Roy, nostre sire, doubtant que aucuns ne trouvassent MON LIVRE et qu'IL » NE M'EN FUST DE PIZ, ou que le Roy ne fût aucunement adverti de MON » ESCRIPTURE, et aussi qu'il avoit pluseurs nouvelles gens et jeunes à l'en- » tour de luy, et qu'ilz ne eussent dit quelque chose de MON ESCRIPTURE et » qu'il l'eust voulu véoir; ET MOY, doubtant de ce, AY DÉCHIRÉ AUCUNS FEUIL- » LETZ de ce présent cahier ³. »

A propos de la tempête qui assaillit la flotte de Philippe le Beau peu de jours après son départ des Pays-Bas et du danger que coururent tous

¹ Pag. 401.

² Pag. 415.

³ Pag. 415.

ceux qui étaient à la suite du Roi, l'auteur déclare que, DE SA PART, IL SE RENDIT AUSSI DIFFICILE A BOIRE DE L'EAU SALÉE que nul homme de la compagnie ¹.

Un peu plus loin il fait des réflexions qui n'ajoutent pas peu à la curiosité qu'a le lecteur de le connaître : « Quant je METROUVAY A SAULVETÉ, — dit-il — » doutant que le roy don Philippe, mon bon maistre, ne fût perdu, et » que je considéray l'ynimité que avoient à moy les deux chevaliers de » basse condition et de la longue robe dont j'ay parlé cy-dessus ², l'au- » torité qu'ilz avoient ès pais d'embas, la jeunesse de monsieur le prince » de Castille, Charles, duc de Luxembourg, et que je pensiz bien à leur » malvaistié,.....: je vous prometz que, si j'avois eu grand crainte de la » mort, que encoire euz-je plus grand crainte de vivre, et maudiois la » mer de tant me avoir espargnié : car DE MOY RETIRÉ OU PAIS DONT JE SUIS, il » N'EUST POINT ESTÉ EN PAIX, NE MOY, pour lesdits deux chevaliers; de moy » tiré en Engleterre, oncques estrangier n'y fut bien venu, se n'est, à » l'aventure, du vivant de ce présent saige roy; de moy tiré en France, » CONTRE MA NATURE, comment me eust-il esté possible d'y vivre? JAMAIS MON » COEUR NE S'Y FUT ADONNÉ; de moy tiré ès Espaignes ou Ytalie, en Turquie » ou en la Morée, le cueur n'eust jamais pu le penser..... ³. »

Enfin l'auteur, après avoir dit que, pendant leur séjour en Angleterre, le roi de Castille et toute sa compagnie furent défrayés par les officiers de

¹ Pag. 419.

² Tout au commencement de sa Relation (pp. 590-592), l'auteur rapporte que, quelques mois avant d'avoir reçu la nouvelle de la mort d'Isabelle la Catholique, Philippe le Beau consulta son conseil sur le point de savoir s'il ferait la guerre au duc de Gueldre; que quatre personnages opinèrent principalement en cette affaire : « les deux nobles hommes, et les autres deux chevaliers de basse condition » et de la longue robe; » que les deux premiers s'attachèrent à détourner Philippe d'entrer en guerre avec le duc; que les seconds, au contraire, l'y excitèrent de tout leur pouvoir, et qu'ils l'attirèrent à leur opinion. Il accuse ceux-ci de n'avoir agi qu'en vue de leur intérêt propre. Dans le cours de son récit, il leur fait d'autres reproches encore.

³ Pag. 421.

Henri VII « si largement et sy volentiers qu'il sembloit que argent ne » coustast riens à leur maistre, » ajoute : « Et qu'il soit vray, je n'en » parle point par oy-dire, car J'EN AY EU L'AISE ET EUS PART A CE QUE JE DIS, » mesmes en chevaux de louaige, en charrettes, boyre et mengyé, belle » chièrre et deffroye en l'hostellerie; et payoient autant que JE METTOYE EN » ESCRIPT avoir eu de mon hoste ou de mon hostesse ¹. »

Ces passages de la Relation du voyage de 1506 prouvent surabondamment que celui qui l'a écrite faisait partie de la suite de Philippe le Beau.

Nous en citerons deux autres encore pour faire voir qu'il écrivait au moment même où venaient de se passer les choses qu'il raconte.

Le premier se rapporte à la réception de Philippe le Beau par les habitants de la Corogne : « Je croy — dit l'auteur — qu'ilz ne aymèrent jamais » tant roy qu'ilz font leur roy don Philippe pour le présent. Dieu doint » qu'ILZ Y PUISSENT PERSÉVÉRER ET LONGUEMENT! ². »

Le second concerne l'infant don Ferdinand que Philippe, à son départ pour Burgos, avait fait mener à Simancas, et que les habitants de Valladolid, aussitôt qu'ils surent la mort du Roi, allèrent y chercher, pour le mener en leur ville, « en laquelle — ajoute l'auteur — IL EST ENCOIRES DE » PRÉSENT, ET LE GARDENT LE PLUS SONGNEUSEMENT QU'ILZ PEUVENT ³. » Or l'infant ne résida pas longtemps à Valladolid, la reine sa mère l'ayant fait venir auprès d'elle, où il resta jusqu'au mois de juillet 1508, que Ferdinand le Catholique, partant pour l'Andalousie, le prit avec lui ⁴.

Entre les passages que je viens de citer, il y en a un auquel je ne pris pas suffisamment garde en 1854 : car, si je l'avais mieux considéré, je

¹ Pag. 450.

² Pag. 455.

³ Pag. 454.

⁴ CURITA, *Historia del rey don Hernando el Cathólico*, liv. VIII, chap. XXI. — SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, liv. I, § LXV.

n'aurais pas supposé un instant qu'ANTOINE DE LALAING pût avoir composé cet ouvrage.

Je veux parler de la réponse faite, à Blois, PAR L'AUTEUR, aux ministres français qui interrogeaient les ambassadeurs de Philippe le Beau au sujet du mariage de l'archiduc Charles avec la princesse fille de Louis XII.

Ces ambassadeurs étaient Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, chevalier de la Toison d'or, conseiller et premier chambellan du Roi, Philibert Naturel, dom-prévôt d'Utrecht, conseiller et chancelier de la Toison d'or, Philippe Dale ou Daule, conseiller et maître d'hôtel du Roi, ministre résident à la cour de France, Philippe Wielant et Jean Caulier, conseillers du Roi. LALAING ne faisait point partie de l'ambassade; donc il ne peut être l'auteur de la Relation.

Inutile, après cela, de faire voir combien la Relation de 1506 diffère, pour le fond et pour la forme, de celle de 1501 : l'auteur de celle-ci s'attache à donner la description de tous les lieux par où il a passé et de ce qu'il y a noté de remarquable sous le rapport des édifices, des mœurs, de la manière de vivre, etc.; l'auteur de l'autre ne décrit pas : il raconte; il s'occupe beaucoup des événements politiques, tout à fait négligés dans la première.

La Relation du voyage de 1506 n'étant certainement l'ouvrage ni de Jean Le Maire ni d'ANTOINE DE LALAING, par qui peut-elle avoir été écrite?

Des cinq personnages qui formaient l'ambassade envoyée à Blois en 1505, deux, le seigneur de Ville et le conseiller Dale, accompagnèrent Philippe le Beau en Espagne.

Ce n'est à coup sûr pas le premier qui a pris soin de raconter les choses dont il a été témoin ou qu'il a apprises; il était trop grand seigneur pour cela.

Serait-ce le second?

Ne peut-on pas supposer plutôt que les ambassadeurs du roi de Castille à Blois avaient avec eux quelque secrétaire qui aura été aussi du voyage d'Espagne, et que c'est ce secrétaire qui en a écrit la Relation?

Nous livrons ces conjectures, sans nous y arrêter davantage, à l'appréciation du public.

Quel que soit celui dont la Relation du voyage de 1506 est l'ouvrage, on ne saurait contester qu'elle ne méritât de voir le jour.

L'auteur débute en racontant la guerre que Philippe le Beau fit au duc de Gueldre, Charles d'Egmont, dans les années 1504 et 1505; les négociations dont elle fut suivie entre les deux princes; celles qui, dans le même temps, eurent lieu entre Philippe et Louis XII. La narration du voyage d'Espagne vient après. Arrivé à la mort de Philippe le Beau, qui eut lieu à Burgos le 25 septembre 1506, l'auteur ne s'arrête pas là, mais il s'occupe de ce qui se passa aux Pays-Bas l'année suivante, et particulièrement de la guerre qui avait recommencé avec le duc de Gueldre; il rapporte aussi des choses arrivées en France, en Italie, en Allemagne. On voit que ce n'est pas proprement une Relation du voyage de Philippe le Beau qu'il s'est proposé d'écrire, mais une chronique des événements du temps. La manière dont il la termine fait même supposer qu'elle devait être continuée.

La partie de son livre qui est consacrée au voyage de Philippe le Beau renferme des particularités intéressantes sur la tempête qui mit en un péril éminent la vie du Roi; sur la constance et la fermeté qu'il montra dans cette situation critique; sur son débarquement en Angleterre; sur l'accueil qui lui fut fait en ce pays et les fêtes qu'Henri VII donna en son honneur; sur son arrivée et sa réception en Espagne; sur les seigneurs de Castille qui vinrent se ranger de son parti; sur ses entrevues avec Ferdinand le Catholique et les conventions arrêtées entre eux, etc., etc. Non moins curieux est ce que l'auteur rapporte de la reine Jeanne: de sa jalousie, qui rendait son mari si malheureux ¹; de son amour pour lui, « sy très-ardante et

¹ L'auteur va même (p. 451) jusqu'à y voir une des causes de la maladie qui conduisit Philippe au tombeau.

» excessive qu'elle ne cuidoit point que jamais il eût esté possible qu'il
 » fust assez avec elle à son gré ne désir ¹ »; des soins qu'elle lui prodigua pendant sa maladie, « luy administrant à boire et mengier elle-
 » même, et ne l'abandonnant jour ne nuyt, toute anceinte qu'elle estoit;
 » l'exhortant tousjours à mengier ou à humer aucuns brouetz ou médi-
 » cines telles que les maistres luy avoient ordonné, et elle-même les
 » essayant et en prenant de grans traictz pour lui donner couraige de
 » faire comme elle; » de ses visites au monastère de Miraflores, où le
 Roi avait été inhumé; de l'ordre qu'elle donna de faire ouvrir son cercueil pour lui baiser les pieds, acte qu'elle renouvela plusieurs semaines consécutives; enfin de la résolution qu'elle prit d'avoir constamment auprès d'elle, partout où elle irait, le corps de son mari ². L'auteur, à propos de la contenance de Jeanne pendant la maladie et lors de la mort du roi son époux, fait une réflexion que justifie assez tout ce qu'on connaît de cette princesse : « C'est, dit-il, une femme à souffrir et à véoir
 » toutes les choses du monde, bonnes ou mauvaises, sans mutacion de
 » son cœur ne son couraige ³. »

Il est fâcheux que notre chroniqueur n'ait pas mis plus d'ordre ni apporté plus de méthode dans ses récits : des matières diverses y sont mêlées sans division, sans séparation aucune, sans rien qui indique au lecteur les faits qui vont passer sous ses yeux : sous ce rapport, comme sous d'autres encore, il est inférieur à ANTOINE DE LALAING. Nous avons pris à tâche de remédier, autant que possible, à la confusion que nous venons de signaler, en faisant suivre l'ouvrage d'un Index analytique, qui y facilitera les recherches.

Nous devons des remerciements tout particuliers à M. LÉOPOLD DELISLE, qui a bien voulu nous confier, pour la correction des épreuves, le manuscrit

¹ Pages 458-459.

² Pages 461-463.

³ Page 462.

de la Bibliothèque nationale de France où est contenue la Relation du voyage de 1506 : nous avons été en état, grâce à cet acte de complaisance, de donner un texte dont nous pouvons garantir la fidélité.

Les Archives du département du Nord, si riches en documents pour l'histoire des ducs de Bourgogne et des premiers princes de la maison d'Autriche, nous ont fourni nombre de pièces d'un grand intérêt, particulièrement sur les négociations qui eurent lieu entre Philippe le Beau, après son arrivée en Espagne, et Ferdinand le Catholique. On les trouvera dans les *Appendices*.

Nous donnons de la même manière les lettres qui furent adressées au gouverneur et aux échevins de la ville de Béthune à l'occasion du voyage du roi de Castille et pendant ce voyage.

Nous ne terminerons pas sans mentionner la publication, faite à Frybourg, il y a quelques années ¹, de lettres écrites par le comte Wolfgang de Fürstemberg, qui commandait les lansquenets dont Philippe le Beau s'était fait suivre en Espagne, et par d'autres personnes de sa compagnie ². Il y a dans ces lettres plus d'une chose curieuse; nous citerons, entre autres, celles-ci : Fürstemberg, écrivant, le 12 mai 1506, de la Corogne, à l'empereur Maximilien, lui peint le roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, comme si faux, si méchant, si contraire au roi de Castille, son gendre, qu'il lui serait impossible d'en donner une idée ³; il dit plus loin qu'après Ferdinand, le

¹ En 1868.

² *Briefe des Grafen Wolfgang zu Fürstemberg zur Geschichte der Meerfahrt des Königs Philipp von Castilien (1506). Mitgetheilt von Dr. K. II. frhrn. ROTH VON SCHRECKENSTEIN, Vorstand des F. F. Hauptarchivs in Donaueschingen.* Broch. de 41 pp. in-8°.

³ « Dann warlich sol mir e. ku. M^t. glauben, das der kunig von Arragonj so valsch, bös unnd e. ku M^t. son kunig Philipsen von Castilj so gar widerwertig ist, das ich e. ku. M^t nit erschreiben kan..... » (Pag. 22.)

Roi n'a pas de plus grand ennemi que la reine Jeanne, sa femme, dont la méchanceté ne le cédaît en rien à celle de son père ¹. Jeanne venait, à ce moment, d'exiger de son époux le renvoi de toutes les femmes qui avaient été attachées à son service, ne voulant conserver auprès d'elle qu'une vieille
« qui, aucunes fois et à heure qu'il luy plaisoit, luy lavoit son linge en sa
» présence ². »

Juin 1876.

¹ « Den grósten veindt so mein gn. herr von Castilj hat, an den kunig von Arragonj, das ist die
» kunigin, seiner gn. gmahel, die ist bóser dan ich e. ku. M^t. schreiben kan..... » (Pag. 24.)

² Voy. p. 459 ci-dessus.

ITINÉRAIRES

DE

**PHILIPPE LE HARDI, JEAN SANS PEUR, PHILIPPE LE BON,
MAXIMILIEN ET PHILIPPE LE BEAU.**

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Nous avons fait connaître, dans l'Introduction, les recherches auxquelles nous nous sommes livré, et les sources où nous avons puisé, à Dijon, à Lille, à Courtrai, à Bruxelles, pour la rédaction de ces Itinéraires.

Nous supposons que le lecteur désirera avoir une idée plus exacte des documents que nous avons eus à notre disposition : c'est ce qui nous engage à donner ici quelques extraits du compte de la recette générale des finances qui commence au mois d'octobre 1464 et finit au 30 septembre 1465. Nous choisissons ce compte, entre tous ceux dont nous

avons fait le dépouillement, parce qu'il est conservé aux Archives du royaume; d'ailleurs, les autres sont conçus dans la même forme :

Fol. 66. DESPENCES ET MISES DE CE PRÉSENT COMPTE.

ET PREMIERS, DES PARTIES PAYÉES PAR LE RECEVEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, EN ET PAR LES ESCROES DE LA
DESPENCE ORDINAIRE DE L'OSTEL DE MONSIEUR.

Lundi, premier jour du mois d'octobre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant tout le jour à Hesdin. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon. Et avec ce mondit seigneur fist délivrer de pain, vin et viande son chastellain dudit Hesdin. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ix^{xxii} l. vii d.

Mardi, second jour d'octobre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant tout le jour à Hesdin. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon. Et avec ce mondit seigneur fist faire, cedit jour, asssemblée au Bois, et si fist délivrer de pain, vin et viande son chastellain dudit Hesdin. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, viii^{xxvii} l. ii s. iii d.

Mercredi, iii^e jour d'octobre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant tout le jour à Hesdin. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon. Et avec ce mondit seigneur fist délivrer de pain, vin et viande son chastellain dudit Hesdin, et si fist faire de creue ung plat de viande. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, viii^{xxix} l. xiiii s. i d.

Dimence, vii^e jour d'octobre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant disner à Hesdin, soupper et giste à Saint-Pol. Et ce jour sont demourez audit Hesdin, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur, madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon. Et aussi fist mondit seigneur délivrer de pain, vin et viande son chastellain dudit Hesdin et son hoste dudit Saint-Pol, et avec ce fist faire de creue deux platz de viande. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ii^{lxxiii} l. xiiii s.

Dimenche, xiiii^e jour d'octobre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant tout le jour à Lille. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur

madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa
 seur, filles de madite dame de Bourbon. Et fist mondit seigneur, cedit jour, faire de creue
 IIII platz de viande, pour festoyer au soupper monseigneur le duc de Bourbon, qui cedit jour
 arriva en cestedite ville, et avec ce mondit seigneur fist délivrer son hoste de pain, vin et
 viande. Escu xx s., à la valeur de XL gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons,
 comprins gaiges, viii^{xx} l. viii s. ii d.

Jeudy, feste et solempnité de Toussains, premier jour du mois de novembre, l'an mil CCCC
 soixante-quatre, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant tout le jour à Lille. Et ce
 jour l'abbé de Los fist le service divin devant mondit seigneur, et si furent, ce jour, aux despens
 de mondit seigneur madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mada-
 moiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, et avec ce fist icellui seigneur
 délivrer de pain, vin et viande les chappellains de sa chappelle et son hoste. Escu xx s., à la va-
 leur de XL gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges,
 ii^{xxiii} l. x s. viii d.

Dimanche, xviii^e jour de novembre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgon-
 gne et de Brabant tout le jour à Lille. Et furent ce jour illecq, aux despens de mondit seigneur,
 madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa
 seur, filles de madite dame de Bourbon. Et ce jour mondit seigneur fist festoyer au disner les
 ambassadeurs du roy de France, et, au soupper, en l'ostel de Phelippe Fremault, monseigneur
 de Charrolloys, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur Adolf de Clèves, monseigneur
 Jaques de Bourbon, et plusieurs autres grans seigneurs, chevaliers et escuiers, avec lesdites dames
 et damoiselles. Et avec ce fist délivrer son hoste de pain, vin et viande. Escu xx s., à la valeur de
 XL gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ii^{xxi} l.
 iii s. ix d.

Dimence, xxv^e jour de novembre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne
 et de Brabant tout le jour à Lille. Et ce jour furent en l'ostel et aux despens de mondit seigneur
 madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa
 seur, filles de madite dame de Bourbon. Et avec ce mondit seigneur fist faire ung banquet en
 l'ostel Poly Buland, où fut monseigneur de Charrolloys, mesdites dames et damoiselles, mon-
 seigneur Adolf de Clèves et plusieurs autres grans seigneurs, chevaliers et escuiers, dames et
 damoiselles, et si fist délivrer son hoste de pain, vin et viande. Escu xx s., à la valeur de XL gros,
 monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ii^{xxi} l. i s. i d.

Mercredi, xxviii^e jour de novembre, l'an mil CCCC LXIII, monseigneur le duc de Bourgogne
 et de Brabant disner à Lannoy, aux despens de monseigneur dudit Lannoy, soupper et giste à
 Anstoing, aux despens de monseigneur dudit Anstoing. Escu xx s., à la valeur de XL gros, mon-
 noye de Flandres. Somme du jour sans garnisons, comprins gaiges, vi^{xxviii} l. x s. ix d.

Dimence, feste et solempnité de Pasques charnelz, xiiii^e jour d'avril, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illec en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et, ce jour, monseigneur l'évesque de Tournay fist le service divin devant mondit seigneur, et tint icellui seigneur salle, et disnèrent avec lui monseigneur le conte de Charrolloys et ledit prélat, et aussi disnèrent en ladite salle les chappellains de sa chappelle. Et avec ce disnèrent, ce jour, en son hostel et à ses despens, le povre commun dudit Brouxelles, et si fist délivrer de pain, vin et viande ung frère prescheur. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ii^e LIX l. ix s. iii d.

Mercredi, xiiii^e jour de may, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour, illecq en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et avec ce mondit seigneur fist faire de creue ung plat de viande, pour festoyer monseigneur le conte de Nassau et autres seigneurs dudit Brabant. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, viii^e xiiii l. v s. xi d.

Jedi, feste et solempnité de l'Assencion Nostre-Seigneur Jhésu-Christ, xiiii^e jour de may, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et, ce jour, le suffragant de l'évesque de Tournay fist le service divin devant mondit seigneur. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, vii^e xviii l. xix s. iii d.

Dimence, feste et solempnité de la Penthecouste, second jour de juing, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illec, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et ce jour le suffragant de monseigneur l'évesque de Tournay fist le service divin devant mondit seigneur le duc. Et disnèrent, ce jour, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur, les chappellains de sa chappelle, ses médecins et le povre commun dudit Brouxelles. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, comprins gaiges, ii^e xv l. xiii s. ix d.

Jedi, vi^e jour de juing, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et, ce jour, icellui seigneur fist faire asssemblée au Bois pour les veneurs, à laquelle asssemblée furent, avec mondit seigneur, mesdites dames, damoi-

selles et madame la princesse d'Orengé, les contes de Nassau et de Hornes. Et avec ce fist délivrer de pain, vin et viande ses médecins. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^{xx} l. xvi s. v d.

Dimence, xvi^e jour de juing, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et avec ce mondit seigneur fist faire de creue trois platz de viande, pour soy festoyer, avec lesdites dames et damoiselles et monseigneur de Gheildres le josne, à Saint-Josse-de-Noye. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^{xxi} l. xiii s. vi d.

Jeudi, xxvii^e jour de juing, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et, ce jour, icellui seigneur se baingna en son ostel de Saint-Josse-de-Nouye, et, fist faire de creue trois platz de viande. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^{xx} l. xiiii s. iii d.

Mercredi, xxviii^e jour d'aoust, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et, ce jour, mondit seigneur fist faire de creue ung plat de viande, pour festoyer monseigneur le duc de Clèves. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^{xxv} l. i s. ii d.

Dimence, xxix^e et pénultiesme jour de septembre, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles, et madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, filles de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illecq, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Et avec ce mondit seigneur fist faire de creue ung plat de viande, pour festoyer les ambaxateurs du roy d'Engleterre et du conte de Wistemberch. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^{xxxi} l. ii s. ix d.

Lundi, xxx^e et dernier jour de septembre, l'an mil CCCC LXV, monseigneur le duc de Bourgongne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. Et madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et mademoiselle Marguerite, sa seur, fille de madite dame de Bourbon, tout ledit jour illec, en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. Escu xx s., à la valeur de xl gros, monnoye de Flandres. Somme du jour, sans garnisons, compris gaiges, viii^e xxvii l. xii s.

A la vue de ces extraits, on comprendra que nous avons dû adopter

un mode d'analyse qui, sans omettre aucune particularité intéressante, sans sacrifier la clarté au désir de resserrer les faits dans un cadre étroit, fût aussi concis que possible. Nous ne pouvions songer à reproduire, même en les abrégeant beaucoup, les textes originaux; cela nous eût mené trop loin : les itinéraires seuls de Philippe le Bon, de Maximilien et de Philippe le Beau ne remplissent pas, dans les comptes, moins de 438 feuillets ou 876 pages d'écriture ¹.

Par le motif que nous venons d'énoncer, nous nous contentons, lorsque, dans la même journée, le prince dont nous donnons l'itinéraire, s'est arrêté en plusieurs endroits, d'indiquer le lieu où il a passé la nuit.

Une dernière observation. Les comptes d'où nous avons tiré ces itinéraires sont tous rédigés, quant aux dates, selon le style qui s'observait à la cour de Bourgogne, et qui continua d'être suivi dans les Pays-Bas jusqu'en 1576, c'est-à-dire en prenant, pour point de départ de l'année civile, le jour de Pâques. Nous avons cru devoir, dans notre travail, réduire toutes les dates d'après le système en usage depuis bientôt trois siècles.

¹ En voici le détail :

L'itinéraire de	remplit	28 feuillets.
1427	—	52 »
— de 1428	—	52 »
— de 1441	—	44 »
— de 1462-1463	—	67 »
— de 1463-1464	—	54 »
— de 1464-1465	—	23 »
— de 1465-1466	—	56 »
— de 1484	—	56 »
— de 1486	—	5 »
— de 1488	—	44 »
— de 1497	—	
TOTAL.	. . .	438 »

Je n'ai pas pris note de l'étendue des itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, dans les comptes conservés aux archives de Dijon.



ITINÉRAIRE

DE

PHILIPPE LE HARDI, DUC DE BOURGOGNE.

DU 1^{er} FÉVRIER 1395 AU 31 JANVIER 1403.

Tiré : *a.* du compte de JACQUES DE LA TANNERIE, maître de la chambre aux deniers du Duc, rendu pour onze mois, commençant au 1^{er} février 1394 (v. st.) et finissant au 31 décembre 1395; *b.* du compte de JEAN DE BRAY, maître de la chambre aux deniers du Duc, rendu pour treize mois, commençant au 1^{er} janvier 1395 (v. st.) et finissant au 31 janvier 1396 (v. st.); *c.* du compte premier de GUYOT DE BRAY, maître de la chambre aux deniers du Duc, pour une année, commençant au 1^{er} février 1396 (v. st.) et finissant au 31 janvier 1397 (v. st.); *d.* du compte deuxième et dernier de GUYOT DE BRAY, pour une année, commençant au 1^{er} février 1397 (v. st.) et finissant au 31 janvier 1398 (v. st.); *e.* du compte premier de ROBERT DE BAILLEUX, maître de la chambre aux deniers du Duc, pour une année, commençant au 1^{er} février 1398 (v. st.) et finissant au 31 janvier 1399 (v. st.); *f.* du compte deuxième de ROBERT DE BAILLEUX, pour une année, commençant au 1^{er} février 1399 (v. st.) et finissant au 31 janvier 1400 (v. st.); *g.* du compte troisième de ROBERT DE BAILLEUX, pour dix mois, commençant au 1^{er} février 1400 (v. st.) et finissant au 30 novembre 1401; *h.* du compte quatrième de ROBERT DE BAILLEUX, pour quatorze mois, commençant au 1^{er} décembre 1401 et finissant au 31 janvier 1402 (v. st.). — Tous ces comptes sont conservés dans les archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

ANNÉE 1395.

(Pâques tomba le 11 avril.)

1-2	février,	à Conflans.
3-6	»	à Paris.
7-9	»	à Conflans.
10-11	»	à Paris.
12-17	»	à Conflans.
18	»	à Paris.
19-21	»	à Conflans.
22	»	à Paris.

ANNÉE 1595.

23	février,	à St-Denis.
24-28	»	à Conflans.
1	mars,	à Conflans.
2	»	à Villeneuve-St-George.
3-4	»	à Melun, chez le roi.
5	»	à Bray-sur-Seine.
6	»	à Trainel (<i>Traineau</i>).
7	»	à Margny.
8	»	à Troyes.
9	»	à Bar-sur-Seine.
10	»	à Mussy.
11-12	»	à Buncey (<i>Buncy</i>).
13-14	»	à Villaines.
15	»	à Baigneux.
16	»	à Chanceaux.
17	»	à St-Seigne-l'Abbaye (<i>St-Sonne</i>).
18-21	»	à Dijon.
22	»	à Nuits.
23	»	à Beaune.
24	»	à Châlons.
25-26	»	à Tournus (par eau).
27-31	»	à Bourg en Bresse.
1-5	avril,	à Bourg en Bresse.
6	»	à Cuizery.
7-10	»	à Germolles.
11	»	à <i>Bellecroy</i> (?).
12	»	à l'abbaye de <i>Mazières</i> (?).
13	»	à Gilly.
14	»	à Rouvres.
15-20	»	à Dijon.

ANNÉE 1595.

21	avril,	à Chanceaux.
22	»	à Châtillon.
25	»	à Chanceaux.
24	»	à Dijon.
25	»	à Rouvres.
26	»	à Argilly.
27-29	»	à Germolles.
30	»	à Tournus.
1	mai,	à Belleville.
2-15	»	à Lyon.
16	»	à Vienne.
17	»	à Soyons (par le Rhône).
18-21	»	au Pont-St-Esprit.
22-31	»	à Villeneuve-lez-Avignon.
1-24	juin,	à Villeneuve.
25-30	»	à Avignon.
1-8	juillet,	à Avignon.
9-10	»	à Villeneuve.
11	»	à Baigneux.
12	»	à <i>Viviers</i> (?).
13	»	à Soyons.
14	»	à Saint-Vallier.
15	»	à Vienne.
16	»	à Lyon.
17	»	à Belleville.
18-19	»	à Tournus.
20-21	»	à Châlons.
22	»	à <i>Mazières</i> (?).
23-25	»	à Dijon.
26	»	à <i>Flory</i> ou <i>Flony-sur-Oche</i> (?).

ANNÉE 1395.

27 juillet, à Courcelles.
 28 » à Sarcey.
 29 » à Joigny.
 50 » à Pont-sur-Yonne.
 31 » à Melun.

1 août, à Corbeil.
 2-11 » à Paris.
 12-13 » à Conflans ¹.
 14-16 » à Paris.
 17 » à Villeneuve.
 18-19 » à Conflans.
 20 » à Villeneuve.
 21 » à Conflans.
 22-24 » à Paris.
 25 » à Conflans.
 26 » à Villeneuve.
 27 » à Conflans.
 28 » à Paris.
 29-30 » à Conflans.
 31 » à Paris.

1-2 septembre, à Paris.
 3-4 » à Villeneuve.
 5-8 » à Paris.
 9-10 » à Villeneuve.
 11 » à Lagny-sur-Marne.
 12 » à Paris.
 13 » à Villeneuve.
 14-16 » à Paris.
 17-18 » à Villeneuve.

¹ Le roi y dina le 12 avec le Duc.

ANNÉE 1395.

- 19-20 septembre, à Lagny.
 21 » à Vaux-la-Reine (*Vau-la-Roie*).
 22-27 » à Paris.
 28 » à Villeneuve.
 29-30 » à Paris.
- 1-4 octobre, à Paris.
 5 » à Longjumeau.
 6-31 » à Paris.
- 1-14 novembre, à Paris.
 15-16 » à Luzarches.
 17-30 » à Paris.
- 1-31 décembre, à Paris.

ANNÉE 1396.

(Pâques tomba le 2 avril.)

- 1-8 janvier, à Paris.
 9 » à St-Denis.
 10-31 » à Paris.
- 1-29 février, à Paris.
- 1-31 mars, à Paris.
- 1-4 avril, à Paris.
 5 » à St-Denis.
 6 » à Brie-le-Comte.
 7 » à Donnemarie (*Done Marie*).
 8 » à Marigny.
 9 » à Illes (?).

ANNÉE 1596.

10	avril,	à Châtillon.
11	»	à Villaines.
12	»	à St-Seine-l'Abbaye (<i>St-Soigne</i>).
13-15	»	à Dijon ¹ .
16-17	»	à Rouvres.
18-30	»	à Dijon ² .

1	mai,	à Dijon.
2	»	à Baigneux.
3	»	à Mussy.
4	»	à Troyes.
5	»	à Nogent.
6	»	à Rosay.
7	»	à Creteil.
8-10	»	à Conflans.
11	»	à Bondy.
12-13	»	à Livry.
14	»	au Mesnil-Aubry.
15	»	à St-Denis.
16	»	à Conflans.
17-18	»	à Livry.
19	»	à Conflans.
20-21	»	à Paris.
22-30	»	à Conflans ³ .
31	»	à Paris, chez le roi.

1 juin, au Louvre, après avoir dîné chez le roi.

¹ La duchesse, le comte de Nevers, mesdemoiselles de Nevers, de Savoie, Bonne et de St-Pol, se trouvèrent à Dijon avec le Duc.

² Le 30, dans l'après-dîner, le comte de Nevers quitta son père à Dijon, pour aller en Hongrie. Depuis le 21 mars, il était auprès du Duc.

³ Le 25, le roi, monsieur d'Orléans, monsieur de Bourbon, messire Pierre de Navarre, le frère du roi d'Angleterre, le comte de St-Pol et d'autres grands personnages vinrent souper chez le Duc. Depuis le 19, la duchesse, Antoine son fils, mesdemoiselles Bonne et de St-Pol étaient arrivés auprès de lui.

ANNÉE 1596.

2	juin,	à Verberie (<i>Verbrie</i>).
3	»	à Compiègne.
4	»	au Pont-à-Choisy.
5	»	à Noyon.
6	»	à Ham.
7-8	»	à St-Quentin ¹ .
9	»	à Noyon.
10-21	»	à Compiègne.
22	»	à Cuise (Cuise-la-Motte).
23-24	»	à Compiègne.
25	»	à Cuise.
26	»	à Compiègne.
27	»	à Cuise.
28	»	à Compiègne.
29	»	à Cuise.
30	»	à Compiègne.
1	juillet,	à Compiègne.
2	»	à Cuise.
3	»	à Compiègne.
4	»	à Cuise.
5	»	à Compiègne.
6	»	à Cuise.
7-8	»	à Compiègne.
9	»	à Cuise.
10	»	à Compiègne.
11	»	à Cuise.
12	»	à Compiègne.
13-14	»	à Cuise.
15	»	à Compiègne.
16	»	à Cuise.

¹ Le Duc traita à St-Quentin la duchesse de Brabant, madame d'Ostrevant et plusieurs seigneurs.

ANNÉE 1596.

17	juillet,	à Compiègne.
18	»	à Cuise.
19	»	à Compiègne.
20	»	à Cuise.
21	»	à Compiègne.
22	»	à Verberie (<i>Verbrie</i>).
23	»	à Pont-Ste-Maxence.
24	»	à Senlis.
25	»	à Creil.
26	»	à Senlis.
27	»	à Creil.
28	»	à Senlis.
29	»	à Creil.
30	»	à Clermont en Beauvoisis.
31	»	à Villeneuve.
1	août,	à Villeneuve.
2	»	à Breteuil.
3	»	à Amiens.
4	»	à Doullens (<i>Doullens</i>).
5	»	à Hesdin.
6	»	à Théroouanne.
7-12	»	à St-Omer.
13	»	à Ardres.
14-20	»	à Calais, où le duc fut aux dépens du roi d'Angleterre.
21	»	à Ardres.
22-23	»	à Éperlecques (<i>Esperleque</i>).
24-25	»	à St-Omer.
26	»	à Théroouanne.
27-31	»	à Hesdin.
1 septembre,		à Doullens (<i>Doullens</i>).

ANNÉE 1396.

2 septembre, à Amiens.
 5 » à St-Jude.
 4 » à Creil.
 5 » à St-Denis.
 6 » à Conflans.
 7 » à Paris.
 8-17 » à Conflans.
 18-19 » à Paris.
 20-28 » à Conflans.
 29-50 » à Paris.

1 octobre, au Mesnil-Aubry.
 2 » à Clermont en Beauvoisis.
 3 » à Breteuil.
 4 » à Amiens.
 5 » à Doullens.
 6 » à Hesdin.
 7 » à Werchin.
 8 » à St-Omer.
 9-10 » à Ardres.
 11-13 » à Calais, aux dépens du roi d'Angleterre.
 14 » à St-Omer.
 15-18 » à Éperlecques (*Esperleque*).
 19-25 » à St-Omer ¹.
 26-27 » à Éperlecques.
 28 » à Ardres, chez le roi ².
 29 » à Éperlecques.
 50-51 » à Calais, aux dépens du roi d'Angleterre.

¹ Le 22, le Duc donna à dîner au roi, aux ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, à la reine d'Angleterre, au duc de Bretagne, au duc de Lancastre, au comte de St-Pol, au comte Darby et à plusieurs autres grands personnages.

² Le Duc avait dîné ce jour-là à Guines avec le roi d'Angleterre.

ANNÉE 1396.

4-5	novembre,	à Calais, aux dépens du roi d'Angleterre.
6	»	à Éperlecques (<i>Esperleques</i>).
7-9	»	à St-Omer.
10-11	»	à Aire.
12-15	»	à Gosnay.
16-25	»	à Arras ¹ .
26	»	à Péronne.
27	»	à Nesle (<i>Nelle en Vermeudois</i>).
28	»	à Beaulieu.
29-30	»	à Noyon.

1	décembre,	à Compiègne.
2	»	à Senlis.
3	»	à St-Denis.
4-31	»	à Conflans ² .

ANNÉE 1397 ³.

(Pâques tomba le 22 avril.)

1-31	janvier,	à Conflans.
1-28	février,	à Conflans ⁴ .
1-31	mars,	à Conflans ⁵ .
1	avril,	à Conflans.
2	»	à Franconville.
3-4	»	à Luzarches.

¹ Les 23, 24 et 25, le comte et la comtesse d'Ostrevant y furent avec le Duc et sa famille.² Le Duc, étant à Conflans, allait souvent dîner à Paris, soit chez le roi, soit chez l'évêque, ou chez d'autres personnes.³ Pendant toute cette année, le Duc eut auprès de lui son fils Antoine.⁴ Le 8, le Duc traita les ambassadeurs et le conseil du roi d'Espagne.⁵ Le 26, le Duc traita l'évêque de Tournai et plusieurs personnages de Flandre.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

19

ANNÉE 1397.

5-7 avril, à Senlis ¹.
 8 » à St-Denis.
 9-29 » à Conflans.
 50 » à Plaisance-sur-Marne.

1-17 mai, à Plaisance.
 18-22 » à Beauté.
 23-25 » à Coilly (?)
 26 » à Lagny-sur-Marne.
 27-31 » à Beauté.

1-30 juin, à Beauté ².

1-13 juillet, à Beauté ³.
 14-17 » à Paris, chez le roi ⁴.
 18 » à Beauté.
 19 » à Paris, chez le roi.
 20-31 » à Beauté ⁵.

1-4 août, à Beauté ⁶.
 5 » à Paris, chez le roi.
 6 » à Bondy.
 7 » à Beauté.
 8-9 » à Livry.
 10 » à Bondy.

¹ Le 6, le Duc traita, à Senlis, entre autres personnes, le conseil et les bourgeois députés des bonnes villes de Flandre.

² Le lundi 11 et le mardi 19, le Duc alla dîner à Paris chez le roi.

³ Le 2, le 5, le 6 et le 11, le Duc alla encore dîner à Paris chez le roi.

⁴ Une partie des gens du Duc fut logée, à ses frais, chez l'évêque.

⁵ Les 20, 26, 27, 29 et 31, le Duc dina chez le roi, à Paris. Les 21, 22 et 28, le roi de Navarre dina ou soupa chez le Duc.

⁶ Le 1^{er}, le Duc traita le conseil et les bourgeois de Malines. Le 2 et le 4, il alla dîner à Paris chez le roi.

ANNÉE 1597.

11-15	août,	à Paris, chez le roi.
14-19	»	à Beauté ¹ .
20-22	»	à Melun.
25	»	à Villeneuve.
24-25	»	à Beauté.
26	»	à Paris.
27	»	à Melun.
28	»	à Villeneuve.
29	»	à Beauté.
30	»	à Paris.
31	»	à Beauté.
1	septembre,	à Paris.
2-5	»	à Beauté.
6	»	à St-Denis.
7-9	»	à Conflans-St ^e -Honorine.
10	»	à Paris.
11-12	»	à Beauté.
13-14	»	à Mussy-l'Évêque en Brie.
15	»	à Villeneuve-St-George, chez le roi.
16-19	»	à Paris.
20-29	»	à Beauté ² .
30	»	à Paris.
1	octobre,	à Paris
2-3	»	à Beauté.
4-6	»	à Conflans.
7	»	à Paris.
8	»	à St-Denis.
9-10	»	à Conflans.

¹ Le 16 et le 19, le Duc alla dîner chez le roi.

² Les 25 et 29, le Duc traita les ambassadeurs du seigneur de *Méthelin*. Le 27, il alla dîner à Paris chez le roi.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

21

ANNÉE 1597.

11-15 octobre, à Paris.
14-31 » à Conflans ¹.

1-14 novembre, à Conflans.
15 » à Paris.
16-28 » à Conflans.
29 » à Paris.
30 » à Conflans.

1-20 décembre, à Conflans ².
21-25 » à Paris, en l'hôtel de l'évêque.
26 » au Louvre en Paris.
27 » à Pont-St^e-Maxence.
28 » à Roye en Vermandois.
29 » à Bapaume.
30-31 » à Arras ³.

ANNÉE 1598.

(Pâques tomba le 7 avril.)

1-14 janvier, à Arras ⁴.
15 » à Seclin.
16-30 » à Lille ⁵.
31 » à Tournai.

1-4 février, à Tournai ⁶.

¹ Les 20 et 21, le Duc traita le comte d'Ostrevant.

² Le duc traita, entre autres, le 11, les ambassadeurs d'Angleterre et les ambassadeurs de Constantinople.

³ Le Duc trouva à Arras la duchesse, madame de Nevers, mesdemoiselles Bonne et de St-Pol.

⁴ Le comte d'Ostrevant vint, le 4, trouver le duc à Arras, et il resta avec lui jusqu'au 11.

⁵ Le dimanche 27, le duc traita le conseil de toutes les bonnes villes de Flandre. Le 18 et le 21, il avait déjà traité plusieurs des personnes qui en faisaient partie.

⁶ Le 5, le Duc eut à dîner madame de Brabant.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

ANNÉE 1398.

5-6	février,	à Lille.
7-10	»	à Seclin.
11-12	»	à Lille.
13-14	»	à Seclin.
15-18	»	à Orchies.
19-20	»	à Lille.
21-23	»	à Courtrai.
24-25	»	à Audenarde.
26-28	»	à Gand ¹ .

1-3	mars,	à Gand.
4	»	à Termonde.
5-8	»	à Malines ² .
9-10	»	à Anvers ³ .
11	»	à Rupelmonde.
12	»	à Hulst.
13	»	à Eecloo (<i>Esclo</i>).
14-16	»	à Bruges ⁴ .
17-18	»	à l'Écluse.
19	»	à Bruges.
20-23	»	à Gand ⁵ .
24-25	»	à Termonde.
26	»	à Bruxelles.
27-28	»	à Malines.
29	»	à Termonde.
30-31	»	à Gand.

¹ Le 28, monsieur de St-Pol, ainsi que la loi et les bourgeois de Gand, dinèrent chez le Duc.

² Le 7, le Duc traita madame de Brabant, monsieur de St-Pol, les trois états de Brabant, etc.; le 8, il donna à dîner à la loi et aux bourgeois de Malines.

³ Le 10, le Duc traita la loi et les bourgeois de cette ville.

⁴ Le 16, le Duc donna à dîner à la loi et aux bourgeois de la ville.

⁵ Le 22, le comte de Nevers, le comte de la Marche, le maréchal Boucicaut et plusieurs autres chevaliers vinrent trouver le Duc dans cette ville.

ANNÉE 1398.

1	avril,	à Eecloo.
2-7	»	à Bruges ¹ .
8	»	à Roulers.
9-11	»	à Ypres ² .
12	»	à Courtrai.
13	»	à Audenarde.
14	»	à Grammont.
15	»	à Alost.
16	»	à Termonde.
17	»	à Bornhem.
18-20	»	à Malines.
21	»	à Termonde.
22	»	à Gand.
23	»	à Audenarde.
24	»	à Tournai.
25-27	»	à Lille.
28	»	à Douai.
29-30	»	à Arras.
1-5	mai,	à Arras ³ .
6	»	à Lucheux (<i>Luxeul</i>).
7	»	à <i>Dours</i> (?).
8	»	à Gournay.
9	»	à Senlis.
10	»	à St-Denis.
11-24	»	à Conflans ⁴ .

¹ Le 5, le Duc dina, avec monsieur de Nevers et monsieur Antoine (de Bourgogne), chez maître Baudouin, prévôt de Bruges. Le 7, il traita la loi et les bourgeois.

² Le 11, le Duc donna à diner à la loi et aux bourgeois d'Ypres.

³ Pendant ce séjour du Duc à Arras, monsieur de Nevers, le comte et la comtesse d'Ostrevant, monsieur et madame de St-Pol, vinrent l'y joindre. Madame de Bourgogne, madame de Nevers et mesdemoiselles Bonne et de St-Pol y étaient déjà.

⁴ Le 15, le Duc y eut la visite du roi, de monsieur de Berry, de monsieur de Bourbon, etc. Le 20, il donna à souper, en son hôtel, à Plaisance-sur-Marne, au roi, au duc d'Orléans, au comte d'Ostrevant, etc.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

ANNÉE 1598.

25	mai,	à Paris.
26-31	»	à Conflans.
1-7	juin,	à Conflans.
8	»	à Paris.
9-15	»	à Conflans.
14-15	»	à <i>Coilly</i> ou <i>Couilly</i> en Brie (?).
16-19	»	à Conflans.
20	»	à Lagny.
21	»	à Crécy (<i>Cressy en Brie</i>).
22	»	à Lagny.
23-30	»	à Conflans.
1-31	juillet,	à Conflans, excepté les 7, 9, 12, 28 et 29, où le Duc prit gîte à Villeneuve-S ^t -George ¹ .
1-3	août,	à Conflans.
4	»	à Viry.
5-6	»	à Villeneuve.
7	»	à Conflans.
8	»	à Viry.
9	»	à Villeneuve.
10	»	à Conflans.
11-12	»	à Villeneuve.
13	»	à Conflans.
14-15	»	à Paris, en l'hôtel de maître Jean Hue.
16	»	à Villeneuve.
17-19	»	à Conflans.
20	»	à Villeneuve.
21	»	à Conflans.
22	»	à Villeneuve.

¹ Le 8 et le 11, le Duc alla dîner à Paris, en l'hôtel de maître Jean Hue.

ANNÉE 1598.

25	août,	à Conflans.
24	»	à St-Denis.
25	»	à Villeneuve.
26-28	»	à Corbeil.
29-30	»	à Conflans.
31	»	à Villeneuve.
1	septembre,	à Corbeil.
2	»	à Conflans.
3-4	»	à Corbeil.
5-7	»	à la Grange-aux-Merciers.
8	»	à Villeneuve.
9	»	à Corbeil.
10	»	à <i>Orgenay</i> (?).
11-15	»	à Melun.
16-18	»	à la Grange-aux-Merciers.
19	»	à Villeneuve.
20-21	»	à Melun.
22	»	à Villeneuve.
25-27	»	à la Grange-aux-Merciers.
28-29	»	à Lagny.
30	»	à Meaux.
1	octobre,	à Chelles.
2-7	»	à la Grange-aux-Merciers.
8-11	»	à St-Pol, chez le roi.
12-13	»	à la Grange-aux-Merciers.
14	»	à Longjumeau.
15-21	»	à la Grange.
22-31	»	à Conflans.
1-18	novembre,	à Conflans.
19	»	à St-Cloud.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

ANNÉE 1598.

20-22 novembre, à St-Germain-en-Laye.

23-30 » à Conflans.

1-11 décembre, à Conflans.

12 » à St-Denis.

15-16 » à Conflans.

17 » à Villeneuve.

18-26 » à Corbeil.

27-30 » à Conflans.

31 » à Paris, en l'hôtel de messire Jehan de Chartres, au palais.

ANNÉE 1599.

(Pâques tomba le 30 mars.)

1-7 janvier, à Conflans.

8-12 » à St-Cloud.

15-15 » à Conflans ¹.

16 » à Paris, chez le roi.

17-24 » à Conflans.

25-26 » à St-Cloud.

27-29 » à Paris, en l'hôtel du maréchal de Bourgogne.

30-31 » à Paris, en l'hôtel d'Artois ².

1-5 février, à Paris, en l'hôtel d'Artois.

4-22 » à Conflans ³.

23 » à St-Denis.

24-28 » à Conflans.

¹ Les 15 et 14, le Duc dîna chez messire Jehan de Chartres.

² Le Duc y donna à dîner, le 30, aux ducs d'Orléans et de Bourbon, aux cardinaux de Poitiers, de Tury et de Saluces, au patriarche d'Alexandrie, à l'archevêque d'Autx, à plusieurs autres prélats, ainsi qu'à monsieur d'Albret, à messire Pierre de Navarre, aux ambassadeurs de Venise et à d'autres.

³ Le Duc alla plusieurs fois dîner à Paris, chez le roi.

ANNÉE 1399.

1	mars,	au Bourg-la-Reine.
2	»	à Paris.
5-31	»	à Conflans ¹ .
1-21	avril,	à Conflans ² .
22	»	à Paris, en l'hôtel de M ^e Pierre Varopel.
23-25	»	à Conflans.
26	»	à Gonesse.
27	»	à Senlis.
28	»	à <i>Arçon</i> ou <i>Arton</i> (?).
29	»	à Péronne.
30	»	à Arras.
1-8	mai,	à Arras.
9	»	à Douai.
10-14	»	à Tournai.
15	»	à Orchies.
16-22	»	à Arras.
23	»	à St-Pol.
24-31	»	à Hesdin.
1-12	juin,	à Hesdin.
13	»	à Cercamp.
14	»	à Pas en Artois.
15	»	à Avesnes-le-Comte.
16-30	»	à Arras.
1-15	juillet,	à Arras.
16	»	à l'abbaye d' <i>Estran</i> (?).

¹ Le 23, le Duc y donna à dîner aux ambassadeurs des bonnes villes et du plat pays de Flandre. Le 15, il alla dîner à Paris, en l'hôtel de son chancelier; le 20, au palais, en l'hôtel de messire Jehan de Chartres, etc.

² Le Duc y donna à dîner, le 15, aux ambassadeurs de madame de Brabant.

ANNÉE 1399.

17	juillet,	à Avesnes-le-Comte.
18	»	à l'abbaye de Cercamp.
19	»	à Hesdin.
20	»	à Beaurain.
21	»	à Montreuil-sur-mer.
22	»	à <i>Frane</i> (?).
23	»	à Boulogne.
24	»	à <i>Frane</i> (?) ¹ .
25	»	à Montreuil.
26-27	»	à <i>St-Esprit</i> (?).
28	»	à Noyelle.
29	»	à Broyes (<i>la Broye</i>).
30-31	»	à Hesdin.
1-3	août,	à Hesdin.
6	»	à Blangy.
7	»	à Théroüanne.
8	»	à Arques.
9-16	»	à St-Omer.
17	»	à Éperlecques.
18	»	à St-Omer.
19	»	à Éperlecques.
20-21	»	à St-Omer.
22	»	à Éperlecques.
23-28	»	à St-Omer.
29	»	à Aire.
30-31	»	à St-Omer.
1	septembre,	à St-Omer.
2-5	»	à Arques.
4	»	à Aire.

¹ Le 24, le comte de Nevers vint rejoindre son père.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

29

ANNÉE 1399.

5 septembre, à Heuchin.
 6-7 » à Hesdin.
 8 » à Broyes (*la Broye*).
 9 » à Forest-Montier (*Forémonstier*).
 10-17 » à *Donnal* ou *Donval* (?).
 18-21 » à Hesdin.
 22 » à St-Pol.
 23 » à Lens.
 24-30 » à Douai.

1 octobre, à Douai.
 2 » à Lens.
 5 » à St-Pol.
 4 » à *Donnal* (?).
 5 » à Eu.
 6 » à Arques.
 7-8 » à Cailly.
 9 » à Montfort, chez le roi.
 10-15 » à Rouen.
 14 » à Jumièges (*Jumèges*).
 15 » à Caudebec.
 16-18 » à *Monsterviller* (?).
 19 » à Lillebonne.
 20 » à Jumièges.
 21-31 » à Rouen.

1-30 novembre, à Rouen.

1-2 décembre, à Rouen.
 3 » au Pont de l'Arche.

¹ Le dimanche 23, le Duc donna à dîner au roi, à monsieur de Berry, à monsieur de Bourbon et à plusieurs seigneurs étrangers.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

ANNÉE 1399.

4	décembre,	à	Évreux.
5	»	à	Andelys-sur-Seine.
6	»	à	Vernon-sur-Seine.
7	»	à	Meulan.
8	»	à	Poissy.
9-10	»	à	<i>Demericourt</i> (?).
11-12	»	à	Meulan.
15	»	à	<i>Demericourt</i> (?).
14-17	»	à	Neaufles.
18	»	à	Sérifontaine.
19-31	»	à	Neaufles.

ANNÉE 1400.

(Pâques tomba le 18 avril.)

1-6	janvier,	à	Neaufles.
7	»	à	Chars.
8-11	»	à	Pontoise.
12	»	à	Meulan.
13-18	»	à	Paris.
19-31	»	à	Conflans.

1-29 février, à Conflans.

1	mars,	à	Conflans.
2	»	à	S ^t -Denis.
3-31	»	à	Conflans ¹ .

1-27	avril,	à	Conflans.
28-29	»	à	Plaisance.
30	»	à	Conflans.

¹ Le 15, le Duc donna à diner, entre autres, aux ambassadeurs du roi d'Espagne.

ANNÉE 1400.

1-4	mai,	à Conflans.
5-6	»	à Plaisance.
7	»	à St-Denis.
8-10	»	à Conflans.
11-12	»	à Viry.
13-19	»	à Melun ¹ .
20-21	»	à Moret en Gâtinois..
22-25	»	à Nemours (<i>Nemoux</i>).
24	»	dans les bateaux, en allant de Melun à Conflans.
25	»	à Longjumeau.
26-27	»	à Étampes, chez le duc de Berry.
28	»	à Marcoussis (<i>Marcoucis</i>).
29-31	»	à Conflans.
1-2	juin,	à Conflans.
3	»	à Villeneuve-St-George.
4	»	à Conflans.
5	»	à Paris.
6	»	à Conflans.
7-8	»	à Crosne-lez-Villeneuve.
9-12	»	à Conflans.
13	»	à Villeneuve.
14	»	à Conflans.
15	»	à Villeneuve.
16-17	»	à Conflans.
18	»	à Crosne.
19-20	»	à Conflans.
21	»	à Crosne.
22	»	à Conflans.
23-24	»	à Paris.
25-30	»	à Conflans.

¹ Le 17, le Duc donna une partie de chasse, où assista, entre autres, l'empereur de Constantinople (Manuel Paléologue).

ANNÉE 1400.

1-18	juillet,	à Conflans.
19	»	à Villeneuve-St-George.
20	»	à Corbeil.
21-22	»	à Conflans.
23	»	à Corbeil.
24-25	»	à Conflans.
26	»	à Corbeil.
27-31	»	à Melun.
1-6	août,	à Melun.
7-10	»	à Conflans.
11	»	à Lagny.
12-13	»	à Crécy (<i>Cressy en Brie</i>).
14-19	»	à Conflans.
20	»	à Lagny-sur-Marne.
21	»	à Plaisance.
22	»	à Lagny.
23-25	»	à Crécy.
26	»	à Plaisance.
27	»	à Conflans.
28	»	à Lagny.
29-30	»	à Marles (<i>Marle en Brie</i>).
31	»	à Crécy.
1-4	septembre,	à Crécy.
5-9	»	à Conflans.
10	»	à Villeneuve-St-George.
11	»	à <i>Curmoye</i> (?).
12	»	à Conflans.
13	»	à Villeneuve.
14-19	»	à Conflans.
20	»	à Villeneuve.
21-22	»	à Conflans.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

55

ANNÉE 1400.

- 23-24 septembre, à Paris.
 25-29 » à Conflans.
 30 » à Villeneuve.
- 1 octobre, à Villeneuve.
 2-28 » à Conflans.
 29-30 » à Villeneuve-St-George.
 31 » à Conflans.
- 1-2 novembre, à Conflans.
 5-7 » à Villeneuve.
 8-11 » à Conflans.
 12-17 » à Villeneuve.
 18-30 » à Conflans.
- 1-10 décembre, à Conflans.
 11 » à Crosne-lez-Villeneuve.
 12-15 » à Corbeil.
 16 » à Villeneuve.
 17-28 » à Conflans.
 29 » à Crosne.
 30-31 » à Corbeil.

ANNÉE 1401.

(Pâques tomba le 3 avril.)

- 1 janvier, à Conflans.
 2-4 » à Paris.
 5-7 » à Conflans.
 8 » à Paris.
 9 » à Conflans.
 10 » à Paris.

ANNÉE 1401.

11	janvier,	à Conflans.
12	»	à Paris.
15-15	»	à Conflans ¹ .
16	»	à Paris.
17-20	»	à Conflans.
21-25	»	à Paris.
24-28	»	à Conflans.
29-31	»	à St-Cloud.
1-15	février,	à St-Cloud.
14-16	»	à Conflans.
17-18	»	à St-Cloud.
19-28	»	à Conflans.
1-10	mars ¹ ,	à Conflans ² .
11-12	»	à Bondy.
13	»	à Conflans.
14	»	à Noisy-le-Sec.
15-18	»	à Conflans.
19	»	à Noisy-le-Sec.
20-27	»	à Conflans.
28-29	»	à Villeneuve-St-George.
30-31	»	à Conflans.
1-5	avril,	à Conflans.
4-5	»	à Villeneuve.
6	»	à Corbeil.
7-8	»	à Viry.
9	»	à Montlhéry.
10-15	»	à Dourdan, chez le duc de Berry.
14-15	»	à Chanteloup (<i>Chanteleu</i>).

¹ Le 15, le Duc dîna à St-Denis, à l'occasion de l'enterrement du dauphin.

² Le 9, le Duc dîna à Paris, en l'hôtel d'Orgemont.

ANNÉE 1401.

16-17	avril,	à Corbeil.
18-19	»	à Conflans.
20	»	à Villeneuve-St-George.
21-25	»	à Conflans.
26	»	à Villeneuve.
27	»	à Conflans.
28-29	»	à Villeneuve.
30	»	à Conflans.
1	mai,	à Plaisance.
2	»	à Corbeil.
3-6	»	à Conflans.
7	»	à Paris.
8-9	»	à Conflans.
10	»	à Villeneuve.
11-12	»	à Conflans.
13	»	à Corbeil.
14-17	»	à Conflans.
18	»	à St-Denis en France.
19-20	»	à Conflans.
21	»	à Paris.
22-31	»	à Conflans ¹ .
1-15	juin,	à Conflans.
14	»	à Gonesse (<i>Goneux</i>).
15	»	à Pont-Sainte-Maxence.
16	»	à Verberie.
17	»	à Compiègne.
18	»	à Noyon.
19-20	»	à Beaulieu.

¹ Le dimanche 29, on célébra à Conflans le sacre de l'évêque de Nevers, aux frais du Duc : l'archevêque de Sens, l'évêque d'Arras, l'évêque de Tournai, tous les chapelains du Duc et plusieurs autres dînèrent à cette occasion chez lui.

ANNÉE 1401.

21	juin,	à Roye.
22	»	à Éclusier-Vaux (<i>Esclusiers</i>).
25-29	»	à Arras ¹ .
30	»	à Luchaux (<i>Lucheu</i>).
1	juillet,	à Doullens.
2-5	»	à Pas-en-Artois.
4-7	»	à Arras.
8	»	à Auxy-le-Château (<i>Aussi</i>).
9-16	»	à Forest-Montier ² (<i>Forez-Monstier</i>).
17	»	à Doullens.
18	»	à Pas.
19-25	»	à Arras.
24	»	à Doullens.
25	»	à Forest-Montier.
26	»	à Montreuil-sur-mer.
27	»	à <i>Frane</i> (?).
28-31	»	à Boulogne.
1	août,	à Neufchâtel (<i>Neufcastel</i>).
2	»	à Forest-Montier.
5	»	à Abbeville.
4-5	»	à <i>Donnal</i> (?) ³ .
6	»	à Doullens.
7-19	»	à Arras.
20	»	à Douai.
21-22	»	au Quesnoy, aux frais de monsieur d'Ostrevant.
25-25	»	à Mons ⁴ .

¹ Le Duc trouva dans cette ville madame de Bourgogne, madame de Nevers, madame de Savoie, madame la dauphine, monsieur Philippe, etc.

² Le Duc donna, dans cet endroit, plusieurs parties de chasse.

³ Le 4, le Duc traita la reine d'Angleterre, monsieur de Bourbon et plusieurs autres personnes.

⁴ Le 25, le Duc traita la loi de la ville, les dames de l'église (les chanoinesses de S^{te}-Waudru), etc.

ANNÉE 1401.

26	août,	à Hal.
27-31	»	à Bruxelles.
1-11	septembre,	à Bruxelles.
12	»	à Vilvorde (<i>Filefort</i>).
13-22	»	à Malines.
23-30	»	à Bruxelles.
1-2	octobre,	à Malines.
3-7	»	à Anvers.
8	»	à Termonde.
9	»	à Alost.
10	»	à Audenarde.
11	»	à Tournai.
12-15	»	à Lille.
16	»	à Lens.
15-16	»	à Arras.
17	»	à Bapaume.
18	»	à Lihons.
19	»	à Resson-sur-Matz (<i>Resson-sur-le-Mas</i>).
20	»	à Pont-Sainte-Maxence.
21-24	»	à Senlis.
25	»	à Resson-sur-Matz (<i>Resson-sur-le-Mas</i>).
26	»	à Roye.
27-28	»	à Éclusier-Vaux (<i>Esclusiers</i>).
29	»	à Bucquoy.
30-31	»	à Arras.
1-2	novembre,	à Arras.
3-5	»	à Bucquoy.
6-30	»	à Arras.
1	decembre,	à Bapaume.

ANNÉE 1401.

2	décembre,	à Lihons (<i>Lyons</i>).
3	»	à Resson-sur-Matz (<i>Resson-sur-le-Mas</i>).
4	»	à Pont-Sainte-Maxence.
5	»	à Senlis.
6	»	au Louvre en Parisis.
7-31	»	à Paris, en l'hôtel d'Artois ¹ .

ANNÉE 1402.

(Pâques tomba le 26 mars.)

1-31	janvier,	à Paris, en l'hôtel d'Artois ² .
1-5	février,	à Paris.
4	»	à St-Cloud.
5-14	»	à Paris.
15-17	»	à Conflans.
18-19	»	à Villeneuve-St-George.
20-22	»	à Conflans.
23	»	à St-Denis.
24	»	à Conflans.
25-28	»	à Paris, en l'hôtel de M ^e Jean Durand, au cloître Notre-Dame.
1-30	mars,	à Paris, en l'hôtel de M ^e Jean Durand ³ .
31	»	à St-Denis.

¹ Le marquis du Pont, les comtes de Namur et de St-Pol furent, à Paris, pendant presque tout ce temps, avec le Duc, qui traita aussi fréquemment plusieurs grands seigneurs de France et de Bourgogne.

² Monsieur de Nevers et monsieur Antoine, second fils du Duc, étaient avec lui à l'hôtel d'Artois. Le marquis du Pont, les comtes de St-Pol, de Namur, de Joigny, de *Flibourg*, de Dammartin et autres y logeaient à ses frais. Le 7, l'évêque de Liège arriva à l'hôtel de Flandre, avec une nombreuse suite; il y fut aux dépens du Duc jusqu'au 25. Le 26, le Duc donna à diner aux ducs de Berry et de Bourbon.

³ Le Duc y donna à diner, le 18, au duc de Berry, au comte de Clermont et aux ambassadeurs du roi d'Espagne.

ANNÉE 1402.

1	avril.	à Creil.
2	»	à Clermont (<i>Clarmont</i>).
5	»	à Montdidier.
4-5	»	à <i>Dours</i> (?).
6-8	»	à Arras ¹ .
9-10	»	à Houdain.
11-14	»	à Hesdin.
15	»	à St-Pol.
16-17	»	à Arras.
18-19	»	à Bucquoy.
20-30	»	à Arras ² .
1-4	mai,	à Arras.
5-6	»	à Gonay.
7	»	à St-Pol.
8-11	»	à Hesdin.
12	»	à Aubigny.
13-15	»	à Arras ³ .
16	»	à <i>Dours</i> (?).
17	»	à Montdidier.
18	»	à Clermont.
19	»	à Creil.
20-22	»	à Senlis ⁴ .
25	»	à Creil.
24-31	»	à Clermont.

¹ Le Duc trouva dans cette ville la duchesse, madame de Nevers, madame de Savoie, monsieur Philippe, madame la dauphine et mademoiselle de St-Pol.

² Le 24, arrivèrent à Arras monsieur et madame d'Ostrevant, monsieur et madame de St-Pol, monsieur de Namur et plusieurs seigneurs, dames et demoiselles invités aux noces de monsieur Antoine et de mademoiselle de St-Pol, lesquelles furent célébrées le 25. Le 26, le Duc nomma son fils Antoine comte de Rethel. Le 29, on célébra les noces de Pierre de la Tremoille avec mademoiselle d'Angou-dessant, et de Huguenin du Blé avec demoiselle Jeanne de Chifre. Le 30, partirent monsieur et madame d'Ostrevant.

³ Le Duc trouva à Arras les ambassadeurs du duc de Gueldre et du duc de Milan.

⁴ Le Duc traita à Senlis le duc de Berry et le conseil du roi.

ANNÉE 1402.

1-5	juin,	à Clermont.
4	»	à Creil ¹ .
5	»	à Pontoise.
6-9	»	à St-Germain-en-Laye.
10-11	»	à Villiers.
12-15	»	à Étampes.
14	»	à Corbeil.
15-16	»	à Conflans.
17-18	»	à Paris, à l'hôtel St-Pol, chez le roi.
19-20	»	à Conflans ² .
21	»	à Crosne-lez-Villeneuve-St-George.
22-24	»	à Conflans.
25-30	»	à Paris, en l'hôtel du duc de Berry.

1-10	juillet,	à Paris, à l'hôtel de Nesle.
11	»	à St-Cloud.
12	»	à Paris.
15	»	à St-Germain-en-Laye.
14-15	»	à Paris.
16	»	à St-Germain-en-Laye.
17	»	à St-Cloud.
18-20	»	à Paris.
21-23	»	à St-Germain.
24-26	»	à Paris.
27-31	»	à St-Germain.

1-6	août,	à Paris.
7-13	»	à St-Germain.
14	»	à Paris.
15	»	à Villeneuve-St-George.

¹ Messieurs de Nevers et de Rethel partirent ce jour pour Arras.

² Le 20, le Duc donna à dîner au roi, aux ducs de Berry et d'Orléans, au comte du Perche, à messire Pierre de Navarre, au connétable, au comte de Tancarville, etc.

ANNÉE 1402.

16	août,	à Corbeil.
17-18	»	à Marcoussis.
19-21	»	à Paris ¹ .
22	»	à Villeneuve.
23-28	»	à Paris.
29-31	»	à Melun.
1-6	septembre,	à Melun.
7	»	à Paris.
8-17	»	à Melun.
18-20	»	à Corbeil.
21	»	à St-Arnould (<i>St-Ernout</i>).
22	»	à Aunau.
23	»	à Chartres.
24	»	à Bonneval.
25	»	à Beaugency (<i>Baugensiz</i>).
26	»	à Blois.
27	»	à Tours.
28	»	à Saumur.
29-30	»	au Pont-de-Sé.
1	octobre,	à St-Florent.
2-31	»	à Nantes, aux frais des duc et duchesse de Bretagne ² .
1-18	novembre,	à Nantes ³ .
19	»	à Ancenis.
20-21	»	à Chantronnée.
22-28	»	à Angers.

¹ Le 20, le Duc dina à l'hôtel de Clugny, avec la confrérie de Notre-Dame.

² Le Duc était accompagné des comtes de Nevers, de Rethel, de St-Pol et de Joigny.

³ Le Duc y traita, le 5 et le 7, les principaux seigneurs et les évêques de Bretagne.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE HARDI.

ANNÉE 1402.

29	novembre,	à Beaufort.
30	»	à Rilley en Anjou ¹
1-2	décembre,	à Tours.
3	»	à Château-Renault.
4	»	à Vendôme.
5	»	à Claye.
6	»	à Bonneval.
7	»	à Chartres.
8	»	à St-Arnould.
9	»	à Palaiseau.
10-26	»	à Paris.
27	»	à Villeneuve-St-George.
28-31	»	à Corbeil.

ANNÉE 1405.

(Pâques tomba le 15 avril.)

1-4	janvier,	à Corbeil.
5	»	à Marcoussis.
6	»	à Orsay.
7-13	»	à St-Germain-en-Laye.
14-26	»	à Paris ² .
27	»	à Conflans.
28-29	»	à Paris, en l'hôtel de Nesle.
30-31	»	à Conflans.

¹ Dans ce voyage, le Duc fut toujours en la compagnie du duc de Bretagne, du comte de Richemont et de messire Gilles, leur frère.

² Le duc de Bretagne et ses deux frères étaient toujours en la compagnie et aux frais du Duc. Le 21, le duc de Bretagne et monsieur de Nevers partirent pour Arras, afin d'y tenir sur les fonts le premier fils de monsieur de Rethel.

ITINÉRAIRE

DE,

JEAN SANS PEUR, DUC DE BOURGOGNE,

DU 1^{er} JUILLET 1411 AU 10 SEPTEMBRE 1419.

Tiré : *a.* du compte dixième de JEAN DE VÉLERY, maître de la chambre aux deniers du Duc, rendu pour une année, commençant au 1^{er} juillet 1411, et finissant au 30 juin 1412; *b.* du compte onzième de JEAN DE VÉLERY, pour deux années, commençant au 1^{er} juillet 1412 et finissant au 30 juin 1414; *c.* du compte douzième de JEAN DE VÉLERY, pour une année, commençant au 1^{er} juillet 1414 et finissant au 30 juin 1415; *d.* du compte treizième de JEAN DE VÉLERY, pour trois années, commençant au 1^{er} juillet 1415 et finissant au 30 juin 1418; *e.* du contrôle de la dépense de l'hôtel, commençant au 1^{er} janvier 1417 (v. st.) et finissant au 31 décembre 1418; *f.* du contrôle de la même dépense, commençant au 1^{er} janvier 1418 (v. st.) et finissant au 2 octobre 1419. — Tous ces registres sont conservés aux archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

ANNÉE 1411.

1-8	juillet,	à Arras, avec le comte de Charolais ¹ .
9	»	à Lille.
10-14	»	à Gand.
15-16	»	à Bruges ² .
17	»	à Maldeghem.
18-26	»	à Gand ³ .

¹ Le duc de Brabant fut à Arras avec le duc de Bourgogne jusqu'au 5; les ambassadeurs du roi et du duc de Bretagne y séjournèrent le 5 et le 4.

² Le 16, eut lieu l'entrée du prévôt de St-Donat. Le Duc donna à dîner, à cette occasion, aux gens du chapitre et à plusieurs bourgeois de la ville et du Franc.

³ Le 21, arriva à Gand le duc de Brabant, et le 25, monsieur de Liège.

ANNÉE 1411.

27	juillet,	à Bruges.
28	»	à Thourout ¹ .
29	»	à Lille.
30-31	»	à Douai.
1-4	août,	à Douai.
5	»	à Lille.
6-8	»	à Gand.
9	»	à Lille.
10-31	»	à Douai ² .
1-2	septembre,	à l'Écluse, près de Douai, avec le duc de Brabant, en armes.
3	»	à Péterennenquin (?).
4	»	sur les champs, près Péterennenquin (?).
5-6	»	à Marquoy, près de Crèvecœur.
7	»	en son ost.
8	»	sur les champs, à trois lieues de Ham.
9	»	sur les champs, près de Ham.
10-14	»	devant Ham, où il mit le siège.
15-17	»	sur les champs, près de Nesle (<i>Neelle</i>).
18-21	»	en son ost, près de Roye.
22-26	»	id. près de Montdidier.
27	»	id. près de Nesle (<i>Neelle</i>).
28	»	id. près de Ham.
29-30	»	à Péronne.
1	octobre,	à Péronne.

¹ Le comte de Charolais resta à Bruges.

² Le 16, arriva à Douai monsieur de Brabant, qui y resta jusqu'à la fin du mois; le 21, madame de Hainaut. Le 16, le Duc et son frère de Brabant allèrent, après souper, en l'hôtel du receveur, danser avec plusieurs dames et demoiselles, et il y eut *desroy* et banquet. Le 20, ils allèrent de même danser en l'hôtel de madame d'Antoing, et il y eut banquet et grand *desroy*.

ANNÉE 1411.

2-8	octobre,	à Arras ¹ .
9	»	à Péronne.
10	»	à Estrées, près de Lihons (<i>Lions</i>).
11-12	»	à Roye.
13	»	à Breteuil.
14	»	à Beauvais.
15	»	à Gisors.
16-21	»	à Pontoise.
22	»	il chevaucha toute la nuit, pour arriver à Paris par Meulan.
25-31	»	à Paris ² .
1-19	novembre,	à Paris ³ .
20-27	»	à Corbeil, où était monsieur de Guyenne.
28-29	»	à Montlhéry, id.
30	»	à Étampes.
1-13	décembre,	à Étampes.
14-15	»	à Dourdan, avec monsieur de Guyenne.
16-17	»	à <i>Molay</i> (?).
18-31	»	à Paris.

¹ Le comte d'Arundel, avec plusieurs seigneurs anglais, arriva à Arras le 5, pour servir le Duc en armes. Il leur donna à dîner, ainsi qu'aux ambassadeurs d'Angleterre, le 4. Il avait, le 18 septembre, envoyé des ambassadeurs à Calais, pour conduire près de lui ceux d'Angleterre, qui étaient l'évêque de St-David, messire François de Court-Mortimer, chambellan du prince de Galles, et maître Jean *Cadut*, lesquels furent tout le temps à ses dépens.

² Monsieur de Nevers et monsieur de Penthievre étaient, le 31, en la compagnie du Duc.

³ Le 9, le Duc alla s'emparer du pont de St-Cloud. Les 17 et 19, le comte d'Arundel et les Anglais de sa compagnie dînèrent avec lui.

ANNÉE 1412.

(Pâques tomba le 3 avril.)

1-31	janvier,	à Paris ¹ .
1-5	février,	à Paris.
4-6	»	à Brie-comte-Robert ² .
7-15	»	à Paris.
16	»	à Brie-comte-Robert.
17-27	»	à Paris ³ .
28-29	»	au bois de Vincennes.
1-31	mars,	à Paris ⁴ .
1-30	avril,	à Paris.
1-7	mai,	à Paris.
8	»	à Corbeil, avec le roi et monsieur de Guyenne.
9-10	»	à Melun, avec le roi et monsieur de Guyenne.
11-12	»	à Champoux.
15	»	à Melun.
14	»	à Montereau.
15	»	à Sens, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.

¹ Le 5, vinrent souper et prendre gîte à l'hôtel d'Artois monsieur et madame de Guyenne, madame de Charolais, le frère de la reine, etc., et, après souper, ils dansèrent et firent très-grand *desroy*. Le lendemain, monsieur et madame de Guyenne, ainsi que le duc de Bavière, monsieur de Nevers, etc., logèrent encore à l'hôtel d'Artois. Le 21, vinrent dîner en l'hôtel d'Artois le roi de Sicile, le frère de la reine, etc. Le 31, le Duc fit faire, à ses frais, les noces de messire Jean d'Anville, bailli de Tournais, et il y eut grande fête et *desroy*.

² Le Duc y trouva la Duchesse, madame de Clèves, mademoiselle de Penthièvre, monsieur de Nevers, monsieur Louis de Bavière, etc.

³ Le 22, le roi de Sicile, Louis de Bavière et le conseil du roi vinrent en l'hôtel d'Artois, où était logé le Duc, et il y eut grand *desroy*.

⁴ Le 8, le Duc donna à dîner aux députés de Flandre. Le 10, monsieur de Guyenne soupa et loga à l'hôtel d'Artois. Le 15, il y revint avec madame de Guyenne. Le 14, les rois de France et de Sicile y furent aussi.

ANNÉE 1412.

16	mai,	à Villeneuve-le-Roi, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
17	»	à Joigny, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
18-19	»	à Auxerre, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
20	»	à <i>Drene</i> ou <i>Dreve</i> (?), avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
21	»	à Donzy, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
22-28	»	à la Charité-sur-Loire, avec le roi et monsieur de Guyenne, en armes.
29-50	»	sur les champs, en Berry, en la compagnie du roi.
1-3	juin,	aux champs, en Berry, en la compagnie du roi.
4-8	»	devant Dun-le-Roi, en la compagnie du roi.
9-10	»	aux champs, en Berry, en la compagnie du roi.
11-50	»	devant Bourges, en la compagnie du roi.
1-17	juillet,	devant Bourges, en la compagnie du roi.
18-19	»	sur les champs, en Berry, en la compagnie du roi.
20-21	»	à Roche, près de la Charité, en la compagnie du roi.
22	»	à <i>Mene</i> (?), en la compagnie du roi.
25	»	à Donzy, en la compagnie du roi.
24	»	à <i>Hautrain</i> (?), en la compagnie du roi.
25-27	»	à <i>Drene</i> ou <i>Dreve</i> (?) en la compagnie du roi.
28-51	»	à Auxerre, en la compagnie du roi.
1-7	août,	à Auxerre, en la compagnie du roi.
8	»	à St-Bris ¹ .
9	»	à Auxerre.
10	»	à St-Bris.
11-22	»	à Auxerre.

¹ Madame de Bourgogne et madame de Clèves vinrent joindre le Duc dans cet endroit.

ANNÉE 1412.

- 25 août, à Joigny.
 24 » à Sens.
 25 » à Montereau ¹.
 26-31 » à Melun.
 1-27 septembre, à Melun ².
 28 » à Corbeil.
 29-30 » à Paris ³.
 1-17 octobre, à Paris ⁴.
 18-19 » au bois de Vincennes.
 20-31 » à Paris ⁵.
 1-30 novembre, à Paris ⁶.
 1-31 décembre, à Paris, en l'hôtel d'Artois ⁷.

ANNÉE 1413.

(Pâques tomba le 25 avril.)

- 1-31 janvier, à Paris, en l'hôtel d'Artois, avec le comte de Charolais ⁸.

¹ Le Duc était parti de Sens en bateau, accompagné du roi et de monsieur de Guyenne.

² Le Duc donna à dîner, le 2, au connétable, au prévôt de Paris et à plusieurs autres; le 6, à monsieur de Berry, à monsieur de Bourbon, etc.; le 11, aux ducs d'Orléans et de Bourbon et au comte de Vertus.

³ Le 30, le Duc donna à dîner, en son hôtel de Conflans, à monsieur de Bourbon, à monsieur de Vertus, au connétable, etc.

⁴ Le Duc donna plusieurs fois à dîner au duc de Bourbon et au comte de Vertus.

⁵ Le 23, le Duc traita à Conflans les ducs de Berry et de Bourbon et le comte de Vertus.

⁶ Le 3 et le 12, le Duc donna à dîner aux ambassadeurs d'Espagne.

⁷ Le 17, le Duc donna à dîner au comte de Nevers, son frère. Le 21, le comte de Charolais, accompagné de 250 chevaux, arriva à l'hôtel d'Artois, et il y était encore le 31.

⁸ Le 8, le Duc donna à dîner au roi, à monsieur de Guyenne, à monsieur de Berry, au duc de Bavière, au comte de Nevers, aux comtes de Vertus et d'Eu, au connétable, aux prévôt et échevins de Paris, aux ambassadeurs d'Espagne, etc.

ITINÉRAIRE DE JEAN SANS PEUR.

49

ANNÉE 1413.

1-28	février,	à Paris, avec le comte de Charolais.
1-31	mars,	à Paris, avec le comte de Charolais.
1-30	avril,	à Paris, avec le comte de Charolais.
1-31	mai,	à Paris.
1-30	juin,	à Paris ¹ .
1-20	juillet,	à Paris.
21-30	»	à Pontoise.
31	»	à St-Denis.
1-22	août,	à Paris ² .
23	»	à Pont-Ste-Maxence.
24	»	à Roye.
25	»	à Péronne.
26	»	à Bapaume.
27-28	»	à Douai.
29-31	»	à Lille.
1-12	septembre,	à Lille, avec le comte de Charolais.
13	»	à Audenarde.
14-21	»	à Bruges, avec le comte de Charolais ³ .
22	»	à Oudembourg.
23	»	à Furnes.
24	»	à Bergues.

¹ Le 4, le Duc donna à dîner au connétable de France et aux quatre membres de Flandre. Le 7 est le dernier jour où le comte de Charolais figure avec lui.

² Le 20, le Duc donna à dîner aux ambassadeurs du roi et de monsieur d'Orléans.

³ Les 15, 16, 17, 18, 19, le Duc traita le comte de Warwick, l'évêque de St-David et le seigneur de Stolz, ambassadeurs d'Angleterre, avec tous leurs gens, au nombre de deux cents.

ANNÉE 1415.

23-30 septembre, à St-Omer.

1-10 octobre, à St-Omer, avec le comte de Charolais ¹.
 11 » à Aire.
 12 » à Béthune.
 13-19 » à Lille ².
 20 » à Seclin.
 21-31 » à Lille ³.

1-4 novembre, à Lille, avec le comte de Charolais et le duc de Brabant.
 5-6 » à Tournai ⁴.
 7-11 » à Audenarde.
 12-20 » à Gand, avec le comte et la comtesse de Charolais.
 21-27 » à Bruges.
 28 » à Eecloo ⁵.
 29-30 » à Gand.

1-4 décembre, à Gand, avec monsieur et madame de Charolais et mademoiselle Catherine de Bourgogne.
 5 » à Termonde.
 6 » à Malines.
 7-12 » à Anvers ⁶.

¹ Les 4 et 5, le Duc traita les ambassadeurs d'Angleterre.

² Les 18 et 19, le Duc traita derechef les ambassadeurs d'Angleterre.

³ Du 27 au 31, le duc de Brabant, le comte de Nevers et plusieurs seigneurs furent à Lille, aux dépens du Duc. Les 29 et 30, le duc de Brabant et d'autres seigneurs joutèrent, et il y eut souper, danses et banquet.

⁴ Le 5, le Duc donna à dîner à l'évêque d'Évreux, à l'amiral de France et aux autres ambassadeurs du roi. Le 6, il y eut danses et banquet.

⁵ Le Duc créa dans cet endroit un chevalier de l'ordre de St-Jean de Rhodes.

⁶ Le 11, le Duc donna à dîner à monsieur de Hollande, ainsi qu'à messieurs de Brabant, de Liège et de Clèves.

ITINÉRAIRE DE JEAN SANS PEUR.

51

ANNÉE 1413.

13	décembre,	à	Turnhout, devers madame de Brabant.
14-15	»	à	Malines.
16	»	à	Termonde.
17-26	»	à	Gand ¹ .
27	»	à	Eecloo.
28	»	à	l'Écluse.
29-31	»	à	Bruges.

ANNÉE 1414.

(Pâques tomba le 8 avril.)

1-6	janvier,	à	Bruges, avec le comte de Charolais, la comtesse et mademoiselle Catherine de Bourgogne ² .
7	»	à	Thourout.
8-13	»	à	Lille.
14-15	»	à	Bruges.
16-18	»	à	Gand.
19	»	à	Deynze.
20-22	»	à	Lille.
23	»	à	Douai.
24-29	»	à	Bapaume.
30-31	»	à	Lihons (<i>Lyons</i>), avec plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.
1	février,	à	Roye.
2-3	»	à	Compiègne.
4	»	à	Baron (<i>Barron</i>).
5-6	»	à	Dammartin, avec le comte de Nevers et plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.

¹ Le 23, le Duc donna à diner au maréchal de Calais et à plusieurs bourgeois de Gand.

² Le 5, il y eut joutes, souper, danses et banquet.

ITINÉRAIRE DE JEAN SANS PEUR.

ANNÉE 1414.

7-15	février,	à St-Denis, avec le comte de Nevers et plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.
16	»	à Dammartin, avec le comte de Nevers et plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.
17	»	à Baron, avec le comte de Nevers et plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.
18-21	»	à Compiègne, avec le comte de Nevers et plusieurs chevaliers et écuyers, en armes.
22	»	à Roye.
25	»	à Lihons.
24-25	»	à Bapaume.
26-28	»	à Arras.
1-5	mars,	à Arras.
6	»	à Lens.
7-11	»	à Lille.
12-19	»	à Gand ¹ .
20-22	»	à Lille.
25-31	»	à Arras.
1-11	avril,	à Arras.
12	»	à Douai.
13	»	à Lille.
14	»	à Deynze.
15-28	»	à Gand, avec le comte et la comtesse de Charolais ² .
29	»	à Lille.
30	»	à Douai.
1-2	mai,	à Douai.

¹ Le Duc trouva dans cette ville monsieur et madame de Charolais et mademoiselle Catherine de Bourgogne.

² Le duc de Brabant vint à Gand le 16, et y resta jusqu'au 20.

ANNÉE 1414.

5-7	mai,	à Arras, où étaient plusieurs archers et autres d'Angleterre.
8	»	à Audenarde.
9-10	»	à Tervueren.
11	»	à Grammont.
12	»	à Gand.
15	»	à Bruges.
14	»	à Ypres.
15	»	à Lille.
16-31	»	à Arras.
1-8	juin,	à Arras.
9-10	»	à Douai.
11	»	à Lens.
12-16	»	à Lille.
17-21	»	à Douai ¹ .
22-30	»	à Lille ² .
1-5	juillet,	à Lille.
4-16	»	à Douai ³ .
17-20	»	à Lille ⁴ .
21-31	»	à Ypres ⁵ .
1-5	août,	à Ypres, avec le comte de Charolais.
6-31	»	à Lille ⁶ .

¹ Le Duc y donna à dîner à madame de Hainaut et aux chevaliers, écuyers, dames et demoiselles de sa compagnie.

² Le Duc y trouva le duc de Brabant et plusieurs chevaliers et écuyers de Bourgogne.

³ Du 4 au 8, le Duc y traita monsieur de Brabant, madame de Hainaut et leur suite.

⁴ Monsieur de Brabant et madame de Hainaut y arrivèrent le 18, et y restèrent les trois jours.

⁵ Le seigneur de *Strop*, Mortimer, Thomas Chaucier et deux docteurs, ambassadeurs du roi d'Angleterre, étaient depuis plusieurs jours à Ypres, aux dépens du Duc.

⁶ Les ambassadeurs d'Angleterre, que le Duc traitait depuis leur arrivée à Ypres, le quittèrent

ANNÉE 1414.

1-19	septembre,	à Lille, avec M. de Charolais ¹ .
20	»	à Béthune.
21-27	»	à St-Omer ² .
28	»	à Nieuport.
29	»	à Bruges.
30	»	à Gand.
1	octobre,	à Audenarde.
2	»	à Douai.
5-15	»	à Cambrai ³ .
14-15	»	au Quesnoy.
16-17	»	à <i>la Chapelle-en-Tirache</i> (?).
18	»	à Aubenton (<i>Haubenton</i>).
19-20	»	à Mézières-sur-Meuse.
21	»	à Poix (<i>Poys</i>).
22	»	à Chigny-sur-Aisne, en Champagne.
25	»	à Machault.
24	»	à Suippes (<i>Suypppe</i>), en Champagne.
25	»	à <i>Sercey</i> (Sercy?).
26	»	à Vitry-en-Perthois (<i>Victry en Partois</i>).
27	»	à St-Dizier.
28	»	à Courcelles.
29	»	à Bar-sur-Aube.
30-31	»	à Châtillon-sur-Seine.

1-2 novembre, à Châtillon.

le 9. Le 10, arriva madame de Hainaut; le 18, monsieur de Brabant. Ces deux princes partirent le 27, pour se rendre auprès du roi étant devant Arras.

¹ Le 6, monsieur de Brabant et madame de Hainaut arrivèrent à Lille; le premier en partit le 7, et l'autre le 9. Depuis le 10, plusieurs chevaliers, écuyers et capitaines de gens d'armes de Bourgogne et de Picardie étaient dans cette ville.

² Le Duc y retrouva les ambassadeurs d'Angleterre ci-dessus nommés, qui y furent jusqu'au 27.

³ Le 4, le duc de Brabant arriva à Cambrai. Le 7, monsieur de Charolais, qui avait jusque-là accompagné son père, le quitta.

ANNÉE 1414.

5-8	novembre,	à Villaines-en-Duesmois (<i>Vilaines en Demois</i>) ¹ .
9-15	»	à Montbard.
14-15	»	à Flavigny.
16-19	»	à Samoïs (<i>Samoise</i>).
20-22	»	à Pouilly (<i>Pooly</i>).
23-24	»	à <i>Beligny-sur-Oiche</i> (?).
25-50	»	à Beaune ² .
1-5	décembre,	à Beaune.
4-17	»	à Argilly.
18-22	»	à Gilly.
25-29	»	à Argilly.
30	»	à Bonnencontre.
31	»	à Rouvres.

ANNÉE 1415.

(Pâques tomba le 31 mars.)

1-14	janvier,	à Rouvres.
15-21	»	à Couchey.
22-24	»	à Rouvres.
25	»	à St-Jean-de-Losne.
26	»	à Dôle.
27	»	à la Loye.
28-31	»	à Salins.
1-5	février,	à Salins.
4	»	à Arbois.
5-6	»	à Poligny.
7	»	à la Loye.

¹ La Duchesse et madame de Clèves y vinrent le 6.² Le 27, arrivèrent à Beaune les ambassadeurs du duc Frédéric et de madame d'Autriche.

ANNÉE 1413.

8-15	février,	à Rochefort.
14-17	»	à la Perrière.
18	»	à Auxonne ¹ .
19-28	»	à Rouvres.
1-2	mars,	à Rouvres.
3-31	»	à Dijon ² .
1-11	avril,	à Dijon ³ .
12-17	»	à Vantoux ⁴ .
18-20	»	à Dijon.
21-22	»	à Is (?).
23-24	»	à Dijon.
25-28	»	à Is (?).
29-30	»	à Dijon.
1-31	mai,	à Dijon ⁵ .
1-12	juin,	à Dijon ⁶ .
13-14	»	à Norges-le-Pont (<i>au pont de Norges</i>).
15-17	»	à Dijon.
18-19	»	à Mirebeau (<i>Mirebel</i>).
20-29	»	à Gray-sur-Saône.
30	»	à Champlite.

¹ Le duc de Lorraine arriva le même jour, pour le dîner, à Auxonne, et il fut quelque temps avec le Duc.

² Le 17, arriva à Dijon le comte de Wurtemberg (*Vinstenberg*), qui y séjourna plusieurs jours.

³ Le patriarche de Constantinople et d'autres ambassadeurs du pape arrivèrent à Dijon le 2, et le duc de Lorraine y arriva le 6.

⁴ Le 17, le grand chambellan d'Angleterre, avec une nombreuse suite, y arriva.

⁵ Du 1^{er} au 7, le Duc traita les ambassadeurs du pape et du concile de Constance. Le 10, monsieur et madame de Clèves le quittèrent, pour retourner en leur pays. Le 23, arrivèrent à Dijon l'évêque de Châlons, le seigneur de Vieux-Pont et M^e Simon de Nanterre, ambassadeurs du roi, qui furent aux dépens du Duc jusqu'à la fin du mois.

⁶ Les ambassadeurs du roi partirent le 3, pour retourner en France.

ANNÉE 1415.

1-5	juillet,	à Champlite.
6	»	à Mirebeau.
7	»	à Gray.
8	»	à Mirebeau.
9-31	»	à Rouvres ¹ .
1-8	août,	à Rouvres ² .
9-12	»	à Givry-en-Montagne.
13-31	»	à Argilly.
1-25	septembre,	à Argilly ³ .
26	»	à Nuits.
27-28	»	à l'abbaye de <i>Maisières</i> (?).
29-30	»	à Châlons.
1-9	octobre,	à Châlons.
10-16	»	à Germolles (<i>Germoilles</i>).
17-18	»	à Beaune.
19	»	à Argilly.
20	»	à <i>Senlieu</i> (?).
21-23	»	à Dijon.
24	»	à Fleurey-sur-Ouche (<i>Fleury-sur-Osche</i>).
25-31	»	à Dijon ⁴ .
1-4	novembre,	à Dijon.
5	»	à Chanceaux.
6	»	à Villaines.

¹ Le 28, arrivèrent à Rouvres messire Guichard Dauphin et M^e Jean de Velly, ambassadeurs de France; ils y logèrent jusqu'au 1^{er} août.

² Du 6 au 8, le Duc traita le seigneur de Heinsbergh et les ambassadeurs de Bretagne.

³ Le duc de Lorraine et les ambassadeurs de France arrivèrent à Argilly le 20, et ils y furent aux dépens du Duc ce jour et les suivants.

⁴ Le duc de Lorraine arriva à Dijon le 27, et le duc l'y traita ce jour et les suivants.

ANNÉE 1415.

7-16	novembre,	à Châtillon.
17	»	à Mussy.
18	»	à Bar-sur-Seine.
19-20	»	à <i>Monstier-Raine</i> (?).
21-27	»	à Troyes ¹ .
28	»	à Marigny.
29-30	»	à Nogent.

4-5	décembre,	à Provins.
6-9	»	à Colomiers.
10-26	»	à Lagny-sur-Marne ² .

ANNÉE 1416 ³.

(Pâques tomba le 19 avril.)

9-27	janvier,	à Lagny.
28-29	»	à Dampmart.
30-31	»	à Nantouillet.
1-2	février,	à Nantouillet.
5	»	à Lissy (<i>Lisy</i>).
4	»	à Choisy (<i>Chisy</i>).
5-6	»	à Coucy (<i>Couchy-l'Abbaye</i>).
7-8	»	à Fismes.
9	»	à Corbeny.
10-12	»	à Crécy.
13-15	»	à <i>Meily</i> ou <i>Meilly-en-Guise</i> (?).
16	»	à Avesnes en Hainaut.

¹ Le Duc y trouva les ambassadeurs du roi et de monsieur de Guyenne.² Le 19, le duc de Lorraine vint joindre le Duc en cet endroit.³ Il y a un feuillet qui a été déchiré dans le registre : ce qui forme une lacune du 27 décembre au 8 janvier.

ANNÉE 1416.

17	février,	à Mons.
18-19	»	à Notre-Dame de Hal.
20-25	»	à Bruxelles.
26	»	à Termonde.
27	»	à Eccloo.
28-29	»	à <i>Bervillier</i> (Bicrvliet?).
1-5	mars,	à Gand ¹ .
6	»	à Deynze (<i>Dunze</i>).
7-18	»	à Lille.
19-21	»	à Ypres.
22-31	»	à Bruges.
1-6	avril,	à Bruges ² .
7	»	à Furnes.
8-9	»	à St-Omer
10	»	à Nieuport.
11-29	»	à Bruges ³ .
30	»	à l'Écluse.
1	mai,	à l'Écluse.
2-6	»	à Bruges ⁴ .
7	»	à Termonde.
8-15	»	à Malines.
14-16	»	à Gand.
17-19	»	à Malines.

¹ Le Duc était accompagné du comte de Charolais, de monsieur de St-Pol et de plusieurs grands seigneurs.

² Le dimanche 5, « y ot joustes. Mondit seigneur soupa en la maison de la ville, et y ot dances et » banquet, où furent plusieurs chevaliers, escuiers, dames et damoiselles, toute la despence aux frais » et despens de mondit seigneur. Le 6, y ot dances en la maison de la ville. »

³ Les 14 et 19, le Duc donna à dîner au duc de Berg (*Mons*) et au comte de Clèves.

⁴ « Ce jour (6), monsieur de Charrolois jousta, et donna mondit seigneur le Duc à souper aux da- » moiselles de Bruges, et y ot banquet. »

ANNÉE 1416.

20	mai,	à Termonde.
21-31	»	à Gand ¹ .
1-5	juin,	à Gand.
4	»	à Courtrai.
5-9	»	à Lille.
10-13	»	à Ypres.
14-17	»	à Lille.
18	»	à Courtrai.
19-50	»	à Gand ² .
1-9	juillet,	à Gand.
10	»	à Deynze (<i>Dunze</i>).
11-51	»	à Lille ³ .
1-26	août,	à Lille ⁴ .
27	»	à Douai.
28-50	»	au Quesnoy.
51	»	à Douai.
1-6	septembre,	à Lille.
7-9	»	à Douai.
10-20	»	à Lille.
21	»	au château de la Motte-au-Bois.
22-30	»	à St-Omer.

¹ Le 28, plusieurs ambassadeurs de Grèce y furent présentés au Duc.

² Le 22, le Duc et le comte de Charolais joutèrent. Le mercredi 24, le Duc fit joutes, fêtes et banquet. Le 25, il y eut encore fêtes, joutes et danses.

³ Le 20, arrivèrent à Lille le duc de *Brighe*, le comte de Warwick et plusieurs autres ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Angleterre; le Duc les fit traiter à ses dépens, jusqu'au 28. Il était accompagné de monsieur de Charolais, de monsieur de St-Pol et de beaucoup de chevaliers et écuyers des pays de Bourgogne et de Picardie.

Le 19, l'évêque de Chester et deux autres écuyers, ambassadeurs du roi d'Angleterre, arrivèrent à Lille; le Duc les fit traiter jusqu'au 27.

ITINÉRAIRE DE JEAN SANS PEUR.

61

ANNÉE 1416.

1	octobre,	à	St-Omer.
2	»	à	Bergues.
5	»	à	Bourbourg.
4-5	»	à	St-Omer ¹ .
6-12	»	à	Calais ² .
15	»	à	Bourbourg.
14-15	»	à	Bergues.
16-26	»	à	St-Omer.
27-31	»	à	Hesdin.
1-4	novembre,	à	Hesdin.
5	»	à	Béthune.
6-7	»	à	Lille.
8	»	à	Douai.
9-14	»	à	Valenciennes.
15-18	»	à	Douai.
19-30	»	à	Lille.
1-31	décembre,	à	Lille ³ .

ANNÉE 1417.

(Pâques tomba le 11 avril.)

1-31	janvier,	à	Lille ⁴ .
1-11	février,	à	Lille.

¹ Le 4, le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, vint à Gravelines, pour se constituer otage auprès du Duc, qui devait aller à Calais; il était accompagné de 200 chevaux. Il resta à St-Omer pendant le séjour du Duc à Calais.

² Pendant ce temps, le duc de Gloucester était à St-Omer, auprès du comte de Charolais.

³ Le 24, messire Henri de Berghes, deux abbés et plusieurs autres ambassadeurs du duc de Brabant vinrent trouver le Duc: il les fit traiter pendant leur séjour.

⁴ Le Duc reçut, le 17, des ambassadeurs de Liège, de Portugal et d'Angleterre; le 24, des ambassadeurs du dauphin et du duc de Bretagne.

ANNÉE 1417.

12-15	février,	à Lens en Artois.
14-16	»	à Arras.
17	»	à Lille.
18	»	à Arras.
19	»	à Lille.
20-22	»	à Arras.
23-24	»	à Douai.
25-27	»	au Quesnoy.
28	»	à Douai.
1-27	mars,	à Lille ¹ .
28	»	à Lens.
29	»	à Arras.
30	»	à St-Pol.
31	»	à Hesdin.
1	avril,	à Montreuil-sur-mer.
2-5	»	à Boulogne.
6	»	à Montreuil.
7-30	»	à Hesdin ² .
1-22	mai,	à Hesdin.
23-27	»	à Douai.
28-31	»	à Hesdin.
1-10	juin,	à Hesdin.
11	»	à Arras.
12	»	à Douai.

¹ Le mardi 2, le Duc, monsieur de Charolais et plusieurs de leurs chevaliers et écuyers joutèrent, et le Duc donna à souper à plusieurs dames et damoiselles. Le 5, monsieur de Charolais jouta, et il dansa le soir. Le 4, le Duc donna à dîner aux ambassadeurs de Bretagne.

² Le 8, le Duc accorda aux habitants de Hesdin qu'il ne serait pris que trois muids de vin par jour, à trois deniers le lot, tant qu'il lui plairait, sans préjudice à son droit.

ANNÉE 1417.

15	juin,	à Valenciennes.
14-16	»	à Mons.
17	»	à Hal.
18-21	»	à Malines.
22-26	»	à Gand.
27-28	»	à Bruges.
29	»	à l'Écluse.
30	»	à Bruges.
1	juillet,	à Thourout.
2-7	»	à Ypres ¹ .
8-16	»	à Lille ² .
17	»	à Deynze (<i>Dunze</i>).
18-21	»	à Gand.
22-29	»	à Lille.
30-31	»	à Arras.
1-9	août,	à Arras ³ .
10-11	»	à <i>Hellebuterne</i> (?).
12-14	»	à Corbie.
15-18	»	à Amiens.
19-21	»	à Corbie.
22	»	sur les champs ⁴ .
25	»	en l'ost près d' <i>Avenescourt</i> (?).
24	»	en l'ost près de Montdidier.
25	»	à Breteuil.
26-31	»	à Beauvais.

¹ Le 5, il vint à Ypres un chevalier et un docteur envoyés par le roi de Hongrie au Duc.

² Les ducs de Clèves et de Berg (*Mons*) et le comte de *Vernembourg* y arrivèrent le 11; le Duc les traita pendant plusieurs jours.

³ Le 5, monsieur de Charolais, l'évêque de Liège, le maréchal de Bourgogne et plusieurs chevaliers vinrent à Arras.

⁴ Ce jour, monsieur de Charolais partit, pour retourner en Flandre.

ANNÉE 1417.

- 1 septembre, à Beauvais.
 2 » aux champs près de Tillard (*Thillart*).
 5-8 » à *Chambely* (?).
- 1-11 » en l'ost devant Pontoise.
 12-15 » en l'ost près du pont de Meulan.
 14-15 » en l'ost *lez-Sainte-Jeanne, près du val de Galye* (?).
 16-18 » en l'ost près de Versailles.
 19-20 » en l'ost près de Meudon.
 21-29 » en l'ost près de Châtillon.
 30 » à Longjumeau.
- 1-10 octobre, à Monthéry.
 11-25 » à Essonnes.
 26-28 » à Étampes.
 29 » à Meaux.
 30 » à Chartres.
 31 » à Bonneval.
- 1 novembre, à Vendôme.
 2-5 » à Tours.
 4-6 » à Vendôme.
 7 » à Bonneval.
 8-21 » à Chartres.
 22-24 » à Monthéry.
 25 » à Gallardon.
 26-30 » à Chartres.
- 1 décembre, à Chartres.
 2 » à *Bones* ou *Boves* (?).
 3 » au Puiset.
 4 » à Yèvre-le-Châtel.
 5 » à Beaumont-le-Bois.

ITINÉRAIRE DE JEAN SANS PEUR.

65

ANNÉE 1417.

6	décembre,	à Château-Landon.
7	»	à Ferrières.
8	»	à Courtenay.
9-11	»	à Joigny.
12-20	»	à Auxerre.
21	»	à Chably.
22	»	à Chaource.
25-31	»	à Troyes.

ANNÉE 1418.

(Pâques tomba le 27 mars.)

1-31	janvier,	à Troyes.
1-28	février,	à Troyes ¹ .
1-31	mars,	à Troyes ² .
1-4	avril,	à Troyes.
5	»	à Bar-sur-Seine.
6	»	à Châtillon.
7	»	à Villaines.
8-23	»	à Dijon ³ .
24-25	»	à Rouvres.
26-28	»	à Dijon.

¹ Le 2, le Duc traita les ambassadeurs de madame de Hainaut.

² Le 9, le Duc donna à dîner aux évêques de Langres, Troyes, Arras, Châlons, à plusieurs abbés, etc. Le 15, arrivèrent à Troyes les ambassadeurs de Bretagne; le Duc les entretint à ses frais jusqu'à la fin du mois. Le 27, l'archevêque de Sens donna à dîner aux ambassadeurs de Portugal. Le 29, on joua la Résurrection de Notre-Seigneur devant la reine.

³ Le Duc trouva à Dijon madame de Bourgogne, madame de Guyenne, madame d'Autriche, mesdemoiselles Anne et Agnès de Bourgogne. Du 14 au 18, il y entretint à ses dépens les cardinaux des Ursins et de St-Marc, avec 76 chevaux.

ANNÉE 1418.

29	avril,	à Mirebeau (<i>Mirebel</i>).
30	»	à Gray.
1-2	mai,	à Gray.
3	»	à Gy-l'Archevêque.
4	»	à Rougemont.
5	»	à l'île sur le Doubs.
6-28	»	à Montbéliard ¹ .
29	»	à <i>Villiers-Cessey</i> (?).
30	»	à Fondremand.
31	»	à Mirebeau (<i>Mirebel</i>).
1	juin,	à Norges-le-Pont (<i>au pont de Norges</i>).
2-4	»	à Rouvres.
5-11	»	à Dijon.
12	»	à Vantoux.
13-14	»	à Courtivron.
15	»	à Aignay.
16-22	»	à Châtillon.
23-24	»	à Mussy-l'Évêque.
25	»	à Bar-sur-Seine.
26-30	»	à Troyes ² .
1-7	juillet,	à Troyes ³ .
8	»	à Marigny en Champagne.

¹ Le 15, le Duc donna à dîner aux ducs Jean de Bavière et de *Brighe*, à l'archevêque de Besançon et à plusieurs chevaliers et écuyers étrangers. Le 26, il donna à dîner au marquis de Bade, au comte de *Berthole* et à trois ambassadeurs du roi de Bohême.

² Le 30, le Duc soupa aux noces de Gillet, son *queux* (cuisinier), où il y eut plusieurs chevaliers et écuyers, dames, demoiselles, bourgeois et bourgeois, le tout aux dépens de Monseigneur.

On trouve, dans le même compte, de pareilles noces célébrées pour de simples valets de chambre ou huissiers du Duc.

³ Le 2, vinrent à Troyes messire Jean de Luxembourg, les seigneurs de Fosseux, d'Humbercourt et plusieurs autres capitaines de Picardie.

ANNÉE 1418.

9 juillet, à Nogent-sur-Seine.
 10-11 » à Provins ¹.
 12 » à Nangis.
 13 » à Bric-Comte-Robert.
 14-31 » à Paris.

1-31 août, à Paris ².

1-30 septembre, à Paris ³.

1-31 octobre, à Paris.

1-23 novembre, à Paris.
 24-26 » à Pontoise.
 27 » à Paris.
 28-30 » à Pontoise.

1-28 décembre, à Pontoise.
 29-31 » à Beauvais.

ANNÉE 1419.

(Pâques tomba le 16 avril.)

1-12 janvier, à Beauvais.
 13-14 » à Beaumont-sur-Oise.
 15 » à Gonesse.

¹ Le Duc y donna à diner à plusieurs bourgeois des bonnes villes de Paris, Troyes, Chartres, etc.

² Le 22, le Duc traita partie des communes de Paris.

³ Le 15, le Duc dina au pont de Charenton, où furent les ducs de Bretagne et d'Alençon, les cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, les évêques de Théroouanne, d'Arras, de Bayeux et autres, monsieur de St-Pol, monsieur Charles de Bourbon, monsieur de Noailles et plusieurs autres chevaliers et écuyers et gens du conseil du roi, bourgeois et marchands de Paris, tous aux dépens de Monseigneur.

ANNÉE 1419.

16-19	janvier,	à Lagny-sur-Marne.
20-24	»	à Chaumes en Brie.
22-31	»	à Provins.
1-28	février,	à Provins.
1-31	mars,	à Provins.
1-30	avril,	à Provins ¹ .
1-25	mai,	à Provins ² .
26	»	à Chaumes en Brie, en la compagnie du roi.
27	»	au bois de Vincennes, en la compagnie du roi et de la reine.
28-31	»	à Pontoise ³ .
1-30	juin,	à Pontoise ⁴ .
1-6	juillet,	à Pontoise.

¹ Le Duc donna à dîner, le 11, à un évêque et à d'autres ambassadeurs d'Écosse; le 12, à des ambassadeurs de Bretagne; le 14, à des ambassadeurs de Savoie.

² Le 11, le Duc donna à souper au comte de Warwick et à d'autres ambassadeurs d'Angleterre; les 22, 25 et 24, il traita les ambassadeurs de Bretagne et de la ville de Paris. Le 23, plusieurs chevaliers, écuyers et capitaines de gens d'armes arrivèrent auprès de lui.

³ Le 30, le Duc alla dîner aux « tentes lez Meullent (Meulan) », où, est-il dit dans le compte, *il ot grant desroy, pour la convention et assemblée illec faicte entre la royne et mondit seigneur et les Anglois.*

⁴ Le 1^{er}, le Duc, monsieur de St-Pol, monsieur Charles de Bourbon, monsieur de Noailles, avec leur suite, dinèrent aux tentes près de Meulan, où *il ot grant desroy, pour la convention illec faicte entre la royne, madame Catherine, Monseigneur et le roy d'Angleterre.* Le 3, pareil dîner à Meulan; le 15 encore, et il y eut de nouveau *grand desroy*, à cause de plusieurs étrangers qui y vinrent, pour la convention conclue entre la reine, le Duc et le roi d'Angleterre. Le 16, le 22 et le 30, pareil dîner et *desroy.*

ANNÉE 1419.

7-15	juillet,	à Corbeil ¹ .
16	»	à St-Denis.
17-22	»	à Pontoise.
23-30	»	à St-Denis.
31	»	à Lagny-sur-Marne.
1-6	août,	à Lagny.
7	»	à Coulommiers.
8	»	à Provins.
9	»	à Nogent.
10	»	à Marigny en Champagne.
11-27	»	à Troyes.
28	»	à Marigny.
29	»	à Bray-sur-Seine.
30-31	»	à Bray.

1-9 septembre, à Bray ².

10	»	« (dimanche), monseigneur le duc de Bourgoigne, accompagné de Charles, monseigneur de Bourbon, monseigneur de Nouailles, et plusieurs chevaliers et escuyers, boire à Bray-sur-Saine, disner à Montereau-ou-Fault-Yonne, ouquel lieu mondit seigneur fut tray-trusement occis et murdry. Et, ce jour, grant desroy, pour cause du trespasement de mondit seigneur. »
----	---	--

¹ Le 11, le Duc, accompagné de monsieur de St-Pol, de monsieur de Noailles, etc., se rendit à Pouilly-le-Fort, où il trouva monsieur le dauphin, pour traiter de la paix, et il y eut *grand desroy*. Le 14, le conseil du dauphin y fut tout le jour.

² Le Duc était accompagné, à Bray, de monsieur Charles de Bourbon, de monsieur de Noailles et de plusieurs chevaliers et écuyers. Tanneguy Duchâtel et d'autres ambassadeurs du dauphin vinrent l'y trouver le 4^{er} septembre. Ils y restèrent le 2, et revinrent le 4. Le même jour, arrivèrent des ambassadeurs de la ville de Paris.

ANNÉE 1419.

14 septembre, retournèrent de Montereau à Troyes plusieurs des serviteurs et officiers du feu Duc. Ils arrivèrent le 20 à Dijon, auprès de la duchesse.



ITINÉRAIRE

DE

PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE,

DANS LES ANNÉES 1427, 1428, 1441, 1462, 1465.

1464, 1465 ET 1466.

Tiré : *a.* du compte de GUY GUILBAUT, conseiller et gouverneur général de la dépense ordinaire et extraordinaire du Duc, rendu pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1426 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1427; *b.* du compte de GUY GUILBAUT, etc., pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1427 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1428; *c.* du compte cinquième de RICHARD JUIF, maître de la chambre aux deniers du Duc, pour une année, commençant au 1^{er} jour de janvier 1440 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1441; *d.* du compte quatrième de ROBERT DE LE BOUVRIE, conseiller et receveur général de toutes les finances du Duc, pour une année, commençant au 1^{er} octobre 1462, et finissant au 30 septembre 1463; *e.* du compte cinquième et dernier de ROBERT DE LE BOUVRIE, etc., pour une année, commençant au 1^{er} octobre 1463, et finissant au 30 septembre 1464; *f.* du compte premier, rendu par GUILBERT DE RUPLE, conseiller et receveur général de toutes les finances du Duc, de la recette et dépense par lui faites, « tant à cause dudit office de receveur général, comme pour » le fait et conduite de la despense ordinaire de l'ostel d'icelui seigneur, » pour une année, commençant au 1^{er} octobre 1464, et finissant au 30 septembre 1465; *g.* du compte deuxième de GUILBERT DE RUPLE, etc., de la recette et dépense par lui faites, « tant à cause dudit office de receveur général, pour un an, commençant au » 1^{er} octobre 1465, et finissant au 30 septembre 1466, que pour la conduite de la despense ordinaire de l'ostel, » depuis ledit 1^{er} octobre jusqu'au 18 avril 1466. — Les comptes indiqués sous les lettres *a* et *c* sont conservés dans la bibliothèque *Goethals-Vereruyssse*, à Courtrai; ceux qui sont indiqués sous les lettres *b*, *d*, *e* et *g*, reposent aux archives du département du Nord, à Lille; enfin, celui qui est indiqué sous la lettre *f*, appartient aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

ANNÉE 1427.

(Pâques tomba le 20 avril.)

1-14	janvier,	sur la mer devant Zevenberghe.
15-17	»	à Zierikzée.
18	»	à Caek.
19-31	»	à Zierikzée.

ANNÉE 1427.

1-2	février,	à Zierikzée.
3-7	»	sur la mer, devant Zevenberghe.
8-20	»	à Dordrecht ¹ .
21-26	»	sur la mer, au <i>Trou de l'Iselle</i> .
27-28	»	à Dordrecht.
1-15	mars,	à Dordrecht ² .
14	»	sur la mer, près de Dordrecht.
15-31	»	sur la mer, devant Zevenberghe.
1-15	avril,	sur la mer, devant Zevenberghe.
14-30	»	à Zevenberghe ³ .
1-5	mai,	à Zevenberghe.
4	»	sur la mer.
5-10	»	à Delft.
11-15	»	à Leyde.
14-17	»	à Harlem.
18-19	»	à Amsterdam.
20-21	»	à Hoorn.
22	»	à Alekmaar.
25-24	»	à Harlem.
25-28	»	à Leyde.
29	»	à Rotterdam.
30	»	sur la mer.
31	»	à Berg-op-Zoom.
1	juin,	à Alost.

¹ Les 18, 19 et 20 février, le Duc fit faire présent de pain, vin et viandes aux ambassadeurs de Bretagne, de Clèves et de Gueldre.

² Le 5, le Duc donna à dîner aux ambassadeurs de Bretagne, de Savoie et de Bourbonnais.

³ Le 17 avril, jour du jeudi saint, le Duc « fist le mandé » (lava les pieds) aux pauvres. Le 20, il traita, à dîner, le prince d'Orange et plusieurs chevaliers et écuyers.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE BON.

75

ANNÉE 1427.

2	juin,	à St-Ghislain.
3-4	»	à Valenciennes.
5-12	»	à Lille ¹ .
15	»	à Lens.
14-16	»	à Arras ² .
17	»	à Douai.
18	»	à Condé.
19-25	»	à Mons ³ .
24	»	à Enghien ⁴ .
25	»	à Bruxelles ⁵ .
26	»	à Hal.
27-28	»	à Mons.
29	»	à Maubeuge.
30	»	à Valenciennes.
1	juillet,	à <i>Aubres</i> (<i>Aubry?</i>) ⁶ .
2-7	»	à Lille.
8-9	»	à Arras.
10	»	à <i>Croixcestes</i> .
11-16	»	à Hesdin.
17-19	»	à St-Omer ⁷ .
20-21	»	à Lille.
22	»	à Deynze.
25-30	»	à Gand.
31	»	à Bruges.

¹ Le duc de Bedford, régent de France, la duchesse sa femme, le cardinal de Winchester et leur suite arrivèrent à Lille le 6 juin; ils y séjournèrent jusqu'au 15, aux dépens du duc de Bourgogne.

² Les princes anglais accompagnèrent le duc de Bourgogne à Lens et à Arras, où ils prirent congé de lui.

³ Le 22, le Duc donna un souper et banquet à plusieurs chevaliers, écuyers, dames et demoiselles.

⁴ Ce jour-là, le Duc défraya le comte de Brienne, seigneur d'Enghien.

⁵ Le Duc fut, ce jour-là, défrayé par le duc de Brabant.

⁶ Le Duc y fut défrayé par la sénéchale de Hainaut.

⁷ Le 17, le Duc dina à Renty, aux dépens de monsieur de Croy.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE BON.

ANNÉE 1427.

- 1-30 août, à Bruges.
 31 » à Termonde.
- 1-5 septembre, à Lierre.
 4 » à Termonde.
 5 » à Peteghem.
 6-11 » à Lille.
 12 » à Roulers.
 13-15 » à Bruges.
 16-17 » à l'Écluse.
 18-29 » à Middelbourg.
 30 » à Goes (*Le Goux en Zeelande*).
- 1-2 octobre, à Romerswalle.
 3 » sur la mer.
 4-11 » à Zierikzée.
 12 » sur la mer.
 13 » à Delft.
 14-17 » à Leyde.
 18 » à Harlem.
 19-20 » à Amsterdam.
 21-25 » « en son vaisseau sur la mer, devant le trou de
 » la rivière de l'Éesme (Eems). »
 26-27 » à Naarden (*Narde en Goyland*).
 28-30 » « tenant les champs ou pais et situation de
 » l'éveschié d'Utrecht. »
 31 » à Nieuwerkerk.
- 1-4 novembre, à Nieuwerkerk.
 5-14 » à Harderwyck (*Ardrewyc*).
 15 » « en son vaisseau sur la mer, devant le bolwert
 » du Deam. »
 16-22 » à Amsterdam.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE BON.

75

ANNÉE 1427.

25-24 novembre, à Harlem.

25-30 » à Leyde.

1-6 décembre, à Leyde.

7 » à Harlem.

8-15 » à Amsterdam.

14-20 » à Harlem.

21-31 » à Leyde ¹.

ANNÉE 1428.

(Pâques tomba le 4 avril.)

1-16 janvier, à Leyde.

17-18 » à Harlem.

19-22 » à Amsterdam.

25-28 » « en son vaisseau sur la mer, devant le trou de
» la rivière du Deem. »

29 » à Amsterdam.

30-31 » à Harlem.

1 février, à Harlem.

2-3 » à Leyde.

4 » à Delft.

5-9 » à Rotterdam.

10 » « en son vaisseau sur la mer. »

11-12 » à Zierikzée.

13 » à Arnemuiden.

14-17 » à Middelbourg.

18 » à Bruges.

¹ Le 28, le Duc donna un souper et banquet, en l'hôtel de la ville, à plusieurs chevaliers, écuyers, dames et demoiselles.

ANNÉE 1428.

19	février,	à Roulers.
20-27	»	à Lille ¹ .
28	»	à Courtrai.
29	»	à Gand.
1	mars,	à Gand.
2-3	»	à Bruges.
4-6	»	à l'Écluse.
7	»	à Middelbourg.
8-10	»	à Bruges ² .
11	»	à Middelbourg.
12	»	à Arnemuiden (<i>Arremue</i>).
13	»	à <i>Cacht</i> .
14-21	»	à Middelbourg.
22-29	»	à Bruges ³ .
30	»	à Roulers.
31	»	à Lille.
1-5	avril,	à Lille ⁴ .
6	»	à Orchies.
7-11	»	à Mons ⁵ .
12-14	»	à Valenciennes.
15-16	»	à Lille.
17-30	»	à Bruges ⁶ .

¹ Le 23, « donna Mousigneur le banquet en son hostel, où furent plusieurs chevaliers, escuyers, »
» dames et damoiselles. »

² Pendant ces trois jours, le Duc « besoingna, à Bruges, avec le cardinal d'Excestre. »

³ Le 25 mars, le cardinal d'Exeter soupa et logea, à Bruges, aux dépens du Duc.

Le pricur du Saint-Esprit, ambassadeur du pape, fut logé et défrayé à Bruges, aux dépens du Duc, les 26, 27, 28 et 29 mars. Il suivit Philippe le Bon à Lille, où ce prince le défraya encore jusqu'au 5 avril

⁴ Le jeudi saint, 1^{er} avril, le Duc « fist le mandé (lava les pieds) aux povres, en son hostel. »

Le jour de Pâques, le service divin fut célébré en sa présence par l'évêque de Tournai.

⁵ Le 11 avril, à Mons, le Duc « fist banquet aux dames et damoiselles, chevaliers, escuiers d'icelle »
» ville et d'ailleurs. »

⁶ Le 20, à Bruges, il donna un pareil banquet, en l'hôtel de la ville, « aux dames et damoiselles »
» d'icelle ville. »

ANNÉE 1428.

1-9	mai,	à Bruges ¹ .
10	»	à Roulers.
11-15	»	à Lille.
14	»	à Lens.
15-31	»	à Arras ² .
1-4	juin,	à Arras ³ .
5-6	»	à Lille.
7	»	à Roulers.
8-14	»	à Bruges.
15-16	»	à l'Écluse.
17-18	»	à Middelbourg.
19	»	« en son vaisseau sur la mer. »
20-30	»	à Delft.
1-11	juillet,	à Delft.
12-15	»	à Gouda.
14-15	»	à Leyde.
16-17	»	à Harlem.
18-19	»	à Alckmaar (<i>Halquemare</i>).
20-21	»	à Amsterdam (<i>Hammesteldam</i>).

¹ Pendant ces neuf jours, les ambassadeurs de la ville de Gouda furent défrayés, à Bruges, par le Duc.

² Le 18, à Arras, le Duc « fist banquet aux dames et damoiselles d'icelle ville, en son hostel. »

³ On trouve, dans le compte, entre les dépenses du 4 et du 5 juin, l'article suivant, qui est resté pour nous une énigme dont d'autres peut-être trouveront le mot :

« Dimanche, xxiii^e jour de may, l'an mil CCCC XXVIII, monseigneur le duc de Bourgoigne tout le jour à Paris, et y fu et séjourna, tant illec comme en retournant dudit lieu en sa ville d'Arras, depuis cedit jour de dimanche jusques au vendredi, iii^e jour de juing ensuivant, où sont xii jours et demi entiers; et donna mondit seigneur à soupper à monseigneur le régent, madame sa femme et plusieurs autres, le lundi derrenier jour de may..... »

Nous devons faire remarquer que, à la date des 19, 22, 25, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai, 1^{er}, 2, 3 et 4 juin, le compte porte littéralement : « Monseigneur le duc de Bourgoigne tout le jour à Arras. » A la vérité, le 20 et le 21 mai, il est parlé seulement des maîtres d'hôtel, ainsi que des chevaliers et écuyers attachés à la maison du Duc, sans aucune mention de sa personne : mais ceci peut provenir d'une omission du copiste.

ANNÉE 1428.

22	juillet,	à Harlem.
25-31	»	à Leyde ¹ .
1-8	août,	à Leyde.
9-12	»	à La Haye.
15	»	à Rotterdam.
14-15	»	à Dordrecht.
16	»	« en son vaisseau sur la mer. »
17-18	»	à Zierikzée.
19	»	à Romerswalle.
20	»	à Goes (<i>Le Goux</i>).
21-22	»	à <i>Cacht</i> .
23-24	»	à Middelbourg.
25	»	à l'Écluse.
26-31	»	à Bruges.
1-8	septembre,	à Bruges ² .
9-10	»	à Gand.
11	»	à Grammont.
12-16	»	à Mons.
17	»	à Maubeuge.
18-19	»	à Valenciennes.
20	»	à St-Amand en Pevéle.
21-30	»	à Lille.
1	octobre,	à Lille.
2	»	à Courtrai.
3-10	»	à Bruges ³ .

¹ Le dimanche 25, à Leyde, le Duc « fist feste et banquet aux dames de Clèves et de Hollande, et autres dames et damoiselles en leur compaignie. »

Il renouvela ce banquet le 4^{er} août.

² Du 2 au 8 septembre, le Duc défraya, à Bruges, « madame de Haynau, sa cousine, et ses gens. »

³ Le 6, le Duc donna à diner à plusieurs chevaliers et écuyers du pays de Hainaut.

ANNÉE 1428.

11-16 octobre, à Lille.
 17-20 » à Gand.
 21 » à Grammont.
 22-29 » à Mons ¹.
 30 » à Condé.
 31 » à Lille.

1-9 novembre, à Lille ².
 10 » à Lens.
 11-17 » à Arras.
 18 » à St-Pol.
 19-25 » à Hesdin.
 26 » à Houdain.
 27-30 » à Lille.

1 décembre, à Lille.
 2 » à Roulers.
 3-31 » à Bruges ³.

ANNÉE 1441.

(Pâques tomba le 16 avril.)

1-9 janvier, à Bruges, avec madame de Bourgogne, monsieur et madame de Charolais, messieurs d'Étampes et de Beaujeu, messieurs Jean et Adolphe de Clèves et mademoiselle d'Étampes ⁴.

¹ Le 26, le Duc donna à souper, à Mons, à mesdames de Hainaut et à plusieurs chevaliers, écuyers, dames et demoiselles de ce pays.

² Le jour de la Toussaint, l'évêque de Tournai fit le service divin devant le Duc.

³ Le samedi, fête de la Nativité de Notre-Seigneur, 25 décembre, l'évêque de Bethléem fit le service divin devant le Duc, et il dina en son hôtel, avec plusieurs chevaliers et écuyers.

⁴ Le 1^{er} janvier, monseigneur de *Salubrie* fit le service divin devant le Duc.

ANNÉE 1441.

- 10-15 janvier, à l'Écluse, avec madame de Bourgogne, monsieur de Beaujeu, monsieur Adolphe de Clèves et mademoiselle d'Étampes.
- 14-17 » à Bruges, avec madame de Bourgogne, monsieur de Beaujeu, monsieur Adolphe de Clèves et mademoiselle d'Étampes.
- 18-29 » à Bruges, avec les mêmes et, de plus, monsieur Jean de Clèves ¹.
- 30 » à Eccloo, avec madame de Bourgogne, monsieur de Beaujeu, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, et mademoiselle d'Étampes.
- 31 » à Gand, avec les mêmes.
- 1-2 février, à Gand, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu, monsieur de Saint-Pol et mademoiselle d'Étampes ².
- 3-6 » à Gand, avec les mêmes, moins le comte de Saint-Pol.
- 7 » au Dam, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 8-10 » à l'Écluse, avec les mêmes.
- 11-12 » à Bruges, avec les mêmes ³.
- 13-15 » à l'Écluse, avec les mêmes.
- 16-21 » à Bruges, avec les mêmes et, de plus, le comte de St-Pol.
- 22-26 » à Bruges, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.

¹ Le 26 janvier, furent faites les noces de Jean Haugnet avec la fille de feu le seigneur de Crèvecoeur, en l'hôtel et aux dépens du Duc.

² Le jeudi, fête de Notre-Dame de la Chandeleur, 2 février, l'évêque de *Salubrie* fit le service devant le Duc et la Duchesse.

³ Le 12, furent faites les noces de Guillaume, bâtard de Bavière, avec la veuve de feu M^e Jean de Gand, en l'hôtel et aux dépens du Duc.

ANNÉE 1441.

- 27-28 février, à l'Écluse, avec les mêmes ¹.
- 1-3 mars, à l'Écluse, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 4-25 » à Middelbourg, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 24-26 » à l'Écluse, avec les mêmes.
- 27 » à Gand, avec monsieur Jean de Clèves ²
- 28 » à Audenarde, avec le même.
- 29-31 » à Mons, avec le même.
- 1-2 avril, à Mons, avec monsieur Jean de Clèves ³.
- 3 » à Mons, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 4-8 » au Quesnoy, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu, mademoiselle d'Étampes, mesdames les comtesses de Namur et de Ligny (*Liney*), et les gens et officiers de feu madame la douairière de Hainaut ⁴.
- 9-11 » au Quesnoy, avec monsieur Jean de Clèves, mes-

¹ Le 28, « monseigneur le conte et madame la contesse de Charrolois et damoiselle Ysabel d'Estampes, ensemble ceulx ordonnez pour leur estat, tout le jour à Bruxelles, aux despens de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant. ».

² La duchesse de Bourgogne, monsieur Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes séjournèrent le 27 à l'Écluse, le 28 et le 29, à Bruges; le 30, ils allèrent coucher à Gand, et le 31 à Bruxelles, où étaient le comte et la comtesse de Charolais.

³ La duchesse de Bourgogne, monsieur de Beaujeu, monsieur Adolphe de Clèves et mademoiselle d'Étampes passèrent la journée du 1^{er} avril à Bruxelles, avec le comte et la comtesse de Charolais; le 2, ils allèrent dîner à Hal et coucher à Braine-le-Comte.

⁴ Le 7 avril, furent célébrées les obsèques de la comtesse douairière de Hainaut (Marguerite de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi).

ANNÉE 1441.

		sieurs d'Étampes et de Beaujeu, et les gens et officiers de feu madame la douairière de Hainaut ¹ .
12-21	avril,	au Quesnoy, avec monsieur Jean de Clèves et messieurs d'Étampes et de Beaujeu ² .
22-23	»	au Quesnoy, avec madame de Bourgogne ³ , messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu, mademoiselle d'Étampes et madame de Namur.
24-27	»	au Quesnoy, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
28-30	»	au Quesnoy, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
1	mai,	au Quesnoy, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
2	»	à Grammont, avec monsieur Jean de Clèves.
3-8	»	à l'Écluse, avec le même.
9	»	à Gand, avec le même.
10	»	à Ath (<i>Ast</i>), avec le même.
11-13	»	au Quesnoy, avec madame de Bourgogne ⁴ , messieurs

¹ Le 9 avril, jour de Pâques fleuries, l'évêque de *Salubrye* fit le service devant le Duc et la Duchesse.

² Le 15 avril, jour du jeudi *absolu* (jeudi saint), l'évêque de *Salubrye* célébra le service divin devant le Duc; après quoi, ce prince lava les pieds aux pauvres.

Le 14, ce fut l'abbé de Maroilles (*Marraille*) qui dit la messe; mais, le 13 et le 16 (jour de Pâques), elle fut célébrée par l'évêque.

³ Le 9 avril, la duchesse de Bourgogne, accompagnée de monsieur Adolphe de Clèves, de mademoiselle d'Étampes, de madame de Namur et de plusieurs chevaliers, écuyers et serviteurs du Duc, partit pour Laon. Elle coucha le même jour à Cateau-Cambrasis, le 10 à S-Quentin, et arriva à Laon le 11. Elle repartit de cette ville le 21, et fut de retour au Quesnoy le 22.

⁴ Pendant le voyage du Duc à l'Écluse, la duchesse, monsieur Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes étaient restés au Quesnoy.

ANNÉE 1441.

Jean et Adolphe de Clèves, monsieur de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.

16-21	mai,	au Quesnoy.
22	»	à Mons.
25	»	à Hal.
24-28	»	à Bruxelles, avec monsieur et madame de Charolais.
26	»	à Vilvorde.
27	»	à Bruxelles, avec monsieur et madame de Charolais.
28	»	à Termonde.
29-30	»	à Gand, avec monsieur le comte d'Étampes.
1	juin,	à Gand, avec madame de Bourgogne ¹ , messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
2	»	à Termonde, avec les mêmes.
3-30	»	à Bruxelles, avec les mêmes et, de plus, le comte et la comtesse de Charolais ² .
1	juillet,	à Bruxelles, avec madame de Bourgogne, monsieur et madame de Charolais, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
2-4	»	avec les mêmes, moins monsieur Jean de Clèves.
3-31	»	avec les mêmes et monsieur Jean de Clèves.
1-18	août,	à Bruxelles, avec madame de Bourgogne, monsieur et madame de Charolais, messieurs Jean et Adolphe de

¹ La duchesse de Bourgogne, accompagnée de messieurs Jean et Adolphe de Clèves, de monsieur de Beaujeu et de mademoiselle d'Étampes, était partie, le 16 mai, pour St-Omer. Arrivée dans cette ville le 18, elle la quitta le 29, pour rejoindre le Duc à Gand.

² Le service divin fut célébré, le dimanche, fête de la Trinité, 11 juin, par l'abbé de Saint-Martin d'Autun (*Dostun*); le samedi, fête de Saint-Jean-Baptiste, par l'abbé *Dilligand* (l'abbé de Diligham?), et, le jeudi, 29 juin, par l'évêque de *Salubrye*.

ANNÉE 1441.

- Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 19-26 août, à Bruxelles, avec les mêmes, moins monsieur d'Étampes.
- 27-31 » à Bruxelles, avec les mêmes et monsieur d'Étampes¹.
- 1 septembre, à Hal, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 2 » à Mons, avec les mêmes.
- 3 » à Valenciennes, avec les mêmes.
- 4 » à Douai, avec les mêmes.
- 5 » à Béthune, avec les mêmes.
- 6-30 » à Hesdin, avec les mêmes.
- 1 octobre, à Hesdin, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 2-5 » à Hesdin, avec les mêmes et, de plus, monsieur de St-Pol.
- 6-8 » à Hesdin, avec les mêmes, moins monsieur d'Étampes.
- 9 » à Hesdin, avec madame de Bourgogne, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes, de Beaujeu et de St-Pol et mademoiselle d'Étampes.
- 10-12 » à Hesdin, avec madame de Bourgogne, monsieur de Nevers, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes, de Beaujeu et de St-Pol, monsieur Ferry de Lorraine et mademoiselle d'Étampes.
- 13-27 » à Hesdin, avec les mêmes, moins monsieur de St-Pol.

¹ Le dimanche 27, furent faites, en l'hôtel et aux dépens du Duc, les noces de la fille de M^e Jean Cottereau (son médecin et conseiller), auxquelles assistèrent plusieurs chevaliers, écuyers, dames, demoiselles et autres notables gens.

ANNÉE 1441.

- 28-31 octobre, à Hesdin, avec les mêmes et, de plus, monsieur d'Orléans.
- 1-3 novembre, à Hesdin, avec madame de Bourgogne, monsieur le duc d'Orléans, monsieur de Nevers, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 4-5 » à Hesdin, avec les mêmes, moins monsieur le duc d'Orléans.
- 6 » à St-Pol, avec les mêmes.
- 7 » à la Bassée, avec les mêmes.
- 8 » à Lille, avec les mêmes.
- 9 » à Tournai, avec les mêmes.
- 10 » à Ath (*Ast*), avec les mêmes.
- 11 » à Hal, avec les mêmes.
- 12-18 » à Bruxelles, avec les mêmes et, de plus, avec monsieur et madame de Charolais.
- 19-22 » à Bruxelles, avec les mêmes, moins monsieur de Nevers.
- 23 » à Braine-le-Comte, avec madame de Bourgogne, monsieur de Nevers, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes et de Beaujeu et mademoiselle d'Étampes.
- 24-25 » à Mons, avec les mêmes.
- 26-30 » au Quesnoy, avec les mêmes.
- 1-3 décembre, au Quesnoy, avec madame de Bourgogne, monsieur de Nevers, messieurs Jean et Adolphe de Clèves, messieurs d'Étampes, de Beaujeu et de St-Pol, monsieur Ferry de Lorraine et mademoiselle d'Étampes.
- 4 » à Avesnes, avec monsieur de Nevers et monsieur Jean de Clèves.
- 5 » à Vervins, avec les mêmes.
- 6 » à Montcornet *en Turiche*, avec les mêmes.

ANNÉE 1441.

- 7-8 décembre, à Rethel, avec les mêmes.
 9 » à *Genienville* en Champagne, avec les mêmes et monsieur Ferry de Lorraine.
 10 » à *Soiry*, avec les mêmes.
 11 » à *Couriso*, avec les mêmes.
 12 » à *St-Amand* en Champagne, avec les mêmes.
 13 » à *Bray*, avec les mêmes.
 14 » à *Bar-sur-Aube*, avec les mêmes.
 15 » à *Bar-sur-Aube*, avec monsieur de Nevers et monsieur Jean de Clèves.
 16-17 » à *Châtillon-sur-Seine*, avec les mêmes. .
 18 » à *Vilainnes*, avec les mêmes.
 19 » à *St-Seine*, avec les mêmes.
 20 » à *Dijon*, avec les mêmes.
 21-22 » à *Dijon*, avec les mêmes et monsieur Ferry de Lorraine.
 23-31 » à *Dijon*, avec monsieur de Nevers et monsieur Jean de Clèves ¹.

ANNÉE 1462.

1-31 décembre, à *Bruxelles*, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ².

¹ Le 24, l'évêque de Châlons fit le service divin devant le Duc.

² Le 8 décembre, fête de la Conception de Notre-Dame, le prévôt de *Watten* célébra le service divin en présence du Duc.

Le 9, le Duc « fist faire un soupper en son hostel de *St-Josse Vanden Howe*, ouquel estoient ma-
 » dame la duchesse de Bourbon et mesdemoiselles ses filles, monseigneur l'évesque de *Liège*, mon-
 » seigneur le conte d'*Estampes*, monseigneur Jaques de Bourbon, monseigneur de *Ravestain* et plusieurs
 » autres chevaliers, escuiers, dames et damoiselles. »

Le 12, il donna, en son hôtel, un autre soupper, où assistaient les mêmes personnages et, de plus, l'archevêque de *Lyon*, ainsi que plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, tant de son hôtel que de la ville.

Le samedi, jour de Noël, le suffragant de l'évêque de *Cambrai* fit le service divin. Le même jour,

ANNÉE 1465.

(Pâques tomba le 10 avril.)

- 1-31 janvier, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ¹.
- 1-10 février, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ².
- 11 » à Vilvorde (*Willevorde*), avec les mêmes.
- 12-13 » à Malines, avec les mêmes.
- 14 » à St-Bernard, avec les mêmes.
- 15 » à Tamise (*Themsich*), avec les mêmes.
- 16 » à Baesrode (*Basserost*), avec les mêmes.
- 17 » à Termonde, avec les mêmes.
- 18 » à Coyatres, avec les mêmes.
- 19-20 » à Gand, avec les mêmes.

dinèrent, en l'hôtel du Duc, les chapelains et autres de sa chapelle, « et partie du commun de » Bruxelles. »

Le 28, le Duc « fist festoier en son hostel, et à ses despens, au disner, l'abbé de Joicuse-Folie, de sa » chapelle, avec tous ceulx de sa compaignie, tant de ladite chapelle, comme trompètes, ménestrelz » et autres. »

Le 50, il « se festoya aux bainz en son hostel, où estoient monseigneur de Ravestain, monseigneur » Jaques de Bourbon, le filz du conte de Russye et plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers et » escuyers. »

¹ Le 1^{er} janvier et le jour des Rois, le suffragant de l'évêque de Cambrai fit le service divin devant le Duc.

Le 5, le Duc « fist faire ung soupper en l'ostel de monseigneur de Ravestain, où estoient madame de » Bourbon, mesdamoiselles ses filles, monseigneur l'archevesque de Lyon, monseigneur Jaques de » Bourbon, mondit seigneur de Ravestain et plusieurs autres grans seigneurs, dames et damoiselles. »

Le 11, il « fist festoyer en son hostel l'ambaxade du riche duc Loys de Bavière. »

Le 50, il « fist festoyer les ambaxadeurs de l'Empereur, du riche duc Loys de Bavière, du duc de » Zaxes, du conte de Wistemberch et du marquis de Baude. »

² Le 2 février, fête de la Purification de Notre-Dame, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant le Duc.

Depuis le 25 décembre jusqu'au 10 février, le compte mentionne, chaque jour, la délivrance de pain, vin et viande faite « aux deux petis bastards de Bourgoingne. »

ANNÉE 1465.

- 21 février, à Middelbourg, avec les mêmes.
 22-28 » à Bruges, avec les mêmes ¹.
- 1-23 mars, à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles
 ses filles.
 24-26 » à Bruges.
 27-31 » à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles
 ses filles ².
- 1-17 avril, à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles
 ses filles ³.
 18-20 » à Bruges, avec madame de Bourbon et mademoiselle
 Marguerite, sa fille.
 21-30 » à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles
 ses filles.
- 1-31 mai, à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles
 ses filles ⁴.

¹ Pendant tout son voyage, jusqu'à Bruges, le Duc fit « délivrer de pain, vin et viande » les marinières qui conduisaient ses bateaux et ceux de sa suite : ces marinières furent jusqu'au nombre de 240.

Le mercredi, jour des Cendres, 23 février, l'abbé de *Lyestre* fit le service divin devant le Duc.

² Ces princesses avaient fait, les 24, 25 et 26 mars, une excursion à Middelbourg et à l'Écluse.

Le vendredi 23, fête de l'Annonciation, l'abbé de Couches fit le service divin devant le Duc.

³ Le dimanche, 3 avril, jour des Rameaux, le suffragant de l'évêque de Tournai fit le service divin en présence du Duc.

Ce devoir fut rempli, le 7, par l'abbé de Dous (ou le Dous); le 8, par l'abbé d'Oudenbourg (*d'Aubourg*); le 9 et le 10, par l'abbé des Dunes.

⁴ Du 1^{er} au 8 mai, le compte mentionne une délivrance journalière de pain, vin et viande faite aux médecins du Duc.

Le 17 mai, le Duc donna un banquet auquel assistèrent le comte de Charolais, la duchesse de Bourbon et ses deux filles, le duc de Clèves, monsieur de Ravestein, monsieur de Lyon, monsieur Jacques de Bourbon, monsieur de St-Pol et plusieurs autres chevaliers, écuyers, dames et demoiselles.

Le jour de l'Ascension, 19 mai, l'abbé de Grammont célébra le service divin dans la chapelle du Duc.

Le samedi 28 et le dimanche 29, jour de la Pentecôte, ce fut le suffragant de l'évêque de Tournai qui officia.

ANNÉE 1465.

1-2	juin,	à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ¹ .
5-10	»	à Bruges ² .
11-24	»	à Bruges, avec madame de Bourbon et ses filles ³ .
25	»	à Ardembourg, avec les mêmes.
26-30	»	à Bruges, avec les mêmes ⁴ .
1-5	juillet,	à Bruges, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles.
6	»	à Roulers, avec les mêmes.
7-11	»	à Lille, avec les mêmes.
12-20	»	à Lille.
21	»	à Houdain.
22	»	à St-Pol.
25	»	à Hesdin.
24-31	»	à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses filles ⁵ .

¹ Le 2, le Duc « ala souper en la ville, et fist faire de creue quatre platz de viande. »

² Du 1^{er} mai au 3 juin, le compte mentionne une délivrance quotidienne de pain, vin et viande « faite aux deux petis bastars de Bourgoingne. »

Le service divin fut célébré, devant le Duc, le dimanche, fête de la Trinité, 5 juin, par le prévôt de Watten; le 8 et le 9, par le suffragan de l'évêque de Tournai.

Le 7, le Duc « se baigna, et fist de creue 11 platz de viande. »

³ Ces princesses partirent de Bruges, le 5 juin, pour Anvers; elles y revinrent le 11. Elles donnèrent à souper, à Anvers, le 9, au duc de Clèves, à monsieur de Ravestein, à monsieur de Montfaucon, à mesdames d'Arcy et de Berghes, et à plusieurs autres seigneurs et écuyers.

Le 12, furent célébrées, en l'hôtel du Duc, les noces de messire Philippe, bâtard de Brabant, et de demoiselle Anne de Baenst : monsieur Jacques de Bourbon, monsieur de Ravestein et plusieurs autres seigneurs, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles y assistèrent avec le Duc et les princesses de Bourbon.

Le 14, le Duc et les princesses soupèrent chez le bailli de Bruges.

Le 15, le Duc « fist faire les baings en son hostel. »

⁴ Le Duc et les princesses soupèrent, le 26, en l'hôtel du bailli de Bruges, et le 27, en l'hôtel des Florentins.

⁵ Le 12, ces princesses étaient parties pour le Quesnoy, où elles passèrent plusieurs jours. Elles rejoignirent le Duc à Hesdin, le 24.

ANNÉE 1465.

- 1-9 août, à Hesdin, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ¹.
- 10 » à Beaurain-le-Château (*Beaulrain-le-Castel*), avec les mêmes.
- 11 » à Montrœil-sur-Mer (*Monsteraul-sur-la-Mer*), avec les mêmes.
- 12 » à l'abbaye de Samer (*Saulmer*), avec les mêmes.
- 13-24 » à Boulogne, avec les mêmes ².
- 25 » à Étaples, avec les mêmes.
- 26 » à St-Josse, avec les mêmes.
- 27 » à Rue, avec les mêmes.
- 28 » à *Dorrier*, avec les mêmes.
- 29 » à Hesdin, avec les mêmes.
- 30-31 » à St-Pol.
- 1-2 septembre, à Hesdin.
- 3-27 » à Hesdin, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ³.
- 28-30 » à Hesdin, avec les mêmes princesses et le roi ⁴.

¹ Le 1^{er} août, le Duc festoya, aux fontaines du Parc, le patriarche de Jérusalem, l'amiral de France et plusieurs autres seigneurs, chevaliers et écuyers de l'ambassade de France.

² Le lundi, jour de l'Assomption, l'abbé de Notre-Dame de Boulogne fit le service divin devant le Duc. Le même jour, le Duc et les princesses soupèrent en l'hôtel de Robert de le Bouverie, receveur général des finances.

Le 24, le Duc donna à souper aux ambassadeurs d'Angleterre. Le lendemain, il leur donna à dîner, avant son départ de Boulogne.

³ Les princesses s'étaient rendues à Hesdin le 30 août, tandis que le Duc était à St-Pol; elles allèrent à St-Pol, quand le Duc revint à Hesdin. La duchesse de Bourbon y donna à dîner, le 2 septembre, à la reine d'Angleterre, à monsieur de Lyon, à monsieur Jacques de Bourbon, à monsieur de Ravestein, à monsieur de *Mallemirier* et à plusieurs autres seigneurs, dames et demoiselles. Le 3, les princesses rejoignirent le Duc à Hesdin.

Le 4, le Duc festoya, aux fontaines du Parc, la comtesse d'Eu, le trésorier de France et plusieurs autres seigneurs, dames et demoiselles.

Le jeudi, jour de la Nativité de Notre-Dame, 8 septembre, le prévôt de Watten fit le service divin devant le Duc.

Les 10, 12, 14, 19, 22 et 26 septembre, le Duc fit faire assemblée au bois pour les veneurs.

⁴ Louis XI était arrivé le 28, après dîner.

ANNÉE 1465.

- 1-18 octobre, à Hesdin, avec le roi, madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ¹.
 19-23 » à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses filles.
 24 » à St-Pol, avec les mêmes.
 25 » à Houdain, avec les mêmes.
 26 » à la Bassée, avec les mêmes.
 27-31 » à Lille, avec les mêmes.

- 1-14 novembre, à Lille, avec madame de Bourbon et mesdemoiselles ses filles ².
 12 » à Wervicq (*Wervy*), avec les mêmes.
 13-14 » à Roulers, avec les mêmes.
 15 » aux Trois-Frères, avec les mêmes.
 16-30 » à Bruges ³.

- 1-18 décembre, à Bruges, avec madame de Bourbon et ses filles ⁴.

¹ Le 3 octobre, « disnèrent en l'ostel, et aux despens de monseigneur, les ambassadeurs du roy d'Engleterre, assavoir : le chancelier d'Angleterre, le conte d'Essez, messire Adehan Van Loop, messire »
 » Watier Blondt, le doyen de Bordeaux, maistre Thomas Caude, maistre Henry Caret, maistre Loys »
 » Galet, maistre Thomas Vincebort, Thomas Wagant, Richart Wetel et maistre Guillaume Awray, »
 » tous ambassadeurs, et en leur compaignie messire Jehan, filz du duc de Boucquinghen (Buckingham), monsieur de Willeby, le filz du conte d'Assenfort, maistre Thomas Thirel et plusieurs »
 » autres de leurs gens. »

Le roi (Louis XI) prit congé du Duc le 19, après diner.

² Le mardi, jour de la Toussaint, l'abbé de Phalempin fit le service divin devant le Duc.

Le 3 novembre, le Duc « fist festoyer au disner les ambassadeurs du riche duc en Bavière et du conte »
 » de Wistemberghe (Wurtemberg), et fist faire de creue cinq platz de viande, pour soy festoyer aux »
 » baings. »

Le 8, il « fist faire de creue trois platz de viande, pour festoyer les ambassadeurs du riche duc en »
 » Bavière et du conte de Wistemberch. »

³ Le 26 novembre, « fist le service divin, devant Monseigneur, pour l'obsèque de feu madame la »
 » duchesse de Clèves, sœur de mondit seigneur, le suffragant de l'évesque de Tournay. »

⁴ Le dimanche, 4 décembre, « fust fait ung banquet pour les fiançailles de mademoiselle de Bourbon »
 » et de monseigneur Adolph de Gheldres, et avec ce fut festoïé au disner mons^r de Gavre, filz de mons^r »
 » de Laval. »

Le 18, « furent faictes les noepces, en l'ostel et aux despens de Monseigneur, de monseigneur Adolph »
 » de Gheldres et de mademoiselle de Bourbon. »

ANNÉE 1463.

19-31 décembre, à Bruges, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.

ANNÉE 1464.

(Pâques tomba le 1^{er} avril.)

- 1-31 janvier, à Bruges, avec madame de Bourbon et ses filles, madame de Gueldre la jeune et mademoiselle Marguerite ².
- 1-15 février, à Bruges, avec madame de Bourbon et ses deux filles ³.
- 16 » aux Trois-Sœurs, « en l'ostel de l'Eschequier, » avec les mêmes.
- 17 » à Roulers, avec les mêmes.
- 18-29 » à Lille, avec les mêmes.
- 1-31 mars, à Lille, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁴.
- 1-30 avril, à Lille, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁵.
- 1-11 mai, à Lille, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁶.

¹ Le 24 décembre, le suffragant de l'évêque de Tournai fit le service divin devant le Duc, pour les obsèques de la reine Marie, mère du roi de France.

Le jour de Noël, le service divin fut célébré par l'évêque de Soissons.

² Les 1^{er} et 6 janvier, le suffragant de l'évêque de Tournai fit le service divin devant le Duc.

Le dimanche 15, le Duc, madame de Bourbon et ses filles soupèrent en l'hôtel de Montferrand.

Depuis le 5 décembre jusqu'au 17 janvier inclusivement, le Duc fit, chaque jour, « délivrer de pain, » vin et viande les deux petits bastards de Bourgoigne. »

³ Le jeudi, jour de la Purification de Notre-Dame, 2 février, le samedi 11, et le jour des Cendres, 15, le suffragant de l'évêque de Tournai fit le service divin devant le Duc.

⁴ Le lundi 26 mars, fête de l'Annonciation, et le samedi 31 mars, veille de Pâques *communians*, le prévôt de Watten fit le service divin devant le Duc.

Les abbés de St-Amand et de Marchienne furent chargés du même soin les 29 et 30.

⁵ Le jour de Pâques, l'abbé de St-Amand fit le service divin devant le Duc.

⁶ Le jour de l'Ascension, 10 mai, l'abbé de Maroilles fit le service divin en présence du Duc.

ANNÉE 1464.

- 12 mai, à Roulers, avec madame de Bourbon et ses deux filles.
- 13-17 » à Bruges, avec les mêmes ¹.
- 18-21 » à l'Écluse, avec les mêmes.
- 22-31 » à Bruges, avec les mêmes ².
- 1 juin, à Roulers, avec madame de Bourbon et ses deux filles.
- 2-17 » à Lille, avec les mêmes.
- 18 » à la Bassée, avec les mêmes.
- 19 » à Houdain, avec les mêmes.
- 20 » à Houdain.
- 21-22 » à St-Pol.
- 23-24 » à Hesdin, avec le roi, madame de Bourbon et ses deux filles ³.
- 25-30 » à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁴.
- 1 juillet, à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles.
- 2-8 » à Hesdin, avec les mêmes et le roi ⁵.
- 9-14 » à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁶.

¹ Le 13, « fut Monseigneur aux baingz en son hostel, et fist faire de creue quatre platz de viande. »

² Le 26, « fist-l'en l'obsèque de feu monseigneur de Nevers, et fist le service divin devant Monseigneur l'abbé d'Eeckhoute (*de Leescoute*) en ladite ville de Bruges. »

Le même prélat célébra encore le service divin le 27, fête de la Trinité.

Le jeudi, fête du Saint-Sacrement, 31 mai, ce fut le prévôt de Watten qui fut chargé de ce soin.

³ Ces trois princesses s'étaient séparées du Duc le 20 juin, pour se rendre à Hesdin. Louis XI arriva dans cette dernière ville le 25, au souper.

⁴ Le roi quitta Hesdin le 25, après dîner.

⁵ Louis XI arriva à Hesdin le 2, pour le souper.

Le 8, « furent festoiez au souper les ambassadeurs d'Angleterre, aux fontaines du Parc. »

⁶ Louis XI prit congé du Duc le 9 juillet, après dîner.

ANNÉE 1464.

- 15-19 juillet, à Hesdin, avec la reine, la princesse de Piémont, mesdemoiselles de Savoie, sœurs de ladite reine, madame de Bourbon, ses deux filles, le comte d'Eu et plusieurs gens de l'hôtel de la reine.
- 20-31 » à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.
- 1-11 août, à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles ².
- 12-31 » à Hesdin, avec les mêmes et le duc de Savoie ³.
- 1-2 septembre, à Hesdin, avec le duc de Savoie, madame de Bourbon et ses deux filles.
- 3-30 » à Hesdin, avec les mêmes, moins le duc de Savoie ⁴.
- 1-6 octobre, à Hesdin, avec madame de Bourbon et ses deux filles.
- 7 » à St-Pol.
- 8 » à Houdain.
- 9 » à la Bassée.
- 10 » à Lille.

¹ Le 31 juillet, le Duc « fist faire assemblée, et souppa mondit seigneur au Parc, et fist avec ce faire » quatre platz de viande de creue. »

² Le dimanche 5 août, le Duc « fist faire de creue XIII platz de viande pour les noepces de Phelippe » de Biauval, fils de Jehan de Biauval, chastellain dudit Hesdin, qui cedit jour furent faites en l'ostel » et aux despens de mondit seigneur. »

³ Le jour de l'Assomption, l'abbé d'Auxy célébra le service divin devant le Duc.

Les 23 et 30 août, le Duc fit faire assemblée au bois.

⁴ Le samedi, fête de la Nativité de Notre-Dame, 8 septembre, l'abbé de *Dous* en Flandre fit le service divin devant le Duc.

Le 12, le Duc « fist faire de creue deux platz de viande, pour festoier monseigneur l'admiral de » France, qui cedit jour disna en l'ostel et aux despens de mondit seigneur. »

Les 1^{er}, 4, 7, 10, 13 et 14 septembre, il fit faire « assemblée au bois. »

ANNÉE 1464.

11-31 octobre, à Lille, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.

1-26 novembre, à Lille, avec madame de Bourbon et ses deux filles ².
 27 » à Lannoy, « en l'ostel et aux despens de monseigneur
 » dudit Lannoy. »
 28 » à Antoing, « aux despens de monseigneur dudit An-
 toing. »
 29 » à Leuze.
 30 » à Ath, avec madame de Bourbon et ses deux filles ³.

1-5 décembre, à Ath, avec madame de Bourbon et ses deux
 filles.

6 » à Enghien, avec les mêmes.

¹ La duchesse de Bourbon et ses filles étaient restées à Hesdin, quand Philippe le Bon en partit le 7; elles vinrent le rejoindre à Lille le 11.

Le duc de Bourbon arriva en cette ville le 14, et y fut jusqu'au 19, aux dépens du duc de Bourgogne.

Le 11, Philippe le Bon « fit faire un platz de viande de creue, pour soy festoyer aux baings. »

Le 31, l'abbé de Loos célébra le service divin devant le Duc.

² Les 1^{er} et 2 novembre, l'abbé de Loos fit le service divin devant le Duc.

Les 3, 7, 9, 10, 14, 16, 17, 21 et 25 novembre, le Duc fit délivrer du poisson d'eau douce pour la bouche du duc de Bourbon.

Le dimanche 11, jour de Saint-Martin, il donna un banquet en l'hôtel du comte de Charolais, où assistèrent monsieur de Beaujeu, monsieur Adolphe de Clèves, monsieur Jacques de Bourbon et plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers et écuyers, dames et demoiselles.

Le 15, il festoya aux bains le comte de Charolais, le duc de Bourbon, messieurs de Lyon et de Beaujeu, monsieur Jacques de Bourbon, monsieur Adolphe de Clèves et plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers et écuyers, accompagnés de madame de Bourbon et de ses filles.

Le 18, il donna à dîner aux ambassadeurs de France, et, le même jour, en l'hôtel de Philippe Fremault, il convia à souper le comte de Charolais, le duc de Bourbon, monsieur Adolphe de Clèves, monsieur Jacques de Bourbon, et plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers et écuyers, avec madame de Bourbon et ses filles.

Le dimanche 23, en l'hôtel de Poly Buland, il donna un banquet où assistèrent le comte de Charolais, madame de Bourbon et ses filles, monsieur Adolphe de Clèves et plusieurs autres grands seigneurs, chevaliers et écuyers, dames et demoiselles.

³ La duchesse et ses filles, qui étaient restées à Lille, en partirent le 29 novembre; elles couchèrent à Tournai le même jour, et, le lendemain, elles rejoignirent le Duc à Ath.

ANNÉE 1464.

- 7-8 décembre, à Hal, avec madame de Bourbon et ses deux filles.
 9-31 » à Bruxelles, avec les mêmes ¹.

ANNÉE 1465.

(Pâques tomba le 14 avril.)

- 1-31 janvier, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles, madame de Gueldre la jeune et mademoiselle Marguerite ².
 1-28 février, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ³.
 1-31 mars, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁴.
 1-30 avril, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁵.

¹ Le 24 et le 25 décembre, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant le Duc.

² Le dimanche, 6 janvier, jour des Rois, le suffragant de l'évêque de Cambrai dit la messe en présence du Duc.

Le 17, le Duc « fist faire quatre platz de creue, pour festoyer l'ambassade d'Angleterre. »

Le 31, il « fist faire de creue trois platz de viande, pour les nopces de l'une des femmes de madame de Bourbon. »

³ Le samedi, 2 février, jour de la Purification de Notre-Dame, le 21, le 23 et le 27, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant le Duc.

Le 27, jour des Cendres, et le 28, le Duc « fist délivrer de pain, vin et viande ung frère prescheur. »

⁴ Le dimanche, 3 mars, le Duc fit festoyer les ambassadeurs des ducs de Bretagne et de Nemours, et du comte d'Armagnac (*Derminac*).

Le lundi 28, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant lui.

⁵ Pendant tout le mois d'avril, le Duc fit, chaque jour, « délivrer de pain, vin et viande ung frère prescheur. »

ANNÉE 1465.

1-51 mai, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.

1-50 juin, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ².

Le 7 avril, jour de Pâques fleuries, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant le Duc.

Le jeudi saint, 11 avril, la messe fut dite par l'abbé de Dilighem. Le même jour, le Duc « fist le » mandé. »

L'abbé de Dilighem célébra encore le service divin le vendredi saint.

Le samedi saint, ce fut à l'abbé d'Afflighem que ce soin fut confié.

Le dimanche, 14 avril, jour de Pâques charnelles, le service divin fut célébré par l'évêque de Tournai, en présence du Duc; « et tint icellui seigneur salle, et disnèrent avec lui monseigneur le conte de » Charrolloys et ledit prélat; et aussi disnèrent en ladite salle les chappelains de sa chappelle; et avec » ce disnèrent ce jour en son hostel, et à ses despens, le povre commun doudit Brouxelles. »

¹ Le samedi, 18 mai, le Duc « ordonna le plat des chambellans, et furent délivrez messire Philippe » Pot et autres. »

Le 22, il « fist faire de creue ung plat de viande, pour festoyer monseigneur le conte de Nassau et » autres seigneurs de Brabant. »

Le 23, jour de l'Ascension, le suffragant de l'évêque de Tournai fit le service divin devant le Duc.

² Le jour de la Pentecôte, 2 juin, et la veille, le suffragant de l'évêque de Tournai célébra le service divin devant le Duc.

Le 2, les chapelains de la chapelle du Duc, ses médecins et « le povre commun de Bruxelles » dinèrent en son hôtel, à ses dépens.

Le 6, il fit faire assemblée au bois pour les veneurs, à laquelle assemblée il assista, avec madame de Bourbon et ses deux filles, la princesse d'Orange, les comtes de Nassau et de Hornes.

Le dimanche, fête de la Sainte-Trinité, 9 juin, l'abbé de Dilighem fit le service divin devant lui.

Le jeudi, fête du Saint-Sacrement de l'autel, 13 juin, le service fut fait par le suffragant de l'évêque de Cambrai.

Le 16, il « fist faire de creue trois platz de viande, pour soy festoyer avec lesdites dames et damoi- » selles (madame de Bourbon et ses filles) et monseigneur de Gheeldres le josne, à St-Josse-de- » Noye. »

Le 18, il y eut assemblée au bois, où dinèrent avec lui madame de Bourbon et ses deux filles, monsieur de Gueldre et plusieurs autres chevaliers.

Le 24, il fit faire « de creue, » quatre plats de viande, pour se festoyer, avec madame de Bourbon, ses deux filles et la princesse d'Orange, en son hôtel de *Saint-Josse-de-Noue*.

Le 25, il y eut chasse et assemblée au bois, où il dina avec les mêmes dames.

Le 27, il « se baingna en son hostel de Saint-Josse-de-Nouye, et fist faire de creue trois platz de » viande. »

ANNÉE 1465.

- 1-31 juillet, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.
- 1-15 août, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ².
- 14-15 » à Hal ³.
- 16-31 » à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁴.
- 1-10 septembre, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁵.
- 11-17 » à Bruxelles ⁶.
- 18-30 » à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁷.
- 1-31 octobre, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁸.

¹ Le 4 juillet, le Duc « fist faire assemblée au bois pour les veneurs, et avec ce fist faire de creue » deux platz de viande. »

Le 9, le 18 et le 30, il fit encore faire assemblée au bois pour les veneurs.

Le 25, il fit festoyer, en son hôtel, l'ambassade du roi d'Écosse.

² Les 1^{er} et 6 août, le Duc fit faire chasse et assemblée au bois.

³ Ces deux jours, la duchesse de Bourbon et ses filles restèrent à Bruxelles.

⁴ Le 19, le Duc fit faire deux plats de viande « de creue, pour soy festoyer en son hostel de Saint- » Josse-de-Nouye. »

Le 20, pour le même motif, il fit faire un plat « de creue. »

Le 22, il y eut chasse et assemblée au bois.

Le 28, un plat de viande « de creue » fut fait, pour festoyer le duc de Clèves.

⁵ Le dimanche, 8 septembre, l'abbé de S^{te}-Gertrude à Louvain fit le service divin devant le Duc.

⁶ Le mercredi, 11 septembre, la duchesse de Bourbon et ses deux filles partirent pour la foire d'An- » vers ; elles en revinrent le 18.

Le 14, le Duc fit faire chasse et assemblée au bois, près de Bruxelles.

⁷ Le 24 et le 25, le Duc fit « faire de creue trois plats de viande, pour festoyer monseigneur le duc » de Clèves. »

Le 29, il fit « faire de creue un plat de viande, pour festoyer les ambaxateurs du roy d'Angleterre et » du comte de Wistenberch (Wurtemberg). »

⁸ Le 15 octobre, « le suffragant de l'évesque de Cambray fist le service divin en l'église de Cau- » bergue, pour l'obsèque de feue madame de Charrollois. »

ANNÉE 1465.

1-30 novembre, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.

1-31 décembre, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ².

ANNÉE 1466.

(Pâques tomba le 6 avril.)

1-31 janvier, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ³.

1-28 février, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ⁴.

¹ Le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin, en présence du Duc, le 1^{er} et le 2 novembre. Le jour de la Toussaint, il dina en l'hôtel du Duc, avec les chapelains de la chapelle de ce prince « et aussi le povre commun de Bruxelles. »

² Le 9, l'abbé de Grimberghe fit le service divin devant le Duc.

Le jour de Noël, ce fut le suffragant de l'évêque de Cambrai qui remplit cet office, et, ce jour, « disnèrent en l'ostel, et aux despens de Monseigneur, avec ledit prélat, les chappellains de sa chapelle, et aussi le povre commun dudit Bruxelles. »

³ Le 1^{er} et le 6 janvier, le suffragant de l'évêque de Cambrai fit le service divin devant le Duc.

Le 16, le Duc « fist faire deux platz de viande de creue, pour soy festoyer aux baings en son hostel de Saint-Josse lez-Bruxelles. »

Le 30, il « fist faire de creue quatre platz de viande, pour festoyer en son hostel le seigneur de Roccendale, du royaume de Behaigne, et frère de la royne dudit Behaigne, le conte de Zecharowyt et plusieurs autres nobles gens dudit royaume de leur compaignie. »

⁴ Le 2 février, fête de la Purification de Notre-Dame, « l'évesque de Salubrie fist le service divin devant Monseigneur. »

Le 17, le Duc « fist faire de creue trois platz de viande, pour soy festoyer aux baings en son hostel de Saint-Josse-de-Nouye lez-Bruxelles; il soupa et coucha dans le même hostel. »

Le 23 et les jours suivants, jusqu'à la fin du mois, il « fist délivrer ses médechins de pain, vin et viande. »

ANNÉE 1466.

1-31 mars, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles ¹.

1-19 avril, à Bruxelles, avec madame de Bourbon et ses deux filles.

¹ Le 23, fête de l'Annonciation de Notre-Dame, le suffragant de l'évêque de Cambrai célébra le service divin devant le Duc.

ITINÉRAIRE DE MAXIMILIEN,

ARCHIDUC D'AUTRICHE, ROI DES ROMAINS, DUC DE BOURGOGNE, ETC., ETC.,

DANS

LES ANNÉES 1484, 1486 ET 1488.

Tiré : *a.* du compte cinquième de LOUIS QUARRÉ, receveur général des finances et maître de la chambre aux deniers de l'Archiduc, rendu pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1483 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1484; *b.* du compte septième de LOUIS QUARRÉ, conseiller, trésorier de la Toison d'Or, receveur général de toutes les finances et maître de la chambre aux deniers du roi des Romains, rendu pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1485 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1486; *c.* du compte neuvième de LOUIS QUARRÉ, rendu pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1487 (v. st.), et finissant au 31 décembre 1488. — Ces trois comptes sont conservés dans les archives du département du Nord, à Lille.

ANNÉE 1484.

(Pâques tomba le 18 avril.)

1-2	janvier,	à Malines.
3-11	»	à Bruxelles.
12	»	à Hal.
13	»	à Soignies.
14-25	»	à Mons.
26-27	»	à Valenciennes ¹ .
28-29	»	à Douai.

¹ L'Archiduc soupa, le 27, en l'hôtel du Sr de Maingoval.

ANNÉE 1484.

50	janvier,	à Seclin.
51	»	à Douai.
1-3	février,	à Cambrai.
4-6	»	à Valenciennes ¹ .
7-10	»	au Quesnoy ² .
11-16	»	à Valenciennes.
17-20	»	à Ath ³ .
21	»	à Mortagne.
22	»	à la Madeleine-lez-Lille.
23	»	à Wervicq (<i>Wervy</i>).
24	»	à Thourout.
25	»	à Oudenbourg.
26	»	à Roulers.
27	»	à Wervicq.
28	»	à Lannoy.
29	»	à Antoing ⁴ .
1-2	mars,	à Ath ⁵ .
3	»	à Braine-le-Comte.
4-7	»	à Bruxelles ⁶ .
8-9	»	à Malines.
10-12	»	à Anvers.

¹ Le 5, l'Archiduc « alla souper avec mademoiselle de Ghelres : par quoy fut fait ung plat de crue. »

² Le 9, « mademoiselle de Ghelres et le conte de Nassauw furent servy du plat de Monseigneur : pour quoy ledit plat fut fait plus grant. »

³ Les 18, 19 et 20, « le sire de Polhan fut délivré de viande en la cuisine de Monseigneur. »

⁴ « Ce jour, le seigneur dudit Anthoing donna à soupper à Monseigneur, et le deffraya audit souper par tous offices. »

⁵ Le 2, « fut fait ung plat de crue pour certains chevaliers et escuiers estant avec monseigneur l'Archiduc, qu'il fist ce jour deffrayer. »

⁶ Le 5, l'Archiduc « fist délivrer le sire de Polhan, pour lui et les chambellans, de poisson, espices et pottagerie. »

Le 6, il alla *voller* (chasser au faucon) dans la forêt de Soigne.

Le 7, il soupa chez messire Nicolas de Gondeval, son maître d'hôtel, « où il feit porter sa viande. »

ANNÉE 1484.

13-31	mars,	à Malines ¹ .
1-26	avril,	à Malines ² .
27-28	»	à Turnhout ³ .
29	»	à Lierre.
30	»	à Malines.
1-4	mai,	à Malines.
5-24	»	à Bruxelles ⁴ .
25	»	à Louvain ⁵ .
26-31	»	à Bruxelles.

¹ Le 31, l'Archiduc « a fait délivrer de crue un plat de viande pour Charles monseigneur de Ghelres, dont il a esté servy seulement au soupper. »

² Le 1^{er} avril, « a Monseigneur ordonné estre délivré d'ores en avant deux plats de crue, et estre comptez ordinairement avec sa despence, assavoir : l'un pour ledit Charles monseigneur de Ghelres, et l'autre pour monsieur de Polhan. »

Le 5, « ledit seigneur de Ghelres n'a point été délivré de poisson, fors seulement de potagerie. »

Le 9, « a derechief ordonné Monseigneur délivrer audit Charles monseigneur de Ghelres un plat de crue, avec chandailles, flambeaux et bois pour sa chambre. »

Le 12, l'Archiduc partit le matin de Malines, pour aller en pèlerinage à Saint-Gomar, à Lierre, où il dina; il revint coucher à Malines.

Le jeudi saint, 15 avril, « a esté fait crue par tous offices, pour ce que Monseigneur s'est retrait au cloistre des Carmes, audit lieu (à Malines), avec aucuns chevaliers et escuiers almans, lesquels il a fait faire livrée de viandes, et aussi aux religieulx dudit cloistre. »

Le jour de Pâques, « a esté fait crue par les offices, tant en la viande, que l'on a, ledit jour, béney, selon l'usage d'Alemaigne, comme pour le service du plat que l'on a fait délivrer dehors, et aussi pour les héraulx et trompettes.

Le 21, l'Archiduc « fut veoir la procession, et l'ont ceulx de la ville fait deffrayer au disner, et plusieurs chevaliers, escuiers et autres ses serviteurs estant avec lui, semblablement. »

³ Le 28, l'Archiduc alla chasser au bois, et dina au Zwaertgact.

⁴ Il y avait, en ce moment, à Bruxelles, des ambassadeurs de France, de Venise, d'Espagne, de Portugal et d'autres pays : le 11, l'Archiduc les mena chasser avec lui, et les festoya au bois de Soigne, « ouquel, pour ce faire, il feit tendre plusieurs tentes, pavillons et ramées, et furent vin et viande, à grant largesse, baillié à tous ceulx qui furent à ladite chasse : par quoy y eult grant desroy. »

⁵ « Ce jour, Monseigneur a ordonné délivrer et deffrayer, à sa despence, mademoiselle de Guelres, ses gens et serviteurs, tant qu'elle sera devers luy : par quoy crue par tous offices. »

ANNÉE 1484.

1-7	juin,	à Bruxelles ¹ .
8-9	»	à Malines ² .
10-17	»	à Bruxelles ³ .
18	»	au château de Genappe ⁴ .
19-29	»	à Bruxelles ⁵ .
50	»	à Tervueren ⁶ .
1-12	juillet,	à Bruxelles ⁷ .

¹ Le 1^{er} juin, « délivré, avec la despence ordinaire de Monseigneur, les platz de monseigneur Charles » de Ghelres, de Bollan et autres chevaliers d'Allemagne, comme ès jours précédens. »

Le 2, « Monseigneur, pour furnir à ung pas qu'il avoit fait erier, par quatre jours, a jousté contre » tous venans, et, à ceste cause, festoya au soupper et ordonna faire ung banquet pour les dames et » damoiselles qu'il feit prier audit banquet, et aussi pour les jousteurs; et souppèrent audit banquet, » avec mondit seigneur, lesdits ambassadeurs et plusieurs chevaliers et escuiers de son hostel : par » quoy y furent faiz plusieurs platz de crue. »

Le 3, « après qu'il eust jousté, Monseigneur feit préparer ung grant banquet, pour estre, par les- » dites dames et damoiselles qui y furent, et les dessusdits ambassadeurs, donné le pris : par quoy y » eult encore pluissieurs platz de crue. »

Le 7, l'Archiduc « alla à la Vurre, à la trayrie des arbalestriers de Louvain, Bruxelles et autres » villes, disner audit lieu, et avec lui et à sa table, monseigneur le bastard de Bourgoingne, mon- » seigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Nassau et autres : par quoy fut fait crue. »

² Le 8, l'Archiduc, après avoir dîné à Bruxelles, partit pour Malines, où il soupa, en compagnie du bâtard de Bourgogne, chez la duchesse douairière.

Le lendemain, il dina encore avec elle, ainsi que le bâtard.

³ Le dimanche 13, fête de la Sainte-Trinité, « Monseigneur souppa à l'ostel de la ville, au banc- » quet de monseigneur Phelippe de Clèves, où il feit porter son plat, lequel il avoit fait renforchier » à ceste cause. »

⁴ Ce jour-là, l'Archiduc chassa dans la forêt de Soigne.

⁵ Le 23, veille de la Saint-Jean-Baptiste, « a esté fait, par l'ordonnance de Monseigneur, le feu » doz (?) que l'on a accoustumé faire, pour lequel a eu grant crue de bois et fagoz. »

⁶ Ce jour-là, l'Archiduc partit de Bruxelles après diner, pour aller chasser dans la forêt de Soigne. Le soir, à Tervueren, « il festoya le duc de Clèves, messire Ingelbert de Clèves, son frère, monsei- » gneur Charles et madamoiselle de Ghelres, et plusieurs autres chevaliers, escuiers, dames et damoi- » selles que icellui seigneur feit illec venir, pour estre au banquet : pour quoy y cult pluiseurs platz » de crue, et grant desroy par tous offices. »

⁷ Le 1^{er} juillet, le 13 et le 24, l'Archiduc chassa dans la forêt de Soigne.

Le dimanche 4, « il alla souper au banquet que fist monseigneur Phelippe de Clèves, où il fit » porter sa viande : par quoy y eult crue. »

ITINÉRAIRE DE MAXIMILIEN.

105

ANNÉE 1484.

15 juillet, à Tervueren.
 14-17 » à Louvain.
 18-23 » à Bruxelles ¹.
 24-26 » à Nivelles ².
 27-31 » à Bruxelles.

1-15 août, à Bruxelles ³.
 16 » à Tervueren.
 17 » à Bruxelles.
 21 » à Hal ⁴.
 22 » à Tervueren.
 23-25 » à Louvain.
 26 » à Hérenthals.
 27-29 » à Turnhout ⁵.
 30 » à Vosselaer.
 31 » à Hérenthals.

1 septembre, à *Merblois*.
 2-9 » à Anvers.
 10 » à Malines.
 11-18 » à Bruxelles.
 19-30 » à Anvers ⁶.

1 octobre, à Lillo ⁷.

¹ Le 22, « a esté rompu l'estat de monseigneur et de mademoiselle de Ghelres. »

² Le dimanche 23, il fut fait deux plats de crue, pour festoyer les chanoinesses de Nivelles. Le lendemain, l'Archiduc dina avec les arbalétriers.

³ Le 1^{er} août, l'Archiduc, « a de nouvel ordonné de livrer un plat de viande de crue pour monseigneur Charles de Ghelres et son estat. »

Le 6, le 11, le 17, le 21, le 25, ce prince chassa dans les environs de Bruxelles.

⁴ Il fit, le lendemain matin, son pèlerinage en l'église Notre-Dame de cette ville.

⁵ Le 28, l'Archiduc chassa dans les environs de Turnhout.

⁶ Le 29, « ordonna Monseigneur faire huit plats de crue pour le banquet des neupes Veyt de Volkestein : par quoy il y olt desroy par tous offices. »

Le 30, il ordonna encore de faire trois plats de crue pour ledit Veyt, seigneur de Volkestein.

⁷ « Ce jour, furent faictes plusieurs provisions de vivres, pour mectre ès bateaulx. »

ANNÉE 1484.

2-20 octobre, à Middelbourg.
 21-23 » à Zierikzée.
 24 » devant Lillo, entre Berg-op-Zoom et Anvers.
 25-28 » à Berg-op-Zoom.
 29-31 » à Anvers.

1-4 novembre, à Anvers.
 5-6 » à Malines.
 7 » au Rouge-Cloître lez Bruxelles.
 8-9 » à Tervueren ¹.
 10-11 » à Bruxelles ².
 12-19 » à Malines ³.
 20-21 » à Bruxelles ⁴.
 22-23 » à Malines.
 24 » à Lierre.
 25 » à Malines.
 26-30 » à Termonde ⁵.

1-6 décembre, à Termonde ⁶.
 7 » à Malines.
 8-31 » à Bruxelles ⁷.

¹ Le 9, l'Archiduc fut tout le jour à la chasse dans la forêt de Soigne.

² Le 10, « pour l'honneur de la veille Saint-Martin, Monseigneur fait délivrer vin de crue par les » offices. »

Le 11, « au disner, fist festoyer en son hostel ses braconniers de six platz de crue, et, au soupper, » ses faulconniers d'un plat de crue. »

³ Le 14, « Monseigneur ordonna délivrer certaine quantité de vin et viande pour les neupes de » Jehan de Baclerode, ayde de son espicerie. »

⁴ Le 21, « Monseigneur ordonna faire délivrer de la viande à Vilvorde le hérault, pour le festoye- » ment de ses compagnons, à cause de sa création. »

⁵ « Vendredy, vingt-sixiesme jour dudit mois de novembre, mondit seigneur partit en armes de » sadite ville de Malines, soupper et giste en sa ville de Tenremonde, laquelle il gagna ce jour. »

⁶ Le 1^{er} décembre, l'Archiduc « ordonna délivrer certaine quantité de pain, char et vin à ceulx de » son escuirie, en l'onneur de monseigneur saint Éloy. »

Le 4, les ambassadeurs de l'Empereur arrivèrent à Termonde.

⁷ Le 12, « l'Archiduc ordonna faire ung banquet de cinq platz de crue, pour le festoyement de

ANNÉE 1486.

(Pâques tomba le 26 mars.)

1-2	janvier,	à Aix-la-Chapelle.
5	»	à Duren ¹ .
4-20	»	à Cologne ² .
21	»	à Bonn ³ .
22	»	à <i>Zunhith</i> .
23	»	à Andernach.
24	»	à Coblence (<i>Covelens</i>).
25	»	à Boppard (<i>Pouppart</i>).
26	»	à Wesel.
27	»	à Bingen.
28-29	»	à Mayence.
30-31	»	à Francfort.

1-28 février, à Francfort ⁴.

» ladite ambassade de l'Empereur, où furent aussi audit banquet messeigneurs de Ghelres, de Nas-souw, d'Egmond, de Polhan, Walhain et autres nobles de l'ostel d'icellui seigneur, avec plusieurs dames et damoiselles : par quoy il y olt grant desroy. »

Le 16, il « ordonna au seigneur de Polhan festoyer en sa chambre ladite ambassade de l'Empereur. »

Le 29, « il alla soupper à l'ostel de monseigneur de Berghes, où estoient monseigneur de Liège, monseigneur Phelippe de Clèves, le sire de Wailhain et autres : pour quoy icellui seigneur ordonna faire un plat de crue, qu'il fit servir en poisson. »

¹ Le 3 janvier, à Duren, l'Archiduc fit donner congé aux charretiers des pays de Hainaut, de Brabant et de Gueldre, qui avaient amené ses bagages.

² Le 10, l'Archiduc « ordonna d'ores en avant, et durant tout son voyage d'Alemaigne, livrée (*) estre faicte et deffrayer tous ses gens, chevaux et serviteurs estans avec lui oudit voyaige, estans en nombre de viii^e personnes et vi^e chevaux; et, moyennant ce, ne leur est compté par les escroes autres gages ordinaires de ce jour en avant, durant ladite livrée. »

Le 12, il « ordonna faire un banquet aux dames : par quoy olt grant crue par tous offices. »

³ L'Archiduc partit de Cologne le 21 avec l'Empereur, son père, et 400 chevaux de sa suite.

⁴ Le jeudi, 16 février, l'Archiduc « a, par les électeurs de l'Empire, assavoir : par les archevesques de Mayence, de Coulongne et de Trèves, le conte palatin, le duc de Zassen et le marquis de Brandenborch, esté en l'église Saint-Berthelmi esleu publiquement, devant tout le peuple, et en la pré-

(*) *Livrée*, livraison de comestibles.

ANNÉE 1486.

1-27	mars,	à Francfort ¹ .
28-29	»	à Bingen ² .
30	»	à Andernach ³ .
31	»	à Cologne ⁴ .
1-2	avril,	à Cologne.
3	»	à Duren.
4-10	»	à Aix-la-Chapelle ⁵ .
11-12	»	à Duren ⁶ .
13-30	»	à Cologne ⁷ .

» sence de l'Empereur, son père, roy des Rommains, où a esté fait grant feste et tryumple par lesdits
 » électeurs et plusieurs autres princes, duez et contes et autres seigneurs estans illec présens. »

¹ Le 7 mars, le conte palatin soupa avec le Roi.

² Le Roi partit de Francfort le 28, avec l'Empereur, son père, et les princes et électeurs de l'Empire.

³ « Ce jour, ceulx de Pouppart ont présenté au Roy, en passant devant ladite ville, XIII aulmes de
 » vin, et semblablement ceulx de Rains. »

⁴ « Où ceulx de la loy, ceulx de l'église et toute la communauté de ladite cité vindrent au devant
 » de luy, atout croix et confanons. »

⁵ Le 4 avril, Maximilien fit son entrée à Aix-la-Chapelle, « accompagné de messeigneurs les arche-
 » vesques de Mayence, de Coulongne et de Trèves, le conte palatin, le duc de Zassen et autres princes
 » et électeurs, en grant nombre de gens. »

Le 6, « furent faictes grandes préparations pour le couronnement du Roy, qui se devoit faire ledit
 » jour : mais, pour certaines causes, fut continué jusques au dimence ensuivant. »

Le dimanche, 9 avril, Maximilien « fut couronné en l'église Nostre-Dame, et, ce fait, donna à disner
 » à l'Empereur, son père, et à tous les princes électeurs, et aux autres princes en grant nombre, à l'ostel
 » de ville : pour lequel disner, furent faiz et appointez xxxii platz de viande, et fut rosti ung buef
 » entier, et fut fait une fontaine qui tout cedit jour jecta vin de Rin; et fist ce jour le Roy plusieurs
 » chevaliers. Par quoy ot par tous offices grand desroy. Somme de le despence de ce jour, sans gages,
 » 2,695 liv. 8 deniers. »

⁶ Le 11, « le Roy a donné congé à plusieurs ses chevaliers et gentilzhommes et autres, ausquelz il
 » a fait donner chascun, pour lui et cheval, ung florin d'or, pour despendre en chemin. »

⁷ Maximilien entra, le 13 avril, à Cologne, « en armes avec l'Empereur, son père, accompagné
 » des princes et électeurs de l'Empire. »

Le 24, « il fist ung grant banquet pour le festoyement de messeigneurs les archevesques de Méance
 » (Mayence), Coulongne et de Trèves, et le conte palatin, électeurs, avec plusieurs autres grans
 » princes, seigneurs, dames et damoiselles, en grant nombre : pour quoy furent faitz xii platz de
 » viande de crue. »

ANNÉE 1486.

1-19	mai,	à Cologne ¹ .
20	»	en son château de Zons (<i>Zoents</i>).
21-23	»	à Nuyss.
24	»	à Wilkenrode.
25-26	»	à Ruremonde (<i>Remunde</i>).
27	»	à Horst.
28	»	à Grave.
29-30	»	à Bois-le-Duc.
31	»	à Heusden.
1-2	juin,	à Heusden.
5-8	»	à Dordrecht ² .
9-10	»	à Breda ³ .

Le 26, « il ordonna faire ung plat de crue et l'appourter au logiz de Jehan Fax, où il se trouva. »

Le 27, « fut fait ung plat de crue, qui fut porté à l'ostel du seigneur d'Ysselstein, où le Roy se trouva. »

¹ Le 7, « disna avec lui l'ambassade du roy de Pollane (Pologne) : pour quoy furent faiz deux platz de crue. »

Le 11, « il baillia ung banquet à l'ostel de mons^r d'Isselstain : pour quoy olt crue en tous offices. »

² Le 3, à Dordrecht, « le Roy ordonna de, après ce jour, non plus faire ne bailler aucunes livrées de pain, de chair et de vivres, ainsi qu'il estoit accoustumé, et que, en ce lieu, ses officiers seroient comptez, du jour ensuivant, à gages. »

En partant pour l'Allemagne, Maximilien « avoit ordonné plusieurs ses chevaliers, conseillers, chambellans, esueiers et autres officiers eulx retraire et servir devers monseigneur l'archiduc Philippe, son filz, durant ledit voyage et jusques son retour d'icellui, lesquelz il avoit ordonné estre comptez, et pour leurs livrées, et aussi pour certaines provisions que desjà il avoit ordonné faire pour la venue de l'Empereur, son père, que, environ le Noël précédent, devoit venir par deçà, et semblablement autres provisions qu'il ordonneroit faire durant sadite absence des pays de par deçà. »

Le 10 janvier, étant à Cologne, il « ordonna faire escroes, tant de gages que de dépense, pour sondit estat ordonné par deçà. »

Le 3 juin, à Dordrecht, « fut ordonné de non plus compter ledit estat par dechà, mais que chascun se trouveroit devers le Roy, oudit pays de Hollande, auquel lieu il les feroit compter et livrer, ainsi que avoit esté fait auparavant sondit voyage d'Allemagne. »

³ « Ce jour (10 juin), fut remise la cité Thérèwanc (Thérouane) en son obéissance, par messire Jehan Sallezaer et autres ses gens de guerre. »

ANNÉE 1486.

11-12	juin ,	à Turnhout (<i>Tournalt</i>).
13	»	à Hooghstraeten.
14-15	»	à Berg-op-Zoom.
16	»	à Tholen.
17-24	»	à Goes ¹ .
25-27	»	à Hulst.
28	»	à Riel (<i>Rielant en Zuid-Beveland</i>).
29-30	»	à Berg-op-Zoom.
1-2	juillet ,	à Berg-op-Zoom.
3-7	»	à Anvers ² .
8	»	« ou chasteau de Berssot lez lieu de Anvers. »
9	»	à Malines ³ .
10-11	»	à Bruxelles ⁴ .
12	»	à Tervueren ⁵ .
13-20	»	à Louvain ⁶ .
21-25	»	à Bruxelles, avec l'Empereur, son père ⁷ .
26	»	à Hal, avec l'Empereur.
27	»	à Termonde ⁸ .

¹ Après avoir dîné le 24 à Goes, Maximilien s'était mis en route pour Berghes, où il comptait passer la nuit : « mais, pour aucunes nouvelles que lui survindrent, retourna, à petite compagnie, au » giste audit lieu de le Goes. »

² « Où il fut honnorablement receu, à cause de son nouvel advènement à roy. »

³ Il fut aussi reçu honorablement à Malines, à cause de son élection comme roi des Romains.

⁴ « Où il luy fut faite une bien riche et honnorable entrée par ceulx de la ville, à cause de son » nouvel advènement à roy. »

⁵ Le 12, Maximilien chassa et dina à Groenendael, dans la forêt de Soigne. Le même jour, à Bruxelles, « il fit festoyer l'ambassade de Bretagne au disner : pour quoy furent faiz deux platz de » cruc. »

⁶ Le 20, arriva à Louvain l'empereur Frédéric, « qui fut par le Roy receu honnorablement, et le » fist deffrayer par tous offices. »

Pendant tout son séjour aux Pays-Bas, l'Empereur fut défrayé par son fils.

⁷ L'Empereur et le Roi « furent honnorablement receuz, et en grant triumphe par ceulx de la ville » (de Bruxelles), » le 21 juillet.

Le 25, « il fut fait à l'Empereur ung grant banquet d'espisses. »

⁸ Ce jour-là, l'Empereur coucha à Ninove.

ANNÉE 1486.

28	juillet,	à Termonde, avec l'Empereur.
29-30	»	à Gand, avec l'Empereur ¹ .
31	»	à Eecloo.
1-7	août,	à Bruges, avec l'Empereur ² .
8-9	»	à Bruges ³ .
10-13	»	à Bruges, avec l'Empereur.
14	»	à Commines.
15	»	à Poperinghe.
16	»	à Cassel ⁴ .
17	»	« avec son host, en son champ lez la justice » d'Arques, emprès St-Omer. »
18-20	»	« avec son host, en son champ lez le mont du » Crocquet, entre Aire et Thérewane ⁵ . »
21	»	« avec son host, en son champ lez la ville » d'Aire. »
22	»	« avec son host, en son champ lez le village de » Meureville, en Flandres. »
23	»	« avec son host, en son champ lez le Cous- » tière. »
24-27	»	« avec son host, en son champ lez Lens, en » Artois. »
28-31	»	à Lille ⁶ .

1-4 septembre, à Lille, avec l'Empereur.

¹ Ils y furent « receuz honnourablement, et en grant tryumple, par ceulx de la ville. »

² L'Empereur, qui avait couché, le 31 juillet, à Gand, vint joindre son fils à Eecloo, le 1^{er} août, et ils arrivèrent ensemble à Bruges, « où fut faite une moult riche entrée et triumphe par ceulx de ladite » ville. »

³ Ces deux jours-là, l'Empereur alla à l'Écluse.

⁴ « Où il assembla son armée pour ravitailler Thérewane, et tirer outre avec sadite armée. »

⁵ Le 18, le Roi fit ravitailler Thérouane.

⁶ Le 28, Maximilien ne vint à Lille qu'après avoir en personne établi son camp près de la Bassée. L'Empereur, qui était resté à Bruges, en partit le 31 août, et vint coucher à Commines.

ANNÉE 1486.

5. septembre, à Orchies ¹.
 6 » à l'abbaye de Fontenelles lez Valenciennes.
 7 » « chevaucha toute la nuyt jusques qu'il vint
 » devant la ville de St-Quentin. »
 8 » à *Promont* (village à trois lieues de St-Quentin).
 9-12 » au Quesnoy.
 13-21 » à Valenciennes.
 22-25 » à Mons.
 26 » à Soignies.
 27 » à Hal.
 28 » à l'abbaye de Groenendael.
 29 » à Tervueren ².
 30 » à Malines.
- 1-11 octobre, à Anvers, avec l'Empereur ³.
 12 » à l'abbaye de St-Bernard ⁴.
 13-16 » à Anvers.
 17-21 » au château de Rupelmonde.
 22-23 » à Malines.
 24-31 » à Bruxelles.
- 1-30 novembre, à Bruxelles ⁵.

¹ L'Empereur se sépara, le 5 septembre, de son fils, pour aller visiter quelques provinces des Pays-Bas. Voici l'itinéraire qu'il suivit : 5 septembre, à Courtrai; 6-8, à Gand; 9, à Termonde; 10-13, à Malines; 14-18, à Anvers; 19, à Berg-op-Zoom; 20, au Vieux-Bois; 21, à Dordrecht; 22, à Rotterdam; 23, à Delft; 24-25, à La Haye; 26, à Delft; 27, sur l'eau, entre Rotterdam et Dordrecht; 28, à Berg-op-Zoom; 29-30, à Anvers.

² Ce jour et le précédent, le Roi chassa dans la forêt de Soigne.

³ Le 8, le Roi ordonna « faire un banquet d'espices à l'ostel du maregrave d'Anvers. »

⁴ Le 12, le Roi partit d'Anvers « par caue, avec l'Empereur, son père, qu'il convoya jusques devant l'abbaye de St-Bernart, où il souppa et coucha, et ledit Empereur au giste à Malines. »

L'Empereur quitta Malines le 13, pour retourner en Allemagne. Arrivé à Maestricht le 13, il était le lendemain à Aix-la-Chapelle.

⁵ Le 5 novembre, « le Roy fist apprester un disner, pour les braconniers et veneurs, à l'ostel de monseigneur de Wallhain, où furent les ambassadeurs du duc Sigismond d'Autricce et des princes et électeurs de l'Empire. »

ANNÉE 1486.

1-4 décembre, à Bruxelles.
 5-6 » à Tervueren.
 7-15 » à Bruxelles ¹.
 16-17 » à Tervueren.
 18-31 » à Bruxelles.

ANNÉE 1488.

(Pâques tomba le 6 avril.)

1-31 janvier, à Bruges ².

1-29 février, à Bruges ³.

NB. Il n'y a, dans le compte, aucune explication ou observation qui apprenne pourquoi la dépense de l'hôtel s'y arrête au 29 février; mais on peut attribuer cette interruption à la circonstance que Maximilien était, à cette époque, retenu prisonnier par les Brugeois. Peut-être aussi qu'un

Le 12, « le Roy créa le seigneur d' Egmonde conte : pour quoy il lui ordonna estre délivré de son estat ung plat de crue, et disna le Roy au logiz dudit conte d'Egmonde. »

Le dimanche 26, « il ordonna faire six platz de crue, pour ung banquet qu'il fait à son plaisir. »

Le 50, « en l'onneur de monseigneur saint Adrieu, duquel il estoit la feste et solempnité, le Roy » ordonna trois platz de crue pour le festoiment des chevaliers de l'ordre de la Thoison d'Or, au » disner. »

¹ Le 10, « le Roy ordonna faire ung plat de crue pour le festoiment de l'ambassade d'Espagne. »

² Le 6 janvier, le Roi « alla souper, atout sa viande, à l'ostel de l'escoutette, messire Pierre Lan- » chals, chevalier. »

Le 28, « il ordonna ung plat pour monseigneur le chancelier et autres du conseil qui disnèrent à » la court. »

³ Le 1^{er} février, « les manans et habitans de la ville de Bruges se mirent en armes sur le Marchié, » atout leurs bannières, et avoient les mestiers chascun la sienne et leur place sur ledit Marchié. Cedit » jour estoit la veille de Nostre-Dame la Chandeleur; et, ce jour, a eu crue par tous offices, pour » ce que le Roy ordonna tous ceulx de l'ostel et autres compaignons de guerre que cedit jour se tinrent » à la court avec luy, estre délivrez de boire et mengier. »

Pendant tout ce mois, les gens de métier et les bourgeois se tinrent continuellement en armes sur le Marché, « et les aucuns à la court, par l'ordonnance de ceulx dudit Marchié. »

ANNÉE 1488.

maître de la chambre aux deniers fut nommé alors, et qu'il rendit un compte particulier de cette dépense. On trouve, dans le compte rendu par Louis QUARRÉ, comme receveur général des finances pour l'année 1490, la mention d'ANDRIEU ANDRIES, en qualité de maître de la chambre aux deniers du roi des Romains.

ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE BEAU,

ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE, ETC.,

EN 1497.

Tiré du compte quatrième de JEAN NATUREL, conseiller et maître de la chambre aux deniers de l'Archiduc, rendu pour une année, commençant au 1^{er} janvier 1496 (v. st.), et finissant au dernier décembre 1497. — Ce compte est conservé dans la bibliothèque *Goethals-Fercruysse*, à Courtrai. Les mêmes détails qu'il fournit, quant à l'itinéraire de l'Archiduc, depuis le 10 mars jusqu'au 15 octobre 1497, sont consignés aux fol. 85-104 du compte huitième de SIMON LONGIN, receveur général des finances, conservé aux Archives de Lille.

ANNÉE 1497.

(Pâques tomba le 26 mars.)

1-18	janvier,	à Bruxelles.
19-20	»	à Hal (<i>Haulx</i>).
21	»	à Groenendael.

ANNÉE 1497.

22-23	janvier,	à Tervueren (<i>la Vure</i>).
24-31	»	à Bruxelles.
1-18	février,	à Bruxelles ¹ .
19-22	»	à Louvain ² .
23-28	»	à Bruxelles.
1-5	mars,	à Bruxelles.
6	»	à Groenendael.
7-12	»	à Bruxelles ³ .
13	»	à Termonde ⁴ .
14-19	»	à Gand ⁵ .
20-29	»	à Bruges ⁶ .
30	»	à Roulers (<i>Rolez</i>).
31	»	à Ypres ⁷ .
1	avril,	à Ypres.
2-5	»	à Lille ⁸ .

¹ Le 2 février, « Monseigneur donna son banquet à l'ostel de Pirotin, sommelier de corps. »

Le 6, après diner, « furent faites joustes, et donnèrent ceulx de la ville ung banquet à Monseigneur, où furent faitz viii platz de viande. »

« Le 7, jour des Caremeaulx, furent faitz trois platz de viandes, joustes et tournois devant madame sa femme (l'Archiduchesse). »

Le 17, l'Archiduc dina avec le duc de Saxe, son fils et le marquis (*sic*).

² Le 22, les ducs de Saxe et de Juliers soupèrent avec l'Archiduc, à Louvain. Le lendemain, les même princes y dinèrent avec lui.

³ Le 10 mars, l'Archiduc « fist renouveler les ordonnances de son hostel, aussi celles de madame sa femme. »

Le 11, « fust livré le plat du premier chambellan. »

⁴ Ce jour-là, l'Archiduc fit son entrée à Termonde.

⁵ Le 14, il fit son entrée à Gand, « en grand triomphe. »

⁶ Le 20, il fit son entrée à Bruges.

Le 23, jour du jeudi saint, il servit les pauvres à la cène (*sainne*).

⁷ « Cedit jour (l'Archiduc) fist son entrée en icelle ville. »

⁸ Le dimanche, 2 avril, l'Archiduc fit son entrée à Lille.

ANNÉE 1497.

6	avril,	à Courtrai ¹ .
7-8	»	à Audenarde ² .
9-13	»	à Gand. ³
14-26	»	à Bruges ³ .
27	»	à Baudeloo.
28	»	à Bèvere.
29-30	»	à Bruges.
1-15	mai,	à Bruges.
16-18	»	à Baudeloo ⁴ .
19-31	»	à Bruges.
1-2	juin,	à Baudeloo.
3	»	à Tamise (<i>Themseque</i>).
4-5	»	à Anvers.
6	»	à Tamise.
7-8	»	à Anvers.
9	»	à Hooghstraeten.
10	»	à Breda.
11	»	à Oosterhout (<i>Hostrehault</i>).

¹ Le 6, il fit son entrée à Courtrai.

² Il fit, le 7, son entrée à Audenarde.

Le 8, « fust faite crue en tous offices, à cause que Monseigneur donna le soupper à madame de Ravestain, madame de Fiennes et autres dames. »

³ Le 16, « fist son entrée le prévost de Saint-Donas en ladite église, auquel lieu Monseigneur disna avec plusieurs chevaliers de l'Ordre. »

Le 19, « l'on a fait crue en tous offices, à cause que Monseigneur a fait festoyer, par le seigneur de Berghes, premier chambellan, le seigneur de Pyennes, lequel estoit venu, de par le Roy, en ambassade devers mondit seigneur. »

⁴ Ce fut pour se livrer au plaisir de la chasse, que l'Archiduc vint en l'abbaye de Baudeloo. Son grand maître d'hôtel et la plus grande partie de sa suite demeurèrent à Bruges.

Le 17, « fut prins en l'abbaye du poisson pour le plat de Monseigneur et du chambellan, dont ledit abbé n'a riens voulu avoir. »

ANNÉE 1497.

12-15	juin,	à Dordrecht.
14-15	»	à Delft ¹ .
16-20	»	à La Haye ² .
21-22	»	au château de Tellinghe.
23-25	»	à Harlem ³ .
26-27	»	à Amsterdam ⁴ .
28	»	au château de Clèves.
29	»	au château de Tellinghe.
30	»	à Leyde ⁵ .

1-2	juillet,	à Leyde.
3-17	»	à La Haye.
18	»	à Rotterdam.
19	»	à Gouda ⁶ .
20	»	à Dordrecht.
21-22	»	à Breda.
23	»	au château de Wouw.
24-25	»	à Berg-op-Zoom.
26	»	à Borgvliet (<i>Bourchfliet</i>).
27	»	à Berg-op-Zoom.
28	»	à Malines.
29-31	»	à Tervueren.

1-2 août, au cloître de Groenendael ⁷.

¹ Le 14, l'Archiduc fit son entrée à Rotterdam et à Delft.

² Le 16, il fit son entrée à La Haye.

Le 18, il alla dîner et souper à Delft, à la procession, « auquel lieu il fut défrayé par ceulx de la ville. »

³ Le 23, il fit son entrée à Harlem.

⁴ Le 26, il fit son entrée à Amsterdam.

⁵ Il fit, ce jour-là, son entrée à Leyde.

⁶ L'Archiduc fit, ce jour, son entrée à Gouda.

⁷ Le duc de Saxe y arriva le 2, et dina le lendemain avec l'Archiduc.

ANNÉE 1497.

- 5-15 août, à Bruxelles.
 16-17 » à l'abbaye de Baudeloo.
 18 » à Axel (*Axselle*).
 19-20 » à l'abbaye de Baudeloo.
 21-22 » à Tamise ¹.
 23-31 » à Bruxelles.
- 1-2 septembre, à Bruxelles.
 3-5 » au cloître de Groenendael.
 6-20 » à Bruxelles.
 21 » au cloître de Groenendael.
 22-30 » à Bruxelles.
- 1-2 octobre, à Bruxelles.
 3 » à Tervueren.
 4 » au cloître de Groenendael.
 5-14 » à Bruxelles.
 15-16 » à Hal (*Haulx*).
 17 » à Binche (*Bins*).
 18 » à l'abbaye des Sept-Fontaines.
 19-22 » à Bruxelles.
 23 » au cloître de Groenendael.
 24-31 » à Bruxelles.
- 1-5 novembre, à Bruxelles.
 4-6 » à Louvain.
 7-30 » à Bruxelles.
- 1-14 décembre, à Bruxelles ².

¹ Le 21, il fut, à Tamise, « deffrayé du trésorier Roland le Fèvre. »

² Le 12 décembre, madame la douairière de Bourgogne dina avec l'Archiduc.

ANNÉE 1497.

15 décembre, au cloître de Groenendael.
16-31 » à Bruxelles ¹.

¹ Le 22 décembre, l'Archiduc fit festoyer les ambassadeurs du pays de Gueldre, « dont crues ont »
» esté faites par toutes les offices. »

VOYAGE
DE
PHILIPPE LE BEAU EN ESPAGNE,
EN 1501,
Par ANTOINE DE LALAING, Sr de Montigny.

VOYAGE

DE

PHILIPPE LE BEAU EN ESPAGNE, EN 1501.

Prologue sur les deux voyages faicts en Espagne par Philippe,
archiduc d'Austrice, etc.

A la glorieuse loenge de nostre sempiternel Créateur, père et filz et saint esprit, trois personnes coéternèles, ung seul Dieu, une essence, une gloire, une majesté, une vertu, une sapience, qui tout compose, et dispose à sa volenté tout ce que l'home propose, comme on vaira ouvertement par la déduction de nostre mère :

Moy, ANTHOINE DE LALAING, signeur de Montigny, filz de sire Josse de Lalaing, chevalier, d'honorable recordation et mémoire, ay, pour l'amour de mon naturel signeur Philippe d'Austrice, filz de l'empereur Maximilien, premier de ce nom, et de Marie de Bourgoigne, fille du très-renommé duc Charles, mémoryez par escript, à mon possible, ce qui advint ès deux voyages qu'il fist, l'ung par terre, et l'autre par mer, pour aller en Espagne relever les terres, royames et possessions qui lui succédoient par la mort du frère et mère de sa femme et espeuse, Jehanne, fille du très-noble et vertueux roy Ferrandt d'Espagne et de Élizabeth, sa très-prudente et corageuse compaigne et espeuse. Et, se mondit prince ¹ n'a

¹ Philippe le Beau.

gaires régnet, il a toutefois méry¹, par ses oeuvres vertueuses, soubz don divin, estre appellé prince et roy pacifique, pour les paix et submissions et traictiés qu'il procura entre plusieurs roys et princes, come on voidt en croniques modernes. Par quoy je attribue à luy ce que Salomon, au III^{me} chapitre de son livre de Sapience, dit de la brièveté de la mort des justes : *Consummatus in brevi explevit tempora multa, placita enim erat Deo anima illius, etc.*, « consommé par mort, en brief a acomplit ce que » plusieurs acomplissent en moult de tanz, car son âme plaisoit à Dieu. » Pour cela, il ostet² du milieu des iniquités mondaines, adfin que malice ne muasse son entendement, et que faincte et faulse amisté ne déchupst son âme.

Ceste oeuvre sera divisée en quatre livres.

Le premier traictera de son premier voyage d'Espagne;

Le secondt, de son retour;

Le troixisme, de son secondt voyage et de son naufrage;

Le quatriesme, du résidu de sa brève vie, et de son trespas.

En chascun livre y ara plusieurs chapitres, come orront les lisans, et les oyans mes devises, etc.

¹ Méry, mérite.

² Sic dans le manuscrit; il faut lire : *il fut ostet.*



LIVRE PREMIER.

Le premier chapitre de ce premier livre nombre les nobles, ecclésiastiques et séculiers qui compaignèrent nostre prince, et quandt ilz partirent, et de l'estat des dames.

Ainsi que monsigneur l'Archiduc et madamme son espeuse se préparoient pour aller en Espagne, environ le xv^e jour du moix de septembre, le signeur de Belleville, envoyé par le roy de France Loys, XII^e de ce nom, arriva à Bruxelles vers mondit signeur l'Archiduc, devant lequel il proposa fort élégamment, en le persuadant faire son voyage par terre, et que le roy luy faisoit offre de mii^e lances, pour le conduire sceurement partout et outre les limites de France, prommettant le protecter et deffendre contre tous ennemis.

1501.
15 septembre.

Par icelles persuasions et prommesses, qui portoit grande utilité au pays, et que paix perpétuèle se entretiendroit entre deux grandes maisons, et considérant aussi le mariage faict de don Charle d'Austrice, duc de Luxembourg, à la fille de France, damme Claude, mondit seigneur l'Archiduc, les princes de son sang et ceuls de son grandt conseil acquiescèrent au propos dudit signeur de Belleville, et délibérèrent faire leurdit voyage par terre. Et, à ceste cause, mondit signeur l'Archiduc assambla les estas de ses pays en sa ville de Bruxelles, devant lesquels il fist proposer que, pour ung grand bien, il yroit par terre en Espagne, et y menroit madame l'Archiducesse, son espeuse et compaignc, et que le peuple ne fuist en soing de leurs persones, car il y arroit postes ordonés, pour rapporter, de xv jours à aultres, d'euls certaines nouvelles. Et laissa monsigneur

1501.
15 septembre. le comte de Nassou¹ lieutenant général et principal gouverneur, tant de messeurs ses enfans² come de tous ses pays, avoec son chancelier, signeur de Maigny³, messire Jehan de Hornes, évesque de Liège, sire Cornille de Berghes⁴ et le signeur de Bersele, chevaliers de la Toison d'Or, ayant regardt ausdicts enfans, lesquels furent mis et nourris, pendant le tanz de ce voyage, en la ville de Malines.

4 novembre. Mondit signeur et madicte dame sa femme, l'an d'humaine salvation XV^e et ung, quatriesme jour de novembre⁵, partirent de leur ville de Bruxelles, accompagniés de l'archevesque de Bezenchon⁶, Henry de Berghes, évesque de Cambrai, chancelier de l'ordre du Toison, chief du conseil et de la chapelle, Charles de Ranchicourt, prévost de Notre-Dame d'Arras, premier maistre des requestes de l'hostel, et moult d'autres gens de conseil: ce pour l'estat ecclésiastique, et de quatre chevaliers de l'Ordre, appelés Jehan de Berghes, premier chambellain, Jehan de Luxembourg, signeur de Ville, secondt chambellain, Philippe, bastardt de Bourgoigne, signeur de Blaton, grandt maistre d'hostel, messire Hugues de Melun, viscomte de Gandt, chevalier d'honneur de Madamme.

Les signeurs, chambellains et pentionnaires non ornés de l'Ordre, les com-

¹ Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, de Diest, etc., qui remplissait déjà la charge de lieutenant général de l'Archiduc en ses pays de Flandre et d'Artois. Par des lettres patentes données à Gand le 2 mars 1499 (1500, n. st.), Philippe le Beau lui avait accordé une pension annuelle de 5,000 livres, en considération des notables services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à ses prédécesseurs. (Compte de la recette générale des finances de 1501, aux archives de Lille.)

² L'Archiduc confia cependant en particulier la garde de ses enfants à Anne de Bourgogne, dame douairière de Ravestein, de Duyveland, et, à cette occasion, par lettres données à Bruxelles le 5 novembre 1501, il lui accorda, « pour les dépenses de son plat et autres », 100 philippus d'or, de 25 sols de 2 gros. (Compte de la recette générale des finances de 1502, aux archives de Lille.)

³ Thomas de Pleine, chevalier, seigneur de Maigny.

⁴ Corneille de Berghes, seigneur de Grevenbroeck, chevalier de la Toison d'Or, conseiller, chambellan et grand maréchal de l'Archiduc. Ce prince, qui, le 2 mars 1499 (1500, n. st.), lui avait accordé une pension de 600 livres, lui en donna une de 1,200 livres, par lettres datées de Bruxelles le 28 septembre 1501. (Comptes de la recette générale des finances, de 1501 et 1502.)

⁵ Ils avaient quitté Malines, où ils laissèrent leurs enfants, le 31 octobre 1501. (Compte premier de Simon Longin, maître de la chambre aux deniers du duc Charles de Luxembourg et des princesses ses sœurs, du dernier octobre 1501 au 31 décembre 1502, aux archives de Lille.)

⁶ François de Busleyden, conseiller de l'Archiduc, et qui avait été son précepteur.

paignans, estoient : Frédéric de Bavière, secondt filz du comte palatin, Bernardt, filz aîné du marquis de Baude, Henry, filz aîné du comte de Nassou, Bauduin, bastardt de Bourgoigne, seigneur de Zomerghem, Ferry de Croy, seigneur du Roeux, Floris d'Aiguemont, seigneur d'Icestain, filz au comte de Burre ¹, Anthoine, seigneur de Mailly, Claude du Pontaillier, seigneur de Flagy, Philippe, seigneur de Boussut, Philibert, seigneur de Veyre, cognommé l'escuyer la Mouche, Jehan, seigneur de Haling ², Anthoine de Lalain, seigneur de Montegny, Charles de Poupettes, seigneur de Lassau ³, Jehan, fils aîné de monsieur de Trazegnies, Eustace de Brimeu, seigneur de Wezemale, secondt filz de la maison de Hunbercourt, Adryen de Longueval, seigneur de Vaulx, Maximilyen de Hornes, viscomte de Berghes, aîné filz au seigneur de Gasebecque ⁴.

1501.
4 novembre.

Les gentishommes estoient en grandt nombre, come Glaude de Boval, grandt escuier d'escuerie, don Diègue de Guevare, seigneur de Zonevelle ⁵, maistre d'hostel, Philippe de Dale, maistre d'hostel, Philippe de Hennin, seigneur d'Ampfrappé ⁶, maistre d'hostel, Bernardt d'Ourlé ⁷, premier eschanson, Pierre de Loguinghiën, premier escuyer trenchant, Jehan de Bresille ⁸, premier pannetier, Philippe de Visans, premier sommillier de corpz, Rodich ⁹, bastardt de Lalaing, capitaine des archiers de corps, Philippe de la Vièseville, seigneur de Sains, Philibert de Lausnoy ¹⁰, seigneur de Willerval, monsieur de Lichterthem ¹¹, Guillame, seigneur de Rocquendorf, Charles de Lausnoy ¹², seigneur de Sainzelle, Charles, secondt filz de Trazegnies, Pierre, seigneur de Roisimbos, Anthoine de Lausnoy ¹³, secondt filz au seigneur de Frasnoy, Maximilien de Glymmes, seigneur de Zevemberghes, aîné filz de messire Cornille de Berghes,

¹ Frédéric d'Egmont, comte de Buren, seigneur d'Isselstein, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan de l'Archiduc. — ² Halewin.

³ Charles de Poupet, seigneur de La Chaulx, chevalier, conseiller et chambellan de l'Archiduc.

⁴ Nous trouvons, dans le compte de la recette générale des finances de 1502, que Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, partit aussi de Bruxelles, le 4 novembre 1501, avec l'Archiduc; qu'il accompagna ce prince jusqu'à Tours, et qu'il fut de retour à Mons le 8 janvier 1502.

⁵ De *Jouvelle*, dans l'état de la maison de Philippe le Beau, et le rôle de la dépense qui seront insérés en l'*Appendice*.

⁶ D'*Anfroipré*, dans l'état de la maison cité à la page précédente. | ⁷ D'*Orley*, dans le rôle cité à la page précédente. | ⁸ *Bregille*, dans le même rôle. | ⁹ Rodrigue. | ¹⁰ Lannoy. | ¹¹ Lichtenstein (?). | ¹² Lannoy. | ¹³ Lannoy.

1501.
4 novembre.

Anthoine de Quiévrain, seigneur de Monceaux, Philippe de Sonastre, Jacques de Cruninghe, Guillaume de Roulet, viscomte de Dave, Anthoine de la Barre, seigneur de Mouqueron, Jacques de la Barre, son frère, Philippe de la Barre, Philippe de Martigny, Mettenaye, Saint-Meurrisse ¹, Philippe de Hun-Saint-George, Henri de Wydergraphe, Guillame de Saint-Michiel, seigneur de Boisseron, Émine de Balay, Jehan, bastard de Berghes, Bissy La Thour, Rollequin de Molle, Bonvallot, Anthoine de Guerrines ², Guyert de Willest, Michiel de Clerfay, Guillebert de Pessin, Andrieu de Douvrin, Jacques de Similly et aultres.

L'Archiducesse avoit en son train aultres signeurs et gentilshomes, comme Hugues de Lausnoy, Jehan de Quingie, Jehan de Nortquelines, Jacques de Lisgnes, Jacques de la Trourière, Nycholas de Maneville, Guillame de Blois, Adolf de Heltefelt, Charles de Cauberghe, Charles de Montfort, Imbert de Plaine, Hermant de Scambourch, etc.

Madicté dame avoit aussi en son train madame de Haluin, dame d'honneur ³, et la fille du comte d'Aigmont, la fille au comte d'Uthinghe, celle de Norquelines ⁴, celle de Bouzinghes, celle d'Estrées, celle de Palme et celle de Blassefelle ⁵ et aultres des pays de monsigneur l'Archiduc, de trente à quarante, sans les Espaignottes, done Marie d'Arragon, done Marie Manericque, done Marie Manuel, done Blance de Manruck, done Béatrix de Bovadille, done Aldare de Portingal, done Franchisque de Sappattes, etc. ⁶.

¹ Saint-Mauris. | ² *Hérinnes*, selon Jean Le Maire.

³ Jeanne de Commines, dame de Halewin et de Commines. Elle avait été gouvernante de l'archiduc Philippe le Beau et de sa sœur. Par des lettres patentes du 11 novembre 1500, l'Archiduc lui donna une pension annuelle de 500 livres, outre ses gages comme dame d'honneur. (Compte de la recette générale des finances de 1501.)

⁴ *Nortquelines*, dans la relation de Jean Le Maire. C'est *Noircarmes* qu'il faut lire, comme dans la chronique de Padilla. | ⁵ Blaesvelt.

⁶ Nous rétablissons ici les noms des dames espagnoles de l'Archiduchesse : doña Maria de Aragon, fille du connétable de Navarre; doña Maria Manrique, fille de don Pedro Manrique, seigneur de Bardizcar; doña Maria Manuel, fille de don Juan Manuel; doña Blanca de Manrique, nièce du duc de Najara; doña Beatrix de Bobadilla, nièce de la marquise de Moya; doña Aldara de Portugal, fille de don Fernando de Portugal, et doña Francisca de Capata.

Les six premières avaient accompagné Jeanne de Castille, lorsqu'elle vint aux Pays-Bas épouser l'Archiduc. (*Cronica de Felipe 1º*, par don Lorenzo de Padilla, p. 56.)

Le second chapitre déclare les journées de monsieur l'Archiduc de Bruxelles à Paris, et les honneurs que on luy fist partout.

La première giste de l'Archiduc fu à Haulz ¹, la seconde à Soignies, la troisième à Mons, en Haynault, où il séjourna trois jours ². Madicte dame y fist son entrée, et fust fort honorablement receue par les signeurs de la ville, qui luy firent présent, à son premier advènement, de deux pots d'argent dorés et une couppe plaine de florins d'or. Puis partist et prist repos à Ville, et la nuict de Saint-Martin à Boussut. Lendemain à Valenchiènes, où il honora moult monsieur de Boneville ³, noble chevalier, et prudent ambassadeur du roy de France, qui illec l'attendoit.

Ceuls de Valenchiènes festoyèrent grandement madame l'Archiducesse, et, à sa joyeuse venue, le prévost et les eschevins luy présentèrent ung bachin ⁴ d'argent, et ung pot à laver de mesme.

Lendemain, XIII^e jour de novembre, mondit signeur l'Archiduc et madicte dame se partirent de Valenchiènes, et vinrent à Cambray, où il séjourna jusques au xv^e, et furent bien illec recheus du colliège et des habitants de la cité. Puis alla à l'abie ⁵ dicte le Mont-Saint-Martin; et, le xvi^e jour, aprochant Saint-Quentin, le comte de Ligny ⁶, orné de nobles homes franchois et ⁷ le rechupt noblement, et le évesque de Laudence ⁸, venu avoec ledit comte, le bienveigna par une joyeuse proposition, à laquelle le prévost d'Arras ⁹ dona responce; puis, mons^r de Moy, gouverneur de la ville, vint avoec ceuls de la justice, offrans la ville à son commandement, de laquelle, à l'entrée, l'estat ecclésiastique le rechupt et conduisy, non sans croix et confanons et multitude de torses, à l'église de Saint-Quentin; et illec donèrent à baisier à mondit signeur et madicte dame le cief ¹⁰ de monsieur saint Quentin. Et estoient les rues de la-

1501.

4 et 5 novembre.

6, 7 et 8 novembre.

9, 10 et 11 novembre.

13 novembre.

15 novembre.

16 novembre.

¹ Hal. | ² Arrivé le 4 à Hal, l'Archiduc coucha le 5 à Soignies, et, le samedi 6, il fit son entrée dans Mons, où il séjourna le 7 et le 8. Le 9, il alla loger au village de Ville, à trois lieues de Mons. (Relation de Jean Le Maire.) | ³ Belleville. Vide p. 124. | ⁴ Bassin. | ⁵ L'abbaye.

⁶ Louis de Luxembourg.

⁷ Le copiste paraît avoir oublié ici les mots : *du pays d'Artois*, qui sont dans la relation de Jean Le Maire.

⁸ De Lodève, selon Jean Le Maire et le *Cérémonial français*.

⁹ Charles de Ranchicourt. Vide p. 126. | ¹⁰ Cief, chef, tête.

1301.
16 novembre. dicte ville tendues à sa venue, et y furent faicts feux de joye par les carrefours, et histoire de la légende de leur patron. Puis, descendu à son hostel, madame de Vendôme, avoec aultres demoiselles envoyées du roy de France, pour conduire madame l'Archiducesse jusques à Blais¹, les honora et grandement se humilia.

Et, quandt il eut, come il fist depuis par toutes les villes de France où il passa, donnet graces et rémissions et délivret prisonniers, come la persone du roy faict à ses premières entrées, il party; et, arrivé à Hem², mons^r de Belle³, bastardt de Saint-Paul, capitaine du chasteau, luy offrit la place. Lors, les dames de Portyen et de Renty, avoecq aultres dames et demoiselles illec venues, recoellèrent l'Archiducesse.

18 novembre. De là party, chemina le xviii^e jour du moix chincq lieues; et, arrivé à Noyon, fu rechupt de mons^r de Moreul, bailli de Vermandois⁴, et de ceuls de la ville joyeusement, et l'estat de l'église, orné de croix, torses et confanons, le menèrent à Saint-Estienne, où il salua saint Éloy. Puis le menèrent à son hostel.

19 novembre. Lendemain, après six lieues cheminées, fu rechupt à Compiengne, comme as aultres villes, et le clergié, orné come les aultres, le conduisi à son hostel.

21 novembre. Le dimence xxi^e, oyrent Monsigneur et Madame messe à Saint-Cornille, où le saint suaire de nostre Rédempteur et aultres beauls reliquiaires sont honorés.

De Compiengne issu, monsieur disna à Verbric⁵, et alla reposer à Senlis, où il fut rechupt du bailly et des aultres courtoisement, et l'estat de l'église le mena à la grande église, et puis à son hostel, où vinrent xii des gouverneurs de la ville, qui luy présentèrent le vin. L'ung d'iceuls fist une harengue, disant: « Tres-hault, très-excellent et très-puissant signeur, vecy » la ville de Senlis qui très-humblement se recommande en vostre noble » grâce, comme à l'ung des xii pères de France, et aussi come au doyen d'iceuls: car, se vous n'en estiés que l'ung, vous n'en ariés si grande quantité. » On cuidoit qu'il deust présenter x ou xii chariots vin du moins, à

¹ Blois. | ² Ham. | ³ De Ville, selon Jean Le Maire et le *Cérémonial françois*.

⁴ On lit dans le *Cérémonial françois*: « Et vindrent au devant d'eux, à un quart de lieue de la ville, le sieur de Morel, le bailly de Vermandois, le sieur de Cauny et plusieurs autres gens de condition, etc. »

⁵ Verberic, petite ville de Picardie, aujourd'hui département de l'Oise.

cause de la perrie¹; mais il n'en y eult seulement que XII cannes. Monsigneur néantmoins les remercia grandement, et lors plusieurs commencèrent à rire, à cause de la harengue, qui fu si grande et si solennèle, pour si petite offre.

1501.
21 novembre.

Puis parti monsigneur de Senlis le xxiii^e; et, quandt il eut chevauchiet quatre lieues, arriva au Louvre, et le prince d'Orengé (ne demandés se bien acompaignié²) alla au-devant de luy, et l'honora décentement³.

25 novembre.

Puis chemina, le xxiiii^e dudit moix, III lieues, et vint à Saint-Denis, où il rencontra le colliège hors de la porte de la ville, qui le mena à l'église, et ouyt illec la messe, qui fu chantée par ses chantres. Puis luy furent monstrés les dignités, relicquiaires, saintuaires et les sépultures des rois franchois, et sur le portal de ladicte église fu ung eschaffaut, où estoit la remonstrance comment, au sacre du roy de France, le duc de Bourgoigne est le premier père et dyen d'iceuls.

24 novembre.

En ceste église de Saint-Denis est la raffle⁴ de la face du ladre qui, par sa sanation, tesmoigna que la dédicacion de ceste église estoit faicte par la propre persone de nostre Saulveur. Ils estiment la tace d'esmeraude, illec gardée, plus que nul aultre chose de leur trésorie.

Le joedi, xxv^e dudit moix, tira Monsigneur vers Paris, où le regardt de ses XII pages bien montés, vestus de robes de velour cramoisy et de pourpains de satin brochié noir, ayant chascun chapeau blanc, et hache ou albaestre au poing, estoit plaisant à merveil. Le grandt prieur de France, le comte de Nevers, monsigneur de la Grutuse et le capitaine Robinet de Frameselle, à une lieue de Paris, le festyèrent, et monsieur de Cléricu, gouverneur de la ville, à demi-lieue, acompaignié des aultres gouverneurs d'icelle, mains⁵ n'en fist. Aussi ne fist monsieur le prévost de Paris, amenant le chevalier du guait avoec luy, et ceuls de la justice⁶. Ainsi firent messeurs de chastelet, faisant noble harenghe

25 novembre.

¹ Pairie. | ² C'est-à-dire : ne demandez pas s'il était bien accompagné.

³ Jean de Chalon, prince d'Orange, avait été envoyé au-devant de l'Archiduc par Louis XII, « pour le bienvénier; » il était accompagné de beaucoup de gens de condition. (*Le Cérémonial françois.*)

⁴ *Raffle*, gale, croûte d'une plaie. | ⁵ Moins.

⁶ On trouve, dans les registres de l'hôtel de ville de Paris, la résolution suivante : « Le xvi^e jour de novembre mil cinq cens et ung, en l'ostel de ladicte ville, où estoient assemblez les prévost des marchans et eschevins de ladicte ville, sire Denis Hesselin, Jehan Legendre, maistre Anthoine Hesselin, Pierre Poterne, conseillers, et les quarteniers d'icelle ville, pour oyr la lecture de certaines lettres

1501.
25 novembre.

à l'honneur du roy de France et de l'Archiduc. Messieurs de l'église le solennizèrent à l'entrée de la ville ¹, et le menèrent descendre à Nostre-Dame, où *Te Deum* fu de voix humaines et de orgues mélodieusement résoné, come pour la persone du roy ².

26 novembre.

Lendemain, vindrent aucuns signeurs de parlement vers l'Archiduc, qui alors alla au palais, auquel assix joustes ³ la place du roy, le premier présidoit ⁴, par ⁵ le animer à vertu, parla une petite heure; déclara à son possible les vertus, la noblesse et les vaillans faicts des progéniteurs des roys de France, et des roys et ducs de Bourgoigne, dont l'Archiduc estoit descendu ⁶. Puis fut plaidoyé une cause entre madame de Dunois et madame de Vendôme, laquelle ouye, le premier président se leva, et fist demander par l'Archiduc les opinions, comé il eusist faict à la persone du roy. Lors alla en la chambre des enquestes, où il fu assis comme en parlement. Puis alla ouyr la messe à la Sainte-Chapelle; auquel, retourné à son logis, ceuls de la ville présentèrent vin et espices. Après disner, le

* missives du roi, nostre sire, touchant la réception de monseigneur l'Archiduc et conte de Flandres, » et de madame sa femme, à son entrée en ceste ville de Paris; et à ceste fin a esté conclud et délibéré » par les dessusdicts que, en ensuivant le bon plaisir du roy, nostre sire, les prévost des marchans et » eschevins, accompagnez des sergens, archers, arbalestriers d'icelle ville, iront au devant de mondiet » seigneur l'Archiduc et de madame sa femme, jusques au-molin avant de Saint-Denis. Et seront les » rues par où passera ledict seigneur et sa femme tendues de bonne et honeste tappisserie, le mieux que » l'on pourra. Et, afin que mesdiets seigneurs les prévost des marchans et eschevins soient plus hones- » tement acompaignez, les quarteniers bailleront par escript les noms des plus souffisans et mieulx » habillez et montez de leur quartier, desquelz mesdiets seigneurs en esliront aucuns jusques à nombre » compectent; et, à ce que plus voluntiers ilz facent leur devoir d'eux bien vestir et monter, pour l'on- » neur de ladicte ville, ilz seront mandez particulièrement par lesdiets prévost des marchans et esche- » vins de ladicte ville. Et, pour plus joyeusement le recevoir, on fera des jeux aux portes Saint-Denis » et aux x aultres; et aussi on li présentera, tous les jours qu'il sera résident en ceste ville, par les » sergens d'icelle, huit torches, espices et ypoceras, en telle quantité que les prévost et eschevins ver- » ront pour le mieulx estre affaire. » (Archives nationales de France, registre coté H 1778, fol. LXXVIII.)

¹ « Le peuple estoit en si grand nombre, que jamais on n'en vist tant à entrée de roy ou autre » prince : car, avec ce qui estoit sur le chemin dudit Saint-Denys, les rues en estoient si pleines, qu'à » grand'peine y pouvoit-on passer. » (*Le Cérémonial françois.*)

² L'entrée de l'Archiduc à Paris est rapportée avec de grands détails dans *le Cérémonial françois.*

³ *Auquel assix joustes*, où s'étaient assis tout auprès.

⁴ Sic dans le manuscrit. Lisez : *président.*

⁵ Sic dans le manuscrit. C'est *pour* qu'il faut lire.

⁶ La réponse fut faite par le prévôt d'Arras. (Relation de Jean Le Maire.)

prévost des marchans, acompaigniés de plusieurs homes honorables, luy fist une proposition, toujours perlifiant ¹ la maison de France et de Bourgoigne; à laquelle prudemment l'Archiduc mesme, non sans grandt honneur, respondi. Ce fait, ceuls mesme allèrent vers l'Archiducesse faire tout ce qu'ilz avoient faiët devant l'Archiduc.

1501.
26 novembre.

Le xxvii^e dudit moix, messeurs de l'université, très-virtueusement conjoyssans l'Archiduc, magnifyèrent moult la descente des rois et des princes, moult loant celle de Monsigneur; à la mise avant desquels le prévost d'Arras respondi. Puis fu faicte une procession des escoliers devant son hostel. Madame l'Archiducesse passa la rivière de Saine, pour veoir le palais ²; et, ce samedi, alla couchier à Longemeau ³, vi lieues de Paris. Pour ⁴ alla Monsigneur à la Saincte-Chapelle oyr la messe, où on luy monstra ung des clous et la coronne espineuse de nostre Rédempteur, et plusieurs aultres saints reliquaires ricement décorés. Puis entra en la chambre des comptes, où il fu fort festoyé de messeurs les présidens; et monsigneur l'évesque de Laudemire ⁵, premier président d'eulx tous, fist une proposition en latin, laquelle l'Archiduc retint et respondi en franchois. Puis luy monstrèrent les signeurs des comptes toute leur manière de besoigner. Au soir, les comtes de Nevers et de Ligny le menèrent à l'hostel du président Triboul ⁶, là où estoient pluseurs dames nobles et belles, et y furent faictes danses et morisques ⁷. Et, avant partir, monsigneur l'Archiduc dona grâces et rémissions, come dessus est déclaré, etc.

27 novembre.

Le troisième chapitre déclare comment l'Archiduc fu traictié depuis Paris jusques à Blais, de l'honneur que on luy fist à Orlens, et du recoeil que le roy luy fist à Blais.

Monsigneur l'Archiduc, le xxviii^e du mois, partist de Paris; et, après qu'il eust chevauchiet sept lieues, herbegea ⁸ au Mont-le-Herry ⁹, et emmena

28 novembre.

¹ *Perlifiant*, magnifiant, exaltant.

² D'après le *Cérémonial français*, c'était la veille, 26, que l'Archiducesse avait visité le palais de justice.

³ Longjumeau.

⁴ Sic dans le manuscrit. Il faut lire: *Puis*.

⁵ L'évêque de Lodève, selon Jean Le Maire.

⁶ Le président Triboulet, selon Jean Le Maire, et Thibaut, suivant le *Cérémonial français*.

⁷ *Morisques* ou *moresques*: espèce de danses à la manière des Mores. | ⁸ *Herbegea*, coucha. | ⁹ Montlhéry.

1501. madame l'Archiducesse avoec luy, laquelle il trouva à Longemeau, come dit est. Le lundi, alla à Estampes, où il séjourna le jour séquent, pour
 29 novembre. l'honneur de la feste de Sainct-Andrieu; et, le merquedi, premier de décem-
 30 novembre. bre, après avoir cheminet six lieues, parvint à Angerville; et, le joedi,
 1 décembre. vint au giste à Artenay, viii lieues de Angerville. Et de Artenay à Orliens
 2 décembre. sont six lieues, où Monsigneur prist hostel. Et, quandt il aprocha la ville,
 3 décembre. le comte de Fois, monsr de Candale, monsr de Avaulgourt, bastardt de
 Bretagne, et le grandt escuyer de la reyne, avoec pluseurs gentishomes
 de la maison du roy, allèrent au-devant de luy. Et, après les salutations,
 le comte de Fois costioit, entrant en la ville, l'Archiduc, et monsr d'Avaul-
 gourtt l'Archiducesse; ausquels messeurs de la ville, tous vestus d'escarlate,
 offrirent la ville, et firent, au long de la ville, mistères et remonstrances
 d'histoires, comme se l'Archiduc fuist la persone du roy, et descendi à
 Sainct-Amyen ², où il baisa pluseurs dévotieus relicquiaires.
- 4 décembre. Le samedi, quatricsme jour de décembre, messeurs de l'université luy
 firent une loenge en langue latine, à laquelle le prévost d'Arras respondant,
 eut grandt honneur. Puis, monsigneur de Mémorensy ³, gouverneur de la
 ville, avoec messeurs d'icelle, luy firent présent de vingt poinchons de vin,
 proposant en franchois, ausquels le prévost d'Arras donna responcion.
- 5 décembre. Le dimence, chinquisme jour, messeurs les comtes de Fois et de Ligny
 soupèrent avoec luy, et monsigneur de Nevers mena, le soupper finet, l'Ar-
 chiducesse à la danse. Puis dansèrent tous gentishomes qui volurent danser.
- 6 décembre. Le lundy, partist l'Archiduc, et alla oyr messe à Nostre-Dame de Cléri,
 qui est ung beau pellerinage, iiii lieues d'Orliens, où le roy Loys XI^e est sé-
 pulturé, et la reyne, sa femme, avoec ung de leur filz, et le coer du roy
 Charles VIII^e. Deux tables d'autel, en fachen de tabernacles d'argent, faictes
 au commandement du roy Loys, avoec sa pourtraiture au vif, sont illec en
 une chapelle, tant bien faictes que la fachen met les regardans en admira-
 tion. La montée à vilz ⁴ située en celle chappelle est la plus subtile et exquise
 oevre de pierre du royaume de France: car on voidt, du piedt d'elle, au
 loing du vis d'elle, mesme toute outre.

Or, revenons à monsigneur l'Archiduc, qui après disner alla au giste à

¹ Orléans. | ² Saint-Anian, selon le *Cérémonial françois*.

³ Montmorency. | ⁴ Montée à vilz, escalier en spirale.

Saint-Leurent-des-Eaues, et le plus de son train tint Baugensy ¹. Le mardi, septime du moix, party Monsigneur pour aller à Blais, où le roy et la reyne séjournoient, et don Fédric, roy de Naples ², y estoit arrivé trois ou quatre jours devant. Lors, l'archevesque de Sens et l'évesque de Castres, le signeur de Rohem ³ et monsieur le marissal de Ryues ⁴ allèrent au devant de Monsigneur trois lieues. Et le prince de Talemont, filz au signeur de Latrimole ⁵, et le signeur de Laval le rencontrèrent à deux lieues; et, à demie lieue, le cardinal dit Luxembourg, et le cardinal de Saint-George, et les ducs de Bourbon et d'Alençon, avoec aultres grands personnages et gentilzhomes, le bienveignèrent tant honorablement que riens plus. Et, à l'entrée de la ville, les pages du roy vinrent au-devant de luy, chascun torse ès mains ⁶. Quatre cens archiers et Cens-Suysses estoient à l'entrée du chasteau, rengiés au loing de deux grandes salles, en l'une desquelles estoit le roy. Tous les gentilshomes de Monsigneur entrèrent premièrement, et puis Monsigneur, qui, à l'entrée, fist ung honeur jusques à terre, et le roy osta son bonet et en fist aussi ung. Puis marcha Monsigneur chinc ou six pas, et fist ung aultre honeur, et le roy fist comme devant. Puis marcha Monsigneur encoire deux pas, et, en faisant son troizième honeur, le roy marcha au-devant de luy et l'embracha ⁷. Les paroles pacifiques dictes entre euls nous sont abconsées ⁸. Après, alla monsieur l'Archiduc saluer monsieur d'Angoulesme, monsieur le cardinal de Rouen, légat de France, monseur le chancellier, monsieur le marissal de Giés,

1501.

7 décembre.

¹ Beaugency.

² Frédéric d'Aragon, que Louis XII, de concert avec Ferdinand le Catholique, avait dépouillé du royaume de Naples, et à qui il faisait une pension.

³ Rohan.

⁴ Le maréchal de Rieux, selon le *Cérémonial françois*. | ⁵ La Trémoille.

⁶ Chascun torse ès mains, chacun portant une torche.

⁷ « La salle estoit si pleine qu'à grande peine y pouvoit-on entrer. A l'entrée d'icelle, l'Archiduc osta son bonnet, et dit monsieur de Brienne au roy : *Sire, voilà monsieur l'Archiduc*. Et le roy, en souriant, respondit : *Voilà un beau prince*. L'Archiduc fit jusques à trois honeurs, avant qu'arriver au roy. Au commencement que l'Archiduc entra dans la salle, le roy se leva, et commença à marcher vers ledit Archiduc à petits pas; au second honeur que fit ce prince, le roy s'avança et osta son bonnet; et, au troisième honeur, le roy l'embrassa; puis parlèrent quelques mots assez bas. Ensuite le roy remit son bonnet, ledit Archiduc restant toujours encore la teste nue: sur quoy le roy le pressa beaucoup de se couvrir, mais il respondit qu'il estoit en son devoir. » (*Le Cérémonial françois*.)

⁸ *Abconsées*, cachées, inconnues.

1501.
7 décembre.

monsieur de Brienne, monsieur de Latrimole et maints aultres grands et gentils personages.

Au descendre jus de sa haquenée ¹, les comtesses de Nevers et de Dunois, avec aultres pluseurs dammes et damoiselles ², la rechuprent très-liement, et la menèrent jusques à la chambre de madame de Bourbon ³. Et, à l'entrée de la salle où le roy estoit, en faisant ses honeurs come Monsieur, le roy marcha au-devant d'elle, et luy fist très-bon recoeil ⁴, et la menoient le comte de Ligny, madame de Bourbon, mademoiselle de Bourbon et mademoiselle de Romont, et pluseurs aultres. Ce fait, madame de Bourbon mena Monsieur et Madame envers la royne. Celle, incontinent que Monsieur entra en sa chambre, se leva de sa chayère. Monsieur de Rohem le prist par les bras, et marcha au devant Monsieur, et, à la troizième honneur, le baisa et l'embracha. Pareillement fist-elle de Madame. Et, quandt la royne eut baisiet Monsieur, le comte palatin, Monsieur et Madame allèrent baisier pluseurs dames et damoiselles. Et, après pluseurs devises, madame de Bourbon mena Monsieur saluer madame sa belle-fille ⁵, là où estoit la duchesse Valentinoise, mademoiselle d'Angoulesme, mademoiselle d'Allenchon et pluseurs aultres dames; et pareillement y alla madame l'Archiducesse. Ces choses acomplies, Monsieur se tira en sa chambre, et

¹ Il manque ici quelques mots dans le manuscrit. Il faut lire, comme dans la relation de Jean Le Maire : « Au descendre de sa haquenée, l'Archiduchesse trouva les comtesses de Nevers, etc. »

² Ajouter : *lesquelles*. | ³ Anne de France, duchesse de Bourbon.

⁴ « A l'entrée de la salle où estoit le roy, luy fut demandé à haute voix si elle baiseroit le roy, de quoy elle demanda congé à l'évesque de Cordoue, qui luy répondit qu'ouy; et répondit audit personage que ouy. Elle entra en la salle, où, dès que le roy sceut qu'elle venoit, il laissa l'Archiduc avec les autres seigneurs qui estoient là, et s'en vint au-devant d'elle jusques à l'huys, tellement qu'elle n'eut le loisir que de luy faire deux honeurs, qu'elle fit bien bas, et la baisa le Roy la teste nue, puis la prit par le bras, la mit au-dessus de luy, et la mena le long de la salle, jusques au lieu où estoit sa chaire, où il trouva l'Archiduc et monseigneur d'Angoulesme, lequel l'Archiduchesse baisa; puis luy dit le roy : *Madame, je sçay bien que vous ne demandez qu'à estre entre vous femmes; allez-vous-en voir ma femme, et nous laissez icy entre nous hommes.* » (*Le Cérémonial françois.*)

⁵ C'est-à-dire madame Claude de France, fiancée alors au duc Charles, fils de Philippe le Beau, et qui épousa François I^{er}.

« La petite madame Claude, lit-on dans *le Cérémonial françois*, se prit si fort à crier, que l'on ne luy dit point pour lors le *Dieu gard*, et ne fut fait là aucun honneur, mais fut portée la petite dame en sa chambre. »

Elle n'était guère âgée alors de plus de deux ans, étant née le 14 octobre 1499.

Madame en la sienne, lesquelles estoient tendues de drap d'or et de soye, et les pavemens couvers de tapis turquois, le liect de champ à ciel de drap d'or, gourdines ¹ de damas blanc et cousins de drap d'or, et la chambrette samblable, excepté que le liect de champ estoit à la mode de Napples, et les gourdines de satin cendré, brochié d'or et doublé de taffetas.

1301.
7 décembre.

Ce faict, mons^r de Bezenchon, mons^r de Chièvres et mons^r de Berghes se retirèrent en leur logis, dedens la court du chasteau. Après souper, Monsieur ne issy de sa chambre, à cause que le roy junoit ce jour ²: par quoy chascun se mist à son aise. Et loist ³ sçavoir que, devant que l'Archiduc entra à Blais, le roy avoit commis partout maistres d'hostelz, cleres de despence, cuiseniers et aultres officiers, pour deffrayer à ses despens tout le train de l'Archiduc, du plus grandt jusques au mendre : ce qui fu faict.

Le quatrième chapitre traicte encoire de l'honneur que on fist à l'Archiduc à la court du roy à Blais, et de la paix jurée entre l'Empereur et le roy de France, et comment le roy le convoya à son parlement.

Le merquedi, viii^e de décembre, mons^r de Ligny, au commandement du roy, alla quérir monsieur l'Archiduc, pour aller oyr messe, et allèrent ensamble à l'église chanoniale du chasteau. Après laquèle, le roy et l'Archiduc revinrent ensamble jusques au tournant de leurs deux chambres. Le roy alla disner en son quartier, et l'Archiduc, après le congiet pris, alla disner au sien. Ce mesme jour, la royne et l'Archiducesse allèrent aussi ensamble à la messe ⁴. La vesture de la royne estoit d'ung drap d'or frisé et plainé de bones martres, et les dames de Bourbon, d'Alençon, de Nevers, la ducesse Valentinoise, mademoiselle de Fois, mademoiselle d'Angoulesme et deux demoiselles d'Alençon, et trois ou

8 décembre.

¹ *Gourdines*, courtines, rideaux.

² « Ce jour estoit la veille de Nostre-Dame des Advents; et, pour ceste cause, le roy jeusnoit au pain et à l'eau. » (*Le Cérémonial françois.*)

³ *Loist*, faut.

⁴ Lalaing n'est pas d'accord ici avec la relation contenue dans *le Cérémonial françois.*

1301.
8 décembre.

quatre aultres, estoient vestues de drap d'or; après, plus de trente demoiselles jeunes, avoec robes de velour tanné, plaines de laitices ¹. Après la messe, la royne reprinst son quartier, et Madame le sien. L'Archiduc, après le disner, alla vers le roy, et allèrent juer ensamble à la palme ², à l'encontre de mons^r de Laval et de mons^r de La Rochepot. Et l'Archiducesse alla vers la royne, où toutes les dames et demoiselles dessus nommées estoient assablées, et de là allèrent au sermon et à vespre ensamble, et chescune, au retour, se retira en son quartier. Mais le roy et monsieur l'Archiduc, le prince d'Orenge, le comte de Ligny et messire Philippe le Bastardt souppèrent ensamble, et après jouèrent au flus ³; puis se retira le roy en sa chambre, et l'Archiduc à la sienne. Et, ung peu devant que madame l'Archiducesse se retirasse en sa chambre, la ducesse Valentinoise et madame de Nevers, accompaigniés de pluseurs aultres dames et gentilshomes, apportèrent les espices dedens les dragoires ⁴ d'argent dorés, à cause que elle estoit ce jour ung petit mal disposée ⁵.

9 décembre.

Le ix^e jour du moix courant, le roy mena l'Archiduc voler ⁶, et revinrent au disner, pour ce que les joustes se faisoient, en harnas de joustes, en ce jour, et les entrepreneurs estoient quatre, nommez mons^r de Laval, mons^r de La Rochepot, mons^r le gouverneur de Lymosin et le Barois. Et estoient tous acoustrés de sayons ⁷ et de houchures ⁸ de drap d'or, brodés de velour jaune. Et n'y cult, pour ce jour, que quatre courreurs, acoustrés de damas de pluseurs couleurs. Les joustes finées, le roy et l'Archiduc souppèrent ensamble, puis jouèrent ensamble au flus. Et la royne manda le roy vers elle, là où il dansa à la fahon de France et d'Alle-

¹ *Laitices, laitisses, fourrures.*

² *A la palme, à la paume.*

³ « *Flux* se dit en plusieurs jeux de cartes, quand il y en a plusieurs de suite de même couleur. » *Jouer à la belle, au flux et au trente et un.* » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

⁴ *Dragoires, drageoirs, vases à mettre des dragées.*

⁵ « Faut noter que, tous les jours au soir, autant que les Archidues furent à Blois, leur furent » apportées les confitures; mais madame de Bourbon n'y vint que la première nuit, et les dames de » Vendosme et de Nevers, avec la damoiselle d'Alençon, et autres grandes dames et damoiselles, para- » chevèrent. » (*Le Cérémonial françois.*)

⁶ *Voler, chasser à l'oiseau.*

⁷ *Sayons, sorte d'habits courts.*

⁸ *Houchures, houssures* : ce mot paraît être employé ici pour *mantoux*.

maigne, et mena mademoiselle de Candalle. Puis reprinst chescun son quartier. 1501.

Le vendredi, le roy mena l'Archiduc chasser ung cerf à force; mais retournèrent au disner, pour veoir les joustes. Et courrurent come le jour précédent, chescun acoustré à son apéti. Le roy et Monsigneur servirent à la joute ung des maistres d'hostel de la royne, appelé Climault. La joute faillie ¹, la royne se retira en son quartier, et Monsigneur, après le souper, alla vers elle, et de là se tira vers madame de Bourbon, puis revint en son quartier, où il trouva la ducesse Valentinoise et madame de Nevers, avoec pluseurs aultres dames, et chescun, après longues ², rentra en son quartier.

Le samedi, xi^e de décembre, Monsigneur oyt la messe en sa chambre, et y disna avec mons^r de Nevers et le sénéscal de Normendie. Le disner acomply, les quatre tenans joustes vinrent sur les rens, armés en harnas de guerre, tous acoustrés de velours cramoisy et plumes pareilles. Ceuls de dehors furent ce jour bien vingt, tous acoustrés de drap d'or et de velour de pluseurs couleurs. Après, se monstra sur les rens le jeune marquis de Monferare ³, eagié de xv ans, acoustré de drap d'or et de damas blancq, et six gentilshomes acoustrés de satin vert et blancq. Il courrut six courses, et rompit trois lances. Les contes de Nevers et de Ligny le servoient à la joute. Après les joustes, chescun reprint son quartier, pour souper, lequel finé, l'Archiduc et sa femme allèrent vers le roy et la royne, où les danses furent joyeusement acomplies, après lesquelles chescun se retira. 10 décembre.

Le dimence, xii^e dudit mois, le roy et Monsigneur allèrent à la messe ensamble, après laquelle chescun d'eux alla disner en son quartier. La royne ouyt la messe à part, et Madame à part. L'abit de la royne estoit de satin brochié blancq, plain de martres, et les robes de ses femmes estoient de velour cramoisy, aucunes fourrées de martres, et aucunes d'aigneaus noirs. Le disner faict, les quatre tenans les rens vinrent, acoustrés la 11 décembre.

¹ *Faillie*, terminée.

² Le mot *devises* manque ici dans notre manuscrit : il est dans le manuscrit de M. de Godefroy et dans celui de la Bibliothèque royale portant le n^o 45856.

³ Guillaume VII, marquis de Montferrat, qui, en 1495, avait succédé à son père Boniface IV, sous la tutelle de Marie, sa mère. En 1508, il épousa Anne, fille de René, due d'Alençon.

1504.
12 décembre.

moitié de drap d'or et de velour de plusieurs couleurs, et firent ung tournois gorgias ¹. Ceuls de dehors estoient bien vingt gentilshomes, tous bien acoustrés. Le tournoy finet, le roy alla souper en son quartier, et monsieur l'Archiduc soupa au sien, avec monsieur de Nevers, monsieur de Ligny et monsieur de Quintin, frère de monsieur de Rohem, du pays de Bretagne. Monsieur, après le souper, alla devers le roy, là où fu faict le mariage du marquis de Monferar à mademoiselle d'Alenchon, et fianchèrent ce soir, en la présence des dames de Bourbon, d'Alenchon, d'Angoulesme et de Valentinois, et plusieurs aultres dames et demoiselles. Monsieur de Foix, monsieur le marissal de Giés, monsieur de La Trimole, monsieur d'Avesnes et plusieurs aultres dansèrent à la mode d'Alemaigne, et puis chescun se retira.

15 décembre.

Le lundi, le roy et Monsieur ouyrent la messe et disnèrent ensamble, et, après leur disner, allèrent à la grandt messe, qui fu chantée, entre xi et xii heures, par l'évesque de Dyone; où vint la royne atout ² son train, et s'y trouva madame l'Archiducesse, avec six de ses femmes, habillées fort ricement à la mode d'Espaigne. Les prélats de France présens à ceste solennité furent: monsieur le légat, les cardinaux de Luxembourg et de Saint-George, l'archevesque de Sens, les évêques d'Alby, de Lengres, de Castres, de Poitiers, du Puys, de Tournay, de Lodèves, de Baycus, de Cytron, et de iii aultres qui me sont incongneus, avec le grandt prieur de France. Les prélats de la part de monsieur l'Archiduc furent: l'archevesque de Bezenchon, l'évesque de Cambrai, et, d'Espaigne, l'évesque de Cordulensis et de Malga, et, d'Ytalie, l'évesque de Arelutensis, de Volteranensis et de Novariensis. Le sermon fu faict par le confesseur du Roy, maistre Laurens Bureau, qui fort exalta ceste paix en fort belle éloquence, et print pour son theume: *Ecce quam bonum et quam jocundum est habitare reges et principes in unum*. Les chantres du roy chantèrent à ung costé, et ceuls de Monsieur à l'autre. Après la messe, chantèrent le *Te Deum* tous ensamble. Et fist monsieur de Chitron, confesseur du roy, ung sermon de la paix. Et avoit-on faict, ce jour, procession, où estoient les cardinaux de Rouen, de Luxembourg et de Saint-George, et plusieurs aultres évêques et archevesques; et, la messe célébrée, on publia la paix entre le roy des Romains, empereur, et le roy de France, contre tous et

¹ Gorgias, beau. | ² Atout, avec.

envers tous ¹. Et estoient à jurer celle paix mons^r du Vergy, ambassadeur du roy des Romains, et mons^r de Chitron ².

1501.
15 décembre.

Ce faict, le roy et Monsigneur montèrent à cheval, et allèrent voler. Puis revinrent soupper ensamble, non sans la royne et Madame, et aussy madame de Vendosme, madame de Nevers, la ducesse Valentinoise et mademoiselle de Fois. Les femmes de Madame soupèrent avec celles de la royne. La royne estoit vestue de satin brochié violet fourré de martres, et Madame et chineq ou six de ses demoiselles estoient acoustrées de drap d'or, à la fachon d'Espaigne, et estoit Madame ornée de pluseurs bones bagues. Le souper faict, six gentilshomes de Monsigneur, abilliés moult richement, à la fachon d'Allemaigne, vinrent danser à ladicte fachon. Après, mons^r d'Avesnes ³ Madame danser à la mode espaignole. Après quoy, chescun se retira.

Le mardi, XIII^e jour dudit mois, monsieur de Bourbon très-honorablement festoya au disner l'Archiduc et Madame, avec mons^r de Ligny, mons^r de Rohen et mons^r le marissal de Ryues ⁴; le buffet estoit de vasselle d'or. Puis allèrent veoir les joustes que quatre gentilshomes faisoient contre quatre, à leur plaisance. Après quoy, le roy ala souper en son quartier, et Monsigneur au sien. Le souper faict, Monsigneur et Madame allèrent vers le roy et la royne. Là fu ⁵ as modes de France et d'Allemaigne. Puis furent donnés les pris des joustes. Mons^r de Laval, pour ung de dedens, obtint rendèle ⁶ d'or, et mons^r de Labatie, pour ung de dehors, ung gantelet d'or; mons^r de Rochepot, pour l'aulture de dedens, eult une lance d'or, et le jeune marquis de Monferar, ung ⁷ de dehors, une verge d'or. Les pris donnés, chescun se retira.

14 décembre.

Le mercredi, xv^e de décembre, monsieur l'Archiduc print congïé à la royne, à mons^r de Bourbon, à madame de Bourbon et à tous les autres princes et princesses de la court. Le samblable fist madame l'Archi-

18 décembre.

¹ Le traité conclu à Trente, le 15 octobre 1501, entre le cardinal d'Amboise, au nom de Louis XII, et Maximilien I^{er}. Voy. DUMONT, *Corps diplomatique*, t. IV, part. 1, p. 16.

² « M. l'évesque de Citron, confesseur du roy, sermona fort loablement. Le seigneur de Vergy et monsieur de Chitron, autre que le premier, car non prélat; mais seigneur temporel de Chitron, ambassadeur du roy des Romains, jurèrent la paix, pour et au nom de luy, et le roy et l'Archiduc le jurèrent pareillement. » (Relation de Julien Fossetier.)

³ Il faut ajouter *mena*, qu'on trouve dans les autres manuscrits.

⁴ Le maréchal de Rieux, *ut supra*. | ⁵ Ajoutez *dansé*. | ⁶ *Rendèle*, rondelle. | ⁷ Lisez : pour *ung*.

1501.

ducesse, et dona à madame Claude, sa belle-fille, une baghe¹ estimée à la valeur de deux mil francs. Il y avoit illec, en commun spectacle, ung pilier de bois jasprez, et dessus ung statue d'home nud, tenant en sa main une torse, et auprès de luy ung tableau où fu escript : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam, etc.* Et estoient les armes de France en bas, auprès desquelles estoit ung aultre tableau où estoit escript : *Quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Et les armes de la royne d'aultre costé, et ung aultre tableau plus bas contenant : *Quod parasti ante faciem omnium populorum.* Ung petit avant, estoient en paincture, bien atachié au mesme pilier, de monsieur le duc Charles d'Austrice la samblance, et de madame Claude de France tout au nud, tenans un tableau où fu contenu : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem.* Puis se partit de Blais²; et le roy, en persone, qui le alloit convoyer jusques à Amboise, chincq lieues, print giste à Chaumont, et Monsieur à Écure, à chincq lieues de Blais.

16 décembre.

Le joedi, Monsieur se parti de Écure, et chevaucha avec le roy jusques à Amboise, chincq lieues. Et, quandt ilz aprochèrent à demi-lieue, on tira du chasteau, en signe de joye, plusieurs gros engiens. Lors, madame d'Angoulesme et mons^r d'Angoulesme, son filz, qui estoient partis de Blais, trois ou un jours devant, pour préparer le logis et les bien-viégnier, vinrent à la descente du roy, de Monsieur et de Madame. Monsieur souppa avec le roy et madame à part. Maistres d'hostels furent ordonés à ce souper, pour deffrayer les signeurs et les gentilshomes. Amboise est une des plus belles maisons du royaume, mais imparfaite, par la mort du roy Charles, qui en cuidoit faire chose bien grande.

17 décembre.

Le vendredi, xvii^e du moix, se partirent d'Amboise Monsieur et Madame, et le roy le convoya demi-lieue. Et, quandt le roy eut pris congié à euls, les grands maistres qui avec luy estoient, firent ainsy, et offrirent le faire compaignier, ou euls-mesmes aller avec euls, au voyage d'Espaigne, et aultres amiables promesses et paroles.

¹ Baghe est ici employé pour morceau d'orfèverie.

² Le 6 décembre, l'Archiduc écrivit, d'Orléans, au comte de Nassau, pour l'informer du bon accueil qui lui était fait en France. Il lui écrivit aussi de Blois, pour le même objet.

Le comte donna connaissance de ces lettres aux conseils de justice et aux principales villes des Pays-Bas. (Compte de la recette générale des finances, de 1501.)

Ce chincquisme chapitre traicte des logis de Monsigneur et de madicte Dame, jusques à leur entrée du royaume de Navare, etc. 1501.

Ce faict, mons^r de Ligny et le marissal de Giés et mons^r d'Avesnes, avoec pluseurs aultres, le compaignièrent jusques à Tours. Et, euls venus à demi-lieue près, les officiers et gens de bien de la ville luy offrirent la dicte ville, à son comandement. Et avoient tendu les rues, et firent come avoient faict les aultres villes.

Le samedi, Monsigneur ouy la messe aux Bons-Homes, près du Plaichy ¹, à demie lieue de Thours, puis vidt et parla à ung religieux de làdedens, moult renommé pour sa saincteté ², et luy enquist sa fahon de vivre, et cil en dist otant qu'il voloit qu'il en sceusist. De là vint disner au Plaichy, et puis joua tout le jour à la palme contre mons^r d'Avesnes et mons^r de Boisy. Au soir revint en la ville. 18 décembre.

Le dimence, alla ouyr la messe à l'église de Saint-Martin, à l'huys de laquelle les chanones, vestus de riches chappes, vinrent. Là vidt le corpz de saint Martin, moult ricement encassé ³ en or et en pierries, advironé d'une treille d'argent pesant xviii^c mars ⁴. Puis disna à son logis; mais il soupa avoec mons^r de Ligny. 19 décembre.

Le lundi, alla disner à Monboison ⁵ et au giste à Sainte-More ⁶, viii lieues de Thours. Les signeurs prédicts le convoyèrent emmy chemin ⁷. Là prindrent congié à Monsigneur, qui dona à mons^r de Ligny deux de ses plus beaux chevaux. Puis passa Monsigneur à Sainte-Katherine-de-Fierbois, entre Monboison et Sainte-More. 20 décembre.

¹ Plessis-lez-Tours.

² Selon la *Crónica* de don Lorenzo de Padilla, ce religieux était Francisco de Paula, italien, fondateur de l'ordre des Minimes, canonisé, après sa mort, par le pape Léon X. La relation de Jean Le Maire lui donne un autre nom; voici comment elle s'exprime: « Il (l'Archiduc) ala ouyr messe aux Bons-Homes, au Plessis, là où il vit ce bon père religieux Justin, qu'on dit le saint homme Justin, de l'ordre des Minimes. »

³ *Encassé*, enchassé.

⁴ Ce treillis pesait, selon Voltaire, six mille sept cent soixante-seize mares deux onces, moins un gros. François I^{er} s'en empara, pour sa malheureuse expédition d'Italie, en 1522. *Histoire du parlement de Paris*, chap. XVI.

⁵ Montbazou, *Mons Bazonis*, petite ville de Touraine, aujourd'hui département d'Indre-et-Loire.

⁶ Sainte-Maure. | ⁷ *Emmy chemin*, par le chemin.

1501.
21 décembre. Le mardi, XXI^e, disna Monsigneur avec Madame au Port-de-Pille, où ils passèrent la rivière de¹, et allèrent logier à Chastelherault, sept lieues de Sainte-More.
- 22 décembre. Le mercredi, après avoir cheminé sept lieues, logèrent à Poitiers, maistrresse ville de Poitou, où le sénéchal de Poitou et les nobles homes et messeurs de la ville vindrent au devant d'euls. Après vinrent ceuls de l'université, qui révérentement firent leur herrenge, en langue latine, et luy présentèrent vins et espisses, come ceuls de Paris et d'Orliens. Et dona Monsigneur grâces et rémissions, come il avoit faict ailleurs.
- 25 décembre. Le joedi, XXIII^e de décembre, se logea à ung vilage, Mainigoul², à deux lieues du chasteau de Linsignem³, où Mellusine se tint; et y a ung beau parcq, situé à sept lieues de Poitiers.
- 24, 25 et 26 décembre. Le vendredi, XXIII^e du moix, alla Monsigneur chincq lieues, et se logea à Melle⁴, où il se tint les jours du Noël et de Saint-Estienne.
- 27 décembre. Le lundi, XXVII^e, chemina III lieues, et logea à Annaye⁵.
- 28 décembre. Le XXVIII^e, chemina III lieues, et se arresta la nuyt à ung vilage nommé Beauvais.
- 29 décembre. Le XXIX^e, se herbegea Monsigneur à Coignac, quandt eut allet quatre lieues, où il séjourna III jours. La ville, le parcq et le chasteau, qui sont très-beaus, sont à monst^r d'Angoulesme. Là le vinrent révérentement saluer la demoiselle de Gernacque, et ses deux fils, et sa fille.
1502.
5 janvier. Le lundi, III^e jour de janvier, se logèrent Monsigneur et Madame à Barbésieu⁶.
- 4 janvier. Le jour III^e, allèrent chincq lieues, et logèrent à Monlieu⁷, en la ducé de Ghiennes.
- 5 janvier. Le mercredi, V^e jour, se logèrent à Guitres, l'entré de Gascoigne, à III lieues de Montlieu, où ils passèrent la rivière de l'Isle; et séjournèrent, le

¹ Creuse, suivant les relations de Jean Le Maire et de Julien Fossetier.

² Ste-Maingone, suivant la relation de Julien Fossetier.

³ Lusignan. Cet ancien château, qui a donné son nom à une illustre famille, a été assiégé plusieurs fois; ses fortifications furent rasées en 1574: aujourd'hui il est remplacé par une jolie promenade.

⁴ Petite et ancienne ville, à 15 lieues $\frac{1}{2}$ S.-O. de Poitiers.

⁵ Anais, village d'Angoumois, aujourd'hui département de la Charente.

⁶ Barbésieux, petite ville de l'Angoumois, aujourd'hui département de la Charente, à 10 lieues S.-O. d'Angoulême.

⁷ Montlien, petite ville de Saintonge, aujourd'hui département de la Charente-Inférieure.

jour des Rois, en un village nommé Chastre ¹, où ceuls de Bourdeaus ^{1502.} envoyèrent vers luy, et luy présentèrent, à la mode du pays, boefs, moutons, chapons, perdris, faisans et vin largement, priant que son plaisir fuist de passer par leur ville; mais il s'excusa, à cause que l'on disoit que la peste y régnoit. ^{6 janvier.}

Le jour septisme, vinrent disner à Saint-Milion ², ville ornée de deux ^{7 janvier.} églises, l'une dessus l'autre; et est l'inférieure taillié en rocque, où, pour la mortalité, se tenoit lors le parlement de Bourdeaus. Et vinrent Monsigneur et Madame pernocter ³ à Chastilion ⁴, chincq lieues de Guitres. Le samedi, après sept lieues cheminées, logèrent à Cadiliacque ⁵, appartenant au ^{8-9 janvier.} seigneur de Candale, là où madame de Candale et son fils estoient, et là séjournèrent le dimence.

Le lundi, vindrent coucher à Langon, à deux lieues de Cadiliacque, ^{10-12 janvier.} où gens, chevaux et chariots passèrent la rivière de Gironde ⁶ au bacque. Là séjournèrent deux jours.

Et quandt, le joedi, xiii^e de janvier, eurent allet mii lieues, ils gistèrent ^{13 janvier.} à Capechiculx ⁷, et lendemain allèrent à mii lieues d'illecq, à Rocquefort, qui est l'entrée des landes de Bourdeaus. Et, pour la presse du logis, ^{14 janvier.} Madame prist hostel au Mont-de-Marchant ⁸, èsdictes landes.

Ce sixième chapitre parle comment Monsigneur fu rechupt noblement au royaume de Navare, et comment le roy d'illec le festoya.

Le samedi, xv^e de janvier, chemina Monsigneur quatre lieues jusques ^{15 janvier.} audit Mont-de-Marchant, où messeurs de la ville et ceuls de l'église vin-

¹ Castres, à 6 lieues de Bordeaux.

² Saint-Émilion, petite ville de Guienne, aujourd'hui département de la Gironde, à 4 lieue ⁵/₄ E.-S.-E. de Libourne.

³ *Pernocter*, coucher, *pernoctare*.

⁴ Castillon-et-Capitourlan, petite ville de Guienne, aujourd'hui département de la Gironde, à 5 lieues de Libourne.

⁵ Cadillac, petite ville de Guienne, aujourd'hui département de la Gironde, à 9 lieues ¹/₄ de Bordeaux.

⁶ La Gironde.

⁷ Captieux-et-Escaudes, bourg du Bazadois, aujourd'hui département de la Gironde, à 5 lieues de Bazas. | ⁸ Mont-de-Marsan.

1502. drent au-devant, et luy présentèrent la ville à son commandement, par le voel ¹ du roy de Navare ², à quy la ville est.

17 janvier. Le lundi, xvii^e, se partit Monsigneur d'illec, et chemina iii lieues, et arriva à Tartas, apertenant au signeur d'Albrecq ³, qui estoit chargié, du roy de France, guider Monsigneur par tout le pays : ce qu'il ne peut accomplir, pour une bleschure qu'il eut en la jambe; mais ses gens le recueillèrent bien, avoecq les gens du roy de Navare, qui n'y peut venir, pour les grandes caues, pour lesquelles Monsigneur séjourna à Tartas jus-

21 janvier. ques au vendredi xxi; lequel jour il arriva, quandt il eut chevauchiet quatre lieues, à Daxe ⁴, où ceuls de la ville et de l'église firent come les aultres villes. Une heure après, vint le roy de Navare, avoec luy plusieurs gens de bien, entre lesquels estoit monsieur de Lautrecque, parent à la royne de France. La royne de Navare n'y vint, car elle, pour les neiges, ne peut passer les montaignes navaraises. Le roy, descendu à son logis, veynt incontinent vers Monsigneur, qui, quandt on lui dist, descendi la montée de sa chambre. Là s'entre-saluèrent et s'entre-honorèrent otant l'ung come l'autre. Puis se retira chescun souper à son logis; et, après le soupper, Monsigneur visita le roy, qui le volut conduire; mais Monsigneur ne le veult souffrir.

22 janvier. Le samedi, Monsigneur se partist par caues de Daxe, où il y a bains chaulz, come en pluscurs lieux en Allemaigne, en Bourgoigne et en Ytalie. Et, quandt il approcha Bayone, messeurs de la ville vindrent encoire luy ⁵, avoec une grosse navire, acompaigniez de plusieurs bateaus, et luy offrirent la ville à son comandement. Et envoyèrent bienveignier Madame, laquelle venoit par terre. Monsigneur, descendu du bateau, alla à l'église de Nostre-Dame, au-devant duquel l'évesque du lieu aporta de la croix où avoit pendu nostre Rédempteur, et plusieurs aultres reliquiaires, lesquelz Monsigneur

¹ *Le voel*, la volonté.

² Jean d'Albret, fils d'Alain le Grand, sire d'Albret, et mari de Catherine, héritière de la couronne de Navarre.

³ Alain, sire d'Albret, mentionné en la note précédente.

⁴ Dax, ancienne ville de Guienne, aujourd'hui département des Landes, à 14 lieues S.-O. de Mont-de-Marsan, et 15 lieues N.-O. de Bayonne.

⁵ Sic dans le manuscrit. Au lieu de *encoire luy*, il faut lire *encontre luy*, comme dans le MS. 15856 de la Bibliothèque royale, et dans celui de M. de Godefroy.

baisa. Puis luy furent fais, de par la ville, présens de vins, d'espices et d'autres choses. 1502.

Le dimence, ouyrent Monsieur et Madame la messe à ladicte église. 25 janvier.
Après le disner, arriva le roy de Navare, au-devant duquel Monsieur alla, qui le mena souper avec luy. Au souper, lavèrent¹ ensamble. Chescun d'euls avoit maistre d'ostel, eschanson et escuyer trenchant, et plat couvert. Puis alla le roy dire à Madame le *Dieu gardt*, sans le baisier², à la mode d'Espagne. Et, après pluseurs devises, le roy reprint son logis.

Le roy et Monsieur allèrent, le lundi, ensamble oyr la messe à Nostre-Dame. 24 janvier.
Après laquelle, mons^r l'évesque, acompaignié d'aulcuns channones et d'autres gens d'honneur, adrecha une proposition au roi et à Monsieur, qui appellèrent mons^r de Bezenchon et le prévost d'Arras, qui fist la responce. Ce fait, le roy alla disner avec Monsieur. Puis jouèrent ensamble à la palme contre monseur du Rieu³ et Bouton. Après quoy, le roy festoya bien Monsieur au souper, à son logis; après lequel jouèrent à cartes avec mons^r du Rieu et mons^r de Lautrel⁴. Puis reprint chescun son quartier.

Le mardi, chescun ouy messe à son logis, et disna chescun à part. 25 janvier.
Puis vint ledit roy de Navare au logis de Monsieur, où ils jouèrent à cartes et soupèrent ensamble. Après visitèrent les dames, où l'on dansa, et puis chescun se retira⁵.

Les eaues des pluyes et des neiges descendantes des montaignes estoient si grandes en la ville, que, depuis cent ans, n'avoient esté tèles, ce disoient les habitans, et failloit d'ung logis à l'autre aller par bateaus en la ville. La rivière d'icelle, grande come ung brach de mer (qui tombe, à une lieue de la ville, en la mer) estoit débordée, et le grandt pont d'icelle (non le pont Saint-Espri) estoit en partie couvert d'eaues.

La coustume de Bayone, touchant mariage, est que home et femme fianchiés ensamble diffèrent leur espousement tant qu'ilz voelent, mais ilz couchent ensamble, et ne se puelent allyer à aultre partie, se l'ung ne moert.

¹ Se lavèrent les mains.

² Sic dans le manuscrit. C'est *la baisier* qu'il faut lire.

³ Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, selon Jean Le Maire.

⁴ De Lautrec.

⁵ « Sur bottequins, sans lesquelz on ne pouvoit aller par la ville. » (Relation de Julien Fossetier.)

1502. Dont il advint que le bourgeois chiez lequel monsieur de Cambrai logoit, s'espousa (nous séjournans illec); et sa femme, le jour de son espousément, laquelle il avoit fianchiet deux à trois ans paravant, acoucha d'enfant.

Ce septisme chapitre parle du congié prins entre le roy de Navare et Monsigneur, et comment Monsigneur rémunéra les Franchois qui l'avoient convoyet jusques illec, et comment il fu rechupt à l'entrée d'Espagne, et la coustume de Biscaye touchant mariage.

26 janvier. Le mercredi, xxvi^e de jenvier, le roy de Navare et Monsigneur prinrent congié l'ung de l'aultre. Je passe, à cause de briefveté, sans escripre aucune situation et noms des villes, chasteaus et rivières dignes de recordations, car pluseurs les congnoissent. De Bayone passasmes à Saint-Jehan-de-Lus. Et est Saint-Jehan-de-Lus la fin de France : par quoy, au départir de là, le marissal des logis envoyé du roy de France pour conduire Monsigneur jusques au royaume d'Espagne, print congié; auquel, au départir, Monsigneur donna chincquante mars de vasselle, et à chescun des quatre fouriers, le compaignant, quarante escus d'or; et le capitaine Oudet, venu avec, rémunéra d'une robe de velour, avec un bon cheval.

Partis de Saint-Jehan-de-Lus, vinsmes à Fontearabie, chineq lieues de Bayone. C'est le comencement de Vasque ¹ et d'Espagne.

Au partir de Bayone, furent renvoyés les chariots et charrettes de Flandres, qui avoient amenet les baghes ² de Monsigneur; car ilz ne povoient plus avant, pour les montaignes, et furent amenés grandz muletz de Biscaye, par le comandement du roy et de la royne d'Espagne, qui portèrent lesdictes bagues jusques à Toulette ³, où ils trouvèrent le roy et la royne.

Hors de la ville, à l'entrée de laquelle il y a un bras de mer, vindrent, à demi-traict, le grandt comendeur de Saint-Jacques ⁴ et le comte de Mirande ⁵, acoustrés de moult notables gens à la facion d'Espagne ⁶, au-

¹ Vasque, Biscaye. | ² Baghes, bagages. | ³ Tolède.

⁴ Don Gutierre de Cárdenas, grand commandeur de Léon, de l'ordre de S'-Jacques.

⁵ Don Francisco de Cúñiga, comte de Miranda.

⁶ *Acoustrés de moult notables gens à la facion d'Espagne.* Nous croyons que le copiste a encore ici commis une inadvertence, et qu'il faut lire : *Accompagnés de moult notables gens, acoustrés à la facion d'Espagne.*

devant de Monsieur; auprès duquel venus, mirent piet à terre, et, bair sans les mains de luy et de Madame, firent la révérence à la mode d'Espagne. Et, en signe de joye, jettèrent du chasteau plusieurs engiens, et descendy M^{onsieur} à l'église; les chanoines le allèrent bienveignier. Puis alla descendre au chasteau, qui est l'ung des meilleurs et plus fors chasteaus d'Espagne, assis d'ung costé sur la mer; ouquel Monsieur soupa en sa chambre, et le comandeur le festoya très-bien, et envoya, par tous les logis des signeurs et gentilshomes, chars, vins, torses et avaines. et les deffréa otant que Monsieur y fu, et festoya tous les signeurs qui estoient avec Monsieur, en son logis, au mesme chasteau. 1502.

Le joudi, Monsieur ouyt la messe à la grande église, et, après disner, le comte de Mirande et le filz du comandeur, avec de xx à xxx gentilshomes montés sur leurs gennès ¹, et couvers de leurs targes, gettèrent les cannes ² devant Monsieur. Auquel, retourné à son logis avec Madame, le grandt comandeur vint, et fist, par chineq ou six gentilshomes, apporter grands plats plains de chucades ³ et drogueries : car, quand on a jetté les cannes, on aporte de coustume vin et espices aux dames. Le souper finé, ledit comte et le filz du comandeur dansèrent avec les dames, à la guise d'Espagne; puis reprint chescun son logis. 26 janvier.

Le samedi, xxix^e, arriva Monsieur à Renay ⁴, où on luy fist bonne chière, trois lieues de Fontarabie. 29 janvier.

Le dimence, pénultime du moix, chemina trois lieues, et logea à Toulousette ⁵, où bien chineq cens compaignons, acoustrés à la fahon du pays, vindrent au-devant de luy. 30 janvier.

Le lundi, vint Monsieur quatre lieues, et logea à Ségure ⁶, où plusieurs compaignons vinrent pareillement au-devant de luy. Ceste ville est au piedt de la montaigne Sainct-Adryen, sur laquelle, mauvaise et dange-reuse au passer, tousjours chargé de nèges, a une porte où il faut nécessairement passer pour aller à Sainct-Jacques, à l'honneur de qui y a une chapelle soubz ladicte porte, déclarant que c'est le chemin illec. Peu de 31 janvier.

¹ *Gennès*, genets, chevaux d'Espagne entiers.

² *Jeter les cannes*, en langue castillane *correr canas*, était un exerceice usité en Espagne dans les divertissements publics : il consistait en ce que différents quadrilles luttaient à cheval, sans autres armes qu'un bâton, pour montrer leur adresse.

³ *Chucades*, succades. | ⁴ Ernani. | ⁵ Tolosa. | ⁶ Segura.

gens garderoient ce passage, qui est la principale force et clef du pays contre le pays de Gascoigne.

Les femmes de ce pays sont belles, et portent, en lieu de coevre-ciefs ¹, xx ou xxx aulnes de toilles. Les josnes filles y sont tondues, et ne puelent porter coevre-ciefs, s'elles ne sont mariées. Les gentils femmes mariées, et nulles autres, les portent ensaffrenés ².

1^{er} février. Le mardi, 1^{er} de febvrier, passèrent la montaigne prédicte, et se logèrent à la ville de Salvatier ³, à l'aulture piedt de celle montaigne, à quatre lieues de Ségure, et y séjournèrent Monsigneur et Madame le mercredi, jour de la Purification de Nostre-Dame. Cy deffailent les montueus et stériles pays de Biscaye, de Puisque et Basquèle ⁴ qui vont quérir leurs vitailles, par asnes et mules, en pluseurs portz de ces pays, come à Fontearabie, à Sainte-Marie, à Saint-Sébastien, à Bilbault ⁵, à Saint-Andrieu ⁶ et à aultres, desquels vient la pluspart des navires qui s'espardent par pluseurs parties du monde.

Leur coustume est qu'ilz n'ont évesque en leur pays, et n'en voelent avoir. Se l'on en y mettoit, ils les ochiroient ⁷. Ils sont subjects seulement au pape et à leurs curés qui respondent seulement au pape. Les femmes de Biscaye sont habillées en diverses fachons. Mons^r de Boussut (qui est chose digne de mémoire) fist passer sa charette outre les montaignes de Biscaye : ce que jamais n'avoit esté veu de souvenance d'home. Dont les paysans qui jamais n'avoient veu charettes en leur marche ⁸, furent tant esmerveilliés que rien plus.

¹ *Coevre-ciefs*, bonnets.

² *Ensaffrenés* parait signifier ici : couverts de broderie d'or et de soie.

³ Salvatierra, bourg au pied du mont Adrien, à quatre lieues à l'est de Vittoria.

⁴ *Sic* dans notre manuscrit et dans les MSS. 15856 et 15858 de la Bibliothèque royale, sauf que le premier porte *Piusque*, et le second *Puesque*, au lieu de *Puisque*. Selon celui de M. de Godefroy, ce serait *Guisque*. Voici comment ce passage est rendu dans la relation de Julien Fossetier : « Chy finnent » les montuleuses et stérilles terres de Biscaye. Les habitants vont quérir sur asnes et sur muletz leurs » victuailles, à pluisieurs ports de mer du pays, etc. »

⁵ Bilbao.

⁶ Santander.

⁷ *Ochiroient*, tueraient.

⁸ *En leur marche*, en leur pays.

Le chapitre huitième : comment Monsigneur arriva à¹ Victoire, et comment il fu festoyé à Bourghes en Espagne, et comment on y courut les thorreaus. Du monastère des chartrous dudit Bourghes, et de la situation de la ville et du chasteau. 1502.

Le vendredi, quatriesme de febvrier, Monsigneur et Madame arrivèrent à Victoire¹, quandt ilz eulrent cheminez chincq lieues; et descendi Monsigneur à la grande église, où l'évesque et les chanones, bien ricement vestus, le rechuprent moult honorablement. Et, quant il fu descendu à son logis, l'évesque envoya vins et viandes à tous ses gentilshomes, et séjourna le samedi et le dimence. 4 février.

Ce samedi, monsieur de Cambrai et le comte palatin, qui, pour la presse des logis, avoient le loing du chemin menet la pluspart des gentils-hommes de Monsigneur, arrivèrent à Bourghes². 5 février.

Et lendemain, le gras dimence, le connestable les festoya. Et est leur service le plus net que j'ay veu, car ilz ont ung escuyer qui trence sur une table, auprès de l'autre table, pour tous les séans à ladicte table, et l'aporte en une escuyelle d'argent, à chescun la sienne, et, deux ou trois fois, le disner et le soupper, qui durent deux ou trois heures, rechangeant de serviettes. 6 février.

De Victoire à Mirande³, où Monsigneur arriva le lundi, septisme du mois, sont chincq lieues; audevant duquel vinrent gens de bien du pays⁴, et il y séjourna le mardi des Quaremeaus. 7 février.

Le mercredi des Cendres, prist giste à Grissalme⁵, six lieues de là. 9 février.

Le joedi, chemina une seule lieue, et coucha à Vreviesque⁶. 10 février.

Le venredi, au monastère de Renil⁷. 11 février.

Le samedi, disna à une lieue de Bourghes, où luy vinrent au-devant le connestable de Castille⁸, le duc d'Allebquerque⁹ et le comte de Sirolle¹⁰, qui, à l'ap-prochier, mirent piedt à terre, et, en faisant la révérence, baisèrent ses mains; 12 février.

¹ Vittoria. | ² Burgos. | ³ Miranda de Ebro.

⁴ Ils y furent regus par don Diego Sarmiento, fils aîné du comte de Salinas, accompagné de cent chevaux (*Crónica de Felipe I^o*.)

⁵ Probablement Grisaleña, dans le district de Bureba. | ⁶ Briviesca.

⁷ Monasterio de Rodilla. C'est un village qui compte aujourd'hui 600 et quelques habitants.

⁸ Don Bernardino de Velasco, connétable de Castille, duc de Frias, comte de Haro.

⁹ Don Francisco de la Cueva, duc d'Albuquerque, comte de Ledesma.

¹⁰ Le comte de Siruela.

1502. puis allèrent faire le samblable à Madame. Et, remontés sur leurs jennès, firent sonner leurs trompettes et tamburins, comme ceuls de Monsigneur.

Et, à demie lieue de la ville, les signeurs de la justice et les marchans arrivèrent, et mirent piedt à terre; en faisans la révérence, baisèrent ses mains et celles de Madame, et firent une harrengue, luy offrant la ville et le tout. Et puis, à deux gets d'arcz de la ville, descendi à une abbaye de dames renfrumées¹, nommées les donzilles², à laquelle abbaye coustumièremment descendent les princes de Castille, à leur entrée, ains qu'ilz entrent en la ville. Les prebstres de l'abbaye, ricement vestus, le menèrent illec, chantans *Te Deum*; et vint au grandt autel baisier les relicques, où deux sièges éguauls estoient préparés pour Monsigneur et pour Madame. Puis visitèrent les dames du lieu, qui sont toutes nobles.

Après, alla Monsigneur pour entrer en la ville, acompaignié des grandz maistres et des gentilshomes de sa maison. Le grandt comandeur de Saint-Jacques, et l'antalle³ de Grenade, son filz, et le comte de Mirande, qui l'avoient acompaigniet depuis Fontearabic, estoient bien deux milles jennès. Quandt il vint as portes, les habitans les frumèrent⁴; puis les ouvrirent, par l'admonition des grands maistres qui estoient avoec luy, et Monsigneur jura entretenir leurs previlèges, comme font tous les aultres princes, à leurs entrées. Et, quandt il fu dedens, on luy donna ung palle⁵ de drap d'or, pour porter dessus luy et Madame au long de la ville, avoec grande multitude de torses; et estoient les rues tendues de tapisseries et ornées de torses, come font en tel cas les villes de nos pays.

Devant l'église de Nostre-Dame, toute tendue de tapisseries et de pièces de drap d'or, où il descendi, avoit ung grandt buffet chargé de vasselles; et trouva l'évesque de Bourghes et les chanones, ricement revestus, à l'huy de ladicte église, et à Monsigneur et à Madame estoient, emprès du grand autel, leurs sièges richement ornés. L'évesque leur bailla baisier les relicques, et leur dona bénédiction, et les prebstres chantèrent

¹ *Réformées*, selon la relation de Julien Fossetier. Je crois que l'auteur a écrit *renfrumées* pour *renfermées*.

² Il s'agit ici du fameux monastère de Santa Maria de las Huelgas, dont l'abbesse exerçait la juridiction ecclésiastique, avec autorité apostolique.

³ *L'adelantado*, charge qui existait dans quelques provinces d'Espagne.

⁴ *Frumèrent*, fermèrent. | ⁵ *Palle*, poêle.

Te Deum. Après, descendi au bien acoustré hostel du conestable, où sa chambre estoit parée et tendue de drap d'or et d'autre très-riche tapisserie. A l'entrée de la salle, le buffet estoit chargié entour trois mille mars de vasselles dorées. Le grandt escuyer portoit au loing de la ville l'espée devant Monsigneur, et ses trompettes sonnoient, come se ce fuist en ses pays. 1302

Le lundi, xiiii^e du moix, le conestable fist, après le disner, courre douze thorreaus devant Monsigneur, à force de jennès, et venoient donner dedens ces thorreaus de javelines; et cil qui done le cop mortel est estimé come s'il avoit donnet ung beau cop de lance. Puis vinrent chincquante ou soissante gentilshomes, avec leurs targes, jetter les cannes. Ce fait, ceuls qui avoient courrut à toute force présentèrent vins et espices à Monsigneur et à Madame, come ilz ont de coustume après les cannes jettées. 14 février.

Le mardi, xv^e, Monsigneur mena pluseurs de ses grands maistres de Castille voler, adfin de leur monstrer ses oyseaus. 15 février.

Le mercredi, après le disner, joua à la palme contre le conestable et le comte de Lantalle (?), à la grosse pelotte, à la guyse d'Espagne. 16 février.

Le joedi, après disner, allèrent jouer aux champs. 17 février.

Le vendredi, xviii^e, Monsigneur et Madame ouyrent messe à Nostre-Dame de Merfleure ¹, monastère de Chartrois, où gist le roy Jehan, père de la moderne Élizabeth ², royne d'Espagne, qui est aujourd'huy, et sa mère aussi, qui estoit une fille de Portingal ³. A l'autre letz ⁴, gist don Alphonse, frère de la royne, lequel ne fu roy, car la mort le print devant la mort de don Henry, son frère aîné, lors roy. Ces deux sépultures d'albastre sont les plus menuyers entretailiés ⁵ qu'il est possible. En une chapelle auprès, gist le roy Jehan dessus nommé, en char et en os entier, come à sa mort, desterré deux ans après sa mort, à laquelle il avoit xlvi ans. Le monastère est tout beau, tout honeste et dévot. Il y a une table d'autel, haulte environ de xviii à xx piedz, entretailée et dorée tant bien qu'il est possible. 18 février.

Bourghes est advironée de pluseurs beaus monastères. Auprès, est ung hospital fondé des rois d'Espaignes ⁶, où tous pèlerins de Saint-Jacques

¹ La Chartreuse de Miraflores, fondée par ce même roi Jean II qui y était inhumé.

² Isabelle la Catholique. | ³ Portingal, Portugal. | ⁴ Letz, côté.

⁵ Les plus menuyers entretailiés, sculptées avec le plus de délicatesse.

⁶ Pour ce motif, il était appelé *del Rey*.

1502.
18 février.

ont pain, char et vin, et giste, duquel nul ne parte sans ouyr la messe. L'église épiscopale de Nostre-Dame de Boturghes est très-belle et ornée de plusieurs riches chapelles, en l'une desquelles les père et mère du conestable d'Espagne présent, qui fut nommé le prince Haro, et son sournom de Valasque ¹, et sa femme, fille du duc de l'Infantade, qui est de ceuls de Mandos ², gissent richement enterrés; en laquelle ilz fondèrent mille ducas de rentes pour rachepter les crestyens prisonniers as infidels. Et fault que chascun rachepté dudit argent viègne raporter, en signe de cela, une chemise de drap jaune à Nostre-Dame de ladicte église. Et se y fondèrent une grandt messe journèlement, et x ou xii basses, et les heures canoniales chantées par xviii, prebstres que cleres. Item, en une chapelle de ladicte église, gist ung évesque de Bourghes, duquel la messe fondée se chante journèlement à sept heures par aucuns chapelains à ce illec ordonnés; duquel l'épitaphe est en franchois tel ³: « Chy gist le corpz de révérendt père »
 » Alphons de Cartajent, évesque de Bourghes, qui, avoec aultres oevres,
 » édifia ceste chapelle et y fonda à perpétuité sept chappelains et deux
 » cleres. Cestuy, amateur de paix, traicta la paix entre Jehan, roy de Cas-
 » tille, et Jehan, roy de Portingal, et entre l'empereur Albert et le roy
 » Polonie, et, come défenseur de la foy, fist plusieurs livres utiles au bien
 » publique d'icelle. Et, cognoissant la généalogie d'Espagne, fist deux fois
 » la paix entre les rois de Castille et d'Angleterre, et obtint, au concille
 » de Basle, sentence pour le royaume de Castille. Finalement, retournant de
 » Saint-Jacques à la jubilee, rendi âme à Villessendine, lieu de son dyo-
 » cèse, le xxii^e de juillet, l'an d'humaine rédemption mil III^e LVI, de son
 » eage l'an LXXI^e. »

Ceste cité de Bourghes, métropolitaine du royaume de Castille, est moult marchande, come Vallenciennes en grandeur, murée de doubles murailles, bien pavée et de belles maisons. L'on y apointe ⁴ toutes les laines que nous apellons d'Espagne, que l'on amaine en Flandres, et y nombre-on aucunes fois deux ou trois mille ouvriers. Il n'y a rivière; mais aucuns ruyseaus, descendans des montaignes, se rendent à demie lieue de la ville en la rivière de Duère ⁵, qui va à Valdolicque ⁶. Au plus haut de la ville,

¹ Velasco. | ² Mendoza.

³ C'est-à-dire dont la traduction en français est telle.

⁴ *Apporte*, dans le MS. de M. de Godefroy. | ⁵ Duero. | ⁶ Valladolid.

beaucoup plus hault que les maisons, siet ung casteau du grandeur de Ripplemont ¹, assez fort quandt au pays, bien muré de doubles murailles avec aucunes saillies, assez bons fossés à sesche terre, aucunement machonnés à fons de cuve, batable de tous costés; et n'a maison à l'entour. Ceuls du pays l'extiment l'ung des plus forts chasteaux de Castille.

1502.

Ce neuviesme chapitre traiete du voyage que Anthoine de Lalain, mons^r de Sainctzelles et Antoine de Quiévrain firent à Sainct-Jacques. Léon, chief de Castille. De la ville de Sainct-Salvator en Astruge. D'une croix faicte des angels. Les gens d'Esturge ressemblent aux Égyptiens.

Le samedi, xix^e, Monsigneur et Madame visetèrent l'hospital du Roy ^{19 février.} avec le conestable, le comandeur major et plusieurs comtes. Lequel jour Anthoine de Lalaing, seigneur de Montegnny, recocilleur de ces choses, et Charles de Lausnoy, seigneur de Sainctzelles, et Antoine de Quiévrains, seigneur de Monceaux, partirent de Bourghes, pour aller à Sainct-Jacques. et prinrent giste huyt lieues de là, à Capcery ², qui est comté apertenant au comte de Castre; et y a sur une montaigne ung chasteau moult anchyen.

Le dimence, allèrent viii lieues devant disner, et disnèrent à Cariont ³; ^{20 février.} puis prinrent giste au village de Casseville ⁴, quatre lieues de là.

Le lundi, xxi^e, arrivèrent les trois gentils ⁵ à Sagon ⁶, ville petite, anoblie d'ung cloistre de Sainct-Benoict, où dom Allons ⁷, roy de Castille, et sa feme, d'ung costé, et ung de ses enfans, de l'autre, sont sépulturés en simple tombeau de pière. De là allèrent disner au vilage de Bourghet ⁸, viii lieues de Casseville, et, à l'après-disner, vinrent à Léon au giste. C'est le chief ⁹ du royaume de Léon, et est évesquié. La ville est très-belle et assés grande et assés marchande. La mine de gayet ¹⁰ est assés près: par quoy ils font grandt argent des patrenostres et sainct Jacques que on y faict,

¹ Un château de la grandeur de Rupelmonde.

² Castro-Xeriz. | ³ Carrión de los Condes, chef-lieu du district de ce nom, dans la province de Toro.

⁴ Calzadilla de la Cueva. | ⁵ Sic dans le manuscrit. Il faut lire: *gentilshommes*.

⁶ Sahagun, ville située sur la Cea ou Sea. | ⁷ Alonso.

⁸ El Burgo. | ⁹ Le chief, la capitale. | ¹⁰ Gayet, jais.

1302. dont la plupart que les pèlerins achattent à Saint-Jacques se font à Léon, viii lieues de Bourghet. En l'église cathédrale de Nostre-Dame de Léon est sépulturé richement Ordonius, roy de Castille et de Léon, eslevé et tenu pour saint. Auprès de ceste église est l'église canoniale de Saint-Ysidoire, où reposent de XL à L rois ¹, tant de Castille que de Léon, et de leurs femmes et enfans, en une chapelle, en tumbeaus de pière, sans aultres richesses. L'ung d'iceuls, appellé Alphons, estant roy de Castille et de Léon, fu empereur d'Allemaigne ².
- 22 février. Le mardi, partis de Lyon ³, vinrent à La Polle de Gordon ⁴, où on compte vi lieues. Entre Léon et La Polle, se départ le grandt chemin de Saint-Jacques et de Saint-Salvator, qui est en la principaulté d'Esturge ⁵; par lequel chemin pluseurs pèlerins craignent passer, pour aller à Saint-Jacques, car il est mal habité et stérile, et beaucoup plus montueux que l'aultre.
- 25 février. Le mercredi, passèrent le mont Saint-Anthoine, où Esturge commence, duquel pays l'aisné filz du roy de Castille porte tousjours le nom. Et n'y croist pain ne vin, et fault apporter la plupart des vitailles, par asnes et mulets, d'aultres pays, car il n'y a que montaignes. Biscaye est assés semblable, mais Biscaye vault mieulx, à cause des ports de mer. Ce sont les deux pays d'Espagne où on vit le plus chièrement. Puis passèrent le mont Sainte-Marie, et disnèrent au village dit à La Pallio Rodighe, chineq lieues de là. Après disner, arrivèrent, quandt ils eurent cheminet trois lieues, au village nommé Pont-de-Fer ⁶.
- 24 février. Duquel partis disnèrent à Miers ⁷, quatre lieues de là, et, après disner, passèrent le mont du Patron ⁸, et logèrent à Saint-Salvatoir ⁹, maistresse ville d'Esturge, à deux lieues de laquelle troeve-on aulecunes mines de cristal, et, quatre lieues d'illec, sont mines de gayet.
- 25 février. Le vendredi, xxv^e, les dessusdis ouyrent la messe à la grande église,

¹ M. de Laborde dit : « trente-sept rois et un empereur », et ajoute que ce fut Alphonse V qui fit placer dans la cathédrale de Léon les mausolées des rois, ses prédécesseurs. (*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, t. II, c., p. 238.)

² Alphonse de Castille, X^e du nom, élu roi des Romains à Francfort, le jour des Rameaux 1257.

³ Léon. | ⁴ La Pola, district et juridiction de Léon, *concejo* de Gordon.

⁵ Le copiste du manuscrit a écrit partout *Esturge*, probablement au lieu de *Esturye*, c'est-à-dire *Asturies*.

⁶ Puente los Fierros. | ⁷ Mieres del Camino. | ⁸ El monte del Padrun. | ⁹ Oviedo.

laquèle on renouèle moult ricement. Après la messe, furent menés à la 1502.
trésorie, où on monstre une croix d'or garnie de rices pierries, faicte, come
on dit, des angels, et y a de la vraye croix, qui est le principal reliquiaire
du lieu; ung des sollers ¹ de saint Pierre, et aultres pluseurs relicques
encassées en or et en argent, et une des six ydrées ², bien grande, de noepces
où Nostre-Signeur mua caue en vin, à l'hostel Architriclin, avec un cruce-
fix que fist Nycodème, qui, comme on fomme ³, faict miracles.

Ceuls, partis de Saint-Salvatoir, cheminèrent chincq lieues, et logèrent 26 février.
à Villier ⁴, un port de mer un peu hors du chemin de Saint-Jacques.
et allèrent illec, cuidant monter sur mer et descendre à la Queloigne ⁵,
pour se que mons^r du Monceaux estoit malade, et enduroit à grief le che-
vauchier. Mais le contrariété du vent les constraindi aller par terre.

Le dimence, xxvii^e de febvrier, passèrent un brach de mer et disnèrent 27 février.
à Cadifier ⁶, quatre lieues de Villier, et puis prinrent giste au village de
Socques ⁷.

Le lundi, passèrent sept mauvaises montaignes, nommées les Sept-Soers. 28 février.
et puis passèrent la montaigne des Chièvres qui est la pire, et passèrent le
pont qui tramble, pour ce qu'il siet sur une abisme que on ne puet piloter,
et disnèrent à Warcque ⁸, port de mer à chincq lieues de Socques, et cou-
chèrent au village de Thou ⁹, deux lieues de là.

Le mardi, premier jour de march, partis de Thou, passèrent un bras de 1^{er} mars.
mer à la ville dicte Namua ¹⁰, et puis un aultre brach de mer, plus grandt
et plus dangereux des trois, où ils furent en dangier, car il faisoit tour-
ment, et gistèrent à Ribdieux ¹¹, noef lieues de Namua.

Lendemain, après cheminer chincq lieues, herbogèrent à Ville-Magor ¹², 2 mars.
qui est évesquié en la fin d'Esturge.

Les homes et femmes d'Esturge sont à comparer as Égiptyens, men-
geans les pays. Les femmes portent petites anses de potz et petites verges
persées pendantes à leurs oreilles, et grandz aneaus en facion d'estriers.
Et [est] l'entrée de Galice. Et trouvèrent, cheminant par le pays, pluseurs
montaignes d'albastre.

¹ Sollers, souliers. | ² Ydrées, ydries, cruches. | ³ Comme on fomme, comme l'on dit, comme le
bruit court. | ⁴ Avilès. | ⁵ La Corogne. | ⁶ Probablement Cudillero. | ⁷ Je ne trouve rien qui ressem-
ble à ce nom sur aucune carte. | ⁸ Luarca. | ⁹ Otier. | ¹⁰ Navia. | ¹¹ Ribadeo.

¹² Je ne trouve pas ce nom. Peut-être faut-il lire Mondoñedo, qui, en effet, est le siège d'un évêché.

1502. Le jeudi, chevachèrent chineq lieues, jusques à Villecabbe ¹.
- 5 mars. Le vendredi, disnèrent à Ferrier ², chineq lieues de la Betanse ³, du
4 mars. grandeur de Haulx ⁴, port de mer, assise au pendant d'une montaigne. Est bochue, estroite, mal pavée et située en très-fort lieu, de deux pars enclose de maretz et d'une grosse rivière yssante des montaignes. Le pays d'entour est fructueux et beau, spécialement de vignobles.
- 5 mars. Le samedi, v^e, disnèrent à Polle, chineq lieues de là. Le soir couchèrent à Saint-Jacques en Compostelle, maistresse ville du royame de Galice, petite, mais assés belle.

Ce dixiesme chapitre parle de l'église de Saint-Jacques, de la ville, des églises et des reliquaiars, et d'ung miracle fait soubz la volsure de l'église Saint-Jacques.

- 6 mars. Le dimence, vi^e de march, jour du my-quaresme, que l'on chante *Lae-ture*, ouyrent messe à la grande église de Saint-Jacques, où estoit l'archevesque ⁵, nouvellement retourné d'Engleterre, où il avoit menet la fille du roy d'Espagne ⁶ au prince de Galle. Avoec estoit ung aultre comte de Mélide, qui leur présenta logis et festoient, pour l'honneur de leur maistre. Après disner, visitèrent le hault de l'église et le logis où saint Jacques habitoit, avoec le clochier et les trois ou quatre bones cloches donées du roy de France Loys XI^e, et une du roy son filz, Charles VIII^e.
- Ceste église est métropolitaine, c'est archiépiscopale, très-forte et matériè, en forme d'un gros dongon ou chasteau, couverte tèlement que on puet aller partout dessus. Au creux d'elle, soubz le grandt autel, gist le corpz de saint Jacques le Grandt, avoecq deux de ses disciples, martirs. Home n'y entra depuis que ung saint évesque, journèlement célébrant, seul, au creux et volsure ⁷, estoit administré des angels. Aulcuns qui en murmuroient envoyièrent le niepz ⁸ d'iceluy adviser, qui servoit son oncle

¹ Villalba. | ² Ferreyros. Il y a plusieurs villages de ce nom dans la province de Santiago.

³ Betanzos, petite ville du royaume de Galice, située dans une espèce de presqu'île formée par la *Betanza y Sada*.

⁴ Hal en Hainaut, aujourd'hui province de Brabant.

⁵ Don Alonso de Fonseca. | ⁶ L'infante doña Catalina, mariée à Arthur, fils de Henri VII, et qui depuis épousa Henri VIII. | ⁷ *Volsure*, voûte. | ⁸ *Niepz*, neveu.

à la messe. Chil ¹, descendu au lieu, perdi subit sa vue, laquelle il recouvra par les mérites et prières de son oncle. Cil mort, son successeur, voellant faire le pareil, un jour descendu au creux pour dire la messe, trouva sur l'autel six cherges ardans sans se amenrir ²; en mémoire desquels, six cherges ardent assiduëment sur le grandt autel de saint Jacques. Cest évesque, se préparant à la messe, cuidant chandre son aube, coppa son corpz du chaint ³ en deux, et morut misérablement. Pour quoy, pour lequel miracle et vengeance divine prinse sur cil qui présumoit faire ainsi que le prédiet saint, nul, tant soit hardy, n'y ose entrer.

1502.
6 mars.

Huyt prebstres, appellés cardinauls de Saint-Jacques, ministrent à celle église, car nul ne puelit célébrer sur le grandt autel, s'il n'est cardinal, archevesque ou évesque. En la trésorie est le cief de saint Jacques Mineur, une espine de la corone et une pièce de la croix de nostre Sauveur. et aultres pluseurs relicques. Cil qui les monstre dit qui fault croire le corpz de saint Jacques le Grandt estre soubz le grandt autel, ou encourrir excommunication papale; lequel autel est tout couvert de plattes d'argent. Le tabernacle de dessus a, de hault, de xii à xiii pieds, et de large de x à xi, où sont aulecuns ymages d'argent. Dessus l'autel y a xiiii ymages d'argent dorés, donés par don Alware de Lune ⁴, jadis conestable de Castille, et une très-ricce croix d'or ornée de pluseurs perles et pierres précieuses, contenant en elle une pièce de la croix de nostre Sauveur, donée par un roy d'Escoche, et deux tours au chasteau que donà un roy de Portingal, et une grande lampe d'argent pendante devant le corpz saint, donée par ledit roy. Encoire en y pendent xii aultres lampes, de don du roy de France Loys XI^e, et x aultres donées par divers signeurs. La croix de laitton que saint Jacques, preachant ⁵, tenoit, est au hault de l'église. Desoubz y a un pertrus ⁶ concave, où passent pluseurs pellerins, et disent (ne seay qu'il en est) que un home en peccié mortel n'y puet passer hault. A l'entrée du grandt autel, y a un saint Jacques d'argent, hault de quatre à chinecq pieds; sur la porte du coer, un crucefix et Nostre-Dame et saint Jehan Evangéliste, doubles à deux costés, et d'argent ⁷. Au près

¹ *Chil*, celui-ci. | ² Six cierges qui brûlaient, sans diminuer. | ³ *Du chaint*, de la ceinture.

⁴ Alvaro de Luna. | ⁵ *Sic*, pour *preschant*. | ⁶ *Pertrus*, *pertus*, ouverture.

⁷ « Les sculptures, les peintures, les ornements et les richesses que renfermait cette métropole ont

1502. de l'huys est ung lieu où l'on sent le pointe du bourdon Saint-Jacques. Et, se l'hospital encommenchié par les aulmosnes des bones gens, se puet acomplir seloncq son commencement, y n'y avra son pareil sur la terre ¹.

A l'entour de celle cité sont situés XII, que monastères que églises, là où les pellerins, à la jubilé, font leurs stations. En l'une d'elles gist le corpz sainte Susanne, gardée de mort par le prophète Daniel, come on list au XIII^e de Daniel.

Cest onzième chapitre parle du retour des trois prédits gentilshomes, et comment ils furent bien rechupt à Bonevente, et de la noblesse et ricesse du lieu, et de l'enfant de VII ans crucifié.

8 mars. Le mardi, VIII^e de marche, la messe ouye, herbegèrent à Ferier², quand ilz eurent allez chincq lieues.

9 mars. Le mercredi, cheminèrent III lieues, puis disnèrent à Mélide³, ville belle, mais petite; est comté, et y a chasteau. Et après, cheminèrent chincq lieues, et logèrent au vilage dit Gond⁴.

10 mars. Le joedi, allèrent quatre lieues, et, après qu'ilz eurent disnet à Port-Marin⁵, allèrent reposer à Serria⁶.

11 mars. Le vendredi, disnèrent à Trois-Chasteaus⁷, III lieues de Serria, et trouvèrent en chemin mons^r de Cambray, avec pluseurs gentilshomes de l'hostel de Monsigneur allans à Saint-Jacques. Et vinrent les trois dessusdicts

» été beaucoup exagérées : M. Bory de St-Vincent, qui a visité cette cathédrale en savant et en philo-
 » sophe, nous apprend que les perles, les brillants, les statues de saints en or massif, n'ont jamais
 » existé. Le fameux saint Jacques tout en or, avec des yeux de diamants, n'était tout bonnement qu'en
 » vermeil et peu pesant, et ses prunelles étaient en pierres fausses. Pour montrer combien l'exagération
 » avait été grande, lorsqu'en 1809, époque de l'occupation de l'armée française, le chapitre fit cadeau
 » de ces trésors au corps d'armée du maréchal Ney, et que tout fut fondu, on en retira tout au plus
 » 600,000 francs. » (*Guide du voyageur en Espagne*, par Quetin, Paris, 1842, p. 448.)

¹ Voici la description qu'en donne M. de Laborde : « Il y a à Compostelle un hôpital bien doté pour
 » l'admission des pauvres pèlerins. Il est composé de deux grandes cours carrées, avec de belles fon-
 » taines jaillissantes au milieu, et tout à l'entour sont des galeries de pierre de taille que soutiennent
 » de grands piliers de même pierre et faits tous d'un seul morceau. » (*Itinéraire*, II, c, 195.)

² Ferreyros. Voy. la note 2, à la page 158. ; ³ Mellid. | ⁴ Guntin. | ⁵ Puerto-Marin.

⁶ Peut-être La Casa de Serra, que nous trouvons sur une carte.

⁷ Nous ne trouvons les Trois-Châteaux sur aucune carte, ni dans le *Nomenclator* publié en 1789.

logier à Sainte-Marie-de-Severe, village assis sur la grande montaigne 1502.
de la Malfaire ¹, durante sept lieues.

Le samedi, xii^e de march, disnèrent au vilage de Veghe ², quatre lieues 12 mars.
de Sainte-Marie, et cheminèrent trois lieues jusques à Villefrance ³, qui est
marquisade, et là gistèrent.

Le dimence, disnèrent à Pont-Ferare ⁴, fin du royaume de Galice, où il 15 mars.
y a ung très-beau chasteau, chineq lieues de Villefrance; puis cheminèrent
trois lieues, et logèrent au vilage dit la Serre, à trois lieues de Pont-Ferare,
et passèrent la montaigne.

Le lundi, disnèrent à Ravenelle ⁵, vilage au piet du mont, quandt ilz 14 mars.
eurent chevauchiet quatre lieues; et, à l'après-disner, chevaulchèrent
chineq lieues, et gistèrent à Sethorghes ⁶, et rencontrèrent en voye ⁷ mons^r
de Mailly, mons^r de Sains, mons^r de Villerval et mons^r de Vaultx, qui al-
loient à Saint-Jacques. Et y a à Sethorghes éveschié et marquisade. En
l'église y a ung dent et demi ⁸ de saint Cristofle, qui poisent xi livres ung
quartron main ⁹; et y a partie du panch ¹⁰ et du bras de saint Blaise. Le
chasteau est beau et grandt; mais ces trois pellerins ne le veirent, pourtant
que le marquis estoit vers Monsigneur.

Le mardi, logèrent au vilage dit Torre ¹¹, chineq lieues de Sethorghes, 15 mars.
et trouvèrent si grandes eaues en chemin, que le seigneur de Sainctzelles
fu en péril de noyer.

Le merquedi, cheminèrent chineq lieues, et logèrent à Bonevente ¹²; 16 mars.
comtet, où le comte ¹³ envoya sçavoir d'euls, et qui ilz estoient; et, quandt
il sceut qu'ilz estoient à Monsigneur, il leur présenta souper et logier avec
luy à sa maison; et, voyant qu'ilz s'excusoient pour ce soir, ils les fist pro-
mettre qu'ilz disneroient lendemain avec luy. Toutefois, leur envoya-il
vins et viandes pour la moitié plus de gens qu'ilz n'estoient.

Et, le joedi, les invita par ung gentilhome venir veoir deux très-beaus 17 mars.

¹ *Malfane*, dans le MS. de M. de Godefroy et dans le MS. n° 45856 de la Bibliothèque royale.

² La Vega. | ³ Villafranca. | ⁴ Ponferrada. | ⁵ Ravanal. | ⁶ Astorga. | ⁷ *En voye*, en chemin.

⁸ *Ung dent et demi*, une dent et une demi-dent.

⁹ xi livres ung quartron main, onze livres moins un quart.

¹⁰ *Sic* dans le manuscrit que nous reproduisons et dans celui de M. de Godefroy. Le MS. 45856 de la Bibliothèque royale porte *pouche*, pouce.

¹¹ Toral. | ¹² Benavente. | ¹³ Don Rodrigo Alonso Pimentel, comte de Benavente et Mayorga.

1502.
17 mars.

parcs auprès de son hostel, desquelz l'ung est garenne plaine de lièvres, dont pluseurs sont blans, et y a ung cameux¹, et au bout ung jardin de plaisance et ung corpz de maison. L'aulture parc, à ung quart de lieue d'illec, est plain de cerfs et de bisses², de dains et chevreux. L'home à ce ordoné leur done à mengier deux fois le jour. Ces bestes sont de luy si acoustumées, qu'elles, au son de son cornet, viennent mengier devant luy. Au bout duquel parque y a ung corpz de maison, contenant deux galleries et III ou IIII chambres, dont les planchiers de dessus sont bien entretailliés et dorés, et plains d'aautres peintures fort gorgiases³. Là leur envoya très-bien à desjuner. Puis envoya don Jehan de Pymentel, son oncle, chevalier anchyen, qui en son tamps avoit servy le duc Charle de Bourgoigne, et son frère bastardt, au-devant d'eulx, qui les menèrent disner au chasteau avec le comte, qui très-bien les festoia. Et fist, après disner, jouer de pluseurs bons instruments. Puis leur monstra sa maison hault et bas. Là sont deux galleries bien entretailliées et dorrées par-dessus; les pilliers sont les aucuns d'albastre, aultres de marbres, aultres de jaspres, aultres de pierre de touce. Auprès d'icelles galleries y a une salle large de xv à xvi piedz, longue de III^{xx}, ouverte d'ung costé sur la rivière, vers le chemin de Gallice, la plus sumptueuse que l'on puet veoir; à l'huys de laquelle deux dens de éléphant soustièment l'arche. Là veirent VIII ou X chambres dedens bien acoustrées, desquelles les planchiers sont par-dessus très-bien entretailliés et tous dorés. Je me tais de la chapelle; ne demandés s'elle est bien acoustrée: sa volsure⁴ est, mieulx que l'on ne sçaroit dire, entretailliée et très-ricement dorée, et sy bien paincte que rien plus. En bas sont léons et lupars⁵, et aultres bestes estranges. Some, c'est ung des plus exquis chasteaux d'Espaigne. Les fossés sont tous machonnés à fons de cuves, et est enclos de très-grosses thours bien perchiés et furnis de bonnes saillies; et, se le hault estoit abatu, se n'est-il bonement possible le prendre, pour le croex⁶ d'embas.

Le tout veu, les pellerins remerchièrent le comte et prinrent congié, puis allèrent à son oncle faire otèlement⁷, qui se tenoit en une belle maison en la ville. Cil les pressa demorer lendemain tout le jour, pour les festoyer,

¹ *Cameux*, chameau (?). | ² *Bisses*, biches. | ³ *Gorgiases*, belles, plaisantes. | ⁴ *Volsure*, voûte.

⁵ *Léons et lupars*, lions et léopards. | ⁶ *Croex*, creux. | ⁷ *Otèlement*, pareillement.

de quoy ilz le remerchièrent, car il leur estoit nécessité retourner vers 1302.
Monsigneur.

Le congié prins, retournèrent souper à leur logis, où aucuns gentilshomes du comte les compaignèrent, qui leur envoya vins et viandes, come le jour devant, et furent du tout deffrayés du comte, qui, après souper, vint, bien acompaigniet, pourmener sur son jennet devant le logis d'iceuls, lesquels il fist appeller, et les mena veoir la ville. Elle, assés belle, est du grandeur de Courtrait, assise sur une montaigne, en ung des beaux quartiers d'Espagne. Au bas de la ville, y a ung très-beau cloistre de Saint-Franchois, fondé par saint Léon, compaignon de saint Franchois, illec canonié, trespasé l'an de incarnation divine M II^e et XXXVI. Illec aussi gisent les prédécesseurs du présent comte. Son père gist au coer ¹; sa tombe, environ de trois pieds de hault, est platte et couverte d'ung rice drap de velour cramoisy. Et est l'église très-bien aornée et décorée. Le tout veu, reprinrent congié audict comte, qui leur offrit chevaux et gens, pour les conduire à leur commandement.

Le vendredi, xviii^e, quandt ilz eurent allet chincq lieues, disnèrent à Villiarpain ², ville belle et petite, apertenante au connestable d'Espagne. 18 mars.
Après, logèrent à Villegarsy ³, trois lieues de Villiarpain.

Le samedi, disnèrent à Villafiori ⁴, trois lieues de là, et gistèrent à Valledolicque ⁵, quatre lieues de Villafiori. 19 mars.

Là séjournèrent le dimence, Pasque florie. 20 mars.

Le lundi, xxi^e de marche, cheminèrent viii lieues, et gîrent à Médine ⁶. 21 mars.

Le mardi, disnèrent à Taquine ⁷, village trois lieues de Médine, et, l'après-disner, cheminèrent chincq lieues, et herbegèrent au village nommé Martin Mognon ⁸. 22 mars.

Le merquedi, prinrent réfection à ung village dit la Vente-Gonis ⁹, chincq lieues de leur giste, et cheminèrent six lieues après disner, et passèrent une fort belle montaigne, et gistèrent à Valderame ¹⁰. 23 mars.

Le joedi, firent noef lieues, et logèrent à Madrille ¹¹, où ilz retrouvèrent
Monsigneur. 24 mars.

¹ Au coer, au chœur. | ² Villalpando. | ³ Villagarcia. | ⁴ Ne scrait-ce pas *Peñafior*? | ⁵ Valladolid.

⁶ Medina del Campo. | ⁷ Je ne trouve pas ce nom. | ⁸ Martin Muñoz.

⁹ Je ne trouve pas non plus de village de ce nom. | ¹⁰ Guadarrama. | ¹¹ Madrid.

1502.
24 mars.

Je n'ay rien déclaré, parlant de ce voyage, de Valledolicque et de Médine-le-Campe : nous en ferons le debvoir au voyage de Monsigneur.

Les trois prédicts gentilshomes allèrent, auleun tanz après, à Arcques ¹, ville petite, dix lieues de Madrille, où on leur dist que, depuis xvi à xviii ans, viii ou x personnes d'illec, se faignans crestyens, prinrent un jour secrètement un enfant de sept ans, et le menèrent sur une montaigne, à une lieue de la ville, et là le crucifièrent en une caverne, come Jhésu-Crist. L'enfant, se voyant en tel estat, demanda quèle chose ilz avoient empenset. Ilz respondirent qu'il luy convenoit ² mourir, puis luy perchèrent le costé d'une petite lance. Mais l'enfant, devant sa mort, parla tant sagement, que on véoit clèrement que le Saint-Esprit parloit en luy. Puis l'hostèrent mort de la croix ; et, quandt ilz eurent tirt le coer hors de son corpz, ils enterrèrent le corpz ; après bruslèrent ledit coer en poulre. Mais aucuns les accusèrent, et furent prins de justice, et, interrogués, congneurent que par sors ilz eussent meslet la poulre avoec aultres mixtions, et en eussent faict mourir le roy et aultres grands maistres d'Espaigne. Par quoy ilz furent bruslés tous vifs, et otant tormentés come on peut ; et leurs biens furent confisqués au roy. La croix de l'enfant est en une chapelle édifié au lieu de son crucifiement, où pluseurs vont en pèlerinage, et s'y font pluseurs garissemens de maladies, spécialement les souffrans fiebvres ; et, portans sur euls de la terre où la croix fu plantée, avoec dire un nombre de patrenostres et Ave-Maria, sont garis. Les trois prédicts pèlerins furent au lieu, et leur donna-on de la terre prédicte. Pluseurs parens des crucifieurs habitent encoire en celle ville d'Arcques.

Or, retournons à parler de Monsigneur.

Ce douziesme chapitre parle du partement de Monsigneur de Bourghes, et arrivée à Sainte-Marie de Torquemandalle. Du privilège de ceuls d'illec. Comment il fu rechupt à Valledolicque. De deux collièges d'estudians moult rices.

20 février.

Monsigneur, le xx^e de febvrier, et Madame ouyrent messe à la maistresse-église de Bourghes. Au retour, les attendoient en court les six plus beauls

¹ *Arcques* paraît être ici la traduction d'*Arcos*. Il y a plusieurs lieux de ce nom en Espagne.

² *Il lui convenoit*, il devait.

jennès que on peut veoir, à euls donnés par le conestable. Après disner, 1302
furent courrir les torreaus, et puis jettèrent les cannes. Ce fait, le conestable fist le banquet, come leur coustume est, lequel dona à Monsieur et à Madame à soupper. Et, pour les mieulx festoyer, tint court ouverte à tous allans et venans, jusques au partement de Monsieur; et estoient illec aucuns establis pour festoyer les gens de Monsieur. Toute la maison estoit ricement acoustrée, anoblie de trois dreschoirs ¹ de vasselles dorées et aultres.

Le lundi, dona Monsieur ung banquet audit conestable, et fist ung dreschoir de toute sa vasselle dorée, et est tèle que plusieurs scèvent. 21 février.

Le mardi, alla Monsieur juer aux champs. 22 février.

Le merquedi, Monsieur et Madame, acompaigniés du duc d'Albuquerque, du comendeur majeur, du comte de Mirande et d'aultres plusieurs nobles, partirent de Bourghes, et fist-on tirer les Espaignars ² ensamble, et les gens de Monsieur ensamble. 23 février.

Et, quandt eurent chevauchiet six lieues, le jour Sainct-Mathias, arrivèrent à Sainte-Marie de la Tante ³, ville petite. 24 février.

Et lendemain, d'illec allongiés six lieues, logèrent à Sainte-Marie de Torquemadalle ⁴, ville du grandeur d'Ath en Haynault, mal murée, située en plain pays sur la rivière de Valledoli ⁵. 25 février.

Ceste ville ha XL ou L hameauls d'entour, en Castille nommés *beautrisses* ⁶. Ceuls ont previlége d'eslire sur euls ung gouverneur à leur plaisir, et les changier, quandt ils voelent; et puevent mettre jusque à sept personages d'une lignie ⁷. Pour ce previlége, sont obligiés, quandt le roy de Castille va en guerre par mer, livrer otant de gens qu'il luy plaist, pour mettre sus ses gallées, à leurs despens. Auprès de celle ville passe-on, par ung très-beau pont, la rivière de Pisorghe ⁸.

Le samedi, après passet six lieues, arrivèrent au soir à Doynne ⁹, ville du grandeur d'Alost, située sur ladicte rivière de Pisorghe, bien pavée et bien 26 février.

¹ *Drechoirs*, dressoirs. | ² *Espaignars*, Espagnols. | ³ Santa Maria del Campo. | ⁴ Torquemada.

⁵ C'est-à-dire la rivière la Pisuerga, qui passe à Valladolid.

⁶ *Sic* dans les trois manuscrits. Voici comment ce passage est rendu dans le manuscrit de Fossetier : « Elle at entour d'elle XL ou L hameaux ou villages, nommet en leur langaige *beautrisses*, c'est-à-dire » privilégiés, car ilz peuvent eslire et changier leur gouverneur à leur plaisance, etc. »

⁷ *Lignie*, lignée, famille. | ⁸ Pisuerga. | ⁹ Dueñas.

1502. murée, appartenant au comte de Bondie. En la très-belle église du lieu gisent les prédécesseurs dudit comte, et y pendent maintes ensaignes, pignons et bannières conquises par euls sur les Mores. Illec séjournèrent le dimence.

27 février.

28 février. Le lundi, cheminèrent chincq lieues, et disnèrent à Cavechon ¹, ville très-meschante, mal murée de terre. En hault, sus une montaigne haulte et ronde, voidt-on ung chastelet de terre où les grands maistres soloient envoyer leurs serviteurs, quandt on en voloit estre quitte, et y estoient décapités : pour ce le nomme-on *Cavechon*, c'est-à-dire, en castellain, *teste*. En bas d'illec queurt ² la rivière de Pisorghes. Après disner, chevauchèrent deux lieues, puis logèrent à Valledolicque ³, la meilleure ville de Castille, sans estre cité, et siet au plus beau et meilleur quartier, et ou milieu du pays.

Il entra à III heures; mais il estoit sept heures avant qu'il fuist en son logis. L'admiral d'Espagne ⁴, le duc de Neges ⁵, le marquis d'Estorghes ⁶ et aultres grands maistres et gens de bien vinrent à l'encontre; et fu logiez chez l'admiral. Les habitans de la ville luy firent très-belle entrée, à la mode du pays, et portèrent dessus luy, au long de la ville, ung moult rice drap d'or. Et, en tamps qu'il souppoit, ung coffre plain de vasselle luy fu desrobé, lequel fu lendemain retrouvé. Et Monsigneur pardona l'offence as larons.

3 mars.

Le jœdi, III^e jour de marche, on chassa les torreaus, puis jettèrent les cannes. Et après, l'admiral dona le banquet, come est de coustume.

6 mars.

Le dimence, VI^e de marche, l'admiral et son frère ⁷ et aultres gens de bien du pays joustèrent, très-bien acoustrés, à la fachon d'Espagne. Illec estoit la feme dudit admiral avec pluseurs aultres dames; et firent les joustans très-bien leur debvoir ⁸.

11 mars.

Le vendredi, XI^e, Monsigneur et Madame ouyrent messe au plus beau cloistre de jacopins qui soit au monde, décoré de très-beaus ornemens et de nobles reliquiairs, encassés ⁹ tant en or come en argent. Là, se rendi religieux Galliot, ung des huysiers de la salle de Monsigneur. A ceste église

¹ Cabezón de Campos. | ² *Queurt*, court. | ³ Valladolid.

⁴ Don Fadrique Enriquez, grand amiral de Castille, comte de Mógica.

⁵ Don Pedro Manrique de Lara, duc de Nágera, comte de Treviño.

⁶ Don Luis Osorio, marquis d'Astorga, comte de Trastamare et de Santa Marta. On a vu ci-dessus (p. 161) qu'il avait quitté sa résidence, pour venir au-devant de l'Archiduc.

⁷ Don Enrique Enriquez, *adelantado* de Galice.

⁸ *Salieron todos muy aderezados*, dit Padilla dans sa *Crónica de Felipe 1^o*. | ⁹ *Encassés*, enchâssés.

joinct ung colliège fondé d'ung évesque de Palense, religieux de là-dedens, où vingt religieux de plusieurs divers convents de ceste ordre font le service. Leur librairie est bien furnie de livres. Ilz estudient ès ars libérales et en théologie. Là édifia ledit évesque une chapelle où il gist en sépulture d'albâtre, dessus lequel sont sept ou huit personages d'albâtre pourtraits après le vif, come le roy, la royne, la princesse de Castille, soer de Monsieur, le prince dom Jehan son mary, le commandeur majeur; et dessus est assis ung évesque en pontifical. La table de l'autel ha xxx pieds de hault et xviii de large, toute de bois, entretailiée et dorée ricement. A une aultre chapelle a ung corps de maison et deux galleries, l'une sur l'autre, et deux salles et trois ou quatre chambres, toutes entretailiées. La pluspart des planchiers de dessus sont dorés, et la reste paincte. Et laissa ledit évesque mille ducas de rente pour entretenir les vingt religieux, et chinc cens, sur paine d'excommunication majeure, pour réfectionner le colliège. La trésorie duquel puet valoir xv^e marcs d'argent dorés, tant en trois grandes croix, come en ung estapleau ¹ à mettre le livre sur l'autel, avoecq plusieurs reliquaires et encensoirs, calices et aultres choses servantes à l'autel. Le tout est ouvré par foellages ² et doré, come dit est. Aultres rices aornemens, tant de brodures et de draps d'or que aultres, y habondent.

1502.
11 mars.

Item, le cardinal de Mandosse ³, depuis peu de tamps, a fondé à Valladolid ung aultre colliège, qui est tout noef et l'ung des plus beaux que l'on puet veoir ⁴. Deux ou trois chambres dorées et acoustrées come celle de l'évesque, n'y faillent; xxii escoliers y estudient médecine, phisique, décrets et aultres sciences. Leur librairie excède l'autre en beaulté et en richesse. Chescun des estudians a sa chambrette à part, et ne puevent widdier ⁵, synon deux à deux; et yssus dehors, ont chescun une cornette de drap rouge. Et, pour enseigner ces sciences, eslisent ung recteur qui dure

¹ *Estapleau*. Ce mot, que je ne trouve nulle part, semble avoir ici la signification de pupitre.

² *Foellages*, ornements de sculpture.

³ Don Diego Hurtado de Mendoza, cardinal d'Espagne et archevêque de Séville.

⁴ Ce collége a subsisté jusqu'à l'époque de la suppression des corporations ecclésiastiques et laïques. Les bâtimens érigés par le cardinal de Mendoza servent aujourd'hui de musée provincial : on y remarque, entre autres, trois tableaux qui décoraient le couvent des religieuses franciscaines de Fuensaldaña, près de Valladolid, et que l'on attribue à Rubens. L'un représente saint François stigmatisé; le deuxième est un saint Antoine soulevé dans les airs, et le troisième une sainte Vierge entourée d'anges.

⁵ *Widier*, sortir.

1302. ung seul an, ne n'y puevent les estudians estre que viii ans, au bout desquels, nouveauls reviennent.

Pour l'entretènement sont fondés par an mille castillans, qui vallent, en monnoye de Flandres, deux milles chincq cens livres. Pour provision, quandt les bledz sont à bon marchié, ilz en font si bone provision, que tousjours fault qu'il en demeure chincq cens hanèghes ¹. Et, quandt il est chierté de bledz au pays, ilz sont tenus en livrer à povres gens à juste pris; néantmoins, ilz n'en puevent tant délivrer qu'ilz n'en retièent lesdictes ^{vc} hanèghes pour leur provision.

Chescun des xxii escoliers a, par an, pour cauches et sorlers ², deux castillans, de chincquante solz, et sont tenus mengier ensamble. Chescun a sa maison, pour couchier et estudyer à son plaisir, et euls retirer à part. Et ne puent aller par la ville que euls deux, ornés de robes et chaperons, etc.

Celle ville, de la grandeur de la ville d'Arras, bien pavée, fort peuplée et bien marchande, siet en une vallée en plain pays, assés fertile de bledz et de vignobles. Auprès d'elle court la rivière dicte Pisorghes, laquelle, à une lieue près d'illec ³, entre en une rivière nommée Deurel ⁴, et là pert son nom, et court jusques à la mer de Portugal. En celle ville, enrichie de pluseurs monastères ⁵ et collièges, come j'ay dit, se tiennent le président et conseil du parlement ⁶ des royames de Castille et de Léon.

Ce treiziesme chapitre parle du partement de Monsigneur de Valledolicque, et de la feste et foire de Médine; du merveilleux pont de Sigove faict du diable, et de la situation de Sigove; de la noble dame accusée d'adultère, et de la situation de Madrille, et de la manière de faire le joedi blanc et le vendredi saint.

12 et 13 mars. Le samedi et dimence, ne yssy Monsigneur son logis, où l'admiral le festoya, come avoit faict le conestable.

¹ Hanèghes, en espagnol *fanegas*. La *fanega* équivaut à peu près à notre hectolitre.

² *Cauches et sorlers*, chausses et souliers.

³ La distance est plus grande que ne le dit ici l'auteur. La Pisuerga se jette dans le Duero au delà de Simancas.

⁴ Duero. | ⁵ On y comptait, avant la suppression des communautés religieuses, 49 couvents d'hommes et 20 de femmes, outre un *beaterio* de dominicaines, et un oratoire des PP. de Saint-Philippe de Néri.

⁶ Non pas du parlement, dénomination qui était inusitée en Espagne, mais de la chancellerie.

Le lundi, parti Monsigneur de Valledolicque. L'admiral et le duc de Nèges le conduisirent, lesquelz il renvoya chescun à sa maison; et logea à ung vilage dit Tordechille ¹, à un lieu de Valledolicque. 1502. 14 mars.

Le mardi, xv^e de march, print giste, quandt il eut allet un lieu, à Médine de la Campe ². Là estoit lors la feste marchande, tenue pour une des meilleures festes de Castille, et luy firent ceuls de la ville grandt recoel. Monsigneur, descongneu, abillié en Espaignart, acoustré d'une faulse pèrucque, alla par toute la feste; néantmoins, trois ou quatre de ses grands maistres le siévoient de loing. 15 mars.

Le merquedi, alla veoir le chasteau, qui est très-beau et assés fort, a bons fossés à fons de cuves, et contient de cent à six-vings pièces d'artillerie, que grandes que petites. La ville siet en plain pays, assez bien murée, et a deux belles rues où on met les marchandises durant la feste. 16 mars.

Le joedi, logea à Ollemede ³, trois lieues de là. 17 mars.

Le vendredi, herbegea chincq lieues de là. 18 mars.

Le samedi, print giste à Sigove ⁴, six lieues de là, où les habitans firent à Monsigneur la meilleure chièr qu'ilz peurent. Il y a illec ung pont que le diable, nommé Hercules, fist en ung jour, sans cauche ⁵ et sans sablon, de quatre cens pieds de hault, loing ⁶ d'une lieue franchoise, et a doubles arcures ⁷, et court au dessus contre mont une fontaine, qui d'eau sert toute la ville. C'est chose admirable et estrange à veoir ⁸. 19 mars.

Le dimence, xx^e, on chassa les torreauls. Puis furent les cannes jettées, et après le banquet fu faict as us ⁹. 20 mars.

Le lundi, xxi^e, print Monsigneur, à force de chiens, en ung parc voisin à la ville, ung cerf et deux bisces. 21 mars.

Sigove est ville d'estrange situation et très-forte quant au pays, du grandeur de Malines, bochue ¹⁰, et d'estrange sorte, assise en pays secq et stérile, sur une montaigne entre montaignes; ses faubourgs sont aussi grandz que la moietie de la ville, laquelle costie ¹¹ ung chasteau-fort, la clef du pays, et siet sur rocque en laquelle les fossés sont tailliés, bons et profonds.

¹ Tordesillas. | ² Medina del Campo.

³ Olmedo. | ⁴ Ségovie. | ⁵ Cauche, chaux. | ⁶ Loing, long. | ⁷ Arcures, arches.

⁸ Il s'agit ici du magnifique aqueduc dont M. de Laborde, t. III, p. 40, et tous les écrivains, nationaux et étrangers, qui se sont occupés des monuments de l'Espagne, donnent la description.

⁹ As us, selon la coutume. | ¹⁰ Bochue, bossue. | ¹¹ Costie, côtoie.

1502. A l'autre costé, en une vallée profonde, court une rivière nommée Hersève ¹, yssante de Toulette ², et enclot de ce costé la ville. Dedens ledict chasteau sont III bones chambres totalement painctes et dorées de fin or. Dedens la salle sont tailliés xxxvii rois de Castille ³ : les victorieus en batailles tiennent leurs espées nues et droictes, les desconfis les tiennent en bas; l'ung desquels rois, tenant trois dés en sa main, perdi son royaume au dés contre ung gentilhome, qui fut roy toute sa vie, après lequel le royaume retourna aux vrays hoirs. Dalès ⁴ le chasteau est l'église épiscopale, assés belle; en une chapelle illec, gist ung évesque en ung sarcu ⁵ assés rice, et une table d'autel bien taillié par petis personages.

Une noble feme du pays fu jadis, en ceste ville de Sigove, accusée d'adultère par son mary, par quoy elle fut, par jugement, ruée du hault du rocq en bas. Les juges, descendus, le cuidans trouvé morte, le trouvèrent lavante ses mains à la fontaine sourdante ⁶ dudict rocq, exente de toute bléchure. Ceuls, esbahis du miracle, édifièrent au lieu une chapelle, en mémoire de ce fait. La dame usa le résidu de sa vie, nettoyant la grande église et servant Dieu, tèlement qu'il faict pour elle journellement beaus miracles. Et gist soubz ung autel non canonisié, mais eslevé de trois ou quatre pieds de hault.

Celle ville contient plusieurs belles églises et monastères, come Sainte-Croix, Saint-Hiérôme, où est l'os de l'espaule de saint Thomas d'Acquin, carmes. cordeliers et aultres.

22 mars. Le mardi, Monsieur, parti de Sigove, après trois lieues chevauchiet, print giste à Sainte-Marie de Nève ⁷, où la verge Aaron faict beaus miracles. à ung cloistre de jacopins.

¹ L'Eresma. | ² Tolède.

³ « On trouve, dans une salle, dit M. de Laborde, une collection intéressante par le tableau historique qu'elle présente, quoiqu'elle ne le soit, ni par sa matière, ni par la beauté du travail, ni par la délicatesse de l'exécution : ce sont les statues de tous les anciens rois d'Oviédo, de Léon, de Castille, depuis Froyla ou Fruela I^{er}, en 760, jusqu'à la reine Jeanne, après laquelle commence la dynastie autrichienne; on y a joint la statue de Fernand Gonzalez, proclamé par les peuples premier comte de Castille, en 923, et celle du grand guerrier Rodrigue Diaz de Bivar, fameux sous le nom du *Cid Campeador*. Ces statues sont au nombre de cinquante-deux : elles sont de bois peint et de grandeur naturelle, chacune avec une inscription. » (*Itinéraire*, III, 40.)

⁴ Dalès, à côté. | ⁵ Sarcu, cercueil. | ⁶ Sourdante, jaillissante.

⁷ Santa Maria de Nieva.

Le merquedi, xxiii^e de march, logea à Valderame ¹, chincq lieues de là. 1302.
 Le joedi, chemina six lieues, puis print hostèlerie à Lespina ², le plus 25 mars.
 beau village d'Espagne. 24 mars.

Le venredi, xxv^e, print giste à Madrille ³, après cheminet iii lieues, 25 mars.
 acompaignié du duc d'Allebquerque, du commandeur major, du comte de
 Mirande et de pluseurs aultres grands maistres du pays. Et luy firent ceuls
 de la ville une très-belle entrée. Madrille, où il y a ung très-beau chasteau,
 est, come on dit, située au plus seur lieu ⁴ et quartier d'Espagne.

Le dimence, jour de Pasques flories, ne toute la sepmaine peneuse ⁵, ne
 se bougea Monsigneur de son hostel et logis ⁶. Les jours du blancq joedi et
 du venredi saint, tendent, par toute Espagne, et acoustrent les églises le
 plus ricement qu'ilz puèvent, et sont plaines de gens armés toute la nuyt,
 pour garder le sépulcre. Et ne voidt-on que gens aller par la ville tout nudz,
 qui se battent de verges celuy jour.

Le samedi, nuyct de Pasques, le jour de Pasques et le lundi, Monsigneur 26-28 mars.
 ouyt le service et la messe, sans bougier de son logis.

Le mardi on chassa les thorreaus, puis furent les cannes jettées, et, après 29 mars.
 le banquet, s'assablèrent les dames de la ville devant le chasteau, pour
 véoir le passe-tampz.

Le merquedi ala Monsigneur à la chasse à ung parc, à deux lieues 30 mars.
 d'illec, auprès duquel, en ung petit chasteau, couchèrent Monsigneur et
 Madame. Et fu là Monsigneur jusques au samedi, ii^e jour d'avril : lors 2 avril.
 retourna à Madrille.

¹ Guadarrama. | ² Je crois qu'il faut lire *el Espinar*, qui, dans la *España dividida en provincias*, est désigné comme faisant partie de la province de Ségovie.

³ Madrid. | ⁴ Dans le MS. de Godefroy et dans le MS. 13856 de la Bibliothèque royale on lit : *au plus beau lieu*. | ⁵ *La sepmaine peneuse*, la semaine sainte.

⁶ Nous devons ici faire remarquer une confusion qui existe, soit dans les faits rapportés par l'auteur, soit dans les dates qu'il leur assigne. D'après sa supputation, les Pâques fleuries ou dimanche des Rameaux auraient tombé, en 1302, le 27 mars, tandis qu'elles vinrent huit jours plus tôt : le 27 mars est la date du jour de Pâques. Si donc, comme il le rapporte, « le dimence, jour de Pasques flories, ne » toute la sepmaine peneuse, ne se bougea Monsigneur de son hostel et logis, » il doit avoir fait erreur dans les dates sous lesquelles il place les faits qui précèdent.

Nous avons comparé, du reste, les différents manuscrits; ils ne présentent sur ce point aucune différence.

1502. Ce quatorziesme chapitre continue le chemin que Monsieur fist pour aller à Toulette, vers le roy et royne d'Espagne, et comment il fu aresté par maladie.

3, 4, 5 avril. Le dimence, jour de Pasques closes, lundi et mardi, Monsieur ne yssy son logis.

6 avril. Le merquedi oy messe au cloistre de Saint-Hiérôme, situé hors de la

12 avril. ville; puis reprint son logis jusques à mardi, xii^e d'apvril, qu'il alla chasser

15 avril. à un parcque, à deux lieues de Madrille. Et séjourna illec tout le merquedi;

14, 15 avril. et retourna le joedi au matin. Et le venredi, xv^e d'apvril, on baptisa ung More et deux de ses enfants, auxquels Monsieur et Madame furent parin et marine. A l'après-disner fu jousté à la fachen d'Espagne.

17 avril. Le dimence les Espaignars joustèrent à leur fachen.

20 avril. Le merquedi, xx^e d'apvril, disna Monsieur au village dit Cherseul ¹, où il y a une moult belle garenne de connins ² et deux ou trois beaux jardins; puis à l'après-disner revint, tout chassant et volant ³, à Madrille.

24 avril. Les jousteurs firent, le dimence, xxiiii^e, bien leur devoir.

27 avril. Le merquedi, xxvii^e, le duc de l'Infantale ⁴, acompaignié de m^{re} chevauls et de lx à lxxx mulets; avec luy le comte de Concogne (?), le comte de Montagade ⁵, le comte de Pleige (?), l'andelental ⁶ de Crussolle, don Iñigue de la Serde ⁷, don Jehan de Mendosse, don Anthoine de Mendosse et aultres; au-devant desquels allèrent mons^r de Bezenchon, le comte palatin, le jeune comte de Nassou, mons^r de Veyre et pluseurs aultres gentilshomes. Vint ledict duc, sonnans trompettes, tamburins et chalemeux, descendre à court; fist la révérence à Monsieur et à Madame; puis remonta à cheval, et les prédicts signeurs le convoyèrent à son logis.

28 avril. Le joedi, xxviii^e, parti Monsieur, acompaignié du connestable, du duc d'Allebquerque, du grandt commandeur major et de son filz l'andelental et de mons^r de Cordual ⁸, qui avoit toujours compaigniet Monsieur en ce pays.

¹ Nous ne trouvons, dans la province de Madrid, aucun village de ce nom : peut-être est-ce *Caravanchel* qu'il faut lire. | ² *Connins*, lapins. — ³ *Volant*, chassant à l'oiseau.

⁴ Don Diego Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado, marquis de Santillana. Le copiste du manuscrit paraît avoir oublié ici le mot *vint*.

⁵ Monteagudo. | ⁶ *L'adelantado*. | ⁷ Iñigo de la Cerda.

⁸ Don Juan de Fonseca, évêque de Cordoue.

En ce lieu de Madrille siet un très-beau cloistre de Saint-Franchois, où la royne Janne de Castille, fille du roy de Portugal, femme du roy Henry, qui estoit frère de la royne présente, gist en sarcu d'albastre bien entretaillet et doré. En un aultre monastère de jacopins est enterré le roy don Piètre et son filz don Jehan, qui morut prisonnier en la prison de don Henry, frère bastardt dudit roy don Piètre, duquel don Piètre la sépulture est de marbre noir. Sa représentation est à deux genouls, armée, devant le grandt autel, et celle de son filz don Jan est d'albastre, peu entretaillié. 1502.

Le venredi, pénultime jour d'apvril, Monsigneur parti de Eliesque ¹, et print giste, après cheminet *iiii* lieues, au village de Ollies ², où le duc d'Allebquerque et le marquis de Villaine ³ vinrent au-devant de luy, et le acompaignèrent de *iiii* à chinc cens chevaux jusques à son logis, puis retournèrent au giste à Toulette. 29 avril.

Le samedi, darenier jour d'apvril, Monsigneur cuida aller à Toulette; la maladie de la rougeroelle ⁴ luy deffendit. Incontinent que le roy le sceut, vint le mesme jour veoir Monsigneur; avoec luy, le cardinal de Sainte-Croix en Jhérusalem, qui est de ceuls de Mandos ⁵, l'une des plus grandes maisons d'Espagne. Au-devant du roy, descendu du cheval, vint Madame sa fille en une gallerie, et l'embracha et baisa, et luy fist le meilleur recueil qu'elle peut, et le mena par la main à la chambre de Monsigneur: en laquelle entré, osta incontinent son bonnet, et vint au lit de Monsigneur, qui de son lit bougier ne pooit, mais osta son bonnet, et print la main du roy et le baisa à force, pour ce que le roy ne le voloit souffrir, et avoient tous deux le bonnet en la main. Le roy, après la révérence, se séist ⁶ en une chayère, et devisèrent longue espace ensamble, et estoit la trussemande ⁷ entre euls. Après retourna le roy à Toulette, où il y avoit deux lieues. 30 avril.

¹ Illescas. | ² Olias.

³ Don Diego Lopez Pacheco, marquis de Villena, duc d'Esealona et comte de Santiesteban.

⁴ *Rougeroelle*, rougeole. | ⁵ Don Diego Hurtado de Mendoza, cardinal d'Espagne et archevêque de Séville.

⁶ *Se séist*, s'assit. | ⁷ Ce passage, rendu inintelligible ici par l'inadvertance des copistes, est conçu de la manière suivante dans la relation de Fossetier : « Le roy se assist auprès du liet, et devisèrent ensemble moult humainement. *L'Archiduchesse estoit la trussemande* (servait de truchement) *entre eule.* »

Philippe le Beau ne savait pas l'espagnol, et Ferdinand ignorait le français.

1502. Le mardi, III^e de may, Monsigneur envoya mons^r de Bezenchon, mons^r de Ville et le S^r de Voyre devers la royne, priant qu'elle se contentast de ce qu'elle voloit venir veoir Monsigneur à toute force, ce que Monsigneur ne voloit consentir, pour ce qu'elle estoit maladieuse ¹.
- 3 mai. Le mercredi, Monsigneur se commencha à refaire.
- 4 mai. Le jeudi, jour de l'Ascension, le maistre d'hostel Courco, ambassadeur du roy de France, vint veoir Monsigneur. Cil estoit envoyé au roy d'Espagne, pour aucuns différens estans entre les deux roys touchant le royaume de Naples, qui tenoient lors moitié à moitié.
- 5 mai. Le vendredi, tint encoire Monsigneur son logis.

Ce quinzième chapitre décrit l'entrée de Monsigneur à Toulette.

- 7 mai. Le samedi, septième de may, Monsigneur se partit, avec Madame, d'Ollies, assocyet du connestable, du duc de Allebquerque et du commandeur major et de plusieurs autres nobles du pays, pour faire son entrée à Toulette. Et, au sortir du vilage, les faulconniers du roy, en nombre de vi^{xx}, vestus de vert avec une manche grise, se présentèrent à Monsigneur; puis, à une lieue de la ville, ceuls de la chapelle du roy, nombrés vi^{xx}, firent ainsy. Et, à une lieurette de la ville, vinrent l'alcalde, avecq les signeurs de la loy et plusieurs bourgeois vestus de robes d'escarlatte, à la fahon du pays, en pourpains de satin cramoisy, chescun la chaîne d'or au col. Aprochans Monsigneur, se mirent à piedz, et baisèrent les mains de Monsigneur, et après de Madame; et, ung quart de lieu moïn loing de la ville, deux évesques et les chanonnes, avecq autres gens d'église, firent la révérence

¹ Voici comment la chose est rapportée par Fossetier : « La royne de Castille, oyant l'accident de son beau-filz, vouloit à toute force venir vers luy, et eüst acomply son maternel désir, si l'Archiduc, de ce adverty, ne eüst envoyet vers elle M. de Bezenchon, l'évesque de Cordua et le S^r de Ville, qui la contentèrent, disant que, si elle venoit vers luy, il yroit au-devant d'elle, quelque malade qu'il fust, et se mettroit en péril, combien que les médeceins ly défendoient le lever. »

Et, dans la relation de Jean Le Maire, on lit : « La royne, sa belle-mère, ne pouvoit estre gardée, qu'elle ne le voulût venir voir à toute force, en tel estat qu'il estoit, combien qu'elle fût mal disposée de sa santé : dont, pour y obvier, l'Archiduc fust constraint d'envoyer devers elle, etc. »

à Monsieur et à Madame. Et, à demie-lieue, vint le roy, adextret de l'ambassadeur du roy de France et asenestret de l'ambassadeur de Venize. Avec estoit le cardinal de Mandos et pluseurs aultres grandz maistres des pays. Ses trompettes et tamburins, précédans, sonnoient, et ses roys d'armes n'y falloient¹, ne chincq ou vi^m homes à chevaux, acoustrés à la mode du pays. 1502.
7 mai.

Si tost que Monsieur vidt le roy, il mist piedt à terre; le roy luy manda que il ne marcheroit point, s'il ne remontoit : ce qu'il fist, non sans commandement royal. Lors, tous les chambellans et grands maistres qui marchoient devant le cheval de Monsieur, se mirent à piedz, et allèrent en grande révérence baisier la main du roy. Après, Monsieur marcha à cheval, et le alla aussy baisier : ce que le roy différoit, qui tousjours, comme Monsieur, avoit le bonnet en la main. Puis vint Madame baisier la main du roy son père. Puis, le roy et Monsieur marchèrent ensamble, et Madame après, et après elle le cardinal, et puis les deux ambassadeurs.

A la porte de la cité, les bourgeois portèrent sur euls trois ung palle² de drap d'or, armoyé des armes d'Espagne et de Monsieur, soubz lequel Monsieur chevauchoit à dextre du roy, et Madame à la senestre. Les rues par toute la cité estoient tendues, et pluseurs belles dames se polissoient³ as fenestres. Et, quandt Monsieur fu descendu devant le grandt autel de la grande église, l'évesque et tous les canonnes, ricement vestus, le vinrent saluer. On y chanta *Te Deum*, et sonna-on les orghes. Les deux maistres d'hostelz de Monsieur allèrent devant, puis tous les gentilshomes de sa maison, et chambelans après, et vinrent tous attendre Monsieur à la court. Le signeur de Berghes et le grandt escuyer seulement demorèrent avecq Monsieur, et mons^r de Melun avecq Madame.

Monsieur et Madame descendirent à la court avec le roy, où ilz logèrent tous ensamble, et trouvèrent la royne en une grande salle, assise sur une chayère; avec laquelle estoient la fille bastarde du roy⁴, la marquise de Moye⁵ et pluseurs aultres dames et demoiselles, vestues de velour cramoisy, fourrées aulcunes d'ermes, et les aultres d'aultres fourrures, bien acoustrées de chaînes et d'aultres rices baghes. Tous les gentilshomes,

¹ *Falloient*, manquaient.

² *Palle*, poêle. | ³ *Sic* dans les différents manuscrits. Nous ignorons le sens que l'auteur a voulu attribuer à ce mot.

⁴ Doña Juana d'Aragon. Voy. ci-après, au chapitre XIX. | ⁵ Moya.

1502. chambellans et grandz maistres de l'hostel de Monsigneur baisèrent la main de la royne, assise sur la chayère; et, subit que elle vit Monsigneur venir, se leva et marcha une partie de la salle au-devant de luy. Monsigneur, ce voyant, s'avancha et luy baisa sa main : ce que elle ne voloit souffrir; puis luy fist Madame égale révérence, et la royne le baisa et embracha. Tous les *Dieus gardz* faicts et acomplis, le roy prinst Monsigneur, et la royne print Madame, et se allèrent deviser ensamble en une grande chambre. Puis conduisèrent Monsigneur et Madame le roy et la royne jusques à leur chambre. Ce faict, Monsigneur alla en sa chambre, et Madame à la sienne, et soupèrent chescun à part. La maison où ilz logèrent est au marquis de Moye. Les chambres de Monsigneur et de Madame et deux ou trois aultres estoient tendues de drapz d'or et de riches brodures, et est la pluspart audit marquis, et l'aultre à la royne.

8 mai. Le dimence, viii^e de may, Monsigneur et Madame ouyrent la messe avec le roy et la royne, à laquelle chantèrent de lx à lxxx chautres du roy. Après, disnèrent euls quatre ensamble, et y avoit ung buffet de six apas ¹ de hault, tout chargiez de vaisselles d'argent doré, entre lesquelz estoient deux pots d'argent grandz de quatre à chincq piedz en haulteur, si bien ouvrés et dorés que rien plus. Monsigneur ne fu servy que d'Espaignars. Le marquis de Villaigne ² servoit de maistre d'hostel pour le roy, et le commandeur major pour Monsigneur. Après le disner, Monsigneur et Madame conduisirent le roy et la royne jusques à leur chambre; puis, Monsigneur et Madame, chescun rentra en sa chambre. Cedit jour, le marquis de Villaigne fist présenter à Monsigneur une austruice ³ belle assés.

Des habillemens du roy et de la royne je me tais, car ilz ne portent que draps de laine. Et Monsigneur avoit une robbe de satin brochiet violet et une robbe de velour violet plaine de drap d'or. A lendemain, Monsigneur avoit une robbe de satin noir plaine de martres de sables, et Madame une robbe de drap d'or plaine de satin cramoisy.

¹ Apas, degrés. | ² Villena, comme il est dit ci-dessus. | ³ Austruice, autruiche (?)

Ce seiziesme chapitre traicte des obsecques du prince de Galles, et de la messe que le roy, la royne, Monsigneur et Madame ouyrent ensamble le jour de Pentecouste, et d'autres choses.

Comme Salomon dit au XIII^e de ses Proverbes, dueil occupe l'extrémité de léesse ¹ : car, cedit jour, ung peu devant souper, ung poste ² apporta nouvelles de la mort du prince de Galles : che que Monsigneur scavoit six jours devant; mais on le celloit à la royne, à laquelle on le dist lors. Pour quoy le roy et la royne portèrent le dueil, sans eulx bougier de leur chambre, l'espasse de ix jours; et Monsigneur et Madame portèrent aussy le dueil; ceuls du sang et messieurs de l'ordre de la Toison pareillement.

Le lundi et mardi, Monsigneur garda son logis.

1502. 9 et 10 mai.

Le merquedi, disna à demie-lieue de Toulette, en ung gardin apertenant au roy, plain d'orengiers, de grenadiers et aultres arbres fructueuses; et, pour ce qu'il ne ploet gaire en ce pays, roels ³, come de moulins, arrosent le gardin par conduys.

11 mai.

Le joedi, XII^e jour de may, le roy et Monsigneur, le cardinal et tous les princeps du sang et les signeurs de la Toison estoient, vestus en dueil, as vigilles du service et obsecque du prince de Galles, chantées en ung monastère de Saint-Franchois, fondé de par le roy et la royne, et appelé lediet cloistre Saint-Jehan de la rey ⁴; au coer duquel estoient à chescun costé trente torses armoyés des armes du prince défunt. La herse avoit quatre degrés de hault, toute couverte de drap noir; et le hault d'icelle estoit tout chergié de luminaires. A quatre cornets y avoit quatre gros cherges. Dessus la herse estoit la représentation du prince, couverte de velour noir, à une croix de damas blancq. Les ornemens de l'autel estoient de velour noir, et la croix de satin cramoisy.

12 mai.

Le vendredi, fist-on le service et obsecque, où le roy et tous les prénommés comparurent.

15 mai.

Le samedi, l'ambassadeur de Venise vint faire la révérence à Monsigneur, disant que messeurs de Venise l'en avoient chargiet, et fist sa proposition en latin, à laquelle le prévost d'Arras donna responce. A l'après-disner, ung

14 mai.

¹ *Léesse*, liesse. | ² *Poste*, messenger à cheval. | ³ *Roels*, roues. | ⁴ San Juan de los Reyes.

1502. ambassadeur du roy de Portugal présenta lettres à Monsieur et à Madame, qui allèrent ouyr les vespres avecq le roy et la royne.

15 mai. Le dimence, xv^e de may, jour de la Pentecouste, le roy, la royne, Monsieur et Madame allèrent ouyr messe ensamble, laquelle célébra l'évesque de Scalhorghe ¹. L'autel estoit moult ricement acoustré, et les ornemens estoient bons. Les chantres du roy chantèrent une partie de la messe, les chantres de Monsieur l'autre partie; avecq lesquelz chantres de Monsieur jouoit du cornet maistre Augustin : ce qu'il faisoit estoit bon à oyr, avec les chantres. Le roy et Monsieur allèrent offrir ensamble, et la royne et Madame ensamble; et, au baisier, le roy et la royne baisèrent ensamble à l'autel, et Monsieur et Madame ensamble. Puis retournèrent come ils estoient venus. Monsieur, après la messe, reconduisy le roy et la royne à leur chambre, et puis alla disner à la sienne.

16 mai. Le lundi, oyt Monsieur messe et vespres en son quartier, et ne wida ce jour son logis.

17 mai. Le mardi, eurent le roy et la royne nouvelles de la mort de don Henry d'Aragon, oncle du roy : de quoy il porta chincq ou six jours le dueil.

18, 19, 20, 21 mai. Merquedi, joedi, vendredi et samedi, se tint Monsieur à son logis.

Ce dix-septiesme chapitre parle comment Monsieur fu rechupt à prince de Castille, et de l'estat de la récheption, et d'autres choses. Des chincq riches buffès, etc.

22 mai. Le dimence, xxii^e jour du mois de may, le roy, la royne, Monsieur et Madame allèrent ouyr la messe, laquelle chanta l'archevesque de Toulette ² à la grande église de Nostre-Dame, l'une des plus excellentes églises d'Espagne, acompaigniez de pluseurs prélats et grands maistres du pays et de tous ceuls de la maison de Monsieur. Les hérauls, devant, à piedz, portoient seulement les armes du roy.

¹ Probablement don Fadrique de Portugal, évêque de Calahorra. Padilla nous apprend que ce prélat était au nombre de ceux qui étaient venus à Tolède, pour assister aux cortès où l'Archiduc fut reçu prince de Castille.

² Don fray Francisco Ximenez de Cisneros, de l'ordre de Saint-François, archevêque de Tolède et primat des Espagnes.

Après la messe, le roy et la royne allèrent seoir devant le grandt ¹, et Monsigneur et Madame ung degré plus bas. Là lisit ung secrétaire tous les tiltres, royames, terres et signouries apertenantes à ung prince de Castille. Ces parolles dictes, on fist faire à Monsigneur serment, comme prince de Castille, ainsy que les aultres princes ses prédicesseurs avoient faict à leurs réceptions. Après, monsieur de Cordual et monsieur de Bezenchon, à cause d'ung évesquiet que le roy luy avoit donnet nouvelement, apellé Caury ², et puis tous les aultres prélats et aultres gens d'église vinrent baisier les mains de Monsigneur et de Madame, en signe de relief. Puis, le duc d'Albe ³ et les aultres ducs, comtes, princeps et aultres grands maistres du pays firent samblablement, et après firent ceuls des bones villes serment d'estre bons et loyauls subjects à mondit seigneur leur prince, et à ses successeurs. Ce faict, le prince de Castille alla baisier les mains du roy, et après de la royne, qui le souffrirent bien envis ⁴; puis alla madame la princesse de Castille baisier aussy les mains du roy et de la royne, qui tous deux le baisèrent en la bouce.

1502.
22 mai.

La réception acomplie, disnèrent à l'hostel de l'archevesque de Toulette. Le roy y disna à part, et la royne à part, et Monsigneur et Madame firent samblablement. Au disner de Monsigneur, lors prince de Castille, estoit en bruyt son beau buffet. Les quatre maistres d'hostels servoient tous à testes descubertes.

A l'après-disner, monseur l'archevesque fist son debvoir d'obédience à Monsigneur, come les dessus-nommez avoient faict la matinée. Puis se retira Monsigneur en sa chambre; et, quandt l'heure vint du souper, le roy et la royne, monsieur le prince de Castille et la princesse soupèrent au chasteau de la ville, lequel est fort magnifique. Là donna le roy le souper, come il est acoustumé en tel cas, et soupèrent euls quatre à une table, et à IIII aultres tables mengeoient dames et demoiselles, signeurs et gentilzhomes.

Je vis en ce lieu une des plus belles demoiselles de la place contenter trois de ces gentilzhomes, qui, pour ce souper, qui dura de deux à trois

¹ Ajoutez : *autel*. | ² Coria.

³ Don Fadrique de Tolède, duc d'Albe, marquis de Coria et comte de Salvatierra.

⁴ *Envis*, avec peine, à regret.

1502.
22 mai.

heures, estoient ses serviteurs. Elle parla bien heure et demie à l'ung, qui fu à genouls, à teste nue, ledit espace de tanz; au secondt, ung quart d'heure, et au troiziesme, une bone heure. Elle parloit à l'ung, elle bailloit des œillades à l'autre, et avoit sa main sur l'espaule du tier. Ainsi les contenta-elle tous trois : car, à cause qu'ilz ne les voyent souvent, ilz sont aussi contens de veoir leurs dames par amour, qu'ilz sont en aultre pays de parler. Ung de nos gentilzhomes luy demanda, après souper, comment elle pouvoit ainsy traictier ces gentilzhomes qui luy voloient si grandt bien. Elle respondi : « Nous prendons nostre plaisir, en tanz que sommes à » maryer, à les traictier en celle sorte : car, quandt nous sommes mariées, » on nous enferme en chambre et en chasteau. Ainsy est-on bien vengié du » bon tanz que avons eult à maryer. »

Et estoit ce souper anobly de chineq buffès. L'ung, apertenant au roy, contenoit de viii à ix^e pièces de vasselles, tant d'argent doré que d'aultres. Le secondt, possessé du duc d'Albe, avoit vii^e pièces de vasselles, tant dorées que ¹, avoec six grandes tasses d'or. Le troisieme estoit au duc de Veige ², orné de sept cens pièces de vasselles. Le comte de Benalcache ³ avoit décoré le quatriesme buffet de six à sept cens pièces de vasselles, et le comte d'Orpèse ⁴ avoit perlifié le chinquiesme de vii^e pièces de vasselles. Quandt on servoit, on venoit quérir la vasselle de cuisine sur ces buffès; et, après le service fait, on les raportoit illec, pour faire plus grandt monstre. De ces buffès, estans à l'huys de la salle, pouvoit-on veoir tous les séans à tables.

Le souper finet, les trompettes et aultres instrumens qui avoient sonnet au long du souper, recommenchèrent leur mélodie. Après, Monsigneur mena le roy et la royne à leur chambre, et il se retira à la sienne, et couchèrent au chasteau-là celle nuyt : car c'est la coustume d'ung prince de Castille, nouvellement recheu, couchier illec.

L'acoustrement, pour ce jour, du roy et de la royne estoit drap de laine. La robe de Monsigneur, trainante sur terre, estoit de satin brochiet, plaine de satin cramoisy, et avoit à son bonnet une verge de balet ⁵ d'une seule pièce, qui fu estimée et moult apprécyée. Madame, habillée à la mode

¹ Il faut lire : *que aultres*, comme dans le MS. 45856 et dans celui de M. de Godefroy.

² Probablement de Bejar : don Alvaro de Cúñiga, duc de Bejar, marquis de Gibralcon et comte de Bañares. | ³ Benalcazar. | ⁴ D'Oropesa. | ⁵ *Balet*, rubis balais.

d'Espagne, estoit vestue de velour cramoisy, et sur elle avoit plusieurs pier- 1502.
ries et aultres bones bagues. La femme ¹ de la royne, chargiés de chaînes et
de pierries, estoient vestues de velour cramoisy, et celles de Madame de ve-
lour cramoisy, plaines de satin jaune.

Le lendemain, xxiii^e, le roy et la royne, et le prince et la princesse de 23 mai.
Castille disnèrent audit chasteau, et chescun à part, et revinrent souper
à la court.

Ce dix-huitiesme chapitre parle que le roy et Monsigneur compaignèrent le Sacrement le jour de
sa feste. De la trésorie de l'église Nostre-Dame de Toulette.

Le xxiii^e, Monsigneur alla souper hors de la ville, à un très-beau vilage. 24 mai.

Le mercredi, xxv^e, Monsigneur et Madame allèrent, avoec le roy et la 25 mai.
royne, oyr vespres à l'église de Nostre-Dame; et couchèrent le roy et la
royne chiez l'archevesque, et Monsigneur et Madame retournèrent coucher
à leur hostel.

Le jeudi, xxvi^e de may, jour du Sacrement, Monsigneur et Madame allè- 26 mai.
rent devers le roy et la royne, et allèrent oyr messe à la grande église. On
porte le Sacrement très-révérablement, en ung vassel d'argent de chincq à
six piedz de hault, fachonnet en forme de fiètre ², et par-dessus une paille ³
de drap d'or cramoisy; et le compaignèrent le roy et Monsigneur et le car-
dinal par toute la ville. Ce jour estoit la procession de la ville: par quoy
pluseurs personages furent faiets, remonstrans pluseurs mistères, et bien,
selon la fachon du pays. Et, le Sacrement très-précieux et inappréciable
rentré en l'église, le roy et la royne, le prince et la princesse retournèrent
disner chiez l'archevesque, chescun à part. Au soir, Monsigneur et Madame
soupèrent à court.

Lendemain, alla Monsigneur veoir la trésorie de l'église Nostre-Dame. 27 mai.
Le lieu est très-beau et enrichi de xxiii pièces de reliquiairs. Il y a une
croix d'or de piedt et demi de hault, contenant une pièche de la croix, anob-
lie du pris de nostre rédemption sur elle pendu, garnie à l'entour de viii

¹ Sic dans le manuscrit. Il faut lire : *les femmes*. | ² *Fiètre, fierte, châsse*. | ³ *Paille, poêle*.

1502. ou x bien beaux camahieus. Et y a une aultre croix contenant de la croix
 27 mai. saint Andrieu. Il y a aussi une petite lettre en parchemin, sayellée du roy
 saint Loys de France, de son sayel qui est d'or, affermant qu'il y envoya
 ces reliques : qui sont une espine de la coronne de Nostre-Seigneur, une
 pièce du doublier ¹ de quoy il essua les piedz de ses apostles, et pluseurs
 aultres pièches. Il y a aussy ung tableau d'argent doré, de deux à trois piedz
 de hault et de deux piedz de large, plain de reliques, et ung aultre tableau
 garny d'or, de perles et de pierries, contenant une grande pièce de la vraye
 croix, et trois volumes en vellin, couvers de drap d'or cramoisy, où tout
 le Bible est ricement escript et historyé. Il y a une boise ², longue de III
 à quatre piedz, laquelle ung marraut print en sa main pour brusler; mais,
 mise au feu, ne brusla: par quoy il le tira hors du feu et le fendi, et il trouva
 dedens l'image de Jhésus crucifyet; et, partout où il le fendoit, y trouvoit
 le pareil. La justice, advertie de ce, print ce faulx crestyen, et, pour ce cas
 et aultres, fu bruslé, et la boise portée à l'église; et en la trésorie est
 gardée, en recordation du miracle.

Puis fu monstrée à Monsigneur une mittre garnie de gros perles et de
 pluseurs bones pierres, comme ballès, saphirs, esmeraudes, et ung calice
 d'or tout garny de perles et de pierries, et ung aneau pontifical magnifyé
 d'une grande rose de dyamant. Toutes ces choses, que avoit donet le car-
 dinal de Mandos, derrenier trespasé archevesque de Toulette, enterré en
 la grande église, estoient estimées à LX^m ducats.

Après furent montrées de L à LX chappes et casures ³, les unes garnies
 de perles et de pierries, aultres de brodures. Et dit-on qu'il n'y a en toute
 Espagne église si bien acoustrée. Après, luy monstra-on une croix d'argent,
 longue de wit à ix piedz, bien menuyèrement ⁴ ouvrée, pesante, comme ilz
 dient, plus de deux cens mars.

¹ *Doublier*, linge, serviette. | ² *Boise*, bûche.

³ *Casures*, chasubles. | ⁴ *Menuyèrement*, pour *minutieusement*, à ce que je suppose.

Ce dix-neuvième chapitre parle de la mort Anthoine de Vault, et aussi Saint-Moris; des noepces du conestable d'Espagne; des joustes royales et de la mode des joustans; et la manière de voler du roy d'Espagne, et de plusieurs autres choses.

Le dimence, xxix^e de may, Monsigneur et Madame allèrent à l'hostel d'un gentilhome en la ville, qui, en son logis, fort bien acoustré de tapisseries et de vasselles, les festoya très-bien, à la mode du pays. 1502. 29 mai.

Le lundi, ouyt Monsigneur messe, et disna à un très-beau monastère de Saint-Hiérôme, assis à demie-lieue près de Toulette, sur une montaigne, où habite multitude de religieux. 30 mai.

Le merquedi, premier jour de juing XV^e et deux, trespasa Anthoine de Vault, marissal des logis de Monsigneur. Tous les gentilshomes furent à son enterrement, et Monsigneur ne se bougea ce jour de son logis. 1 juin.

Le joedi, disna Monsigneur au jardin du roy, et se furent chantées les vigilles du défunct. 2 juin.

Le venredi, fist-on son service, où furent le seigneur de Berghes, le marquis, mons^r de Cambray et tous les gentilshomes de la maison de Monsigneur. 3 juin.

Ce mesme jour, trespasa Saint-Moris, ung des escuyers des escuyeries¹, et, come devant, furent à son enterrement tous les gentilshomes, et Monsigneur ne yssy son logis.

Le dimence, v^e du mois, le conestable d'Espagne espousa done Jehanne d'Arragone, fille bastarde du roy, eagiée de trente-huyt à quarante ans, et l'avoit fianchié trois ou quatre ans paravant, et cult enfant en fianchage : c'est leur mode, comme j'ay déclaré, parlant de Bayone². Celle fu, en sa jonesse, extimée la plus belle demoiselle d'Espagne. Laquèle Monsigneur mena espouser à la messe du roy et de la royne. Et le conestable disna avec mondit seigneur. A l'heure du souper, Monsigneur et le cardinal, cousin germain du conestable, menèrent la dame à l'hostel d'iceluy conestable, où on présenta à Monsigneur vin et espices, sans aultre chose. Et il retourna souper à son logis, et le seigneur et la dame des noepces soupèrent 5 juin.

¹ *Des escuyeries*. Il faut lire : *d'escurie*, comme dans le MS. 15856 de la Bibliothèque royale et dans celui de M. de Godefroy.

² Voy. ci-dessus, p. 147.

1502. ensamble, et avec euls une partie des demoiselles de la royne et de Madame. Après souper, se firent les danses.
- 6 juin. Le lundi, visita Monsigneur le logis du comte de Fonsaline ¹, où estoit la comtesse, dame belle et honeste, où Monsigneur joua à la palme. Et après, le comte luy présenta vin et espices, selonc leur usage.
- 7 juin. Le mardi, alla Monsigneur encoire jouer à la palme.
- 9 juin. Le joedi, le duc de Nèges ² vint faire la révérence à Monsigneur, qui, le
- 11 juin. samedi, ouyt messe avec le roy et la royne. Ce jour, aporta ung poste nouvelle que la royne de Portugal estoit acouchié d'ung filz. Ce jour estoit le Saint-Barnabé.
- 15 juin. Le lundi, xiii^e jour de jung, furent faictes les joustes royales sur le grandt marchié de Toulette, présens le roy, la royne, Monsigneur et Madame, et toutes leurs dames, là où estoient xvi^e courreurs bien gorgiasement acoustrés, sans draps de soye, entre lesquelz le bastart de Clèves, gentilhome de l'hostel de Monsigneur, fist bon deivoir, et y cult maintes lances rompues. Don Dièghe de Coyve ^(p) y gaigna le pris. Leur coustume est que ung gentilhome allant à la joustes a tousjours une douzaine de laquets, ou plus, habilliés de ses couleurs, qui, au retour des joustes, se leur maistre a rompu quelque lance, portent les tronchons, et les aultres portent torses. Et les jousteurs, qui courrut ont tout le jour, vont toute la nuit par la ville, et passent devant leurs dames aux fenestres. Et font ce, adfin que elles les voyent, car impossible leur est parler à elles : car le plus du tamps sont enfermées en leurs chambres, et ne wident, se le roy ou la royne ne font quelque feste: cela puet advenir trois ou iii^e fois l'an seulement. Et ces laquais crient par la ville : *Vécy ung tel qui rompu a tant de lances!* et sont lesdits jousteurs armés comme ilz estoient à la joustes, réservé l'abillement de teste, qui d'ung laquais est devant euls porté.
- 15 juin. Le merquedi, disna Monsigneur au prédit monastère de Saint-Hiérôme.
- 16 juin. Le joedi, xvi^e dudit mois, le roy mena Monsigneur aux champz, et luy monstra sa fachen de voler. Le roy coustumièrement va deux fois la semaine aux champz, et, depuis le matin qu'il monte à cheval, ne retourne jusques au soir, pour quelque tamps qu'il face, et ne cesse faire voler ses

¹ Fuensalida. | ² Don Pedro Manrique de Lara, duc de Nágera et comte de Treviño, comme à la note 5 de la page 166.

oyseauls. Et, se le tanz n'est fort desraisonable, il a vi^{xx} faulconniers, et chescun porte ung oyseau, desquelz il maine tousjours la plus grande partie. Et, venu au champ, faict mettre chescun à froneq, au plus large qu'il puet. Et, quoy qu'il troeve, soit millans, hayrons, perdris, ou aultre oyseau, et s'ilz en partent trois ou quatre de diverses sortes, il faict tout voler pour une fois, et ne picque homme après ces oyseauls, que les faulconniers. Le roy et toutes ses gens ne vont que le pas, pour quelque beau déduit qu'ilz voyent. 1502.

Ce vingtiesme chapitre parle, après aultres choses, d'une escarmuce joyeuse faicte annuellement, le jour Saint-Jan, par ceuls de Toulette, et de la diversité d'une messe que on chante journellement à l'église Nostre-Dame de Toulette, et de l'ordonnance des petites messes, etc.

Le dimence, xix^e de jung, aucuns gentilshomes du roy joustèrent à la court, et firent très-bien debvoir de chineq ou six douzaines de lances qui furent rompues lors : Salzart et Jan d'Alverade ¹ rompirent la pluspart. 19 juin.

Le mardi, xxi^e, Monsigneur ala disner au monastère de Saint-Bernardt, qui est assis sur une montaigne, une lieue de Toulette, très-beau. 21 juin.

Le merquedi, Monsigneur ne se bougea de son logis, mais on luy monstra deux choses moult nouvelles : l'ung fu un chien tout noir qui ne avoit goutte de poil, et tiroit sôn muzeau après la figure d'ung moriane; l'aultre ung papegay verdt, non plus grandt que ung monnyot, parlant mieulx que n'est crédible. 22 juin.

Le jœdi, le roy et la royne, Monsigneur et Madame ouyrent vespres aux Cordeliers, et le roy et la royne y couchèrent celle nuit. 23 juin.

Le venredi, jour de la Nativité Saint-Jehan-Baptiste, le roy et Monsigneur, acompaigniés de plusieurs grands maistres et gentilshomes, se trouvèrent bien matin ung quart de lieue hors de Toulette. Monsigneur et l'admiral, et les grands escuyers du roy et de Monsigneur, estoient habillés à la morisque, bien gorgiasement. Ilz avoient sayons de velours cramoisy et velour bleu, tous broudés à la morisque. Les bas de leurs manches estoient de satin cramoisy, et dessus cela ung grandt chaimetaire ², aussi 24 juin.

¹ Jean de Salazar, chevalier, seigneur de Saint-Martin, était conseiller et chambellan de l'Archiduc. Le compte de la recette générale des finances de 1501 mentionne un Gratien d'Alvarado, qui était écuyer de l'écurie de ce prince. | ² *Chaimetaire*, cimenterre.

1502. ung manteau d'escarlate, et sur leurs testes estoient torquies¹. Ceuls arrivé au lieu, le duc de Veyge², avec environ mille jennès, tous habilliés à la mourisque, saillirent de leur embusque, banière desployé, et vinrent faire l'escarmouche où estoient le roy et Monsigneur, en jettant leurs cannes à la mode de Castille. Et dist le roy à Monsigneur que en ceste facion font les Mores escarmouches contre les crestiens. Et de là le roy et Monsigneur, avecq euls les grands maistres, se retirèrent soubz une arbre près de la rivière, où estoit fait ung eschaffault, et au bas d'iceluy une ramée. Sur lequel eschaffault estoient faictes quatre fontaines, deus desquèles par divers conduis rendoient vin, et les deux aultres caue. Ceuls qui estoient sur l'eschaffault donoient divers fruicts, pour déjeuner yceuls qui prendre en voloient. Ce se faict devant le chaleur, de coustume anchyenne, par ceuls de Toulette, en recordation que la ville fu par tel jour gaignée et reconquise sur les Mores. Après cela, le roy et Monsigneur, acompaigniés de xviii^e à deux mil jennès, retournèrent à Toulette descendre à l'hostel du commandeur major. De là marchèrent de pied vers les Observans³, où ilz trouvèrent la royne et Madame à la porte de l'église, les attendans illec, là où ilz ouyrent messe, après laquelle chescun se retira en sòn quartier. Ledit jour, au soir, à torses⁴, aulcuns gentilshomes, pour complaire aux dames, jouèrent aux cannes, et refirent le samblable à lendemain.

25 juin.

27 juin.

Le lundi, xxvii^e de jung, Monsigneur ouyt messe à l'église Nostre-Dame, fondée par saint Isidore, jadis archevesque de Toulette. Celle messe, qui journellement est chantée à six heures du matin, est moult longue et plaine de cérémonies et d'oroisons outre nostre usage : ne *kirie eleyson*⁵, mais le prebstre, sans se torner, dit à l'autel : *Per omnia secula seculorum*, et puis : *Dominus vobiscum*; les clerics respondent : *Et cum spiritu tuo*. Lors comence le prebstre : *Gloria in excelsis Deo!* lequel achevé, ung des chantres chante une epistle; puis chante le prebstre trois ou quatre oroisons, à manière de préface, et, après pluseurs responses, et le gré chanté⁶, on chante

¹ *Tocques*, dans le MS. de M. de Godefroy. | ² Voy. p. 180, note 2. | ³ Cordeliers. | ⁴ *A torses*, à la lueur des torches. | ⁵ Ce passage, qui manque de clarté, est le même dans tous les manuscrits.

| ⁶ Ce texte est conforme à celui du MS. 43858 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. de M. de Godefroy, on lit : *et le grec chanté*. Le MS. 43856 de ladite Bibliothèque porte : « et, après plusieurs responses chantés, on chante une autre épistre. » Cette dernière leçon a au moins le mérite d'être intelligible.

une aultre epistle. Et incontinent après chante-on l'évangille, et puis *alleluia*, et un long traict¹; et lors baise le prebstre la paix, laquelle on porte par l'église, durant que les chantres chantent : *Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis*. Après chante le prebstre plusieurs oroisons, qui durent bien un quart d'heure, et, beaucoup de responses chantées, le prebstre lave ses mains, et, sans soy retourner, chante la préface de moult estrange ton, laquelle est fort longue. Et, la élévation faicte, le prebstre incontinent chante : *Pater noster*, et, à chascune clause, les chantres respondent. Puis partit l'hostie en noef pièces, et lors chante : *Per omnia secula seculorum*, et les chantres respondent *amen*. Puis dit le prebstre : *Dominus sit semper vobiscum*, et incontinent commence : *Credo in unum Deum*, en lieu de *agnus Dei*. Après, les oroisons et responses durent un quart d'heure, et puis on porte au lieu acoustumé le livre, et, sans soy retourner, chante le prebstre trois ou IIII oroisons. Enfin le dyacre chante, sans soy retourner : *Gratias Dei omnipotentis*. Ainsi fine la messe.

1502.
27 juin.

En ceste église sont aucuns députés gagiés pour furnir le pain et le vin nécessaires as messes que l'on y célèbre journellement, et livrent aussi calices, livres et aultres ornemens qu'il fault. En ce baillant, lesdits députés demandent qui est le prebstre qui voelt célébrer, et pour² et comment. Se c'est des messes ordinaires, ilz les mettent en un petit registre qu'ilz ont emprès euls. Se c'est pour un estrangier, ilz registrent le nom du prebstre, le jour, et le nom d'iceluy qui faict célébrer; et, quoy que on demande, puisque c'est pour dire messe, rien n'est refusé.

Celle ordonnance fu faicte pour les messes fondées léans³ en grandt nombre, adfin que on sçace s'elles sont dictes, ou non : car les successeurs des fondateurs puevent, si voelent, visiter lesdits registres, pour sçavoir se on a dit otant de messes que leurs prédécesseurs ont ordonnet; aussi pour les estrangiers qui baillent argent⁴, disant : « Dicte-moy une messe, » et le prestre le dira pour aultruy. Et par ce registre voidt-on se les messes ordinaires, et les autres non fondées que aucuns font dire par dévotion, sont célébrées.

¹ La relation de Fossetier dit : « en un grand traict. » | ² Ajoutez : *qui*, comme dans le MS. 15836 de la Bibliothèque royale et dans celui de M. de Godefroy. | ³ *Léans*, dans cette église. | ⁴ *Qui bailloient argent*, dans le MS. 15836 de la Bibliothèque royale et dans celui de M. de Godefroy.

1502. Celle église est l'une des belles églises d'Espagne, et l'archeveschié est le meilleur, touchant proffit temporel, du pays, car il vault à l'archevesque de rente XL^m ducats, et aux chanonnes, qui sont en nombre LXX, aultres quarante mille ducats, qui se distribuent à chescun, seloncq son degré et son office.

Ce vingt-et-uniesme chapitre parle d'une jouste faicte pour m^e gands, et d'ung honorable banquet que Monsigneur fist au roy et à la royne, et d'ung home que on pendit, et de la manière qu'ilz ont d'exécuter les malfaicteurs, et d'aultres choses.

29 juin. Le merquedi, jettèrent les gentilshomes les cannes devant les dames.

30 juin. Le joedi, derrenier jour de jung, Monsigneur disna au monastère de Saint-Bernardt, et revint soupper à court.

3 juillet. Le dimence, m^e de julet, pour passe-tampz, trois Castellans, portans en leurs escus la croix Saint-Andrieu et le fuzi, avec la devise de Monsigneur en hault : *Qui voldra*, se trouvèrent auprès du palais, aux lisses faictes de bois, et joustèrent pour m^e paires de gandz de Oquaigne¹, et, les deux premières courses, ceuls de dehors rompirent leurs lances et la toile pendante aux lisses; et, les deux courses ensiévantes, perdirent leurs lances, en tombant à terre, les cuidant mettre en l'arrest; et finalement perdirent lesdits gandz, qui furent distribués as dames et ailleurs.

4 juillet. Le mardi, m^e de julet², le roy, la royne, Monsigneur et Madame disnèrent au monastère de Sainct-Bernardt, où le roy et la royne demorèrent celle nuit, et Monsigneur et Madame retournèrent à Toulette.

En ce tampz, partist le maistre d'hostel du roy franchois, nommé Courcon³, ambassadeur, comme dessus est dit. Aussy fist l'escuyer de l'escuyerie de mons^r de Ligny, qui estoit venu pour aulcunes terres apertenantes audit signeur de Ligny, lesquèles le roy d'Espagne tenoit en sa moitié du royaume de Naples.

7 juillet. Le joedi, vii^e jour de julet, donna Monsigneur à disner, en forme de banquet, au roy et à la royne et à Madame, en une salle ornée de sa bone tapisserie, joindante à la chambre du roy, où, assis come devant as aultres bancquetz, furent très-bien servis à la mode de nostre quartier. De quoy le

¹ Ocaña. | ² Il faut lire: *le lundi*, m^e, ou *le mardi*, v^e. | ³ Voy. p. 174. Son nom était Corecol ou Courecol.

roy et la royne et leurs grandz maistres adsistens firent grande extime, ^{1502.} pour ce que tout se fist sans bruit ne noise : ce qu'ilz ne scèvent faire. Le comte palatin fu essanson du roy, mons^r de Berghes de la royne, mons^r de Ville de Monsigneur, et mons^r de Melun de Madame; mons^r de Sustain ¹ panetier du roy, mons^r de Veyre de la royne; et servoit l'admiral de maistre d'hostel pour le roy, et don Dièghe de Guévare pour la royne. Et portoient les viandes tous les chambellans de Monsigneur et gentilshomes, et estoit le dreschoir de Monsigneur moult richement ordonés : dont les Castillans firent, non sans grande admiration, grande extime.

Le samedi, ix^e de julet, fu pendu, sur le marchié de Toulette, pour larchin, ung home de xxii ans, et fu piteusement estranglé : car il pendi en air bien demie heure, avant qu'il fuist mort. Et les gens, quandt il fu mort, venoient à grandt presse baisier ses piedz, et mettoient croix de paille et de bois en ses sorliers. Et cil fu lendemain despendu et enterré. ^{9 juillet.}

On n'en faict gaire pendre en Espagne; mais on lie les malfaiteurs dignes de mort à une estace ², et leur met-on une marque de papier blanc à l'endroit du coer. Puis la justice ordone aux meilleurs arbellestriers que on troeve, tirer après celuy, tant que mort s'ensiève; et, se le malfaiteur scet aucuns de ses amis estre bon arballestrier, il requiert à la justice de le faire tirer, adfin d'estre plus tost mort. Et, s'on ne les faict ainsi morir, on les couche par terre, et leur met-on la teste sur ung blocq, et la cope-on d'une doloire ³. Ilz n'ont coustume de le faire copper d'une espée.

Le lundi, xi^e de julet, Monsigneur, se trouvant aucunement foible et aggravé, pour les chaleurs grandes et les vapeurs très-puantes de la cité, alla, pour changier air, jouer avoec de ses grands maistres à ung chasteau et vilage nommé Ghadamour ⁴, place plaisante et fresce, à cause des caues et cisternes qui y abondent, et est à deux lieues grandes de Toulette; où le comte de Fonsalide ⁵, signeur du lieu, le rechupt et festoya très-bien, et, pour passer tamps, fist courre les torreaus. ^{11 juillet.}

Ce jour, vint en ambassade le président de Savoye, pour le duc, son signeur, avoec Aymericourt, escuyer d'escuyrie de madame de Savoye.

¹ D'Ysselstein. Voy. ci-dessus, p. 127, note 1. | ² Estace, poteau. | ³ Doloire, hache. | ⁴ Guadamur. | ⁵ Fuensalida, comme ci-dessus, p. 184, note 1.

1502. Le mardi, retourna Monsigneur à Toulette.
 12 juillet. Le merquedi, fist ladicta ambassade la révérence à Monsigneur, et de
 13 juillet. là au roy, à la royne et à Madame.
 17 juillet. Le dimence, xvii^e de julet, coururent au palais xi ou xii jousteurs castil-
 lans l'ung contre l'autre, qui le firent bien, à leur mode, tant que aucuns
 homes et chevaux furent atterrés.
 18 juillet. Le lundi, après la grande messe, en la chapelle où estoient assis Mon-
 signeur et Madame, acompaigniés de pluseurs nobles et grandz maistres,
 le duc de Nagère ¹ et son filz, et deux aultres grandz maistres, firent ser-
 ment, come ilz devoient, à Monsigneur et à Madame, come au prince et
 princesse de Castille. Notés que ce duc de Nagère est à le fois nommé le
 duc de Nèges.

Ce vingt-deuxiesme chapitre parle du partement du roy d'Espagne, et du retour de mons^r de Berghes, de mons^r de Cambray et aultres, et de la rénovation d'aucuns officiers, et de trois manières d'ordre de chevaliers d'Espagne, et d'ung esbat fait le jour Sainct-Jacque.

- 18 juillet. Le prédit lundi, xviii^e de julet, partit le roy de Toulette avoec son
 train, à iii heures après nonne, et laissa illec la royne et Monsigneur et
 Madame, et tira vers Arragon, pour aucuns affaires. Monsigneur et les
 enfans de Grenade, le cardinal et les grandz maistres et signeurs le con-
 voyèrent jusques aux molins emprès la ville, et prinrent congé du roy.
 19 ou 20 juillet. Le mardi, xx^e ², le comte de Bonevente ³, venu à court le jour précédent,
 fist son debvoir et serment à Monsigneur et à Madame.
 25 juillet. Le samedi, xxiii^e, Monsigneur renvoya le seigneur de Berghes au pays,
 à sa maison ⁴. Et partit vers le soir; avoec luy, messire Philippe le bastardt
 de Bourgoigne, mons^r de Cambray, Maximilien de Berghes, niepz ⁵ du-

¹ *Nágera*. Voy. la note 2 à la p. 184, et la note 5 à la p. 166.

² Les autres manuscrits portent aussi : *le mardi xx^e*; mais il faut lire : *le mardi xix^e*, ou bien *le mercredi xx^e*. | ³ *Benavente*. Voy. la note 12 à la p. 161.

⁴ Ce fut à la suite d'une discussion qui s'était élevée entre le seigneur de Berghes, son ancien gouverneur, et l'archevêque de Besançon, son ancien précepteur, que Philippe le Beau prit cette grave mesure. L'archevêque était en ce temps en grande faveur auprès de lui. Voy. la *Crónica* de Padilla, p. 88.

⁵ *Niepz*, neveu.

dit seigneur de Berghes, Eustace de Hunbercourt, seigneur de Wezemalle, ^{1302.} mons^r de Vaulz, Jacques de Cruninghes, Charles d'Ausnoy, dit seigneur de Saint-Simon, tous gentilshomes de la maison de Monsigneur. Pluseurs les convoyèrent; et logèrent à ung vilage petit, nommé Olies ¹, à deux lieues de Toulette, jusques au mardi ensièvant, en tampz que la royne et Madame moyenoient vers Monsigneur, pour les faire retourner : ce qui ne leur fu accordet; les causes pourquoy me sont cèles. Et, au partir de Olies, la royne envoya à mons^r de Cambray trois belles mulles, et à mons^r de Berghes trois beauls jennès, et trois au bastardt de Bourgoigne.

Euls partis, Monsigneur ordona Jehan de Luxembourg, seigneur de Ville, pour tenir lieu de grandt chambellan, en l'absence du comte de Nassou, qui estoit demoré en Flandres, lieutenant général de tous les pays, auquel il dona ledit office, en l'ostant audit seigneur de Berghes. Et, pour mons^r de Cambray, qui estoit cief de son conseil, mist mons^r de Bezenchon; et, pour messire Philippe, qui estoit grandt maistre d'hostel, ne ordonna, mais veult que les maistres d'hostelz ensamble tenissent le plat de grandt maistre, tant qu'il y aroit pourveu.

Le dimence, xxiiii^e, avoecq la royne, alla ouyr vespres, où tous les che- ^{24 juillet.} valiers de l'ordre de Saint-Jacques, qui sont de trois à quatre cens, ordonnés pour aller sur les infidels, estoient tous vestus de blancq, avoec une espée rouge atachié sur leur manteau, lequel ilz ne vestent jamais, sinon la veille et le jour Saint-Jacques-Majeur. Et, pour ce que le roy se applicque, et aussi faict la royne, à guerroyer les ennemis de nostre foy, le pape consent audit roy tenir la grande commanderie de Saint-Jacques, laquelle vault par an lxiiii^m florins d'or; et yceluy grandt commandeur donne les commanderies, lesquelles sont pluseurs, de la valeur desquèles je me tais, pour éviter prolixité.

Ces chevaliers se puevent maryer, et mariés tenir leurs commanderies, et n'y puevent renonchier; et sont tenus à porter tousjours une espée rouge, en signe d'une croix, atachié à leur robe ou sayon, ou porter une coquille d'or à une espée esmaillié de rouge dessus, pendant au col par une chaisnette, ou ruban de soye. Et fault qu'ilz dient chescun jour ung nombre de pater noster, de deux à trois cens, et qu'ilz les limitent seloncq

¹ Olias.

1502. les heures du jour, ou du mains les dient une fois le jour. Et, quandt le grandt maistre les mande, pour faire guerre aux Mores, où qu'ilz soient, il fault que ilz y viègnent, ou qu'ilz envoyent excuse légitime. On leur baille la collée ¹, quandt on les faict chevaliers, et font le serment (je ne sçay quel il est) secret entre euls. Ilz ont l'ordre, devant que ilz ayent commanderie, et attendent les vacantes; mais, se le maistre principal, nommé grandt maistre, en avoit aulcunes en ses mains, donner les polroit, s'il voloit, à quelque ung chevalier nouvelement rechupt en l'ordre; non autrement.

Encoire sont deux aultres ordres de chevaliers en Espagne: l'une est l'ordre de Calatrave. Ceuls ne puevent maryer, et font les trois veux de religion, et sont aussi ordonnés pour guerroyer les infidèles, Mors, Turcs et Sarasins. Et sont tenus de porter une croix d'or, floronnée à un boutz, atachié sur leur robe ou sayon; du résidu, se habillent comme ilz voelent. Leur grandt maistre tient XLIII^m florins d'or. Du nombre de ces chevaliers, et du nombre et value de leurs commanderies, je me tais, come ygnorant.

Le troizisme ordre est l'ordre d'Allecante ², assés samblable à l'ordre secondt; mais, en lieu de croix rouge, portent une croix verte, de tèle sorte que la devantdite. Leur grandt maistre tient chescun an xxxvi^m florins d'or. Du nombre d'euls, ne de leurs commanderies, ne sçay parler.

25 juillet. Le lundi, xxv^e du mois de julet, jour de Saint-Jacques le Grandt, Monsieur, seloncq la coustume royale, se trouva bien matin aux champz, pour courre les cannes, acompaignié du connestable, du duc d'Alve. du duc de Nèges ou Negère et aultres grands maistres, et là s'esbatèrent à la jennette. Puis, comme le jour Saint-Jehan, se retira vers ladite rivière, où estoient faicts hours ³, fontaines et ramée come dessus, où tous furent réfectionés de pluseurs sortes de fruitcs et de bons vins. Ces choses faictes, retournèrent à Toulette, ains que le soleil en fist force ⁴. Et, premier que descendre, Monsieur et les aultres avoec luy jettèrent les cannes, véante ⁵ la royne, en la place acoustumée de courre et jouter.

¹ *La collée*, Paccolade. | ² D'Alcantara. | ³ *Hours*, échafauds, estrades.

⁴ *Ainsi que le soleil eusist force*, dans le MS. de M. de Godefroy.

⁵ *Venante*, dans le MS. 15856 de la Bibliothèque royale et dans celui de M. de Godefroy.

Ce vingt-troisiesme chapitre parle des chevaliers de Saint-Jacques, et de la première fois que ^{1602.} Monsieur se trouva au jeu des cannes; de la mort Anthoine de Herrines; de l'honneur que font les Espaignars au sacrement de l'extrême-unction, et de la mort Loys de Ranscourt, et d'autres choses.

Le mesme jour de Saint-Jacques, Monsieur, descendu, se habilla et ^{28 juillet.} alla ouyr la grande messe avec la royne et Madame. Les chantres du roy la chantèrent en la grande salle, où on fist ung beau sermon en espaignart. Là estoient les grands maistres de Saint-Jacques, portans leurs croix; comme le commandateur major, les infans de Grenade, l'andelental ¹ de Grenade, le comte de Bonevente et aultres, vestus de manteaus blans durantes les vespres de la veille, la grande messe et les secondes vespres le jour, assis chescun seloncq sa qualité.

Cedit jour, au soir, Monsieur, qui oncque n'avoit joué ne courru aux cannes, se trouva au jeu avecq les aultres de Castille, etc., et besongna tellement à leur mode, qu'il fu extimé des regardans et prisic l'ung des mieulx à cheval et adreschié à leur guise d'entre euls tous.

Le vendredi, xxix^e, Monsieur, avec aulcuns de ses gentilshomes, ^{29 juillet.} allèrent bien matin en ung beau lieu umbreux, sur la rivière de Taghon ², à demie lieue de Toulette, et, avant disner, se arma à la mode d'Espagne, et se assaya courre à la lisse: ce que jamais n'avoit faiet, et fist armer l'escuyer Bouton, pour courre contre luy. Mais, quandt ce vint au courre, force fu de désarmer ledit Bouton, pour ce que son héalme ³ le bleschoit fort, et ne peut courre ledit jour. Monsieur, après disner, reprint Toulette.

Le samedi, pénultisme de juillet, trespasa Anthoine de Herrines, gentil- ^{30 juillet.} home de la maison de Monsieur, l'ung de ses escuyers trenchans. Il tomba jus de son cheval à terre, à conduire le roy d'Aragon: dont il en morut. Il eut tous ses sacremens requis à la mort.

Quandt on porte le sacrement d'extrême-unction en Espagne, gens de bien, portans torses ou chandeilles de chire ardent, le conduisent jusque au

¹ *L'adelantado*, comme nous l'avons déjà dit.

² *Taghon*, Tago.

³ *Héalme*, heaume.

1502. lieu où est le patient, et attendent le retour du prebstre, et reconduisent le sacrement jusques à l'église. Et se, en tamps que l'on porte le sacrement par les rues, le roy, ou aultres des plus grandz maistres du pays, le voyent, ilz descendent de leurs chevaux et aprochent le sacrement. Lors gens de bien leur baillent torses ou chandeilles, et vont compaignier ledit sacrement, lequel on ne porte jamais que grande compaignie de gens ne le sièvent. Jamais ne le véys porter si révérentement que en Espagne.

31 juillet. Le dimence allèrent tous les gentilshomes à l'enterrement dudit Anthoine de Herrines, où vigilles, commendises ¹ et la messe furent célébrées honnestement.

A le après-disner, à quatre heures, Monsigneur se acoustra à la morisque, assocé du connestable, du duc d'Alve et d'aultres, et se trouva au grandt Marchié de Toulette, pour veoir courre les torreaus. De illec retourna à la place devant le palais, et joua aux cannes, et courut à la jennette la seconde fois. Ce achevé, alla, à la mode castillane, baisier les mains de la royne : ce que, après luy, firent les aultres princepz.

2 août. Le mardi, 11^e d'aoust, Monsigneur s'arma à la mode de Castille, et fist armer à ladiete mode mons^r de la Chault, Bouton, Bernardt d'Orley, et se trouvèrent aux lisses où Monsigneur se estoit trouvé le vendredi devant, où ilz courrurent maintes courses, entre lesquelles don Dièghe de Quanimes (?) courrut tellement qu'il asséna ² en l'œil le cheval de Mingoval, et rompit sa lance en tel estat que, son maistre descendu et le tronchon tiré hors, morut en la place.

A l'après-disner furent faictes les vigilles dudict Anthoine défunt, où pluseurs gentilshomes se trouvèrent.

5 août. A lendemain merquedi, 11^e d'aoust, fist-on le service du mesme Anthoine, où se trouvèrent ceuls qui s'estoient trouvés aux vigilles.

4 août. Le jœdi Monsigneur, pour changier d'air, alla disner à quatre lieues de Toulette et couchier trois lieues de là, à une maison de plaisance dicte Arranchours ³, située dessus la rivière, appartenante à l'adellantade de Mourse ⁴, où il séjourna chineq nuicts, tirans aux connins ⁵ à une lieue ou

¹ Sic dans notre manuscrit, dans celui de M. de Godefroy et dans le MS. de la Bibliothèque de la Haye. Dans le MS. 45856 on lit : *comme disent*.

² *Attoucha* dans le MS. 45856. | ³ Aranjuez. | ⁴ Murcie. | ⁵ *Connins*, lapins.

deux à l'entour ; et, pour ce que la maison estoit petite, il fist tendre tentes et pavillons pour soy logier, et les chevaux furent le plus logiés à une petite ville nommée Oquaigne ¹, à deux lieues de celle maison. 1302.

Loys de Rassecourt ², frère du prévost d'Arras, morut à Toulette, Monsieur estant dehors, le vi^e d'aoust. 6 août.

Le ix^e Monsieur retourna à Toulette. 9 août.

Le jeudi disna au monastère de Sainct-Bernardt. 11 août.

Le samedi, xiii^e, Monsieur alla requerre ³ la royne à ung petit cloistre de femmes, et l'amena à l'église de Nostre-Dame, et demora illec ce soir. 15 août.

Ce vingt-quatriesme chapitre parle des indulgences du jour de l'Assumption estantes à l'église de Nostre-Dame de Toulette; que Rasse de Rassencourt partit; du débat de mons^r de Bussut; de la mort mons^r de Bezenchon, et de la pluralité de ses bénéfices et de ses laïcs; du fol doeil des vesves d'Espagne; de la mort de deux gardes des joyauls de Monsieur, et du service de mons^r de Bezenchon.

Le dimence, veille de Nostre-Dame de mi-aoust, Monsieur et Madame allèrent avec la royne oyr vespres à la grande église de ladicte Vierge-Mère, où il y avoit indulgences papales de paines et de coupes ⁴ depuis les premières vespres jusques as secondes inclusivement : pour laquelle mériter ⁵ la plupart des femmes de la ville couchent celle nuit à ladicte église. Pour lesquelles indulgences obtenir, Monsieur visita au soir ladicte église, et retourna couchier à son logis. 14 août.

Le lundi, xv^e, jour de l'Assumption Virginale, Monsieur et Madame allèrent à ladicte église oyr la messe avec la royne, et disnèrent chiez l'archevesque, et après disner oyr là-mesme vespres ⁶ en ladicte église de Nostre-Dame. Après les vespres, Monsieur, habillié à la castillante, avec le comte palatin, alla au Marchié de Toulette véoir courre les torreaux et puis jetter les cannes. 15 août.

Ce jour partit, par le congé de Monsieur, Charles de Rassencourt ⁷,

¹ Ocaña. | ² Ranchicourt. | ³ *Requerre*, rechercher. | ⁴ *Sic* dans notre manuscrit, dans celui de la Haye et dans le MS. 15856. C'est *culpés*, fautes, qu'on doit lire. | ⁵ *Mériter*, mériter.

⁶ MSS. 7582 et 15856 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. de la Haye : « Et après disner oyt » vespre à ladicte église, etc. » | ⁷ Ranchicourt, comme ci-dessus.

1502. pour retourner à sa maison, car il avoit eut nouvelle de la mort de son père.

16 août. Le mardi, xvi^e d'aoust, alla Monsigneur disner à Saint-Bernardt, pour véoir mons^r de Bezenchon, illec malade.

Ce jour mons^r de Boussut, le bastardt de Trazegnies et Lourdault, chantre de Monsigneur, soupoient à leur logis, où une femme avec son mari sourvinrent. Les prénomés leur firent bone chière. Puis sourvinrent aultres Castellans plains de bragues¹ et de querelles, lesquels le signeur de Boussut, pour éviter noise, fist yssir hors de l'hostel. Et, après souper, les prédits, desgarnis de bastons, spacians² sur le Marchié et pourmenans à x heures de nuict, furent assaillis de vingt ou plus Castellans, munis de raspières, bouclets³ et javelines. Mais les assaillis besongnèrent sy bien qu'ilz leurs ostèrent parties de leurs bastons, et les tournèrent en fuyte, et les bléchèrent tellement que l'ung d'euls morut lendemain. Par quoy il convint les prédits prendre franchise au couvent nommé monastère de Saint-Bernardt, demie lieue de Toulette; et lendemain se transportèrent, pour aulcune cause, à l'abaye de Saint-Jhérôme, où ils furent jusques au partement de Monsigneur de Toulette, qui leur pardona, entendu que c'estoit sur leurs corps deffendans. Et se contenta la royne, disant qu'elle eusist prins de ses gens griève punition, s'ilz eussent eut le tort, mais en leur droict les voloit bien porter: pour quoy la royne leur pardona, et eurent leur grâce. Mais Francequin, potagier de Madame, qui avoit estet bléchié audit débat, morut audit monastère le xxvii^e d'aoust.

21 août. Le dimence, xxi^e d'aoust, Monsigneur alla véoir la royne à la grande église.

22 août. Le lundi le fu requérir à ladicte église, où elle avoit faict sa noevaine de Nostre-Dame d'aoust. Cedit jour Monsigneur, entendant aprochier la fin de mons^r de Bezenchon, le visita après souper. Et cil, cognoissant la briefveté de la vie, luy dist pluseurs choses qu'il avoit sur le coer.

25 août. Cil donc, appelé maistre Gille Basselede⁴, archevesque de Bezenchon, morut le mardi, xxiii^e jour d'aoust, au monastère de Saint-Bernardt, où longtampz avoit couchié malade. Il avoit esté en son tamps maistre d'escolle de Monsigneur, et, à sa mort, estoit ung des principal gouverneur de sa maison. Il avoit enfin impétre au pape, par le moyen de Monsigneur, cha-

¹ *Faire bragues*, selon Roquefort, se divertir, folâtrer, etc. | ² *Spacians*, se promenant, de l'allemand *spazieren*. | ³ *Bouclets*, boucliers. | ⁴ Busleyden. Voy. la page 126, note 6.

peau de cardinal : mais la mort le print devant qu'il luy fu aporté. Ses bénéfices estoient l'éveschié de Saintes-Pons, en Languedoc, lequel le roy de France luy avoit donnet, et envoyé le don par ung sien secrétaire, ung peu devant sa mort, avec une bone abbaye en Bretagne; l'éveschié de Cauorie ¹ en Espagne, du don du roy et royne d'Espagne; deux archidiaconies en Engleterre, de par le roy d'Engleterre; sa prévosté de Liège, son premier title, et aultres sans nombre ès pays de Monsigneur. Et fu enterré en l'église dudict monastère, en une chappelle tenante au coer, à la main dextre. Et ordonna son coer estre porté à Bezenchon. Et donna audit monastère deux ^m et ^v florins; avec ordona couvrir son corpz d'ung sépulture d'albastre, et couvrir sa sépulture d'ung grandt palle ² de velour noir croisiet de satin cramoisy. Oultre, dona chinequante aulnes de velour, pour faire casubles, à l'église, et aultres plusieurs choses, que je laisse entre Dieu et luy. Item ordonna xx^m escus pour donner pour Dieu, Aulmonnes faictes, en sancté, de biens salutairement acquis, sont méritoires.

1302.
25 août.

Cest archevesque mort, Monsigneur ordonna chief de son conseil, en son lieu, messire Bauduin, bastardt de Bourgoigne, filz du bon duc Philippe.

Notés occasionèlement que, quandt ung Espaignart est trespasé, sa vesve, au jour de son service solemnel, ou sa plus prochaine parente, faict mettre sur sa sépulture ung lit et ung couvertoire, le plus sumptueux que elle puet avoir, deux orilliers, et sur iceluy met pain et vin, avec aucuns cherges ardans. Et elle est au derrière, et illec, au long du service, pleure et lamente, et tire ses cheveux, criant : *O Dieu ! pourquoy me as-tu osté cest home qui estoit des meilleurs du monde ?* Et continue milles aultres téles paroles vaines, folles et perdues; et, sy elles ne font ce d'elles-mêmes, elles lowent ³ femmes à ce ordonées, lesquèles maintent le samblable dueil que elles menroient ⁴. Il samble que leur dueil est plus grandt à leur maintient que au coer.

En ce tamps fu imposé à Philippe Cotteron, garde des joyaus de Monsigneur, qu'il avoit vendu ou changié aucunes pierries et joyaus : par quoy il fu emprisonné. Mais il ne veult riens cognoistre : dont il fu si fort torturé qu'il en morut tantost après. Et, quandt on vidt que l'on n'avoit

¹ Coria. | ² Palle, poêle. | ³ Lowent, louent.

⁴ Menroient, mènéroient.

1502. rien profitet à torturer celuy, on envoya à Brughes quérir ung Jehan Bave, qui, paravant ledit Philippe, avoit gardet lesdicts joyaus jusques au partement de Monsigneur, pour sçavoir la verité desdictes baghes. Cil, arrivé à Toulette, fu appréhendé et fu commis en garde à ung gentil-home nommé Hesdin, et puis fu interrogué et examiné sur le faict du prédit Philippe Cotteron, et tost après priunt une maladie en prison et en morut.

25 août. Le jeudi, xxv^e, Monsigneur mena la royne à la maison de monsieur le marissal d'Espagne, où elle demora jusques à son partement de Toulette.

26 août. Le vendredi alla Monsigneur à Saint-Bernardt aus vigilles de monst^r de Bezenchon, acompaigniez de pluseurs grands maistres, tant d'Espagne que de sa maison. Le drap dessusdit estoit sur sa sépulture, et à l'entour ardoient xxxvi torses.

27 août. Le samedi, au service, alla Monsigneur à l'offrande seul, etc.

Che vingt-cinquesme chapitre parle du voyage que firent à Grenade Anthoine de Lalaing et Anthoine de Quiévrain; du cloistre de Nostre-Dame de Gadeloup, rice et bien décoré; de la montaigne dicte Serre-Morainc; du commencement de l'Andelousie; de deux herbes venimeuses et mortifères.

Je délaisseray ung petit la mère de Monsigneur, et tourneray mon stile à Anthoine de Lalaing, collecteur de ceste oeuvre, et à Anthoine de Quiévrain, signeur de Moncheau, qui, le xxvii^e d'aoust, l'an de salu mille chincq cens et deux, partirent de Toulette, à intention de aller veoir le royame de Grenade¹, et disnèrent ledit jour à ung vilage nommé Bou-

¹ Andrea Navagero, qui était ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint en 1526, fit cette année-là le voyage de Tolède à Grenade. La relation qu'il nous a laissée montre qu'il ne suivit pas tout à fait le même chemin qu'avaient parcouru, vingt-cinq années auparavant, nos deux voyageurs belges. Voici un extrait de son itinéraire jusqu'à Séville, avec l'indication des distances, telles qu'il les donne :

24 février, départ de Tolède : à Torrijos, 6 lieues.

25 " Camarena, 5 l.; Cebolla, 2 l.; Talavéra, 4 l.

26 " Puente del Arzobispo, 6 l.

27 " Val de la Casa, 2 l.; San Roman (?), 2 l.; Villaneda (?), 2 l.

28 " Navalvillar, 2 l.; Guadalupe, 4 l.

riou¹, à III lieues de Toulette, et couchèrent à un vilage nommé Allamat², à deux lieues de là. 1502.

Le mardi, pénultisme d'aoust, disnèrent à Cyboule³, deux lieues de là, 30 août. et couchèrent à la villette dicte Talavère⁴, III lieues de là.

Le merquedi, darain jour d'aoust, cheminèrent six lieues, et disnèrent au Pont de l'Archevesque⁵, et gîrent à ung vilage appellé Ville Menne Pedralle⁶, deux lieues de la disnée. 31 août.

Le joedi, premier de septembre, disnèrent alle Palasse⁷, III lieues de là, 1 septembre. et couchèrent à Nostre-Dame de Gadeloupe⁸, trois lieues de la ville, assise en montaigne. Tout le pays est bruyères, et vont ceuls d'illec quérir vivres à mulets.

Le vendredi, secondt jour de septembre, ouyrent illec messe à Nostre-Dame, monastère de l'ordre Saint-Jhéromme, où sont bien cent religieux, et est le plus beau lieu et le plus rice cloistre d'Espagne : où il n'y a abbé, mais ung prieur, lequel, faict par élection, est changié de trois ans en trois ans. On pourcasse⁹ ceste église par toutes les Espaignes : ce que l'on ne 2 septembre.

- 2 mars, Venta de la Laguna, 5 l.; Rineon (?), 2 l.
- 5 " Acederas, 2 l.; Campanario, 5 l.
- 4 " Quintana, 2 l.; la Higuera, 2 l.; el Campillo, 5 l.
- 5 " Berlánaga, 5 l.; Valverde, 1 l.
- 6 " Guadalcanal, 2 l.; Cazalla, 5 l.
- 7 " Montecillo (?), 4 l.; Cantillana (?), 5 l.
- 8 " Brénes (?), 5 l.; Séville, 2 l.

(*Andreae Naugerii patricii veneti Opera omnia*, Padoue, 1718, in-4°, p. 555-557.)

¹ Burujon, *partido* ou district de Tolède. | ² La Mata, *ibid.* | ³ Cebolla, *ibid.*

⁴ Talavéra, sur le Tage. | ⁵ Puente del Arzobispo, *part.* de Talavéra.

⁶ MSS. 7382 et 15856 de la Bibliothèque royale et MS. de la Haye. Je n'ai trouvé aucun nom qui correspondit à cette indication : il s'agit probablement de *Villar del Pedroso*.

⁷ *A la Passe*, dans le MS. de M. de Godefroy et le MS. 15856 de la Bibliothèque royale. Le MS. 15858 est conforme au nôtre. Je n'ai trouvé ni l'un ni l'autre nom. | ⁸ Guadalupe.

⁹ On *pourcasse*, on *pourcasse*, on fait le *pourchas*, c'est-à-dire la quête en faveur de cette église. Navagero, qui rapporte aussi ce fait, évalue à plus de 150,000 ducats les revenus de l'abbaye. Voici comment il s'exprime dans son *Viaggio in Spagna* : « Il castello oltre a 'l monastero è tutto de i frati, » i quali si dice che hanno grandissima entrata, ed oltre all' entrata, di limosine straordinarie che hanno della cerche che fanno per tutta Spagna, una infinita somma, et di sorte che molti affermano che il tutto è per più di cento e cinquanta mila ducati l'anno. » (*Andreae Naugerii Opera omnia*, p. 556.)

1502. faict d'aultres : par quoy ilz lièvent un grand trésor, employé au prouffit de l'église. xxvii lampes d'argent ardent devant Nostre-Dame. Ung roy de Portugal y est en une chapelle ricement enterré. Les fourmes où sient¹ les moines sont de bois de cédres, bien entretaillées, et gorgiasement painctes de diverses painctures.

Les deux susdicts furent conduicts en la librairie, garnie de beaux livres. Puis véyrent dedens la trésorie maints beaux reliquaires et les plus beaux et les plus rices ornemens d'Espagne.

Audit lieu oeuvrent de pluseurs mestiers bien mille personnes, contés ceuls de léans², qui mengent tous aux despens de l'abaye; et tout ce qu'ilz font, outre ce qui besoigne à l'hostel³, est les moisnes à leur prouffit⁴. Ou plus⁵ y a illec un beau et plentureux logis pour le roy et la royne logier, quandt aller y voelent. Quandt les religieux scèvent quelque passant, ilz leur envoient pain et vin. S'il est home de bien, ilz ont de la chair, avec telz aultres biens qu'ilz ont léans. On introduict, en un collège auprès de l'abaye, sans leurs despens, tous escoliers qui désirent aprendre, et ont leur corporèle réfection à heure compétente, au son d'une cloche sonnante, quandt il affiert⁶.

5 septembre. Le samedi disnèrent à la ville dicte Alpalas (?), à chincq lieues de là, et gistèrent à Sernere⁷, vilage deux lieues de là.

4 septembre. Le dimence disnèrent au vilage de Campenère⁸, trois lieues de là, et gistèrent à Quinta⁹, village 11 lieues de là.

5 septembre. Le lundi, v^e septembre, disnèrent au vilage de Figière¹⁰, 11 lieues de là, et prinrent giste à Campille¹¹, trois lieues de leur disnet. Et passèrent ce

¹ *Sient, séent*, sont assis. | ² *De léans*, de dedans.

³ *Ce qui besoigne à l'hostel*, ce qui est nécessaire à la maison.

⁴ MSS. 7582 et 15856 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. de la Haye : « Est vendu par les moines à leur prouffit. »

⁵ *Oltre plus* dans le MS. de la Haye.

Voici ce que dit Navagero : « Il monastero certo è bellissimo, ed ha dentro tutte le arti necessarie ad una città, non che ad un monastero, e tutto quel che può bisognar al monastero abbondantissimamente, senza cercar di fuori cosa alcuna. » (*Andreae Naugerii Opera omnia*, p. 556.)

⁶ *Il affiert*, il appartient. | ⁷ Villanueva de la Serena, prov. d'Estrémadure.

⁸ Campanario, *part.* de Villanueva de la Serena.

⁹ Quintana, *ibid.* | ¹⁰ La Higuera, *ibid.*

¹¹ El Campillo, prov. d'Estrémadure, *part.* de Llerena.

jour la grande montaigne dicte Serre Moraine ¹. Et, en bas, en la vallée, ^{1302.} contenance XIII bones lieues, maine-on l'iver la pluspart du bestial d'Espaigne : car jamais ne y nège si fort que les bestailles y laissent le paistre ², car tousjours y faict chault. Et est le commencement de l'Andelousie.

Le mardi disnèrent à Brelande ³, trois lieues de là, et couchèrent à Walquanart ⁴, village III lieues de là. ^{6 septembre.}

Le merquedi disnèrent au village de Cassenile ⁵, après III lieues chemi- ^{7 septembre.} nées. Et trouvèrent en chemin une herbe appellée *delfa*, dont la fleur a couleur de fleur de peschier et foecles comme glay ⁶, et dedens la fleur ung petit espi noir come ung faulx espi de bledz, laquelle herbe est la plus belle du monde, mais est mortèle : car, se ung home ou une femme mengeoit ou avaloit de son jus, il enfleroit subit gros come ung tonneau, et morroit tost après, s'il ne mengeoit incontinent du bon triacle ⁷. Il n'est persone, véant si belles herbes et foecles et fleurs, qui n'en coeillast. Mesme l'ung d'eux, ygnorant sa nature, en coellit et en mist en sa bouce, sans avaler de son jus : mais ung home encontré par euls en chemin leur dist la nature d'icelle come j'ay narret, et adjousta qu'il n'y a beste au monde qui ne fuyt celle herbe (la chièvre exceptée, laquelle en menge sans avoir mal).

Il y a aussi en Espagne une aultre herbe dont ilz ygnorent le nom, de laquelle ilz font ung ongement ⁸; et, se on en frotte trait ou auleun allemelle ⁹, la beste qui en est attaincte moert incontinent, et fuist-elle touchée en lieu non mortel. Et ont les prédits gentilshomes vent Monsigneur et aultres esprouver cela, qui est tout comun en Espagne, là où, pour la povreté, des arbalestriers tirent peu de bestes sauvages, sans avoir de celle herbe; et, quandt ilz ont tuet quelque beste de fer touchié du jus de ladite herbe, ilz coupent la char d'entour le cop, du grandeur d'une palme. et mengent le résidu. Et, se ung home estoit par accident touchié à sang de chose froté de celle herbe, le seul remède est mordre en une pome de coing et le mengier, et mettre une pièce de celle pome sur la playe. Aucuns

¹ La Sierra Morena. | ² Y laissent le paistre, cessent d'y paître.

³ Berlंगा, prov. d'Estrémadure, part. de Llerena.

⁴ Guadalecanál, *ibid.* | ⁵ Cazalla, prov. et part. de Séville.

⁶ Glay, iris. | ⁷ Triacle, thériaque, contre-poison.

⁸ Ongement, onguent. | ⁹ Allemelle, lame d'épéc.

1302. pour remède font suchief le sang d'entour la playe, et le suchief prendt aucun préservatif contre ledit venin : mais, seloncq qu'ilz dient, le premier remède est plus seur.

Ce vingt-siziesme chapitre parle de la mercuriale et bone ville dicte Séville, chief de l'Andelousie; de la maison du roy, des jardins et des chambres; du cloistree des Chartrous; de la punition des hérétiques, et de la ville nomée Sainte-Foy.

Puis allèrent lesdicts gentilshomes à giste à la vente ¹ de la Palasse (?), six lieues de là.

8 septembre. Le joedi, viii^e de septembre, après avoir cheminé deux lieues, disnèrent à la ville dicte Revenie (?), où on passe une grosse rivière au bacq; où il y a ung beau chasteau sur une montaigne; et apertient à l'archevesque de Séville. Et après disner chevauchèrent III lieues, et couchèrent à Séville, ville belle et grande assise en plain pays, où passe un bras de mer ² qui tombe en mer à xv lieues de là, au port nommé Saint-Luc ³. Et est ceste cité, nommée chief de l'Andelousie, la meilleure et la plus fertile partie des Espagnes. Mais il faict chault en tous tamps.

Séville a ses rues toutes pavées de briqueues. Entre pluseurs qui y sont, et pareillement de monastères, l'église épiscopale, fondée à l'honneur de la seule Vierge-Mère, se renouvelloit quandt ces deux gentilshomes y passèrent ⁴. A ce qu'il samble à son commencement, elle ressamblera à l'église Nostre-Dame d'Anvers. Auprès de celle église est la Bourse ⁵, où se troe-vent les marchans, come à Bruges et Anvers.

Après disner allèrent véoir la très-belle maison du roy, furnie de pluseurs belles chambres où les planchiers sont entretailiés et dorés, et la pluspart pavées de marbre blancq. Et chescune chambre a sa fontaine. Le jardin, voisin d'illec, contenant environ ung quart de lieue, est plain de citrons, grenadiers et orengiers. Auprès de ce jardin y a ung aultre jardin

¹ Vente, de l'espagnol *venta* : auberge établie sur les chemins, à distance des endroits habités. L'auteur, plus loin (p. 216), donne lui-même cette explication.

² C'est le Guadalquivir qu'Antoine de Lalaing nomme ici un bras de mer. | ³ San Lucar.

⁴ Selon Miñano, *Diccionario geografico-estadístico de España*, la construction en avait été commencée en 1401, et elle fut achevée en 1519. | ⁵ La *Casa-Lonja* en espagnol.

tout pavé, où on voidt plusieurs belles foeillies faictes toutes d'orengiers, à la façon de nostre quartier, où sont plusieurs belles fontaines pavées de marbres. Celle maison a quatre corpz de logis, chescun suffissant pour logier l'estat ordinaire du roy et de la royne, et a chascun son jardin assés samblable au devantdit. 1502.

Le samedi, x^e, allèrent véoir le chasteau, séant à ung bout de la ville, où on met les héréticques illec abondans; mesmes alors en y avoit plus de xx. hommes et femmes. Là se tiennent ordinairement les notables inquisiteurs de la foy qui les resduisent à la foy crestienne, ou ilz leurs baillent leurs sentences et jugement. S'on les réduit, on les faict porter, pour la première fois, pour aucuns tamps, une robe de toile jaune et une croix rouge; et, se ilz retombent en erreur, on les brusle, et leurs robes sont ordonnées estre mises en l'église de la ville, là où on les a faict morir. Ainsy le contèrent les inquisiteurs ausdicts gentilshomes. 10 septembre.

Le dimence allèrent véoir l'hostel du duc de Médine-Sidoine ¹, qui est très-beau en celle ville, où le duc ², à qui ilz firent la révérence, leur fist très-bon recoeil, pour l'honneur de Monsigneur, à qui ilz estoient. 11 septembre.

Le lundi, xii^e, partis de Séville, allèrent couchier à Maryenne ³, ville petite, quatre lieues de là. 12 septembre.

Le mardi disnèrent à Marciennes ⁴, chincq lieues de là. Celle bone ville et le chasteau sont au duc de Calix ⁵. De là allèrent gister à la ville de Ausonne ⁶, où il y a ung beau chasteau assis moult hault, où yceulx séjournerent tout le merquedi. 15 septembre.

Le joedi, xv^e, disnèrent à la ville du Rieu des Eaues ⁷, chincq lieues d'Ausonne, et couchèrent à la vente de Gonor (?), deux lieues de là. 15 septembre.

Le venredi disnèrent à Arsidonne ⁸, ville petite; mais avoient devant passet en chemin une vilette, nommée Antequière ⁹, furnie d'ung chas- 16 septembre.

¹ Medina Sidonia. | ² Était-ce le même seigneur dont Navagero dit: « Il duca di Medina-Cidonia è » uomo che non val molto, e che non è buono de cosa alcuna; bisogna insegnarli tutto quel che ha da dire, quando parla con alcuno. » (*Navagerii Opera omnia*, etc., p. 562.)

³ Mayréna, prov. et part. de Séville. | ⁴ Marchéna, prov. et part. de Séville.

⁵ Au duc d'Arcos, selon Navagero. | ⁶ Osuna, prov. et part. de Séville.

⁷ Ce serait en espagnol *Rio de las Aguas*. Je n'ai pas trouvé ce nom; mais il est probable qu'il s'agit d'*Aguas Dulces*, village situé à peu de distance d'Estépa. | ⁸ Archidona, part. d'Antequéra.

⁹ Antequéra, chef du district de ce nom, dans la province de Séville.

1802. telet, quatre lieues de là, et cheminèrent à l'après-disner trois lieues, et logèrent à Loches ¹. Et est Loches des plus fortes villes de Grenade, le commencement d'iceluy ². Le chasteau, assiz sur rocque, à ung bout de la ville, est fort.

17 septembre. Le samedi gistèrent à Sainte-Foy ³, six lieues de là, laquelle est une petite ville édifiée du roy et de la royne, estans au siège de Grenade, où elle et ses enfans se tenoient durant le siège. Elle a quatre portes et xvi tours à l'entour des murailles. Les fossés, faicts à sèche terre, sont moult profondz, èsquelz sont constructz pluseurs moynes ⁴; et l'extime-on assés bone pour le pays d'illec.

Ce vingt-septiesme chapitre parle de Grenade et de la ville d'Ellevesin; du chasteau de Grenade appelé l'Allehambre, qui est moult déduisable et admirable.

18 septembre. Le dimence, xviii^e de septembre, allèrent à Grenade ⁵, deux lieues de Sainte-Foy. Aucuns leur monstrèrent là où le roy d'Espagne logeoit durant le siège.

19 septembre. Le lundi allèrent véoir la ville, laquelle siet sur une montaigne. Du costé vers Sainte-Foy, où le champ du roy d'Espagne estoit, est plain pays et assés fertile, où l'on voidt pluseurs beaux jardins. De l'autre costé sont

¹ Loja.

² Sic dans les MSS. 7582 et 15856. Il faut lire : « Et le commencement d'iceluy (royaume). » Fossetier dit : « Loches, la plus forte ville de Grenade, duquel elle est l'entrée. »

³ Santa Fé de la Vega, *part.* de Grenade.

⁴ Sic dans les MSS. 7582 et 15858. *Moines* dans le MS. 15856 et dans le MS. de la Haye.

⁵ Voici la suite de l'itinéraire de Navagero, de Séville à Grenade :

21 mai,	à Mayréna, 4 l.
22	à Marchéna, 5 l.
25	à Osuna, 5 l.
24	à Estépa, 5 l.
25	à Antequéra, 7 l.
26	à Archidona, 2 l.; Loja, 5 l.
27	à Santa Fé, 6 l.
28	à Grenade, 2 l.

(*Aud. Naugerii Opera omnia*, etc., pp. 562-564.)

toutes haultes montaignes. La ville est fort grande. Les maisons estoient petites : par quoy le roy et la royne firent abatre pluseurs de ces petites rues, et les firent faire très-larges et grandes, et constraintirent les habitans faire grandes maisons, à la fahon des maisons d'Espagne. Chescune maison a sa fontaine descendante des montaignes, dont le plus courrent devant leurs huys. Celles qui viennent des roches sont bones à boire : non celles qui viennent de la fonte des nèges. 1502. 19 septembre.

Joindant à la ville est une muraille entre-deux d'une aultre ville nommée l'Allebezin ¹, où, du tanz des Mores, se tenoit ung roy, frère du roy de Grenade, qui, son frère mort, guerroya ses nepveux. Celle guerre fu la principale occasion de la victoire des Espaignars contre euls. Je laisse celle matère aux cronicques. D'une rue d'Allebezin, comprises les ruettes d'entour, yssoient trente milles arballestriers contre les ennemis de leurdit roy.

Grenade est fort marchande, principalement des soyes, car les marchans y achattent la pluspart des soyes que l'on maine en Italie, pour faire les draps de soyes. Le lieu où on les vendt est nommé le Sacquatin ². Auprès de ce lieu est une place appelée l'Allecasserie ³, où on vendt les draps de soye ouvrés à la morisque, qui sont moult beaux pour la multitude des couleurs et la diversité des ouvrages, et en font une grande marchandise. Ces deux sont les plus fréquentées et grandes marchandises de Grenade. On y voidt pluseurs églises à la fahon morisque, assez belles, et les nommoient mesclites ⁴ quandt ilz estoient macomistes ⁵, ens quèles sont pluseurs rengées de pillers. A l'ung des costés d'iceuls se tenoient les homes, et les femmes à l'autre, en tanz que leur prestre faisoit le service de leur Machomet. La royne a de ces mesclites fait faire églises. La première et principale est de Nostre-Dame; l'autre est de Sainte-Croix et est le siège archiépiscopeal, et pluseurs aultres dédiées à divers saints et saintes.

Le mardi, xx^e, allèrent véoir le chasteau appelé l'Allehambre ⁶, lequel un gentilhome, natif du royaume de Behagne ou Boesme, lieutenant du comte de Tendile ⁷, capitaine du chasteau et gouverneur du royaume de 20 septembre.

¹ Albaczzin, ainsi nommée, dit Navagero, « perché vi vennero ad abitare i Mori de Baezza, tolta la terra loro da' cristiani. » (*Opera omnia*, etc., p. 564.)

² En espagnol *Zacatin*. C'est une rue, dit Navagero, « dritta e onestamente larga. »

³ En espagnol *la Alcaiceria*. | ⁴ *Mesclites*, mosquées.

⁵ *Macomistes*, mahométans. | ⁶ L'Alhambra. | ⁷ Tendilla.

1502. Grenade ¹, leur monstra. Il est assiz sur une montaigne, plus hault que la ville, et est à ung bout d'icelle. Il est moult grandt : ce samble une petite ville. Deux corpz de maisons sont dedens contenus, l'ung desquelz est appellé le quartier des Lions, où il y a une court quarrée, pavée de blancq marbre, et au milieu sourt ² une fontaine pavée de pareil marbre; et des geules de xii lions, illec fais du mesme, sourt l'eau de la fontaine : au-dessus desquelz lions y a ung grandt bacq où est le sourceon ³ dont yst ⁴ l'eau entrant en yceuls lions; et est une chose bien faicte. Là sont aussi six orengiers qui préservent les gens du chaleur du soleil, soubz lesquels fait tousjours fretz. A l'entour de celle court sont galleries pavées de marbre blanche, et deux cens et chinquante pilliers de mesme. Et les chambres de alentour desdictes galleries sont pavées du mesme, dont plusieurs pierres ont de xii à xiii piedz de long et de six à sept polz ⁵ de large. Chescune chambre a sa fontaine sourdante au milieu d'elle en ung bacq, et n'est rien plus froit, lesquèles viennent toutes de la fontaine du milieu de la court. A ung bout d'icelle court, en une grande salle de marbre blancq pavée, soloit ⁶ couchier le roy more, pour estre plus frescément, et estoit son liet à ung bout de la salle et celui de la royne à l'autre bout. Au planchier d'icelle salle sont painctz au vif tous les roys de Grenade depuis long tanz. En l'autre corpz de maison gist ung beau petit jardin pavé de marbre blancq, le mieulx ouvré que l'on puist véoir. Au milieu y a ung beau servoir ⁷ à mettre poissons dedens. Aussi sont plusieurs chambres de la sorte des autres, dont les planchiers sont entretailliés et dorés excessivement. En estuves et bains illec situées, pavées aussi de marbre blancq, faisoit le roy more venir multitude de femmes pour ses soulas et déduit; lequel, pour faire ces œuvres exquises, faisoit venir le marbre de Aufrique, bien long outre la mer. Tout concludz, c'est l'ung des lieux bien ouvré qui soit sur terre, comme, je croy, il n'y a roy crestien, quel qui soit, qui soit si bien logiez à son plaisir.

¹ Dans les MSS. 7582 et 15856 on lit : « lieutenant du comte de Tendile et capitaine du casteau, etc. » ce qui est évidemment une faute de copiste. Fossetier écrit : « Un gentilhomme de Bohemme, lieutenant du comte de Lentil, visceroy du royaume de Grenade, etc. »

² Sourit, jaillit. | ³ Sourceon, tuyau. | ⁴ Yst, sort, jaillit. | ⁵ Polz, pouces.

⁶ Soloit, avait coutume. | ⁷ Servoir, réservoir.

Ce vingt-huitiesme chapitre parle d'ung jardin de en dessus le chasteau ; de la place où on faisoit courrir les thorreaus et où on jettoit les cannes ; de la mauvaisté des Mores convertis. 1502.

Ung petit plus hault que le prédit chasteau, ladicte montaigne subs-²⁰ septembre. tient un jardin nommé le Généralif, qui est le beau des beauls, et des bien ouvrés l'excès¹, plain de tous gendres de fruictz estranges, de quoy sont faictes maintes foecillies où sourdent pluseurs fontaines ; au bout duquel on voidt un corpz de maison fort beau et bien ouvré, et a les planchiers bien ouvrés et dorés à la fachen morisque.

Emprès ce jardin est un hermitage, intitulé de la Magdalaine, que fist faire la royne d'Espagne après la reddition de la ville. Ens grands fossés faicts en terre de devant le chasteau, appellés les Coralles de l'Escatines, mettoit-on les prisoniers crestiens du tamps du roy more, qui moult en avoit ; mais ils furent tous delivrés à la prinse de la ville. Ung peu plus avant, en une place appellée le Réalèze², où le roy more faisoit courre les torreaus et jeter les cannes, y a une maison de pierre toute propice d'où les dames regardoient lesdicts esbatemens.

Pour ce que la ville de Grenade fu prinse par apointement, qui portoit que les habitans demoreroient en leur loy, ils tinrent long tamps leur mauldicte loy depuis ; mais depuis furent constrainets de prendre nostre loy, car ilz fourfirent³ leur apointement par une monopolieuse rébellion

¹ Navagero est tout à fait d'accord ici avec Antoine de Lalaing : « Il qual *Gniharariffe*, dit-il, anco-
» rachè non sia molto gran palazzo, è però molto ben fatto, e bello, e di bellezza di giardini e di
» acque, e la più bella cosa che io abbia vista in Ispagna. » (*Navagerii Opera omnia*, etc., p. 365.)

Bory de Saint-Vincent ne partage pas l'enthousiasme du voyageur belge et de l'ambassadeur véni-
tien : « Le Généraliffe, dit-il, si pompeusement vanté par le poète Florian, dut être une habitation
» tellement mesquine en tout temps, que peu de nos artisans aisés s'en contenteraient aujourd'hui. »
(*Le Portugal et l'Espagne*, Paris, 1826, in-18, p. 514.)

² Voici ce qu'on lit dans *il Viaggio* de Navagero : « Sotto il sopradetto colle della Alhambra, a
» man manca, discendendo in un colle, vi sono molte fosse sotterrance, dove dicono che tenevano i
» Mori gli schiavi cristiani in prigione : sono come ergastuli. Più basso, pure da quella parte, vi è
» un borgo di case fuori della città, posto nella costa del monte detto *Anticherola*, perchè i Mori di
» Antechera, perduta la loro città, vi vennero ad abitare. Sotto di questo giù in piano vi è un' altro
» borgo di case, pur fuori delle mura, che si dice *il Realegio* » (*Navagerii Opera omnia*, p. 367.)

³ *Fourfirent*, perdirent.

1302. 20 septembre. commise contre la majesté royale du roy et de la royne : ce qu'ilz firent non tant pour l'amour de leur Créateur que pour craindre de perdre leurs biens. Et est bien mal possible que les anchiennes gens, tant qu'ilz vivent, sceussent estre fermes en la foy ¹. Ces deux gentilshomes en véirent bien l'aparence : car, le jour qu'ilz y arrivèrent, fu prins ung petit enfant, filz d'ung crestien, à qui ilz coupèrent bras et jambes et lui arrachèrent le coer; et dit-on qu'ilz font souvent des cas samblables, et sont les facteurs ygnorés, tant font-ilz leurs faits secrètement.

Je troeve les habillemens des femmes de Grenade fort estranges, car elles ne portent que blancq linchoel qui leur traîne jusques à terre, et coevrent, allant par les voyes, la moitié de leur visage, et ne voidt-on d'elles que ung oeil; et ont chausses grandes qui leur trippent ² sur les jambes à la fachon d'ung quaillier ³, et ont des aultres chausses de toiles, comme ung maronnier, qu'elles atachent devant à une aguillette. Et ne portent aultre chose touchant habillement. Et samblent espris, quandt on les rencontre de nuict. Les Espaignars les appellent *tournadisques* ⁴, pour ce qu'elles ont esté mores ⁵.

¹ Navagero parle dans le même sens : « Sono cristiani mezzo per forza, ma sono sì poco instrutti » nelle cose della nostra fede, e sì poca cura vi si mette, per essere più guadagno de i preti, che » siano così, che d'altra maniera, che nel segreto loro o sono sì mori come prima, o non credono in » fide alcuna. (*Navagerii Opera omnia*, p. 572.)

² Sic dans les MSS. 7582 et 15838 de la Bibliothèque royale et dans le MS. de la Haye. *Tuppent* dans le MS. 15836. Nous ne trouvons le mot *trippent* dans aucun glossaire.

³ *Coailtier* (collier?) dans la Relation de Fossetier. | ⁴ *Tornadizas*, transfuges.

⁵ Navagero s'occupe, avec plus de détail encore, de l'habillement des femmes de Grenade. Je crois devoir reproduire ici cette partie de sa Relation : « Le donnè vestono tutte alla moresea, che è abito » molto fantastico; portano le camicie poco più lunghe che all' ombilico, e poi sus zaragolles, che » sono brache di tela tinta, attaccate, nelle quali purchè entri un poco la camicia, basta. Le calze. » dalle brache in giù, o di panno o di tela che siano, sono tutte rugate, con le sue crespe fatte per lo » traverso, di modo che fanno le gambe grossissime. Nel piede non portano pantufole, ma le scarpe » piccole ed assettate. Sopra la camicia si vestono una vesticiuola assettata e corta, con le maniche » assettate, quasi come una casacca moresea, il più a divisa di due colori, ed in cima un panno » bianco di tela che le cuopre sino in terra, nel quale s'involgono e cuoprono sì che, se non vogliono, » non sono conosciute. Il collare della camicia portano comunemente lavorato, e le più nobili lavorato » d'oro : il che anchè si vede alle volte nel panno bianco nel quale s'involgono; che vi son di quelle » che le portano lavorato intorno di un lavoro d'oro. E nel resto del vestire non meno è differenza da » quelle che possono più, cioè dalle ricche e potenti, alle comuni, cioè plebee ed artigiane. Ma la » maniera dell' abito è tutt' uno. Tutte anchè portano i capelli neri, i quali si tingono con una tinta

Ce vingt-neuvième chapitre devise du x^e denier que l'on paye yssant d'ung royaume; de la cité de Valence, noble et marchande; de la gorgiaseté des femmes d'illec; de la feste que font les Valentinois au jour Saint-Michiel, et des églises de Valence et d'autres choses. 1502.

Le vendredi, xxiii^e de septembre, se partirent lesdicts deux gentilshomes de Grenade et logèrent à six lieues de là, à une villette nommée la Pièce ¹, où il y a ung bon chasteau fondé sur une montaigne. Mais ilz n'y trouvèrent home ne femme qui sceussent parler, sinon more. Se n'eust esté ung prebstre franchois, illec passant, qui sçavoit ladicte langue, il n'eust eut ne couche, ne viande, ne vin celle nuit. 25 septembre.

Le samedi gistèrent à Gouadise ², ville assés bone et eveschié, trois lieues de Pièche. 24 septembre.

Le dimence partirent de Gouadise et prinrent giste à Basse ³, une des meilleures villes du royaume de Grenade, sept lieues de Gouadise. 25 septembre.

Le lundi, xxvi^e, après qu'ilz eurent allet vii lieues, logèrent à la ville dicte Oisque ⁴, encoire du royaume de Grenade. 26 septembre.

Le mardi cheminèrent chincq lieues, puis logèrent à la thour de Pre-drasse (?), où emprès sont mines d'argent apertenantes au comte de Lerin, connestable du royaume de Navare. 27 septembre.

Le merquedi herbégèrent au gros village de Corvacque ⁵, royaume de Mourse ⁶, noefz lieues de là. 28 septembre.

Le joedi logèrent à la villette de Espargne (?), quatre lieues de là. 29 septembre.

Le vendredi gistèrent sept lieues de là, à la villette nommée Jumulle ⁷. 30 septembre.

Le samedi, premier jour d'octobre, disnèrent à ung gros vilage appelé Yécle ⁸, où à demie lieue près se faict la séparation du royaume d'Espagne et du royaume de Valence, qui est au roy de Arragon. 1^{er} octobre.

Il est coustume en Espagne que, au sortir du royaume pour entrer en aultre pays, les passans, soient gentilshomes ou marchans, mesmes ceuls

» che non ha molto buon odore; tutte si rompono le poppe, sicchè crescano e pendano assai e siano » grandi: che questo reputano bello. Tutte si tingono le unghie di alcohol, che è di colore come incarnato. Tutte portano in testa un acconciamento come rotondo, che, quando vi pongono in cima il » panno, gli dà la medesima forma. Usano molto i bagni gli uomini e le donne, ma molto più le » donne. » (Pag. 572.)

¹ La Péza. | ² Guadix. | ³ Baza. | ⁴ Huescar. | ⁵ Caraváca | ⁶ Murcic. | ⁷ Jumilla.

⁸ Yécla.

1802. de la maison du roy, sont constrains et tenus payer le x^e de leur argent, bagues, habillemens et aultres choses qui portent hors dudit pays, sauve l'argent de leur despence et les habillemens de leurs corps, se ilz n'ont lettres du roy et de la royne commandans aux rechepeveurs desdicts deniers qui les laissent passer quites et francs. Ceuls qui tiennent ce droict à ferme en rendent argent au roy et à la royne. Le quel tribut fu demandé aux deux gentilshomes, qui, se ilz eussent sceu la coustume estre tèle, eussent aporet lettres suffissantes, en faulte desquèles furent constrainct de euls apointier ausdicts fermiers, et payer à leur volenté. Mais quandt ilz entendirent qu'ilz estoient à Monsigneur, ilz les traictèrent moins rigoreusement qu'ilz n'eussent faict. Et s'il estoit sceu que auleun passasse sans parler aux fermiers, pour frauder leur droict, tout ce qu'il averoit sur luy seroit confisqué au roy et à la royne.

Et à l'après-disner logèrent au Caudet ¹, premier village de Valence, à deux lieues de Yècle.

2 octobre. Le dimence allèrent à giste quatre lieues de là, à une villette dicte Mousson ², où ilz trouvèrent moult de gents d'armes soubz la conduicte d'un gentilhomme espaignart fort extimé, appellé Porte-Carrière ³. Le roy les envoyoit à Naples vers Gonsalle Fernande ⁴, qui illec faisoit guerre aux Francheois, et alloient monter sur mer à Cartagennes, ung des ports du royaume de Valence.

3 octobre. Le lundi, quandt ilz eurent chevaulehiet un lieues, disnèrent à la ville de Chastiva ⁵, où est le plus fort chasteau du royaume de Valence, et est bien grandt, assiz sur une haulte montaigne. Le roy d'Arragon y envoye les prisonniers qu'il voelt avoir bien gardet. Le pape Alexandre V^e ⁶, présentement régnant, est natif de ce Chastiva. Et après-disner allèrent logier à Cherre ⁷, gros village, trois lieues de là.

4 octobre. Le mardi cheminèrent six lieues, puis logèrent à Valence.

5 octobre. Et le merquedi, chincquiesme d'octobre, allèrent véoir la ville, et le

¹ Caudete. | ² Moxént. | ³ Portocarrero. | ⁴ Gonsalve de Cordoue. | ⁵ Játiva ou San Felipe.

⁶ C'est Alexandre VI qu'il faut lire. Il était, par son père, de la maison de Lenzoli, et de la maison espagnole de Borja par sa mère. *L'Art de vérifier les dates*, la Biographie Michaud et la Biographie Didot le font naître à Valence. Il mourut le 18 août 1505. On voit par là qu'Antoine de Lalaing écrivit sa Relation, ou pendant son voyage d'Espagne, ou aussitôt après son retour.

⁷ Schiera.

trouvèrent assés grande et bien murée à la fâchon de nostre pays : car la pluspart des villes d'Espagne ne sont closes que de terre, et sont les fossés bons à secche terre. Elle siet en pays bon et fertile, d'ung costé à demie lieue de la mer, sans havre ne port, car les batteaus ne puèvent venir plus près que de la ville de Tourtouse ¹, vingt lieues de Valence, et à la ville de Tarragone, à trente-six lieues de Valence. Lesquèles villes sont sur le chemin de Barselone, et fault de là le tout porter par mulets. De l'aulture costé de Valence, environ de chineq à six lieues loing, sont villages et gardinages les plus beaux que l'on puist veoir, ornés de figuiers, oren-giers, grenadiers, amandiers et aultres fruietz non veus en nostre pays. Encoire y croist le ris, le saffren, le cotton et en grands roseaus y croist le sucre, lequel on affine en la ville de Candie ², qui est ducez, à noefz lieues de Valence, lequel ducez fu au frère aisé du duc Valentinois, qui à Romme fu ruet dedens la rivière du Tibre ³. Tout le sucre que nous disons, en nostre pays, de Valence, vient de là.

Valence est fort peuplée et contient, comme on dit, bien xv^e maisons appertenantes aux signeurs et grands maistres du royaume de Valence, car peu en y a qui ne y aist sa maison; avoecq ce pluseurs bourgeois y ont leurs maisons dorées et bien acoustrées. Une en y a le comte d'Olive moult spéciale entre les plus belles. Je me tais de celle qui est à ceuls des Bour-gias ⁴, du quel lignage est sorty le pape Alexandre, dessus nommé. C'est la plus belle ⁵ des Espaignes, et dit-on que de celle ville puèvent sortir, pour le besoing d'ung roy d'Arragon, mille homes d'armes à chevaux bardés; et fault entendre que tous les nobles du royaume se tirent en la ville. Au regardt des dames, elles sont les plus belles et plus gorgiases et mignongnes que on sçace, car le drap d'or et le satin brochié et le velour cramoisy leur est aussy commun que velour noir et satin en nostre pays. Avoecq ce y a la plus belle maison de la ville qui soit en Espagne. On dit que, quandt le roy et la royne d'Espagne se sont trouvés illec, les gentilshomes et femmes de la court, quelque gavre ⁶ qu'ilz facent, ne sont à comparer à la gavre des gentilshomes et femmes de Valence. Ces gentilshomes en puèvent bien

¹ Tortosa. | ² Gandia.

³ Don Juan de Borja, fils du pape Alexandre VI, qui fut assassiné à Rome, où l'on jeta son corps dans le Tibre. | ⁴ Borja, dont les Italiens ont fait *Borgia*. | ⁵ L'auteur veut ici parler de la ville.

⁶ *Gavre*, probablement pour *garve* ou *garbe*, élégance, de l'espagnol *garbo*.

1502. parler, car ilz arrivèrent illec au tanz qu'ilz font la plus grande feste de l'an et que plus se gorgiasent. C'est entre le jour Saint-Michiel et le jour Saint-Denis, les deux enclos, et ce font en recordation que ung roy d'Arragon print ceste ville et l'hosta des mains et possessions des Mores et infidèles : car tout ce tanz font grandes alumeries par toute la ville chescun soir, et célèbrent danses et aultres joyeus passe-tanz, et se pourmainent les dames par toute la ville et sont en liberté : ce que elles ne sont entre aultre tanz, car elles sont tenues subjectes, à la mode ytalyène.

En Valence troeve-on pluseurs belles églises et monastères, principalement la grande église, fondée de Notre-Dame, et est bien ornée et décorée. La table du grandt autel du coer est enrichie d'une ymage de Nostre-Dame, toute d'argent, haulte de six à sept pieds.

Celle ville est moult fort marchande, et se y tiènent les nations, comme à Bruges et à Anvers. Et illec se font les bons cuirs de marocquins.

Ce trentiesme chapitre parle de Valence, où les deux roynes de Naples se tenoient; comment tous Franchois furent banis hors des Espaignes, et comment ces deux gentilshomes obtinrent lettres de sceurté d'elles. De la maison des fols et folles, et de l'admirable bourdeau dudit Valence, et la déclaration des nobles du royaume de Valence.

6 octobre. Le joedi, vi^e de ce mois, allèrent ces deux gentilshomes véoir le chasteau, qui est ung peu hors de la ville, où se tenoient lors les deux roynes de Naples, mère et fille, soer et niepce du roy d'Arragon et d'Espaigne présent¹. L'ostel est assez anticque²; mais le jardin est très-beau, où il y a une chose très-exquise : c'est ung orengier du quel m^{re} aultres sortissent, lesquelz sont si bien menés et conduis qui font focillies et chariots à l'entour du jardin.

7 octobre. Le venredi, septisme, furent advertis les ii gentilshomes que, pour la guerre esmeute au royaume de Naples entre Franchois et Espaignars, le roy

¹ La reine de Naples, sœur de Ferdinand le Catholique, était Jeanne, qui avait épousé Ferdinand II, roi de Naples, mort le 3 septembre ou octobre 1496. D'après l'*Art de vérifier les dates*, auquel nous empruntons cette date, il n'avait pas laissé d'enfants.

² MS. de la Bibliothèque de la Haye. *Authentique* dans notre manuscrit ainsi que dans ceux qui portent les n^{os} 15856 et 15858.

et royne d'Espagne avoient fait publier par tous leurs pays que tous Francois, marchans et aultres, non maryés ne résidans en leurs signouries, vuidassent dedens ung jour nommé, sur paine d'estre mis par force en gallées ¹ et de avoir tous leurs biens confisqués : ce qui fu fait; et ne véoit-on incessamment que gens en aller. Par quoy ces gentilshommes se trouvèrent vers la royne de Naples, la quèle gouvernoit lors le royaume de Valence pour le roy son frère, la quèle estoit bien acompaignié de sa fille et d'aultres dames et demoiselles, et luy contèrent que ilz estoient venus véoir le pays, par le congïé de leur maistre, monseur le prince de Castille, de qui ilz n'avoient prins lettres, à cause qu'ilz estoient ses domesticques serviteurs; et, pour ce que ilz craindoient avoir empeschement en chemin, pour ce qu'ilz estoient de nation et vestus de sorte franchoises, requirent la royne pour obtenir lettres de passage sans empeschement : ce què elle fist volentiers pour l'honneur de Monseigneur, et leur offrit faire convoyer, afin qu'ilz fussent mieulx assecurés. De quoy les dictes supplians le merchyèrent très-humblement, disans qu'ilz en feroient le rapport à monseigneur leur maistre. Lors prinrent congïé des roynes, et allèrent après disner vers les signeurs de la ville, qui volentiers despeschèrent lettres tèles que les roynes avoient ordonné. Là leur firent bone chière et bon recocil aucuns marchans et gens de bien qui avoient fréquentet Flandres.

Le samedi allèrent veoir une maison apertenance à la ville, où ilz font nourrir fols et folles et gens sans sens. Il en y avoit alors beaucoup. Là sont gens gaigiés pour soignier d'euls en toutes leurs nécessités, aux publiques despens de la ville. ^{8 octobre.}

Après le souper, furent les deux gentilshomes menés par aucuns gentilshomes de la ville véoir le lieu des filles publiques, lequel lieu est grandt come une petite ville, et fermé tout à l'entour de murs et de une seule porte. Et devant la porte y est ordonnet ung gibet pour les malfaiteurs qui polroient estre dedens. A la porte ung home à ce ordonné oste les bastons des voeillans entrer dedens, et leur dit, s'ilz luy voelent baillier leur argent, se ilz en ont, qu'il leur en rendra au widier ² bon compte, sans perte. Et d'aventure, s'ilz en ont et ne le baillent, se on leur robe la nuit, le portier n'en est respondant.

¹ Gallées, galères. | ² Au widier, à leur sortie.

1502. En ce lieu sont trois ou quatre rues plaines de petites maisons où en chescune a filles bien gorgiases vestues de velour et de satin, et sont de deux à trois cens filles. Elles ont leurs maisoncelles tendues et acoustrées de bon linge. Le taux ordonné est quatre deniers de leur monnoye, lesquelz à nous valent ung gros (en Castille ne payent que un malvidis) ¹, dont se prendt le x^e denier, come des aultres choses cy-après déclarées, et ne puet-on plus demander pour la nuict. Tavernes et cabarès y sont. On ne puet, pour la chaleur, si bien véoir ce lieu, de jour, que on faict de nuict au soir : car elles sont lors assises à leurs huys, la belle lampe pendante emprès d'elles, pour les mieulx véoir à l'aise. Il y a deux médecins ordonnés et gagiés à la ville pour chescune sepmaine visiter les filles, à sçavoir se elles ont aucunes maladies, pocques ², ou aultres secrètes, pour les faire widier du lieu. S'il en y a aucune malade de la ville, les signeurs d'icelle ont ordonet lieu pour les mettre, à leurs despens, et les foraines sont renvoyées où elles voelent aller. J'ay ce escrit pour ce que je n'ay ouy parler de mettre telle police en si vil lieu.

9 octobre. Le dimence, ix^e, ne se bougèrent lesdicts gentilshomes, pour mieulx véoir le tout.

Avant widier de ce royaume, voel déclarer les noms des grands maistres d'iceluy, come feray de ceuls d'Arragon et de Castille.

Premier, le duc de Segorp, comte d'Apoie ³, le duc de Gandie, le duc de Villermose ⁴, le comte d'Olive, le comte de Coussadayne (?), le comte de Vers (?), le comte d'Allebayde ⁵, sans les aultres grands maistres et gentilshomes, qui sont en nombre de deux milles. Et quandt aux évesques du royaume de Valence, ilz sont seulement deux : l'archevesque de Valence et l'évesque de Segorp et de Albarazin ⁶ : c'est une ville emprès Segorp, où sont pluseurs villages ⁷; mais les habitans d'iceuls sont payens et mescréans, réservé le signeur, le curé et deux ou trois maisnages crestiens. Et la plus part des villages de Valence sont ainsy. Et disoit-on qu'ilz estoient plus de 1^m Mores ou dit royaume de Valence, qui n'est gaire grandt.

¹ *Malvidis*, maravédis. | ² *Pocques*, pustules de petite vérole.

³ Le duc de Segorbe, comte de Ampurias. | ⁴ Villa Hermosa. | ⁵ Albayda. | ⁶ Albarracin.

⁷ Sic dans tous les manuscrits. Il semble qu'il faille lire : « c'est une *vallée* emprès Segorp, où sont pluseurs villages. »

Ce chapitre trente-et-uniesme continue ladite matère, et parle du x^e denier de toute marchandise et de ce à quoy les signeurs subjects sont tenus au roy pour ce qu'ilz rechoipvent le x^e denier en leurs terres. 1302.

Le lundi, x^e d'octobre, partirent ces gentilshomes de Valence et logèrent à Morevedre ¹, quatre lieues de là, laquelle anchienement fu plus grande deux fois que Valence, come on voidt par les vièses murailles. 10 octobre.

Le mardi disnèrent à Segorp, ville assés forte, chincq lieues de Morevedre, où se tient l'infantal d'Arragon, bien prochain parent du roy d'Arragon et d'Espagne presens. Illec aucuns jurés de la ville vinrent à la table où disnoient yceuls gentilshomes, lesquels, cognoissans que ceuls avoient aportet la chair qu'ilz mengeoient du lieu où ils avoient couchiet le soir, le volurent peser, disant qu'ilz payeroient le x^e denier de ce que elle avoit coustet, come s'ilz eussent acheté en la ville : ce que les dessusdiets n'ont veu faire que en ce lieu; mais bien est vray que par tout le royaume d'Espagne se paye au roy et à la royne le x^e denier de tout ce que l'on y vent et achate. C'est ce de quoy ilz lièvent les plus grands deniers. Ce droict aussi se coelle en terre des signeurs subjects, à leur proffyt, du consentement du roy et de la royne : mais les prinches et les grands maistres sont pour ce point obligiés de tenir certain nombre de gens pour servir à leurs despens le roy et la royne en guerre, toutes les fois qu'ilz en aront besoing, sans ses frais, fors qu'ilz sont tenus de donner xxv malvidis à chescun home d'arme, et le signeur soubz qui cest home d'arme milite paye le reste à cause du droit dessusdit. Cela se nome en leur langue l'allequevade ², et tous aultres signeurs subjects tenant ce droit sont tenus payer et servir chescun à son advenant. Ce consideré, ces deux gentilshomes ne volurent débatre, mais contentèrent les demândans. Ce jour, à l'après-disner, logèrent à Soriequa ³, bon village à deux lieues de là. 11 octobre.

Le merquedi disnèrent à ung village appelé les Baracles ⁴, trois lieues de là, où à demie lieue près se faict la séparation du royaume de Valence et cil d'Arragon. Par quoy ilz payèrent là le mesme denier x^e du droict qu'ilz avoient payet à la séparation des royames de Castille et de Valence, 12 octobre.

¹ Murviédro. | ² L'alcabala. | ³ Xérica. | ⁴ Barracas.

1302. come il est dessus déclaré. A l'après-disner arrivèrent, après avoir estet un lieues, à Sarion, premier vilage d'Arragon.
- 13 octobre. Le joedi, xiii^e, disnèrent à ung vilage appellé la Poible ¹, à trois lieues de Sarion, et logèrent à une villette assés bonne nommée Yroille ², et est éveschié, à un lieues de leur disner.
- 14 octobre. Le vendredi disnèrent au vilage dit Villacramad ³, chincq lieues de là, et couchèrent à ung vilage dit Tourlacasse ⁴, à deux lieues de là.
- 15 octobre. Le samedi disnèrent au vilage nommé Chemin royal ⁵, chincq lieues de là, et gistèrent à une villette dicte Callamousse ⁶.
- 16 octobre. Le dimence logèrent au vilage de Lisson ⁷, chincq lieues de la Callamousse.
- 17 octobre. Le lundi disnèrent à une assés bonne ville, nommée Carrignienne ⁸, chincq lieues de là, et gistèrent à Longars ⁹, villette deux lieues de là.
- 18 octobre. Le mardi desjunèrent à la Vente Rodighe ¹⁰, quatre lieues de là. Pour entendre que c'est une vente, c'est à dire une hostellerie de nostre pays et une maison seule parmy les champz. Et à l'après-disner cheminèrent un lieues, puis herbergèrent à Saragoce, où ilz séjournèrent jusques à la venue de Monsigneur, duquel renterons icy en matière ¹¹.

Ce trente-deuziesme chapitre retourne à parler de Monsigneur, partant de Toulette, et de la mort naturelè de deux gentilshomes de Monsigneur. De la ville de Ocquaine. Du débat de Rodrich de Lalaing. De Edouart Trotin, torturé et banny. Du marquis de Moye; comment il festoya Monsigneur à Chinchon. De la ville d'Alcala, et comment Monsigneur y fu bien rechupt. De la mort du cardinal et du congié de Monsigneur à la royne.

Pour retourner là où nous le aviesmes laissiet la matère de Monsigneur, 29 août. loist ¹² sçavoir que, le lundi, xxix^e d'aoust, Monsigneur et Madame, après la messe ouye, partirent, à une heure après le minuit, de Toulette, où ils

¹ La Puebla de Valverde. | ² Teruel. | ³ Villarquemado | ⁴ Torre la Carcel. | ⁵ Camino Real.

⁶ Calamocha. | ⁷ Lechon. | ⁸ Cariñena. | ⁹ Longáres. | ¹⁰ La Venta Rodrigo.

¹¹ MS. de la Haye. *Duquel nous réciterons cy en matière*, dans les MSS. 7382, 15856 et 15858 de la Bibliothèque royale.

¹² *Loist*, il faut.

laissèrent la royne et moult de leurs gens malades; et alla couchier Monsieur à une maison de plaisance nommée Arranseus ¹, sept lieues de Toulette. Et Madame print giste à Ville Sequile ², quatre lieues de Toulette. 1502.

Ce jour morut à Toulette Jacques de La Barre, dit Minette, eschanson de Madame.

Le joedi, premier de septembre, Monsieur et Madame, partis de Arranseus, arrivèrent à VIII heures au soir à Ocaigne ³, où on faict les bons gans d'Espaigne. 1^{er} septembre.

Le venredi trespassa Philippo de Hun, gentilhomme de Monsieur, qui avoit print la maladie à Toulette. 2 septembre.

Ocaigne, où Monsieur fu logié à l'hostel du commandor maior ⁴, qui est l'ung des beauls qui est en Castille, siet en plain pays de labour assés bon, et n'est furnie d'eaue que par une fontaine sourdante ung ject de pierre hors de la ville.

Le mardi, vi^e, Monsieur ouyt messe chantée de ses chantres à ung très-beau et solitaire monastère des Observans, assiz entre deux rochiers, et sont sur l'ung des rochiers en hault sept petites celles ou chapelles bien belles et solitaires. 6 septembre.

Le merquedi, vii^e, en une gallerie près de la chambre de Monsieur, commença discorde entre Rodich, bastardt de Lalaing, capitaine des archiers de corpz de Monsieur, et Jehan de Marteny ⁵, escuyer trenchant de mondit signeur, tellement qu'ilz furent tous deux navrés. Ce sceu par Monsieur, il ordonna à monsieur de Ville, grandt et premier chambellan, faire prendre les parties par le prévost de l'hostel et les mettre en fers, où ilz demorèrent aucuns jours. Après leur fu commandet euls retirer de la cour et non aprochier le lieu où Monsieur sera, à x lieues près: par quoy l'ung alla d'ung costé, et l'autre de l'autre. Puis ordonna Monsieur Philippe de Sonastre capitaine de sesdits archiers, et le fu environ de unig moix. Durant ce tanzp pluseurs gens de bien requirrent à Monsieur pardon pour les deux gentilshomes, mais ilz ne obtinrent rien. La royne, advertie du cas, requist pour euls tant instamment que Monsieur leur rendit sa maison et à chescun d'euls son estat. 7 septembre.

¹ Aranjuez. | ² Villasequilla. | ³ Ocaña.

⁴ Comandor maior, grand commandeur; comendador mayor en espagnol. | ⁵ Martigny.

1502.
8 septembre. Le jeudi, jour de la Nativité Nostre-Dame, ceuls de la ville coururent les thors ¹ devant Monsigneur, et le lendemain jettèrent les cannes ².
- 10 septembre. Le samedi la ducesse vesve du duc de Gandie et son fils et sa fille vinrent faire la révérence à Monsigneur. En ce tanz fist Monsigneur emprisonner Edoart Trotin, qui avoit été serviteur de chambre à monseur de Bezenchon jusques à sa mort, lequel on chargeoit avoir retenu aucunes lettres secrètes, touchantes fort aux affaires de Monsigneur, que avoit ledit de Bezenchon, qui riens par tortures ne congneut : par quoy, mis en ung sacq, fu jettet en la rivière, où il fu bone espace, adfin que il congneusse ce que on luy admetoit, ce qu'il ne volu faire. Enfin fu délivré et banni de la court.
- 12 septembre. Le lundi disna Monsigneur ausdicts Observans.
- 14 septembre. Le merquedi, jour de l'Exaltation Sainte-Croix, s'esprint de la cuisine de Monsigneur ung feu à l'heure de six heures, au souper, qui fu tos estains, come affermoit le concherge de Monsigneur : mais, en fin du souper, ledit feu mal estaint se resmeut tellement que, non obstante la résistance, la quarte partie de la maison fu arse jusques terre. Mais, grâce à Dieu, Monsigneur ne home de sa maison n'y perdirent rien.
- 15 septembre. Le jeudi, xv^e jour, Monsigneur et Madame passèrent à batteaus la rivière de Tago et couchèrent à Chinchon, quatre lieues de Ocaigne. Et est Chinchon village assés bon seloncq sa situation : c'est sur une montaigne et vallée, pays de vignoble et de labour ensemble. Une fontaine furnit d'eau tout le village. Et logèrent Monsigneur et Madame à l'hostel du marquis de Moye, lequel seloncq son grandeur est l'ung des mieulx acoustrés de toute Espagne, garny de bones tapisseries et vasselles d'or et d'argent dorées et d'autres. Et est celle maison assise sur la montaigne, et regarde ung aultre chasteau édifyé dudit marquis sur une aultre montaigne, à trois jets d'arbaleste dudit village. Il y a ung gardin assés beau, en sorte de vergier, où sont pluseurs herbes et plantes odoriférantes et utiles, et au milieu une belle fontaine.
- 16 septembre. Le venredi Monsigneur visita ung gardin de deux bonniers en la valée entre ledit village et le chasteau, où croissent divers arbres, fruitz et herbes, muni de connins et volatilles de pluseurs sortes de couleurs.

¹ *Thors*, taureaux. | ² Voy. p. 149, note 2.

Puis visita le chasteau, où le marquis fist présenter à Monsigneur et à ses ^{1502.} grandz signeurs et gentilshomes de l'hostel vin, chars et poissons, et chinades ¹ pour les chevaux, si largement que Monsigneur ordonna en rien prendre. Lors fist ledit marquis ung banquet de drageries et zuccades, et fist courre les torreaus et jetter les cannes à la mode du pays. Ce faict, partirent à chincq heures au soir et gistèrent à Arganda, village à deux lieues de Chinchon.

Le samedi, xvii^e, allèrent logier à Alcalla de Henairs ², quatre lieues de ^{17 septembre.} là, où messeurs de la ville vinrent au-devant de luy et s'efforchèrent faire le meilleur recoeil qui leur estoit possible; et ceuls de l'Église le allèrent bienveignier à croix et confanons. Ceste ville est du grandeur d'Ath en Haynault, à demie lieue de laquelle Monsigneur passa un pont de ix à x arcures sur la rivière de Henairs, et siet en une vallée en ung lieu beau, bon et fertile. Ses rues sont assés bien pavées à la fachen de nostre quartier. Peu de villes sont en Espagne pavées; et dient que c'est pour contregarder leurs mulets et chevaux, car ordinairement ne vont par les rues et voyes sans cheval ou mulle, se ne sont povres varlès et mécaniques. Dalès ³ le Marchié siet ung beau monastère de Cordeliers, auprès duquel l'archevesque de Toulette présent ⁴, qui est observant, faict faire ung très-beau colliège, qui n'est encoire parachevé. A l'hostel duquel Monsigneur et Madame furent logiés, et contient deux grands corpz de maisons; et auprès sont deux jardins grands et assés beauls produisans arbres et fruitz de diverses sortes.

En celle maison acoucha de son premier enfant madame Margritte d'Austrice et de Bourgoigne, soer germaine de Monsigneur, alors princesse de Castille.

Le dimence les commis de l'archevesque de Toulette, à qui la ville est, ^{18 septembre.} présentèrent à Monsigneur volilles et fruitz, et à ses grands maistres; et firent ceuls de la ville courre les torreaus aux cars ⁵ devant l'hostel de Monsigneur, lesquelz l'on fist derecief courre le merquedi, xxi^e du moix, sur le Marchié, et jecter les cannes devant mondict signeur.

¹ *Chinades*. Je ne trouve ce mot dans aucun glossaire. | ² Alcalá de Henares. | ³ Dalès, auprès.

⁴ Fray Francisco Ximenes de Cisneros, comme nous l'avons dit p. 178, note 2.

⁵ *Cars*, chars, chariots.

1502. Le vendredi, derrenier jour de septembre, Monsigneur et Madame issirent
 30 septembre. d'Alcalla à petite compaignie, pour aller prendre congié à la royne : car ilz voloient tirer en Arragon, et de là en leurs pays de Flandres, etc. Et vint ce jour Monsigneur à Madrille, et Madame le lendemain, et aussy fist la royne, venante de Toulette. Et furent tous trois logiés au chasteau de Madrille.

1^{er} octobre. Le premier jour de octobre trespassa le cardinal d'Espaigne ¹, que Dieu absoile. Il estoit home de bien et honeste et beau personage, de la noble maison de Mendosse.

7 octobre. Monsigneur demora avec la royne jusques au septisme jour d'octobre, et Madame print congié, le vi^e, à la royne sa mère et alla couchier à une abbaye de nonnains nommée Reges. Et Monsigneur print congié le septisme et partit de la royne, non sans grands regrets d'ung costé et d'aulture.

Ce trente-troisiesme chapitre touche aucunes des loenges de la royne d'Espaigne, et premier du neux d'amour que elle encoire à marier envoya au roy d'Arragon, et de la devise d'elle et de son mary; des alliances de leurs enfans; de ses conquestes, principalement de Grenade, et comment le roy Loys XI^e luy rendit Roussillon, et de la deffense de porter draps de soye.

Combien que les cronicques d'Espaigne soient méritoirement plains et décorés des très-vertueuses oevres de ceste royne de Castille, nommée Élizabeth, sy ne m'en pourroy-je taire, car je tiens que, depuis v^e ans, n'a eult sa pareille sur la terre. Après la mort de Jehan de Castille, son père, tous ses pays demorèrent embrouilliés pour les discordes, débats, dissensions et envies des princes et grands maistres de Castille. Pluseurs roys et grands princes requirent avoir ceste royne, unique fille et héritière de son père, en mariage, et entre les aultres le roy d'Arragon, qui alors ne estoit point à l'avant, mais on l'estimoit sage. Cil prinst esmerveillable diligence pour y parvenir. Elle, cognoissante qu'il estoit prince vertueux et que le royaume d'Arragon tenoit au sien, et qu'elle en polroit avoir plus grandes adistences que de plus longtain, luy envoya, pour

¹ Voy. p. 167, note 5.

sçavoir se il estoit home d'entendement, ung neux d'amour, à cause que c'est une chose fort entremeslée et touillée ¹, en signification que ces pays estoient lors de celle sorte. Le roy d'Arragon rechupt ce neux d'amour, et non sçachant la cause pour quoy elle luy envoyoit, pensa beaucoup que ce voloit estre; et enfin il conchupt l'entendement que avoit eut la royne, que son royaume estoit entremeslé et embrouillié des dissensions de ses grands maistres les ungs contre les aultres, et que mal estoit possible à les bien desmeller. Par quoy il print un couteau et treucha le neux d'amour en deux, le renvoyant en ceste sorte, disant qu'il ne sçavoit aultre moyen pour le desmeller, luy signifiant par ce qu'il n'estoit possible par amour desmeller les divisions de ses grands maistres, mais qu'il y failloit aller par l'espée et à force. Iceille royne, véant celle responce, congneut que ce prince-ycy estoit home pour luy aidier à garder son pays. Après plusieurs envoyes et renvoyes faicts, ceste royne le manda venir vers elle : ce qu'il fist; et après qu'ilz eurent communicquet ensamble touchant leurs affaires, ils espousèrent l'ung l'autre, et puis tost après réduisèrent tous les débas et dissensions qui lors estoient en ce royaume, et réeult ce que à elle aper-tenoit, et remist tous les grands maistres subjects et obéyssans à euls plus que jamais ne avoient esté devant. De déclarer la manière je seroie trop long. Qui en voelt plus sçavoir voist ² adviser les cronicques de Castille, où le tout est declaret à plain.

La royne a tousjours porté depuis en sa devise une trousse de flesches avoec le neux d'amour, come on voidt en plusieurs lieux et ens monnoyes blances qu'elle a faict forgier, et le roy a tousjours portet depuis le jou ³ et son mot à l'entour : *Tantost monta* ⁴. Ung jou est ce de quoy on atoile ⁵ les buefs.

De ce roy et royne sont sortis ung filz et quatre filles, qui, par la vertu de la royne leur mère, ont estet haultement allyés, car son filz ⁶, prince de Castille, fu allyé à madame Marguerite d'Austrice, unique fille de l'empereur Maximilien, premier de ce nom, présentement régnant, et soer de monsigneur l'archiduc d'Austrice; sa fille aisnée ⁷ au roy de Portugal ⁸; la

¹ *Touillée*, mêlée. | ² *Voist*, voise, aille. | ³ *Jou*, joug.

⁴ Sic dans les manuscrits de la Bibliothèque royale et dans celui de la Haye.

⁵ *Atoile*, attelle. | ⁶ Don Juan. | ⁷ Isabelle.

⁸ Non pas au roi, mais au prince don Alphonse.

1502. seconde à monsigneur l'Archiduc, unique filz et héritier dudit empereur; la troizime ¹ au prince de Galles, aisé filz du roy Henry d'Engleterre; la quatriesme ² à ung autre roy de Portugal ³.

Des conquestes qu'ilz ont faict ensamble maryés, la principale et bien digne de mémoire est la conqueste du royaume de Grenade, qui est grandt pays et plain de villes grandes et puissantes et de fors chasteaus, par espécial la ville et chasteau de Grenade, où ce roy et royne furent sept ans au siège; et ne veult ⁴ jamais la royne partir ne retirer tant que le tout fu osté hors de la puissance des Mores mescréans qui l'avoient si long tamps posseszez qui n'est mémoire du contraire. Et disoit-on que les roys de Grenade estoient si fiers et outrecuidiés que ils escripvoient ainsy leur title : *Jehan ou Fier-à-Bras, par la grâce du grandt Dieu, roy de Grenade, buvant les vins et les eaues et mengeans les fruiets de la terre en despit de la crestyèneté.* Durant lequel siège elle-mesme fist édifyer, à deux lieues de Grenade, la ville dicte Sainte-Croix, où elle d'ung ou de deux enfans acoucha. J'en ay assés touchiet par avant pour entendre ceste matière.

Item le roy Charles VIII^e, congnoissant les vertus de ceste royne, luy rendit par amisté la comté de Roussillon et Parpignant, que le roy d'Arragon, son mary, avoit engaigiet pour III^e milles escus d'or au roy de France Loys XI^e, à cause d'une guerre qu'il avoit eut en ses terres. Elle, après la mort du prince de Castille, son filz, fist grandt dueil; aussy fist tout le royaume, et non sans cause, car il estoit unique filz du roy et de la royne. Congnoissante aussy que son eage croissoit, fist un édit par tout son royaume que, dès lors en avant, home, quel qu'il fuist, ne porteroit drap de soye en robes ne en sayons, ne les femmes pareillement, se leurs maris ne tenoient ung cheval en l'estable. Ce fist-elle pour ce que paravant les gentilshomes de son royaume dilapidoient leurs héritages et patrimoines pour porter draps de soye : car ils en faisoient si grands excès que c'estoit despence inestimable. Et quandt à elle, en son tamps jamais princesse ne fu sy gorgiasse ne sy bien acompaignié de dames et de demoiselles bien acoustrées, que elle estoit.

¹ Catherine. | ² Marie. | ³ Emmanuel. | ⁴ Veult, voulut.

Ce trente-quatriesme chapitre devise que ses subjects chevaulchoient chevaux de xv palmes, ^{1502.} et de ses ordonnances et autres gens d'armes; de la division de ceuls de la maison de Mendosse à ceuls de Menricques; la manière de prendre les malfaiteurs; et des jens deffendus, et comment les Mores furent bannis des Espagnes.

Celle royne, voyant que ses gentilshomes chevaulchoient la pluspart mulles, et quandt il les convenoit armer et monter à chevaux, ilz estoient adextrés le pis du monde; considérant donc que journèlement attendoit la guerre contre les Franchois ou contre les Mores, ou contre les deux parties en ung mesme tampz, par quoy elle ordonna que nulz, quelque grandt maistre qu'il fuist, s'il ne estoit presbtre ou home d'Église, ne chevaucheroit mulle, mais chevaucheroit chevaux, et les chevaux seroient de xv palmes ou plus, adfin d'estre mieulx induis à la guerre; et mesme le roy son mary obligea à cela. Et commanda que ceuls de la frontière des Franchois chevaulchoient à nostre mode, et les voisins à Mores chevaulchoient à la jennette. Elle avoit m^m homes d'armes d'ordonnance à ses gaiges et quatre milles homes d'armes qui se tenoient à leurs maisons à demi-gaiges; mais iceuls estoient prestz de servir à la guerre sitos qu'elle les mandoit, et lors avoient leurs plains gaiges. Et pour ce que elle avoit ordonnet que les femmes ne porteroient draps de soye, se leurs maris n'avoient cheval en l'estable, chescune femme se efforchoit de faire avoir à son mary ung cheval, adfin de porter drap de soye. Ainsy povoit-elle trouver à son besoing quarante ou chincquante milles chevaux jennetz: au regardt de piétons, elle en recouvroit en haste cent ou vi^{xx} milles pour ung affaire. Et en ses deffences réserva que ung estrangier venant demorer en son service ou ses pays pourroit porter, les quatre premiers mois, draps de soye et chevaulchier mulets: mais s'il passoit ces iii mois, il seroit puny seloncq l'édicte de la royne.

Encoire régnoit entre les grands maistres du pays une altercation, par espécial entre ceuls de la maison de Mandos ¹ et ceuls de la maison de Menricque, lesquèles sont les plus grandes maisons de Espagne. Le connestable, yssu de la maison de Mandos, est le chief du sang et le chief du débat

¹ Mendoza, comme il a été dit plus haut.

1502. et le plus puissant. Et le duc de Negere ¹, issu de ceuls de Menricque, est le chief de yceuls et le chief du débat et portant la querelle. Ledit connestable est le plus puissant de biens et de parens : mais le duc de Negere a tousjours esté si sage et si vertueux qu'il a acquis pluseurs fors et grands amis, en tèle fachon que, quandt ilz se sont trouvés aux champz, le duc de Negere a tousjours faict à la part au connestable, si bien que il n'a riens entrepris sur luy. Et pareillement le connestable a faict à la part audit duc, luy estant en villes. La royne a toute sa vie bien gardet les parties, que l'une n'a rien entrepris sur l'autre; et avoit cest entendement que de garder, où que ce fust, la partie qu'elle sentoit la plus foible. Et moy-mesme les ay veu venir à court de si bone sorte qu'ilz séoient sur ung mesme bancq en une salle devant elle, et si hardi qu'ilz osassent dire mot l'ung à l'autre en bien ne en mal. Et se ne fuist la crainte qu'ilz avoient d'elle, euls et leurs gens se fuissent souvent entrebatus.

Item il y a en Espagne que elle a mis sus ung nouvel exercice de justice qui se nomme *allemanda* : c'est que, quandt ung malfaicteur se rendt fugitif pour quelque mésus que ce soit, subitement les alcalles ² et les algousilles, qui sont comme prévosts et sergans en nostre pays, s'ilz ne le puévent appréhender, font sonner les cloches de village en aultre, et chescun à diligence va après le fugitif, qui ne se puet saulver que en trois pays : France, Portugal et Navare, car Arragon est à présent compris és Espagnes; et en chescun de ces trois passages sont gardes commises pour non laisser passer aucun sans sçavoir qui il est. Et est ceste *allemanda* si ordinaire que, dedens xxiii heures, il est sceu par tous les pays d'Espagnes. Laquelle dicte loy *allemanda* a sy bien entretenu, que l'on n'y a trouvé point ou peu de faulte. Aussy a-t-elle faict toutes les autres conditions de justice desdicts pays.

Item, pour subvenir aux débats et autres inconveniens qui se engendroient ou engenner se povoient ens jus ³ de dés, de cartes et autres jus deffendus, elle ordonna deffendre lesdicts jus, et se aucuns jouoient, que le perdant, dedens iii, vi ou viii jours, pouoit redemander au gaignant ce qu'il avoit perdu; et s'il refuse le rendre, se plaine le perdant à justice, et elle constrainera le gaigneur, soit ung ou deux ou plus, rendre

¹ Nájera. | ² *Alcalles*, *alcades*. | ³ *Ens jus*, aux jeux.

entièrement ce qu'il avoit gagniet. Mais ceste ordonnance est faicte pour meschans gens qui en font mestier : car il n'est point publyet, se gens de bien voelent jouer ensamble, que faire ne le puissent, et tenroit-on ung home de bien pour lasche, s'il redemandoit ce qu'il aroit perdu.

En ce tanz mil V^e et ung ¹, en may, Monsigneur, estant à Toulette avoecq le roy et la royne, fu adverti de la multitude des blans Mores habitans ès Espaignes. Esbahy du cas, enquist pourquoy on le souffroit, et on luy respondit que les grands deniers des tribus qu'ilz payoient estoit la cause : car chescune teste grande et petite payoit par an ung ducat d'or. Et Monsigneur respondit que quelque jour ils pourroient faire plus de damage au royaume que leur tribut ne vault, comme ils ont aultrefois fait et cuidiet faire encoire plus. Tant continua Monsigneur ses paroles qu'elles entrèrent ens oreilles de la royne. Par quoy, pour complaire à Monsigneur. cognoissant aussy qu'il disoit chose vraye, comanda que, dedens quatre mois ou chincq ensiévens, widassent de ses pays ou se feissent baptisier et tenir nostre foy : ce que plusieurs firent, plustost, ce tien-ge, aulcuns pour garder leurs biens que pour l'amour de Dieu. Les aultres retournèrent en leurs pays : dont les pluseurs furent destroussés et pilliés aux passages.

Ce trente-cinquesme chapitre parle de sept isles gaigniés ès Indes par le corage de la royne; de l'isle de la Palme; des Francois occis par les Espaignars au royaume de Naples; du siège de Saulz levé par les Espaignars.

Ceste très-noble royne, pour tousjours augmenter nostre foy, envoya ès Indes grande quantité de navires garnies de bones gens d'armes et de vitailles, et besognèrent tellement qu'ilz conquirent sept isles.

La première fu l'isle de Canare ², dont viennent çucres. La seconde l'isle de Ténériffe, où anchyennement régnoient ix roys. La 3^e fu l'isle de la Grumièrre ³, de où pareillement viennent çucres. La 4^e est l'isle de la Hièrre ⁴, où les gens la pluspart ne font que fromages. La cinquiesme est

¹ Sic dans les deux MSS. de la Bibliothèque royale et dans le MS. de la Bibliothèque de la Haye. L'auteur avait probablement écrit : *En cest an mil V^e et deux.*

² Canarie. | ³ Goméra ou Gomerc. | ⁴ L'île de Fer.

1502. l'isle dicte la Palme, où il y a une chose bien estrange et bien admirable : car elle n'a eaucun fors que par ung dadier ¹ qui porte dades sur palmes, au piedt duquel a une fontaine de jour plaine et de nuict toute wide; et chescun jour s'esliève une fois à l'entour de l'arbre une rosée descendante du ciel ou du mains d'en haut, laquelle se agrandist si fort et espessit et s'espart par toute l'isle; et n'ont point d'aulture eauc. La vi^e est l'isle de Lanserot ², et la vii^e Forte-Aventure.

Depuis lesquèles isles conquises, la royne a tousjours faict chercher plus avant, tellement que journellement on gaigne terres et isles es Indes. En aucunes d'elles sont trouvées mynnes d'or. Le roy et la royne en ont la quinte partie et donnent le résidu à ceulx qui les voelent ouvrir. Et pour ce que le peuple estoit en elles tout nud et vivoit brutalement come bestes, et ne sçavoient la manière de cultiver et augmenter le pays, le roy et la royne y envoioient assiduement navires, gens et vitailles, pour faire maisons et églises et multiplier ces isles, qui sont présentement si bien habitées que elles vallent moult au roy et à la royne. Et est aussi commun de l'Andelousie aller maintenant ens Indes que dudit pays de l'Andelousie aller en Flandres, et l'ayment ottant les marchans. Et se aucun disoit que ce sont choses controuvées, je respondz que je ne les ay veu : néantmoins j'ay proposé rien mettre par escript en ce traictiet que je n'aye veu. Mais ardeur d'exprimer le los de ceste ineffablement loable royne me constrainct escrire cecy; et, pour vérification de ce, j'ay veu et ouy certifier ce que j'en ay escript, à Monsigneur et à plusieurs grands maistres, lors présens, par ung capitaine qui fu à ces isles conquerre, desquèles il est encoire principal chief soubz le roy et la royne.

En l'an XV^e et deux Franchois et Espaignars se prinrent de guerre pour le royaume de Naples, lors divisé en deux parties, car Franchois en tenoient la moitié et Espaignars l'aulture moitié. Le duc de Nemours estoit lieutenant général du roy de France ou dit royaume, et Gonsalle Fernande y estoit lieutenant général pour le roy et royne d'Espagne. Mais la vertu de ceste royne y besoigna tellement et si bien, tant par doner bataille come par prendre villes à force, que le duc de Nemours y fu occy, et elle totalement en demora dame et maistresse : car tel estoit son droict. En ce mesme tampz

¹ *Dadier*, dattier. | ² *Lancerote*.

Fransois assiégèrent le chasteau de Saulse ¹ en la comté de Roussillon. ^{1502.} où ils furent une esparse : à quoy la royne mist tèle provision que Fransois furent constraintz par dure bataille de soy retirer; et demorèrent le roy et royne d'Espagne maistres à leur honeur.

Pour conclusion, plus avant déclarer des vertus et triumphes d'icelle n'est ma matère et pourpos ² : pour tant à tant metteray fin à cela. Some, elle a esté obéye par tout son règne, et n'y a eult si grandt maistre qui, d'elle mandé, et fuist par son mendre serviteur, ait osé refuser : car elle punissoit si grièvement les refusans, que les aultres s'y exempoient. Sa mort ³ a causet tèle perte à la crestyèneté que tous les crestyens se deussent vestir de noir pour monstrier docil. Et adfin que elle ne monstret quelque grandeur à la mort, mais humilité, elle, pour tout triumphe, requist seulement que du lieu où elle trespassa, qui est Médine de le Campe ⁴, estre menée et ensevelie en la ville de Grenade, au mendre estat que faire se pooit, à cause que c'estoit son principal triumphe et conqueste. Et ordonna avoir entour elle, à son enterrement, non plus que XII ou XIII torses, et veult estre sépulturée non plus excellentement que la mendre gentile femme de ses pays, sans faire mention d'elle. Par quoy on le couvrit d'une pierre platte sans figure aulcune.

Or retournons au voyage de Monsigneur où je l'ay laissiet.

Ce trente-sixiesme chapitre parle d'ung miracle de la saincte croix faicte à la conqueste de la ville vièse de Alcalla, où les crestiens vaincus reprinrent corage, et de la ville de Sygoence.

Monsigneur, après le congié pris le vii^e d'octobre à la royne, alla de Madrille six lieues et alla couchier à Alcalla. Le jour mesme y arriva Madame, qui avoit couchiet auprès, à l'abaye de Reghes ⁵, environ d'une lieue franchoise de Alcalla. Vers Midi voidt-on en bas des montaignes les ⁷ octobre.

¹ Salces. | ² *Pourpos*, propos.

³ Isabelle la Catholique mourut le 26 novembre 1504. Antoine de Lalaing doit donc avoir après coup changé ce passage de sa Relation. Voir la note 6 à la page 210.

⁴ Medina del Campo. | ⁵ Plus haut (p. 220) *Reges*.

1502. murailles et vièses tours d'une ville nommée Alcalla la vièle, jadis dominée des Mores, pour laquelle gaignier les crestyens perdirent à l'assault grandt peuple; et mis en fuyte, regardans darière euls pour la crainte, virent une blanche croix descendre du ciel sur la montaigne dessus la ville, du haulteur de deux getz d'ares d'icelle. Lors sy eurent espoir, et retournèrent et gagnèrent la ville, et occyrent là les ennemis de nostre foy. Et pour mémoire on y a mis et entretenu une croix blanche, laquelle ung chappelain de madame Marguerite, soer de Monsigneur, fist renouveler. En ung hermitage assés près d'icelle, habite une femme, laquelle impotente aloit à potences, et quandt elle eut promis sa voye à ycelle croix, se trouva totalement saine et haitie ¹.

8 octobre. Le samedi, viii^e d'octobre, Monsigneur et Madame. partis d'Alcalla, gisterent à Goadelagarde ², quatre lieues d'Alcalla, apertenant au duc de l'Infantale ³. Au-devant desquels ledit duc et son frère et leur oncle l'andolental de Carsoele ⁴ vinrent une lieue avoec plusieurs gentilshomes et gens de bien, et, la révérence faicte, marchèrent ensamble à la ville, laquelle est longue et bochue ⁵, du grandeur d'Enghien, et a rues très-mal pavées. A l'entrée de laquelle Monsigneur et Madame trouvèrent ung ciel de velour et de drap d'or porté, par viii bourgeois vestus d'escarlate, dessus euls, jusques à l'hostel du duc encoire non parachevé, où ils se logèrent : où deux galeries sont, l'une sur l'autre, de blanches pierres rices et fort sump tueuses. Les pillers sont entretailliés de lyons et griffons enchainnés ensamble, et sont les chambres et salles bien parées et painctes d'or et d'azur. De la plus excellente salle la volsure ⁶ est de bois et bien entretaillié et fort menuyèrement ⁷, et le eut ce duc à ung monastère assés près d'illec, parmy donant iii^e florins de rente; après le fist dorer tellement que la dorure a cousté chincq milles ducas. Et ce que les painctures et dorures de là dedens sont toutes diverses les unes aux aultres, est chose de grande estime. En une petite salle en bas sourt une fontaine laquelle furnit d'caue toute la maison et va tumber en une aultre salle grande où il y a samblablement une aultre petite fontaine, et celles se rendent au jardin en ung

¹ *Haitie*, alerte. | ² Guadalajara. | ³ Voy. p. 172, note 4.

⁴ *L'adelantado* de Cazórla. Le titre d'*adelantado* répondait, dans les provinces frontières, à celui de gouverneur militaire et civil.

⁵ *Bochue*, bossue. | ⁶ *Volsure*, voûte. | ⁷ *Menuyèrement*, minutieusement.

vivier grandt et fort profondt, plain de truittes et d'autres poissons. Ceste maison de Goadelagarde est jugiée la plus belle d'Espagne, sans estre chasteau. A la descente de Monsigneur et de Madame, vint la ducesse faire la révérence. 1502.

En la ville a une maison que fist faire le cardinal de Mandos ¹, oncle du duc, et est toute parfaite, ce que n'est la maison du duc, et est très-belle de painctures et dorures. Le jardin tout pavé est advironné de galleries, dont l'une est plaine d'oiseauls, ou milieu duquel sourt une belle fontaine. Là se tient la mère du duc.

Le dimence, ix^e de octobre, fist le duc courre les torreaus, et ne oublia deffrayer Monsigneur et son train de gens et de chevaux. 9 octobre.

Le lundi Monsigneur se logea trois lieues de là, à une maison de plaisance nommée Térís, apertenant au duc avoec le parcq d'illec, très-beau, mais assés bochu de montaignes et furny de pluseurs bestes saulvaiges et d'aulcuns arbres. Et le train de Monsigneur print giste à une petite villette nommée Hitte ², à une lieue de là, et siet au pendant d'une montaigne, et y a ung chasteau le plus fort d'Espagne. 10 octobre.

Le mardi Monsigneur et une partie de son train logèrent à Sidracque ³, village apertenant au marquis de Zenette, un lieues de ladite maison; et y a ung très-beau chasteau à deux getz d'arcs près. Là fu, à cause du logis, le train de Monsigneur divisé en trois parties. Le comite palatin ⁴ en avoit une, le maistre d'hostel l'autre, et Monsigneur avoit la troizime. Les villages et logis sont meschans. 11 octobre.

Le merquedi Monsigneur et Madame séjournèrent à Sidracque, et alla Monsigneur visiter ung logis scánt sur le Marchié de la villette nommée Cogulado ⁵, apertenant au duc de Medina, à trois lieues de Sidracque qui valent bien sept des nostres; et est le plus gavrier ⁶ logis de Espagne. 12 octobre.

Le jeudi partirent de Sidracque et disnèrent au village de Vaides ⁷ et logèrent à Sigoence ⁸, chinc lieues de très-maulvais chemin, et descendirent Monsigneur et Madame à l'église cathédrale, belle et petite, mais fort matérielle, apertenant au cardinal de Sainte-Croix, évesque de ce lieu. 15 octobre.

¹ Mendoza, comme il a été dit plus haut. | ² Hita. | ³ Jadráque.

⁴ Frédéric de Bavière. Voy. p. 427. | ⁵ Cogollúdo.

⁶ *Gavrier*. Voir la note 6 à la page 2. *Gorgias* dans le MS. de la Haye. | ⁷ Baidés. | ⁸ Sigüenza.

1502. résident à Rome; et furent logiés chez ung chanonne auprès de l'église. Celle cité, séante entre montaignes et valées, du grandeur de Lière en Brebant, est pavée de mauvaïse sorte. Au bout d'icelle y a ung chasteau. et à demy-ject d'arcq court une rivièrette entre praries, et sont les premières praries que véïsmes en Espagne. A celle église joint un cloistre tout tendu de tapisseries, de habillemens de marans ¹ qui là avoient esté bruslés. Là eult Monsigneur, retournant de visiter le chasteau, nouvelles de la mort du cardinal de Mandos ², mort à Madrille, et séjourna Monsigneur le venredi tout le jour, où nous fûmes très-mal traictiés. On ne sçavoit pour argent recouvrer pain ne vin, ne à grandes paines sardines. oefs ne merlus, télement que, à la table de monsieur de Ville, premier chambellan. ung oef fu départi en quatre et donné à un persones.

15 octobre. Le samedi, xv^e, Monsigneur et Madame cheminèrent quatre lieues de très-mauvais chemin et prinrent logis à Medinaceli, daraine ³ ville de Castille vers Arragon. orde ⁴ et mal pavée: logis mauvais et frois. Elle est si hault assise que les habitans scèvent bien en yver dont le vent vient, et est mal pourveue ⁵ de vivres et de bois. Le duc d'illec, eagié de dix-sept ans seulement, se faisant soustenir par ses laquais, pour une maladie qui luy estoit prinse ens jambes par avoir portet chausses escartelées à nostre mode, vint, acompaignié de environ cent chevaux, au-devant de Monsigneur, et, la révérence faicte, entrèrent ensamble en la ville située en hault, et y a ung chastelet. Et furent logiés Monsigneur et Madame à l'hostel du duc sur le Marchié, assés beau seloncq le pays.

16 octobre. Le dimence fist le duc courrir les thorreaus.

¹ *Marans*, de l'italien *marrani*, infidèles.

² Voy. p. 167, note 5. Ce prélat mourut à Madrid le 14 octobre.

³ *Daraine*, dernière. | ⁴ *Orde*, malpropre.

⁵ MS. de la Bibliothèque de la Haye. *Est pourveue* dans les MSS. 7582 et 15856 de la Bibliothèque royale.

Ce trente-septiesme chapitre assigne les archeveschiés et éveschiés d'Espagne et le taux du valeur d'iceulx. 1302.

Pour ce que je n'ay par avant descript quelz prélatz et quelz signeurs sont en ce royaume de Castille, et que ycy se séparent les royaumes d'Espagne et d'Arragon, je les déclareray présentement, adfin que les lisans sachent la puissance du pays d'Espagne.

Premier déclareray les prélats et les grands maistres des royaumes et pays appartenans au roy et royne de Castille, sans atouchier au royaume d'Arragon.

Premier, l'archeveschié de Toulette a de rente cinquante-deux milles florins d'or (xxviii patars pour le florin).

L'archeveschié de Sévile xxiiii^m florins d'or.

L'archeveschié de Grenade xiiii^m florins d'or.

L'archeveschié de Saint-Jacques xviii^m florins d'or.

L'éveschié de Bourghes ¹ xviii^m florins d'or.

L'éveschié de Sigoinche ² xiiii^m florins d'or.

L'éveschié de Pallense ³ xiiii^m florins d'or.

L'éveschié de Oseme ⁴ xii^m florins d'or.

L'éveschié de Léon viii^m florins d'or.

L'éveschié de Cordual ⁵ x^m florins d'or.

L'éveschié de Gien ⁶ x^m florins d'or.

L'éveschié d'Aissia ⁷ x^m florins d'or.

L'éveschié de Plaisance ⁸ viii^m florins d'or.

L'éveschié de Sallemarque viii^m florins d'or.

L'éveschié de Scalhore ⁹ viii^m florins d'or.

L'éveschié de Badajosse vi^m florins d'or.

L'éveschié de Citagordine ¹⁰ iii^m florins d'or.

L'éveschié d'Estorghes ¹¹ vi^m florins d'or.

L'éveschié de Corrie ¹² iii^m florins d'or.

¹ Burgos. Cet évêché fut plus tard érigé en métropole.

² Sigüenza. | ³ Palencia. | ⁴ Osma. | ⁵ Cordoue. | ⁶ Jaen.

⁷ Sic dans les deux manuscrits de la Bibliothèque royale et le MS. de la Haye. Nous ne savons à quel nom ce mot peut se rapporter.

⁸ Plasencia. | ⁹ Calahorra. | ¹⁰ Ciudad-Rodrigo. | ¹¹ Astorga. | ¹² Coria.

1502. L'éveschié de Obido ¹ vi^m florins d'or.
 L'éveschié de Ville ² viii^m florins d'or.
 L'éveschié de Mondigniède ³ v^m florins d'or.
 L'éveschié de Liengou ⁴ iv^m florins d'or.
 L'éveschié de Theuy ⁵ iii^m florins d'or.
 L'éveschié de Malgues ⁶ v^m florins d'or.
 L'éveschié d'Armerie ⁷ iii^m florins d'or.
 L'éveschié de Goadise ⁸ iii^m florins d'or.
 L'éveschié de Samore ⁹ vi^m florins d'or.
 L'éveschié de Callis ¹⁰ iii^m florins d'or.
 L'éveschié de Devorança ¹¹ iii^m florins d'or.
 L'éveschié de Sygouvie ¹² viii^m florins d'or.
 Des abbayes je n'en trouve nulles.
 Ce suffise de quatre archeveschiés et de xxvii éveschiés d'Espagne.

Ce trente-huitiesme chapitre déclare la puissance des ducs et des marquis d'Espagne.

Après les prélatures d'Espagne parlerons des seigneuries, titres, rentes et revenus des prinches et grandz maistres d'Espagne et des trois ordres dont j'ay dessus parlet, et quel estat ils doibvent tenir pour servir le roy, sans touchier as gentilshomes qui ne sont ducs ne comtes, qui fruisent ¹³ de grandes revenues. Et aussy on ne estime point les enfans maisnés en Espagne, mais seulement les aînés cieüz de la maison.

Premier, le connestable de Castille, duc de Frières, comte de Hares ¹⁴, tient de rentes LXXII milles florins d'or, monnoie dessus déclarée, et estat de xv^e chevaux.

L'admiral de Castille, comte de Modie ¹⁵, tient xv^m florins d'or et maison de iii^e chevaux.

¹ Oviédo. | ² Avila. | ³ Mondoñedo. | ⁴ Lugo. | ⁵ Tuy. | ⁶ Malaga. | ⁷ Almería. | ⁸ Gúadix.

⁹ Zámora. | ¹⁰ Cadix. | ¹¹ Orense (?). | ¹² Ségovie. | ¹³ *Fruissent*, jouissent, du latin *frui*.

¹⁴ Don Bernardino de Velasco, premier duc de Frias et troisième comte de Haro.

¹⁵ Voy. p. 166, note 4.

Le duc d'Albe, marquis de Cauria et comte de Salva ¹, tient de rente ^{1502.} XLVIII^m florins d'or et maison de v^e chevaux.

Le duc de l'Infantale, marquis de Sainte-Élaine, comte de le Réal de Mansenalles et de Seildaignes ², tient XL^m florins d'or et maison de v^e chevaux.

Le duc de Medinacely, comte du port de mer de Sainte-Marie, tient XL^m florins d'or et maison de III^e chevaux.

Le duc de Medina Sidoine, comte de Nièble ³, tient LVI^m florins d'or et maison de VI^e chevaux.

Le duc de Negere ⁴ tient XX^m florins d'or et maison de III^e chevaux.

Le duc de Vèges, comte de Baniars ⁵, tient XXVIII^m florins d'or et maison de III^e chevaux.

Le duc de Albourquerque, comte de Fedemes ⁶, tient XXIII^m florins d'or et maison de III^e chevaux.

Le duc de Calisse, marquis de Sares ⁷, tient XVI^m florins d'or et maison de II^e chevaux.

Le duc d'Arques, marquis de Hares ⁸, tient XVI^m florins d'or et maison de II^e chevaux.

Le marquis de Villaine, comte de Casselonne ⁹, tient XX^m florins d'or et maison de III^e chevaux.

Le marquis de Sethorghes ¹⁰ tient XII^m florins d'or et maison de c et I. chevaux.

Le marquis de Villefrance ¹¹ tient XII^m florins d'or et maison de c chevaux.

¹ Voy. p. 179, note 5.

² Le duc de l'Infantado, marquis de Santillana, comte del Real de Manzanares et de Saldaña. Voy. p. 172, note 4.

³ Le duc de Medina Sidonia, comte de Niebla, de la maison de Guzman.

⁴ Nájera. Voy. p. 166, note 5.

⁵ Le duc de Bejar, comte de Bañares, de la maison de Zúñiga.

⁶ Le duc d'Albuquerque, comte de Ledesma et de Huelma, de la maison de la Cueva.

⁷ Le duc de Cadix, marquis de Zara, de la maison de Ponce de Leon.

⁸ Le duc d'Arcos, marquis de Zara, aussi de la maison de Ponce de Leon.

⁹ Le marquis de Villena, comte de Escalona, etc., de la maison de Pacheco.

¹⁰ Le marquis d'Astorga, de la maison de Osorio.

¹¹ Villafranca.

1502. Le marquis de Jenet ¹ tient xvi^m florins d'or et maison de ii^c chevaux.
 Le marquis de Guillia ² tient xvi^m florins d'or et maison de ii^c chevaux.
 Le marquis de Moye ³ tient xvi^m florins d'or et maison de ii^c chevaux.
 Le marquis de Denier ⁴ tient x^m florins d'or et maison de c chevaux.
 Ces onze ducs ont tous ensamble de rentes LXXV^m florins d'or oultre trois cens milles ⁵, et servent le roy de chincq milles et trois cens chevaux, et les sept marquis ont ensamble de rentes cent et deux milles florins d'or, et servent le roy à xii^c et cinquante chevaux.

Ce trente-neuvisme chapitre descript la puissance des comtes d'Espagne et des viscomtes.

- Le comte de Bonnevente ⁶ tient de rente XLIV^m florins d'or et maison de v^c chevaux.
 Le comte de Duraine ⁷ xxiv^m florins d'or et maison de iii^c chevaux.
 Le comte de Folme (?) xviii^m florins d'or et c et L chevaux.
 Le comte de Castre xii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte de Montagoud ⁸ xii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte de Ferye ⁹ xiiii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte d'Oropèse xii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte de Bondie ¹⁰ xiiii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte de Albe de Lise ¹¹ xiiii^m florins et c et L chevaux.
 Le comte de Trebine ¹² iii^m florins et c chevaux.
 Le comte de Bevalcache ¹³ xii^m florins et c chevaux.
 Le comte de Paredes viii^m florins et LX chevaux.
 Le comte de Oissonne ¹⁴ viii^m florins et LX chevaux.
 Le comte d'Ornya (?) vi^m florins et L chevaux.

¹ Zenette, de la maison de Mendoza. | ² D'Aguilar.

³ Moya, de la maison de Cabrera. | ⁴ Le marquis de Denia, de la maison de Sandoval.

⁵ Sic dans le MS. 7382 de la Bibliothèque royale et le MS. de la Haye. Dans le MS. 13856 on lit :

« Les onze ducs ont tous ensemble de rentes iii^c LXXV^m florins d'or : » ce qui est plus clair.

⁶ Benavente. | ⁷ D'Ureña. | ⁸ Montagudo. | ⁹ Feria. | ¹⁰ Buendia. | ¹¹ Lista.

¹² Treviño. | ¹³ Belalcazar. | ¹⁴ Osorno (?).

Le comte de Tandille ¹ vi^m florins et L chevaux. 1302.
 Le comte de Salvatier d'Albe iii^m florins et L chevaux.
 Le comte de Mirande x^m florins et iii^{xx} chevaux.
 Le comte de Sallines viii^m florins et LX chevaux.
 Le comte de Guiliar ² vi^m florins et L chevaux.
 Le comte Siroille ³ vi^m florins et L chevaux.
 Le comte de Nyeves ⁴ vi^m florins et L chevaux.
 Le comte de Fonsalide ⁵ iii^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Ribadavia vi^m florins et L chevaux.
 Le comte de Ribadieur ⁶ iii^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Caumye ⁷ vi^m florins et c chevaux.
 Le comte de Sisointe (?), qui porte la grande ensaigne du roy, xii^m florins
 et c chevaux.
 Le comte de Saint-Estienne ⁸ viii^m florins et iii^{xx} chevaux.
 Le comte de Valencie vi^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Couroigne ⁹ vi^m florins et XL chevaux.
 Le comte du Pliete ¹⁰ iii^m florins et xx chevaux.
 Le comte de Medelin vi^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Castanier ¹¹ viii^m florins et LX chevaux.
 Le comte de Mellegal ¹² vi^m florins et LX chevaux.
 Le comte d'Altemire iii^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Leimes ¹³ iii^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Salvatier en Galice iii^m florins et XL chevaux.
 Le comte de Montere ¹⁴ iii^m florins et XL chevaux.
 Le viscomte de Valdorne ¹⁵ ii^m florins et xxv chevaux.
 Le viscomte de Vivier (?) ii^m florins et xxv chevaux.
 Somme, ces xxxviii comtes et deux viscomtes ont de rente iii^c et L milles
 florins d'or, et servent le roy à trois milles vi^c et XL chevaux.

¹ Tendilla. | ² D'Aguilar. | ³ Siruela. | ⁴ Nieva. | ⁵ Fuensalida. | ⁶ Ribadeo.

⁷ Peut-être faut-il lire *Caurye*, Coria. | ⁸ Santistebán. | ⁹ Coruña. | ¹⁰ Peut-être de *Priego*.

¹¹ Castañeda. | ¹² Melgar. | ¹³ *Leumes* dans le MS. de la Haye : Lemos.

¹⁴ Montoro ou Monterey. | ¹⁵ Valduerna.

1502. Ce quarantiesme chapitre publie la puissance d'aultres grands maistres des pays d'Espaignes.

Le grandt maistre de Saint-Jacques tient de rente LXIII^m florins d'or et maison de M chevaux.

Le grandt maistre de Callatrave tient XL^m florins d'or et maison de v^c chevaux.

Le grandt maistre de Alcantere xxxvi^m florins d'or et III^c chevaux.

Le grandt commandeur de Léon XL^m florins d'or et vi^c chevaux.

Le grandt commandeur de Callatrave viii^m florins d'or et L chevaux.

Le clavero ¹ de Saint-Jacques vi^m florins et xxx chevaux.

Le clavero de Callatrave vi^m florins et xxx chevaux.

Le clavero d'Alcantere II^m florins et xv chevaux.

Le prieur de Saint-Jehan x^m florins et III^{xx} chevaux.

Le prieur de Saint-Marc de Léon viii^m florins et XL chevaux.

Le prieur de Vellès vi^m florins et xxxvi chevaux.

Le prieur du couvent de Callatrave III^m florins et xv chevaux.

L'andelantal de Castille xII^m florins d'or et c chevaux.

L'andelantal de Mours ² xIIII^m florins d'or et III^{xx} chevaux.

L'andelantal de Léon vi^m florins et xx chevaux.

L'andelantal de Cassorle ³ viii^m florins et L chevaux.

L'andelantal de Grenade vi^m florins et xx chevaux.

L'andelantal de l'Andelousie xvi^m florins et c et L chevaux.

Le marissal de Noves ⁴ II^m florins et xx chevaux.

Le marissal de Maplica ⁵ II^m florins et xx chevaux.

Le marissal de Pénafleur M florins et xv chevaux.

Le marissal de Salvedra III^m florins et xxx chevaux.

Ceuls tous ensamble tiennent III^c et III^m florins d'or, et servent le roy à trois milles III^c et xv chevaux.

Sans ceuls sont encoire en Espagne pluseurs aultres grands maistres, ne duc ne comte, car on ne faict estime des maisnés en Castille, si comme dom

¹ On appelait *clavero*, dans les ordres militaires d'Espagne, le chevalier à la charge duquel était la garde et défense du principal château ou couvent de l'ordre.

² Murcie. | ³ Cazórla, comme il est dit p. 228, note 4. | ⁴ Navas (?). | ⁵ Málpica.

Henry, oncle du roy, qui tient xxv^m florins d'or et iii^{xx} chevaux; dom Allons de Aguilart xx^m florins et ii^c chevaux; dom Pierre de Porte-Carriere¹ xxiiii^m florins et c chevaux, et aultres pluseurs desquels je me tais pour la prolixité. 1502.

Ce chapitre quarante et uniesme déclare quel or et quèle monnoye courent en Castille, et des deux coustumes en Castille : l'une est de hostels où loge le roy, l'autre des viandes du vendredi et du samedi.

Les pièces d'or forgiés en Castille sont du meilleur or que je sçay, et n'en court que de trois manières illec forgiés. Premièrement sont ducats, doubles ducats, de quatre ducats et de dix ducats. Secondement y courent castillans² de L solz et demi-castillans. Tiercement doubles, qui valent ung escu au soleil, et cest or est le mendre. De monnoye blanche court une seule fachon appellée royauls³, qui vallent trois solz chincq deniers, et demy-royauls et quars à l'avenant, et pluseurs petites noires monnoyes, come malvidis et d'aultres.

Deux aultres coustumes non encoire déclarées sont en Castille. Premièrement, quandt le roy ou le prince vient en bones villes ou villages, les hostes sont tenus de baillier la moietiet de leur maison aux marissauls ou fourriers qui vont devant et furnir des utensiles; et n'en puet l'hoste rien demander. Celle coutume ordinaire est grande subjection, de laquelle se la royne les eusist volu afranchir, elle eubt innumérable pécune. Secondement, en ce pays, tous les samedis de l'an on puet mengier trippes et tout le dedens de la beste, et les piedz et la teste; et appellent cela morsilles⁴. Le vendredi on ne menge oefz, se n'est de Pasques jusque à la Pentecouste.

Ce suffise du royaume de Castille. Or venons à déclarer du royaume d'Arragon.

¹ Portocarrero.

² En espagnol *castellanos*. Ces pièces d'or valaient quatre réaux et quatorze maravédís d'argent.

³ Ou réaux. | ⁴ En espagnol *morcillas*, qui signifie *boudins*.

1502. Ce quarante-deusiesme chapitre descript l'entrée de Monsigneur ou royame d'Arragon, comment il fu rechupt à Callalthehute et puis à l'Ormoigne, du chasteau de la Jefferie, et l'entrée de Monsigneur en Sarragoce.
- 17 octobre. Nous laissasmes Monsigneur le lundi, xvii^e de octobre, à Medinaceli, lequel jour mondit signeur alla avoec Madame disner au monastère appellé Ores-Arise^(p), et gistèrent six lieues de là à Erise¹, première ville d'Arragon, du grandeur de Bavais, scituée au pendant d'une montaigne sur laquelle gist ung chasteau : la vallée desoubz est moult fertile de safran et de vignes, et apertient la ville à dom Jehan de Palefosse².
- 18 octobre. Lendemain, jour de Saint-Luc, sejournerent illec, où aucuns de nos pages visitèrent et rompirent le mesquite³ des Mores, et rompirent lampes, pos et tout ce qu'ilz y trouverent.
- 19 octobre. Le mercredi passerent ung petit village et chasteau nommé Alhamor⁴, en ung destroit entre deux montaignes, où il y a bains chauls comme à Ays; et au milieu court la rivière dicte Chalonne⁵; et logèrent à Tecquen⁶, quatre lieues de Erise.
- 20 octobre. Le joedi, xx^e, allèrent deux lieues dudit village hosteler à la ville dicte Callalthehute⁷, où le gouverneur d'Arragon et messeurs de la ville vinrent au-devant et l'honorèrent moult; et à la porte, toute tendue de tapisseries, avoit ung hault pillier de bois et au-dessus ung beau pavillonceaux plain d'angelz et d'autres personages. Deux desquels angelz, chantans quandt Monsigneur aprocha, descendirent par ung vis jusque le haulteur d'ung cheval, et l'ung luy presenta une clef, l'autre une espée, et remontèrent chantans en leur langaige.
- A l'entrer en la ville viii bourgeois portèrent dessus luy et Madame ung ciel de drap d'or, armoyé des armes d'Arragon et de Monsigneur; et partout où ils passoient, la ville estoit tendue de tapisseries et de painctures et de personages jusques au logis du roy, où ils descendirent.
- Callalthehute est du grandeur de Auldenarde, bien marchande et mal pavée, assise au bas d'une montaigne laquelle a en hault plusieurs édifices de terre gastés et ruynés, en manière de chastelets, et à ung ject d'arcque court la rivière dicte Chalonne.

¹ Ariza. | ² Palafoz. | ³ Mesquite, mosquée. | ⁴ Alhama. | ⁵ Le Xalon. | ⁶ Ateca. | ⁷ Calatayud.

Le vendredi séjourna Monsigneur et alla véoir la mesquite des Mores. 1502.

Le samedi alla couchier chineq lieues de là à la villette de l'Ormoigne ¹, et dom Allonse d'Arragon, filz bastardt du roy et archevesque de Sarragoce, acompaignié environ de trois cens chevaux, vint au-devant de luy; et, la révérence acomplie, chevauchèrent à la ville, située en plain pays entre montaignes, où rien ne croist ung quart de lieue autour d'icelle, sinon aulcunes vignobles. 21 octobre.
22 octobre.

Le lundi, xxiiii^e, quandt ils (eurent) chevauchiet chine lieues, logèrent à Moelle ², village meschant. 24 octobre.

Le mardi cheminèrent iii lieues et gistèrent à la Jefferie ³, chasteau jadis édifyé par le roy Jeffer, à ung ject d'arc de Sarragoce. Le roy d'Arragon, acompaignié de pluseurs nobles, environ v^e chevaux, vint ung quart de lieue au-devant de Monsigneur et Madame, et chevalchèrent ensamble jusques au chasteau de la ville, où Monsigneur et Madame demorèrent, et le roy ala logier en son logis en la cité. En ce chasteau anchyen, qui est oevre sarasinoise ⁴, orné dedens de beauls logis, de belles chambres et de gallerics, furent par Ghevelon vendus les xii pères de France au roy Marsilles. 25 octobre.

Le lendemain, xxvi^e jour, Monsigneur et Madame partirent d'illec, pour entrer en la ville, vers onze heures devant midi, où entre le chasteau et la ville trouvèrent les gens de mestier. Chescun avoit sa parure, couleur et livrée, trompettes et estandars de leurs mestiers. Là ne faillirent les Mores portans en leurs estandars les armes d'Arragon. Tous les prédicts marchèrent devant; puis les nobles, tant d'Arragon que de Castille et des pays de Monsigneur, non sans grandt bruit de trompettes, de tamburins et de haultbois. 26 octobre.

A l'entrer en la ville, les bourgeois d'icelle portèrent, dessus Monsigneur et Madame, ung ciel de drap d'or armoyé des armes d'Arragon avoec celles de Monsigneur, jusques à leur logis. Et estoit Monsigneur tout gorgias abilliet à la castillante. Claude de Boval, grandt escuyer, portoit l'espée devant Sa Magnificence, et ses officiers d'armes le précédoient, vestus de leurs cottes d'armes. Et passant devant le roy d'Arragon, qui regardoit des fenestres Monsigneur passer, ledict Claude baissa l'espée, la pointe en bas.

¹ La Almunia. | ² La Muéla. | ³ La Aljaferia. | ⁴ Sarasinoise, des Sarrasins.

1502. **Monsieur luy fist la révérence, estant à cheval, du bonnet, et le roy pareillement. Ses archiers, atournés de leurs hocquetons ¹, avoec seulement leurs espées, advironnoient Monsieur, lequel l'ambassadeur de Venise adextroit, et l'archevesque de Sarragoce et le marquis de Villaine estoient à dextre et à senestre de Madame. Les bourgeois venus au-devant d'euls estoient vestus de robes d'escarlate doublées de damas noir et ung collet de drap d'or par-dessus : aucuns desquels menoient les chevaux de Monsieur et Madame par une chaisnette d'or, au long de la ville, où toutes les rues estoient tendues de tapisseries, et les maisons des marchans toutes chargiés de draps de soye à la mode de nostre pays. En passant par le Marchié, descendirent de leurs chevaux, et montés sur ung eschauffault, firent aucuns sermens longz à escripre, puis remontèrent et, venus jusques à la grande église, descendirent avoec aucuns grands maistres et furent rechups à croix et à confanons. L'archevesque, le suffragant et les chanonnes, moult ricement vestus, chantans. *Te Deum*, menèrent Monsieur et Madame jusques au grandt autel. Et après les oblations et pryères, remontèrent, à grandt nombre de torses, à chevaux et vinrent descendre à leur logis en costé cely du roy de la cité, en la plus ample rue, mais non pavée.**

Ce quarante-troisiesme chapitre conte comment Monsieur fu rechupt prince d'Arragon, et des sermens qu'il fist, et de ceuls que on luy fist.

27 octobre. **Le joedi, xxvii^e d'octobre, entour une heure après disner, le roy, Monsieur et Madame, acompaigniés et ordonés come le jour devant, chevaulchèrent jusques à l'ostel de la ville, où le roy descendit; et Monsieur et Madame allèrent descendre à la grande église. Et, après la révérence faicte à Dieu, Monsieur se assist sur une chayère de velour et Madame par terre sur coussins de draps d'or, attendans le roy, quy, venu, appella les commissaires, après les commissaires commis ² par les villes d'Arragon, de Sicile, Valence, Sardine, Mailorque et Minorque et de la comté de Barselonne et**

¹ *Hocquetons*, cottes d'armes.

² MSS. 7582 et 13858 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. de la Bibliothèque de la Haye : « quy, venu, appella les commissaires commis par les villes, etc. »

de Rousillon et aultres signouries subjectes à la corone d'Arragon. Lors par ^{1302.} ung sien secrétaire fist réciter les drois, libertés et previlèges desdis pays et royames, lesquels Monsigneur et Madame jurèrent sur les Évangiles entièrement garder. Ce fait, le roy, Monsigneur et Madame allèrent à piedz à la maison de la ville, où estans en une grande salle, soubz ung ciel de drap d'or, ung prothonotaire commis par les estas des pays remonstra, en aragonois, que les signeurs, nobles et habitans en Aragon et ens signouries apertenantes audit royaume tenoient et juroient dame Jehanne, fille légitime du roy et vraye hiretière de la corone et sceptre d'Arragon, et dom Philippe, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, vray mary de ladictie Jehanne et hiretier d'Arragon, durant la vie d'elle, et non plus, mais, après la mort d'icelle, ils tenoient les enfans d'euls procréés vrays hiretiers dudit royaume et signouries; et se la royne moroit, le roy se remariast et eust enfant masle et légitime, le serment par euls fait n'aueroit valeur. Ce fait, tous les nobles et commis jurèrent féaulté à mesdis signeur et dame, prinçe et princesse d'Arragon. Après, à grandt bruit de trompettes, non sans foison de torses, remontés à chevaux, allèrent chescun à son logis. Ce jour porta l'espée, car c'est son droit d'hiretier, dom Balasque d'Arragon ¹; et Monsigneur estoit abillé à nostre facion, et Madame à la castillante bien gorgiasement.

Le venredi, xxviii^e, le roy partist bien matin, à petite compaignie, de ²⁸ Sarragoce, et alla à très-grande diligence vers la royne à Madrille, car il avoit eut hastives nouvelles que estoit malade, et avoit envoyet devant en poste l'escuyer Bouton, pour sçavoir coment elle se portoit ².

Le samedi Monsigneur tint à la maison de la ville de Sarragoce les estas ²⁹ comme la persone du roy.

Le mardi, premier jour de novembre, jour de tous les Saincts, et le mer- ^{1^{er}} quedi, jour des Ames, alla Monsigneur ouyr messes et vespres aux Cordeliers. ²

Le joedi, iii^e de novembre, Monsigneur festia, au chasteau de la Jefferie, l'archevesque de Sarragoce et une partie des signeurs de la ville. Là furent ³ tendues parties de ses bones tapisseries et son beau buffet acoustré de plusieurs de ses joyauls.

¹ Don Blasco de Alagon.

² MS. de la Haye. Les mots *se portoit* manquent dans le MS. 7582 de la Bibliothèque royale.

1502. Ce jour retourna monseur de la Chault, qui, de la ville de Gadclagare ¹, avoit estet envoyé en poste vers le roy de France, pour ce principalement que Monsieur voloit retourner en ses pays par France. Or estoit la guerre esmeute entre le roy franchois et le roy et royne d'Espaigne, lesquels ne voloient bonement consentir ce retour sans sauf-conduit du roy de France et qu'il baillast aucuns de ses plus grands maistres en hostage ens pays de Monsieur jusques à son retour : ce que le roy fist volentier; et raporta ledit signeur de la Chault toutes les sceuretés nécessaires.

Ce quarante-quatriesme et derrain chapitre de ce premier livre dit que Monsieur, mandé par lettres de la royne, alla à Madrille vers elle, et que Madame fu tost après illec aussy mandée, et fu concludt que Monsieur retourneroit en ses pays et elle demorerait avec la royne sa mère jusque après sa gésine; et de deux débatz, et que monseur de Boussu fu fait chevalier, et le filz du roy de Naples fu amené prisonnier au roy et royne d'Espaigne.

4 novembre. Le venredi vinrent lettres de la royne mandantes à Monsieur que elle voloit luy dire quelque chose devant son parlement : par quoy Monsieur partist de Sarragoce le samedi, à petite compaignie, pour plus diligemment cheminer, et mena aucuns grands maistres et aucuns gentilshomes pour le servir de sa bouche, et laissa Madame à Sarragoce avec la reste de ses gens. Et venu à Madrille, le roy et la royne eurent plusieurs devises à luy. Principalement la royne eust bien volut rompre son parlement, et remonstroit que Madame estoit fort enchainte et que impossible estoit ariver à son pays devant sa couche : à quoy Monsieur respondist qu'il avoit de grands affaires et craindoit avoir grief damage, s'il ne retournoit brief. Quant à la couche de Madame, il le laisseroit volentier avec elle, et après sa couche, l'envoieroit requerrir. Pour conclusion, Monsieur despescha ung sien gentilhome pour envoyer querrir Madame à Saragoce et venir à Madrille. Elle, après veu ces lettres, conclud partir le joedi, 24 novembre. xxiiii^e de novembre, et alla ce jour à la maison de la ville pour aucuns affaires, et partist à quatre heures après disner avec son train et le résidu

¹ Guadaxára.

de celui de Monsieur, sauf son escuyrie et la garde des joyauls qui demorèrent avoec la pluspart des baghes, et vint couchier à la Moelle ¹, iii lieues de Sarragoce, où elle séjourna le venredi pour la feste Sainte-Catherine. 1502.

Le samedi coucha à l'Elmoigne ², chincq lieues de la Moelle. 26 novembre.

Le dimence, xxviii^e de novembre, Noël Wastbled et aulcuns aultres archiers ses compaignons eurent grandt débat, pour les logis, contre Cousin, cuisenier de Madame, et Hermand et deux de leurs compaignons. Ledit Cousin fu fort bleschié et en dangier de mort aussy. 27 novembre.

Le lundi logea Madame à Callaltheutte ³, chincq lieues de là. 28 novembre.

Le mardi à Setinne ⁴, chincq lieues d'illec, et y séjourna le jour Saint-Andrieu. 29 novembre.

Le joedi, premier jour de décembre, herbegea à Arques ⁵, chincq lieues. 1^{er} decembre.

Le venredi à Sigoence ⁶, six lieues. 2 decembre.

Le samedi gista à Bougehara (?), ung meschant village, six lieues de Sigoence, et y séjourna le dimence. 3 decembre.

Le lundi hostela à Erasse ⁷, chincq lieues de là. 5 decembre.

Le mardi, vi^e, après allet vii lieues, arriva à Alcalla, où Monsieur vint demi-quart d'heure après, et illec séjournerent deux jours. 6 decembre.

Le merquedi, veille de la Conception de Nostre-Dame, au soir, eut grandt débat commenchié pour les logis, car xxiiii ou xxvi Espaignars, serviteurs de l'évesque de Malghe, furent reboutés à l'hostel de leur maistre, et en y eut des bleschiés par les gens de monseur de Nassou, qui eussent romput le logis, se aulcuns gentilshomes n'y eussent mis le bien. Et aussy l'évesque par beau parler les apaisoit. 7 decembre.

Le venredi Monsieur et Madame, partis d'Alcalla, vinrent à Madrille, où nous fûmes mal logiés, pour tant que les trains du roy et de la royne y estoient. 9 decembre.

Le lundi, xii^e, le roy et Monsieur allèrent à la chasse deux lieues de la ville. 12 decembre.

Et le mardi, merquedi et joedi Monsieur et ceuls de son conseil estoient continuëlement devers le roy et royne pour leur retour à nostre

¹ La Muéla. | ² La Almúnia. | ³ Calatayud. | ⁴ Cetina. | ⁵ Arcos.

⁶ Sigüenza. | ⁷ Eras ou Heras.

1502. pays : à quoy la royne contrarioit. Enfin , tout bien considéré , se contenta du partement de Monsieur, et Madame demoreroit jusques après sa couché.
- 14 décembre. Le merquedi, xiiii^e, arrivèrent à Madrille le conestable de Castille et le comte de Bonnevente avoec ii à iii^e chevaux.
- 15 décembre. Le joedi, xv^e, environ xi heures de nuyt, requist monseur de Bousut au roy d'Espagne l'ordre de chevalerie, et il luy accorda et donna l'acollée: ce que l'on sceut non devant trois jours après, car il le cuidoit céler jusques à son retour au pays.
- 17 décembre. Le samedi arriva à Madrille le duc de Calabre¹, filz de dom Fédrix, roy de Naples, acompaigniez de xx à xxx chevaux, vestu lors d'ung sayon de velour cramoisy et d'ung manteau de drap noir à la mode d'Espagne, et avoit une chaisne par dessus : lequel Gonsale de Fernande avoit prins et l'envoyoit au roy et à la royne. Et le roy et Monsieur allèrent au-devant de luy, faignans aller esbatre aux champs, et l'amenerent faire la révérence à la royne.

Cy fine le premier livre du voyage que Monsieur fist allant de Bruxelles en Espagne, et commence le second livre traictant de son retour.

¹ Don Hernando de Aragon.

LIVRE SECOND.

Le premier chapitre du second livre traictera du congié que Monsieur et ses plus grands maistres prirent au roy et à la royne; du commencement de leur rethour, et premier du chemin qu'il fist de Madrille à Sarragoce et coment il fu secondement festoyé à Sarragoce, et des présens que on ly fist, et des Mores illec habitans, de leurs prestres et cérimonies, de leurs coustumes; des églises de Sarragoce; de la table d'autel et d'autres choses. 1302.

Le lundi, XIX^e de décembre, Monsieur print congié du roy et de la royne, non sans grands regrets; et allèrent tous les grands maistres et les gentilshomes de Monsieur prendre congié en baisans les mains de la royne, et après de Madame, laquelle menoit grandt dueil du partement de monsieur son mary, qui laissa avoec elle monsieur de Melun et monsieur de Haluin et plusieurs autres gentilshomes de sa maison. Le roy, acoustré du duc de Calabre, du conestable, du comte de Bonnevente et de plusieurs autres, le convoya un quart de lieue hors de la ville; Là print congié Monsieur du roy. Après, tous les grands maistres, en disans adieu, allèrent baisier ses mains; et le vinrent conduire monsieur de Meleun et monsieur de Haluin jusques à Alcalla. Le roy fist ce jour Philippe de Helbaut chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, sommelier de corpz de Monsieur, et donna le roy et la royne six très-beauls jennès à Monsieur. 19 décembre.

Le mardi alla Monsieur à Erasse, vii lieues d'Alcalla, à une très-belle maison de plaisance, assise en très-beau lieu, appartenant au duc de l'Infan- 20 décembre.

1302. tale, où il séjourna tout le jour séquent, et là despescha monseur de la Chault pour signifier au roy de France que les ostagiers par luy accordés allassent en ses pays.
- 22 décembre. Le joedi, xxii^e, logea Monsigneur à Jedracque ¹, trois lieues de là.
- 23 décembre. Le venredi, xxiii^e, après avoir chevauchiet chincq lieues, prinst giste à Sigoinche ², ville assés belle, où l'église, siège épiscopal, est l'une des plus belles petites églises d'Espagne et la mieulx décorée. Par quoy Monsigneur y fist son Noël et toutes les festes.
- 29 décembre. Le joedi, xxix^e de décembre, se partist Monsigneur de Sigoinche, auquel le comte de Fonsalinghe ³ print congié, et avoit compaignié Monsigneur depuis Madrille, et Monsigneur print giste à Arques, six lieues de Sigoinche. En chemin vint le duc de Medinaceli ce jour prendre congié, et fu bien mari que Monsigneur ne voloit demorer la nuyt en sa ville, où plusieurs du train de Monsigneur allèrent logier, pour la petitesse du logis d'Arques; lesquels furent bien festoyés dudit duc.
- 30 décembre. Le venredi, pénultime de décembre, l'évesque de Cordual, qui depuis Flandres avoet tousjours compaigniet Monsigneur, print congié à luy. Ce fait, Monsigneur partist et chemina sept lieues, puis print herberge au village dit Bonmerque (?), et passa par la ville de Herrise ⁴; et le comte d'Almassenne ⁵ et son beau-frère, acompaigniés de deux cens chevaux, le convoyèrent environ demi-quart de lieue de la ville.
- 31 décembre. Le samedi, darain jour, alla Monsigneur à giste à Callaltehute ⁶, trois lieues de là, et y séjourna Monsigneur le jour de l'an.
1303. Le lundi, 1^e de janvier, Monsigneur chemina chincq lieues et logea à l'Ormoigne ⁷.
- 3 janvier. De où Monsigneur partist le mardi et alla logier au village de Moelle ⁸, où il n'y a que chincq maisons de cristyens : tous les aultres sont Mores. Et fu Monsigneur logié à le maison de leur prebstre, appellé de son nom Mahon de Bros : le nom qu'il a par son office est l'allefaquin ⁹, et a son filz aussi prebstre. Ceuls monstrèrent à Monsigneur aulecuns livres, entre lesquels le Alcoran est le fondement de leur loy. Au très-beau chasteau

¹ Jadráque. | ² Sigüenza. | ³ Fuensalida. | ⁴ Ariza.

⁵ D'Almazán. | ⁶ Calatayud. | ⁷ La Almúnia. | ⁸ La Muéla.

⁹ *Alfaki* en espagnol, faquir.

de celuy ¹, apertenant à ung chevalier arragonnois, y a une des belles et 1505.
abondantes sources de fontaine que on puist gaire véoir.

Le merquedi se partist Monsigneur de la Moelle, où l'archevesque de Sarragoce vint au-devant de luy, qui le mena à giste à Sarragoce, chineq 3 janvier.
lieues de Moelle. Messieurs de la ville vinrent au-devant de luy, et le rechupt l'archevesque très-honorablement en son logis, qui est très-beau et très-bien acoustré, et festoya très-bien toute la compaignie. Ceuls de la ville leur firent présent ² de deux cens perdris, de deux cens connins, de deux cens gelines, de cent chappons, de chinquanté chevraus, de vingt-quatre veuls et de vins et d'aultres choses.

Sarragoce est environ du grandeur d'Arras et fort marchande, où hantent marchans de pluseurs nations; elle siet en pays bien fertile de labour et vignobles et de praries. C'est le cief et la meilleure ville d'Arragon. Les Mores ont en elle ung quartier et ung lieu pour faire leur abhominable sacrifice à leur Machomet, lequel lieu ils nomment melchitte ³, où journellement les alièmes véoir. Ils commencent venir à leur melchitte environ xii heures de midi; et avant qu'ilz entrent, se despouillent et à une fontaine illec sourdante se lavent des piedz jusques à leur tête, et dient qu'ilz se purgent par ce lavement de leurs péchiés, comme nous par confession, puis se revestent et entrent en leur melchitte la pluspart natée; et venus jusques as nattes, ostent leurs cauchiers ⁴, car il leur est deffendu en leur loy marchier dessus, fors à piedz nudz. Les homes sont d'ung costé et les femmes d'ung aultre, et ne se entrevoyent; et leur allefaquin, revestu d'une chappe de drap blan et de chaperon de mesme, come ung moisne, tenant une croche ⁵, list une grosse heure. Tous les homes, en fin de sa lecture, se escrient et lamentent, puis dient je ne sçay quèle dévotion en leur loy escripte, come avons les Heures; et dure cela environ deux bones heures. Ce faisant, se lièvent pluseurs fois, et baisent la terre à chescune levée trois fois; puis se rassient, et assis baisent derecief la terre pluseurs fois. Ces cérimonies faictes, l'allefaquin sermone bien une demie heure; puis boutte sa teste en ung trou où il faict quelque pryère à leur dieu

¹ « De ce lieu, » dans le MS. de la Haye.

² « Luy firent présent » dans le MS. de la Haye.

³ *Melchitte*, mosquée, comme il a déjà été dit.

⁴ *Cauchiers*, chaussures. | ⁵ *Croche*, grosse

1305. Machomet; et tous les homes en font après luy otant. Ce acompli, reprennent leurs souliers sur les roiles ¹ atachiés as murailles entour leur melchitte; puis retournent à leurs maisons. Et font cela seulement une fois la sepmaine : c'est le venredi, lequel ils festient comme nous le dimence, et n'entrent en leur melchitte sinon ce jour. Leur prebstre puet avoir femmes et enfans, comme l'ung d'euls.

Le pays d'Arragon en villes et villages en est tout plain, et n'en voient roy ne seigneur en estre quittes, pour les grands tribus qu'ils en ont : car chescune teste, soit home, femme et enfant, payent par an une pièche d'or nommée ung double, vaillante ung escu d'or. Ils sont afranchis de cela quandt ils se crestiennent : ce qu'ils ne font gaires, car ils ne mengent char de porcq et ne boivent vin par le commandement de Machomet, leur prophète et patriarche, non qu'il se enyvras et qu'il fuist estranglé d'ung porcq, comme pluseurs luy mettent sus, car il morut come les aultres. Ce dit le Supplément des cronicques. Qu'ils ne usent de vin ne de porcq, nous, logiés à leurs maisons esparses par le pays, en avons eut vive expérience : car ils faisoient laver les plats où on avoit mengiet le lart et les pots où on l'avoit cuit, et les pots et les voires ² où on avoit mis le vin, et les places de leurs maisons où nous aviesmes marchiet.

5 janvier. Le joedi, nuyt et veille des Roys, Monsigneur ne wida son logis et ne fist son royaume, car ce n'est la mode du pays.

6 janvier. Le venredi, jour des Roys, ouyt la messe à la grande église située emprés son logis. La table d'autel est la plus belle que l'on puist véoir, faicte d'albastre et bien dorée, et a xxxvi à xl piedz de hault et de largeur de xxiii à xxvi piedz. L'après-disner alla Monsigneur véoir deux Arragonnois joustans sur le Marchié l'un contre l'autre, et se acquitèrent le mieulx qu'ilz peurent. Puis alla aux Cordeliers, où furent joués auleuns pas du Jugement extrême, de quoy les mistères furent très-beauls; et après souper, à force de torses, joua Monsigneur à la palme ³ contre l'archevesque, qui, après le jeu, fist apporter ung banquet très-beau tout de drageries, à la mode du pays. Après fist venir jouer devant Monsigneur trois rebecques ⁴ moult bons, et mist toute sa puissance à le bien festoyer.

¹ Roiles, tablettes. | ² Voires, verres.

³ Palme, paume. | ⁴ Rebecques, rebecs, violons.

Saragoce a aussi une église nommée Nostre-Dame du Pillier ¹, où il y a ^{1503.} grandt aport de reliquaiers et de ornemens. C'est le lieu où Nostre-Dame s'apparut à saint Jacques retournant de preuchier aux Espaignes, où il avoit peu converti de gens, et l'ammonesta retourner et derecief illec preuchier, et luy prommist qu'elle les enluminerait à la crestièneté et les convertiroit, come il advint.

Ce secondt chapitre parle de Monsigneur yssant d'Arragon, et des coustumes et prélats et grands maistres du pays, et de la cité de Laride à l'entrée de Castillogne, et comment il fu là rechu honorablement, et comment le duc de Cardone le rechupt bien à sa ville de Rebecque, et comment le grandt escuyer le festoya bien à la villette de Bellepuisse, et d'aultres choses, et comment il fu bien recoelli à la ville de Targhes, etc.

Le samedi, vii^e de janvier, Monsigneur se parti de Saragoce et passa, ^{7 janvier.} à demie lieue d'illec, la rivière dicte Galego, laquelle descendt des montaignes et va tumber en la rivière dicte Ebro, et alla logier au village de Ausser ², six lieues de Saragoce. Jusques-là le convoya l'archevesque de Saragoce.

Le dimence alla couchier à Bourgelaras ³, vi lieues de là.

^{8 janvier.}

Le lundi chemina chincq lieues de là et vint à giste à Fraghe ⁴, la derrenière ville d'Arragon, située entre montaignes, au pendant d'une des plus grosses. Au bas est la rivière dicte Sinco ⁵, où le pont a deux cens pas de long; et est la ville du grandeur de Songnies, assise en assés bon pays. Après le souper vinrent pluseurs Mores, homes et femmes, danser et faire gambades devant Monsigneur, dont il y avoit pluseurs bons corps de chescun sexe. Entre les aultres eut Monsigneur regrets de deux ou trois belles filles, et leur prommist faire de grands biens, s'elles se voloient crestyéner : à quoy ne les peut, pour argent ne pour pryères, incliner.

^{9 janvier.}

Or, à la fin d'Arragon, voel ung petit parler des coustumes d'illec. Elles sont assés samblables à celles de Castille; mais ilz ne sont en si grande servitude, ne si obéyssans à leur prince : car, quandt ilz ont payet ce qu'ilz

¹ *Nuestra Señora del Pilar* en espagnol.

² Oséra. | ³ Bujaralóz. | ⁴ Fraga. | ⁵ Cinca.

1503. doivent à leurs roys et aux signeurs, ilz ne sont tenuz à aultre servitude.

Et pour ce que j'ay déclaré les noms des prélats et des grands maistres du royaume de Castille, je déclareray ceuls du royaume d'Arragon.

Le premier est l'archevesque de Saragoce, l'évesque de Taragone ¹, l'évesque de Viesque ² et l'évesque de Jacques ³; pour grands maistres le comte de Bellesy ⁴, le comte d'Arrande ⁵, le comte de Ribagos ⁶. Et sont encoire illec aultres grands maistres et gentilshomes : mais, pour ce qu'ilz ne sont ducs ne comtes, je m'en tays.

10 janvier. Le mardi, x^e de janvier, Monsieur print giste à Laride ⁷, première cité du pays et comté de Catheloigne, à trois lieues de Fraghe. Elle est du grandeur de Tehremonde, située sur un pendant d'une montaigne sur la rivière dicte Segira ⁸, où il y a un fort chasteau. Et vinrent la plupart des gens de bien de la ville au-devant de Monsieur avec ceuls de la justice, et puis ceuls de l'université, entre lesquels estoit le filz du duc de Cardone, illec estudiant. Et à l'entrée de la ville, les habitans portèrent dessus luy un palle de drap d'or jusques à son hostel, et viii chevaliers menèrent son cheval, atachié à deux cordons de soye, jusques à l'église, où les chanonnes, ricement revestus, luy baillèrent à baisier les relicques. Puis alla faire ses oroisons au grandt autel, où les chanonnes luy montrèrent un drap de linge où nostre Rédempteur fu enveloppé dedens la cresche. Après tira à son logis, et ceuls de la ville luy firent présent de vins et viandes à leur mode. Après souper vinrent les Mores, homes et femmes, danser devant Monsieur, et en y avoit de très-bellès.

11 janvier. Le merquedi, xi^e de janvier, Monsieur partist, à petite compaignie, et mena seulement les plus honorables de sa maison, et alla disner à Rebecques ⁹, trois lieues de Laride, où il y a un beau chasteau, lequel est la maison du duc de Cardone, lequel vint au-devant de Monsieur une bone lieue, acompaignié de plusieurs gens de bien, environ de deux cens chevaux; et avoit avec luy ses chincq fils, l'aisné desquels est admiral de Catheloigne; et fist la révérence à Monsieur, baisant ses mains : ce qu'il ne voloit souffrir. Et puis ses chincq fils firent come avoit fait leur

¹ Tarrazona. | ² Huesca. | ³ Jacca.

⁴ Belchite. | ⁵ Aranda. | ⁶ Ribagorza.

⁷ Lerida. | ⁸ La Sègre. | ⁹ Arbéca.

père, et après euls fist la reste ¹ des gens de bien. Puis alla Monsieur ^{1503.} descendre au chasteau, et la ducesse descendit la montée avoec quatre de ses filles et la femme d'ung de ses fils et aultres pluseurs demoiselles, et vinrent au-devant de luy et baisèrent ses mains : ce que Monsieur ne voloit souffrir. Elle estoit vestue de velour noir, et sa fille aînée, appelée la comtesse, avoit robe de velour cramoisy, toute chargiée de lettres d'or faictes par orphèvres, avoec pluseurs baghes et pierries. Celle se marioit au duc de Negere ². La femme de son filz avoit robe de velour cramoisy et pluseurs chaysnes et pierries sur elle, et chescune d'elles trois avoit dessus sa robe un manteau de satin cramoisy fourré d'ermine, qui estoit gavre bien gorgiase. La troizème, encoire à maryer, avoit une robe de drap d'or frisé bien bon et bones chaisnes et pierries sur elle. Et toutes les aultres dames et demoiselles estoient acoustrées de drap de soye. Et le duc, retourné des champs, vestit une robe de velour cramoisy plaine d'ermine, et avoit au col une assés bone chaisné à nostre mode, et avoit bien phisonomie d'estre home de vertu. La robe de l'admiral son filz estoit de drap d'or frisé, pleine de martres sebelines à nostre guise. Après la révérence, le duc mena Monsieur en sa chambre, où estoient trois chambres de sieute. Le liet de la première estoit tendu de drap d'or frisé; l'aultre de velour cramoisy tout chargié de brodure; l'aultre de satin chargié de brodure avoec une couverte de martres sebelines. Le résidu de la maison estoit bien acoustré. Puis le duc mena Monsieur en une grande salle tendue de tapisseries, et y avoit ung dosseret de drap d'or, où il disna avoec Monsieur, et devant celle salle estoit ung buffet bien furny de vaisselle d'argent dorée et aultres avoec aulecunes pièces de vaisselle d'or. L'admiral servit ce disner de maistre d'hostel, et les trois aultres fils servirent de panetier, escanchon et escuyer trenchant, et pour aulmosnier l'évesque son filz. En une aultres alle estoient deux tables. La ducesse disnoit à l'une avoec ses trois filles et monseigneur de Ville et tous les grands maistres et chambellans de Monsieur, et à l'aultre table disnèrent nos gentilshomes, et y fut-on très-bien servy à leur mode, et fist le duc deffrayer toutes les gens de Monsieur. Après disner

¹ MS. de la Haye. Dans le MS. 7382 de la Bibliothèque royale : « la gens des gens de bien. » Dans le MS. 15856 : « Et après eulx firent les gens de bien. »

² Nájera, comme il a été dit p. 166, note 5.

1505. dansèrent les dames devant Monsieur : là les faisoit beau véoir. Les danses finées, le duc fist apporter le banquet de pluseurs succades et drageries, non sans bon vin ¹. Puis prist Monsieur congié des dames, dolentes de son partement. Le duc et ses enfans le convoyèrent ung quart de lieue, et là prinrent congié, et Monsieur print giste, deux lieues de là, à une vilette assés belle, furnie d'ung beau chasteau, nommée Bellepuisse ², apertenant à Remont de Cardonne, grandt escuyer du roy d'Espaigne. Cil festoia bien Monsieur et son train de chars, perdris, chappons, connins, paons, pain, vin et chinade, télement què le mendre avoit ce qu'il demandoit. Et deffraya tout le train, homes et chevaux, ce jour au souper et le joedi, xii^e, au disner. Après lequel Monsieur alla couchier une lieue de là à la vilette dicte Targhes ³.

13 janvier. Le venredi, xiii^e, Monsieur logea à Sucrre ⁴, une lieue de Targhes. Ceuls de la ville vinrent au-devant et portèrent dessus luy ung palle de satin jaune; et venu à l'église, trouva les prebstres revestus, et fist ses oroisons devant le grandt autel, où estoient pluseurs bons reliquaires. La ville est assés longue, du grandeur d'Ath en Haynault, située en assés bon pays, entre montaignes, et y a ung beau chasteau.

14 janvier. Le samedi vint Monsieur à giste, chincq lieues de là, où ceuls de la ville, nommée Égoulades ⁵, vinrent au-devant de luy.

Ce troiesme chapitre conte de l'abbaye de Nostre-Dame de Monsarra et de xiii hermitages; de la perfection d'ung Jehan Garin, hermite, et de sa faulte et de sa pénitance, et de la subtilité du diablé; de la fondation de ladicte abbaye et de l'entrée à Molin des Rés.

15 janvier. Le dimence, xv^e, Monsieur, parti de Égoulades, alla ouyr messe à Nostre-Dame de Monsarra, avoec seulement de trois à quatre cens chevaux des plus excellens de sa route, trois lieues de Égoulades, équivalentes viii des nostres. C'est une abbaye, lieu beau, dévot et solitaire, située entre

¹ MS. de la Haye. Les mots *bon vin* manquent dans le MS. 7582. Dans le MS. 15856 le copiste a passé ces mots.

² Bellpúig. | ³ Tárrega. | ⁴ Cervéra. | ⁵ Igualáda.

montaignes, pour à laquelle arriver convient monter bien deux lieues. Elle est de l'ordre Saint-Benoict, et sy grande que l'on y puet logier quatre cens chevauls; et n'est sans plusieurs belles chambres; et n'y a aultre logis entour ladicte abbaye. où tous pèlerins de pieds et de chevauls sont defrayés de boire et de mengier : ce que Monsigneur ne souffrit pour luy ne pour ses gens. La montaigne sur quoy elle siet est la plus estrange du monde. Il y a une roche tenante à celle abbaye où il fault monter une lieue à bien grandt paine et de pieds; chevauls n'y puèvent. Toutefois Monsigneur y monta pour véoir xii hermitages situés dessus en divers lieux, pour lesquels tous viseter fault une journée. Ils sont tous beauls et dévots et estranges à les véoir, et ne croy qu'il en y ayt telz au monde. En l'ung de ceuls gist Remondin, mary de Mellusine, qui là fist sa pénitance come au plus grandt désert du monde. Et viennent ces hermites à l'abbaye rechevvoir le *Corpus Domini* tous les dimences. Là leur baille-on provision de boire et mengier pour toute la semaine.

1305.
15 janvier.

La fondation de l'abbaye est tèle. Environ l'an de salu viii^e et lxxvii habitoit en celle roche frère Jehan Garin, hermite, vivant d'herbes et de rachines, si saintement que les cloches des églises sonnoient par elles à sa venue. Le diable, son teneur, voyant qu'il sourmontoit toutes tentations, envieux de ses perfections, appella ung aultre dyable et le transmua en forme d'ung hermite dévot et très-contemplatif, et prist habitation en ung cavain assés près du logis dudit frère Jehan Garin, qui fu moult consolé de avoir si saint home en sa compaignie. Et le premier diable entra ou corpz de la fille du comte de Barselonne, eagiée de xviii ans. Ce diable fu conjuré et dist qu'il ne wideroit jamais fors que par les pryères et mérites du très-saint home frère Jehan Garin, à la celle ¹ duquel elle fu menée, et séjourna illec aulcuns jours, ésquels il cuidoit expulser le dyable par oroisons. Mais la subtilité sathanicque ne cessa tant que le povre frère congneut celle fille charnellement. Laquèle depuis, adfin d'absconser ² son crieme, y desgorgea ³ et l'enterra soubz sa celle, et dist au père que elle estoit garie et partie de luy, et ne sçavoit aultre chose d'elle. Foy fu adjoustée à ses dicts pour sa sainteté cuidiée. Cil, regardant son méçu, fu

¹ Celle, cellule, cabane. | ² Absconser, tenir secret.

³ MSS. 7582 et 15856. Dans le MS. de la Haye « le desgorgea. » Il faut lire : *Pesgorgea*, l'égorgea.

1503.
18 janvier.

très-avoveux ¹ et repentant, et, en grande tristesse de coer contri, confessa son cas au pape, qui, après grandes objurgations, l'absolut, voyant sa repentance, qu'il yroit tousjours à quatre pieds come une beste, et jamais à personne ne parleroit, et, après ses habillemens usés, aultres n'aueroit tant que ung enfant à trois à quatre moix luy révéleroit de ses péchiés le total pardon, doné de Dieu. Lequel retourna à mii pieds faire sa pénitance à Monsarra; et long-tampz après ses habis usés, les veneurs du comte, venu à la chasse, le trouvèrent allánt nud à mii pieds tout velu, et l'estimant beste mue ², l'amènèrent au comte, qui par grande admiration le fist mener à Barselonne et enchayner à la porte de son palays come une beste merveilleuse. Et fu là si longuement que la comtesse, passante illec, portante son enfant de trois à mii moix, qui luy dist : *Frère Jehan Garin, tes péchiés te sont pardonnés, liève-toy, ta pénitance est acomplie et de Dieu acceptée.* Lors se leva, loant Dieu, et confessa publiquement au comte comment il avoit tué sa fille. Le comte esbahy alla au lieu où elle estoit enterrée et le fist descouvrir, et y avoit esté noef ans; mais le trouva saine et sannée ³, et dist que elle n'avoit jamais sentu aucun mal. Pour le miracle fist le comte là fonder ladicte abbaye, où ladicte fille fu nonne, et fina sa vie saintement. Depuis furent les nonnes translitées par ung comte de Barselonne à ung monastère appellé les Donzilles d'emprès Barselonne, et en leur lieu furent ordonnés moisnes de Saint-Benoist, où Dieu, pour l'honneur de sa très-digne mère, faict maints grands miracles, là où la bone dame repose moult ricement, devant laquelle ardent cent et xxxiii lampes d'argent. Et y a plusieurs reliquiairs, comme de la croix de Jhésus, comme de cieüz de plusieurs saints et saintes. Là est la chaisne d'or donée par ung roy d'Espagne qui à Barselonne le avoit au col quandt un fol luy cuida trenchier le col, lequel cop ceste chaisne rompit par les mérites de ladicte dame. Journèlement, pour les miracles que illec se font, sont aportés joyauls ornés de rices pierries. Et depuis trois ans est tombée une partie de la roche soubz laquelle l'église où est ladicte dame est assise; laquelle, par les mérites de elle, tomba dessus sans y faire mal.

¹ *Avoveux*, triste. | ² MS. 7582. *Beste mujel* dans le MS. de la Haye. *Resté mie* dans le MS. 15856.

³ *Sic* dans les deux MSS. de la Bibliothèque royale et le MS. de la Haye. Il faut probablement lire « saine et sauve. »

Le lundi, xvi^e de janvier, Monseigneur chemina chincq lieues, au bout desquèles prinst giste à Molin des Rés ¹, à l'hostel du gouverneur de Barselonne, qui est assés beau, où le jardin est des plus beaux, orné de divers fruicts, orengiers, grenadiers, citrons, etc. Et sont si bien conduicts les ungs dedens les aultres qu'ilz font tous galleries et pluseurs autres fantasies; et dedens sont fontaines belles et clères, bien pavées et bien acoustrées. Et pour conclusion on ne puet véoir plus beau. 1503.
16 janvier.

Le quatriesme chapitre declare comment Monseigneur fu rechupt à l'entrée de l'abbaye dicte les Donzilles, et de la feste que l'on fist celle nuyct à Barselonne, et comment il fu rechupt lendemain, et de la merveilleuse beubance, beauté et ricesse d'icelle, et du lieu de sa situation et d'aultres choses.

Le mardi, xvii^e de janvier, Monseigneur de Molin des Rés alla deux lieues et print giste à l'abbaye de dames dictes les Donzilles, à ung ject d'arcq de Barselonne. Et ainchois qu'il fu arrivé, messeurs de la loy de Barselone, vestus tous de robes d'escarlatte fourrées de menu ver, le prévinrent et, descendus à pieds, allèrent baisier ses mains. Après vint l'évesque et ceuls de l'Église, qui tous firent pareillement. Puis vint le visroy, qui se dit en Casteloigne lieutenant du roy, acompaignié du comte de Ternant ² et de pluseurs chevaliers et gentilshomes de la ville; et trouva Monseigneur, aprochant l'abbaye, pluseurs gens de bien et habitans de la ville portans torses, qui le conduisèrent jusques à l'abbaye, où il descendi, et alla à l'église, où les prebstres revestus chantèrent avoec les dames *Te Deum*. Ils ont là pluseurs beaux reliquairs, et est coustume que, quandt ung comte de Casteloigne loge premier en ladicte abbaye, qu'il face son entrée à Barselone ³. Et tout ce soir firent feste, feus et allumeries par toute la ville; et sur les murailles de la ville tout entour avoient espris ⁴ chandelles en lan-

¹ Molins de Rey. | ² *Ternant*, *Trenant*, ou *Tervant*. Nous ne trouvons ni l'un ni l'autre de ces noms dans les Nobiliaires d'Espagne que nous avons à notre portée.

³ MS. 7582. Cette phrase est plus correcte dans le MS. de la Haye, où l'on lit : « Et est la coustume que ung conte de Casteloigne loge premier à ladite abbaye avant qu'il face son entrée à Barselonne »

⁴ *Espris*, allumé.

1505. ternes de pappier, tellement qu'il sambloit aux voyans de l'abbaye que la ville fuist toute en feu et en flamme. Laquèle feste en habit incongneu alla véoir en la ville Monsigneur avoec aucuns de ses grands maistres. C'estoit chose moult gorgiase, et sambloit, à leur fachon de faire, qu'ilz le faisoient de bon corage, pour l'honneur de leur prince apparant.

18 janvier. Le merquedi, xviii^e de janvier, Monsigneur partit des Donzilles, environ une heure après midi, pour faire son entrée à Barselonne, acompaignié des nobles de ses pays et du visroy, c'est-à-dire du général gouverneur et du comte de Ternant, du chancelier et des nobles, et des bourgeois et justiciers de la ville, laquèle estoit toute tendue de tapisseries et de innumérable peuple; et les fenestres estoient ornées de dames bien acoustrées, bien peintes et fardées. Et portèrent les signeurs de la ville, dessus Monsigneur, ung ciel de drap d'or jusques à l'église de Nostre-Dame, où il descendit et trouva l'évesque et les chanonnies, revestus de bien riches chappes, qui menèrent Monsigneur au grandt autel orer; et, l'oblation faicte par luy, alla descendre et logier à la maison de l'évesque d'Orgel et de Barselonne, très-belle et bien acoustrée de vasselles, de bonnes tapisseries, de brodures de draps de soye et aultres. Ce soir alla Monsigneur véoir en habit incongneu les jeus, les festes, les feus et les allumeries parmi la ville; et rencontroit-on par escades ¹ femes par les rues allantes véoir les festes, adfin qu'elles fussent véues.

Barselonne, le chief-ville de la principaulté de Castelloigne et de la comté de Barselonne, est cité très-bone, du grandeur de Malines, bien murée, sinon vers la mer de Levant sur quoy elle siet, située en une vallée belle et fertile, entre montaignes. Impossible est trouver vallée plus belle, car la ville est à l'entour furnie, de m à quatre lieues de long, de gardinages enrichis d'orengiers, ornés de dadiers, anoblis de grenadiers, plains de tous arbres et herbes bones et fructueuses et de bledz et de vignobles. En oultre, ce pourpris est décoré de pluseurs maisons de plaisance et de beauls villages, et n'est possible aux passans anoyer ² à cause de la bonté et beaulté de ce quartier. La ville est moult marchande, bien pavée; ses rues sont estroictes, les maisons belles et haultes, toutes de pierres et remplies de

¹ Sic dans les MSS. 7582 et 45856 et dans le MS. de la Haye.

² On trouve dans Roquefort : *anoier*, ennuyer.

femmes fort pompeuses et gavrières. Et sont là faicts les plus beauls 1505.
ouvrages de voires ¹ et de cire qui soient faicts au monde. Tout y est par-
faict, s'ils avoient ung havre ².

19 janvier.

Le joedi, xix^e, Monsigneur alla au dehors de la ville véoir ung four où
on faict voires de cristallin très-beaus. De là revint véoir pluseurs jardins
au long de la ville. Après souper, ce mesme jour, dom Remon de Cardone,
escuyer d'escuyerie du roy, mena le comte palatin et monseur de Ville
et pluseurs aultres en ung bancquet véoir danser les dames, où estoit la
comtesse de Ternant ³ avoec de xxx à xl dames de la ville, toutes vestues de
velour cramoisy, de drap d'or, ornées de pluseurs chaisnes et aultres riches
baghes, où Monsigneur alla mommer ⁴, adfin de plus à son aise les véoir.

Le venredi, xx^e, alla Monsigneur véoir toute la ville, où il vidt infinie 20 janvier.
marchandise : car le visroy avoit commandet aux marchans qu'ilz mesis-
sent apparemment devant leurs maisons la pluspart de leurs marchandises.
C'estoit chose admirable et belle à véoir.

Le samedi ouyt Monsigneur messe as Jacopins; et est ung très-beau 21 janvier.
cloistre. Puis alla visiter une partie des églises de la ville; et venu as Cor-
deliers, luy fu monstree une chapelle où monseur saint Franchois demora
de chincq à six ans. Et vidt en ung jardin ung franbaisiet ⁵, planté par saint
Franchois, aussi verdt que le jour qu'il le planta, sans estre grandt. Après
disner se firent pluseurs mistères par personages devant le logis de Mon-
signeur. Après ce les signeurs de la ville le menèrent véoir les galées qu'ils
font faire par commandement royal. Le roy en fait faire III^{xx}, et ils en font
les XII très-belles, desquèles chescune est extimée trois mille ducats devant
estre achevée. De là le menèrent véoir en deux grandes salles les acoustre-
mens et esquipagemens qu'il fault à chescune galée : chescune est si bien
acoustrée que on n'y polroit amender. Puis le menèrent véoir la Bourse.
C'est la maison des marchans, laquelle est très-belle, assise sur le gravier de
la mer; et ou ⁶ jardin, plain d'orengiers, sourt ⁷ une fontaine d'eaue douce,

¹ Voires, verre.

² Ce fut seulement à la fin du XVII^e siècle, après des tentatives plusieurs fois renouvelées, et dans
ce siècle et dans les deux précédents, que Barcelone eut un port. Voir MADONZ, *Diccionario geográfico-
estadístico-histórico de España*, t. III, p. 545.

³ Voy. la note 2 à la page 255. | ⁴ Probablement pour *momé*, déguisé.

⁵ *Franbaisiet*, framboisier. | ⁶ *Ou*, au. | ⁷ *Sourt*, jaillit.

1505. et sault ¹ par une nef paincte et dorée. En celle maison ont plusieurs marchans leur bancq. La ville respondt de tout l'argent que on y met : dont plusieurs marchans de divers pays y abondent pour la bone sceurté.

22 janvier. Le dimence, xxii^e, Monsigneur ouyt la messe à la grande église: l'évesque le chanta; et après disner Monsigneur alla véoir les joustes des gentils-homes de la ville, qui estoient bien acoustrés tant de drap d'or que de soye, et firent très-bon debvoir à la fachon du pays. Là estoient la plus-part des dames de la ville bien gorgiasement acoustrées. De là Monsigneur alla à l'hostel de Loupian ², qui tousjours avoit estet ambassadeur vers le roy des Romains et vers le roy de France; où ung très-beau banquet luy fu faict. De là luy fu faict le banquet des joustes à l'hostel du comte de Trenant, où estoient plusieurs dames vestues de drap d'or et aultres de drap de soye. Et ottant que Monsigneur fu à Barselonne, les dames changèrent habillemens de plus en plus, tellement qu'elles estoient plus gorgiasées en la fin que au commencement. Le banquet faict, vinrent à danses, où tous les jousteurs vinrent acoustrés de drap d'or en robes à nostre fachon.

Dedens Barselonne a une église de dames portant la croix de Saint-Jacques, et sont de la mesme ordre que les chevaliers de Saint-Jacques dessus nommez; et se puèvent maryer. Et le lieu où elles se tiennent est appellé la Jonquièrre ³.

Ce chincquiesme chapitre dit comment Monsigneur fu rechupt à Girone, et quelle est la ville; de l'église Nostre-Dame, que fonda Charles le Grand; du comte de Barselonne murdri par son frère; de six Castillans qui coururent devant Monsigneur; du beau port de mer de la ville de Rose; des grands maistres de la comté de Barselonne.

25 janvier. Le lundi, xxiii^e, Monsigneur partist de Barselonne, conduit du visroy, du comte de Trenant et de ceuls de la loy et de plusieurs genz de bien de la ville, et aussy de l'évesque et de ceuls de l'Église, ausquels tous Monsigneur dona congié à demie lieue, et vint logier à Grenouilles ⁴, ville petite, assise en beau pays, à quatre lieues de Barselonne.

¹ *Sault*, sort. | ² D. Gaspar de Lupian.

³ En espagnol *Junqueras*, sur la place du même nom. | ⁴ Granollérs.

Le mardi, xxiiii^e de janvier, print giste six lieues de là, à Chastelrice ¹, ville de la grandeur de Songnies, assise en une vallée entre montaignes et boscages; et siet illec un assés beau chasteau en hault d'une montaigne, et est au comte de Modica, ^{1505.} ²⁴ janvier. ²⁴ janvier.

Le merquedi fist Monsigneur son entrée à Girone, chineq lieues de Chastelrice, entre chineq et six heures, à la lumière des torses, au-devant duquel le gouverneur et messeurs de la ville et l'évesque allèrent une bone lieue ou plus et le recoellèrent honorablement, baisans ses mains à leur guise. Et commenchans à l'entrée de la ville, aulcuns signeurs portèrent dessus luy ung ciel de drap d'or jusques à l'église épiscopale, où il descendi et trouva l'évesque et les chanonnes, tous ricement revestus, qui le menèrent jusque au grandt autel en chantant *Te Deum*. Son oroison faicte, fu mené à son logis. ²⁵ janvier.

Et est Girone du grandeur de Tenremonde, départie en deux villes, come ville et cité, murées assés bien et closes à l'opposite de l'autre: entre lesquèles court un petit ruisseau descendant des montaignes, et a à nom Tière ², et court en mer à un lieues de la ville; dessus lequel passe ung pont de pierre d'une ville à l'autre; et quandt y ne ploet, on y passe à secque terre sur planchettes; et siet entre montaignes. Le roy Charles le Grandt, estant au siège de Girone, lors infidèle et payenne, vidt en somme plouvoir croix de sang en ung lieu de la ville, et ouyt quelque voix disante qu'il entrast lendemain en la ville, et qu'il n'y trouveroit résistance: ce qui fu faict. Pour la mémoire de ce miracle, fist édifyer une église de Nostre-Dame au lieu où lesdictes croix seloncq sa vision tombioient, laquelle est belle et fort rice. Le front de l'autel est une table ou lame de fin or, longue de sept à viii pieds, de chineq ou six pieds haulte, plainc de pierries: le reste advironant l'autel est garny d'argent doré, et le ciel couvrant l'autel, faict d'argent, poise mille mares. Entre les bons reliquairs qui y sont est une espine de la coronne de Nostre-Signeur, avec une coupe d'or et une grande Nostre-Dame d'argent données par ledict roy Charles le Grandt. Auprès du coer gist ung comte de Barselonne, qui, arrivé à Chastelrice susnommé, fu de nuyct murdri par son frère, lequel il estoit venu véoir; et quandt il fu mort, il le fist porter à ladicte église de Girone. En

¹ Hostalrrieh. | ² *Tière*, le Ter.

1505. l'église de Saint-Félix, située aussy à Girone, gist le corpz de saint Narcisse, allemand, par les mérites duquel Dieu faict plusieurs grands miracles. Et dient les habitans qu'il les a gardet, et faict retirer en leur pays, à grande perte, honte et domage, leurs ennemis franchois.
- 28 janvier. En Girone, pour la dignité du lieu, séjourna Monsigneur le joedi et le venredi; et le samedi, xxviii^e de janvier, partist, conduit de l'évesque et de ceuls de la loy, ausquels il donna congié à demie lieue de la ville, et alla logier à Figuières ¹, chincq lieues de Girone, villette du grandeur de Brainele-Comte, où il séjourna le dimence, lundi, mardi et aussi le merquedi, premier jour de febvrier. Là revint monseur de la Chault, qui en poste avoit estet vers le roy de France et sollicitet des affaires de Monsigneur.
- 2 fevrier. Le joedi, jour de la Purification de Nostre-Dame, Monsigneur, retournant de l'offrande de la messe, fist maistre Jehan Sauvage, son président de Flandres, chevalier.
- 3 fevrier. Le venredi passa Monsigneur à la villette dicte Chastillon ², et alla disner à la villette nommée Rose ³. Le port de mer de icelle est extimé le plus beau des pays du roy d'Arragon et où on puet mettre plus de navires. Puis retourna à Figuières, où, le samedi, iiii^e de ce mois, six Castillans bien armés, montés sur très-beauls chevaux et bons à la bride, courrurent à l'anellet assés bien. Puis deux ou trois d'iceuls rompirent illec leurs lances contre un posteau, assés bien seloncq leur mode.
- 6 fevrier. Le lundi, vi^e de febvrier, Monsigneur, parti de Figuières, passa, à une bone demie lieue de là, le pont de la rivière de Sinongne ⁴, et alla à Jonquières, villette démolie par les guerres, située à deux lieues de Figuières, ou piedt des montaignes de Roussillon; et passa la montaigne très-mauvaise, où il n'y a que ung passage estroict, pénible et fort à passer. Et au hault d'icelle siet un chasteau. Et coucha Monsigneur à Valo, village meschant, à chincq lieues de Figuières, chemin mauvais, pénible et désert.
- Ores, pour ce que j'ay déclaret les grands maistres des pays dessus escripts, je feray ainsi de ceuls de Casteloigne, lesquels sont l'archevesque de Tarragonne, l'évesque de Thourthouse ⁵, l'évesque de Lérède ⁶, l'évesque

¹ Figuéras. | ² Castelló de Ampurias. | ³ Rósas.

⁴ Dans l'indication, que donne le *Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España* (tome VIII, pp. 585 et suiv.), des rivières qui arrosent la province de Girone, nous n'en trouvons aucune dont le nom ressemble à celui-là. | ⁵ Tortosa. | ⁶ Lerida.

de Orgel ¹, l'évesque de Houcet et de Menoise ², l'évesque de Barselone, ^{1505.}
 l'évesque de Girone et l'évesque de Hyonne ³; le duc de Cardonne, le duc
 d'Estonnese (?), le comte de Prades et marquis de Pallyasse ⁴, le comte de
 Pallamoide ⁵ et de Ternant. Et pluseurs aultres grands maistres, qui ne
 sont ducs ne comtes, sont toutefois tenus de servir le roy come les aultres.

Ce sixiesme chapitre contient comment Monsigneur fu rechupt honorablement à Parpignant.
 De la ville et de l'ineffable artillerie et force de deux chasteaus d'icelle ville, et de l'incrédible
 force du chasteau de Saulses. Des assauls des diables voellans expulser les bons hors de Paradis,
 où furent faictes très-admirables subtillesses de feu, etc. Des momeries faictes audit lieu.
 Des hostagiers envoyés de France pour Monsigneur, et des monstres des gens d'armes de
 Parpignant, etc.

Le mardi, septisme jour de febvrier, Monsigneur partist de Valo, pour ^{7 février.}
 aller à Parpignant, trois lieues de là : au-devant duquel, à une lieue de la
 ville, vint dom Sansse de Castille, capitaine général de la comté de Rous-
 sillon et de Sardaigne, acoustré de pluseurs homes d'armes et jennetairs ⁶
 de sa compagnie. Et à ung quart de lieue près vinrent pluseurs gens
 d'Église avoec messeurs de la ville; et à l'entrée de la porte aucuns homes
 de bien portèrent, par-dessus Monsigneur, ung palle de drap d'or jusques
 à son logis. Les rues estoient toutes tendues de tapisseries, et les dames
 regardoient des fenestres. Et Monsigneur fu à l'église Sainct-Jehan bien
 rechupt des chanonnes du lieu, lors bien revestus; et quandt il eut faict
 ses oroisons au grandt autel, qui estoit bien orné de bons reliquiairs, on le
 mena descendre à son logis.

Celle ville, du grandeur de Lisle, assés bone et fort marchande, située
 en pays très-beau et fertile, à deux lieues de la mer, est d'ung costé enclose
 d'eaus descendantes des montaignes, et est de petite profondeur. Au lets
 vers France siet assés bas ung chasteau petit, édifyé du roy de France

¹ Urgel. | ² L'évêque de Vich (en latin *Ausa*) et de Manresa (en latin *Minorissa*).

³ Elne. | ⁴ Pallaresa. | ⁵ Palamos.

⁶ *Jennetairs*, cavaliers. Fossetier les nomme *chevau-légers*.

1503. Loys XI^e. A l'autre costé de la ville y a ung chasteau grandt comme celuy de Lisle, situé au hault de la ville en lieu secq et sablonneux, lequel ledict roy Loys fist fortifyer et murer de basse-court, porte et saillie assés bonnes.

9 février. Le jœdi, ix^e jour de febvrier, alla Monsigneur visiter le grand chasteau, où ledict dom Sanse et capitaine du chasteau le rechuprent bien, et luy monstrèrent toutes les fortresses, artilleries, pourvoyances et secrès de la place, laquelle est des mieuls garnie et acoustrée pour la guerre que l'on sçache : car elle est advironnée toute de bones artilleries, et contient le donjon armures pour mille et xii^e homes, de deux à iii milles bonnes picques longues de xviii pieds, deux à trois cens brigandines, ii à iii cens arballestres, chinc à vi^e milles virtons, fers de lances de javelines et de picques; puis molins, cordes, charettes, hauyauls, picquoises, pavais ¹, bastons ² et toutes choses duisantes à la guerre. Je crois que oncque on ne vidt pour ung chasteau place mieulx ordonnée. Et Monsigneur, au widier de la porte de l'armoyerie, fist chevaliers les deux fils du capitaine. En la basse-court y a une forte place, nommée la citadelle, en laquelle sont de iii à chincq cens pièces d'artilleries, comme courtauls, serpentines et faulcons, totalement furnis de pierres, pouldres et toute la sieute duysable à ce. Et encoire en fait-on journèlement fondre, desquèles ils tirèrent pluseurs, pour à Monsigneur monstrier les meilleures. En celle basse-court se loge la pluspart des gens d'armes. Che chasteau n'a faulte, synon qui siet en lieu hault et secq, et la ville siet bas : par quoy il ne puet bonnement nuyre à la ville. Ce me faict penser que ledict roy Loys fist faire le chasteau au bas de la ville, pour, à l'ayde de la garnison du grandt chasteau, battre la ville et corrigier.

Ce jour, à l'après-disner, ala Monsigneur à la Loge véoir les jeux des mistères que faisoient ceuls de la ville, qui tous furent beuls et bien faicts. Au hault d'Enfer, qui estoit le mieulx composé qu'il est possible véoir, estoient trois personnages bien ouvrés, comme Judas Scarioth, Ypocrisie et Simonie, plains de fusées, qui furent subit brûlés, faisans tèle noise et tel bruit que feroient deux ou trois mille coulevrines ensemble tirées. Les homes représentans les dyables et les dyablesses estoient

¹ Pavais, tentes, pavillons. | ² Bastons, épées, haches. ROQUEFORT.

habilliés de velour de satin et d'autres draps de soye, de tèles couleurs ^{1503.} que les personages requerroient; et aucuns de leurs habillemens estoient broudés de lettres d'argent et d'autres pluseurs fachons de brodures. Lesquels yssoient d'Enfer et assailloient Paradis, pour les angels bouter dehors, et les angels les reboutoient en leurs abismes infernales. Et dura ce débat bien longuement. Enfin les diables furent rebutés. Le mistère estoit beau et chose nouvelle à véoir. Il y eut un éléphant plain de fusées et quatre serpentines sur roets sy vivement faictes qu'il n'y avoit home qui sceust dire que ce n'estoit vraye artillerie : lesquèles avoec l'éléphant tirèrent contre Paradis, et furent bruslées, menant tel bruit que eussent faict III ou chincq mille hacquebutes. C'estoit chose merveilleuse à ouyr et gavrière ¹ à véoir. Ce faict, Monsigneur retourna souper à son logis.

Et lendemain, venredi, alla à la chasse deux lieues de Parpignant.

¹⁰ février.

Le samedi, XI^e jour de febvrier, Monsigneur alla véoir le chasteau de Saulse ², à trois lieues de Parpignant ³, assis à trois jets d'arc de la mer, à demie lieue de la vièle Saulse, jadis prinse des Francois, dont monseur de Saint-Andrieu estoit chief. Et est ce nouveau chasteau faict depuis III à VI ans par dom Sanse de Castille, au comandement du roy et de la royne, non encoire parachevé. Il est situé sur pillers, à cause des sources des eaues descendantes des montaignes, et est du grandeur de Riplemonde, quarré, assis au bas du rocq, à doubles murailles espesses de XV à XVI pieds; le donjon d'en hault, de XXXVI pieds d'espès, tant bien perchié que rien mieulx. On va soubz terre par tout le chasteau, car il y a soubz la terre otant de logis que dessus, pour y logier cent homes d'armes, deux cens jenetairs et quinze cens piétons. Et n'y a chambre ne mynes nulles que partout que on voidt home ne soit valué ⁴. Les estables sont soubz les fossés, où chescun cheval estant en sa place va boire, sans yssir son quartier. Les mengoires y sont de pierres de tailles, et chescune chambre et chescune salle a son gros huys de fer et ses batries l'une contre l'autre, tèlement que le capitaine avoecq dix ou XII compaignons puet par pons-levichs et secrès tenir tous les aultres en subjection, et puet, par

¹¹ février.

¹ MS. 7582. *Gorgiasse* dans le MS. de la Haye. | ² Salses.

³ MS. de la Haye. Tout ce commencement de phrase manque dans le MS. 7582.

⁴ Cette phrase, que nous ne comprenons pas, est la même dans les MSS. 7582, 15856, 15858 et dans le MS. de la Haye. Elle n'est pas dans la Relation de Fossetier.

1505. lieux secrets, voellent ou non, visiter chescun lieu dudict chasteau, tant subtilement faict que nul ne puet yssir sans sa licence. Il est sans trayson imprenable, et est indiciblement furny d'artilleries; et faut passer à deux jets d'arcq du lieu pour entrer en la comté de Roussillon. Et est à noter que, à demie lieue de Parpignant, sur la rivière, siet une thour foible et anchyène et trois ou IIII maisons, nommée Roussillon, de laquelle toute la comté prendt original nom. En laquelle habitoit Gérardt de Roussillon, qui militoit soubz le roy Charles le Grandt, lequel fu fondateur des chanésies¹ de Leuse, de Condet et d'Antoing et aultres églises en Haynault.
- 12 février. Le dimence se fist à Parpignant une procession générale, où Monsigneur alloit après le sacrement, acompaigniet de ceuls de sa maison et des gens de bien du lieu.
- 13 février. Le lundi alla chasser et véoir, à deux lieues de Parpignant, une villette et chasteau assise sur la mer, nommée Couleuvres².
- 14, 15 février. Le mardi et merquedi tint son logis.
- 16 février. Le joedi alla spacer³ aux champs.
- 17 février. Le venredi, xvii^e de febvrier, fist courre aucuns de ses chevauls aux champz. Ce jour le marquis de Baude, avoec aucuns chambellans et ung maistre d'hostel et aucuns gentilshomes, alla au-devant de l'ambassadeur envoyé du roy des Romains vers le roy et royne d'Espagne.
- 19 février. Le dimence, xix^e de febvrier, dom Sanse de Castille fist faire les monstres, devant Monsigneur, de cent homes d'armés de sa compagnie, armés, bardés, emplumachiés, et si bien montés pour leurs corps que impossible est véoir cent homes d'armes d'ordonnance mieulx acoustrés. Puis vint dom Piètre de Castille avoec deux cens jenetairs très-bien montés et armés de salades et banières, corsès et brigandines, fauldes⁴ et flancquars (?), cuissos, espées, javelines et poignars. Après leurs monstres issirent aux champs, là où Monsigneur se trouva; et quandt les jenetairs eurent faict leur devoir à la fahon de la guerre, les homes d'armes firent bien le leur, où il les

¹ Chanésies, prébendes.

² Collioure. L'auteur s'est trompé, ou les copistes ont mal lu, en ne donnant que deux lieues à la distance qui sépare Perpignan de Collioure : il y en a cinq.

³ Spacer, se promener, comme il a été dit déjà.

⁴ Fauldes, faudes, mantelets ou plutôt devantiers, qui prenaient depuis la ceinture jusqu'aux genoux : on s'en servait pour garantir les chausses et rejeter la pluie quand on allait à cheval.

faisoit beau véoir; et rompirent maintes lances en la présence de Mon- 1503.
signeur.

Le merquedi, xxii^e, à l'après-disner, aucuns de la ville, homes, femmes 22 février.
et enfans, très-gavrièrement à l'égiptyène acoustrés, tant de drap d'or que
d'aultres draps de soye, ornés de bones chaisnes et aultres baghes, firent
momeries, soy montrans par la ville. Puis jouèrent une farse devant
Monsigneur; après dansèrent très-bien à la mode égiptyacque, où il les
faisoit beau véoir. Et est la fachon de la ville, qu'ilz font, durant les
Quaremeauls, pluseurs momeries en plain jour, comme nous faisons en
nostre pays au soir; et vont par les maisons en fauls visages. Principale-
ment font ce les amoureux, adfin de trouver fachon de plaie et parler à
leurs dames.

Le joedi alla Monsigneur a la chasse et disna à Yonne ¹, assès belle petite 23 février.
ville, et est eveschié, soubz lequel Parpignant est.

Le dimence s'esmeurent vens et tempestes grands òltre la coustume du 26 février.
pays.

Le lundi, xxvii^e, ung poste de nostre pays apporta nouvelles que les 27 février.
signeurs de Fois, de Monpensiers et de Vendommes estoient arrivés à
Valenchiènes, hostagiers pour Monsigneur en tamps qu'il passeroit le
royame de France, et aussy les ducs de Bourbon et d'Alenchon se deb-
voient trouver, pour aussy estre hostagiers, en la ville de Dôle en la comté
de Bourgoigne. Mais Monsigneur, cognoissant l'anchièneté et débilité du
duc de Bourbon, fu content qu'il demorast en sa ville de Molin ² en Bour-
bonois; et le duc d'Alenchon alla jusques à Aussonne, et de là fu envoyé
ung home de bien envers Monsigneur requerre, de la part du roy de
France, que ledit signeur n'alast plus avant pour sa grande jonesse : ce
que Monsigneur accorda volentier.

¹ Elne, comme il a été dit p. 261, note 2. | ² Moulins.

Ce septisme chapitre expose comment Monsigneur fut rechupt à Sigan, première ville de Languedocque; item comment il fu rechupt à Nerbone et quèle est la ville, et comment fu aussy bien rechupt à Bésiers, à Pesenasse et à Montpellier; et de l'église de Maghelonne, et d'autres choses.

1505.
28 février. Le mardi, derrenier jour de febvrier, jour des Quaremeauls, Monsigneur partist de Parpignant; et le capitaine de Roussillon et de Saulse et la plus-part de leurs gens d'armes et des gens de la ville le conduisèrent jusques à outre Saulse; puis prinrent congié à Monsigneur, qui estoit bien joyeux de retourner en ses pays. Et print giste à une villette nommée Sigan ¹, à sept lieues de Parpignant, qui est l'entrée de Languedocque, où monseur le comte de Ligny avoec le sénéchal d'Arminacque ² et le gouverneur et aultres grands maistres, envoyés du roy de France, vinrent au-devant de luy.

1^{er} mars. Le premier jour de mars chemina un lieues et logea à Nerbone ³, où plusieurs nobles gens du royaume et ceuls de la justice du lieu avoec messeurs de l'Église, bien revestus, vinrent au-devant de luy et le conduisèrent honorablement jusques à l'église, où il fist son oroison. Puis ala logier à la maison de l'archevesque joindante à la grande église, où messeurs de l'Église et ceuls de la ville luy offrirent service.

Nerbone est assés bone et est cité archiépiscopale, du grandeur de Valencènes, assise en pays assés fertile de bledz, de vins et d'oliviers; et y a ville et cité, entre lesquèles transverse ung pont sur la rivière de Aude, large d'un ject de pierre. Là donna Monsigneur rémission de tous cas, combien qu'ils fuissent criminels, et délivra tous prisonniers, come il avoit fait en allant par tout le royaume de France et fist en retournant, tant qu'il en yssit.

2 mars. Le joedi, 11^e de mars, Monsigneur partit de Nerbone, passa au bacq, une lieue de là outre la rivière de Aude, et disna à la cité de Bésiers, quatre lieues de Nerbone, où, au bout du pont hors de la ville, monseur de Ravestain, accompagné de pluseurs gens de bien, lui vint faire très-honorable révérence. Et à la porte, ceuls de l'église épiscopale de Saint-

¹ Sijean ou Sigean. | ² D'Armagnac. | ³ Narbonne.

Nazar et de toutes les autres églises, tous revestus, le rechuprent à croix ^{1305.} et à confanons et, en chantans *Te Deum*, le menèrent à son logis.

Ce jour visita Monsigneur le marquis de Rotelin, lieutenant général du roy sur la marche de Roussillon, fort aggravé de maladie. Là estoit la marquise et sa fille et pluseurs belles dames.

Bésiers siet sur la rivière de Aude, sur une montaigne et vallée, et est du grandeur d'Alost.

Le venredi Monsigneur, acompagné des dessusdits signeurs de France, ^{5 mars.} quandt il eut cheminet quatre lieues, herbegea à Pessenasse ¹, ville bone et marchande, du grandeur de Dunquerque, où ceuls de l'Église et les signeurs bourgeois et manants de la ville le rechuprent honorablement et le menèrent jusques à son logis. Ung des maistres de l'artillerie du roy fist lors, en la présence de Monsigneur, tirer pluseurs bones pièces, lesquèles il avoit fait faire nouvellement.

Le samedi Monsigneur vint au giste à Montpellier, sept lieues de là, où ^{4 mars.} les signeurs et les bourgeois de la ville et le recteur de l'université et messeurs de l'Église, tous revestus, à croix et à confanons, portans pluseurs beauls reliquiairs, le conduisèrent jusques à l'église Nostre-Dame des Estappes ², et descendit au portal, lors bien orné de reliquiairs, et, après son oroison faicte, le conduisèrent à son logis. Là marchoient devant luy ses hérauls vestus de leurs cottes d'armes. Sur ung eschaffault, à l'entréc de la ville, estoit la Trinité avoec les quatre Vertus cardinales et deux angels tenans les armes du roy de France à dextre, celles de la ville à senestre et celles de Monsigneur au milieu : lesquels deux angels, mélodieusement chantans, descendirent par ung vis du hault de l'eschaffault et présentèrent lesdictes armes de la ville à Monsigneur. Et ceuls de la ville lui présentèrent tout service. La ville estoit toute tendue de bones tapisseries, et pluseurs belles dames ornoient de leur beaulté les fenestres.

Montpellier, située sur une petite montaigne, est du grandeur d'Ypre, et est décorée de pluseurs belles maisons. Le pays de entour est assés fertile, et la pluspart est emply de oliviers, et siet à deux lieues de la mer. Elle a grands clers estudians en médecines et chirurgeries, et y fait-on beaucoup de moumie. Ce mesme jour jouèrent devant Monsigneur une farse

¹ Pezenas. | ² Notre-Dame-des-Tables.

1505. déclarant les alliances faictes entre monseur de Luxembourg et madame Claude de France.

A deux lieues de là, en une petite isle, longue de demi-quart de lieue, grande de demie lieue, est l'église que Maghelonne fonda pour Pierre de Provence, en laquelle elle avoec luy est enterrée. On le soloit nommer l'hospital de Maghelonne; mais c'est maintenant une abbaye de chanonnes réglés, d'en costé laquelle est le palais de l'évesque, come ung chasteau, et l'évesque se dit évesque de Maghelonne, non pas de Montpellier.

5 mars. Le dimence, v^e, vint devers Monsigneur le comte de Fustemberghe, monseur du Fay et le dom-prévost de Trecht, ambassadeurs envoyés de l'empereur, son père. Après leur proposition, Monsigneur alla oyr la messe à Nostre-Dame d'Estappes, et à l'après-disner alla à l'hostel de la ville, où les médecins jouèrent ung jeu de Justice et de Injustice, reprenans les légistes, et assés bien. Puis firent ceuls de la ville à Monsigneur ung bancquet, non sans pluseurs belles dames et bien gavrières : pour lesquelles danser, après le bancquet, furent mandés les tambourrins. Les danses finées, Monsigneur retourna souper à son logis, et monseur de Ravestain dona à souper à toutes les dames, où Monsigneur et monseur de Ligny les allèrent véoir, le souper faict.

6 mars. Le lundi alla Monsigneur aux champs.

7 mars. Le mardi, vii^e, alla véoir une abbaye de moisnes noirs, de l'ordre de Saint-Benoist, laquelle fonda pape Urbain chincquisme. Ce jour donna Monsigneur à messeurs de France noefs très-beauls jennés d'Espagne; et au soir ceuls de la ville, acoustrés come bregiers, firent à son logis une danse et morisque très-belle, où deux très-belles josnes filles dansèrent très-bien.

8 mars. Le merquedi firent danses et bancquets et la meilleure chière que on peut, pour tousjours donner passe-tampz à Monsigneur.

Ce chapitre huitiesme traicte du voyage que Philippe de la Viesville et l'escuyer Bouton et Anthoine de Lalain firent à la Basme : premier, d'Aighemortes, de l'isle de Camarghes, où les soers Nostre-Dame gisent; du corpz sainct Gille, du corpz saint Anthoine, du corpz saint Rocq, et de la chimetière où les crestyens occis en Ranceval sont sépulturés.

Cy feray ung petu silence de Monsigneur, pour déclarer le voyage de la Basme faict par Philippe de la Viesville, signeur de Sains, par l'escuyer Bouton et Anthoine de Lalaing, signeur de Montigny, gentilshomes de la maison de Monsigneur, qui partirent de Montpellier le lundi, vi^e du mois de mars, et allèrent au giste à la villette dicte Lunel, nu lieues de là. 1503.
6 mars.

Le mardi, après deux lieues cheminées, arrivèrent à Aighemortes, ville petite, mais fort belle et fort thourée, assise en pays fort d'eaues et marescages. La rivière du Ronne chiet au port de mer d'icelle, auquel port soloient arriver les carracques de Jennes : mais il a esté, par guerres ou aultrement, si mal entretenu qu'il ne puet présentement rechevoir que moyens bateaus. Le capitaine de la ville habite, en ycelle ville, en une platte maison assés près d'une grosse thour, à laquelle il puet aller de sa maison par une gallerie de bois, au bout de laquelle ung pont-levich sert à ladicte thour; et estime-on fort la thour pour son espaisseur, haulteur et bone deffence ¹ que elle a par dedans et par dehors; et puet-on par elle loing véoir en la mer les navires, soient des amis ou des ennemis, ausquèles il est impossible aprochier le port sans mortel dangier ou sans congé du capitaine, pour la plenté ² et force de l'artillerie et aultres acoustremens de guerre qui sont au plus hault de la thour. Et y a une lanterne de voire ³ grande assés pour estre chineq ou six homes, où on met au soir le feu, afin que les navires nageantes en mer reconnoissent le port. Et une cisterne incessamment plaine d'eau, servante à la thour, est en une terrasse plus bas que la lanterne.

Loys de Villenoefve, qui lors en estoit capitaine, monstra le tout à ces trois prédicts gentilshomes, lesquels, après ce, allèrent trois lieues ouyr la messe à Nostre-Dame de la mer, village assis en l'isle de Camarghes, en laquelle arrivèrent Magdalaine et les deux soers de Nostre-Dame et toute

¹ MS. de la Haye. *Despense* dans le MS. 7382.

² *Plenté*, quantité. | ³ *Voire*, verre, comme il est dit p. 257, note 1.

1305. leur compagnie, après que les juifs les eurent mis en un bateau sur la mer sans voile et sans gouvernail. En laquelle isle Jacobée et Salomé, avec elles sainte Sarre, leur servante, arrestèrent, et les autres s'espandirent par tout le pays de Provence. Celle église, où les corps de ces trois dames reposent, contient un puis où Sarre fu jettée pour sa sainte vie, et y fu longtamps sans mal avoir. Depuis, toutes fièvres sont garies quand les patiens boivent de l'eau dudit puis.

Ce jour, à l'après-disner, les gentilshomes passèrent la rivière du Ronne au sortir de l'isle de Camarghes, et logèrent, sept lieues de là, au village appelé Saint-Gille, où le corps de saint Gille est encassé bien et honnestement et son chief aussi, lequel ces trois virent tout nud.

8 mars. Le mercredi allèrent à Arles, où devant la ville passèrent le Ronne, là où il sépare Languedocque de Provence. Arles est ville belle, assés grande, archeveschié, située en pays beau et fertile, une des meilleures villes de Provence. En l'église, où ils ouyrent messe, est tout enthier le corps de saint Anthoine, qui leur fut monstré tout au nud, combien que on le montre difficilement, car il fault trois clefs, desquelles l'église a l'une, messieurs de la ville une, et le capitaine a l'autre. On le tient en cest estat, pour ce qu'il n'est encoire encassé, afin que quelque pièce n'en soit furtivement transportée : mais on baille à baisier journellement as pèlerins le chief, qui est encassé en argent; et dient les gardes que ils encasseront en brief tamps tout le corps, excepté le petit os du bras, qui est à Vianne¹. Ceuls d'Arles et ceuls de Vianne ont eut grands et longs procès : car toutes les deux parties affirmoient qu'ils avoient ledict corps saint. De quoi la vérité est tèle. Le corps saint reposa jadis entièrement en une abbaye emprés Arles, nommée Mommaga. Lors les moines donnèrent lesdicts os à Viannois, et consentirent, parmy rendre une somme d'argent par an à ladicte abbaye, que lesdicts Viannois advertiroient toute la crestyenneté qu'ils avoient tout le corps. Lequel corps ceuls, constraints par les guerres illec survenantes, transportèrent en la ville d'Arles, craindans qu'il ne leur fuist pris par force; et faict illec pluseurs miracles; et est que, depuis peu de tamps, une femme de la cité d'Arles tumba d'une haulte thour et, en tombant, réclama Monsigneur saint Anthoine, tellement que elle n'eut mal et vit

¹ Vienne en Dauphiné.

encoire. J'en diroye plusieurs miracles faicts nouvelement : mais ce n'est ^{1305.} nostre matère. Depuis, ceux d'Arles, voyans le grandt et rice aport qui en venoit, constraintirent ceuls de Vianne de non plus faire queste soubz ombre d'avoir le corpz saint, et ont donnet congnoistre comment ledict corpz saint est à Arles et non ailleurs. Par quoy on parle, à ce tampz, otant ou plus de saint Anthoine d'Arles que on soloit parler de saint Anthoine en Viannois.

Après ce saint corpz veu et plusieurs autres reliquiairs, ces trois gentilshomes visitèrent une aultre église doée du corpz de saint Rocque entier, qui leur fu monstré au nud, et quatre ou chincq aultres corpz saints. Puis allèrent véoir l'église archiépiscope, fort belle, et contient quatre corpz saints et plusieurs reliquiairs. Après allèrent véoir le cimetièr, où plusieurs chevaliers qui avoec Rolandt, niepz du roy Charles le Grandt, morurent en la bataille de Rainchevaux ¹, sont enterrés, quandt Guennelon ² les eut vendus au roy Marsillon, payen. Et pour ce que le roy Charles voloit ensepvelir les crestyens illec occis et qu'il ne les seavoit discerner des payens illec aussy occis, Dieu, à sa requeste, tourna les viairs ³ des crestyens vers le ciel et ceuls des payens vers la terre.

Ce neuviesme chapitre parle de Marseille et de son havre et du corpz saint Lazare; de l'abbaye de Saint-Victor; de la croix saint Andrieu; de la Bame; de la ville de Saint-Maxemin, où le corpz de la Magdalaine gist; du corpz d'icelle et des dignités qui y sont; du sablon qui se converti en sang; du corpz de saint Maxemin, et de Azeth, principale ville de Provence, et de Tarascone, où le corpz sainte Marthe repose.

Le mesme merquedi, viii^e de mars, partirent ces gentilshomes d'Arles ^{8 mars.} à l'après-disner, et allèrent à giste à ung gros village appellé Salon de Craux.

Le joedi disnèrent à ung aultre village, chincq lieues de Salon, où ils ^{9 mars.} trouvèrent monseur du Roelz et aucuns gentilshomes de la maison de Monsigneur, et allèrent ensamble couchier à Marseille, iii lieues d'illec,

¹ Roncevaux. | ² Ganelon. | ³ Viairs, viaires, visages.

1505. et logèrent à l'Escu de Bourgoigne, là où Anthoine, grandt bastardt de Bourgoigne, filz du bon duc Philippe, et messire Simon de Lalaing logèrent quandt ils montèrent sur la mer pour aller lever le siège de Cestre ¹ en Barberie. Là morurent les deux filz sire Simon de Lalaing, et sont enterrés à Marseille. Laquèle est éveschié et siet en pays beau et fertile, et est fort marchande pour son port de mer, qui est le plus beau que on puist gaire véoir, car il puet mettre à saulveté III ou IIII cens navires, tant est-il bien fermé de pluseurs chaynes et de deux grosses thours assises aux deux coings, desquèles on puet batre toutes les advenues par où on puet venir au havre. Et le ont fortifyet nouvellement, pour ce que les Barselonnois ont puis peu de tamps romput des chaynes, gaigniet le havre et pilliet les navires qui y estoient.

Dedens la grande église épiscopale gist saint Lazare, frère de la Magdalaine, et est là le tombeau où il fu enterré. Et à la trésorie est son chief, bien et ricement encassé, qui fu monstre aux prédicts gentilshomes, et aussy fu une de ses cottes et autres pluseurs reliquiairs. Emprès celle église est la représentation de la Magdalaine du haulteur que elle avoit : c'est autant que ung grandt home advient de la main. Hors de la ville, delà l'eaue, est l'abaye de noirs moines appelée Saint-Victor. L'abbé présent est l'évesque de Marseille, et est de la maison de Béthune. En celle abbaye, entre autres reliquiairs, est la croix où saint Andrieu pendist, et est droicte, comme celle de Nostre-Signeur, et couverte de fer : mais on oevre un huisset ² pour le baisier. Là est aussy la boîte d'albastre, et couverte de mesme, où la Magdalaine porta les aromaticques odeurs que elle jetta sur Nostre-Signeur. Et monstre-on une petite table d'albastre où on dit que elle mengeoit, et pluseurs autres choses qui l'ont servit : car elle fist illec sa pénitance pour auleun tamps.

9 mars. Le venredi, ix^e de mars, allèrent disner à quatre lieues de là, en ung village où il y a ung petit chasteau apertenant à l'évesque de Marseille. Après allèrent à giste à la Bame, c'est-à-dire, en nostre langaige, montaigne entre désers. C'est le lieu où Magdalaine fist sa plus grande pénitance. Il y a ung monastère de blans moines : c'est ung prioré des dépendances du monastère de Saint-Maxemin, qui est la principale fondation de cestuy,

¹ Ceuta (?). | ² On oevre un huisset, on ouvre une petite porte.

qui siet hault sur ung rocq où on ne puet bonement aller, se ce n'est par ^{1303.} ung costé. Les édifices n'y sont gaire sumptueus. Il n'y a que ung corpz de maisons, où on loge les gens de bien qui visitent le lieu. Auprès du grandt autel de l'église est le licet où la Magdalaine couchoit : c'est ung lieu cavé dedens le rocq, et n'avoit aultre couverture. Sur ung plus hault rocq emprés celle prioré alloit journèlement, où les angels sept fois le jour le visitoient et en air l'eslevoient; et mesme Nostre-Seigneur visiblement l'aloit consoler. En ce lieu alloit-elle le plus, pour tant que c'estoit le plus hault du désert. Il y a présentement une chapelle. On visite celle prioré pour les pardons, combien qu'il n'y a riens du corpz d'elle : mais on y va en pèlerinage pour l'amour d'elle, car c'est le lieu où elle habitoit et le plus grandt désert.

Le samedi, la messe ouye, se partirent les dessusnommés et allèrent ^{11 mars.} disner à Saint-Maximin, trois lieues de là. Et en chemin leur fu monstré le lieu où le saint home habitoit qui fu envoyé par Magdalaine nonchier à saint Maximin, qui estoit son parin, qu'elle vivoit encoire et que sa mort aprochoit, et qu'il le allast confesser et messe devant elle célébrer, et luy baillier le corpz Nostre-Seigneur devant sa fin : lesquèles choses furent toutes acomplies, et incontinent morut devant l'autel au mesme lieu.

La ville de Saint-Maximin est belle, mais elle est petite, assise entre montaignes. L'abbaye est grosse. L'église d'elle est belle; le corpz de la Magdalaine y est en tombe en sarcu ¹ de pierre en une chapelle : c'est le propre lieu où elle morut. On ne voidt rien d'elle que le cief, qui est tout nudt. On voidt encoire char et sang sur son front là où Nostre-Seigneur le toucha, disant : *Noli me tangere* (au xx^e chapitre de saint Jehan). C'est une chose très-dévotieuse. On voidt encoire trois dens en sa bouce; et par le grandeur de son cief, qui est tout encassé en argent, or et pierries, juge-on que elle estoit grande femme. Puis monstra-on as prédicts gentilshomes pèlerins, au grandt autel ², ung de ses bras et de ses cheveux, jaunes come fil d'or, en une fiole plaine de sablon qu'elle recueillit soubz la croix à la passion de nostre rédempteur Jhésus, où on voidt de son très-précieux sang; et ay oy certifyer aux moisnes de léens et pèlerins plusieurs, qui l'affermement avoir veu, que ce sablon, le jour du grandt venredi, se mue en sang et en

¹ Sarcu, cercueil. | ² MS. de la Haye. Les mots *au grandt autel* manquent dans le MS. 7582.

1505. eue à l'heure que Nostre-Seigneur rendi âme, et tost après se remet en son premier estre. Après virent le corpz saint Maximin et pluseurs aultres beaulx ¹ reliquiars. Puis, ce mesme jour, à l'après-disner, partirent de Sainct-Maximin et prinrent giste, sept lieues de là, à Azeth ², ville très-bone, la principale de Provence, située en très-beau pays, où ceuls de la justice se tiènent; et est éveschié, et y a très-belle église, où on leur monstra le cief de saint Maximin et aultres beauls reliquiars.
- 12 mars. Le dimence, xii^e de mars, logèrent à Tarasconne, villette très-belle. Le Rosne passe par-devant, et en l'église assés belle est le corpz sainte Marthe, soer de la Magdalaine, et y est son cief, lequel on voidt nudt bien ricement encassé en or, au commandement du roy Loys VIII^e, qui advironna ledit cief de son ordre que on nomme de Sainct-Michiel, come les ducs de Bourgoigne ont l'ordre du Toison, et les roys d'Angleterre le Gartier ³. Et dient ceuls du lieu que, à la mort de ladicte Marthe, y fu ung évesque de Limoges et Périgoeus qui fist son service, où nostre Sauveur se monstra présent.
- 13 mars. Le lundi passèrent en chemin la rivière dicté la Durense, laquelle passe auprès de Carpentra, et logèrent en Avignon, où Monsigneur vint, come nous descripons.

Ce chapitre dixiesme traicte comment monsigneur nostre prince fut rechupt à Nymes, et puis en Avignon; de la ville et du tombeau de saint Pierre de Luxembourg; de la ville d'Avignon et de Villenoefve.

- 9 mars. Or retournons à Monsigneur, qui, le joedi, ix^e jour du mois de mars, parti de Montpellier, acompaignié des signeurs de France dessusdicts, vint disner à une petite ville nommée Lunel, à iii lieues de Montpellier, du grandeur de Binch en Haynault, assise en pays bon et fertile. Après disner alla à giste à Nymes, ville du grandeur de Valencennes, assise en pays bien fertile, et est éveschié, au bout de laquelle siet ung chasteau assés vielz. Et vint au-devant de luy monseur l'esleu et ceuls de la ville.

¹ MS. de la Haye. Le mot *beaulx* n'est pas dans le MS. 7582.

² Aix. | ³ *Le Gartier*, la Jarretière.

Les rues y estoient toutes tendues de tapisseries et couvertes de toiles. ^{1505.}
 Auprès de l'église cathédrale estoient sur ung eschaffault sept belles filles bien acoustrées, lesquelles représentoient les quatre Vertus cardinales et les trois théologiques, et auprès, sur ung aultre eschaffault, aucuns homes et femmes dansoient autour des armes de Monsieur.

Le samedi alla Monsieur disner à Sarynacque¹, quatre lieues de Nymes, ^{11 mars.}
 et print giste en Avignon, trois lieues de là. Et à l'ariver en celle ville, Monsieur vint souper à une petite villette auprès le pont, nommée Villenoefve, où il y a ung chastelet, où Loys de Villenoefve, capitaine du lieu, le festoya bien et honestement; et y furent plusieurs belles dames, et y fist-on danses et morisques. Après alla Monsieur à son logis, et passa le pont de la rivière de Gourdon², appelée la Gourdonse, et sont trois pons l'ung sur l'aultre, et puet avoir xii cens pas de long; et y alla de piedt, car y passer à cheval est fort dangereux, pour ce que le pavement est fort uny; et va le pont en tournant du costé Villenoefve.

Le dimence, xii^e jour de mars, alla ouyr la messe aux Célestins avoecq ^{12 mars.}
 le gouverneur d'Avignon, qui estoit évesque et lieutenant du cardinal de Saint-Pierre *ad Vincula*, lors légat d'Avignon, et depuis pape Julius, second³ de ce nom. En celle église gist le corpz saint Pierre de Luxembourg, qui fu, come on trouve là par escript, dyacre, cardinal de la sainte Église romaine du tittle de Saint-George au Voile d'or, filz de très-illustres et très-nobles⁴ parens. Monsieur Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, l'engendra, et dame Mehault de Castillon, procrée de lignie impériale et royale, come de beaulx lis et odoriférantes roses de printampz plaine de douce suavité, le conchupt. Cest enfant donc, enrichi de bone âme et sainte, fu baillié à l'estude de Paris, pour estre instruiet ès ars libérales et en décrès, et passant, en bones vertus et saintes meurs, l'an x^e d'adolescence, fu de nostre saint-père le pape institué chanonne, et deux ans après fu ordoné archidiacre de Droeux en l'église de Chartres. En l'an xv^e de son eage, jone de ans mais viel de corage, beau de face, mais plus beau⁵ de pensées, fu prommeu à l'éveschié de Metz en Lorraine, com-

¹ Sargnac. | ² N'est-ce pas du Gardon que l'auteur veut parler?

³ Jules II fut élu pape le 1^{er} novembre 1505.

⁴ MS. de la Haye. Les mots *très-nobles* ne sont pas dans le MS. 7582.

⁵ MS. 7582. Les mots *mais plus beau* ne sont pas dans le MS. de la Haye.

1805. bien que moult le refusast. Il précédoit pluseurs en dignité : néantmoins sourmontoit-il chescun en sainte humilité, ne pour noblesse de sang, ne pour beaulté de corpz, ne pour honeurs caducques, ne s'eslevoit, car rien, sinon à Dieu complaire, n'entendoit; toutes choses humaines et riceses, come filets d'araigne, vilipendoit. Le pape Clément septime, jusque auquel la renommée de ses vertueuses oevres advolèrent, soy conformant à la volenté de celui qui sur les forces cardinales de la terre a fondé ce monde, l'esleva, par le conseil et consentement de ses frères cardinaulx, au colliège d'iceuls, non par faveur et requeste d'amis, mais par disposition divine. Lors, come la belle estoile journalre reluyt et est venue de tous les quartiers de la terre, ainsy resplendist sa sainteté par vigueur de corage par tous les coings du monde; et tant ardamment la croix de pénitance, ensiévant Jhésu-Crist, portoit, que souvent ravy sur soy véoit Jhésus de ses oeils corporels pendant en croix : car ainsy à luy se apparissoit. Entre ces choses ce saint vierge et ynocent, attainct de continuèles abstinences et briset de disciplines, sans bleschures des souillures de ce monde, perdit la mort et trouva la vie, come cil qui toute sa vie ama sur toutes choses la vie ¹ : car, l'an de sa sainte adolescence xviii^e, de divine incarnation M. III^e LXXXVII, secondt jour de juillet, rendit son esprit à Dieu, son corpz à la terre, et fu ensepvely, le quindt jour dudict mois, en Avignon, au cymentière de Saint-Michiel, à présent appellé le monastère des frères Célestins Saint-Pierre de Luxembourg, là où, par les mérites et pryères de luy, Dieu faict continuels miracles et bénéfices ² : car, dedens deux ans après son trespas, XLII trespasés recouvrèrent vie; sours, boisteus, moyauls ³, fébricitans, furieus et ladres garissoit. On lit de luy mil ix cens et LXIII miracles, grâces à Dieu. Lequel sur son tombeau a ceste épitaphé :

*Hoc colitur templo, tegitur simul aurea virtus clara Luxemburgi soboles,
nitidissima merces, orbis, et unus honos mortali corpore coelum transfertur
meritis Petrus inter numina numen. Annis millenis sepelitur sicque tre-
centis huius septem junges, octoginta super addes. Et quinta julii pollens vir-
tutibus altis assidue a populo veneratur quolibet anno.*

¹ MS. 7582. *Ama* sur toutes choses l'acteur de vie dans le MS. de la Haye.

² MS. de la Haye. Les mots *et bénéfices* ne sont pas dans le MS. 7582.

³ *Moyauls, mucaux, muets.*

Et est à noter que, en la chapelle où yl gist, sont innumérables ymages ^{1305.} et cherges ¹ de chire. Au coer d'icelle église gist le pape Clément septime, filz du comte de Genève, sépulturé en albastre.

Ce jour chantèrent la messe les chantres de Monsigneur, et puis alla ^{12 mars.} disner à son logis, et, le disné faict, ala à la maison de la ville, où on luy fist ung beau banquet, non sans plenté ² de dames belles et très-gavrières; et là furent faictes plusieurs danses et gavres. Après ce Monsigneur retourna à son logis, qui est au pape et a nom le petit Palais, là où, ce jour et le jour séquent, les gentilshomes et dames de la ville dansèrent plusieurs morisques bien honestes.

Avignon est quasi du grandeur d'Anvers et très-bien murée et tourée, et est située en pays beau et assés fertile, sur la rivière du Rosne, dedens laquelle, à ung quart de lieue de la ville, chiet ³ la rivière appelée Durance. C'est la ville principale de la comté de Venice ⁴, terre du pape. Les rues sont estroictes et mal pavées, ornées de belles maisons et beaucoup de rices marchans, entre lesquelz sont plusieurs juifs et marrans ⁵ banis d'Espagne. Item y a ung palais très-beau, très-sumptueux, fort grandt et matériel, du grandeur du chasteau de la ville d'Ath en Haynault, y comprise la basse-court, dalès lequel est l'église de Nostre-Dame, et est cathédrale, où gist le pape Urbain chincquisme. Et après y a une église petite située en hault et assés matériële. Au dehors de Avignon siet une villette très-forte, nommée Villenoefve, come j'ay dit dessus, apertenante au roy de France, et s'estendit par faulxbourgs jusques au pont d'Avignon; et là fine le pays de Languedocq, qui, commenchant à Bésiers, dure jusque audiet pont. Celle ville contient une abbaye de Saint-Andrieu et aussi des Chartrous, auxquels gisent trois papes assés sumptueusement sépulturés.

Le lundi, xiiii^e de mars, Monsigneur alla véoir la melclitte ⁶ des juifs. ^{13 mars.} Ils ont leur quartier à part, et est leur service assés samblable à celuy des Mores, excepté qu'ilz festient le samedi, et les Mores le venredi.

¹ Cherges, cierges. | ² Plenté, quantité. | ³ Chiet, tombe. | ⁴ Comtat Vénéaisin.

⁵ Marrans, infidèles, comme il a été dit p. 250, note 1.

⁶ Melclitte, mosquée.

Ce chapitre onzième parle du pont de Sorghes, et comment Monsigneur fu rechart à Orange, et à Montelimaire, et à Tournon; du lieu où Pilate nasquy, et comment on le rechart à Vienne; de la cité de Vienne; de la thour de Pilate, et de la thour portée en une nuyt xiii lieues par art diabolicque, etc.

1505.
14 mars. Le mardi, xiii^e de mars, Monsigneur partist d'Avignon et alla disner à deux lieues de là, à la ville nommée le Pont de Sorghes, apertenant au pape, et y est son palaix très-beau et fort bien muré, et à l'entour y a iii grosses thours avecq la porte et bons fossés. La rivière dicte Sorghes, venante de Provence, passe parmy la ville et chiet dedens le Rosne à ung quart de lieue dudict Pont. Après disner alla Monsigneur à giste à Orange, deux lieues dudict Pont, où les signeurs de l'Église, revestus, portans croix et confanons, le rechuprent et le convoyèrent jusques à son logis à l'abaye de Nostre-Dame, qui sont chanones riglés, là où madame de la Coeulle, fille bastarde du duc Philippe de Bourgoigne¹, luy vint faire la révérencé.

Celle ville, come on juge par les murailles ruynées, fu anchiènement otant ou plus grande que Bruges; maintenant est du grandeur d'Enghien. Sur la montaigne siet au plus hault ung chasteau, et est encoire sur la place une muraille fort matérièle, come d'ung palais, où habitoit Basire, roy payen, occy par Guillaume d'Orange, qui conquist la ville et y mist la crestieneté. Lors conquist ce nom Guillaume d'Orange. En elle habitent plusieurs juifs, et est Orange et la signorie d'entour, contenant chineq à six lieues, exemptée de la juridiction du pape et du roy de France.

15 mars. Le merquedi passa Monsigneur le pont sur la rivière de Egge², à demie lieue d'Orange, et disna, trois lieues de là, à ung petit vilage anobli d'ung très-beau pèlerinage et de la chapelle nommée Nostre-Dame de la Planque, où Dieu, pour sa glorieuse mère, fait maints beauls miracles. Et est ce lieu à une lieurette d'une ville de Languedocq appelée le Pont-Saint-Esprit, laquelle est fort bone, du grandeur de Cambray, assise sur le Rosne.

¹ Catherine, fille bâtarde de Philippe le Bon. Elle avait épousé, en 1460, Humbert de Luyrieux, seigneur de la Cucille, Savigny, Corelles, Framelay et de Verdun-sur-Saône. Lambert de Luyrieux fut conseiller et chambellan de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire; en 1475 ce dernier prince lui confia le commandement de cent lances et de trois cents archers à cheval. (*Mémoires pour l'histoire de Bourgogne*, pp. 192, 219, 263, 272.) Il mourut en 1485. Sa veuve vécut jusqu'à un âge très-avancé.

² Aigue.

Et après disner chemina deux lieues et logea à Pierrelatte, meschante villette, séante au Daulphiné. La ville et le chasteau sont au duc Valentinois, et y a meschant logis; et fu Monsigneur logié aux faulxbourgs, à l'Escu de France. Et notés que d'Orengé à Pierrelatte, de lieue en lieue, troeuve-on quatre villettes fremées de la comté de Venice appartenante au pape. 1505.

Le joedi, xvi^e, print logis à Montelimaire, trois lieues de Pierrelatte, assés bone villette, du grandeur d'Ath en Haynault, édifyée en très-bon et fertile pays. Les rues où Monsigneur passa estoient toutes tendues de tapisseries et de draps. Ceuls de l'Église à la porte le rechuprent à croix et à confanons, et estoient en la rue deux eschaffauls : chescun contenoit deux sebilles¹, et chescune tenoit ùng escripteau en latin bienveignant Monsigneur. Là cult Monsigneur nouvelles que madame sa compaigne estoit accouchié d'ung beau filz en la ville de Alcalla en Castille. 16 mars.

Le venredi, xvii^e de mars, disna Monsigneur à Lourion², trois lieues de là, et prist giste à l'Estoile³, ville du grandeur de Brayne, deux lieues de Lourion, où le signeur de Sainet-Valier le rechupt très-amiablement et le logea et festoya en son chasteau, furny de bones tapisseries, et fist à Monsigneur et aux siens très-bone chière. Et à ung ject d'arbalestre de la ville, en bas, y a une belle maison de plaisance, assise sur la rivière, et ung pareq plain de dains, de cherfs et d'aultres bestes; et y avoit des ostrices⁴ et un churf blancq. 17 mars.

Le samedi disna Monsigneur à Granges, à ung ject d'arcq d'arbalestre de Valence en Daulphiné, ville du grandeur de Courtray, assés bone, située en bon pays sur le Rosne; et passa par dehors, pour ce que la peste y estoit. Auprès passa le Rosne à bacq, et le plus de son train print le droiet chemin, et passèrent ceuls à bacq la rivière de Lissières⁵, moult grosse, et vient du Daulphiné et de Grenoble chéoir dedens le Rosne. Et ceuls logèrent à Lesteyen⁶, petite ville à l'opposite de Tournon; et est assés bone villette passagière, du grandeur de Songnies en Haynault. Et Monsigneur fu, à Tournon, quatre lieues de l'Estoile, rechupt de ceuls de l'Église, tous revestus, à croix et à confanons; et fu Monsigneur très-bien rechupt au chasteau du signeur du lieu, qui estoit bien orné de tapisseries et de bone 18 mars.

¹ *Sebilles*, sibylles. | ² Lorient. | ³ L'Étoile, à deux lieues de Valence.

⁴ *Ostrices*, autruches. | ⁵ L'Isère. | ⁶ Le Tain.

1505. vasselle; et siet au bas d'une montaigne haulte et roide. Ceste villette est du grandeur de Haulx, bone et marchande, et contient très-belles maisons, et la rivière du Rosne passe battant as murailles. Tournon et Lesteyn sont au signeur de Tournon. Et passe-on, oultre les deux villes, ung bacq mauvais à passer, car la rivière est rade ¹ et dangereuse, et ledict passage (qui moult vault) est audict signeur, qui lors estoit frère du grandt commandeur de Saint-Anthoine.

19 mars. Le dimence, xix^e de mars, repassa Monsigneur audict bacq le Rosne et alla disner à Saint-Valier, deux lieues de Tournon; et à une lieuette dudict Tournon siet une villette nommée Servere ², emprès laquelle est encoire la maison de Pilate et le moulin, lieu de son engendrement.

Après disner alla Monsigneur prendre giste à ung meschant village appelé Jarsins (?), trois lieues de Saint-Valier; et est à monseur de Miolent, où la dame du lieu, très-belle femme, soer de monseur de la Palice, le rechupt très-honorablement. Auquel village il séjourna le lundi.

21 mars. Et le mardi alla disner, à deux lieues de là, à ung village, et chemina aultres deux lieues jusques à Vienne, où il print giste. Les gens d'Église et bourgeoisie le rechurent très-révèrement. Les rues estoient tendues de draps et de tapisseries jusques à son hostel derrière l'église Saint-Meurice. Celle ancienne ville excéda jadis Gand en grandeur, comme on juge par une arche lors estante au milieu de la ville et présentement est à deux jects d'arbalestre loing d'icelle dedens les vignobles: maintenant est du grandeur de Douay. Dessus le Rosne, courant parmy la ville, sont situés deux ponts de pierres à l'ung desquelz, au plus bas, au costé vers la ville, est la place où Pilate, tenant prison, fu absorbé de la rivière, le corpz duquel toutesfois fu depuis transporté ens montaignes, à chineq lieues de Vienne, où la place est très-déserte et périlleuse. On voidt une thour en Vienne auprès du chasteau en hault, laquelle, comme on dit, estoit édifyé à xiiii lieues de Vienne, et habitoit au piedt d'icelle une femme povre et indigente. Le signeur de la thour, pour la mocquier et irriter, jectoit et faisoit jetter de sa thour sur elle et sur sa maison toute l'ordure et les superfluités de sa cuisine. En ce tamps son filz, qui avoit longtamps estudyé ens ars nygromanticques, vint véoir sa mère, laquelle luy dist l'injure que on luy

¹ Rade, roide. | ² Serves.

faisoit journellement. Cil, pour vindication, constraindi le dyable par ses ^{1505.} conjurations tèlement qu'il luy fist porter la tour en une nuit toute entière XIII lieues loing, et le assist où elle est aujourd'huy. Ceuls de la thour, quandt ils ouvrirent les huys et frenestres, furent bien esbahis se trouvant en Vienne.

En celle ville siet une église très-belle dont la nef n'est encoire parfaite, vaulsée ¹ ne couverte, où le corpz de saint Meurice, martir, duc de la sainte légion de Thèbes en Egipte, repose.

Ce douziesme chapitre conte l'entrée de Monsieur à Lyons, et comment monseur de Rony et Jhérosme Laurin arrivèrent vers Monsieur en ladicte ville, et d'autres choses, etc.

Le merquedi, XXII^e de marche, partist Monsieur de Vienne et disna à ^{22 mars.} Saint-Simphonyen ², deux lieues et demie de là, et puis chevaulcha autres deux lieues et demie et fist son entrée à Lyons environ trois heures après le disner, très-bien acompaignié de plusieurs nobles de ses pays et de France, comme du comte de Ligny, de monseur de Ravestain, du gouverneur de Limosin, du signeur de Boneval, du signeur de Montagu et aultres, la pluspart desquels ne l'avoient alongié ³ depuis qu'il partist d'Espagne. Et fu à ung quart de lieue rencontré du cardinal d'Amboise, archevesque de Roen, qui chevaulcha à sa dextre. L'évesque d'Arles, l'évesque de Chalons, l'évesque du Puis, le chancelier de France, le duc de Calabre et plusieurs aultres nobles franchois et bourgeois de la ville chevaulcèrent devant luy en grande pompe et triumphe jusques à la maison du doyen emprès l'église Saint-Jehan, où il fu logié. A la porte du pont de Rosne une très-belle fille, bien acoustrée, sur ung eschaffault tendu de soyes et de tapisseries, fist une petite harrengue en présentant ⁴ les clefs de la ville à Monsieur. Et estoient avoecq elle deux homes, représentans Ardans Désir de Paix et le Bien Publicque, qui par une briefve harrengue bienveignèrent Monsieur. Puis entra en la ville, où à deux costés avoit peuple innumérable, et les

¹ Vaulsée, voutée. | ² Saint-Symphorien d'Ozon. | ³ Ne l'avoient alongié, ne l'avoient quitté.

⁴ MS. de la Haye. En représentant dans le MS. 7582.

1505. fenestres estoient perlifiées de belles dames et de très-belles filles, et les rues estoient tendues de soyes et de rices tapisseries. Les gens d'Église le rechurent à la porte à reliques, croix et confanons. Au piedt du pont de la rivière de Sonne, sur ung eschaffault où on avoit escript en deux tableaux : *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis nisi tu, Deus noster*, estoit planté l'arbre de paix; à dextre ung petit filz armoyé des armes de Monsigneur, à senestre une fillette armoyée des armes de France, et deux homes, Bon Conseil et Bien Publicque, firent une harrengue adreschante à Monsigneur. Sur ung aultre eschaffault devant cestuy une fille représentoit France, et deux homes représentoient le Peuple et Bon Accordt. Par dechà le pont de la Sonne, sur ung aultre eschaffault, de deux florons d'une fleur de lis procédoit eaue arrosante à dextre ung orangier plain d'orenges, et à senestre ung pommier plain de pommes; et y avoit une fille appelée Noblesse, et deux homes, Bon Police et le Commun Peuple. Et d'empres Sainct-Jehan, sur ung aultre eschaffault, estoient deux prophètes et nostre mère Saincte Église, qui en leur harrengue bienveignèrent Monsigneur, qui tost après descendi à son logis et soupa à part en sa chambre.

Ce jour arrivèrent vers luy monseur de Rony et Jhérôme Laurin, son grandt trésorier, venans de ses pays de Flandres; et firent amener avoec euls des vins de Rin, des chervoises et largesse d'aultres vivres desdis pays : de quoy Monsigneur fist grandt feste.

25 mars. Le joedi ouy Monsigneur messe, laquelle chantèrent ses chantres en l'église Sainct-Jehan.

26 mars. Le dimence, xxvi^e de mars, Monsigneur fist ung très-beau disné au cardinal, à monseur de Ligny, à monseur de Ravestain et à monseur d'Albi, frère dudit cardinal. Le service y fu beau. Monsigneur y fist venir de ses chantres et joueurs d'instrumens, pour leur doner plus plaisant passe-tampz.

Ce treiziesme chapitre parle de l'entrée du roy à Lyons et de la royne, et de la paix d'entre les roys de France et d'Espagne, et que monsieur le duc Charles, filz aîné de Monsieur, fu institué roy de Naples et de Jhérusalem; et du partement Monsieur de Lyons, et de la ville, etc.

Le merquedi, xxviii^e de mars, Monsieur, accompaignié de plusieurs nobles, alla au-devant du roy de France, qui vers iiii heures après midi entra à Lyons, vestu d'une robe à chevauchier de velour noir; et avoit en son train de xv^e à xvi^e chevaux, y compris les grands maistres estans avec luy et ses archiers. Ses iiii^e archiers et cent-suysses estoient entour de luy, et Monsieur chevauchoit à senestre, le convoyant jusque à son logis, qui après retourna au sien. 1505. 29 mars.

Le venredi, darain jour de mars, la royne de France, à très-grandt train, environ de mille chevaux, six chariots, de sept littières, acompaigniée de monseur et madame de Bourbon, de monseur de Bryenne, de la princesse d'Orange, du filz du duc de Lorraine, qui se intitule duc de Calabre, de monseur de Rohain, du marissal de Rieuls et d'autres plusieurs grands personages, et de xxv dames sur haquenées blanches, entra à Lyons à chincq heures après midi. Au-devant de laquelle Monsieur alla et, chevauchant à sa senestre, le convoya jusque à son logis, et puis retourna souper au sien. 31 mars.

Le dimence, deuzime jour d'avril, le roy, la royne et Monsieur oyrent messe, laquelle chantèrent les chantres du roy et de Monsieur à Saint-Jehan, là où estoient le légat, cardinal de Roen, le cardinal d'Escaigne¹, frère du duc de Milan, le cardinal d'Arragon, le cardinal de Saint-George, le duc de Bourbon et la pluspart des nobles et grands maistres de France. Après la messe fu publicquement divulgué la paix faicte par Monsieur entre les roys de France et d'Espagne : ce que on fist ce jour par tous les carfours de Lyons. Laquelle paix contenoit que, pour éviter noises et débats touchant les querelles de Naples, de Pouille et Calabre, chescun desdicts roys donnoit son droit à monsieur le duc Charles, filz aîné de Monsieur; et incontinent le roy de France promist de sa part 2 avril.

¹ Ascagne-Marie Sforza, créé par Sixte IV, en 1484, cardinal du titre de Saint-Vital et de Saint-Modeste.

1503. le mettre en paisible possession. Lors fu le duc Charles institué roy de Naples, de Jhérusalem, duc de Calabre et de Pouille, duc de Luxembourg, etc. Ce bien acompli, Monsigneur retourna disner à son logis, et, après le disner, le roy de France despescha ung sien varlet de chambre, nommet Edouart, et Monsigneur ung sien marissal des logis, appellé Hesindein, pour aller en poste vers le duc de Nemours, lieutenant de la part du roy de France en Napples, et vers Gonsalle de Fernande, lieutenant du roy et royne d'Espagne audiet royaume de Naples, pour les advertir de l'apointement faict par Monsigneur, auquel le roy et royne d'Espagne avoient, à son partement, donné puissance de les apointier en l'estat qu'il trouveroit le plus expédient, et ne luy avoient riens réservé.
- 4 avril. Le mardi, III^e d'avril, fist-on processions générales par toute la ville de Lyons.
- 5 avril. Le merquedi le roy et Monsigneur avec monseur de Ligny et aultres allèrent à sept lieues de Lyons à la chasse, à une place nommée la Haronnière, et furent illec aulcuns jours.
- 6 avril. Le joedi arriva à Lyons l'évesque de Liège¹, acompaignié de cent à vi^{xx} chevaux, qui venoit vers le roy de France pour ung différent qu'il avoit contre messire Robert de la Marche, duquel le roy avoit promis apointier.
- 8 avril. Le samedi le roy et Monsigneur retournèrent à Lyons.
- 9 avril. Le dimence Monsigneur ouy messe et disna à son logis, et puis le roy et la royne et Monsigneur allèrent ensamble ouyr le sermon, vespres et complices à l'église Saint-Jehan. Après quoy Monsigneur et monseur de Ligny, habilliés également avec chescun ung sayon de satin cramoisy ouvré à la morisque et une capuce de satin brochié gris, et la reste de aultres choses tout ung, montés et acoustrés à la jennette, et le comte palatin, et Glaude de Boval, grandt escuyer de Monsigneur, et ung nommé Padille, escuyer de monseur de Ligny, allèrent courre à la jennette là où estoit le roy avecq plusieurs aultres grands maistres. Il faisoit beau véoir Monsigneur, car il fu estimé bon jennetaire. Après print Monsigneur congïé du roy et de la royne, promettant non retourner en ses pays sans les revenir véoir.
- La ville de Lyons est longue, située soubz une montaigne d'ung costé,

¹ Jean de Hornes.

sur laquelle siet une villette du grandeur de Haulx, appelée Saint-Juste, ^{1503.} comprise ens murailles de Lyons : elle toutesfois ferme contre Lyons, et le pendant de la montaigne est waghe de maisons, mais plaine de toutes vignobles et gardins. La grosse rivière nommée la Sonne, venant de Bourgoigne, court parmy le milieu de la ville, et auprès de Saint-Jehan entre dedens le Rosne et pert son nom. De l'autre costé de la ville court ledict Rosne, qui va en Avignon. Et est Lyons, s'elle estoit asssemblée, du grandeur d'Anvers. Les deux villes de Lyons et la ville de Saint-Juste sont moult à extimer.

Ce quatorziesme chapitre dit que Monsigneur logea à Villars en Bresse, et comment il fu rechupt du duc de Savoye, son bean-frère, et de la ducesse sa soer, et comment il fist sa cène dévotiense; et du saint suaire de nostre Rédempteur, qui est très-saincte et dévotiense chose à véoir, et d'aultres choses.

Le lundi, x^e d'avril, partist Monsigneur de Lyons pour visiter monseur ^{10 avril.} de Savoye et madame de Savoye, sa soer ¹, et logea à Villars, chincq lieues de Lyons, petite ville en Bresse, apertenante au comte (^p), située en très-beau pays, fertile de bois, de bledz et de praries.

Le mardi prinst giste à Bourg en Bresse, ville du grandeur de Courtray, ^{11 avril.} édifyée en pays assés fertile de bledz, de praries et bois, chincq lieues de Villars : à demie lieue de laquelle rencontra le duc de Savoye, prinche très-beau, acoustré de III^e ou IIII^e chevaux, la pluspart nobles et gentils-homes. Les deux princes, après la révérence et recueil, chevaulchèrent jusque à la ville, Monsigneur tousjours à la dextre du duc. Les gens d'Église revestus estoient à la porte avoec croix et confanons, et bien III^e petis enfans tenant chescun une banièrette armoyée des armes de Monsigneur; et estoient les rues, depuis la porte jusque aux Cordeliers (où Monsigneur logea), toutes couvertes de toilles et tendues de draps et de tapisseries. avoecq III eschaffauls en divers lieux de divers mistères, moralités et joyeusetés très-belles et bien faictes. Et à sa descendue, la ducesse sa soer,

¹ Marguerite, qui, devenue veuve du prince d'Espagne, avait épousé, le 26 septembre 1501, Philibert II, dit le Beau, duc de Savoie, qu'elle perdit le 10 septembre 1504.

1503. bien acompaignée de dames et damoiselles, le recueillist, bienveigna et convoya jusque en sa chambre.
- 12 avril. Le merquedi Monsigneur avec le duc et sa soer la ducesse ouyrent ténèbres en la chapelle de Monsigneur ausdis Cordeliers.
- 15 avril. Le joedi chanta la messe l'évesque de Lozane ¹, et Monsigneur oyt avecq le duc et la ducesse le service en sa chapelle. Après lequel service Monsigneur, au réfectoir des Cordeliers, fist sa cène très-belle, très-bien ordonnée et bien dévoté, où luy-mesme servy et revesti et lava les pieds jusque à XIII povres.
- 14 avril. Le jour du saint et grandt venredi fu preschée la passion en la chapelle de Monsigneur par son confesseur, oyans luy, le duc et la ducesse. Puis allèrent en grande dévotion aux halles de la ville, où ung très-grandt peuple escoutoit preschier la passion par ung cordelier. Après quoy trois évesques ² monstrèrent publicquement le saint suaire de nostre signeur Jhésu-Crist; et après le service, fu montré en la chapelle de Monsigneur. C'est, ce me samble, entre les choses dévotés, la plus dévoté et contemplative chose qui soit sur terre. C'est le rice syndont ³ et noble suaire acheté par Joseph d'Arimathie, long de seize à dix-sept pieds, large de sept pieds ou environ, où il l'ensepvelist avec Nycodesme, quandt ils le eurent ostet de la croix. On le voidt clèrement ensanglenté du très-précieux sang de Jhésus, nostre rédempteur, comme se la chose avoit este faicte aujourd'hui. On y voidt l'imprimure de tout son très-saint corpz ⁴, teste, viaire, bouce, yeulx, nez, corps, mains, pieds et ses chincq playes : espécialement celle du costé, longue environ d'ung bon demi-piedt ⁵, est fort ensanglentée; et de l'autre part, comme il estoit couvert et redoublé dudiet linchoel, on voidt le vestige et figure de son dos, teste, chevelure, coronne et espauls. Et pour esprouver se c'est le mesme, on l'a boulit en huile, bouté en feu, lavé et buet ⁶ par pluseurs fois : mais on n'a peut effachier ne oster ladicte imprimure et figure.
- 15 avril. Le samedi Monsigneur et sa soer ouyrent la messe et le service en sa chapelle par l'évesque de Lozane, où le duc ne fu, car il estoit ung petit aggravé de fiebvres.

¹ Lausanne. | ² MS. 7582. *Les évesques* dans le MS. de la Haye.

³ *Syndont*, du latin *sinon*. | ⁴ MS. 7582. *Son très-précieux corps* dans le MS. de la Haye.

⁵ MS. 7582. *Dung piedt* dans le MS. de la Haye. | ⁶ *Buet*, lavé, nettoyé.

Le jour de Pasques, l'an d'humaine rédemption mille chincq cens et trois, ^{1505.} xv^e jour d'apvril, Monsigneur et sa soer ouyrent la messe très-solennè- ^{16 avril.} ment célébrée par ledict évesque en la chappelle de mondict signeur, où ses chantres et les chantres du duc chantèrent très-bien les ungs après les aultres, et avoecq les chantres jouoit de son cornet maistre Augustin, lequel faisoit bon à ouyr.

Ce jour fist Monsigneur chevalier Jhérôme Laurin, son grandt trésorier, et luy dona une bone chaine d'or.

Ce quinzième chapitre traicte d'unes armes emprises par le baron de Chevron, et que, pour la maladie de Monsigneur et du duc de Sçavoie, ils allèrent à Pontdain, où furent faicts auleunes armes, etc.

Le lundi fu Monsigneur assailli de très-maulvaises fiebvres : dont, pour sa maladie et pour celle du duc, nuls esjoïsemens ne se faisoient à Bourg. ^{17 avril.} Toutesfois, pour doner passe-tampz aux signeurs, ung noble chevalier de Savoye, appellé le baron de Chevron, pour excerser les armes, fist publier unes très-belles armes, à sçavoir : luy et six de ses aydes, nobles de nom et d'armes, desquels le duc de Savoye estoit l'ung, à furnir à chescun venant, aussy nobles, quandt il toucheroit ung escu gris pendu au bout des liccs à ung pin, chincq courses à fer esmoulu et ung pour les dames, armés en harnas de guerre; et à chescun noble, quandt il toucheroit ung escu jaune pendant illec, six courses à la grosse jouste; et à chescun qui toucheroit ung escu rouge, aussi au pin pendant, seroit tenu l'entrepreneur furnir à piedt à la barière, en harnas de guerre, avoecq armet ou bachinet ¹, ung nombre de coups de lance, et, ces coups furnis, tourner le gros bout et doner à thour de bras aussy aulcun nombre de coups, et après ce furnir aulcuns coups d'espée à deux mains trenchantes, et outre ce aulcuns coups de mache ². Je ne déclare les pris ne aultres articles déclarés ens chapitres de la mise avant dudict signeur, pour tant que les armes

¹ *Bachinet, bacinet*, casque de fer très-léger en forme de bassin.

² *Mache*, masse.

1505. ne furent parachevées, tant pour les maladies des deux princes comme pour leur département. Au bout des lices que ledict sieur de Chevron avoit fait faire estoit ung eschaffault et ung pin planté, où pendoient lesdicts escus et les armes des deffendans, avoecq l'ymage d'une pucelle bien acoustrée, pareille à l'entrepreneur, et jettante par ses mamelles eaue en une fontaine, et emprès elle quatre homes saulvages bien faicts.
- 23 avril. Le dimence de Quasimodo, xxiii d'avril, ce sieur de Chevron, acoustré d'ung satin blancq, foeillage d'or, et ses gens habilliés de blancq et violette, se trouva sur les rens devant les dames et despendi l'escu gris. Lors vint contre luy l'escuyer Potton, franchois, et coururent six courses. Cil de Chevron rompi une lance, l'autre nulle. Puis ung autre gentilhome, aussy franchois, dit Charles Drouyn, rompy en ses six courses quatre lances et désarma le sieur de Chevron. Puis ung autre gentilhome franchois, appelé Roddes, passa ses six courses ¹ sans rompture : ce que ne fist l'entrepreneur. Ce acompli, ces trois gentilshomes franchois requierent que aucuns gentilshomes de la maison du duc de Savoye se armassent, pour contre euls doner aucuns coups d'espée devant les dames : ce qu'il fu fait devant madame la ducesse et autres dames ².
- 24 avril. Le lundy ledict sieur de Chevron se trouva, après le disner, bien monté et bien acoustré, devant les dames sur les rens; lequel le sieur de Belleville, franchois, blescha à la iii^e course, et luy percha le bras en hault auprès de l'espaule, car il estoit mal armé et n'avoit sa rondelle : par quoy il ne peut parfurnir lesdictes armes. Mais Bertrandt de Lussinge, gentilhome savoyen, courrut pour luy deux courses contre ledict Belleville. Ce fait, Charles de Lannoy, sieur de Senzelles, appelé Mingoal, gentilhome de la maison de Monsigneur, courrut six courses contre ledict Bertrandt; mais, à cause de leurs chevaux, oncque ne se touchèrent : dont allèrent-ils devant madame de Savoye, à l'hostel du duc, où ils donèrent pluseurs bons coups d'espée pour l'amour des dames, come avoient fait les susdicts le jour précédent. Le sieur de Chevron estoit ce jour acoustré de drap d'or verdt, et sa pucelle sur l'eschaffault de mesme, et son ayde de drap d'or et de velour cramoisy. Ainsy fina ledict baron son pas, non

¹ MS. de la Haye. *Ses six coups* dans le MS. 7582.

² MS. de la Haye. Les mots : *ce qu'il fu fait* et ceux qui suivent manquent dans le MS. 7582.

sans grandt regret, car il avoit bien entièrement esquipé son cas pour ^{1505.} achever le contenu de sa mise avant.

Le mardi, xxv^e de apvril, jour Saint-Marcq, Monsieur et le duc de ^{25 avril.} Savoye, pour prendre nouvel air et aussy pour ce que on se moroit de la peste en Bourg, partirent en littières et allèrent au giste à la villette de Pondain ¹, trois lieues de là, située avoecq son chasteau assés beau sur la rivière de Ynne ², au piedt d'une montaigne dont la vallée d'empres est des plus plaisantes et fertiles de bledz, praries, vins et boscaiges. Là sont pluseurs villettes. Nous n'avons en nostre pays si petite come Pondain, Warembon ³, Ambourney ⁴, Ponssyn ⁵, avoecq bons petis villages, où le train de Monsieur logeoit. Mais, combien que le pays est beau, nous y fusmes mal traictiés, car chars, poissons et vins y estoient chiers. Audict chasteau firent Franchois, Savoyens et ceuls de l'hostel de Monsieur, pour plaisir et passe-tampz, aucunes joustes, gavrières et bien acoustrées.

Le mardi, ix^e de may, Andrieu de Chucre et Pierre de Loquinghien ^{9 mai.} joustèrent audict Pondain à la grosse joute très-bien ⁶, et rompirent plusieurs lances et plançons ⁷ contre tous venans.

Le merquedi, x^e, se trouvèrent sur les rens aucuns gentilshomes ^{10 mai.} savoyens et franchois armés en harnas de guerre, et arrivèrent à la foulle à fers esmoulus, et rompirent aucunes lances assés bien : mais, par importunité et fortune, le seigneur de Belleville attaindit ledict Mingoal en bas de la cuirasse et le faussa ⁸ au bas du petit ventre, au costé gauche, tout outre, sans coup mortel; et passoit auprès de l'os de la hanche. Lequel on ramena à son logis.

Après les joustes aucuns gentilshomes se battirent à l'espée, armés comme devant.

¹ Pont-d'Ain. | ² De l'Ain. | ³ Varambon. | ⁴ Ambrounay. | ⁵ Poncin.

⁶ MS. de la Haye. Les mots *très-bien* ne sont pas dans le MS. 7582.

⁷ *Plançons, plançons*, sorte de piques. | ⁸ *Faussa*, perça.

Ce chapitre seiziesme traicte des nouvelles de la mort du duc de Nemours, et de plusieurs Franchois occis à Naples, et que Monsigneur retira à Lyon, pour dire adieu au roy de France, et que ledict roy renvoya aultres gens d'armes à Naples; et comment les ambassadeurs d'Espagne dirent que Monsigneur, en faisant l'apointement entre les roys de France et d'Espagne, avoit excédet sa commission; et comment Monsigneur s'excusa tellement que lesdicts ambassadeurs furent renvoyés confus.

1503.
11 mai. Le jœdi, xi^e de may, ouyt Monsigneur nouvelles de la mort du duc de Nemours ¹ et d'une grande occision de Franchois faicte à Napples par les Espaignars; et journèlement avoit nouvelles et ambassadeurs comment le roy des Romains, son père, venoit vers la France-Comté de Bourgoigne, à grande noblesse, pour parler à luy.

15 mai. Le lundi le greffier de l'ordre ², venant d'Espagne ³, arriva à Monsigneur.

19 mai. Le venredi Monsigneur, pour acomplir sa promesse de non retourner en ses pays sans dire adieu au roy de France, partist de Pondain, fort aggravé de maladie, pour tirer à Lyons: ce que tout son conseil et les ambassadeurs de son père, comme ceuls d'Espagne, ne luy conseilloient, pour les dangiers qui en povoient sourdre: mais sa francise ayma mieulx se soubmettre à tous périls ⁴ que faulser sa foy; et print giste à Cassey ⁵, trois lieues de Pondain, à la maison de la ducesse douagière de Savoye, belle-mère du duc, où Monsigneur eut une foiblesse ⁶ dont on cuida qu'il en morroit, et en avoit eult deux ou trois samblables à Pondain.

27 mai. Le samedi, xxvii^e, logea à Coulombier, trois lieues de Cassey, où le roy de France faict faire ung très-beau logis.

Ce jour, après le congié de Monsigneur, partist l'ambassadeur du roy des Romains pour retourner vers luy. Et ce mesme jour, après disner, partist de Lyons monseur de la Trémouille pour tirer vers Naples par le commandement du roy, et beaucoup de nobles homes avec luy. Le mardi luy envoya

¹ Le 28 avril, à la bataille de Cerignola, où l'armée qu'il commandait avait été mise en déroute par Gonsalve de Cordoue.

² Laurent de Blioul, seigneur de Sart. Il avait été nommé greffier le 26 octobre 1496.

³ MS. de la Haye. Dans le MS. 7582 on lit: « venant d'Espagne *avoecq une ambassade d'Espagne.* »

⁴ MS. de la Haye. Dans le MS. 7582: *à tous périls éminens.*

⁵ Plus loin (p. 294) l'auteur nomme cet endroit *Chasée*. Nous ne trouvons ni l'un ni l'autre nom dans les cartes géographiques que nous avons à notre disposition.

⁶ MS. de la Haye. *Une faute* dans le MS. 7582.

le roy ses cent-suysses, et journellement luy envoyoit gens d'armes, espérant vengier la mort de monseur de Nemours et le domage et honte que les Espaignars luy avoient fait : mais ledict de la Trémouille demora malade en chemin. Par quoy le roy bailla la charge de son ost à III capitaines, dont il ne se en trouva pas fort bien servy. 1503.

Le lundi Monsigneur, à cause de sa foiblesse, alla par eue à Lyons, III lieues de Coulombier, et print logis en l'abbaye de Aisney, lieu très-beau en belles praries, entre les rivières de Rosne et de Sonne, qui là se joignent ensamble. Tost après le roy et la royne, monseur et madame de Bourbon, passèrent la Sonne et visitèrent Monsigneur, se monstrans bien dolans pour sa maladie. Depuis, tous les soirs, après souper, le roy et la royne, acompaigniés de grands maistres et de nobles signeurs et dames, passoient la rivière et montoient sur mules et chevaux, et la royne et aultres dames sur leurs haquenées, et se pourmenoient une heure ou deux, prendans l'air de la prarie, pour la visitation et récréation de Monsigneur. 29 mai.

Le vepredi, 11^e jour de juing, se trouva le roy audict Aisney, acompaignié de son conseil et de plusieurs grands maistres, en une salle devant la salle de Monsigneur, qui illec comparut, quelque malade qu'il estoit, et aussy firent monseur de Saint-Graire ¹, castillant, avec ung docteur, ambassadeurs du roy et royne d'Espaigne, qui dirent que Monsigneur avoit fait l'apointement entre les deux roys plus avant qu'il ne avoit de puissance, et n'avoit fait selonc les instructions à luy aportées à Fighières par ung abbé ². A quoy Monsigneur respondi que on luy avoit aportet des instructions non signées du roy ne de la royne, et qu'il avoit fait seloncq le povoir signé de leurs mains et seillé de leurs seuls, lequel il avoit monstré au roy de France; et dist qu'il se esbahissoit bien pour quoy le roy et la royne luy faisoient ceste honte sans le avoir déservy. Après ces motz luy vint tèle foiblesse que force luy fu de se retirer en sa chambre. Puis, tost après qu'il fu fortifié, il retourna en la salle plaine de gens, où le roy estoit. Dont dist monseur de Saint-Graire au roy, s'il voloit entendre à quelque apointement avec le roy et royne d'Espaigne, qu'il 2 juin.

¹ Nous ne trouvons pas dans les historiens espagnols le véritable nom de ce personnage qui évidemment est dénaturé ici.

² Fray Bernaldo Boyl, abbé de Saint-Michel de Cuxa. (CURITA, *Historia del rey don Hernando el Cathólico*, fol. 260 v°.)

1505. besoignast avec luy et qu'il en avoit puissance, comme il monstra par ung pooir qu'il tira hors de sa manche. Lors dist Monsieur au roy : « Vous verrés la sorte que j'ai besoigniet avec vous, et ne l'ay faict à title » d'aucune tromperie, et suy retourné vers vous, quelque malade que je » suy, seulement pour vous donner à congnoistre que je n'ay faict chose » dont je ne ose bien respondre. » Lors le roy, cognoissant le bon voloir de Monsieur et le blasme que le roy et la royne d'Espagne luy faisoient, dist à monseur de Saint-Graire que en fahon nulle ne voloit besoignier avec luy, et widast dedens trois jours son royaume, ou mal luy en prenderoit.

Ce dix-septiesme chapitre parle des noepces de Henry de Nassou, et que Monsieur fu abandoné des médecins; comment le roy de France alla à procession le jour du Sacrement, et qu'il print congié de Monsieur, et la royne et pluseurs aultres signeurs et dames; comment Monsieur retourna en Savoye, et du congié d'entre le duc de Savoye, de sa soer et de Monsieur.

3 juin. Lendemain de la Penthecouste, v^e de juing, furent faictes audict Aisney les noepces de monseur Henry de Nassou, filz aigné du comte de Nassou, et de damoiselle Franchoise de Savoye, fille unique du comte de Romont; et à les espouser, le sire des noepces estoit ou milieu du roy et de Monsieur, et la royne tenoit la dame par la main. Les espousages et la messe acomplis, le roy et la royne retournèrent disner à leur quartier, et la dame des noepces retourna avecq madame de Bourbon à son logis, où on tint les noepces tout le jour; et couchèrent léens, et y furent pluseurs grands maistres et maistresses, acompaigniés de pluseurs dames et gentilshomes. Et firent le roy, la royne et Monsieur grandt honeur au sire des noepces et à la dame.

6 juin. Le mardi, vi^e de juing, Monsieur dona à disner à mademoiselle de Bourbon et à la dame des noepces et à la pluspart des dames et damoiselles de la royne et de madame de Bourbon, et les vint véoir au disner, pour soy resjoir, quelque malade qu'il fuist. Après disner dansèrent les dames jusque à ce que Monsieur entra en fiebvres : lors retourna toute la compaignie chez madame de Bourbon.

Le vendredi, ix^e de juing, la royne vint disner à l'hostel de Monsigneur, ^{1503.} et demora auprès de luy tout le jour, pour luy doner passe-tampz, et y ^{9 juin.} soupa. Et le roy, après lé souper, visita Monsigneur, comme il avoit acoustumet.

Le samedi, x^e, fu la maladie de Monsigneur si griève que les medecins ^{10 juin.} du roy et de la royne et les siens, qui estoient en nombre de XIII ou XIIIII, l'habandonèrent, réservé ung seul; et disoient qu'il n'y avoit remède que la grâce de Dieu : de quoy eussiés veu beaucoup de gens honorables desplaisans de perdre ung si josne prince. Tous, petis et grands, le plaindoient et regrétoient, espétialement le roy et la royne, craindans que on ne desist, s'il moroit, qu'ilz le eussent empoisonnet, come la voix commune en couroit jà en ses pays et mesme par le royaume de France.

Le dimence, lundi, mardi et merquedi, XIII^e de juing, le roy et la ^{14 juin.} royne visitèrent tousjours Monsigneur, qui de là en avant eult tousjours de mieulx en mieulx touchant sa santé.

Le joedi, xv^e de juing, jour du Sainet-Sacrement, le roy, acompaignié ^{15 juin.} de grande noblesse, alla à la procession de Sainet-Jehan de Lyons, et siévoit le sacrement, qui estoit couvert d'un drap d'or que portoient quatre signeurs de son ordre et de son sang.

Le vendredi disna la royne au logis de Monsigneur, et puis passa le ^{16 juin.} tampz avec luy, jouant à la luelle¹; et soupa là. Et après souper vint le roy dire adieu à Monsigneur, qui n'estoit encoire bien refait : par quoy ne pouvoit aller vers luy. Et en prenant congié, bien marris du departement, eurent plusieurs bones paroles ensamble. Après fist la royne le samblable². Et Monsigneur se volut lever pour les conduire hors de sa chambre : ce qu'ilz ne volurent souffrir. Puis vinrent monseur de Bourbon, le duc de Calabre, monseur d'Albrecq, monseur de Dunois, le marissal de Rieulz, monseur le gouverneur de Champaigne, madame de Bourbon, madame la princesse d'Orange, mademoiselle de Fois, et plusieurs aultres signeurs et dames prendre congié et dire adieu à Monsigneur.

Le samedi, xvii^e, partist Monsigneur au point du jour en une littière, ^{17 juin.} et le conduisèrent les signeurs de Ligny, de Ravestain, de Dunois et plu-

¹ Jeu de la fossette.

² Cette phrase n'est pas dans le MS. de la Haye.

1503. seurs aultres. En passant par la ville, tous, grands et petis, le regrètoient, prians Dieu qu'il luy donesist santé et prospérité; et disoient qu'ilz n'avoient en long tampz gaigniet otant qu'ilz avoient faict à luy et à ses gens. Et print hostel à Montluel, trois lieues de Lyons.
- 19 juin. Le lundi vint de là à une très-belle maison, trois lieues de là, nommée Chasée, où monseur de Savoie et Charles monseur, son frère, et la ducesse estoient venus au-devant de Monsigneur, qui, après le disner, retournèrent à Pondain. Et est celle maison de Chasée à madame la douagière de Savoye, laquelle estoit là, et avoit faict et faisoit faire pluseurs pryères durante la maladie de Monsigneur.
- 20 juin. Le mardi, xx^e, alla Monsigneur quatre lieues à Pondain, et vint au devant le duc de Savoye, acompaignié de pluseurs gentilshomes de ses pays, qui menèrent Monsigneur au chasteau, là où estoit madame la ducesse sa soer.
- 21 juin. Le merquedi monseur de Ligny et pluseurs gentilshomes franchois, et le joedi monseur de Ravestain, arrivèrent, qui venoient véoir Monsigneur.
- 27 juin. Le mardi, xxvii^e de juing, ces signeurs prédits et pluseurs aultres gentilshomes franchois qui avoient compaigniet Monsigneur depuis Espagne tout le long du royaume de France, prinrent congié.
- 1^{er} juillet. Le samedi, premier jour de julet, le duc et la ducesse de Savoye menèrent Monsigneur à la chasse, qui, le lundi après, convoyé desdicts duc et ducesse, partist de Pondain et print giste à Cardon¹, deux lieues de là; et soupèrent ensamble, et puis prinrent, non sans regret, congié. Et avoecq euls estoit monseur Franchois de Luxembourg, viscomte de Martighe, et madame sa femme, cousine germaine du duc de Savoye, chez lequel ilz logèrent ce soir à Pondain.
- 4 juillet. Le mardi logea Monsigneur à Martinien; quatre lieues de là.
- 5 juillet. Le merquedi à Boval en Savoye, deux lieues, où Glaude de Boval, grandt escuyer de Monsigneur, signeur du lieu, le rechupt et festoya, et defroya tous ses homes et chevaux, ceuls qui passoient par illec, devant et après.

¹ Cerdon.

Ce dix-huitiesme chapitre parle comment Monsigneur entra en sa France-Comté de Bourgoigne, et premier en Saint-Glaude; comment il logea à la Chaut et à Vers, où la princesse d'Orengé le recueillist bien; puis parle de pluseurs places et du chasteau de Sainte-Anne fort et imprenable; et comment Monsigneur fu rechupt à Salins, et des salines; et de deux chasteaus de Vauldrey.

Le lundi ¹ vint Monsigneur à Saint-Glaude, chincq lieues de là, de 1803.
chemin dur et pénible; et vinrent au-devant de luy le signeur de Ginery, 6 juillet.
le signeur de Ruffe et pluseurs aultres de la France-Comté. Et à l'entrée de la ville, l'abbé de Saint-Glaude et les moisnes, bien revestus, à croix et à confanons, le menèrent à l'église ouyr la messe chantée par ledict abbé devant le corpz dudict saint. Puis se tira en son logis en celle abbaye, et dona grâce et rémission à aucuns crimineus pour sa première entrée en sa comté de Bourgoigne.

Le venredi, vi^e, après la messe ouye devant le corpz saint, où il y a 7 juillet.
grandt aport et beau pèlerinage pour les miracles qu'il faict journèlement, Monsigneur visita l'abbaye, les joyauls et reliques, qui sont pluseurs et rices. On y voidt le saint corpz tout au nudt bien ricement encassé. La villette est assés bonne, assise entre montaignes, et l'entrée de la France-Comté. La plus grande marchandise que l'on faict illec est ouvrages de bois, come patrenostres, saintz-glaudes, pinges (?), ciflos, louces ², escuelles, etc.

A l'après-disner vint Monsigneur au giste, quatre lieues, à ung village et prioré, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Glaude, nommé Grant-vaulx.

Le samedi, vii^e, logea à Laissau ³, trois lieues de là, où monseur de 8 juillet.
Laissau et sa femme le festyèrent en leur très-beau chasteau, assis sur une montaigne, bien acoustré de bones tapisseries, bons linges et vasselles, et deffroyèrent luy et ses gens le samedi et le dimence.

Le lundi, x^e, vint au giste à Vers, où madame la princesse d'Orengé, 10 juillet.
dame du lieu, acompaignée de sa fille et de pluseurs nobles et gens de bien, le rechupt et festoya en son chasteau de Vers, place très-belle, bien acoustrée de bones tapisseries, de drap d'or et de soye et aultres, de fort bons

¹ Sic dans le MS. 7582 et le MS. de la Haye. C'est évidemment *jeudi* qu'il faut lire.

² *Louces*, louches, grandes cuillers à servir le potage. | ³ La Chaulx.

1305. linges et vasselle, et généralement de tout ce qui duit ¹ en la maison d'ung grandt maistre.

11 juillet. Le mardi alla Monsigneur avoec la fille de la princesse au parcq tenant audict chasteau, où il tira plusieurs bestes; et disna en ung très-beau logis dedens le parcq, puis alla chasser ung cerf à la toile.

12, 13, 14 juillet. Le merquedi, joedi et venredi alla encoire à la chasse.

15 juillet. Le samedi, xv^e, alla Monsigneur véoir, à trois lieues de Vers, ung chasteau appellé Sainte-Anne, assis sur ung hault rocq, où l'on ne puet aborder sinon par devant; en hault a xxiii piedz d'espès; en bas les con- tremines sont faictes tèlement que impossible est aprochier. Les fossés sont les plus beauls que on puist véoir : impossible est les emplir, à cause de leur largeur. La place est imprenable, et apertient au filz de la prin- cesse d'Orenge, vers laquèle Monsigneur retourna.

16 juillet. Le dimence audict Vers, où il séjourna, pendant son passe-tampz audict parcq, le lundi, mardi et merquedi.

20 juillet. Mais le joedi, xx^e de julet, partist et merchia celle princesse, qui avoit deffroyé tout son train, homes et chevaux, le tampz qu'il avoit là séjournet. Puis vint à giste à Salins, trois lieues de là, où les bourgeois et le maire de la ville et les officiers de la saunerie vinrent au-devant de luy. Et à la porte vinrent ceuls de l'Église, revestus, à croix et à confanons, aportans le cief saint Vital et aultres reliquaiers. Et fu logié en la Saunerie : c'est en sa maison.

Salins est ville longue comme du grandeur d'Alost, assise entre mon- taignes, sur une rivièrette nommée la Furieuse. Illec sont trois fontaines sy près l'une de l'autre que l'on les couvriroit d'ung manteau. L'une sert l'autre. Les deux sont eaue douce; celle du milieu est salée. On faict d'icelle, par opération de feu, par boullir l'eaue et cuire, sel qui furnist tous les pays de Farrette, de Bourgoigne, de Savoye, de Suysses et aulcuns aultres.

21 juillet. Le venredi ceuls de la ville, laquèle est rice et marchande, donnèrent à Monsigneur une coupe d'argent dorée et vi^{xx} escus d'or dedens, et Mon- signeur les donna à monseur de Laissau. Après disner alla Monsigneur véoir lesdictes fontaines.

¹ De tout ce qui duit, de tout ce qui convient.

Le samedi, xxii^e, alla au giste à Wauldrey ¹, chincq lieues, où l'on voidt ^{1505.}
deux beauls chasteaus, ung ject de pierre l'ung de l'autre. Le mendre est ^{22 juillet.}
à Loys de Wauldrey, place assés forte, et a bons fossés plains d'eau. Est
l'autre place, beaucoup plus grande, apertenant au filz de messire Guy de
Wisny, chevalier, et là fu logié Monsigneur.

Ce dix-neufviesme chapitre déclare comment Monsigneur fu rechupt à Dolle en Bour-
goigne, et de ce qu'il y fist en parlement, etc.; des ambassadeurs du roy son père, et
d'autres choses.

Le dimence, xxiii^e, arriva Monsigneur à Dolle, quatre lieues de là. Le ^{25 juillet.}
maire et la loy vinrent au-devant de luy, et puy plusieurs nobles du pays,
et après l'abbé de Saint-Glaude et plusieurs autres prélats d'Église; et à
ung quart de lieue vint le président de Bourgoigne et les signeurs du par-
lement, tous en robes d'escarlade, qui en une harengue le bienveignèrent.
A la porte estoient les ecclésiastiques revestus, à croix et à confanons. La
ville estoit tendue de draps et de tapisseries. Le peuple en grandt nombre
crioient tous ensamble: *Vive Bourgoigne*, sy hault que on y ooyt difficile-
ment les trompettes de Monsigneur. En la rue, sur ung eschaffault, estoient
viii enfans bien acoustrés et emparlés ², représentant le duc Philippe le
Hardi, le duc Jehan son filz, le bon duc Philippe, filz du duc Jehan, le
duc Charles, filz du bon duc Philippe, le roy des Romains, madame Marie,
mon présent signeur et madame sa soer. Desquelz huyt chescun fist une
briefve harengue, remonstrant les vertus et nobles faits du personage qu'il
représentoit.

Le lundi donèrent ceuls de la ville à Monsigneur ³ deux pots d'argent, ^{24 juillet.}
et il les dona au président de Bourgoigne.

Dolle, ville du grandeur de Courtray, siet sur la rivière de Dou ⁴, en très-

¹ Vaudrey. | ² *Bien emparlés*, auxquels on avait bien appris leur leçon.

³ Les mots à *Monsigneur* manquent dans le MS. 7582; nous les empruntons au MS. de la Haye.

⁴ Doubs.

1505. beau pays, fertile de bledz, de vignobles et de prairies. Les maisons y estoient très-belles et matérièles, comme il appert : mais elle fu toute arse, gastée et démolie des Francois après la mort du duc Charles : dont c'est pitié et domage.
- 26 juillet. Le merquedi, xxvi^e de julet, Monsigneur, acompagné de pluseurs nobles, sa cotte d'armes devant luy et l'espée portée devant luy, partist du collége de Saint-Hiérosme avec le président et aultres officiers du parlement, tous à chevaux, vestus d'escarlate et manteaus fourrés, et vint aux halles du parlement. Premièrement entra en la chambre des comptes, et puis en une grande salle où grandt peuple estoit assamblé, et se assist en hault sur une chayère de III degrés, et le président à ses pieds, et à deux costés les advocats sus bout ¹, et du costé dextre de la salle ceuls de l'Église et les prélats du pays, et au senestre ceuls de la temporalité séculière. Là fist le président une très-belle proposition en franchois, allégant en latin les auctorités approuvantes ce qu'il disoit. Après quoy on plaidoya devant Monsigneur la cause criminèle d'ung notaire qui faulset avoit son prothocole. Ce finé, Monsigneur retourna à son logis.
- 29 juillet. Le samedi arrivèrent à Dolle, de par le roy des Romains, le duc de Julers ², l'évesque de Aste ³, les comtes de Fustembereq et aultres comtes, avec euls le signeur Constantin Grigois, duc de Achaye, qui portoit l'ordre du roy de France : au-devant desquels allèrent Monsigneur mesme en personne et la pluspart de ses nobles jusque à demi-quart de lieue de la ville. Auquel ledict duc fist grandt honeur et révérence; et chevalchoit en la ville et par avant à la senestre de Monsigneur; et avoit environ vi^{xx} chevaux, les homes tous vestus de rouge, et une lunette ⁴ sur leurs manches; et conduisi Monsigneur jusque à son logis.
- 30 juillet. Le dimence Monsigneur, bien acompagné, alla avec luy oyr la messe à la grande église de Nostre-Dame de Dolle, où Monsigneur avoit faict parer l'autel bien ricement; et là chantèrent ses chantres. Et ce jour ledict duc, vestu de drap d'argent cramoisy, en robe fourée de sables, alloit toujours à senestre de Monsigneur. Et arriva aussi ce jour, de par le comte de

¹ *Sus bout*, debout.

² Guillaume VIII.

³ Asti. L'évêque d'Asti en 1505 était Antonio Trivulzio.

⁴ On trouve dans Roquefort : *lunette*, sorte d'armure de tête ou partie de cette armure.

Nevers, Karquelevent ¹, son lieutenant. Ce jour disna Monsigneur en sa ^{1503.} sale à son logis, où il festoya ledict duc et les ambassadeurs du roy son père. Le buffet estoit beau et rice de vasselle d'or et aultre toute dorée; et, le disnet achevet, ledict duc retira ² à son logis.

Le darain jour de julet arriva à Dolle l'évesque de Authun, frère du ^{31 juillet.} comte de Nevers, et disna avec le duc de Julers. Puis retira à Ausonne, trois lieues de Dolle.

Le merquedi, ^{1^{re}} d'aoust, le duc de Julers, après le congié pris de Mon- ^{2 août.} signeur, retourna vers le roy des Romains.

Ce vingtiesme chapitre parle de l'armée que le roy de France envoya devant Saulse en la comté de Roussillon; des ambassadeurs des Suysses, et du procèz devant ³ le signeur de Vergy et le signeur de Thaleme par-devant Monsigneur; de la ville et chasteau de Rochefort, où messire Glaude de Wauldrey rechupt Monsigneur honorablement.

Le dimence, ^{vi^e} d'aoust, Monsigneur dona à disner audict évesque d'Aste ^{6 août.} et au signeur Constantin. Ce jour ouyt Monsigneur nouvelle que le roy de France avoit envoyet à Nerbonne, sur les frontieres du Roussillon, ses deux cens gentilshomes et tous ses pensionairs, et monseur de Dunois leur chief, et pluseurs aultres compaignies de ses ordonances; et monseur de la Marche, capitaine des Suysses, en estoit chief; et le marissal de Rieu fu ordonné de toute l'armée capitaine et lieutenant général du roy. Mais il se acoucha malade à Nerbone: par quoy la charge de aller devant Saulse fu toute baillié à monseur de Dunois.

Le lundi, ^{vii^e} d'aoust, ledict évesque d'Aste et le signeur Constantin, ^{7 août.} après le congié obtenu de Monsigneur, retirèrent ⁴ vers le roy.

Le merquedi arriva une ambassade de Suysses, environ xv chevaux, ^{9 août.} lesquels Monsigneur festoya et defroya chineq ou six jours qu'ils furent en la ville de Dolle; et firent leur harengue en franchois. Et pour les abrèvyer,

¹ MS. 7582. *Brarquelevent* dans le MS. de la Haye.

² *Sic* dans le MS. 7582 et le MS. de la Haye. Il faut probablement lire *se tira*.

³ *Sic* dans les deux manuscrits. C'est *d'entre* qu'il faut lire.

⁴ Voy. la note 2 ci-dessus.

1503. **Monsieur leur fist dire qu'il enverroit ses ambassadeurs devers les ligues, Berne, Fribourg et Luserne, desquels ils estoient envoyés, pour respondre à leur demande; et y envoya Jehan de Chilly, son premier panetier, et maistre Odot des Molins, l'ung de ses maistres des requestes.**

Monseur de Vergy, marissal de la comté de Bourgoigne, accompaignié de la pluspart de ses amis, comme du comte de Montrevel, du signeur de Walengy, se trouva devant Monsieur d'une part, et de l'autre se y trouvèrent monseur de Thaleme et monseur de Flagy, frères, acompaigniés de leurs parens et amis, come des signeurs de Noefchastel, du Fay et de Ginery et aultres, où par les deux frères fu remonstré comment, passé longtampz, avoient eult question et procéz contre le signeur de Vergy et obtenu plusieurs sentences, sans en avoir expédition, par quoy ilz requeroient derechief Monsieur, comme ils avoient faict aultre fois, qu'il luy pleusist ordoner aux juges de faire mettre leurs sentences à exécution: dont, de la part dudict signeur de Vergy, furent faicts plusieurs contredicts. Monsieur, quandt il eut tout ouy, ordona que les places fortes que tenoit le signeur de Vergy seroient mises en ses mains jusque à ce que aultrement en seroit ordonné. Lors y envoya Monsieur gens pour les garder.

Ce merquedi le comte palatin, requis du comte de Nevers, alla avec plusieurs gentilshomes de la maison de Monsieur disner à Aussone, où ledict comte leur fist bone chiére; puis retournèrent au soir.

11 août. **Le vendredi Monsieur, parti de Dolle, arriva à une lieue de là à Rochefort, villette environ du grandeur du Roelx, assise en beau pays abondant de vignobles, de bledz, de prairies et de forests, où il y a force de chasses. Les Francois la démolirent et aussy le chasteau par les dessusdictes guerres. Et samble aux apparences qu'il y avoit des beauls édifices, et dit-on que, devant sa destruction, la pluspart des gentilshomes de la France-Comté se y retiroient et y avoient leurs maisons. Celle ville est du demaine de la France-Comté: mais messire Glaude de Wauldrey le tient engagié, duquel Monsieur fu très-bien recheu et de madame sa femme, dame très-belle et bone; et là ont leur principale résidence. Il monstra à Monsieur sa très-belle armoyerie. Il samble bien, à le véoir, que le maistre d'icelle s'est meslé aultrefois des armes.**

Ce jour, au soir, vinrent nouvelles que monseur de Nevers faisoit quelque

amas de gens, et ne sçavoit-on pourquoy. Monsieur, de ce adverti, envoya ^{1503.} Jacques de Similly et aucuns aultres descouvrir le pays à l'entour, pour sçavoir la vérité du bruit. Ceuls, retournés, firent raport qu'ils n'avoient rien trouvé ne ouyt.

Ce vingt et uniesme chapitre parle de l'entrée de Monsieur à Grey, et de la multitude du peuple, etc.; comment monseur du Fay le festoya, et conte son entrée en pluseurs villetes, et comment il fu recheu à Tanne, première ville de Ferrette.

Le samedi, xii^e d'aoust, Monsieur, parti de Rochefort, disna à Pemme, ^{12 août.} trois lieues de là, et y demora tout le jour. La ville est du grandeur de Brayne, assés en pays beau et fertile, et de chasses bon à l'entour : mais elle est gastée et démolie par les Franchois comme les prédictes; et aper-tient au comte de Montrevel, qui y fist très-bone chièrre à la compagnie.

Le dimence print Monsieur giste à Grey, quatre lieues de là. Les bourgois, archiers, arballestriers et coulevriniers vinrent au-devant de luy trois jects d'arcs, et firent une harengue le bienveignant. Tant de peuple y estoit venu ¹ des villages, que à grandt paine pooit Monsieur aller par les rues. Il sambloit qu'ilz tenoient Dieu par les pieds; et partout où il alloit par la comté, faisoient pareillement; et ne véoit-on que gens courrir : l'ung touchoit sa robe, l'aultre son cheval, et ploroient de joye; et crioient à haulte voix homes et femmes et enfans : *Vive Bourgoigne*. Ceuls de la ville luy présentèrent, quandt il fu au logis, ung saint Andrieu ² d'argent pesant de noef à dix mars. Celle ville, du grandeur de Audenarde, siet sur une petite montaigne en pays beau et fertile, sur la rivière de Sonne, laquelle rivière départ la ducé et la comté de Bourgoigne. La ville et le chasteau furent bruslés des Franchois.

Le lundi monseur de Thaleme mena Monsieur à la chasse en la grande ^{14 août.} forest près de la ville, où il print ung grandt cerf.

Le mardi, jour de l'Assumption, Monsieur ouyt messe aux Cordeliers ^{15 août.} de la ville, laquelle ses chantres chantèrent.

¹ MS. de la Haye. *Aplut* dans le MS. 7582.

² MS. de la Haye. *Saint Adryen* dans le MS. 7582.

1503. Le merquedi disna Monsigneur à la villette et chasteau de Grey, qui est
 16 août. à l'archevesque de Bezenchon, où monseur de Montagu, qui est de ceuls de Noefchastel, luy vint faire la révérence. Et alla au giste, quatre lieues de là, à la Charité, une abbaye de Cisteau située en très-beau pays.
- 17 août. Le joedi print Monsigneur giste, quandt il eut cheminet III lieues, à Vezou ¹, ville du grandeur de Brayne. Et au dehors, sur une montaigne, siet ung chasteau qui des Franchois fu démoli avoecq la ville, et samble que elle estoit par-devant assés belle et bone.
- 18 août. Le venredi vint Monsigneur gister à Villarssusse ², à III lieues de Vezou. Et sont la ville et le chasteau au signeur de Warembon, qui bien festoya Monsigneur et les siens.
- 19 août. Le samedi herbégea Monsigneur à Haricourt ³, quatre lieues dudict Villars, laquelle est petite ville et a chasteau fort et bien furny d'artillerie, et est à monseur du Fay, qui festoya Monsigneur et ses gens et deffroya homes et chevaux. La reste du trayn de Monsigneur estoit à Montbliart ⁴, conduit par les maistres d'hostelz, car ledict train estoit si grandt qu'il le falloit séparer, sinon en bones grosses villes.
- 20 août. Le dimence, xx^e d'aoust, séjourna Monsigneur à Haricourt, laquelle est une signourie à part, ne de Bourgoigne ne de Ferrette, mais tenue de Monsigneur.
- 21 août. Le lundi disna Monsigneur à Beaufort ⁵, ville petite et chasteau, terre engagée à Monsigneur et à messire Jaspert de Maurmion, à présent bailly de la comté de Ferrette, et print giste à Tanné ⁶, première ville de Ferrette, à III lieues de Haricourt, ville du grandeur d'Alost, petite et forte, située en ung bas fond entre montaignes, en pays fertile et plain de vignobles; et a ung chasteau bien fort sur le pendant de la montaigne. Et donnèrent les habitans à Monsigneur vin, poissons et avaine, à la mode du pays. Et vinrent au-devant de luy le duc de Julers, le comte de Fustembercq, le bailly de Ferrette et aultres pluseurs nobles allemans.

¹ Vesoul. | ² Villersexel. | ³ Héricourt.

⁴ Montbéliard. | ⁵ Béfort. | ⁶ Thann.

Ce vingt-deuxiesme chapitre conte l'entrée de Monsigneur à Inxe, et de la grosse piere tombée illec du ciel, et son entrée à Brisac; et de Fribourg; et comment il fu recheu à Neustat de vi^e lanskenechts; de la rivière dicte Dunoe, et de pluseurs villetes où Monsigneur fu; et des nouvelles de la mort du pape.

Le mardi chemina Monsigneur trois grosses lieues d'Allemaigne, et entra ^{1505.} à Inxe ^{22 août.} ¹, ville du grandeur de Courtray, où on luy fist présent, comme devant, de vin, de poissons et d'avaine.

En l'an mil III^e et III^{xx} et IX, la nuit Saint-Martin en yver, à xi heures devant midi, tomba du ciel, en ung village à demie lieue de Inxe, appellé Regiring, une pierre grosse comme ung demi-tonneau de cervoise, et difficilement juge-on du couleur d'elle. En tombant enfossa la terre moult parfondt. Elle tomba fort plus grosse : mais, estante en l'église de Nostre-Dame de Inxe, chescun sourvenant en prenoit une pièce : par quoy le roy des Romains Maximilyen le fist pendre par une chaisne et l'eslever au coer de ladicte église.

Le merquedi Monsigneur alla à Brisac, trois lieues de là, pays beau et bon, et passa le Rin sur ung pont de bois long de iii^e pas. Elle est du grandeur de Nivelles, située sur le Rin, sur montaigne et vallées. C'est la première ville de Brisier ², une signourie de Ferrette, dont Fribourg est le chief. ^{23 août.}

Le jodi, xxiiii^e, vint Monsigneur à giste à Fribourg en Brisier, deux lieues de Brisac, ville bonne et très-belle, plaine de fontaines, située en pays beau et fertile, du grandeur de Mons en Haynault, où il fu recheu à croix et à confanons, où deux cens homes armés tenoient chescun ung gros baston blancq et faisoient barière à deux costés de la rue, et tenoit chescun le bout du baston de l'autre; et en cest estat marchèrent depuis la porte jusques aux Jacobins, là où Monsigneur fu logié. Auprès de Fribourg prendt-on sur aucunes montaignes le jaspre dont on faict les patrenostres. C'est chose fort exquisite de véoir les molins qui les font; et font encoire en ce lieu aultres patrenostres et aultres ouvrages de coral. ^{24 août.}

Le samedi Monsigneur, parti de Fribourg, vint à trois lieues de là logier ^{26 août.}

¹ Nous ne trouvons pas de ville de ce nom; c'est probablement d'Ensisheim qu'il s'agit.

² Brisgau.

1503. à ung village nommé Neufstat, où en chemin passa Monsieur les montaignes nommées *Soirs*¹ : c'est en nostre langue Noires-Montaignes; et passa beaucoup de mauvais chemin, tant de pierres que de montaignes; et à l'approchier le vilage, vinrent au-devant six cens lanssequenetz de la Noire-Montaigne, tous en ordre, bien armés et embastonés de bones coulevrines, hallebardes et picques. Véoir leur ordre et les adviser marchier, et oyr leurs tamburins, estoit fort beau. Ce lieu est au comte de Fustembereq, qui y deffroya Monsieur et tout son train, homes et chevaux.
- 27 août. Le dimence lesdicts lanssequenetz conduisèrent Monsieur une lieue, à cause que c'est frontière de Suysse, et print giste à III lieues de Neufstat, à Pelinghen², villette du grandeur de Haulx, plaine de belles fontaines courrantes par la ville, apertenant au duc d'Austrice: de laquelle de six à sept vings homes bien armés et embastonés vinrent au-devant de luy, et luy firent présent, quandt y fu logié, de vin, de poissons et d'avaine, seloncq la coustume du pays.
- 28 août. Le lundi, xxviii^e d'aoust, chemina trois lieues et logea à Tuttelinghen, villette du grandeur de Songnies, située sur la Dunoe³, laquelle rivière court contre soleil levant au contraire de toutes les aultres, et prent origine et commencement d'une fontaine à trois lieues de Tuttelinghen, au bas de la Noire-Montaigne, sur les marches des Suyses.
- 29 août. Le mardi print Monsieur giste trois lieues de Tuttelinghen, à Semeringhen⁴ sur la Dunoe. La ville siet en bas et le chasteau sur une montaigne en hault; sont comme du grandeur de Haulx. Le duc de Wertemberch, signeur du lieu, y festoya bien Monsieur et deffroya tous ses gens en chevaux.
- Ce jour apporta ung poste nouvelle à Monsieur de la mort du pape Alixandre de Bourgia, vi^e de ce nom⁵.
- 30 août. Le merquedi print Monsieur logis à Ruthelinghen⁶, villette du grandeur de Songnies, très-belle, assise sur la Dunoe en très-beau pays de bledz, bois et praries; et est au duc de Austrice, à deux lieues près de Semeringhen, où les bourgeois firent à Monsieur entrée et donèrent vin,

¹ C'est le mot allemand *Schwarz* dont l'auteur fait ici *Soirs*.

² Vellinghen. | ³ Le Danube. | ⁴ Sigmaringen.

⁵ Il étoit mort, selon *l'Art de vérifier les dates*, le 18 août.

⁶ Riedlingen.

poisson et avaine; et après le souper, les dames et les filles, entre lesquelles ^{1503.} en y avoit de très-belles, vinrent danser devant le logis de Monsieur.

Le joedi, derrenier jour d'aoust, logea Monsieur à Eyhynghe ¹, deux ^{31 août.} lieues de là, tout beau pays, plain de bledz, de bois et de praries. Et court la Dunoe auprès de la ville. Et sy y sont beaucoup de villages à l'entour.

Ce vingt-troisiesme chapitre conte l'entrée de Monsieur à Oulme, et descript la ville et sa situation, et conte la fahon de danser illec; de l'artillerie de la ville, et comment Thiébault le festoya, et d'aultres choses.

Le vendredi, premier jour de septembre, vint Monsieur gister, trois ^{1^{er} septembre.} lieues d'où il partit, à Oulme ², ville impériale, bone et forte, la mieulx murée que on sçace; et sont les murailles advironnées de faulses brayes ³ et de grands fossés plains d'eaues; et est fort marchande, bien peuplée, bien ornée de maisons belles et matérielles, du grandeur de Tenremonde, mais mieulx amassée et plus ronde et beaucoup plus rice. Et siet sur la Dunoe d'ung costé, en pays beau et fertile, auprès d'une montaigne; et dient que c'est l'une des plus rices villes d'Allemagne, et y a une église de Nostre-Dame belle, haulte et matérielle. On donna illec à Monsieur deux chariots de vin, chincq chariots d'avaine et grande plenté de poissons. En ce lieu se trouva au-devant de luy le duc de Wertembercq ⁴, bien acompaignié.

Le dimence, après le disner, ceuls de la ville firent assambler toutes les ^{3 septembre.} dames et damoiselles, pour danser devant Monsieur en une très-belle maison seulement pour les danses ordonée, et se nomme en leur langue *Dansehuss* ⁵. Là se trouva Monsieur entre beaucoup de très-belles dames bien gorgiasement acoustrées à leur mode. Et ont là ce très-beau police. Ils font mettre toutes les dames de rencq en rencq, come elles sont assises sur des bancqz; et se d'aventure aucune se boutoit plus avant que elle ne debveroit, on le retourneroit en sa place : car la coustume d'Allemagne

¹ Ehingen. | ² Ulm. | ³ *Brayes*, espèce de bastion et de porte. ROQUEFORT.

⁴ Ulrich VI. | ⁵ Non pas *Dansehuss*, mais *Tanzhaus*.

1503. est que ung chescun, soit home ou femme, vadt selonc son degré. Et pour commenchie ceste danse, deux homes, come deux sergians, portans verges en leurs mains, prennent la première dame, et le mainent au plus grandt maistre présent en la salle : ce qui fu faict à Monsigneur. Et tiennent cela à bien grandt honneur. Et fault que ce grandt maistre comence la danse; et puis tous les aultres vondt querre des dames et le siévent. Ceste danse faillie, reviennent ces deux sergians reprendre l'aultre dame après, et le baillent au plus grandt maistre ensiévant, et de là conséquamment tant que tous les grands maistres ayent eult chescun sa danse. Et puis chescun vadt come il l'entendit. Et n'est home si hardi qui oseroit commenchie la danse, se ces deux sergians ne luy présentent : car ils se tenroient déshonorés, se aultrement le faisoient. Et quandt le roy danse, quatre ducs, deux devant et deux derrière, portent chescun une torse, se c'est de nuyct; et se c'est de jour, ils vondt en cest estat sans torse; et se ung duc danse, quatre comtes font come dessus, et par conséquent chescun seloncq son degré. Et s'il n'y avoit autant de princes, tousjours les quatre plus grands le font : ce qu'ilz estiment grandt honneur. Après les danses reprint Monsigneur son logis.

Ce jour pluseurs des grands maistres de la maison de Monsigneur allèrent véoir l'artillerie de la ville en une maison à ce ordonnée, où ilz en virent moult et aussy aultres acoustremens de guerre : car ceuls de la ville ont leur cas acoustré, come ung grandt prince, pour mettre une armée aux champs.

4 septembre. Le lundi ung des gens de Robert Ruffin, venant de Flandres, anoncha la mort de monseur de Forest : de quoy Monsigneur fist grandt regret, congnoissant qu'il avoit perdu ung de ses bons et loyauls serviteurs.

Ce jour partist Monsigneur de Oulme, et alla à giste, à III lieues et demie de là, à ung village et chasteau dit Ghiepinghen¹, assis en pays beau et fertile, où Thiébault d'Estain², signeur du lieu, qui avoit estet page à Monsigneur, le festoya bien avoecq sa mère et ses deux soers, très-belles damoisselles, lesquelles dansèrent après le souper devant Monsigneur. Auquel, en allant couchier, ung poste venant de Flandres certifia la mort dudict Forest et de madamoiselle de Boulers, soer des signeurs de Fiènes et de Ville.

¹ Nous ne trouvons pas d'endroit de ce nom dans la direction d'Ulm à Augsbourg.

² De Stein (?).

Ce chapitre vingt-quatriesme conte comment Monsigneur fu rechupt à Auzebourg, et descript la ville; de la ville de Lansseberghe et de pluseurs villetes; et comment il encontra le roy des Romains, son père; et d'ung miracle du sacrement de l'autel, et d'autres choses.

Le mardi Monsigneur vint au giste à Auzebourg ¹, III lieues de Ghiopin-ghen, l'une des plus gavrières villes d'Allemagne et plus ornée de belles dames, où il fu, à l'entree, bien acompagné du duc de Julers, du duc de Wertembercq, du comte de Fustembercq et d'autres pluseurs grands personages, tant d'Allemagne que de ses pays. Ceste cité impériale, du grandeur d'Anvers, est très-bone, bien habitée et peuplée, plaine de belles maisons, dont la pluspart sont painctes, et est fort marchande, honorée d'église épiscopale. Le corpz de la ville est bien rice. Entour et parmy ycelle courent deux rivières yssantes des montaignes : l'une a nom Wertach et l'autre Lecth ², lesquèles tombent dedens la Dunoc, à six lieues de là. 1503.
5 septembre.

Le lundi ³ présentèrent les habitans [à Monsigneur] une coupe d'argent doré, laquelle il donna à Glaude de Salins, ung des capitaines de ses archiers; puis pryèrent que Monsigneur se veulsist trouver, après le disner, à l'hostel des danses : ce qu'il accorda; et se y trouva; et dansat-on de la facion prédicte. 6 septembre.

Le venredi, VIII^e jour de septembre, jour de la Nativité Nostre-Dame, print giste six lieues d'Auzebourg : ce fu à Lansseberghe ⁴, ville du grandeur d'Enghien, apertenant au duc Albert de Bavyère, située en plain pays sur la rivière de Lecth, ornée de très-belles maisons. Entre les fontaines de la ville, celle du Marchié sourt de sy grande impétuosité par x ou XII sourceons, qu'elle sault ⁵ XVI ou XVIII pieds de haut. On n'en voidt gaire de plus belles. Le chemin entre Auzebourg et Lansseberghe est ouny come une table, le plus beau que l'on puist véoir, toutes campagnes et praries. 8 septembre.

Le samedi arriva Monsigneur à Scanghor ⁶, villette du grandeur de Haulx, assise en pays très-fertile sur la rivière de Lecth, à III grosses lieues de Lansseberghe. 9 septembre.

¹ Augsbourg. | ² Le Lech.

³ Il y a ici erreur (et elle existe dans le MS. de la Haye aussi bien que dans le MS. 7582), puisque Philippe le Beau n'arriva à Augsbourg que le *mardi*. C'est *mercredi* ou *jeudi* qu'il faut lire.

⁴ Landsperg. | ⁵ Sault, sourt. Voy. la note 7 à la page 257. | ⁶ Schongau.

1503.
10 septembre. Le dimence, après avoir chevauchiet quatre grosses lieues, très-mauvais chemin, tout montaignes et crollis ¹, Monsigneur coucha au village dit Mergow (?).

11 septembre. Le lundi chemina chincq lieues en pays stérile, entre montaignes et roches, et print giste à ung bon vilage nomé Mitenwold ². Auprès court une rivièrette, nommée Yse ou Ynse ³, yssante des montaignes, et tombe en la rivière de Lecth, trois lieues de là.

12 septembre. Le mardi, après avoir chevauchiet quatre lieues, Monsigneur print repos à Chierle(?), villaige auprès d'une très-grosse montaigne, sur laquelle hault, au pendant d'ung rocq, siet ung très-beau chasteau appelé Seld, là où aulcunes fois se tient le roy des Romains à cause de la chasse. Au piedt de celle montaigne court ladicte rivière de Yse entre hauls rocqz et montaignes plaines de neiges et inhabitables. A une lieue de Chierle, à deux jects d'arc d'ung village nommé Sieseld ⁴, Monsigneur rencontra le roy son père. Lors volu descendre, ce que le roy ne veult souffrir, mais tout à cheval l'embracha; et en chevauchant parlèrent ensamble une lieue de chemin, puis se départirent, et vint Monsigneur audict chasteau à giste, et le roy et son train à ung aultre chasteau, une lieue de là, à l'aultre costé de la rivière.

Il advint, audict village de Sieseld, l'an de salut mil III^e XLII, que ung gentilhomme de village, véant le curé communyer ses parochyens de petites hosties à Pasques, come est de coustume, dit qu'il voloit avoir une grande hostie tèle que le prebstre avoit uset en la messe, et que luy, gentilhomme, ne debvoit estre servy come les rurauls et mécaniques. Le prebstre, le cognoissant robuste et cruel, luy consacra à lendemain, par crainte, une grande hostie et luy vint pour administrer. Cil, arrogant et presumptueux, ne le volut rechepvoir en humilité, come les aultres : mais, soy disant milleur que le prebstre, se bouta avant irrévèrèment, le chaperon sur la teste, et appuyant sur le bout de l'autel, le veult rechepvoir, et à ce constraindi le prebstre. Lors subit, en le rechepvant, il effondra jusques à genouls en terre, laquelle est ung dur rocq, et ses deux mains dedens la dure pierre de l'autel, tèlement que on voidt encoire les pertrus ⁵ de ses

¹ *Crollis*, ornières, fondrières. | ² *Mittenwald*. | ³ *L'Isar*. | ⁴ *Seefeld*.

⁵ *Pertrus*. Nous ne trouvons nulle part ce mot. Peut-être faut-il lire *pertuis*, trous.

jambes et les imprimures de ses mains, come se les pierres ¹ fuissent patte ² 1503. ou molle terre. Et il demora en cest estat, le sacrement en la bouche, sans le pooir user; et estoit enflé et immobile come pierre, tant que l'évesque et aultres ecclésiastiques luy ostèrent. Encoire voidt-on les imprimures de ses dens et de sa langue en ladicte sainte hostie illec gardée en mémoire du miracle, pour l'honneur de laquelle sont en ce lieu journellement faitz pluseurs beauls miracles. Le gentilhomme se amenda et ne vesqui gaire depuis.

Ce vingt-cinquiesme chapitre dit comment Monsigneur fu recheu à Yzebrouch du roy son père et de la royne, et que Monsigneur alla à Halle; de la ville de Yzebrouch et des deux maisons où sont les artilleries du roy.

Le merquedi, xiii^e de septembre, partist Monsigneur de Chierle pour aller à Halle, trois lieues de là, où, auprès d'Izebrouch ³, deux lieues dudict Chierle, le roy et la royne sa belle-mère et grandt nombre de princes et signeurs d'Allemagne vinrent au-devant de luy. La royne estoit très-ricement acoustrée, et xii dames après elle, toutes vestues de rouge à la mode allemanique, plaines de perles et de pierries, et après ces douze dames, six chariots bien gavriers et fort rices et dorés de fin or, les deux couvers de drap d'or, et les aultres de velours et de damas : qui estoit chose bien sumptueuse et fort rice. Monsigneur volut descendre contre la royne : mais le roy et elle ne le vollurent souffrir, mais la vint embrachier tout à cheval. Puis chevaulchèrent ensamble, le roy devant et Monsigneur à la senestre de la royne, et ainsy entrèrent à Yzebrouch, et descendirent au logis du roy. Et achevet le très-beau banquet que la royne dona à Monsigneur, il print congé et alla au giste à Halle, une lieue de Yzebrouch. 15 septembre.

Ceste ville de Yzebrouch est fort petite et du grandeur de Bouchain, très-belle, située sur la rivière d'Yse ⁴, entre montaignes et haulx rocqs, bien gavrière, bien murée; et y a grosses et belles maisons, toutes de pierres de tailles, painctes et dorées. La maison du roy y est très-belle et

¹ MS. de la Haye. Dans le MS. 7582 : *comme ces pierres.*

² Patte, pâte. | ³ Innsbruck. | ⁴ De l'Inn.

1503. sumptueuse, de laquelle on voidt d'une veue trois cens mille florins d'or de rente, à cause des mines d'argent et de seel entour. L'église parochiale de la ville a unes orghes, les plus belles et les plus exquisés que jamais je véy. Il n'est instrument du monde quy n'y joue : car ils sont tous là-dedens compris, et coustèrent plus de dix milles francs ¹ au faire.

Auprès dudict Yzebrouch le roy a faict édifyer, sur ladicte rivière, une maison pour ses artilleries. Je les estime les plus belles du monde. La maison garde armures, culevrines, arbalestres, picques, ars, hallebardes, espées à deux mains et bastons de toutes sortes, assés pour embastonner et armer grande multitude d'hommes. Sept à VIII^{xx} pièces d'artilleries, sans celles que on faict tous les jours, y sont, avoec bien x^m hacquebutes et XII^m culevrines, etc. En la ville, près de la porte, est encoire une maison mieulx garnie, car elle contient de six à sept vingt pièces d'artilleries, tant grandes que petites, bien huict mille grosses hacquebutes, sept ou VIII mille pavais, dix mille coulevrines, huict ou noef mille hallebardes, dix ou douze mille picques, trois à III mille habillemens de teste pour piétons, trois ou III^c espées, sept ou VIII cens mille trays d'arbalestres, orghes ², gros mortiers, tentes, pavillons, boules de fontes, fers de viretons, cordes, picquoises, hauyauls, harnois de chevaux, et toutes choses duysantes à mener, guynder, chargier et deschargier : tant que je croy que c'est une des plus belles custodes de habillemens de guerre de la crestyèneté. Le roy le comprendt tout ensamble assés pour furnir ung waguebourg ³ de tout ce qu'il leur fault; et dist à monseur son filz qu'il en voloit avoir otant en quatre lieux : l'ung des lieux à Vienne en Austrice, pour aller contre les Turcs; l'autre à Brisac, pour aller sur les Suysse; le troisieme à Malines contre les Franchois; le III^e à Yzebrouch pour les Ytalles.

¹ MS. 7582. *Florins* dans le MS. de la Haye.

² *Orgles* dans le MS. de la Haye. On trouve dans Roquefort : « *orgues*, espèce de herse qui sert à fermer les portes d'une ville attaquée. »

³ *Waguebourg*, de l'allemand *Wagenburg*, littéralement barricade de chariots.

Ce vingt-sixiesme chapitre parle des mines d'argent, d'estaing, de plomb et de coeuve du roy des Romains; de la ville de Halle et de la saulnerie d'illec, et de la périlleuse chasse des chamois.

Les mines d'argent, d'estaing, de plomb et de coeuve ¹ sont à trois ^{1505.} lieues de Yzebrouch, là où on les aporte, et sont affinées illéc. Et la ville de Halle siet à une lieue de Yzebrouch sur ladicte rivière d'Yse, en la vallée, entre haulx rocqz et montaignes, come du grandeur d'Ath en Haynault, bone ville, rice, marchande et très-belle de maisons, entre lesquelles le roy en a une belle, grande et substantieuse, où on fait le seel, lequel vient de lieue et demie de là d'ung grandt rocq par ung conduit d'eaue : car les mineurs jettent la mine du rocq en l'eaue, où il se confit et fondt et fait l'eaue salée, laquelle vient courrir ens grandes cuves de fer en ladicte maison, où, par opération de feu, se fait le seel par pains longz come pains de çucre, aucuns de chinq à six pieds de long, blans come nège; et se fait assés bon marchié, car le bois ne couste gaire : on ne le fait que copper sur les montaignes plaines de sapins, et merchier ² et ruer en ladicte rivière, laquelle les conduit en la ville, et là sont escluses, faictes come palis ³, où le bois se arreste. Là le tire-on hors de l'eaue, et chescun marchand cognoit sa merche; et furnit ce bois la saulnerie et les mines en plusieurs lieux. Et vault au roy par an ceste saulnerie, sur une pierre de marbre, toutes cherges déduites et officiers payés, cent et chincquante mille florins d'or ⁴. En Halle aussy est le coing où le roy fait forgier ses monnoyes d'argent, come cruchars ⁵, sessars ⁶ et aultres pièches.

Le joedi, xiiii^e, arriva le roy à Halle à deux heures après le disner, et fu ¹⁴ septembre. logié en la maison où Monsigneur estoit aussy logié, chescun son quartier à part.

Le venredi ouyrent la messe ensamble, avec grande noblesse d'Alle- ¹⁵ septembre. maigne et des pays de Monsigneur, à la grande église de Halle, laquelle chantèrent les chantres de Monsigneur. A l'après-disner, à petit train, allèrent à Yzebrouch, et fu Monsigneur logié auprès de la maison du roy.

¹ Coeuve, cuivre. | ² Merchier, marquer. | ³ Palis, palissades.

⁴ MS. de la Haye. Cent et chincquante florins dans le MS. 7582. | ⁵ Cruchars, kreutzers.

⁶ Sessars, de l'allemand Sechsers, petite monnaie d'une valeur égale à la moitié d'un Grossche.

1505.
16 septembre.

Le samedi le roy, la royne et Monsigneur allèrent chasser aux chamois; laquelle chasse est moult estrange à ceuls qui ne le ont veu. Les chamois se tiennent coustumièrement ès haultes montaignes et désers, et ont poil come chièvres, et sont assés de celle fachon : mais ils ont deux petites cornettes bien aguës au front, et montent si hault qui fault que les veneurs ayent grandes agrappes ¹ de fer as mains et as pieds faictes en croix Saint-Andrieu, achérées ², pour monter et descendre les rocqz, adfin de plus près poursiévir la beste; et ont une picque achérée au bout, et le tiennent en la main pour monter; et quandt c'est au descendre, il fault, adfin qu'ilz ne failent, qu'ilz regardent le lieu où ils asserront sceurement leur picque, pour euls laisser couler en bas. C'est une chose des plus dangereuses du monde. A celle chasse vadt le roy des Romains, et monte sur les rocqz aussy bien, voire mieulx, que veneur qu'il ayt. Mesme la royne sa femme et pluseurs de ses damoiselles y vondt come les homes, mais ne montent point si hault sur les rocqz. Quandt le chamois se sent fort pressé des chiens et des veneurs, il advise de soy jetter d'ung rocq sur ung aultre, et se pendt par ses deux cornettes; et quandt il fault ³, il tombe d'une lieue ou de deux de hault et se rompt en plus de milles pièces : mais la peau demeure tousjours entière. La chair est très-bonne à mengier : mais elle est ung petit doucreuse ⁴, come chair de dain; et de faict j'en ay mengié et veu mengier. Il advient aulecune fois que les chamois montent si très-hault, et les veneurs après, que quandt ils voelent descendre, ils ne scèvent trouver le chemin, et force leur est de demorer là. Et quandt on scèt cela, on faict venir ung prebstre qui leur monstre, du plus près qu'il puet, le corpz de Jhésucrist, adfin qu'il leur souviègne de leur salut et qu'ilz moerent en vraye foy catholique; et n'y a aultre remède. Et est advenu ce cas pluseurs fois; mesme advint, ung mois ou deux devant la venue de Monsigneur, d'ung veneur quy morut par tèle adventure.

¹ *Agrappes*, crochets. | ² *Achérées*, acérées.

³ *Il faut*, il manque. | ⁴ *Doucreuse*, fade.

Ce vingt-septiesme chapitre parle comment le roy et Monsigneur oyrent messe, en estat impérial, à Yzebrouch, et du débat des ambassadeurs de Venise et de Savoye pour aller à l'honneur; comment le digne de Bezenchon fist serment au roy; de la mort du frère de la royne des Romains; d'ung grandt orage de pluyes; d'ung débat entre le signeur du Fay et Jaspert, gentilhomme allemant.

Le dimence, xvii^e de septembre, le roy et Monsigneur, sa cotte d'armes devant luy, oyrent messe à la grande église d'Yzebrouch. Le roy avoit une robe de drap d'or fourée d'ermes et l'ordre du roy d'Engleterre, le Gartier ¹ à sa jambe, et Monsigneur portoit la Toyson, et le comte de Zorne ² et monseur de Ville et monseur du Fay. Les chantres du roy et de Monsigneur chantèrent la messe. et jouèrent les orghes plaines de tous instrumens, come dessus a esté dit. C'est la plus mélodieuse chose que l'on pourroit oyr. Le roy et Monsigneur et tous les princeps ³ d'Allemaigne séoient de rencq, à leur fachon, ès fourmes du coer; et estoit tout cela tendu, sans y avoir oratoire, car les Allemans n'en y mettent point. Et de l'aulture costé estoient les ambassadeurs, où ung débat sourvint à cause que messire George de Menton, ambassadeur du duc de Savoye, vint pour soy mettre en son rencq, et se mist au-dessus de l'ambassadeur de Venise, qui toutesfois estoit premier venu : par quoy il ne volu ce souffrir, et disoit que le duc de Venise debvoit précéder ung duc de Savoye, pour tant qu'il est roy de Cypre. L'aulture respondi que le duc de Savoye est duc de l'Empire, et l'aulture non et est duc faict et institué pour ung tanz, non par héritable succession; et touchant le royaume de Cypre, le droit apertient au duc de Savoye, non au duc de Venise. Le roy, pour oster ce débat, envoya le comte de Fustembereq, marissal de sa maison et maistre des cérémonies, vers ces ambassadeurs, pour en ordonner : dont il y eult pluseurs renvoys. Enfin fu concludt que le duc de Savoye précéderoit, à cause qu'il est duc de l'Empire, ce que n'est l'aulture. Lequel comte de Fustembereq tint, durant la messe, l'espée nue, la pointe en hault, devant l'empereur : ce qu'il ne se faict devant nul aulture roy du monde. Et quandt ce vint à lever le corpz

1503.

17 septembre.

¹ *Le Gartier*, la Jarretière.

² Eitel-Frédérie, comte de Zollern. Il avait été élu chevalier de la Toison d'or dans le chapitre tenu à Bruxelles au mois de janvier 1504.

³ MS. 7582. *Les grands maistres* d'Allemagne dans le MS. de la Haye.

1505. de Jhésucrist, il mist la pointe en bas, cognoissant que le Saulveur est dessus tous les roys du monde, et après releva la pointe come devant.

La messe achevée, le roy retourna à son logis, et dedens sa chambre le digne ¹ de Bezenchon, filz de monseur du Vergier, fist, par procureur, en latin, serment au roy ²; et là disna Monsigneur avoec le roy. Et après le disner chescun se retira à part par une galerie faicte entre les deux logis, où on avoit perchié pour aller de l'ung à l'autre. Après le souper retourna Monsigneur vers le roy et la royne et toutes les dames. Là se firent les danses à la mode d'Allemagne, aux tambourins de Suysses et trompettes, et mena le roy danser une des dames de la royne, où III ducs portoient les torses. Celle danse faillie, Monsigneur mena la royne danser, où III autres grands maistres portoient les torses; et de là conséquamment chescun grandt maistre dansa sa danse, et puis chescun qui puet mieulx à la fachon dessusdicte : après lesquèles danses chescun reprint son quartier.

18 septembre. Le lundi, xviii^e, le roy et Monsigneur allèrent à la chasse. Ce jour, à l'après-disner, morut à Yzebrouch le signeur Hermès de Millan ³, frère de la royne des Romains et nepveu de More ⁴, duc de Milan; et fu son enterrement moult solemnel.

19 septembre. Le mardi partist la royne pour aller à Chierle, où elle fist aulecuns jours le dueil de son frère, et le conduisèrent le roy et Monsigneur une lieue de la ville, puis allèrent couchier à Halle, où ils séjournèrent le merquedi, lequel jour il pleut si fort et avoit faict beaucoup paravant : par quoy la rivière de Halle, laquelle va en Austrice, desborda tellement que l'eau emporta du bois, qui estoit sur le rivage pour la saulnerie et forges, tant largement que le roy et les marchans y eurent de trente à XL mille florins de domage. Et s'on ne eust retenu ledict bois à force de bateaus et de grands crochès, la perte y fuist beaucoup plus grande. Ceuls de la ville n'avoient de longtampz veu si grandes eues. Les gens de bien firent, à ce propos,

¹ *Le digne*, l'archevêque. Antoine, fils de Guillaume de Vergy (que l'auteur de la Relation écrit *du Vergier*) et d'Anne de Rochechouart, avait été élu archevêque de Besançon le 10 octobre 1502.

² Dans la *Gallia Christiana*, t. I, p. 155, cette prestation de serment est indiquée au 27 septembre : mais ce ne peut être qu'une faute typographique.

³ Fils de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, et de Bonne, fille de Louis, duc de Savoie.

⁴ *Du mort duc de Milan* dans le MS. de la Haye. Ludovic-Marie Sforza avait été surnommé *le More* par allusion au mûrier, en italien *moro*, symbole de la prudence, qu'il avait pris pour devise.

faire une procession par gens d'Église et religieux portans le *Corpus Domini* ^{1305.} et aultres relictives ¹, et faire plusieurs oroisons, prians Dieu qu'il cessasse ce déluge : ce qui fu fait au bout de deux ou trois jours.

En ce lieu s'esmeurent si grandes parolles entre monseur du Fay et ung gentilhomme allemant appellé messire Jaspert, qu'ilz touchèrent à l'honneur l'ung de l'autre. Ces parolles vinrent devant le roy et Monsigneur. Ledict du Fay fu fort porté de ses confrères de l'ordre : car ledict Jaspert le chargeoit à tort, come depuis a esté bien sceu. Dont fu l'oeuvre de fait deffendue aux parties, et retourna chescun à sa maison.

Ce vingt-huitiesme chapitre conte d'une messe solennelle chantée, et coment le roy monstra à son filz plusieurs de ses baghes et une Généalogie des ducs d'Austrice; et descript l'obsecque du signeur Hermès de Millan.

Le jeudi, jour de Saint-Mathieu, le roy et Monsigneur, acompaigniés de ^{21 septembre.} grands maistres et de nobles, oyrent la messe à la grande église de Halle, chantée par les chantres de Monsigneur. L'autel, le prebtre, le diacre, le soub-diacre et les deux choristes estoient acoustrés de drap d'or égal, et estoient ces ornemens plains de perles et pierries. Sur l'autel estoient ymages et joyaus d'or et d'argent dorés, garnis de bones pierries; et estoit le roy vestu d'une robe de satin brochié violet, doublée de taffetas, et la Toison au col et le Gartier à la jambe. La messe achevée, retirèrent ² à leurs logis, et disnà chescun à part. Le roy et Monsigneur, partis de Halle, vinrent, tout chassans et volans, au giste à Yzebrouch.

Le samedi, xxiii^e, le roy monstra à Monsigneur plusieurs de ses baghes ^{23 septembre.} et plusieurs engiens estranges à faire harnas ³, artilleries et aultres choses, et ung lit de champ que on luy avoit envoyet d'Ytalie; de velour noir, tout fait de brodures et en plusieurs lieux fait de perles et de pierries, et luy monstra la Généalogie dont estoient procréés tous les ducs d'Austrice

¹ MS. de la Haye. *Reliquaires* dans le MS. 7582.

² Voir la note 2 à la page 299.

³ MS. de la Haye. Le mot *harnas* n'est pas dans le MS. 7582.

1503. jusque à Monsigneur, et les femmes qu'ilz ont eus espousées, et à quèles filles ¹ ils ont estet allyés, et combien d'enfans ilz ont eut.

24 septembre. Le dimence le roy alla véoir la royne à Chierle et coucha illec; et quandt Monsigneur le eut convoyet jusque à là, il retourna à Yzebrouch.

25 septembre. Le lundi le roy et la royne retournèrent, après le disner, à Yzebrouch, et alla Monsigneur au-devant, et la pluspart des nobles qui là estoient, avoec les ambassadeurs de Venise, d'Espaigne et de Savoye.

Ce jour fist-on, à la grande église de Yzebrouch, les vigilles, obsèques et funérais dudit signeur Hermès de Millan, là où le roy, la royne, Monsigneur, le josne duc de Julers, le comte palatin, le marquis de Brandebourg, le prince de Dunehault ², les deux frères bastars du défunct et aultres grands maistres portoient le dueil, vestus d'estouves ³ noires. La royne et toutes ses dames y estoient en dueil avoec manteaus noirs, et acoustrées de coevrechief à la mode germanicque. Et estoit le coer de l'église, et là où le roy estoit assis et Monsigneur et les grands maistres, tendu de drap noir. Et le grandt autel et chincq aultres estoient tendus de draps noirs à une croix de taffetas blanche et quatre blasons de ses armes. Et estoit au milieu du coer ung sarcu ⁴ simple, sans chapelle entour, tendu de drap noir, et le sarcu couvert de noir damas à une croix de damas blanche, et six blasons de ses armes à l'entour; et estoit advironé de trente chandelles de cire, sur une chescune ung blason. Et, durant les vigilles, xxxiii gentilshomes de la famille du roy, vestus de noires robes et chapeurons, tinrent chescun une torse armoyée de ses armes en deux blasons. Et chanta et fist le service l'évesque de Bethléem, suffragant de l'évesque de Bezenchon.

26 septembre. Le mardi se trouvèrent tous à l'église come devant : mais ledict sarcu estoit lors en la nef de l'église auprès du coer, et la royne et ses dames séoient audict coer; et là furent chantées solemnellement deux messes. La première, de *Requiem*, chantèrent ledict évesque et les chantres de Monsigneur. Le roy et luy allèrent à l'offrande ensamble, Monsigneur un petit derière à la gauche du roy, mais tous les grands maistres et princeps devant euls. Le roy revenu en son siège, Monsigneur alla querre la royne

¹ Sic dans les deux MSS. Ne faut-il pas lire *familles* ?

² Danemark. | ³ Estouves, étoffes. | ⁴ Sarcu, cercueil.

et le mena à l'offrande, le tenant par le manteau au costé gauche; et quand il l'eut remené en sa place, il revint en son siège emprés le roy son père. La seconde messe fu de l'Assumption Nostre-Dame, chantée par les chantres du roy, et offrirent le roy et la royne et Monsigneur come devant. Et comenchèrent le Grade¹ les sacqueboutes² du roy, et jouèrent le *Deo gratias* et *Ite missa est*, et les chantres de Monsigneur chantèrent l'Offertoire. La messe finéc, chescun se tira en son logis, et Monsigneur mena la royne jusque à sa chambre. Et disnèrent chescun en son quartier.

1503.

Ce vingt-neufviesme chapitre dit que le roy et Monsigneur et aultres allèrent au-devant du duc Albert de Bavière, et parle de la maison dicte la Fonderie et des mynes du village de Souars, et de la ricesse des marchans d'illec.

Le venredi, feste de Sainct-Michiel, le roy et Monsigneur, avoec le duc de Julers, le cardinal de Brixse³, le dispot⁴ de Constantinoble, le josne marquis de Brandebourg, le comte palatin, le comte de Zorne, le comte Félix, le prince d'Anthena (?), et pluseurs aultres signeurs et grands maistres, tant du roy que de Monsigneur, allèrent au-devant du duc Albert, duc en Bavière et de Meninch⁵, beau-frère du roy, et l'encontrèrent à une grosse demie lieue de Yzebrouch. Et après la révérence faicte, allèrent à la chasse. Et estoit le roy et trois ou quatre de ses grands maistres acoustrés à la turquoise. Et rentrèrent en la ville envers III heures après midi, et convoyèrent le roy jusque à son logis, et puis reprint chescun son quartier. Et venoit ledict duc vers le roy pour le différend qui estoit entre le comte palatin et luy, causé par la mort du duc George de Bavière, duquel se disoit hirretier, pour ce que les filles ne hérissent en Allemaigne, selonc la coustume.

29 septembre.

J'oublioie une grande maison emprés la ville, tenante à la maison de l'artillerie du roy, en laquelle on affine la myne qui vient de Souars⁶, à trois

¹ Le Grade, le Graduel, partie de la messe qu'on chantait après l'Épître.

² Sacqueboutes, sacquebuttes, espèces de serpents d'église. | ³ Brixen.

⁴ Dispot est évidemment ici pour *despote*. C'était, selon Bescherelle, un titre honorifique créé pour les empereurs grecs. | ⁵ Munich. | ⁶ Schwaz.

1505 lieux de Yzebrouch. Celle rendt argent, coeuvre, estain et plomb, et tout se font et soufflé ¹ à force d'eau : car elle faict estamper la myne et souffler les soufflès des fourneaus où on faict le coeuvre, et aussy ceuls des fourneaus où l'argent se purge, et par une roue livre eau aux estuves et bains pour les ouvriers; et faict aussy souffler les soufflès d'une grande forge là emprès, laquelle est au roy, et illec marteler ung marteau pesant soissante livres, lequel, en tirant d'une corde, martelle seul et faict ce qu'il plaît aux ouvriers. A ces mynes de Souars puèvent journèlement besoignier deux mille ouvriers, y comprendans les forges, affinoires et aultres choses procédantes desdictes mynes, lesquelles le roy a bailliet à pluseurs marchans pour besoignier, moyenant qu'ilz sont tenus baillier le marcq d'argent pour chinq florins d'or, quandt on le vendt huyt, ou ils sont, en lieu de cela, tenus de luy baillier trois florins d'or pour chescun marcq, et, outre ce, doibvent au roy de dix charetées de mynes l'une, laquelle il faict fondre et affiner à ses despens. De celle myne viennent argent, plomb, estain, azur et coeuvre, de quoy le roy faict affiner l'argent et former en grands pains pesans cent ou vi^{xx} marcs, come font les marchans, qui, pour faire leurs marchandises, les envoient à Venise et en aultres lieux; et faict affiner l'estain à part; du plomb faict tous ses boulès d'artillerie; l'azur on le tire à part, et du coeuvre faict forgier l'artillerie : mais les marchans vendent le leur, et vallent ces mynes par an grandt finance.

En ce village de Souars habitent marchans devenus riches de ces mynes, lesquels avec ceuls du village ont aucunes fois volut doner au roy III^e mille florins d'or pour avoir licence de le fermer et en faire une bone ville : ce que le roy ne voelt permettre, craindant qu'ils eussent, à longeur de tamps, volut atribuer ces mynes à euls sans payer le deu, craindant aussy qu'ils ne se meutinent pour leurs ricesses. Le roy a ordonet qu'ils ne portent et ne peuvent porter baston non plus long que d'ung piedt : car on voidt, en ung jour de feste, en ce village, sept ou huyt cens rades homes bien acoustrés et tous plains de chaisnes et d'aultres choses d'argent entour euls.

¹ MS. 7582. *Tout se font par soufflèz dans le MS. de la Haye.*

Ce trentiesme chapitre conte d'auleunes pièces d'artillerie tirées à la plaisance du roy, et d'une messe solemnelle, et d'une jouste de plaisance, d'une danse et d'aultres choses.

Le samedi, derrenier jour de septembre, allèrent le roy et Monsigneur véoir tirer auleunes pièches d'artillerie afustées hors de la ville entre la Fonderie et la maison d'artillerie; et tira-on de ladiete maison quelque quarante hacquebutes et trois grosses bombardes de fonte dont le roy Mathias de Hongrie gagna la plus grosse sur le Grandt-Turcq; puis tira-on quatre courtaus, deux serpentines et ung gros mortier. Et tout ce se tiroit après une marquee¹ au piedt d'une montaigne à demie lieue de là; et dona le roy à Monsigneur l'une des grosses bombardes, et furent pour le mener xxxviii chevaux. 1503.
30 septembre.

Le dimence, premier jour d'octobre, le roy et Monsigneur, avoec grande noblesse, oyrent la messe à la grande église, chantée des chantres du roy, lequel et monsieur son filz estoient vestus de robes de satin cramoisy ouvrées et broudées d'or. Le bonnet sur la teste de Monsigneur estoit de velour noir garny de ballès dyamans et bonnes perles, et pouvoit valoir de deux à trois mille escus. La messe finée, Monsigneur conduisy le roy à son logis et vint disner au sien. A l'après-disner aulcuns gentilshomes allemans de la maison du roy se trouvèrent sur la place devant le roy, la royne et Monsigneur et aultres grands maistres, pour courre à la jouste à la mode d'Allemaigne. Aulcuns courrurent à rochet², aultres à fers esmoulus; et les lances estoient si grosses que nulles ne rompirent, mais à chescun cop s'entre-abatoient de leurs chevaux jus à la terre. Lors auprès du roy, de la royne et de Monsigneur estoit le comte de Ludron³, italyen de sur les marches de Allemaigne, qui estoit, passé longtampz, fianchié à une des filles de la royne, laquelle estoit emprès la royne, et avoit bien attendu deux mois, espérant la venue de Monsigneur, come il avoit mandet au roy son père. Après les joustes retirèrent le roy et la royne à leur logis, et Monsigneur au sien. Après souper se trouva Monsigneur avoec euls en la salle, là où estoient le sire et la dame des noepces et toutes les dames 1^{er} octobre.

¹ MS. de la Haye. *Merche* dans le MS. 7582.

² *Rocet, rochet*, arme du genre de la dague. | ³ Lodron.

1503. de la royne. Et dansa le roy avec une desdictes dames, et Monsieur dansa après avec la royne, et puis tous les grands maistres, à torses, etc., come est déclaré cy-dessus. Enfin on dansa une danse appelée *ung bransle*, à la mode d'Allemagne, aux tambourins de Suysse et à trompettes. Ce achevé, Monsieur remena la royne en sa chambre et retourna à son logis.

Ce trente et uniesme chapitre parle des noepces du comte de Ludron et des abillemens de luy et d'autres homes et femmes, et des estas et cérémonies d'illec, et des cransselins donés par la dame des noepces, et d'une jousté, et la mode de couchier en ce quartier le sire et dame des noepces.

2 octobre. Le lundi, second jour d'octobre, en la chappelle du roy, s'espousèrent ledict comte de Ludron et ladicte demoiselle, nommée Apolone, née ¹ de Yzebrouch, laquelle il prenoit pour sa beaulté et ses vertus, non pour sa richesse. La robe du comte estoit de velour cramoisy fourrée de martres, et le menoit par le brach gauche le marquis de Brandebourg, vestu d'une robe de drap d'argent; et au lets gauche le comte Félix, prochain cousin du roy, vestu d'ung manteau jaune, menoit la dame des noepces, vestue d'une robe de satin cramoisy fourée de martres, le roy estant à dextre, vestu d'une robe de drap d'or fourée de sable, et Monsieur à la senestre, vestu d'une robe de velour cramoisy aussy fourrée de sable; et alloient devant la royne, laquelle siévoient chincquante-sept, que dames que demoiselles, bien ricement et gorgiasement acoustrées; et ainsy allèrent à la messe, chantée par les chantres du roy, où le signeur des noepces estoit le plus prochain du roy, et la dame des noepces au-dessoubs de la royne. Le signeur des noepces fu mené à l'offrande par lesdicts marquis et comte, et la dame des noepces fu menée par le duc de Julers. Nul que euls deux ne fu à l'offrande et ne baisa la paix. Lesquels deux furent, la messe finée, menés devant l'autel, où ils se mirent à genouls, et le presbtre leur bailla à boire au calice. Ce fait, le roy, la royne, Monsieur ² et toute la

¹ Nativité dans le MS. de la Haye.

² MS. de la Haye. *Monsieur* manque dans le MS. 7582.

noblesse illec présente menèrent le signeur et dame des noepces à force de tambourins et de trompettes, et les conduisèrent jusques à la chambre où ils disnèrent. Et ne fault oublier que, la matinée devant les espousailles, la dame des noepces envoya au roy et à Monsieur et à tous les grands maistres et gentilshomes qui là estoient, à chescun ung cransselin ¹ de ses couleurs, fait de fil d'or et de fil de soye blanche et de soye cramoisy; et à chescun pendoit une verge d'or et une pierre dedens, et en ceuls du roy et de Monsieur et des grands maistres pendoient dyamans et rubis. En ceste mode envoient dames et demoiselles cransselins, quandt elles se marient. Pareillement font les bourgeoises, mais à ces noepces on done quelque chose pour ces cransselins : ce que l'on ne fait as nobles.

1503.

Après le disner vint la dame des noepces en la salle, où se firent les danses; et environ quatre heures après disner le marquis de Brandebourg, le filz du comte de Zorne et aultres grands maistres et gentilshomes de la maison du roy se trouvèrent sur les rens et coururent à la mode d'Allemagne come le jour devant, où mains beauls cops furent donnés. Leurs houchures ² estoient de velour et de satin de divers couleurs, et estoient tous bien acoustrés à la mode du pays. Puis retourna chescun souper en son quartier : mais, le souper fait, la dame des noepces se retrouva, come après le disner, en la salle où le roy, la royne et Monsieur et tous les grands maistres et dames estoient, et mena Monsieur la dame des noepces danser. Et après plusieurs danses le roy et Monsieur desrobèrent la dame des noepces, et le emmenèrent en la chambre où elle devoit couchier, puis se retirèrent; et lors en alla couchier le signeur tout vestu, et la dame des noepces pareillement vestue, soubz une couverture d'escarlatte, où ilz furent quelque peu de tamps. Leur mode est non despouillier les dames des noepces avant que le chadeau soit gaignié ³. Puis le roy et Monsieur rentrèrent en la chambre, où ils trouvèrent le banquet, et firent lever le signeur des noepces pour banqueter. Le banquet fait, le roy, la royne et Monsieur, chescun se retira, et le signeur et la dame des noepces couchèrent ensamble, quandt ils furent despouilliés.

¹ *Cransselin*, crancelin ou cancerlin, portion de couronne à fleurs posée en bande à travers un écu. BESCHERELLE. | ² *Houchures*, *houssures*, housses.

³ On appelait *chadeau* le bouillon qu'on donnait aux époux le lendemain des noces. ROQUEFORT.

Ce chapitre trente-deuxiesme dit que Monsigneur envoya son bonet à la dame des noepces; et du veu d'excerser aucuns faicts d'armes que fist Monsigneur et trois aultres gentilshomes, et de la très-belle artillerie que le roy donna à monsieur son filz.

1505.
3 octobre. Le mardi, troisieme d'octobre, Monsigneur, par ung de ses varlès de chambre, envoya au matin présenter son bonet (acoustré come il l'avoit portet le dimence devant) à la dame des noepces, priant que elle le prendist en récompense du cransselin que elle luy avoit donnet : ce qu'elle prinst.

Ce matin osta Monsigneur son cransselin de son bonet et le mist à son col, come firent le comte palatin, le signeur de Ysselstain et Anthoine de Lalaing, signeur de Montigny. Ce voyant, Philippe de Visans, gentilhome, sommeillier de corpz de Monsigneur, dist à Monsigneur qu'il n'apertenoit, à la facion d'Allemaigne, porter ung cransselin au col descouvert, sans estre délibéré de combatre ceuls qui y toucheroient : dont respondi Monsigneur que à luy ne tenroit; parcelllement respondièrent les aultres. Et fu la conclusion prinse le soir en la chambre de Monsigneur, quandt chescun fu retiré. Premier, Monsigneur fist veu qu'il courreroit trois cops de lances, à fer esmoulu¹, en harnas de guerre et à selle rëze², contre tous gentilshomes qui toucheroient son cransselin; et après avoir furny à chescun ses trois cops de lance, on courreroit à la foulle. Quandt Monsigneur eut ce concludt, il demanda au comte palatin en quèle sorte y voloit furnir ses armes, lequel dit qu'il courreroit trois cops de lance contre tous gentilshomes à fer esmoulu, armé à la facion d'Allemaigne, et après, la foulle. Après enquist Monsigneur au signeur de Ysselstain comment il voloit acomplir les siènes, et il respondi qu'il voloit furnir à tous gentilshomes trois cops de lance à fer esmoulu et unze cops d'espée trenchante d'estocq et de taille, armé en harnas de guerre. Et monseur de Montigny, interrogué par Monsigneur des siènes, respondi, cognoissant qu'ilz avoient tous trois empris faire armes à cheval en tant de diverses sortes, qu'il feroit les siènes à piedt en la forme séquente : premier, qu'il entendoit furnir à tous gentilshomes, à chescun trois cops de lances³ à la barrière, à fer

¹ MS. de la Haye. *Trois cops de lance amorue* dans le MS. 7582.

² *Rëze*, rasc. | ³ MS. de la Haye. *Trois pontz de lances* dans le MS. 7582.

esmoulu, à trois desmarches, et xi cops d'espée à deux mains trenchante, ^{1805.} armé en harnas de guerre, portant armet ou bachinet. Ainsy fu faict le veu par Monsigneur et les trois prédicts pour achever ces armes ainsy déclarées, luy rentré en ses pays, et que, lendemain au matin, porteroient tous quatre leurs cransselins au col en forme d'emprise, et le porteroient tout le jour ¹, afin que tous gentilshomes qui arroient volenté de faire armes contre euls les peussent venir touchier; et le jour expiré, plus n'y povoient recouvrer.

Ce jour, à l'après-disner, fut jousté à la mode d'Allemaigne come le jour devant, où deux gentilshomes coururent à rochetz et les deux aultres à fer esmoulu.

Le merquedi, à l'après-disner, josta-on derechief à la mode d'Allemaigne, où Philippe de Visans josta, et Bernardt d'Ourbe, signeur de la Follie, qui très-rudement fu, et home et cheval, abatu par terre ². Ce mesme jour le roy dona à monsieur son filz jusques à chincquante ³ pièces de grosse artillerie très-belle et bien deux mille hacquebutes et deux ou trois mille hallebardes, otant de picques et de culevrines : de laquelle artillerie amener en Flandres, ès pays de Monsigneur, eult la charge ung gentilhome appellé Mettenaye, l'ung de ses escuyers d'escuerie. ⁴ octobre.

Ce chapitre trente-troisiesme déclare que Monsigneur se mist au retour vers ses pays, et comment on chasse les ours; de l'entrée de Tirole; des ars d'iffe de Rutre; de la ville de Quempe; de Memynghe; de Blambure; comment le duc de Wertembercq recuely Monsigneur noblement; de la ville de Horre; de la ville de Stolart; de la grande cave du duc de Wertembercq; de l'incrédible foison de ses vins; de son fort rice buffet, et de ses deux grandz palles.

Le joedi, chincquisme jour d'octobre, le disner finé, Monsigneur, désirant retirer en ses pays, print congié à la royne et aux dames, non sans grands regretz. Puis partirent le roy et Monsigneur de Yzebrouch, et prin- ⁵ octobre.

¹ Tout ce qui suit jusqu'au mot *expiré*, à la ligne suivante, manque dans le MS. de la Haye.

² MS. de la Haye. Les mots *par terre* manquent dans le MS. 7582.

³ MS. 7582. *Soixante* dans le MS. de la Haye.

1505. rent giste à Chierle ¹, deux lieues de là, et allèrent chasser ung our : dont la chasse est assés estrange, car les ours conversent en haultes montaignes, et fault, quandt ils sont aux abais ², que l'ung des veneurs le viègne tuer d'ung espieu; et lorsque l'our le voidt, il se dresse sur ses deux piedz de derière, cuidant courre sur luy. Adonc fault que l'home soit si très-asseuré et si subit qu'il luy frappe l'espieu au plus près du coer qu'il puet : car, s'il falloit ³, l'our le bouteroit du hault du rocq en bas : ce qui n'avient gaire, car ils sont de ce tout duys ⁴.
- 6 octobre. Le venredi le roy et Monsigneur descendirent du chasteau, et, après grandes colloctions faictes ⁵ entre euls deux, Monsigneur print congié du roy son père; et le vindrent conduire le marquis de Brandebourg, le comte de Fustembercq et aultres pluseurs grands maistres et gentilshomes, lesquels prinrent tous après congié : mais le marquis vint jusques à Mayence, et le comte de Fustembercq et le duc de Julers jusques à Trech ⁶. Et prinrent giste à Nazareth ⁷, très-maulvais logis, quatre lieues de Chierle.
- 7 octobre. Le samedi, à demie lieue de Nazareth, passa Monsigneur le passage de la petite Escluse, au piedt du mont de Vernacque, le demi-chemin, come on dit, de Flandre à Rome, où sont deux chasteaus. L'ung siet au piedt de ladicte montaigne; l'autre est à l'autre costé en une isle et petit lacq nommé Sizemondebourg ⁸. Et vint Monsigneur à Rutre ⁹, chincq lieues de Nazareth, où, à demi-quart de lieue, passa le pont de l'Escluse, soubz le chasteau d'Arrembercq ¹⁰, qui est au roy et est l'entrée de la comté de Thirolle. Et pour y entrer, fault nécessairement passer, ou par une grosse porte, laquelle faict la clôtüre entre deux grosses montaignes, ou par ledict chasteau, ou par ladicte montaigne monter, qui seroit bien difficile. Et en ce chasteau faisoit le roy faire beaucoup d'arcs d'ifz. Et y descendi Monsigneur, à qui le capitaine en dona beaucoup et à ses archiers et gentilshomes qui en desiroient avoir.
- 8 octobre. Le dimence, viii^e, Monsigneur séjourna illec, car il fu ung petit malade.
- 9 octobre. Le lundi Monsigneur, laissant Rutre, vint à quatre lieues de là, très-

¹ Ce nom se trouve déjà aux pages 508, 509, 514, 516. C'est probablement de *Zirl* qu'il s'agit.

² *Abais*, abois. | ³ *Falloit*, faillait, manquait.

⁴ *Tout duys*, tout appris, tout habitués.

⁵ MS. 7582. *Après plusieurs grandes devises faictes* dans le MS. de la Haye.

⁶ Maestricht. | ⁷ Nazareit. | ⁸ Sigmundpurg. | ⁹ Reute. | ¹⁰ Ehrenberger-Clause.

mauvailx chemin, à ung village en Souavre ¹ nommé Nesseleblancq ², et, 1503.
à l'issir dudict Rutre, assez près de là, passa le pont de la rivière de Lech, laquelle départe la comté de Thirolle et le pays de Souavre, et court à Nefport et de là en la Dunoc.

Le mardi logea Monsigneur à Quempe ³, deux lieues de là, de très-mauv- 10 octobre.
vaix chemin, et passa en chemin la rivière d'Yliarcq ⁴, laquelle descendt des montaignes de Thirolle et va tumber en la Dunoc, à sept lieues de Quempe. Celle ville est du grandeur d'Alost, bone et marchande, située en ung fondt sur ladicte rivière, en pays stérile, deux lieues des montaignes, et a très-belles maisons. L'abbé de la ville présenta à Monsigneur poissons, vins et avaines, et fist une harrengue à laquelle le comte de Fustembereq respondit. Puis firent les signeurs de la ville pareil présent, et à leur harrengue, faicte en allemant, respondit ledict comte.

Le merquedi Monsigneur, parti de Quempe, vint quatre lieues de beau 11 octobre.
chemin, et logea à Meninghe ⁵, ville du grandeur d'Ath en Haynault, située en très-beau pays de labour. Auprès d'icelle court la rivière d'Ylair ⁶. Et y fist Monsigneur entrée. Les bourgeois, luy arrivé à son logis, luy donèrent poissons, vins et avaines.

Le joedi disna à trois lieues de là, à ung village appellé Ysse ⁷, et puis 12 octobre.
fist trois lieues de chemin en pays très-beau et terroir fertile, et print giste à Oulme ⁸, et y séjourna le venredi.

Le samedi, xiiii^e, print logis à Blambure ⁹, deux lieues de là, vilette du 14 octobre.
grandeur de Songnies, et est au duc de Wirtembereq. Et logea Monsigneur hors de la ville, à une très-belle abbaye de moisnes de l'ordre Saint-Benoist. A demie lieue de la ville court la rivièrette entre deux chastelets assis dessus deux rochers, l'ung à l'opposite de l'autre; et sont audict duc, qui deffroya totalement tout le train de Monsigneur.

Le dimence, xv^e, après disner, partist Monsigneur et print herberge à 15 octobre.
Horrest (?), trois lieues, pays de champaignes, de bois et de montagnettes. La ville est audict duc, du grandeur de Haulx, bien forte et bien murée, garnie de bons bouwers et d'eaues, avoec ung chastelet très-beau, où

¹ Souabe. | ² Nesselwang. | ³ Kempten.

⁴ L'Iller. | ⁵ Memmingen. | ⁶ Iller, comme plus haut.

⁷ Eyssenburg. | ⁸ Ulm. | ⁹ Blaubeuren.

1503. Monsieur fu logié : auquel chastelet, à la maison dudict duc, avoient tous vitailles, vins et avaines, car il deffroya tout le train, et aussy en la ville par tous les logis. Et a encoire ledict duc ung très-beau chasteau sur une montaigne, à trois jectz d'arcs de la ville.
- 16 octobre. Le lundi chemina quatre lieues allemandes, équipolentes à viii des nostres, très-beau pays et fertile de bois, bleds, praries, rivières, espécialement de vignobles, sur la rivière de Necquerre ¹, et logea à Stolart ², ville assés bone, du grandeur de Nyvelle, assise en ung fondt entre montaignes plaines de vignobles; et est très-orde ³ et mal pavée, à demie lieu de ladicte rivière. Et ledict duc, à qui la ville est, y a sa maison et principale résidence, où fu Monsieur logié. Cil, en une grande cave vaulsée ⁴, avoit pour sa provision iii^{xx} et xvi pièces de vin, chescune pièce, l'une parmi l'autre, tenant vingt ou vingt-deux tonneaus, deux pippes pour chescun tonneau. Il avoit fait publier en la ville que nul ne baillast ne vendist vitailles à ceuls du train de Monsieur, mais que chescun venist boire et mengier à sa maison tant que Monsieur séjourneroit illec. Il y avoit en deux grands palles ⁵ six vings tables, chescune table pour viii homes couverte au disner et au souper, et y estoit chescun servy plentureusement. Au palle d'en hault avoit le duc son buffet beau et rice, à unze degrés de hault sans le degré d'embas. Là estoit la vasselle de quoy on servoit, environ ii^e et lx pièces, le plus coupes et gobelès desquelz la pluspart estoit dorée. Au bout estoient aucuns pots et flacons et de xvi à xviii pièces de vasselles d'or, et les aucunes garnies de perles et de pierries très-bones, et une hotte d'argent pesante environ soissante marcs très-bien faicte. Ce soir soupa Monsieur à part, et ledict duc et le duc de Julers, le marquis de Brandebourg et le josne comte palatin soupèrent audict palle.
- 17 octobre. Le mardi séjourna illec Monsieur, et disna en ung palle emprès sa chambre, et le duc de Julers et ledict marquis et le duc de Wirtemberg à une aultre table. Après séoient monseur de Ville et les grands maistres et chambellans de Monsieur, et à une aultre table ses maistres d'hostel,

¹ Necker. | ² MS. 7582. *Stokart* dans le MS. de la Haye. C'est de *Stuttgart* qu'il s'agit.

³ *Très-orde*, très-malpropre. | ⁴ *Vaulsée*, voûtée.

⁵ *Sic* dans le MS. 7582 et le MS. de la Haye. Nous croyons qu'il faut lire *palès*, pour *palès*, que Roquefort traduit par *appartements*.

son grandt escuyer et autres gentilshomes. Après le disner visita Monsi- 1505.
gneur ladicte cave et le buffet. Auprès du palle où estoit ledict buffet est
une grande salle, et auprès une gallerie, là où pendent plus de six ou sept
cens cornes de cherfs bien grandes et belles.

Ce chapitre trente-quatriesme dit comment le marquis de Baude recueillit Monsigneur à sa
ville de Force; de Bruxelles en Souavre; comment le comte palatin rechupt Monsigneur à
Edellebereq; de la cité de Ormes; de la cité de Mayence et de l'église.

Le merquedi, xviii^e d'octobre, Monsigneur, parti de Stolart, print repos à 18 octobre.
Force¹, quatre lieues de pays très-beau et bien fertile de bledz, de bois, de
praries et vignobles; et est environ du grandeur de Nivelles, située entre
montaignes sur ladicte rivière de Necquerre. A ung quart de lieue de
laquèle le marquis de Baude², signeur d'icelle, avoec ung de ses fils, vint
au-devant de Monsigneur, et avoit de lx à m^{xx} chevaux. Après la révérence
faicte à Monsigneur et aux aultres grands maistres, Monsigneur print ledict
marquis au costé senestre, et ainsy chevalchèrent jusque à dedens la
ville. Et fu logié au chasteau, qui est assés beau, là où le marquis lę fes-
toya très-bien et deffroya luy, ses gens et chevaux par tous les logis.

Le joedi logea Monsigneur à Bruxelles³ en Souavre, trois lieues de Force, 19 octobre.
très-beau et très-fertile pays. La ville est du grandeur de Courtray, située
en une vallée, mal pavée, par quoy elle est fort fangeuse; et est à l'évesque
de Spire, où ceuls de la ville présentèrent à Monsigneur et à ceuls qui
estoyent avoec luy le vin de par le chapitre de illec.

Le venredi yssit Monsigneur de Bruxelles, et alla quatre lieues de pays 20 octobre.
très-bon et fertile de praries, bois, bledz, fruicts, vignobles, et coucha à
Edelebereq⁴, ville du grandeur de Tenremonde, située entre montaignes sur
la rivière de Necquerre, laquèle à deux lieues de là tombe au Rin⁵. Le comte
palatin, à qui elle est, y a sa résidence en ung très-beau chasteau situé en
la ville sur une montaigne, une place bien belle et matérielle contenant

¹ Pfortzheim. | ² Bade. | ³ Bruchsal. | ⁴ Heidelberg.

⁵ MS. de la Haye. *Frappe au Rin* dans le MS. 7582.

1803. quatre corps de maisons, toutes de pierres de tailles, couvertes d'ardoises. Chescune maison souffiroit à logier ung bien grandt roy, et est chescun logis pourveu et estoffé de bonnes tapisseries, lits de paremens et de toutes utensiles. Lequel vint au-devant de Monsigneur, acompaignié de cent à six vings chevaux, qui, après la révérence faicte, chevaucha à la gauche de Monsigneur parmi la ville jusques audict chasteau, où Monsigneur fu logié et très-révèrement receu des quatre fils et des deux filles du comte, et eut son quartier à part; et monseur le comte palatin, le duc de Julers, le marquis de Brandebourg, monseur de Ville, le comte de Waledech, allemant, soupèrent en la salle à une table. Et tint ledict comte court ouverte, et deffréa Monsigneur et tous les siens tant qu'il y séjourna.
- 21 octobre. Le samedi sur chariotz Monsigneur, le duc de Julers, le marquis de Brandebourg, le jone comte palatin, le comte de Nassou et les filles dudict comte avoec les dames et le comte à cheval allèrent à la chasse en ung lieu où ils eurent très-beau déduit, car il y avoit foison de bestes; puis retournerent au soir audict chasteau.
- 22 octobre. Le dimence, xxii^e d'octobre, Monsigneur et lesdicts princeps oyrent la messe en la chapelle du comte, laquelle chantèrent ses chantres, qui très-bien chantent. Les orghes qui y sont sont les plus douces et les plus exquises que je sçay, bien comparables à celles de Yzebrouch. La messe finée, lesdicts princeps disnèrent, come devant, au grandt palle et salle, où le comte avoit faict mettre son buffet de cent et xviii pièces de gobelès et coupes, la pluspart dorées, et environ de soissante grandes pièces et moyennes, come potz, flacons et tasses, desquèles xxxii estoient armoyées des armes de France. Et pareillement soupèrent ensamble; puis allèrent véoir les dames, où Monsigneur mena à la danse la femme du filz aisé du comte, fille du duc George de Bavière. Après les danses le comte monstra à Monsigneur pluseurs belles ramures de chers, les plus grandes que jamais véist en sa vie.
- 23 octobre. Le lundi passa Monsigneur, sur pont, la rivière de Necquerre et vint à giste à Ormes ¹, iii lieues de pays très-beau et très-fertile; et passa Monsigneur et tout son train à bateau le Rin, qui est fort rade et bien large; et la pluspart des bagues monterent à Dellebercq (?), et vinrent par eaue jusques

¹ Worms.

à Mayence. Et est Ormes très-belle cité épiscopale et impériale, quasi du grandeur de Bruxelles, située en très-beau pays et sur le Rin. ^{1503.}

Le mardi alla Monsigneur à une villette nommée Openham ¹, du grandeur d'Alost, quatre lieues de pays très-beau et fertile. ^{24 octobre.}

Le merquedi, xxv^e, vint Monsigneur disner à la cité de Mayence, chineq lieues de Openham, et vint par caue sur le Rin jusques à ycelle, où l'archevesque de Trèves ², électeur, filz du marquis de Baude, le visita. ^{25 octobre.}

Mayence, cité très-belle et puissante, bien peuplée et ornée de belles maisons, est du grandeur d'Anvers, située sur le Rin, en pays beau et fertile, et sont à l'entour beaucoup de belles maisons de religions ³.

Ce jour, après disner, alla Monsigneur, par charge de son père, vers l'archevesque du lieu ⁴, qui est chancelier de l'Empire, afin qu'il veulst résigner son bénéfice es mains du marquis de Brandebourg, qui là estoit avec luy, non mie le électeur ⁵.

Ce mesme jour arriva par eaue l'archevesque de Couloigne ⁶ environ le soir.

Le joedi, xxvi^e, alla Monsigneur, très-bien acompaignié de noblesse, tant d'Allemagne que de ses pays, oyr la messe au Dom, qui est l'église archiépiscopale et très-belle, où je vis une chose nouvelle : c'est, à deux boutz d'icelle, deux autels où on chante deux grandes messes ensamble, l'une vers soleil couchant, l'autre vers soleil levant. Après la messe alla Monsigneur au chapitre, pour communicquier avec les chanones de la matière dont il avoit parlet à l'archevesque, et luy bailla-on auleuns délais, et n'eut point de responce finale d'euls, non plus que de l'archevesque. ^{26 octobre.}

Après disner l'archevesque de Couloigne, acompaignié du mariscal de Nassou et de plusieurs grands maistres et gens d'honneur, vint faire la révérence à Monsigneur.

¹ Oppenheim. | ² Jacques de Bade.

³ MS. 7582. *Beaucoup de belles places et maisons et religions* dans le MS. de la Haye.

⁴ Berthold de Henneberg, élu en 1484. Il ne résigna pas son archevêché, et il mourut en 1504.

⁵ *Non mie le électeur*, c'est-à-dire non pas l'électeur. Nous avouons ne pas comprendre ces mots.

⁶ Herman de Hesse.

Ce chapitre trente-cinquiesme conte que le train de Monsigneur vint par terre à Couloigne, et Monsigneur par l'eau du Rin; du chasteau dit Faltz, d'où le comte palatin porte le nom; que ceuls de Poupart firent beaux présens à Monsigneur; comment le cardinal de Guissele vint saluer Monsigneur, et des signeurs des pays de Monsigneur qui vinrent au-devant de luy à Couloigne.

1805.
26 octobre. Le prédicit joedi, xxvi^e d'octobre, Monsigneur envoya ses chevaux et son escuerie et tous les chevaux de son train par terre, pour tirer à Couloigne, et couchèrent la pluspart à Bacquera ¹, ville assés bonne, du grandeur de Courtray, située au bas des montaignes sur le Rin.

27 octobre. Le venredi se parti Monsigneur de Mayence à six ou sept grands bateaus, et devisans sur la rivière du Rin, descendirent vers Couloigne facilement: car le Rin est si rude et fort courrant que l'on en descende-roit plustost x lieues que on n'en monteroit une, car il fault monter à force de chevaux.

De Mayence jusques à Couloigne troeuve-on tousjours, de demie lieue en demie lieue, grandes montaignes du long du Rin; aussy villes et chasteaus, tant d'ung costé comme de l'autre, comme Convalence ², Wezele, Poupart ³, Bacquera, Andrenach ⁴, Combele (?) et aultres pluseurs dont je ygnore les noms; et sont assis sur lesdictes montaignes et aulcuns en bas; et ne voidt-on sur ces montaignes autres choses que vignobles, dont viennent les vins de Rin. Et contient celle rivière aulcunes isles.

Ce jour passa Monsigneur devant ung très-fort chasteau appelé Paltz, situé sur une isle du Rin, apertenant au comte palatin, duquel il porte ce nom *Palsegrave*, où toutes navires passantes payent tribu, come en aulcuns aultres lieux sur le Rin; et passeroit-on difficilement sans payer, à cause d'une grosse tour qui bat de part en part tout le long de la rivière. Et descendit Monsigneur ce soir à une villette du grandeur d'Alost, nommée Poupart, à sept lieues de Mayence.

28 octobre. Le samedi remonta Monsigneur et passa devant Wezele, villette très-belle, où ceuls de la ville se approchèrent de luy et luy présentèrent aulcunes pièces de vin de Rin nouveau, ad cause que on les dit estre les meilleurs vins du Rin que on sçache. Puis passa Monsigneur devant une

¹ Baccharah. | ² Coblenze. | ³ Boppart. | ⁴ Andernach.

aultre villette, où le cardinal de Guisele ¹ estoit, qui sur ung petit bateau ^{1803.} monté vint faire la révérence à Monsigneur; et après aulcunes bones devises entre euls faictes, il print congïé pour soy retirer vers Francquefort, à une journée qui se y debvoit tenir par les électeurs. Puis vint Monsigneur à une très-bonne ville du grandeur d'Audenarde, nommée Andrenac, située sur le Rin.

Le dimence, xxix^e d'octobre, Monsigneur partist le matin d'Andrenac ^{29 octobre.} et passa devant une très-belle ville nommée Bomme ². En ce lieu se trouvèrent ensamble aulcuns de la ville, qui luy firent présent de aulcuns senglers ³ et pièces de vin de Rin, autant de l'ung que de l'autre, car sur cescune pièce avoient mis ung sengler.

De là tira Monsigneur à Couloigne, où, à sa descente du bateau, vinrent au-devant de luy le comte de Nassou, qui avoit esté son lieutenant général en tous ses pays durant ce voyage, lequel estoit lors acompaignié de l'évesque d'Arras, du prévost d'Arras ⁴, de monseur de Fiennes, de monseur de Chièvre, de monseur de Sempy, de messire Philippe, bastardt de Bourgogne, admiral de la mer, du signeur de Lalaing, du signeur d'Aymeries, du signeur de Fresin, du signeur de Bingnicourt ⁵, du signeur de Trelon, du signeur de Hourdain et de pluseurs signeurs et gentilshomes des pays de Monsigneur. Pareillement vinrent les signeurs et bourgeois de la ville, qui le conduisèrent jusques à son logis; et ne luy firent entrée à cause de la pluye et mauvaix temps qu'il faisoit.

Ce jour l'escuerie et le train de Monsigneur arrivèrent au giste à Bomme, ville très-bonne, du grandeur de Béthune; et est à l'archevesque de Couloigne, qui deffroya tout le train.

Ce soir ceuls de la ville de Couloigne se trouvèrent vers Monsigneur, arrivé en son logis, et firent une harengue en le bienveignant, se démonstrans joyeus de sa venue. Ce soir aussy coucha monseur de Nassou en la chambré de Monsigneur, et print possession de l'estat de premier chambellan qui luy avoit esté donné après ce que monseur de Berghes se fu mis en chemin pour retourner d'Espagne.

¹ Nous ne trouvons pas de cardinal de ce nom dans la liste des promotions au cardinalat de 1470 à 1505 que donne Moréri, t. II, partie II, pp. 429-450. | ² Bonn. | ³ *Senglers*, sangliers.

⁴ MS. de la Haye. Les mots *du prévost d'Arras* ne sont pas dans le MS. 7582. | ⁵ Bugnicourt.

Ce trente-sixiesme chapitre parle d'ung ambassadeur englois; du prévost d'Arras, envoyé vers les électeurs; des nouvelles de la mort du duc de Bourbon, et de son service que fist faire Monsieur; de la messe ouye par Monsieur le jour de tous les Saints; des reliques estans sus l'autel des Trois Roys; des chanonnes; où les Trois Roys gisent, et d'autres choses.

1805.
30 octobre.

Le lundi matin se trouva vers Monsieur un ambassadeur d'Angleterre qui venoit respondre à la charge que avoit eut le prévost d'Arras, qui fu envoyé devers le roy son maistre en tanz que Monsieur estoit sur son retour d'Espagne. Ce jour fu despeschié ledict prévost d'Arras et le maistre d'hostel Philippe Haincart de par Monsieur pour aller à Francquefort parler aux électeurs, illec assablés, du faict du marquis de Brandebourg touchant l'archevesque de Mayence, ensiévant ce qu'il avoit dit à l'archevesque et au chapitre de léens ¹, au passer à Mayence.

31 octobre.

Le mardi, darrain jour d'octobre, arriva vers Monsieur, de par madame de Bourbon, un bastard de Liège, qui apporta nouvelles de la mort de monseur le duc de Bourbon ²: de quoy Monsieur fu bien desplaisant. Ce bastard estoit filz de l'évesque de Liège Loys, frère dudict duc de Bourbon.

1^{er} novembre.

Le merquedi, premier jour de novembre, jour de la feste et solemnité de tous les Saints, Monsieur ouyt messe à l'église du Dom (c'est l'église archiépiscopale de Couloigne), acompagné de monseur le duc de Julers, qui ne l'avoit laissié depuis qu'il estoit entré en sa comté de Bourgoigne; et estoient aussy avec Monsieur les signeurs susnommés. Ceste messe fut chantée des chantres de Monsieur. L'autel estoit anobly de plusieurs beaulx relicquiairs et rices, come du baston saint Pierre, de plusieurs ciefs et ossellemens de quarante saints. Derrière le grandt autel, en une chapelle, sont eslevés les Trois Roys. Baltazar, qui fu moriane, gist au milieu. Leurs ciefs, qui estoient coronnés des mesmes coronnes qu'ils avoient en Bethléem, à l'offrande et adoration du filz divin, furent descouvers et monstrés à Monsieur. Ceste église est assés belle. Nul n'y puet estre chanonne, s'il n'est filz de duc ou de prince ou de comte, et noble de trente-deux quartiers. Après la messe Monsieur retourna disner à son logis, qui à l'après-

¹ De léens, de là, de Mayence.

² Pierre II. Il étoit mort à Moulins le 8 octobre. Il avoit épousé la princesse Anne, fille de Louis XI.

disner partit de son logis habillé¹ en dueil, acompaignié de xxii ou xxiii^{1503.} grands maistres de son sang habilliés come luy, pour aller aux vigilles qu'il faisoit faire pour monseur le duc de Bourbon, son oncle². Et avoit mondiet signeur devant luy ses roys d'armes³, hérauls et poursiévens, les cottes d'armes vestues; et portoit l'ung d'iceuls hérauls la banière dudict duc, et ung poursiévant son penon. Ces vigiles furent faictes, auprès du logis de Monsigneur, en une église de chanonesses tèles come celles de Mons en Hainault. Le coer estoit tout tendu de noir, et ou milieu estoit une chapelle toute chargiée de lumineaire, où les goutières estoient de velour noir chargé de pluseurs blasons des armes dudict duc; et pareillement en y avoit par toute l'église et par tout le coer. Les chantres de Monsigneur chantèrent ces vigilles, durant lesquelles le hérault et le poursiévant tenoient tousjours la banière et le penon devant celle chapelle en représentation, come pareillement firent lendemain à la messe. Ce acompli, Monsigneur retourna souper à son logis.

Ce jour fu monstrée à Monsigneur une fille de huyt à noefz ans venue sur la terre sans avoir brachs ne jambes. C'estoit chose estrange à véoir, car elle parloit et faisoit aussy lie chière come ceuls qui tous leurs membres ont.

Le joedi, deuxime jour de novembre, jour des Ames, alla Monsigneur^{2 novembre.} oyr la messe et le service du défunct duc de Bourbon en dueil, acompaignié come à vigilles le jour devant. En ycelle messe fist le confesseur de Monsigneur ung sermon à la loenge du trespasé, come on faict costumièrement en tel cas. Ung des clous de quoy nostre Créateur fu atachié à la croix est en celle église; et y viennent pluseurs gens pour y touchier des pièches d'or ou d'argent. La messe achevée, Monsigneur retourna disner à son logis.

¹ On lit *habitué* dans le MS. 7582 et le MS. de la Haye.

² Pierre II était fils de Charles I^{er} et d'Agnès, fille du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Il était donc l'*arrière-grand-oncle* de Philippe le Beau.

³ Les mots *roys d'armes* ne sont pas dans le MS. de la Haye.

Ce chapitre trente-septiesme parle de la cité de Couloigne, de sa situation, églises et corps sainets.

1505. Couloigne est en Allemaigne cité archiépiscope et métropolitaine, rice, puissante, marchande, fort peuplée, bien pavée, bien murée de gros murs et de grosses et fortes thours munie, de très-belles maisons matérielles et sumptueuses décorée, grande comme Bruges ou plus, située sur la grosse rivière du Rin en pays bon et fertile et plain, non hochut, mais très-fort, à cause des rivières et petits ruisseaus très-profondz qui là entour ont leur ressort et retour dedens le Rin.

En Couloigne sont pluseurs cloistres et monastères et églises grandes et matérielles, entre lesquèles le Dom (c'est l'église de Saint-Pière) est très-grande et matérielle. S'elle estoit achevée, il n'y aroit si grande en crestyèneté. Néantmoins on y a ouvret tousjours depuis VIII ou IX ans¹ : se n'est² achevée et ne sera dedens cent ans ou jamais. Entre les églises des chanonesses, lesquèles sont pluseurs, en aulcunes ne puèvent que filles de ducs ou de comtes; en aultres fault que elles soient gentils femmes de tous costés, ains que on les y rechoipve; en aultres n'est requise que dévotion. En une d'elles repose le corps de madame sainte Ursle, fille du roy de Bretaigne, laquelle souffrit martire devant Couloigne avoec unze mille vierges, et avoec elles le pape Cyriacus et Jacques, évesque d'Antioce, et aultres cardinauls, archevesques, évesques et nobles gens, mesme le filz du roy d'Engleterre, appelé Ethereus, qui tous assablés povoient estre de xxiii à xxiiii mille, qui ensamble furent martirisés des Huns, payens infidèles estans lors au siège d'icelle ville. La pluspart desquelz martirs, homes et femmes, les os sont en ce monastère, tant qu'il est plain de saintes tumbes. En entour l'église par dedens en hault sont entassés sainets os de sept à huyt piedz de hault, couvers de courtines de soye, lesquèles on tire quandt on les voelt monstrier. En la chapelle appelée la Chambre dorée, située en celle église, sont les cieffz de sainte Ursle, de Ethereus, son mari qui cuidoit estre, et l'aneau dont il l'entendoit espouser, et du pape Cyriacus et d'aultres jusques à iii^e, et sont ricement encassés en or et en argent, dont

¹ MS. de la Haye. Dans le MS. 7582 : VIII ou IX^e ans. | ² Se n'est, elle n'est.

la plupart sont femmes vierges : sur lesquelz chiefz on voidt cops inhumains plus que vilains. Une seule a trois cops. Une aultre a encoire en l'os du palais de sa bouce un fer de flesce toute ensanglantée. La terre de celle église, du cymitière et des précinctes ¹ est tant saintifiée par les corpz des martirs illec enterrés, que elle ne puet souffrir en elle aultre corpz. On y a pluseurs fois, pour ce approuver ², enterret petis enfans ynocens qui lendemain estoient boutés hors sur la terre non pour ce ouverte, et fault que les religieuses et ministres du lieu soient sépulturés en un cymitière hors de leur lieu. 1805.

Au monastère des Jacopins, au milieu du coer, gist le corpz du grandt Albert, jadis évesque de Ratispone, non archevesque de Couloigne, comme aucuns estiment : mais, pour l'amour de théologie, le bon docteur laissa son éveschié et alla estudyer à Paris, et puis à Couloigne, où il trespasa au couvent de son ordre, où on le voidt par une treille tout entier, revestu de sa casuble ³, le chief en la mittre, la croche en la main, le visage decouvert, la peau dessus : lequel trespasa environ l'an de salut M. II^e XXIII. Là est aussy avoec pluseurs aultres reliquairs l'ung des ynocens occy par le commandement de Hérode Ascalonite, qui, seloncq son grandeur, poit avoir de deux à trois ans; et a deux playes au corpz et une à la gorge. Les Cordeliers ont une espine de la coronne du roy souverain. Je tiens que, après Rome, n'y a place en la crestyèneté où il y ait tant de corpz saints comme à Couloigne.

Ce chapitre trente-huitiesme parle de la ville de Durem, où est le chief sainte Anne; de la ville d'Ays; comment Monsigneur fu recheu à Trect, à Sainctron, à Louvain et à Malines ⁴, et de la publication du pas d'armes de monseur de Montigny, et comment Monsigneur alla à Bruxelles; de la mort madame la Grande et de son service.

Le vendredi, III^e de novembre ⁵, partist Monsigneur avoecq grande noblesse ^{3 novembre.} de Couloigne, et alla gésir chinc lieues de là, à Durem ⁶, ville du grandeur

¹ *Précinctes*, pourtour, du latin *praecinclus*. | ² *Approuver*, éprouver.

³ MS. de la Haye. *Où on le voidt par une treille entier revestu, vestu sa casuble*, dans le MS. 7582.

⁴ Ce qui suit du sommaire n'est pas dans le MS. 7582. Voir p. 537, note 2.

⁵ *D'octobre* dans le MS. 7582. | ⁶ Duren.

1505. de Haulx, apertenante au duc de Julers, où en l'église, où se font journellement grands miracles, est la pluspart du chief madame sainte Anne. Là fut tout le train de Monsieur deffroyé par ledict duc.
- 4 novembre. Le samedi tira Monsieur à Ays, chincq lieues de Durem, acompaignié du duc de Julers, qui menoit de III à V cens chevauls tous en armes, et messire Cornille de Berghes, de cent à VI^{xx} tous armés : car il fait tousjours dangereux en ce quartier.
- 5 novembre. Le dimence, bien matin, ouy Monsieur messe devant le ymage de Nostre-Dame d'Ays, où sont pluseurs relicques, come de la coronne du grandt roy, ung de ses clous, les verges dont il fu batu, le drap dont il fu, pendant en croix, advironné, la chemise de la Vierge mère, les chausses Joseph, le corpz de saint Charles le Grand, roy de France et empereur. Là vinrent vers Monsieur Edmont de la Poulle, englois, fils du duc de Suffole, qui se voloit clamer roy d'Angleterre, et son frère, qui se estoient illec tenus grande espasse.
- Ays est ville forte et bonne, située en ung fond sur la rivière de Meuse, du grandeur d'Anvers, en pays bien fertile.
- Ce jour vint Monsieur à giste en sa ville de Trect ou Mastric, III lieues d'Ays, où au-devant de luy vint l'évesque de Liège, bien acompaignié, et auprès de la ville tous les bourgeois et confraries bien armés : la ville toute tendue de tapisseries, les feus par toutes les rues et carrefours. Là fu receu à joye, à procession, à croix et à confanons, et ainsy conduit jusques à l'église de Saint-Servais, où le corpz repose avoec pluseurs aultres relicques, et de là à son logis.
- 6 novembre. Le lundi séjourna illec.
- 7 novembre. Le mardi, VII^e, se trouva à Sainttron, où il fu très-honorablement receu de l'abbé, lors aussy abbé de Saint-Bertin en Saint-Omer, frère de monsieur de Berghes, aussy des bourgeois et habitans de la ville.
- 8 novembre. Le merquedi fu receu à grandt honeur au giste à Louvain, les rues tendues, les feus par la ville, jeus et esbatemens partout; et sambloit qu'ils tenoient Dieu par les pieds, de ravoir leur signeur en santé.
- 9 novembre. Le jeudi, jour impétueux de pluyes et vens, entra Monsieur à Malines, III lieues de Louvain, acoustré à la castillane; pareillement le comte palatin et III ou chincq aultres. Et avoient chescun capuche d'escarlate et sayons de satin jaune : mais Monsieur avoit le sien de drap d'or. Là fut-il receu

à très-grandt honneur : mais les jeus et joyeus mistères, et les feus qui brusler ne povoient pour les grandes pluyes, furent gardés jusques à lendemain. Là trouva Monseigneur ses enfans sains et haitiés ¹, non mie sans grande joye, avec madame douagière de Ravestain, qui les avoit eut en garde durant son voyage. Là estoit aussy madame la douagière, femme de feu le duc Charles de Bourgoigne, dicte communément madame la Grande, fort aggravée de maladie, comme on vidt par sa mort. Dieu luy face mercy et à toutes les âmes des trespasés en la foy crestyène. AMEN ².

Le jour Saint-Martin ³ fu publié, au matin, à Malines, ung pas d'armes de par Anthoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui fu achevet à Bruxelles, en la forme que traicterons en son lieu. 11 novembre.

Le dimence, XII^e de novembre ⁴, porta ledict Anthoine de Lalaing son emprise à son col : c'est le cransselin que luy avoit donnet, à Ysbrouck, là dame des nopces du conte de Ludron, comme dict a esté cy-devant. Et estoit ledict Anthoine, entrepreneur, acompaigniet, au partir de son logis, du seigneur de Lalaing, son frère, du seigneur de Brederode, du seigneur de Buignicourt, du seigneur de Vendomme, son frère, du capitaine Rodicq de Lalaing et d'autres seigneurs et gentilzhommes ses parens amys et fauteurs; et alla ainsi à la messe de Monseigneur. Grans maistres et gentilzhommés touchèrent à son emprise ce jour jusques au nombre de xxxv ou xxxvi, comme l'on déclarera en son lieu. 12 novembre.

Aucuns jours après, pour donner passe-temps aux dammes, Charles de Lannoy, seigneur de Saintzelles, fist ung combat à la coutte (*sic*) contre tous venans d'un colp de lance à fer esmoulu et un colp d'espée trenchante, et, après avoir tout furny, à la fuite. Auquel combat se trouvèrent contre luy huit ou dix gentilzhommes.

Lendemain partist Monseigneur de Malines et vint à Bruxelles, où on

¹ *Haitiés*, bien portants, robustes.

² Ici se termine le MS. 7582 de la Bibliothèque royale de Bruxelles dont nous nous sommes principalement servi pour cette édition.

Les MSS. 15856, 15857 et 15858 de la même Bibliothèque finissent de même.

Mais le MS. de la Haye contient, de plus, tout ce qui suit.

³ A la marge de ce passage on lit la note suivante, qui est d'une écriture du XVII^e siècle : « Cecy qui suit ne se trouve pas dans les manuscrits que j'ay veu de ce Voyage. »

⁴ Le manuscrit porte : *octobre*, mais ce ne peut être qu'une faute de copiste.

1803. luy fist entrée honnorable, et se monstroient joyeux de son rethour, et Monseigneur lye ¹ d'estre retourné dont il estoit parti.

Aulcuns jours après, Anthoine de Quiévrain, seigneur du Monceau, aporta à Monseigneur nouvelles de la mort madamme Marguerite d'Yorcq, vesve du défunct duc Charles de Bourgoigne, dont Monseigneur fu fort desplaisant; aussi furent plusieurs grans maistres et gentilzhommes; et fist Monseigneur faire son service bien et honnorablement, comme à son noble estat appartenoit.

Ce trente-neufviesme chapitre traicte que monsieur Henry de Nassou alla à Bouhain querrir sa femme, et des dammes qui l'accompaignèrent; du grant recoeil et triumphe que on leur fist à Bruxelles, et pas d'armes que Monseigneur fist, et autres choses.

Peu de temps après partist monsieur Henry de Nassou, acompaigniez de pluseurs gens de bien, pour aller querrir sa femme ² et amener au mesnaige, laquelle estoit avecq madamme de Vendomme, sa belle-mère. Quandt ledict seigneur heult esté auprès de sa belle-mère aucuns jours à Bouhain, luy et mademoiselle sa femme partirent, et avec elle, pour l'accompaignier, madamme de Vendomme, sa mère, madamme de Ravestaing, madamme de Portyen, laquelle estoit acompaigniée de pluseurs dammes et demoiselles, comme de madamme du Roelx, mademoiselle d'Antoing, madamme de Viege (?), mademoiselle de Vaille, mademoiselle de Jeux et pluseurs autres demoiselles et chevaliers et gentilzhommes. Et vindrent logier au Quesnoy, où ils trouvèrent ung des marissal des logis de Monseigneur, envoyé de par luy pour faire les logis jusques à Bruxelles.

Lendemain gistèrent à Mons, où monsieur de Chièvres, lors grandt bailly de Haynnaut, vint au-devant, acompaigniet de pluseurs gens de bien de la ville, et les mena logier au chasteau, où il les festoya très-bien et honnorablement; et leur fut apporté le vin par ceulx de la ville.

Le lendemain logèrent à Songnies, où on leur fist aussi la meilleure chière que l'on peult.

¹ *Lye*, joyeux.

² Françoise de Savoie, fille de Jacques de Savoie, comte de Vaux et de Romont, et de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme.

Le lendemain arrivèrent à Haulx, où vinrent au-devant les seigneurs de Fiennes et de Ville, acompaigniez de pluseurs gentilzhommes de la court. 1503.

Le lendemain vinrent à Bruxelles, où au-devant leur vinrent mon très-redoubté seigneur, acompaigniet du conte palatin, du conte de Nassou, du prince de Chimay et de pluseurs aultres grans maistres. Et les mena monsieur de Nassou.....¹, où les dames de Fiennes et de Lalaing et pluseurs autres estoient venues à la requeste de Monseigneur et de monsieur de Nassou, pour les recueillir et bienveignier; et furent toutes les dames logées léens, où elles furent si bien traictées que impossible est estre mieulx, car monsieur de Nassou tenoit court ouverte, et ne véoit-on que tables mises du matin jusques au soir, où riens n'estoit espargniet. Et ne labouroit ledict seigneur que faire à chascun faire bonne chiére à son possible. Meisme Monseigneur ne sçavoit que penser pour leurs passe-temps; puis de danser, puis de faire combatz ès chambres devant elles, puis de les mener à la chasse; et en effect elles furent si bien traictées et de si bonne sorte que elles disoient que sy gorgias festoyement n'avoient veu en leur vie. Meisme Monseigneur volut, pour leur faire plus de passe-temps, que les quattres emprises devisées à Ysbrouck se accomplissent devant elles: ce qui ne fu possible pour la briefveté du temps, et on ne les pooit tenir si longtemps que les entrepreneurs fussent prestz. Toutesfois Monseigneur les requist tant que elles se contentèrent demourer encorre dix ou douze jours, endedens lesquelz Monseigneur accompliroit son pas.

Et commença le dimenche, xvi^e de décembre, en ceste fourme. 16 décembre. Se trouva Monseigneur sur les rens, à deux heures après midi, pour furnir à tous gentilzhommes qui avoient touchiez à son emprise, et toutes les dammes prénommées estoient à la maison de la ville; l'eschaffault où messieurs les juges estoient estoit devant elles. On ne véoit que dammes as fenestres par tout le Marchiet, lequel estoit tout couvert de peuple. Et estoit Monseigneur acoustré d'une houchure et sayon de drap d'or, de drap d'argent et de velour cramoisy, qui estoit fait par bendes, qui se monstroient fort bien; et avoit ung plumach blancq fort chargiet d'or-

¹ Quelques mots doivent manquer ici. Où la compagnie fut-elle menée? A l'hôtel de Nassau sans doute.

1505. favrie, et le servoient monsieur le conte palatin, le conte de Nassou, monsieur le prince de Chimay, monsieur de Fiennes, monsieur de Ville, monsieur de Chièvre, le grandt escuyer et aulcuns aultres, et six gentilzhommes à pied. Et estoient tous ses grans maistres et gentilzhommes acoustrés de satin ou de damas jaune, rouge et blancq, fait à la meisme sorte de la houssure, et les trompettes et lakays de meisme, qui avoient chacun ung bonnet rouge et ung riban jaune avoec une plume blanche. En ceste sorte se trouva Monseigneur sur les rens, et vint pour le première course contre luy.....¹.

¹ C'est ainsi que finit le manuscrit de la Haye. Est-ce le copiste qui se sera arrêté là? ou l'auteur avait-il laissé imparfait son récit? La première supposition est la plus admissible.

FIN DU PREMIER VOYAGE DE PHILIPPE LE BEAU.

APPENDICES.

A.

Recueil, en forme d'histoire, fait par le premier secrétaire du roy de Castille, PHILIPPE HANETON, contenant les titres, actes et traitez faits entre le roy Louis XII et ledict roy de Castille, depuis l'an 1498 jusques en l'année 1507 ¹.

(EXTRAIT.)

Le quatriesme jour de novembre XV^e et un monsieur l'Archiduc et madame l'Archiduchesse sa compagne partirent, atout leur train, de la ville de Bruxelles, pour accomplir ledict voyage, tirèrent à Mons en Haynaut, où ilz séjournèrent aucuns jours; de là passèrent par Valenciennes et Cambray et s'en allèrent à Saint-Quentin : auquel lieu leur vindrent au-devant le sieur de Belleville et plusieurs autres bons personnages de par le roy de France, pour les recueillir, festoyer et bienveigner. Et pour plus démonstrer à mondiet sieur l'honneur et grand amour que ledict sieur roy de France luy portoit, luy fit dire et déclarer qu'il vouloit et entendoit que audiet lieu de Saint-Quentin, et conséquemment à toutes les autres villes et lieux de son royaume où il passeroit, il eust auctorité et prééminence de délivrer tous prisonniers, rappeler les banniz et faire grâce, rémission, abolition et pardon à tous délinquants de tous cas et délits, comme le sieur roy en avoit usé en son advènement à la couronne. De laquelle permission, auctorité et prééminence mondiet sieur usa par tout ledict royaume, tant en la cité de Paris que ailleurs où il passa. Et à l'entrée de chascune

¹ Bibliothèque nationale, à Paris, MSS. français, n° 18054, fol. 20 v° à 23 et 54 v° à 58.

bonne ville, avoit de grands personnages et gens de bien ordonnez de par le roy pour le recueillir et bienveigner.

Mondict sieur séjourna aucuns jours en ladicte cité de Paris, où il fut honorablement recueilly, et mesmement par messieurs de la cour de parlement, à la requeste desquels il se trouva un jour au palais, où il fut assiz avec lesdicts sieurs au siège consistorial, comme pair de France. Et après que aucunes causes y furent plaidoyées en sa présence, le premier président luy fit aucunes honnestes et belles propositions et remonstrances, ausquelles, de la part dudict sieur, fut bien honnestement respondu par la bouche de M^e Charles de Ranchecourt, prévost d'Arras, son conseillicier et maistre des requestes de son hostel. Et à tant se partit et tira outre devers Bloys, où il arriva le septiesme jour de décembre, et illec trouva le roy et la royne, qu'ilz luy avoient envoyé au-devant, au dehors de ladicte ville, messieurs les ducs de Bourbon, les cardinaux de Luxembourg et de Sainet-Georges, le duc d'Allençon et plusieurs autres princes, grands maistres et gentilzhommes de sa maison en bien grand nombre.

Mesdicts sieur et dame et tout leur train séjournèrent audict lieu de Bloys environ huit jours, pendant lesquels ledict sieur roy de France les fist grandement festoyer et deffraier, eux, leurs gens et serviteurs, de toute despence. Et sy eurent lesdicts sieurs roy et Archiduc conférence ensemble de plusieurs grandes matières concernants singulièrement la seureté, entretènement des alliances, amitez et intelligences d'entre eux; et entre autres choses et actes servans grandement à ce propos, furent advisées et conclutes entre ledict sieur roy de France, pour luy, et mondict sieur l'Archiduc et aucuns de ses serviteurs, pour et en nom du roy des Romains, son père, certaines interprétations sur aucuns articles du traicté qui auparavant avoit esté fait entre ledict sieur roy des Romains, pour luy, et mondict sieur le cardinal d'Amboise, légat, pour et au nom dudict sieur roy de France, au lieu de Trente.

Le roy de France, feignant de plus aimer et chérir mondict sieur et désirer son bien, honneur et proffit, entre plusieurs bonnes devises qu'ilz eurent audict Bloys, luy dit et promit, de soy-mesme et de sa franche et libérale volonté, que toutes et quantes fois que les royaumes d'Espagne luy succédroient et escherroient, s'il advenoit que en la possession et jouissance d'iceux luy survenoit aucune obstance ou empeschement, il luy aideroit et assisteroit de mil hommes d'armes, à ses propres frais et despens, à recouvrer et consuivre son droit, et, sy mestier estoit, se retrouveroit luy-mesme en personne sur la frontière desdicts royaumes, pour luy assister et faire jouir d'iceux royaumes: luy démontrant au surplus en toutes choses aussy grand signe d'amour, privauté et familiarité comme il eust peu faire à son propre fils. Et, à son partement dudict Bloys, le convoia jusques à Amboise, luy faisant et remonstrant tousjours tout l'honneur qu'il pouvoit, et illec print congé desdicts sieur et dame en la plus grande amitié et familiarité que l'on cust secu faire, leur offrant tout ce qui estoit en son royaume à leur abandon et commandement.

Et ainsy tirèrent outre iceux sieur et dame jusques en Hespagne, où ilz furent jurez et receus à princes et futurs roys par tous les estats des royaumes de Castille et autres qui estoient du patrimoine de la royne, en la ville de Toullette, en la présence, du bon gré,

ordonnance, consentement et commandement du roy et de la royne, leur père et mère, le vingt-deuxiesme jour de may l'an quinze cens et deux.

Ce fait, mesdiets sieur et dame, du bon gré, ordonnance et consentement que dessus, vindrent au royaume d'Arragon, où ilz furent aussy receuz et jurez à princes et futurs roys, à condition toutesfois que le roy don Fernande voise de vie à trespaz sans délaisser hoirs masles procréés de son corps en loial mariage.

Ces choses achevées, mondiet sieur, désirant retourner en ses païs de par deçà, visiter et consoler ses subjects, requérir la continuation de ses aydes quy y debvoient brief expirer, et disposer de plusieurs autres ses affaires, commença à practiquer son congé desdiets sieur roy et royne d'Espagne. Et pour ce que la guerre estoit commencée au royaume de Naples entre les François et les Espagnols, iceluy sieur, désirant moienner et appaiser ce différend, tendant toujours de entretenir et asseurer lesdictes amitez et alliances de France, requist ausdiets sieur roy et royne d'Espagne estre contens qu'il retornast par France, et qu'ilz luy vouldissent donner pouvoir de traicter et appointer lediet différend et faire cesser ladicte guerre, offrant de soy y employer et garder leur honneur et profit de tout son pouvoir : dont aucunement ilz s'excusèrent, contendans retenir lediet sieur par delà. Toutesfois, après plusieurs requestes et remonstrances à eux sur ce faictes par iceluy sieur, consentirent assez difficilement sondiet retour par France, moiennant toutesfois hostagiers des plus principaux et plus grands princes du royaume, et luy donnèrent ample pouvoir de traicter desdiets différends.

Lediet sieur roy de France, de ce adverty et s'en démontrant fort joyeux, despescha incontinent messieurs de Montpensier, de Dunois et de Vendosme pour venir tenir hostages par deçà tant et jusques à ce que mondiet sieur seroit passé par son royaume et retourné en l'une des villes de son obéissance de par deçà. Et sitost que iceluy sieur feust acertainé lesdiets hostagiers estoient arrivez en la ville de Valenciennes, où ilz demeurèrent et tindrent leurs hostages, que fut le jour des Caresmeaux oudit an quinze cens deux, partit de Parpignan, où il avoit longuement attendu nouvelles desdiets hostagiers, délaissant madame sa compaigne, lors enceinte de l'infant don Fernande, avec la royne sa mère, et tira le droit chemin devers Lion, où le roy et la royne le attendoient; et en repassant par le royaume, usa partout de sa joieuse entrée, comme il avoit fait au passer.

Mondiet sieur, aiant esté aucuns jours oudiet lieu de Lyon, fist et traicta certain appointment entre lesdiets sieur roy de France et roy et royne d'Espagne, lequel traicté et appointment mondiet sieur envoya, par un de ses serviteurs, en poste, ausdiets sieurs roy et royne d'Espagne, lesquelz, pour aucunes difficultez qu'ilz y trouvèrent, se excusèrent de l'accepter; et retourna lediet serviteur sans sur ce avoir responce finalle desdiets sieurs roy et royne : mais, par un de leurs serviteurs qu'ilz avoient devers mondiet sieur, l'advertirent de leursdictes responces et intentions, qui n'estoient du tout conformes ne consonants audiet traicté et appointment. Par quoy iceluy traicté n'a sorty aucun effect, et n'en ont esté faictes aucunes lettres.

Cependant survint que les deux armées de France et d'Espagne, qui estoient prochaines l'une de l'autre audiet royaume de Naples, se rencontrèrent : auquel rencontre les François

feurent reboutez, et ilz y soustindrent grande perte : car monsieur le duc de Nemours, qui estoit chef de leur armée, y fut tué, et plusieurs autres chefz, cappitaines et gens de guerre françois y furent tuez, pris et ruez jus; et se animèrent tellement lesdictes parties l'une contre l'autre que la guerre se continua. Et après plusieurs batailles, rencontres et desconfittes soustenues par les François, tousjours à leur reboutement et grande perte, le sieur Gonsalve Ferrant, qui estoit vice-roy et lieutenant desdicts sieur roy et royne d'Espagne audict royaume de Naples, avec ceux de sa bande, entre lesquelz avoit certain nombre de piétons allemants, déchassa lesdicts François, subjuga tout ledict royaume, et le mit à la plénière obéissance desdicts roy et royne d'Espagne.

Tost après que ledict traicté touchant le différend de Naples fut fait et envoyé devers lesdicts sieurs roy et royne d'Espagne, mondiet sieur l'Archiduc se retira en Bresse devers messieurs les duc et duchesse de Savoye, ses frère et sœur; et y ayant esté par aucun temps, fut agressé d'une fievre chaude dont il fut si grièvement malade que les médecins aucune fois et autres desperoient de sa vie. Toutesfois, après avoir soustenu maladie deux ou trois mois, retourna à convalescence, et se retira au comté de Bourgogne y faire son entrée. Et luy venu en la ville de Saint-Claude audict comté, lesdicts hostagiers, estans lors encore audict lieu de Valenciennes, furent deschargez et s'en retournèrent en France.

Mondiet sieur, ayant fait son entrée audict comté de Bourgogne, s'en alla, atout le train qu'il avoit en son voyage d'Espagne, devers le roy son père en Allemagne, et le trouva à Ysbroch, où il fut dudict roy son père fort honorablement, amiablement et joyusement receu, et sy grandement festoyé et traicté, et tous ceux de sa compagnie, que l'on ne sçauroit bonnement exprimer. Il ne fit pas long séjour devers ledict sieur roy son père, mais, après avoir devisé et conclu ensemble de leurs affaires, prit congé de luy et s'en retourna à diligence par deçà, et arriva en la ville de Malines, où estoient messieurs ses enfans, l'avantveille Saint-Martin quinze cens et trois.

B.

Ordonnance de Philippe le Beau pour la composition et le gouvernement de sa maison pendant son voyage d'Espagne : 1^{er} novembre 1501¹.

Aujourd'huy, premier de novembre, l'an mil cinq cens et ung, mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc a ordonné et déclaré, ordonne et déclare par ces présentes, que, durant son prochain voyage d'Espagne, il se veult et entend servir des cy-dessoubz nommez, et nuls autres, es estaz, offices, aux gaiges et par la manière cy-après déclarée.

Premièrement, s'ensuivent ceulx qui desserviront et auront le gouvernement et conduite de la grant chappelle domesticaire de mondict seigneur, et les gaiges que pour ce ilz auront et prendront de lui durant ce présent voyage.

GRANDE CHAPELLE.

Monseigneur de Cambray, grant et souverain de la chapelle, et soubz luy :

Messire Anthoine, bastard de Berghes, à xxiv sols par jour.

Frère Jehan de Noyelles, jacobin, à xvi sols.

Monseigneur a retenu ce frère Jehan son confesseur dès le xiii^e de novembre 1501, à xvi sols par jour, et ordonné le inscrire en ces ordonnances. — Lecocq.

Monseigneur a ordonné frère Jehan de Noyelles, son confesseur, être compté à xxiv sols par jour. A Sarragosse, le v^e de novembre 1502.

Chappelains à xii sols par jour.

Messire Pierre Barbry.

Messire Nicolle de Lyere.

Messire Valentin Hongre.

Johannes Biest.

Gérard Barbet.

Pierron de la Rue.

¹ On remarquera qu'on a intercalé dans cette ordonnance les modifications et additions qu'elle a subies pendant le voyage de l'Archiduc et même quelque temps après son retour aux Pays-Bas.

Un certain nombre de noms y sont tracés : ce sont ceux de personnes qui sont décédées, ou qui ont été congédiées par ordre du prince, ou qui ont passé à un autre emploi. Nous les avons conservés en les mettant en italique.

Fransquin de Ritis.
 Johannes Braconnier.
 Géromme de Clybano.
 Maistre Alixandre.
 Henry l'organiste.
 Gillequin de Bailleul.
 Henry Zautemaen.
 Messire Pierre Clita.
 Messire Clais le Liégeois.

Monseigneur a ordonné Henry Zautemaen estre inscript ès présentes ordonnances en estat de chantre de sa chapelle, aux gaiges que les autres du mesme estat. A Estampes, le premier de décembre 1501. — Du Blioul.

Monseigneur a retenu ces deux messires Pierre et Clais ses chapelains dès le xiii^e de novembre 1501, et ordonné les icy inscripre. — Lecocq.

Messire Pierre Barbry et messire Nicolle de Lyere, qui avoyent, pour leur absence, esté rayez, Monseigneur a ordonné les icy de nouveau inscripre et compter, parce qu'ils sont venus en son service. Fait à Madrid, le xv^e d'avril 1502 avant Pasques. — Lecocq.

Monseigneur a retenu Johannes Mathys chantre de sa chapelle, et ordonné estre inscript ès présentes ordonnances, aux gaiges que les autres. Du v^e jour d'aoust 1505. — Laloux.

Monseigneur a commandé Anthonin François estre icy compté chantre de sa chapelle à x sols par jour. A Bruxelles, le jour avant-dernier de novembre 1505. — Du Blioul.

Monseigneur a retenu Binet Presel bas-contre de sa chapelle, aux gaiges de x sols par jour, et ordonné qu'il soit compté du xxv^e de febvrier dernier passé auxdicts gaiges. Fait à Gand, le premier jour de mars 1505. — Haneton.

Chappellains des haultes messes et sommeliers à x sols par jour.

Sire Jehan Plouvier.
 Sire Lucas et sire Guillaume Mayns, prebstres.
 Philippot de Bruges.
 Anthonin François.

Monseigneur a ordonné sire Lucas et Philippot de Bruges, durant le voyaige d'Espagne et jusques à son retour, estre comptés à xii sols par jour pour chacun d'iceulx. A Bayonne, le xxiv^e de jenvier 1501. — Du Blioul.

Monseigneur a ordonné icy inscripre sire Guillaume Mayns et le retenir à x sols par jour. Fait le xii^e de septembre 1504. — Lecocq.

Monseigneur a retenu Guillaume Chevalier chantre et chappellain de sa chapelle domestique, aux gaiges de x sols par jour, et ordonné icelluy Guillaume estre icy inscript et compté auxdicts gaiges. Fait le xx^e jour de jenvier 1505.

Fourier à vi sols.

Pierre Duret.

Porteur d'orghes à iiii sols.

Martin Curard.

Clers servans au grant et au petit autel à iii sols.

Jennet Friart.

Gillet Moreau.

Josse van Seclant.

Pierre Brule.

Monseigneur a retenu Josse van Seclant et Pierre Brule chantres de sa chappelle, chacun aux gaiges de x sols par jour. Fait le xxii^e jour de may 1504. — HANETON.

PETITTE CHAPPELLE.

Deux chappellains de basses messes à vi sols.

Messire Pierre Lefèvre.

Messire Henry Saffle.

Maistre Baude Claisse.

Gilles le Sénéchal.

Monseigneur a retenu maistre Baude Claisse comme son chapelain de crue, en attendant le premier lieu vacant. Fait le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Monseigneur, du consentement dudict maistre Baude, a retenu sire Gilles le Sénéchal pour le servir par demi-an à l'encontre d'icelluy maistre Baude. Fait à Bruxelles, le xxviii^e de juing 1504. — LECOCQ.

Sommelier d'oratoire à xii sols.

Maistre Lyon de Saint-Vaast.

Maistre Gaspard Arment.

Monseigneur a ordonné maistre Gaspard Arment, arragonnois, estre icy inscrit en l'estat de sommelier d'oratoire, aux gaiges de xii sols par jour. A Segura, le premier jour de février 1501. — DU BLIOUL.

Varlet d'aumosne à vi sols.

Pierrot François.

CHAMBELLANS.

Mons^r le comte de Nassou, grant et premier chambellan.

Mons^r de Berghe, grant et premier chambellan.

Mons^r de Ville, grant et premier chambellan.

Monseigneur a ordonné mons^r le conte de Nassou estre mis ès présentes ordonnances en l'estat de premier chambellan et compté oudit estat du premier de jenvier et de là en avant, A Barssellonne, le xx^e dudit mois. — Du BLIOUL.

Monseigneur a retenu mons^r de Ville son grant et premier chambellan, ou lieu de feu mons^r le conte de Nassou, pour d'ores en avant le servir oudit estat tout ainsi que faisoit lediet feu en son vivant. Fait à Bruxelles, le premier jour de juing, l'an 1504. — HANETON.

CHAMBELLANS COMPTEZ A XXXVI SOLS PAR JOUR.

Le S^r de Ville, second chambellan.
 Floris d'Ysselstain et le S^r du Roex.
 Le S^r de Veyre.
 Le S^r de Saint-Martin.
 Le S^r de la Chaux.
 Le S^r de Hallewin.
 Le S^r de Wesemale.
 Le S^r de Boussu.

Monseigneur a retenu le S^r du Roex son chambellan à xxxvi sols par jour, et ordonné le inscrire en ces ordonnances. Fait à Toulède, le xv^e jour de juing 1502. — LECOCQ.

AUTRES CHAMBELLANS COMPTEZ A XXX S.

Le jeusne S^r de Gaesbeque.
 Le S^r de Flagy.
 Le S^r de Vaultx.
 Le jeusne S^r de Mailly.
 Le S^r de Ligne.
 Anthoine de Lalain.
 Jehan de Trassignies.
 Jehan, S^r de Vassenare.
 Le S^r du Fresnoy.

Monseigneur a ordonné que le jeusne S^r de Gaesbeke sera, ou lieu de xxx sols, compté d'ores en avant à xxxvi sols. Fait le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Monseigneur a ordonné Jehan de Vassenare estre icy inscript chambellan et d'ores en avant compté à xxx sols par jour. A Lyon, le xvi^e jour de juing 1503. — Du BLIOUL.

Monseigneur a retenu messire Pierre de Lannoy, S^r du Fresnoy, son chambellan tous-jours servant, quant il sera présent, aux gaiges de xxx sols par jour, et ordonné icy le inscrire et compter d'ores en avant selon qu'on dit estre fait au bureau des maistres d'ostel. A Bruxelles, le premier jour de jenvier 1503. — HANETON.

MAISTRES D'OSTEL.

Messire Philippe, bastard de Bourgoingne, grant et premier maistre d'ostel, à lx sols par jour. Et tiendra ledict messire Philippe le bureau et le plat ordonné pour les maistres d'ostel.

AUTRES TROIS MAISTRES D'OSTEL COMPTEZ CHACUN A XXX SOLS PAR JOUR.

Don Diego de Ghevara, S^r de Jouvelle.
Philippe d'Anfroipré.
Philippe Daule.

GENTILZHOMMES SERVANS ES QUATRE ESTAZ, CHACUN A III CHEVAULX ET XVIII SOLS PAR JOUR.

Pannetiers.

Jehan de Bregilles, faisant la despence.
Charles Dannoy.
Anthoine Mouchet.
Philippe de la Viesville.

Monseigneur a ordonné Anthoine Mouchet, nagaire conseiller, estre icy mis pour panetier, aux gaiges de xviii sols. Du pénultième de décembre, à Calatau. — Du Blioul.

Jehan de Praet.
Maximilian de Berghes.
Jacques de Cruninghe.
Mousqueron.
Vassenare.
Don Piètre de Ghevara.
Albe Petro Doria.

Monseigneur a retenu Albe Petro Doria panetier à xviii sols par jour, et ordonné le icy inscrire. — Fait à Valdoly, le premier jour de mars 1501. — Lecocq.

Eschançons.

Philippe de Lannoy.
Bernard Doble, faisant la despence.
Charles de Trusignies.
Philippe de la Barre.
Guillebert de Lannoy.

Lichtestain.
 Rolle.
 Rosinbois.
 Jacques, bastard de Berghes.
 Gérard van Wels.
 Ysbrant de Fosek.
 Augustin de Grimaulde.

Monseigneur a retenu Philippe de Lannoy, S^r de Molembais, en l'estat d'eschançon, ou lieu de Jehan de Saint-Moris, qui est escuier d'escuirie, et veult mondict seigneur que ledict S^r de Molembais soit d'ores en avant compté comme les autres de semblable estat. Fait le xiii^e jour de jenvier 1505. — HANETON.

Ou lieu de Charles de Trasignies, qui n'est venu ou service, Monseigneur a ordonné mettre Gérard van Wels. Fait le xxii^e de novembre 1501, à Compiègne. — LECOCQ.

Pour ce que depuis ledict Charles de Trasignies est venu, assavoir le xiii^e de décembre 1501, Monseigneur a ordonné le remettre en ces ordonnances, ledict Gérard demeurant en son estat. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Ysbrant de Fosek pour d'ores en avant le servir en estat d'eschançon, et ordonné le icy inseripre. Fait le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Augustin de Grimaulde son eschançon. Du x^e jour de septembre, l'an 1502. — DU BLOUL.

Monseigneur a retenu Loys Days son eschançon, pour d'ores en avant le servir en icelluy estat, aux gaiges que ont autres de semblable retenue. Fait le xii^e jour de juing 1504. — HANETON.

Escuiers trenchans.

Pierre de Loquinghem, premier escuier trenchant.
 Guillaume de Roghendorf.
Jehan de Martigny.
 Ballay.
 Guillaume Carondelet.
Le S^r de Broullas.
 Don Jehan de Portugal.
 Roelquin de Mol.
 Claude de Bissy.
 Anthoine de Lannoy.
 Nicolas Regnier.

Rayé icy Jehan de Martigny, pour ce que, le vii^e de septembre, en l'ostel de Monseigneur, à Alcalá, luy et Rodrighe de Lalaing, de leurs daghes ou espées, se sont entrebattus. Fait à Alcalá, le xxiv^e dudict septembre. — DU BLOUL.

Rayé le S^r de Broullas de l'estat des escuiers trenchans le premier septembre, et le mis sommelier de corps en l'estat de la chambre.

Monseigneur a retenu Claude de Bissy son escuier trenchant, et ordonné le inscrire en ces ordonnances. Fait à Toulède, le xv^e de juing 1502. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Anthoine de Lannoy son escuier trenchant, et ordonné le icy inscrire. Fait à Toulède, le premier d'aoust 1502. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Nicolas Regnier son escuier trenchant. Fait le xi^e d'octobre 1502. — LECOCQ.

Escuiers d'escuirie.

Claude Bonnard, grant et premier escuier d'escuirie.

Claude Bouton.

Saint-Moris.

Philippe de Suwatre.

Gillebert du Pechin.

Charles de Pommart.

Maingoval.

Jehan de Moncheaulx.

Metteneyre.

Bonvallot.

Boicheron.

Monseigneur ordonne Jehan de Saint-Moris estre icy enregistré en estat d'escuier d'escuirie, aux gaiges telz que les autres de semblable estat, et sera compté du iv^e d'apvril 1502. — LALOUX.

Monseigneur a ordonné Gillebert du Pechin estre icy enregistré en estat d'escuyer d'escuirie, aux gaiges que les autres de semblable estat. Le premier de février 1501. — DU BLOUL.

Monseigneur a ordonné Charles de Pommart estre mis ès présentes ordonnances en estat d'escuier d'escuirie, aux gaiges que les autres de semblable estat. Le xxv^e de febvrier 1502. — DU BLOUL.

Monseigneur a ordonné icy estre mis, par forme de crue, ce Boicheron. Fait à Compiengne, le xx^e de novembre 1501. — LECOCQ.

Berthelini Silvestrin d'Ytalie, Monseigneur l'a retenu en l'estat d'escuier d'escuirie comme les autres. Fait le premier jour d'octobre 1505. — LALOUX.

Varletz servans à XII sols.

Nicaise Haneron.

Andrieu de Douvrin.

Combefort.

Hans l'Alleman.

Hesdin.

Jehan de Playme.

Jaques Rouys et Jehan Vander Aa le jeusne.

Monseigneur a ordonné Nicaise Haneron estre icy mis en estat de varlet servant. A Calatau, le *xxi*^e d'octobre 1502. — Du Blioul.

Royé icy Andrieu de Douvrin et le remis en l'estat de la chambre cy-dessoubs.

Monseigneur a ordonné Combefort estre mis varlet servant ou lieu de Andrieu de Douvrin. A Perpignan, le *xv*^e de février 1502. — Du Blioul.

Monseigneur a retenu Jehan de Playme son varlet servant à *xii* sols par jour, et a ordonné à ses maistres d'ostel le compter depuis le *iv*^e jour de ce présent mois de février, ausdicts gaiges. Fait à Valenciennes, le *xiii*^e jour dudict mois de février, l'an 1505. — HANETON.

PRÉVOST DE L'OSTEL A XVIII SOLS.

Valentin de Busseul.

Pour trois ses serviteurs *xviii* sols.

Mon très-redoubté seigneur, depuis les ordonnances, a commandé Valentin, bastard de Busseul, y estre mis en estat du prévost de l'ostel, à *xviii* sols de gaiges par jour. Fait à Mons en Haynaut le *viii*^e de novembre, l'an 1501. — Du Blioul.

Mondict seigneur a ordonné au prévost de son ostel cy-dessus nommé trois hommes à cheval, et pour chacun *vi* sols par jour : font ensemble *xviii* sols. A Cambray, le *xiii*^e jour de novembre 1501. — Du Blioul.

MENUS OFFICIERS.

Panneterie. — Sommelier de la panneterie à *xii* sols.

Amandin Dassonleville

Deux garde-linges à *vii* sols *vi* deniers.

Jehan Desne.

Alain Escharny.

Porte-chappe à *vi* sols.

Simonet de Gournay.

Oublyeur à *vii* sols *vi* deniers.

Ghilain Bacque.

Ayde-oublyeur à *iii* sols.

Jehannin Willewin.

Ou lieu de Ghilain Bacque, trespasé, Monseigneur a retenu pour son oublyeur Jeannin Willewin, ayde, à *vii* sols *vi* deniers. Fait à Madrid, le *xx*^e de mars 1501. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu pour son ayde de oublyeur Jehannin Bailliu à *iii* sols par jour, et ordonné le inscrire en ces ordonnances. Fait à Toulède, le *xv*^e jour de juing 1502. — LECOCQ.

Deux huissiers de salle à ix sols.

Jehan de Viscourt.

Galyot.

Jehan Carpentier.

Guillaume de Monroo.

Monseigneur a retenu Jehan Carpentier huissier de salle, ou lieu de Jehan de Viscourt, pour le servir aux mesmes termes et gaiges que avoit ledict feu de Viscourt. Fait le xii^e de juillet 1504. — HANETON.

Monseigneur a ordonné Guillaume de Monroo estre icy inscript en estat de huissier de salle et compté aux gaiges de ix sols par jour, ou lieu de Galyot, qui a encoru exclusion. A Ségovye, le xiii^e jour de mars 1504. — DU BLIOUL.

Un valton de l'office à iii sols.

Pierquin Escharny.

ESCHANÇONNERIE.

Sommelier à xii sols.

Josse de la Driessche,

Denis Baudequin.

Monseigneur a ordonné que Denis Baudequin, naguères ayde de bouche, soit icy mis en estat de sommelier de l'eschançonnerie, ou lieu de feu Roland le trespasé, et compté aux gaiges dudiet estat comme Josse de la Driessche, son compagnon. A Lyon, le premier de juing 1505. — DU BLIOUL.

A outre mondiet seigneur ordonné que Jehan de Pontarlier, garde-huche, sera ayde de bouche, ou lieu dudiet Denis Baudequin; et sera compté oudiet estat aux gaiges y appartenans, et néantmoins servira de garde-huche jusques mondiet seigneur y aura pourveu d'aultre. Audiet Lyon, le jour que dessus. — DU BLIOUL.

Aydes de bouche à vii sols vi deniers.

Denis Baudequin.

Jehan Vanden Steene, dit Hambal.

Garde-huce à vii sols vi deniers.

Watelet Marye.

Porte-baril à vi sols.

Jehan de Pontarlier.

Portier à iii sols.

Willequin Vanden Steene.

Cuisine.

Gilles de Vaulx, escuyer, à xii sols.

Pour ce que Monseigneur a esté deurement informé par messieurs les maistres d'ostel que Jehan Vanden Steene, dit Hambal, est passionné de mal caduque, et que néantmoins mondiet seigneur ne le veult faire royer de ses ordonnances jusques il l'ait pourveu, mondiet seigneur a ordonné que Jehan Hambal, attendant sa provision, sans entrer en l'office, sera compté comme il a esté jusques ores, et que Watelet Marye, garde-huche, à ses gaiges de garde-huche, sera ayde de bouche et promptement servira oudiet estat; que Jehan de Pontarlier, à ses gaiges de porte-baril, dès maintenant sera garde de huche, et servira en cest estat, et que Willekin Vanden Steene, frère dudict Hambal, à présent portier, promptement sera porte-baril, et servira aux gaiges de portier, attendant la provision d'icelui Hambal, que lors chacun des trois dessusnommez aura les gaiges appartenant à leurs offices. A Perpignan, le xv^e jour de febvrier 1502. — DU BLOUL.

Deux maistres keux à XII sols.

Herman Walin.

Jehan Voiture.

Huyt compaignons cuiseniers souz l'escuyer à vi sols pour homme.

Jehan Van Brekem.

Liévin de Wendre.

Laukin de la Marche.

Julien Servais.

Godefrin.

Hennin Wyclant.

Carbonnier.

Jehan de Bourgoingne.

Arent van Stappe, *alias* Arent Broed.

Piérot le Doulx.

Ou lieu de Jehan de Bourgoingne, qui est retenu devers madame de Savoye, Monseigneur a retenu Arent van Stappe, *alias* Arent Broed, et ordonné le icy inscripre. Fait à Bois-le-Duc, le XII^e de septembre 1504. — LECOCQ.

Monseigneur a ordonné icy escripre Piérot le Doulx. Du premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Huissier à vi sols.

Pierre le Verd.

Hansse van Mulken.

Au lieu de Pierre le Verd, trespasé, Monseigneur a retenu son huissier Hansse van Mulken, qui estoit portier, et, ou lieu dudict portier, a retenu Willekin de Wintre. Fait le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Willekin de Wintre.

Portier à III sols,

Aert.

Valton de cuisine à III sols.

Willemet Voiture.

Jacquet Befour.

Maximilian de Brabant.

Deux porteurs d'eau à III sols.

Monseigneur a retenu deux porteurs d'eau à XVIII deniers par jour : l'un, ou lieu de Willemet Voiture, nommé Jacquet Befour, et l'autre, nommé Maximilian de Brabant, de crue. Fait le VIII^e de janvier 1505. — HANETON.

Un officier pour faire les provisions à VI sols.

Pierre le Bouchier.

Royé icy pour ce qu'il est garde-mengier.

Deux garde-mengiers à VII sols VI deniers.

Cornille Moreau.

Jehan van Breda.

Pierre le Bouchier.

Ou lieu de Jehan van Breda, trespasé, en son vivant garde-mengier, Monseigneur a ordonné Pierre le Bouchier. A Alcalá, le XXIII^e jour de septembre 1502. — DU BLOUL.

Un cuisinier pour le plat du chambellan à VI sols.

Perrin Lungloix.

Un autre cuisinier pour le plat du grant maistre d'ostel à VI sols.

Symon Ladam, dit Butin.

Un ayde à cheval VI sols.

Hansse, allemand.

SAULSSERIE.

Deux saulsiers à X sols.

Jehan Backeler.

Thibault le Beuf.

Deux aydes à vi sols.

Colihet Caperon.
Jehan des Marez.
Pierrot Payen.

Monseigneur, ou lieu de Jehan des Marez, trespasé à Montlieu, a ordonné Colinet Caperon, aux gaiges que prenoit lediet feu. Actum le ix^e de jenvier 1501. — Du Blioul.

Valton de chaudière à iii sols.

Andrieu Latiffy.

FRUYTERIE.

Deux fruytiers à x sols.

Symon Dassy.
Nicolas Pipelart.
Adrian de la Salle.

Monseigneur a ordonné icy inscripre Adrian de la Salle, ou lieu de Nicolas Pipelart, naguères terminé vie par mort. Fait à Gand, le dernier jour de février 1505. — Lecoco.

Sommelier de la fruyterie à vi sols.

Adrian de la Salle.
Charlot Pipelart.

Où lieu dudiet de la Salle, Monseigneur a ordonné icy inscripre Charles Pipelart. Fait à Gand, le dernier jour de février 1505.

Quatre varletz de torsse à iv sols.

Charlot Pipelart.
Gilles de la Salle.

Josse de Conflans, ou lieu dudit Charlot. Fait comme dessus.

Combien que, à l'ordonnance de cest estat, les gaiges des varletz de torsse ne soient que de iv sols par jour, Monseigneur néantmoins, en ayant regard à la despense qu'il leur convient faire ou voyaige d'Espagne, lediet voyaige durant, leur a ordonné à chacun vi sols par jour. Du premier de jenvier 1501. — Du Blioul.

ESCUYRIE.

Quatre coustilliers à xii sols.

Anthoine le Bastard.
Latour.

Clerfay.

Heringhes.

Hermand, bastard de Clèves.

Royé icy Clerfay le premier de février 1502, et le mis à l'estat de la chambre.

Monseigneur a ordonné Hermand, bastard de Clèves, estre icy mis et enregistré en estat de coustillier, aux gaiges des autres dudict estat. Au Mont-de-Merssan, le xvii^e de novembre 1501. — Du Blioul.

Monseigneur a ordonné le jeusne Ferrière estre icy mis en estat de coustillier. A Madrid, le xvi^e de novembre 1502. — Du Blioul.

Douze paiges à v sols.

Lannoy.

Quingey.

La Trollière.

Maneville.

Monfort.

.....

.....

Norquermes.

Lisque.

Haerbelden.

Pleyne.

Zambourg.

Panneson.

Bessey.

Bastien des Maretz.

Berthelin de Pallavesin.

Guillaume de Pontaillier.

Utinghen.

Monseigneur ordonne estre mis en ces ordonnances, comme paige, Guillaume Pannesson. Du v^e d'aoust 1505. — LALOUX.

Ou lieu de Bessey, puis naguères trespassé, Monseigneur a retenu pour son paige Bastien des Maretz, et de crue, outre le nombre, a samblablement retenu Guillaume de Pontaillier. Fait à Dôle, le dernier jour de juillet 1505. — LECOQ.

Cest article royé demeure bon pour Bastien des Maretz. — HANETON.

Oltre le nombre de ces paiges, Monseigneur a retenu Berthelin de Pallavesin paige aux gaiges comme les autres, et ordonné le icy inscrire. Fait le xxviii^e jour de avril 1505. — LECOQ.

Monseigneur a retenu paige le fils du conte d'Utinghen à III sols par jour. Fait à Bruxelles, ledit XVII^e de novembre 1503. — HANETON.

Monseigneur a retenu les dessoubz nommez en l'estat de coustilliers, tousjours comptez aux gaiges de XII sols par jour. Fait le XXIV^e jour de jenvier 1505. — HANETON.

Manneville.

Pleyne.

Montfort.

La Trolière.

Zombourg.

Adolf de Heetvelt.

Bauduin de Borlut.

Quingey.

Talme.

Brinback.

Chantray.

Salins le josne.

Ou lieu de Adolf de Heetvelt, qui est des L gentilshommes, Monseigneur a retenu son coustillier Bauduin de Borlut et ordonné le icy inscrire. Fait le XXV^e de septembre 1504. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu paiges les dessoubz nommez, pour d'ores en avant se servir d'eulx, aux gaiges de III sols chacun par jour. Fait le XXIV^e jour de jenvier 1505. — HANETON.

Jehan de Vauldrey.

Besse.

Dorley.

Eschallon.

Buyren.

Grantzey.

Wignolle.

Hans Griffe.

Adrian de Gavre.

Monseigneur a encoires retenu Adolf de Copigny son paige oultre le nombre dessusdict, et pour s'en servir comme des aultres dessusdicts et à telz gaiges et aultres droitz qu'ilz ont et prennent de mondiet seigneur. Fait à Bruxelles, le XXV^e jour de juing, l'an 1504. — HANETON.

Monseigneur a encoires retenu ung paige, nomme Cortkeur, le III^e de septembre 1504, et, le XV^e dudit mois de septembre, a aussy retenu oudit estat des paiges Diericke Willeque.

Ung maistre palfernier à vi sols.

Gilles le Chanteur.

Ung chevalceur faisant la despence à vi sols.

Guillaume de Hefflenghe.

Deux aydes à iv sols.

Jehan Rouséc.

Berton le Cat.

Ung garde de barnois à vi sols.

Hannin de Bregilles.

Ung mareschal à vi sols.

Maistre Josse Doutrevolt.

Deux aydes à iv sols.

Pierre Cousin.

Collin le Bouc.

Quatre varletz de piet à iv sols.

Guillaume Sacre.

Le Suyche.

Jehan Bertin.

Hugo Evrart.

Pierre Chevalier.

Jacques de le Borre.

Claude de Fontaine.

Chrestophile le Nygre.

Monseigneur a retenu Pierre Chevalier varlet de piet à iv sols par jour, de crue, et ordonné le icy inscripre. Fait le premier jour de septembre 1505. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Jacques de le Borre son varlet de piet, ou lieu de Hugo Evrart, à semblables gaiges de iv sols par jour que avoit ledict Hugo, et veult que d'ores en avant il soit compté auxdicts gaiges comme les autres de semblable retenue. Fait à Gand, le 11^e jour d'avril l'an 1505 avant Pasques. — HANETON.

Monseigneur a aussy retenu Claude de Fontaine oudict estat de varlet de piet de crue. Fait ledict 11^e d'avril oudict an 1505 avant Pasques. — HANETON.

Monseigneur a retenu Chrestophile le Nygre son varlet de piet, aux gaiges de iv sols par jour. Fait le 22^e jour de may 1504. — HANETON.

Cinq varletz de corps à iv sols.

Jehan Bayart.

Leurin Clerbaut.

Philipot Deskien.

Henry Bridy.
Jehan Brombout.
 Piérotin Monin.

Monseigneur a retenu Piérotin Monin varlet de corps, ou lieu de Jehan Brombout. Fait le xx^e de juing 1504. — HANETON.

Trois varlets de litière à iv sols.

Gérard le Beuf.
 Hanin Bonnye.
 Jacquet de Longan.

Ou lieu de Gérard le Beuf, qui a esté pourveu devers messieurs les enfans, Monseigneur a retenu Collin. Fait à Bruxelles, le iv^e de novembre 1501. — LECOCQ.

Ung sellier à iv sols.

Jehan Warenbert.
 Jehan Deleval.

Monseigneur a retenu pour son sellier Jehan Deleval, ou lieu de Jehan Warenbert, trespassé. Fait à Toulède, le premier jour d'aoust 1502. — LECOCQ.

Ung varlet des pages à iv sols.

Dierick le Liégeois.

Trois chevalceurs d'escuirie à iv sols.

Jennin de Paris.
 Pierquin de Fontaine.
 Le grant Jacotin.
 Jacquet le Marchant.

Monseigneur a ordonné Jacquet le Marchant estre mis ès présentes ordonnances en estat de chevalceur de son escuirie à iv sols. A Calatau, le premier de janvier 1502. — DU BLOUL.

Leur varlet à iv sols.

Jehan van Hofstat.

Cinq varletz de ... à iv sols.

Jehan van Hofstat.
 Hans Broukeman.
 Byno Pero.
 Gillequin Dopstalle.

Pierquin Peckeur.
 Pierre le Bourguignon.
 Jehan Redon, mulletier.

Le xxiv^e de septembre 1502, à Alcalá, Monseigneur a ordonné Jehan Redon estre mis ès présentes ordonnances à iv sols par jour. — Du Blioul.

FOURIÈRE.

Deux escuyers des logis à xxiii sols.

Odinet Boudier.
 Anthoine de Vaulx.

Ung commis du maistre de la chambre aux deniers à xviii sols.

Jehan van Belle.
 Nune de Gonnell (?), receveur général de la principauté d'Espagne.

Monseigneur a retenu Jehan van Belle maistre de sa chambre aux deniers, et a commandé estre mis en ces présentes ordonnances, aux gaiges de xviii sols par jour et à la pension de ii^e livres par an. Le premier jour d'aoust, l'an 1505. — LALOUX.

Monseigneur a ordonné Nune de Gonnell estre mis ès présentes ordonnances en l'estat de receveur général des deniers de la principauté d'Espagne, aux gaiges de xviii sols par jour. A Ocaigne, le x^e jour de septembre 1502. — Du Blioul.

Ung contreroleur à xii sols.

Jehan de Souvans.

Deux clers d'office à xii sols.

François Normant.
 Piéron Renaut.

Ung fourier à xii sols.

Huchon Le Maire.
 Andrieu Piérinck.
 Hayne Mis.

Monseigneur a retenu Huchon Le Maire son fourier toujours compté à ix sols par jour. A Bruxelles, le premier jour de décembre 1505. — Du Blioul.

Monseigneur a retenu Hayne Mis son fourier à xii sols et ordonné le icy inscripre. Fait le xii^e d'aoust 1505. — LECOCQ.

Huyt aydes de fourière à ix sols.

Philebert Poincot.
 Robert Picot.

Jehan Merlot.
 Salezart.
 Jehan Carlier.
 Robert Paroche.
 Jehan de Quadra.
 Tampon.
 Laurens van Zwenkeke.

Monseigneur a retenu en ayde de fourrière Laurens van Zwenkeke et a commandé le icy inscrire, aux gages de vi sols par jour. A Mons en Hainaut, le viii^e de novembre 1501. — DU BLOUL.

Ung messaigier portant le bois.

Claude.

Trois sommeliers de corps à xviii sols.

Pierre de Walencourt.
 Philippe de Visen.
 Philippe de Heddebault.

Trois varlets de chambre à xii sols.

Colin de Lestre.
Godefrin de Péruwez.
Grenade.
 Guillame Pison.

Par ordonnance de Monseigneur, Guillame Pison est mis et inscript ès présentes ordonnances en estat de varlet de chambre, aux gaiges que les autres dudict estat. A Estampes, le premier de décembre 1501. — DU BLOUL.

Ung veneur de chambre à xviii sols par jour.

Colas de Lestre.

Monseigneur a ordonné que Nicolas de Lestre soit d'ores en avant compté comme veneur de sa chambre, aux gaiges de xviii sols par jour. Faict à Breda, le xvii^e jour de juillet 1504. — HANETON.

Deux aydes de chambre à vi sols.

Robinet Bouly.
 Petit-Jehan Coruwere.

Ung varlet de chambre et barbier à xii sols.

Paule van Steyn.

Ayde de barbier à vi sols.

Adrian Sauvaige.

Monseigneur a retenu Adrian Sauvaige son ayde de barbier à vi sols. Faict le premier jour de aoust 1502. — LECOCQ.

Denis Bricquart. Garde-robe à xii sols.

Hans van Langheberghe. Ung ayde à vi sols.

Pierre de Varengnien.
Pierre d'Engnien, *alias* d'Alost. Ung tapissier à xii sols.

Ou lieu de Pierre de Varengnien, trespasé, Monseigneur a retenu Pierre d'Engnien, *alias* d'Alost, son tapissier, et ordonné le icy inscrire. Faict à Toulède, le viii^e de juillet 1502. — LECOCQ.

Jehan Petit-Keux. Valletons de tapisserie à iii sols par jour.
Jehan Harperin.

Par ordonnance de Monseigneur, pour le présent voyaige d'Espaigne. A Estampes, du premier de décembre 1501. — Du BLIOUL.

Robinet Lucas. Deux aydes à vi sols par jour.
Galleton de Warengnien.

Guillemot de la Tannière.
Denis Amelot. Ung taillandier à vi sols.

Ou lieu de Guillemot de la Tannière, Monseigneur a retenu pour son taillandier Denis Amelot. Faict le xii^e de may 1503. — LECOCQ.

Michiel du Chastel. Ung chausseteur à vi sols.

Jehan le Socur. Ung foureur de robes à vi sols.

Jacotin Hissone. Ung espissier à xii sols.

Huchon Mahieu. Ung ayde à vi sols.
Hansse Meuck.

Monseigneur a ordonné, dès le xiii^e de novembre 1501, inscrire ce Huchon ayde d'espisier. — LECOCQ.

Ung portier à vi sols.

Jacques Michiel.

Ung ayde à iii sols.

Denis Marchant.

Trois médecins à xvi sols.

Maistre Héron Wellis.

Maistre Libéral.

Maistre Jacques.

Monseigneur a ordonné que maistre Jehan Heers, diet de Hornes, soit compté depuis le x^e de novembre jusques au dernier de janvier 1503, aux gaiges de xvi sols par jour. Faict ledict x^e de novembre 1503. — HANETON.

Monseigneur a ordonné que maistre Ghysbert soit compté, du jour d'huy, xiii^e de jenvier 1503, à ix sols par jour. Faict les jour et an dessusdict. — HANETON.

Ung cyrurgien à xvi sols.

Maistre Josse.

Ung aultre cyrurgien à xii sols.

Maistre Pierre de Nyeulant.

Monseigneur a ordonné maistre Pierre, cyrurgien, estre compté à xvi sols par jour du premier de febvrier 1502 en avant. — DU BLIOUL.

Ung garde des joyaux à xxiv sols.

Thiéry de Heetveld.

Jehan Bave.

Monseigneur a retenu Thiry de Heetveld garde de ses joyaux aux gaiges de xxiv sols par jour, dont il sera compté depuis le xviii^e jour de may, l'an 1504. Faict, par ordonnance de mondiet seigneur, au bureau de messieurs les maistres d'ostel, les jour et an que dessus. — HANETON.

Ung varlet dudict garde.

Jehannin Gamot.

Phelippe Cotheron.

Henry de Robrouck.

Ou lieu de Phelippe Cotheron Monseigneur a retenu Henry de Robrouck et ordonné le icy inscrire. Faict à Toulède, le vi^e de juillet 1502. — LECOCQ.

Monseigneur a retenu Jehannin Gamot varlet de l'ayde de ses joyaux aux gaiges de iv sols par jour, dont il sera compté depuis le premier jour de juillet 1504. Faict au bureau des maistres d'ostel les jour et an dessusdicts. — HANETON.

Deux compaignons pour conduire les chariots à iii sols pour homme.

Ung broudeur à vi sols.

Henry de Robrouck.

Ung orfèvre à vi sols.

Liévin de Lathem.

Ung peintre à vi sols.

Jacques de Lathem.

Ces orfèvre et peintre retenus à vi sols, Monseigneur a ordonné les mettre à ix sols dès le premier jour de juillet 1502. — LECOCQ.

Ung cordewanier à vi sols.

Symon de Milcamp.

Jehan Basseneys.

Monseigneur a retenu Jehan Basseneys pour cordewanier, ou lieu de feu Symon Milcamp. A Madrid, le xxii^e de novembre 1502. — DU BLIOUL.

Ung grand aulmosnier à xviii sols.

Messire Loys de Veyre.

Ung chappellain des maistres d'ostel à vi sols.

Messire Robert Robins.

Monseigneur a retenu messire Robert Robins en l'estat de sous-aulmosnier, retenant son estat de chappellain des maistres d'ostel; et, en l'absence du grand aulmosnier, servira et sera compté aux gaiges d'icelluy aulmosnier. Fait à Bois-le-Duc, par ordonnance de mondict seigneur, le xix^e jour de septembre, l'an 1504. — HANETON.

Deux sergens d'armes à xii sols.

Clais Cobel.

Jehan de Themseke.

Trois huissiers d'armes à x sols.

Remy Deffervasques.

Durengheest.

Maistre Liénart.

Aernould de Marbais.

Ou lieu de maistre Liénart, qui est retenu ou pays, Monseigneur a retenu son huissier d'armes Aernould de Marbais. Fait le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

ROIX, HÉRAULX ET POURSUIVANS D'ARMES.

Thoison d'or à XII sols.

Monseigneur a ordonné que Thoison d'or, ou lieu de XII sols, sera compté à XVI sols par jour. Fait à Vaildoly le premier jour de mars 1504. — LECOCQ.

Ung roy d'armes à XII sols.

Le roy de Haynau.

Deux héraulx à IX sols.

Lothier.

Luxembourg.

Ung poursuivant à VI sols.

Qui voudra.

Neuf trompettes à XII sols.

Pierre Nacroix.

Cornille de Zellande.

Jehan l'Ytalien.

Jehan de Merfalys.

Augustin de Scarparye.

Inocent de Galera.

Chrestoffe d'Ares.

Chrestoffe d'Autrye.

Anthoine Martin Moer.

Jehan Angel.

Monseigneur a retenu Jehan Angel trompette de son hostel, aux gaiges de XII sols par jour, et a ordonné qu'il soit mis en ces présentes ordonnances du n^e du présent mois de may anno 1504. — ANCHEMANT.

Monseigneur a retenu Jehan-Baptiste et Jehan-Anthoine trompettes de son hostel, à chacun VI sols par jour, et a ordonné estre mis ès présentes ordonnances. Fait le premier jour de octobre 1505. — LALOUX.

Lavandière, pour elle et ses aydes, à X sols.

Guillemette Engheran.

Lyne la Boîteuse, à IV sols.

Monseigneur ordonne que Ydron, lavandière des offices, soit comptée à vi sols par jour depuis le premier de septembre 1505, tant qu'il lui plaira. Fait le xxiv^e de juing dudit an 1505. — HANETON.

ARCHIERS.

Deux capitaines des archiers à xxiv sols.

Claude de Salins.
Rodrighe de Lalaing.
 Rodrighe de Lalaing.

Pour ce que Rodrighe, bastard de Lalaing, le vii^e de septembre 1502, en l'ostel de Monseigneur, se mist en ung débat contre Jehan de Martegny, eschançon¹, et s'entredonnèrent aucuns coups de leurs daghes ou espées, mondiet seigneur, entre autres choses, les a ordonné estre royez de leurs estaz et des présentes ordonnances. Fait à Alcalá, le xxiii^e dudit septembre 1502. — DU BLIOUL.

Remis Rodrighe de Lalaing en son estat de capitaine le xxi^e d'octobre 1502, à Calatchutte. — DU BLIOUL.

Quarante archiers à xii sols.

Leurin de Contay.
 Grant-Jehan.
 Isaacq.
 Martin Dannoy.
 Gillet le Breton.
 Gillet du Riez.
Nolin du Blyoul.
 Robinet de Hennebert.
Tenremonde.
 Caisot de Boussu.
 Pierre de Labbaye.
 Anthonin Delepierre.
 Jacquet Lestocq.
 Colin Chastenelau.
 Jehan de Buleux, diet Piccart.
 Martin de Longheville.
 Alart le Lardeur.
 Claude du Mont.
 Elyachin Dannoy.
 Jehennin de Freuiller.
 Jehan Gruine.

¹ Voy. p. 217.

Watrelos.
 Perrainne de Hallewin.
Noël Wateblé.
 Marquet Sauvaige.
 Jacquet Poillebrou.
Jehan Baron, dict le Veau.
Petit-Jehan Hanneton.
 Massin de Lille.
 Jehan Carpentier.
 Pierchon Michiel.
 Jehan de le Haye.
 Jehan de Falon.
Frérot Le Roy.
Richart Pindart.
 Maistre Symon.
 Anthoine Longheespée.
 Hans le Clercq.
 Guillame le Gay.
 Jehan de Sains.
 Pierre de Mestre.
 Le bastard d'Avelu.
 Jacquet de Rouy.
 Jehan, bastard de Sucre.
 Jehannet Lesterle, dict le Poullain.
 Michiel Carpentier, dict Prévost.

Ou lieu de Nolin du Blyoul, trespasé, Monseigneur a retenu son archier de corps Robinet de Hennebert. Faict le premier de septembre 1502. — LECOCQ.

Ou lieu de Tenremonde, trespasé, Monseigneur a retenu son archier de corps Baudechon Desprez. Faict à Sarragosse le pénultième d'octobre 1502.

Et ou lieu de Jehan Baron, dit le Veau, mondiet seigneur a retenu Jehan Denis. Faict le xxix^e dudit mois oudit an. — LECOCQ.

Ou lieu de Watrelos, trespasé, Monseigneur a retenu le bastard de Maneville et ordonné le icy inscripre. Faict le xviii^e d'avril 1502 après Pasques, à Madril. — LECOCQ.

Monseigneur a ordonné Noël Wateblé, archier, estre royé de ces présentes ordonnances. A Berselonne, le xix^e jenvier 1502. — DU BLIOUL.

Monseigneur a ordonné Perrainne de Hallewin estre mis archier de corps ou lieu de Noël Wateblé. A Parpinian, le xii^e de février 1502. — DU BLIOUL.

Ou lieu de Petit-Jehan Hanneton, trespasé, Monseigneur a retenu Thomas le Vasseur et ordonné le icy inscripre, par cédulle signée de sa main. Faict à Madrid, le xvi^e d'apvril 1502 après Pasques. — LECOCQ.

Ou lieu de Frérot Le Roy, trespasé, Monseigneur a retenu Thirion Loequet, son artilleur, et me ordonné le icy inscripre. Faict le viii^e de avril 1502 après Pasques, à Madrid. — LECOCQ.

Monseigneur a ordonné Jehannet Lesterlé, dict le Poullain, estre icy mis en estat d'archier, à tels gages que les autres, assavoir à xii sols. A Bruxelles, le premier de décembre 1505. — DU BLYOUL.

Monseigneur a retenu Michiel Carpentier, dict Prévost, son archier de corps, et ordonné qu'il soit icy inscript et compté comme les autres depuis le jour d'uy, xiii^e de décembre, l'an 1505. — HANETON.

Monseigneur a retenu le bastard de Sucre son archier de corps de crue, actendant le premier lieu vacant, et ordonné le icy inscripre. Faict le premier jour de septembre 1502. — LECOCQ.

Ce premier lieu vacant est escheu par le trespas de Richart Pindart. Du premier de septembre oudit an.

Ung chappelain des archiers à iiii sols.

Sire Pierre le Barbier.

DEUX MAISTRES DES REQUESTES A XXIII SOLS.

Le prévost d'Arras.

Maistre Odo des Molins.

Combien que ces deux maistres des requestes ne soient comptés que à xxiii sols, toutesvoies Monseigneur a ordonné, dès le xiii^e de novembre 1504, qu'il entend qu'ilz soient comptez à xxx sols par jour et qu'ils soient icy ainsi escripts. — LECOCQ.

Monseigneur, par ses lettres patentes en datte du xi^e de ce mois, a retenu maistre Phillebert Naturel son conseiller et maistre des requestes à xxiii sols par jour, et ordonné le icy inscripre. Fait à Bourg en Bresse le xiii^e d'avril 1502 avant Pasques. — LECOCQ.

SECRETAIRES.

Maistre Leurens du Blyoul, secrétaire de la chambre, à xviii sols.

Maistre Guillaume Laloux, à xvi sols.

Maistres Hughes Lecocq, à xvi sols.

Maistre Jehan de Rogierville, à xvi sols.

Maistre Jehan Lopes de Gamboa, à xvi sols.

Monseigneur a ordonné maistre Guillaume Laloux estre mis ès présentes ordonnances en estat de secrétaire, aux gaiges de xvi sols par jour. A Barssellonne, le viii^e de jenvier 1502. — DU BLYOUL.

Monseigneur a ordonné maistre Jehan Lopes de Gamboa estre mis ès présentes ordonnances et compté, du premier de septembre 1502, en estat de secrétaire ordinaire, aux gaiges de xvi sols par jour. — Du Blioul.

Trois musettes à ix sols par jour chacun.

Bertrand Brouart.
Guillaume Terrou.
Mathys de Wildre.

Deux tamburins d'Allemagne à viii sols.

Joachim de Trombslagher.
Jehan de Pyffer.

Jehan, portier, à ix sols.
Augustin, à rate de deux cens florins d'or par an.
M^e Hansse de Troistenverek, à vi sols.
Alonse de Cordua, à xii sols.
Thirion Locquet, artilleur, à vi sols.

Thirion Locquet a, par ordonnance, esté royé, parce que Monseigneur l'a retenu son archier de corps, à charge de le servir oudit estat d'artilleur, atout mesmes gaiges. Fait à Madril, le viii^e d'avril 1502 après Pasques. — Lecocq.

Faiseur de tentes, à vi sols.

Anthoine Bernard, contrerolleur de l'artillerie, conduisant les baghes par mer, à xii sols.

Mondiet très-redoubté seigneur ordonne et déclare en oultre, par cestes, que son plaisir et intencion est que ceste présente ordonnance tiendra et aura lieu durant sondiet voyage d'Espagne, et non plus longement; que tous ses officiers et serviteurs inscripts ès derrenières ordonnances de son hostel, de quelque estat qu'ilz soient, soit qu'ilz soient icy dénommez ou non, sont et seront tenuz et réputez pour ses serviteurs domesticques, joyront des droiz, prérogatives, libertez et franchises dont ilz ont accoustumé joyr et user; et à sondiet retour, ung chacun retournera à son estat et service tel que lors, par mondiet seigneur, retourné, ayant bon souvenir de leur bon service et que ses affaires le pourront porter, sera ordonné. Et demourront aussi au surplus lesdictes derrenières ordonnances, en tous leurs points et articles ausquelz n'est déroghé par ceste, tant touchant et concernant le fait et conduite des chappellains, chambellans, maistres d'ostel, gens de conseil, chiefs d'office et menuz officiers que autres choses quelzconques y contenues et déclairées, en leur force, valeur et vertu:

Sy mande et ordonne mondiet seigneur à sesdicts chambellans, maistres d'ostel et tous aultres ses officiers et serviteurs cui ce regarde, que ceste présente ordonnance et déclaration, selon et par la manière que diet est, ilz et chacun d'eulx en son endroit gardent et

observent et facent observer et garder inviolablement, sans faire ou aller ne souffrir faire ou aller au contraire en manière quelconque.

PHLE.

Ainsi ordonné, conclu et publié au bureau de messieurs les maistres d'ostel, en la ville de Bruxelles, le second jour de novembre, l'an mil cinq cent et ung. — HANETON.

Monseigneur a ordonné que les maistres des requestes, secrétaires et huissiers du conseil cy-après dénommez aient été comptez par les descroes depuis le dixième jour de novembre jusques au derrenier de jenvier derrenier passez en cest an 1503, assavoir : les maistres des requestes à xxiv sols par jour, pour autant de jours qu'ilz ont servy durant ledict terme; les secrétaires aux gaiges aussy cy-après déclairez et pour les jours qu'ilz ont aussy servy durant ledict temps, et les huissiers chacun à vi sols par jour, pour autant de jours qu'ilz ont servy oudict temps. Fait à Valenciennes, le xiii^e jour de février 1503. — HANETON.

Monseigneur a en oultre ordonné que maistre Pierre Puissant, contreroleur de l'audience; soit, dudict premier jour de février en avant, compté, présent et absent, à ses gaiges accoustuméz de xv sols par jour, comme il appert par lettres patentes sur ce expédiées. Fait ledict xiii^e de février oudict an 1503. — HANETON.

MAISTRES DES REQUESTES A XXIV SOLS PAR JOUR.

Le prévost de Cassel.

Le doyen de Besançon.

Maistre Philippe Wyelant.

Maistre Pierre l'Apostolle.

Maistre Rollant de Moerkerque.

Maistre Jehan Sucket.

Maistre Jehan Guillet.

Maistre Jehan Rousseau, procureur général.

Maistre Fernande de Lucenne, conseiller, à vi sols viii deniers par jour.

Maistre Pierre Midy, substitut du procureur général, à vi sols par jour.

SECRÉTAIRES.

L'audiencier, à xviii sols par jour.

Maistre Pierre Puissant, à xv sols.

Maistre Anthoine de Wauldripont.

AUTRES SECRÉTAIRES A XII SOLS.

Maistre Jacques Lauweryn, ou lieu de maistre Hughes Oderne, lequel a esté compté, durant ledict temps jusques au jour de la résignation par lui faicte dudict estat de secrétaire au prouffict dudict maistre Jacques Lauweryn.

Maistre Richart Barradot.
Maistre Pierre Anchemant.

Huyssiers à vi sols.

Nycolas Desmares.
Guillaume Fermin.
Évart le Prévost.
Symon de Indevelde.
Anthoine, bastard Carondelet.

Ung chappelain à iii sols par jour, nommé maistre Jehan de Busshot.

Monseigneur a retenu Guillaume Ysaq huyssier d'armes ordinaire, compté pour iii mois, ou lieu de feu son père, assavoir les mois d'aoust, septembre, octobre, comme il appert par lettres patentes. Fait le xx^e d'aoust 1504. — LALOUX.

(Archives départementales du Nord : chambre des comptes
de Flandre.)

C.

Lettres écrites par le comte de Nassau, lieutenant général de l'archiduc Philippe, au magistrat et au gouverneur de Béthune¹.

—

I

Aux mayeur et échevins de Béthune : 12 décembre 1501.

DE PAR LE CONTE DE NASSOU, LIEUTENANT GÉNÉRAL, ETC.

Très-chiers et bien-amez, nous avons présentement receu lettres de mon très-redoutté seigneur monseigneur l'Archiduc escriptes à Orléans, le vi^e jour de ce présent mois de décembre, par lesquelles, entre autres choses, il nous escript de ses bonnes et joyeuses nouvelles, comme, par les articles, extrais de sesdictes lettres, que vous envoions cy-dedens enelos, polrez véoir plus à plain : vous requérant communicier lesdictes lettres au peupple et autres subgès de mondiet seigneur de tous estas qu'il appartiendra, pour leur esjoyssment et consolation, et affin que ung chascun tant plus dévotement et dilligemment se acquitte, paremploie et continue les processions et prier Dieu, nostre créateur, pour la santé, prospérité et bonne conduite de mondiet seigneur. Sy en veulliez faire bon debvoir. Très-chiers et bien-amez, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le xii^e jour de décembre, l'an V^e et ung.

Au-dessoubz desquelles lettres avoit seigné : E. DE NASSOU et de secrétaire HANETON; et sur le dos : A nos très-chiers et bien-amez les maire, eschevins et conseil de la ville de Béthune.

Extrait des lettres de l'Archiduc écrites d'Orléans, le 6 décembre.

Pour nouvelles, nous vous advertissons que, par toutes les villes du royaume par lesquelles nous avons passé, les officiers de monseigneur le roy, les gens des loys et les notables desdictes villes, tousjours en grand nombre, nous sont venus au-devant bien loing

¹ Ces lettres ont été tirées du registre mémorial de la ville de Béthune commençant en 1501 et finissant en 1509, lequel se conserve dans les archives de cette ville.

La copie en a été faite, en 1852, par feu M. Émile Gachet, chef du Bureau paléographique attaché à la Commission royale d'histoire.

au dehors d'icelles villes, à l'entrée desdictes villes. En la pluspart se sont trouvez au-devant de nous des gens des églises revestus, avec les croix, comme en procession; et par ensemble nous ont conduit jusques en nostre logis.

A Paris, par espécial, nous a esté fait ung singulier recueil de plusieurs bons et grans personnages de l'ostel de mondiet seigneur le roy, du prévost, des officiers, de ceulx de la loy et des notables de ladicte ville, lesquelz nous ont conduit à la grand'église, à laquelle nous attendoient les vicaires de l'évesque et ceulx de ledicte église, qui nous y receurent en grand révérence.

Le jour enssieuvant se trouvèrent vers nous en nostre logis les quatre présidens de la court de parlement, et tost après en nostre personne nous trouvâmes le mesme jour en ladicte court, en laquelle iceulx présidens et les aultres d'icelle nous firent bon et honorable recueil.

Ceulx de l'université et de la ville, chacun à part, aussi nous visitèrent et vindrent faire la révérence en nostre logis, nous offrans tout service.

Et en ladicte ville s'est faite procession générale pour nostre bonne succession ou présent voiage, et passa ladicte procession par-devant nostre logis.

Dès Saint-Quentin nous vindrent au-devant, de par monseigneur le roy, le conte de Ligny et avec lui plusieurs grans personnages. A Ham nous receut, logea et festoya grandement et honorablement la contesse de Vandomme.

A Saint-Denys nous vint au-devant aussi, de par mondiet seigneur, le prince d'Oranges et plusieurs autres bons personnages, qui tous encores le jour d'hui nous conduisent et compaignent.

Au dehors d'Orléans nous est venu au-devant le josne conte de Foiz, grandement acompaignié de plusieurs prélatz et nobles.

Par toutes les villes èsquelles avons passé les rues sont esté tendues bien honnestement, et en la pluspart d'icelles a-l'on fait feuz et feste de nostre venue et grand alumerie de torsses; et partout nous a esté présenté le vin en grand habondance.

Toutes les prisons du royaume, à nostre venue, sont esté ouvertes et en avons délivré tous les criminelz qu'il nous a pleu. Vray est que d'aucuns cas nous avons de nous-meismes, en gardant honnesteté, fait réservation.

Monseigneur le roy journallement nous escript les plus aimables, gracieuses et affectueuses lettres que de plus n'est possible, et surtout nous requiert haster nostre venue vers lui, en nous déclarant qu'il est bien délibéré nous bien recueillir et nostre compaignie.

En effect nous ne nous seaurions assez loer du recueil et honorable traitement que jusques ores nous a esté fait, et ne nous samble que nos bons subgès de par delà en sceussent plus faire. Dont voulons et vous ordonnons que les advertissiez, espérans que, où de nostre absence ilz sont desplaisans et désolez, ilz seront de ces nouvelles aucunement resjoys et consolez.

Collationné aux lettres principales par moy, HANETON.

II

Au gouverneur de Béthune : 15 décembre 1501.

DE PAR LE CONTE DE NASSOU, LIEUTENANT GÉNÉRAL, ETC.

Très-chier et bien-amié, nous avons à ceste heure receu lettres de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc par lesquelles, entre autres choses, il nous signifie le grand, honorable et amiable recueil et traitement que le roy et la royne de France ont faiet et font journallement à lui et à ceulx de sa compaignie, ainsi que polrez véoir plus amplement par les articles cy-dedens enclos, lesquelz vous envoions afin que, en enssievant le bon plaisir de mondiet seigneur, vous advertissiez ceulx de la loy de la ville de Béthune de ses bonnes et joyeuses nouvelles : leur ordonnant, de par icellui seigneur, que, es processions qui se feront en ladicte ville, ilz facent par les prescheurs publier et advertir le peuple desdictes bonnes nouvelles, les exortant de rendre grâces et loenges à Dieu, nostre créateur, de la bonne fortune et prospérité qu'il envoie à mondiet seigneur ; lui priant que par sa bonté infinie il lui donne grâce de y persévérer de bien en mieulx. Très-chier et bien-amié, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le xv^e jour de décembre, l'an XV^e et ung.

Ainsi seigné par bas E. DE NASSOU et de secrétaire HANETON ; et au dos : Au gouverneur de Béthune ou son lieutenant.

Extrait des lettres de l'Archiduc.

DE PAR L'ARCHIDUC.

Très-chiers et féaulx, puis nos lettres contenans la pluspart de nostre traitement et recueil en ce royaume puis nostre arrivée en icellui jusques à Orléans inclusivement, nous partismes dudict Orléans le vi^e du présent mois, et pour ce jour ne nous advint chose qui face à escripre. Le vii^e jour, à la disnée, à vu lieues de Blois, nous vint au-devant le S^r de Rieux, mareschal de Bretagne, fort acompaigné. Sy fit en une autre bende Renty de Cossey, premier panetier, acompaignié de plusieurs gentilzhommes de la fauconnerie de monseigneur le roy, à intention de nous donner passe-temps : ce que le temps ne permist. En chemin, aprochant Bloiz, nous vindrent plusieurs gentilzhommes de l'ostel au-devant. Tout près dudict Bloiz nous vindrent au-devant nostre oncle le duc de Bourbon, les cardinaulx de Luxembourg et de Saint-George, le duc d'Alençon et tant d'autres bons personaiges que ne congnoissons, qu'il n'est à dire. Et après nous avoir esté recueillé, cheminastes jusques au chastel dudict Blois, entre le cardinal de Luxembourg au-dessus et nostredict oncle de Bourbon ; et à nostre très-chière et très-amiée compaignie fist compaignie le cardinal de Saint-George.

A l'entrée de la ville, que jà il estoit tart, trouvâmes grand nombre de gens garnis de torsses qui nous menèrent jusques au chastel, auquel nous trouvâmes les archiers de la garde en deux renges, et passâmes par eulx jusques auprès de la salle où estoit monseigneur le roy, où nous deschendîmes.

Puis entrâmes en ladicte salle; et sitost que perchusmes ledict seigneur, qui estoit acompagné du duc d'Angoulesme, du cardinal d'Amboise, légat, et de plusieurs grands personnaiges, nous lui feîmes une révérence et, tost après avoir ung petit marchié, la seconde; et à chascune desdictes révérences leva ledict seigneur son bonnet de la teste; et ainsi que nous encommenchions lui faire la m^e, il s'avancha vers nous et, tenant le bonnet en sa main, ne nous permit le parfaire, ains nous embrassa, leva et baisa, et en cest estat nous tint bien longuement. Et autant en fist-il à nostredictie compaignie, laquelle, tost après nous, entra en ladicte salle; puis nous mena par ensemble devers madame la royne, laquelle ne nous en fist mains. Et en effect, lors et depuis, en tous affaires et tous endroits, ilz nous traittèrent si humainement que à leurs enfans, frères ou sœurs ilz n'en eussent secu plus faire. Et plus vient avant, et plus en font. Nous avons veu madame Claude, laquelle nous avons trouvé, pour autant que l'on en peult congnoistre, très-bien formée et composée de membres; en apparence, si elle parvient en eage de femme, d'estre quelque chose de singulier.

Monseigneur le roy nous a logié en sondict chastel et plusieurs des nostres, et le surplus en la ville, et pour ce en a fait deslogier les siens; et tousjours puis nous a furny et aux nostres toutes choses nécessaires à la despence, et en une habondance non créable.

Il nous a donné le passe-temps de joustes par les nobles de son hostel; et lui-meismes en sa personne nous maine journellement aux champs, à l'esbat, et trop plus en fait. Et si fait la royne et tous les leurs à nous et aux nostres, que ne vous scaurions bonnement escripre et moins l'eussions secu croire, si ne l'eussions veu. Et de ce volons que advertissiez nos bons serviteurs et ceulx de nos principales villes de par delà.

(Extrait des lettres escriptes à mons^r de Nassou et mons^r le chancelier par monseigneur l'Archiduc, de la ville de Blois, le x^e jour de décembre : icellui extrait collationné aux lettres principales par moy, HANETON.)

III

Au gouverneur de Béthune : 1^{er} décembre 1501.

DE PAR LE CONTE DE NASSOU, LIEUTENANT GÉNÉRAL, ETC.

Très-chier et bien-amié, depuis que par nos lettres dernières vous avons signifié les nouvelles à nous escriptes par mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc, nous avons

receu autres lettres d'icellui seigneur par lesquelles, entre autres choses, il nous advertist de la conclusion de la paix d'entre le roy des Romains, son père, et le roy de France, et que icelle paix a esté jurée par ledict seigneur roy de France pour lui, et mondict seigneur pour et ou nom du roy, son père : dont grand feste s'est faicte par delà. Et est l'intention d'icellui seigneur que le samblable se face par decà, ainsi que verrez plus à plain par le double desdictes lettres que vous envoions avec cestes : vous ordonnant, de par mondict seigneur, que, avec les autres nouvelles dont par nosdictes autres lettres vous avons adverty, vous faictes publier ladicte paix, et en faictes faire la feste et en rendre grâces et loenges à Dieu, par processions, prédications et autres sollempnitez et dévotions; faisant aussi prier que mondict seigneur puist parfaire et achever sondict voiage en bonne prospérité, et brief en retourner à joye et santé. Très-chier et bien-amié, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Bruxelles le jour de décembre l'an V^e et ung.

Lesdictes lettres endessous seignées E. DE NASSOU et de secrétaire HANETON, et au dos : Au gouverneur de Béthune ou son lieutenant.

Copie des lettres de l'Archiduc.

DE PAR L'ARCHIDUC.

Très-chiers et féaulx, enssicuvant que vous avons escript du recueil et traitement que monseigneur le roy et madame la royne et leurs subgès nous avoient jusques lors fait, nous vous advertissons volontiers que lesdicts seigneur et dame de plus en plus se sont parforcez par eulx et leurs gens nous traittier; et n'est en nous le vous sçavoir escrire, et difficile vous seroit le croire qui ne l'avez veu.

Par ce que très-révérend père en Dieu nostre très-chier et féal conseiller a escript à vous, chancelier, pour le communicquier à vous, Nassou, tous deux avez secu le traité de lors fait entre messeigneurs les roix et comme monseigneur le roy, mon père, me mandoit traittier de l'ampliation d'aucuns articles et de l'esclarchissement d'autres dudict traité, laquelle chose j'ay fait en la sceureté que brief je vous advertiray par l'escript qui s'en faiet¹ : vous advisant que cejourdhuy matin, après la messe du Saint-Esperit, monseigneur le roy le très-chrestien pour lui, et moy pour et ou nom de mondict seigneur et père, avons solempnément juré ledict traité; et ce meisme jour a esté publiée la paix : dont s'est faicte grande feste. Et est nostre intention que de par delà la faictes publier, et que aussi feste s'en face, et que surtout l'on en rende la grâce à Dieu.

Dimanche prochain nous entendons partir d'ichy; et de ce qui surviendra vous advertirons. Sy faictes le samblable; et n'oubliez faire prier pour nostre bonne succession ou présent

¹ Il s'agit du traité que Maximilien avait conclu avec Louis XII, à Trente, le 15 octobre 1501, et qui fut interprété à Blois, le 13 décembre, par Philippe le Beau et le roi de France. Voyez Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, partie I, pp. 16 et 17.

voiage et brief retour d'icellui. Très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Blois le XIII^e jour de décembre an^o V^e et ung.

Ainsi seigné PULE, DU BLOUL; et sur icelles est escript: A nos très-chiers et féaulx le conte de Nassou, nostre cousin et lieutenant général, et le Sr de Maigny, chevalier et chancelier.

IV

Au gouverneur de Béthune : 30 mai 1502.

Très-chier et bien-amié, nous avons présentement receu lettres de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc escriptes à Thoulette, le XI^e jour de ce présent mois de may, par lesquelles, entre autres choses, il nous advertist de son arrivée devers le roy et la royne d'Espagne et d'autres ses bonnes et joyeuses nouvelles, comme, par les articles extrais de sesdictes lettres que vous envoyons cy-dedens enclos, pourrez véoir plus à plain : vous requérant que desdictes nouvelles veuillez advertir diligemment les subgetz d'icellui seigneur partout, és meetes de vostre office, où il appartiendra, pour leur esjoyissement et consolation ; ordonnant à tous faire incontinent les processions et rendre grâces et louenges à Dieu, nostre créateur, du bon estat, convalescence et prospérité de mondiet seigneur ; luy priant que en icelluy estat il le voeulle entretenir et maintenir, et adresser ses affaires en telle manière que brief il puist achever son voiage et retourner par dechà à joye et santé. Très-chier et bien-amié, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines le pénultime jour dudiet mois de may l'an XV^e et deux.

Extrait des lettres de l'Archiduc.

Pour nouvelles, à la réception de vosdictes secondes lettres, estions au lyt de la petite rougeroelle¹, qui nous constraintit tenir chambre six ou sept jours au lieu d'Olyas, distant deux petites lieuwes de Toulette : auquel lieu d'Olyas le roy de Castille, adverti de nostre indisposition, nous vint visiter et nous y trouva sur nostre lyt. En quoy et és termes que nous tint il se démonstra si très-humain et bégain que en nous n'est le vous sçavoir bonnement escripre, et autant ou plus que s'il feust esté mon propre père. Et y feust samblablement venue la royne, n'eust esté que par très-révérénd père en Dieu l'archevesque de Besançon, révérend père en Dieu l'évesque de Corduwa et autres que par diverses fois luy envoiasmes, luy feismes requérir s'en déporter, et à l'extrémité dire que, où ellé viendroit, nostre maladie nonobstant, nous luy y yrions au-devant, en nous exposant, à ce moien, en

¹ Rougeole.

dangier et péril de nostre personne, sy que nos médecins luy déclarèrent. Et à difficulté s'en voloit-elle déporter.

Après estre restituez en bonne convalescence, samedy dernier, nous nous mismes au chemin vers ladicte Toulette. Au-dehors de laquelle ville, environ ung grant quart de lieuwe, nous trouvasmes le roy, acompagné de plusieurs grandz duez, marquis, princes et autres grands barons et seigneurs, de ceulx de son conseil, de l'estat de l'Esglise et d'autres ses officiers, gens de loy et notables dudict Toulette, en nombre de chineq ou six milles personnes à cheval. Et ainsy que de prime face nous l'aperceusmes et nous cuidasmes mettre à piet et autrement en noz devoirs, aucuns des siens, desquelz ne nous doubtiesmes, par son commandement, nous en gardèrent. Mais tost après, congnoissans que ses commis ne s'en donnoient garde, nous nous getasmes à pied, que lors luy-mesme, ce voiant, s'avança pour le nous empeschier, et lui feismes toute révérence à nous possible, laquelle de tout son effort il regettoit, et ne cessa tant que nous eüst fait remectre à cheval. Et incontinent se meist ou milieu de nostre compaignie et de nous, et nous mena jusques à la ville, à l'entrée de laquelle se rendirent les trois grandz commandeurs des ordres de par deçà et leurs confrères chevaliers en grand nombre, tenant ung grand riche pale qu'ilz mirent par-dessus le roy, lequel, contre nostre gré et volonté, y tira nostredicte compaignie et nous avec luy; et où souventefois nous retirions en derrière, ne cessoit icelluy seigneur nous retirer et approchier de luy. Et en cest estat nous mena à la grande église, et après à son palays, ouquel et à l'entrée de la grant sale nous trouvasmes la royne; et à fait que nous volions encliner pour luy faire les révérences, tousjours le roy se parforceoit nous en garder, comme si feist la royne sytost que fusmes auprez d'elle, et laquelle, pareillement que le roy, nous rechupt sy très-humainement que très-difficile nous seroit le vous rescrire, et plus à vous le croire.

Dimence dernier ilz feirent célébrer une messe très-solempnelle, et au disner tindrent estat, et en icelluy se misrent ou milieu et nostredicte compaignie et nous entre deux.

Ledict jour, vers le soir, entendans que desjà le bruyt couroit partout du trespas de nostre cousin le prince de Galles¹, et doubtant que lesdicts seigneur roy et royne en pourroient estre advertiz par quelque malvais moien, nous leur déclarasmes ledict trespas par le meilleur moien que en nous feust, et en sorte que eulx, qui sont tout prudens et vertueulx et quy ont passé pareilles et plus diversses fortunes, prindrent nostre advisement en très-bonne part. En portant ledict trespas bien paciamment, ilz en ont prins le doeuil, et sy avons-nous et aucuns des nostres, pour noenf jours : lesquelz expirez, se célébreront les obsecques pour le trespasé; et le jour ensuevant, que sera endedens dix jours, pour le plus tart, serons receus princes de Castille et des royaumes, pays et seigneuries venant du costé de la royne. Mais de la manière, quoy et comment, obstant les nouvelles dudict trespas, n'a encoire esté parlé. Ladicte réception advenue, nous vous en advertirons avec de ladicte manière et des conditions d'icelle, ensamble de tous nos autres affaires, à fait

¹ Arthur ou Artus, fils de Henri VII et prince de Galles, qui avait épousé, le 14 novembre 1501, Catherine, fille des rois catholiques. Il mourut dans le quatrième mois de son mariage.

qu'ilz adviendront. A tant, très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur vous ayt en sa garde.

Escript à Toulette, le xi^e jour de may V^e et deux.

Ainsi signé PHE, Du Blioul, et dessus : A nos très-chiers et féaulx le conte de Nassou, nostre cousin et lieutenant général, et le S^r de Maigny, chevalier, nostre chancelier.

V

Extrait des lettres de l'archiduc Philippe au conte de Nassau et au chancelier écrites de Tolède, le 26 mai 1502. (Envoyé au gouverneur de Béthune par le conte de Nassau, le 15 juin.)

Pour nouvelles, dimence dernier, après que le roy et la royne, au-devant du grand autel de la grand'église de Thoulette, eurent déclaré aux trois estatz des royaumes de Castille, Léon et des autres pays, citez, villes et seigneuries venant du costé d'icelle dame, nostre compaignie et nous estre leur prochain héritier, nous feusmes par iceulx estatz receuz à princes desdicts royaumes et pays, et sur les sacrés canons, évangilles et le vray fust de la croix, nosdicts seigneurs présens, nous firent lesdicts estatz (à nostre jugement d'un bon vouloir) le serment solempnel. Et auparavant et depuis nous ont tousjours iceulx seigneurs si humainement traité, que nous ne nous en scaurions assez loer; et nous ont dit que, en dedens quatre ou six jours, ils entendront sur le surplus des causes de nostre venue de par deçà et à l'expédition des choses que touchier nous peuvent. Dont vous advisons, et de ce quy surviendra vous adviserons. Nous sommes très-joieulx de l'estat de nos enfans, et iceulx surtout et nos affaires vous recommandons. Très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Thoulette, le xxvi^e jour de may l'an mil V^e et deux.

Ainsi seigné PHE, Du Blioul; et dessus est escript : A nos très-chiers et féaulx le conte de Nassou, nostre cousin et lieutenant général, et le S^r de Maigny, chevalier, nostre chancelier, et seigné HANETON.

VI

Extrait des lettres de l'Archiduc au conte de Nassau et au chancelier écrites de Tolède, le 26 juillet 1502. (Envoyé au gouverneur de Béthune.)

Nous avons reccu voz lettres escriptes à Malines, le viii^e jour de ce présent mois.

Quant au premier point d'icelles où vous dictes que chascun de par delà désire nostre rethour, certes nous désirons le samblable.

Quant à noz nouvelles, lundy, derrain de ce présent mois, le roy partist pour aller à Sarragosse, chief-ville du royaume d'Arragon et autres roiaulmes et seigneuries qui en deppendent, afin de préparer nostre réception illecq. Ce temps pendant nous séjournerons icy, actendans sa responce, avec la royne, laquelle nous monstre tant d'honneur et d'amour comme à son propre enfant, et ne se met pas voluntiers en chemin par sy grandes chaleurs. Et incontinent ladiete responce eue, nous tirerons celle part, et de là nous partirons et retournerons le plus diligemment que bonnement faire pourrons.

VII

Au gouverneur de Béthune : 5 octobre 1502.

Très-chier et bien-amié, nous avons présentement receu lettres de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc escriptes à Ocaigne, le vi^e jour du mois de septembre derrain passé, par lesquelles, entre autres choses, il nous advertist de son bon estat et santé, ensamble de son deslogement et partement de Thoulette pour tirer en Arragon, diligenter sa réception illec avec son congé et retour par deçà, comme, par l'article extraict de sesdictes lettres que vous envoyons cy-dedens enclos, pourés véoir plus à plain : vous requérant que desdictes nouvelles voculliez advertir à diligence les subgetz d'icelluy seigneur partout, ès mectes de vostre office, où il appartiendra, pour leur esjoyssement; ordonnant à tous continuer les processions et rendre grâces et loenges à Dieu, nostre créateur, du bon estat, santé et convalescence de mondiet seigneur; lui priant que en icelluy estat il le veulle entretenir et maintenir, et adresser ses affaires en telle manière que brief il puist retourner par dechà à joye et santé. Très-chier et bien-amié, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le iii^e jour d'octobre a^e XV^e et deux.

Ainsi seignée HANETON, et sur le dos : Au gouverneur de Béthune ou son lieutenant.

Extrait des lettres de l'Archiduc.

Nous sommes, Dieu merchy, deslogiez de Thoulette, et à petites journées tirons vers Sarragosse, où, selon les nouvelles que avons du roy, nous espérons estre receuz, incontinent à nostre arrivée, ès royaumes d'Arragon, Cécille et autres seigneuries quy en deppendent. Et, ce fait, ne cesserons que n'ayons nostre congé pour nostre retour de par delà.

VIII

Au gouverneur de Béthune : 9 janvier 1502 (1505, n. st.).

Très-chier et bien-amié, nous avons aujourd'huy, par les postes, receu lettres de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'Archiduc, escriptes au park de Heres ¹, distant xiiii lieues deçà Madril, le xxi^e jour du mois passé, par lesquelles il nous signifie que, le xix^e jour dudict mois, il avoit prins congié du roy et de la royné, et, de leur bon gré et consentement, s'estoit party d'eulx et mis en chemin pour s'en retourner par deçà, délibéré de passer par Parpignan, et de là par le royaume de France jusques à Lyon, en délaissant nostre très-redoubté dame madame l'Archiduchesse fort achainte par delà, jusques à ce qu'elle soit délivrée et relevée du fruyt qu'elle porte. Et pour son seur passage oudict royaume de France, icelluy seigneur a envoyé le S^r de la Chaulx devers le roy de France, pour pratiquer et solliciter la venue et envoy de six ou huyt des plus grandz princes dudict royaume, que ledict seigneur roy de France a jà pièce consenty envoyer tenir ostaige à Valenciennes, jusques à ce que mondiet seigneur soit passé ledict royaume. Et par ce que ledict seigneur de la Chaulx nous a présentement escript, espérons, endedens trois ou quatre jours, avoir nouvelles de la venue desdicts hostagiers audict Valenciennes. Desquelles choses mondiet seigneur nous a mandé advertir tous les subgetz de par deçà pour leur esjoissement et consolation, et leur ordonner en faire les processions, rendre louenges à Dieu de sa bonne prospérité, et luy prier donner grâce à mondiet seigneur de achever sondiet retour, et à madiete dame se délivrer et relever de sondiet fruit à joye et à santé. Sy vous requérons et néantmoins mandons, de par mondiet seigneur, que de vostre part vous en faictes vostre devoir partout ès meetes de vostre office, sans en vouloir faire faulte. Très-chier et bien-amié, Nostre-Seigneur soit garde de vous.

Escript à Malines, le ix^e jour de jenvier l'an mil V^e et deux.

Ainsy seigné HANETON, et sur le dos : Au gouverneur de Béthune ou son lieutenant.

¹ Eras.

IX

Extrait des lettres de l'Archiduc au comte de Nassau et au chancelier, écrites de Grey, au comté de Bourgogne, le 15 août 1503. (Envoyé au gouverneur de Béthune le 19 août.)

Nous sommes, Dieu mercy, très-bien disposez de nostre personne et commençons de chasser à force : dont ne vallons que mieulx.

Sur ce que mon très-redoubté seigneur et père monseigneur le roy nous a par plusieurs foiz mandé qu'il avoit grant désir de nous véoir et parler à nous de plusieurs grans matières concernans le bien de la chrestienté et noz maisons, alyés, pays et subgetz, nous requérant aller devers luy jusques à la cité d'Ausbourg, où il se trouveroit au-devant de nous, et pour le très-grant désir que avons aussy de le véoir et parler à luy de plusieurs grans choses et aussy de luy complaire, nous tirons à diligence devers luy audiet Ausbourg, et après, par les Alemaignes, en noz pays de par delà. Nostre cousin de Julliers et autres députez de mondiet seigneur et père conduisent.

Nous ne nous savons assez louer de la bonne obéissance que, comme nous eserivez, trouverons en nosdiets pays : dont, à nostre retour, avons bien intention de les mercier.

Nous avons nouvelles de noz très-chière et très-amée compaigne que la royne et elle tiroient contre Bourghes; et après devoit brief partir. Nostre filz Fernande estoit en bonne sancté.

D.

Lettre de l'archiduc Philippe au prince de Chimay touchant la manière dont il doit traiter les otages envoyés par le roi de France à Valenciennes : 8 février 1502 (1503, n. st.); suivie de la déclaration dudit prince des dépenses qu'il a faites en l'acquit de cette commission.

DE PAR L'ARCHIDUC.

Très-chier et féal cousin, avons veu vos lettres et entendu ce que nous ont escript nostre cousin, lieutenant général et premier chambellan le conte de Nassou et le S^r de Maigny, chevalier, nostre chancelier, ou faict de la despence qu'il vous conviendra supporter pour accompagner nos ostaigiers en Valenciennes. Nous escripvons présentement ausdicts Nassou et chancelier vous faire furnir, par le trésorier, auquel aussi en escripvons, la somme de douze livres, de xl gros, par jour, du temps de l'arrivée desdicts ostaigiers audict Valenciennes jusques à leur partement, et vous faire avanchier promptement prest d'ung mois. Dont vous advisons, et vous requérons tenir ung bon et honneste plat, et vous employer à faire ausdicts ostaigiers et ceulx de leur compaignie le plus honneste recueil et traictement que en vous sera, et iceulx mener voler et chasser, et leur donner et faire donner tout passe-temps, aux champs et à la ville, partout à leur plaisir, sans garde aucune en manière que ce soit : car nous avons et prendons en monseigneur le roy très-chrestien et en culx totale confidence. Mais, pour la manière de faire, comme de vous-meismes, tantost qu'ilz seront arrivez, ou après la réception de cestes, vous recevrez leur foy qu'ilz ne partiront hors noz pays, n'est du gré et consentement de nostredict cousin de Nassou, lequel a baillié ou doit baillier son seellé de les rendre et renvoyer à mondict seigneur, nous arrivez en nosdicts pays. Nous escripvons aux seigneurs de Fiennes, de Lalaing et de Ligne vous accompaignier, et, pour donner passe-temps ausdicts ostaigiers, faire porter leurs oiscaulx ceulx qui en ont, et au seigneur d'Aymeries semblablement, et conduire ou faire conduire iceulx ostaigiers, s'ilz le désirent, à la chasse, soit à la force aux lévriers, au fillé ou à l'arbalestre, où il sied le plus de bestes, et oultre ce leur faire furnir, chascune sepmaine, une paire de bestes en leur logis. Dont aussi vous advertissons, pour selon ce vous régler et y faire ainsi que en vous en avons la confidence. Très-chier et féal cousin, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Parpignan, le viii^e jour de feuvrier V^e et deux.

Et ainsi signé PHLE et DU BLOUL. Et sur le dos desdictes lettres est escript : A nostre très-chier et féal cousin le prince de Chimay.

Collationné à l'original par moy, HANETON.

Nous, CHARLES DE CROY, prince de Chymay, visconte de Limoges, baron de la Bove, etc., confessons avoir receu de Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur l'archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, etc., la somme de dix-sept cens seize livres, de quarante gros, monnoie de Flandres, la livre, que, par le commandement et ordonnance de mondiet seigneur, il nous a baillée et délivrée comptant, pour semblable somme qui deue nous estoit pour, par ordonnance d'icelluy seigneur, estre parti de nostre ville d'Avesnes le x^e jour de feuvrier dernier passé, et alé à Valenchiennes devers les seigneurs de France ayans tenu ostaige pour mondiet seigneur, pour la securté de sa personne durant son passage par France et son retour de son présent voyaige d'Espagne, tant pour recevoir et festoier iceulx seigneurs ostagiers comme pour y entretenir ung bon et honneste plat, par-dessus nostre ordinaire, pour recevoir tous seigneurs, chevaliers, gentilzhommes et autres gens de bien qui y viendroient journellement pour l'entretènement et passe-temps desdicts ostagiers, à la chasse, à la paulme et aultrement à leur plaisir, pour l'honneur de mondiet seigneur; et ce depuis le xi^e jour dudict mois de feuvrier que nous arrivasmes audict Valenchiennes, où estoient lesdicts ostagiers, jusques au iii^e jour de juillet ensuivant et dernier passé, lesdicts jours inclus, et que, du congié et consentement de mondiet seigneur, ilz s'en partirent pour retourner en France : où sont compris vii^{xx} iii jours, pendant lesquels nous affermons, en nostre conscience, avoir continuëment esté devers iceulx ostagiers et souvent les festoies de bancquets, et aussi tenu le plat et y festoie tous et quelzconques qui y ont voulu venir durant ledict tamps; qui, au pris de douze livres desdictes monnoies que mondiet seigneur, eu regard à la grant despence dessusdicte, nous a pour ce tamps ordonné prene et avoir de lui par jour, oultre et par-dessus nostre pencion que avons de lui chascun an, valent ladicte somme de xvii^e xvi livres dudict pris. De laquelle et pour la cause que dessus nous sommes content et bien païé, et en quittons mondiet seigneur, sondiet receveur général et tous aultres. Tesmoing noz seel et seing manuel cy mis le xviii^e jour du mois d'aoust l'an mil cinq cens et trois. — CHARLES.

(Archives départementales du Nord : Chambre des comptes de Flandre.)